







HF. BC  
A7456b

BIOGRAPHIE NOUVELLE  
DES  
CONTEMPORAINS,  
OU  
DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET RAISONNÉ

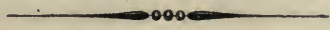
DE TOUS LES HOMMES QUI, DEPUIS LA RÉVOLUTION  
FRANÇAISE, ONT ACQUIS DE LA CÉLÉBRITÉ  
PAR LEURS ACTIONS, LEURS ÉCRITS, LEURS ERREURS OU LEURS CRIMES,  
SOIT EN FRANCE, SOIT DANS LES PAYS ÉTRANGERS;

*Précédée d'un Tableau par ordre chronologique des époques célèbres et des évènements remarquables, tant en France qu'à l'étranger, depuis 1787 jusqu'à ce jour, et d'une Table alphabétique des assemblées législatives, à partir de l'assemblée constituante jusqu'aux dernières chambres des pairs et des députés.*

PAR MM. A. V. ARNAULT, ANCIEN MEMBRE DE L'INSTITUT; A. JAY;  
E. JOUY, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE; J. NORVINS, ET AUTRES  
HOMMES DE LETRES, MAGISTRATS ET MILITAIRES.

ORNÉE DE 300 PORTRAITS AU BURIN,  
D'APRÈS LES PLUS CÉLÈBRES ARTISTES.

TOME DIX-NEUVIÈME.  
SAN—THOU



PARIS,  
A LA LIBRAIRIE HISTORIQUE, HOTEL D'ALIGRE,  
RUE SAINT-HONORÉ, N° 123.

1825.

93439  
22/2/59

ALPHABETICALLY ARRANGED

# CONTENTS

## DIRECTORY

THE FIRST PART OF THIS DIRECTORY IS A LIST OF THE NAMES OF THE MEMBERS OF THE SOCIETY, WITH THEIR RESIDENCES, AND THE SEVERAL OFFICES WHICH THEY HAVE FILLED. THE SECOND PART IS A LIST OF THE NAMES OF THE MEMBERS OF THE SOCIETY, WITH THEIR RESIDENCES, AND THE SEVERAL OFFICES WHICH THEY HAVE FILLED.

THE THIRD PART IS A LIST OF THE NAMES OF THE MEMBERS OF THE SOCIETY, WITH THEIR RESIDENCES, AND THE SEVERAL OFFICES WHICH THEY HAVE FILLED.

THE FOURTH PART IS A LIST OF THE NAMES OF THE MEMBERS OF THE SOCIETY, WITH THEIR RESIDENCES, AND THE SEVERAL OFFICES WHICH THEY HAVE FILLED.

THE FIFTH PART IS A LIST OF THE NAMES OF THE MEMBERS OF THE SOCIETY, WITH THEIR RESIDENCES, AND THE SEVERAL OFFICES WHICH THEY HAVE FILLED.

## FOR THE YEAR 1850

BY THE SECRETARY

55/5/20  
done

1850

PRINTED BY THE SOCIETY'S PRINTERS, 10, BROADWAY, N.Y.

1850

# BIOGRAPHIE

NOUVELLE

## DES CONTEMPORAINS.

---

SAP

SAPEY (CHARLES), est né en 1775, dans le département de l'Isère, qu'il a appelé dans un de ses discours la terre classique de la liberté. En sortant de l'école militaire de Tournon, à la fin de l'an 2, il est entré sous-lieutenant dans le 9<sup>e</sup> bataillon de l'Isère, qui devint la 12<sup>e</sup> brigade d'infanterie légère, dans laquelle il a fait la dernière campagne des Alpes et les campagnes d'Italie. Nommé, en l'an 10, membre du corps-législatif, il y a développé un noble caractère d'indépendance; au lieu de courir après la faveur du chef du gouvernement, il se prononça constamment contre toutes les mesures qui lui parurent porter atteinte à la souveraineté nationale; aussi fut-il éliminé du corps-législatif par un sénatus-consulte qui exigeait 40 ans pour être élu, et qui cependant faisait entrer dans ce corps d'anciens tribuns moins âgés que lui; on a encore attribué la défaveur dont il était l'objet à son attachement au malheur, à ses rapports avec un des frères de l'empereur, Lucien Bo-

naparte, son ami de collège. En 1815, M. Sapey fut envoyé à la chambre des représentans; il y a fait, en qualité de membre de la commission du règlement, plusieurs rapports qui furent écoutés avec intérêt par ses collègues. La loi des élections du 5 février 1817, fit entrer M. Sapey à la chambre des députés, où il a saisi toutes les occasions de défendre ces droits, que 30 ans de sacrifices avaient acquis à la France. Dans la session de 1819, il parla en faveur des acquéreurs des domaines nationaux, que l'on commençait à insulter, mais moins ouvertement que ne l'a fait dernièrement son ancien collègue, M. Casimir de Puymaurin, qui, dans le corps-législatif, avait combattu M. Sapey comme un ennemi du despotisme de Napoléon : chose assez remarquable, c'est que ce député, fidèle à ses principes et à son mandat, a rencontré parmi ses adversaires dans la chambre des députés, les mêmes hommes qui le signalaient sous l'empire comme un des chefs de l'opposition.

Il s'est prononcé avec force contre toutes les mesures d'exception, sur la suppression de la liberté individuelle et de la liberté de la presse. Dans la séance du 15 mars 1820, en développant un amendement qu'il avait présenté sur le projet de loi de la liberté individuelle, amendement qui n'échoua que de trois voix, il annonça aux ministres le sort qui les attendait pour s'être dévoués au parti qu'ils servaient; il dit en finissant : « Hâtons-nous de contraindre le ministère à sortir de la fausse route où il s'est engagé, et, si vous n'êtes pas aussi pénétrés que je le suis du danger de la loi, accueillez du moins un amendement qui, semblable à ces cris que les anciens triomphateurs étaient obligés d'entendre près de leur char, rappellera aux ministres qu'il y aura aussi un lendemain pour eux. » Il s'opposa de toutes ses forces à l'adoption de la dernière loi des élections, qui lui paraissait porter atteinte à la charte et aux droits politiques des Français; nous regrettons de ne pouvoir rapporter ici le discours remarquable qu'il termina ainsi : « Députés constitutionnels, qu'il est plus aisé d'insulter que de décourager; députés fidèles, dont le cœur palpite aux noms du roi, de la patrie et de la liberté, pesez bien ce que vous avez à faire : aujourd'hui, demain, jusqu'à ce que la nouvelle loi soit rendue, tout peut se réparer; une fois rendue, il ne sera plus temps : regardez le trône; voyez l'agitation de la France, et songez quelle responsabilité pèse sur vos têtes. » Dans la session de 1820, M. Sapey, au

nom de la commission des pétitions, fit un rapport concernant la dénonciation d'une circulaire de l'évêque de Meaux, relative aux biens *usurpés* de l'église, et à une recherche inquisitoriale sur les fonctionnaires publics, et sur les principaux habitans de son diocèse, ainsi que sur leurs domestiques (voir ce rapport qui attira l'attention de la chambre, dans le *Moniteur*, séance du 15 juillet 1820). M. Sapey, que le malheur de ses concitoyens afflige et indigne, parla avec autant d'énergie que de talent sur la pétition des habitans de Grenoble, victimes des événemens de 1816. « Les infortunes du département de l'Isère, s'écrie-t-il, ont retenti dans toute la France, et même dans toute l'Europe; son deuil, qui date de 1816, se prolonge depuis quatre années, et c'est à la justice, c'est à vous, messieurs, qu'il demande des consolations : vous proclamerez ce grand principe que personne ne peut se mettre impunément au-dessus des lois ni substituer ses caprices à leur rigueur. Les exemples ne nous manqueraient pas, si le sentiment avait besoin de s'appuyer sur des faits, et ce ne serait ni chez les anciens, ni chez les étrangers, que j'irais puiser mes autorités. François I<sup>er</sup>, agité par le souvenir des épouvantables exécutions de Cabrières et de Mérindol, exigea de son successeur, au lit de la mort, la promesse de donner des juges aux bourreaux et à leurs victimes. Le parlement de Provence devint justiciable de celui de Paris; les résultats de la procé-



» dure, et la vengeance la plus  
 » éclatante, parurent destinés à  
 » contenir dans les bornes de  
 » leur devoir les imprudens ému-  
 » les des d'Oppède et des Guérin.  
 » Dans le siècle dernier, en réha-  
 » bilitant la mémoire de Calas et  
 » de Lally, on signalait assez le  
 » châtement que l'histoire devait  
 » infliger aux magistrats odieux  
 » qui tendirent la main pour rece-  
 » voir le prix du sang innocent.  
 » Enfin, la convention elle-même  
 » céda à la nécessité d'apaiser les  
 » mânes errans sur les rives de la  
 » Loire, en livrant au glaive de la  
 » justice le monstre dont je m'abs-  
 » tiens de prononcer l'exécrable  
 » nom à cette tribune. Qui n'a  
 » point frémi en apprenant qu'un  
 » conseil de guerre s'intitulait  
 » tantôt conseil de guerre, tantôt  
 » commission militaire, et dont  
 » les minutes informes, couvertes  
 » de ratures, portant non-seule-  
 » ment sur des faits, mais encore  
 » sur des prénoms, ne s'assembla  
 » qu'à 11 heures du matin, et  
 » qu'avant la nuit, il avait déjà  
 » terminé le procès de 50 accusés,  
 » et condamné à mort 21 indi-  
 » vidus ? Dirai-je comment aux  
 » cachots et aux supplices l'infati-  
 » gable vengeance fit succéder ces  
 » longues vexations, ces exils mul-  
 » tipliés, d'autant plus odieux  
 » qu'ils frappaient les citoyens les  
 » plus paisibles ? Rappellerai-je ces  
 » arrêtés qui se terminaient par  
 » cette formule si expéditive : *Se-*  
 » *nna livré à la commission mili-*  
 » *taire, condamné à la peine de*  
 » *mort, sa maison rasée* : monu-  
 » ment épouvantable d'une fureur  
 » qu'on ne peut expliquer, et dont  
 » il faut aller chercher l'horrible

» modèle dans ces anathèmes qui,  
 » en 1795, couvrirent de ruines  
 » et inondèrent de sang Lyon,  
 » cette cité antique et célèbre, où  
 » les richesses d'un commerce in-  
 » mense ne portèrent jamais at-  
 » teinte à l'éclat d'un grand cou-  
 » rage et à l'héroïsme d'un noble  
 » dévouement ? Qui ne se demande  
 » si nous citons des faits advenus  
 » sous le régime constitutionnel ?  
 » Par quelle fatalité fit-on sur Gre-  
 » noble l'essai déplorable de me-  
 » sures acerbes si outrageantes pour  
 » la majesté du trône, au nom du-  
 » quel on avait l'audace de les adop-  
 » ter ? La machine aux complots  
 » n'est-elle donc pas usée et brisée ?  
 » les débris n'ont-ils pas été jetés  
 » dans le Rhône et dans l'Isère ? Le  
 » premier, le plus sûr moyen de  
 » prévenir les excès que les minis-  
 » tres affectent de craindre, est d'é-  
 » viter surtout de laconiques, de  
 » sanglans messages à nos télégra-  
 » phes. » Nous nous sommes laissés  
 » entraîner à citer plusieurs mor-  
 » ceaux de ce discours, qui, pronon-  
 » cé d'une voix forte et émue, produi-  
 » sit la plus vive sensation dans tou-  
 » tes les parties de la salle. M. Sa-  
 » pey, dans la séance du 10 juillet  
 » 1821, parla sur le budget des re-  
 » cettes et de l'exercice de 1820 ; il  
 » proposa de substituer au projet de  
 » dégrèvement du ministère un au-  
 » tre projet plus juste, plus conform-  
 » me à la charte et plus avantageux  
 » aux contribuables, dont il a const-  
 » tamment cherché à adoucir le sort.  
 » Ce député s'est toujours montré  
 » ennemi de l'arbitraire, des abus,  
 » et partisan des économies, et s'il  
 » a cessé, en 1824, de faire partie de  
 » la chambre, il ne faut l'attribuer  
 » qu'aux efforts inouis des agens de

l'autorité, qui, après avoir distraint son canton de son arrondissement, convoqué son collège dans un lieu qui aurait été inaccessible sans la fonte inattendue des neiges, introduisirent la gendarmerie dans l'assemblée, pour en expulser les amis de M. Sapey, qui demandaient à voter secrètement; c'est-à-dire l'exécution de la loi. M. Sapey a trouvé dans l'estime générale dont il jouit, la récompense de son honorable conduite et de sa constance à défendre les prérogatives du trône et les libertés nationales. Comme orateur et comme citoyen, il est digne du département de l'Isère, dont les suffrages se portent à l'envi sur lui chaque fois qu'ils sont libres; il en est d'autant plus digne, qu'il a toujours préféré à la carrière lucrative des places, celle de député au corps-législatif.

SAPINAUD (N.), général vendéen, membre de la chambre des députés, etc., d'une famille noble du Poitou, fut d'abord officier dans le régiment de Foix. Il prit part, en 1793, à l'insurrection des départemens de l'Ouest, suivit l'armée royaliste au-delà de la Loire, et fut obligé de repasser ce fleuve en 1794. Rassemblant alors quelques paysans, il joignit avec eux Charette, qui lui donna le commandement d'une division du centre. La bonne intelligence ne subsista pas long-temps entre ces deux chefs; ils se séparèrent, et M. Sapinaud s'attacha à Stofflet; mais ayant signé, en 1795, de concert avec Charette, une capitulation à laquelle accédèrent les représentans du peuple, il mécontenta Stofflet au point que celui-ci marcha contre

lui. M. Sapinaud ne crut pas devoir l'attendre; il se réunit à Charette, abandonnant ses bagages au pillage des soldats de Stofflet. Il parut un instant, en 1796, vouloir reprendre les armes, mais cette résolution n'eut pas de suites; il resta étranger à l'insurrection de 1799. Retiré à cette époque au sein de sa famille, près de Mortagne, il y vécut tranquille jusqu'à la première restauration, en 1814. Il vint alors à Paris, et y reçut du roi le grade de lieutenant-général. Les événemens du 20 mars 1815 lui remirent les armes à la main; il commanda le 2<sup>e</sup> corps de l'armée vendéenne, et signa bientôt, de concert avec MM. d'Autichamp et de Suzanet, l'arrêt de Falleron. Après la mort de M. de La Rochejaquelein, arrivée le 4 juin 1815, M. Sapinaud devint général en chef de l'armée vendéenne, titre qu'il ne conserva que jusqu'au 26 juin suivant, époque où finirent ses fonctions et les hostilités, par le traité qu'il signa avec le général Lamarque. M. Sapinaud a reçu, en 1814, du roi d'Espagne, l'ordre de Saint-Charles de 1<sup>re</sup> classe, et fut nommé, le 3 mai 1816, commandeur de l'ordre royal de Saint-Louis. Élu, en 1822, par le département de la Vendée à la chambre des députés, il subit la dissolution de 1825, et fut réélu à la chambre septennale de 1824.

SAPORITI (LE MARQUIS MARCEL DE), l'un des plus riches propriétaires de la Lombardie, est né vers 1768, à Gênes, où résidaient son père et son aïeul paternel, qui y occupèrent la place

de syndic de l'*Uffizio di misericordia*, espèce de comité de bienfaisance, composé de patriciens et présidé par l'archevêque. Son aïeul, Antoine-Maria Saporiti, avait été élu à cette place honorable, après avoir rempli, à la satisfaction de la république, les missions diplomatiques dont il fut chargé à une époque difficile. Nous insistons sur ces faits, comme nous aurons à insister sur beaucoup d'autres, parce que des renseignemens certains sur M. Saporiti nous mettent à même de démentir une foule d'erreurs que la malveillance ou l'ignorance avait introduites dans la notice que lui a consacrée la biographie des hommes vivans des frères Michaud. C'est ainsi qu'on le fait élever à l'hospice des orphelins de Gênes, où il s'attira, dit-on, les regards et la bienveillance du patricien Jérôme Durazzo, qui plus tard lui procura une place d'employé du sénat (*giovani di senato*). La vérité est que M. Saporiti, ayant perdu son père à l'âge de trois ans, eut pour tuteur d'abord, et ensuite pour ami, M. Jérôme Durazzo, qui effectivement lui fit obtenir la place de *giovani di senato*. Mais on a mal compris ces mots en les traduisant par celui d'*employés*. On laisse à entendre qu'ils étaient une espèce de commis payés, tandis que les *giovani di senato* ne percevaient aucun émolument. Ces places étaient d'expectative pour la carrière ministérielle et diplomatique, à peu près comme sont en France celles d'auditeurs près des cours de justice ou près du conseil-d'état. Il n'est pas vrai non plus que

M. Saporiti se soit rendu à Milan, lorsque le général en chef Bonaparte y fut entré, et qu'il eut établi la république cisalpine; il n'y alla au contraire que lorsque les Français n'étaient plus maîtres de cette ville; il avait quitté Gênes à cette époque, pour se soustraire aux horreurs d'un siège, auquel cette place allait être exposée par suite de la rentrée des Autrichiens en Italie; il ne put donc recevoir l'ordre de sortir de la Lombardie comme étranger, puisqu'il n'y était pas encore alors; mais on avait besoin de ce mensonge pour faire croire d'abord qu'il n'était à Milan que par la protection de madame Spinola, veuve Cattaneo, et ensuite pour jeter des doutes sur la nature de ses rapports avec cette dame. Nous cesserons de suivre pas à pas les auteurs de la notice que nous réfutons, et en rapportant les faits tels qu'ils se sont passés, nous ferons disparaître tout ce qui s'y trouve d'inexact ou de malveillant. Lorsque M. Saporiti vint s'établir à Milan, après l'invasion des Austro-Russes, il y fut accueilli comme un citoyen paisible, qui voulait rester étranger aux affaires publiques. Marié depuis 16 ans avec M<sup>me</sup> de Spinola, veuve Cattaneo, il dut donner tous ses soins à sauver les débris de sa fortune, qui, quoi qu'on en ait dit, était loin d'être considérable: placée tout entière dans les fonds publics, et principalement dans les banques de France, Venise, Rome, etc., elle dut supporter de grandes pertes par suite des événemens; d'ailleurs le père de M<sup>me</sup> Spinola était d'une branche cadette de sa famille, et la fille

n'hérita que du tiers de son bien. La terre de la Sforzesca avait été vendue à la France par la république cisalpine : à la retraite des Français, en 1799, le gouvernement autrichien en prit possession et la fit administrer. Après la bataille de Marengo, le gouvernement français en redevint le maître, et ce ne fut que dans l'année 1801, que la maison des frères Bodin, de Lyon, en fit l'acquisition. Le contrat qui en rendit possesseur M. Saporiti, ne fut passé qu'en 1805, à Lyon, où demeurait M. Quicinus Henri Casenove, qui était alors le propriétaire de la Sforzesca. Cette terre, située à quelques lieues de Milan, réclamait les soins de M. Saporiti, qui y faisait de fréquens voyages, quoiqu'il demeurât habituellement à Milan. M<sup>me</sup> Spinola, que ses liens de famille et d'habitude avaient jusque-là retenue à Milan, entendait parler sans cesse des agrémens de la Sforzesca, voulut enfin en jouir, et proposa à son mari de l'y accompagner; mais avant leur départ, ils se décidèrent à publier leur mariage, qui jusque-là était demeuré secret. Ce fut vers le milieu de septembre 1815, que M. Saporiti, sa femme et toute sa famille, se rendirent à la Sforzesca. Cette campagne, située aux portes de la ville de Vigevano, fut fréquentée alors par toutes les personnes distinguées des environs, qui purent être témoins du parfait accord qui régnait entre les époux. Ils quittèrent la Sforzesca le 14 décembre 1815, et retournèrent à Milan, où ils rentrèrent dans leur domicile ordinaire. M<sup>me</sup> Saporiti

tomba malade dans les premiers jours de 1816; sa maladie prit, dès le principe, un caractère grave, et malgré les soins employés de son mari et les secours des plus habiles médecins, cette dame mourut à Milan, le 5 avril de la même année. On a prétendu qu'il n'avait été reconnu noble milanais que depuis cette époque; il est vrai qu'il n'a présenté ses titres de noblesse ni sous la république cisalpine, ni sous le royaume d'Italie; mais la maison d'Autriche, rentrée en possession de la Lombardie, ayant, par ordonnance souveraine de 1814, invité tous les nobles qui voulaient être reconnus comme tels, à produire leurs titres, M. Saporiti ne fut pas le dernier à se présenter; il fut reconnu pour être descendant des Saporiti, anciens patriciens milanais, et même consuls de Milan en 1211 et 1221. Admis à la cour, il a joui de toutes les prérogatives attachées à sa qualité. M. Saporiti a épousé en secondes noces, au mois de février 1818, l'une des filles du maréchal Jourdan; il a établi à la Sforzesca une école d'enseignement mutuel, et n'épargne rien pour lui donner la perfection dont un pareil établissement est susceptible.

SARRASIN (JEAN), ex-maréchal-de-camp, né au bourg de Saint-Sylvestre, département de Lot-et-Garonne, le 15 août 1770, s'engagea à seize ans dans un régiment de dragons, racheta son congé l'année suivante, et devint, à 18 ans, gouverneur du comte de Verduzan, dont la révolution le sépara bientôt. Il obtint,

en 1792, la place de professeur de mathématiques au collège militaire de Sorèze, et entra la même année, comme officier, dans un bataillon de volontaires. Appelé à Châlons pour l'instruction des aspirans à l'école d'artillerie, il devint peu de temps après adjudant-major d'un régiment que formèrent les habitans de cette ville. Après la prise de Verdun, en novembre 1793, il devint secrétaire du général Marceau, et ensuite du général Kléber; c'est sous la direction de ces deux généraux qu'il commença son ouvrage intitulé : *Instructions pour les troupes en campagne*. Il passa, en avril 1794, à l'armée du Nord; fut chargé en septembre, par le général Jourdan, d'opérer, en qualité d'adjoint de première classe au corps du génie, la jonction de l'armée de Sambre-et-Meuse, avec l'armée de la Moselle; obtint, au siège de Maëstricht, le grade d'adjudant-général chef de bataillon; se fit remarquer au passage du Rhin en septembre 1795, et fit la campagne de 1796 en Allemagne, comme chef de l'état-major du général Bernadotte. Il fut employé, en 1798, à l'expédition d'Irlande, où le général Humbert, commandant du faible corps qui y avait abordé, le nomma d'abord général de brigade et ensuite général de division; mais à son retour en France, le directeur refusa d'approuver un avancement aussi rapide; il ne le confirma dans le grade de général de brigade qu'en 1799, après la bataille de la Trébia. Ce fut, dit-on, dans cette campagne, qu'il commença à jouer le rôle odieux de délateur, et à devenir suspect à ses

camarades. Destiné à cette époque pour l'armée de la Suisse, il fut chargé à son passage à Paris, par le général Bernadotte, alors ministre de la guerre, du bureau du mouvement des troupes, et ensuite du bureau des nominations. Il servit sur la fin de 1799 à l'armée du Rhin, et se rendit, en avril 1800, à l'armée des Côtes, commandée par le général Bernadotte. Reconnu enfin pour porter dans les camps un esprit inquiet et tracassier, et méprisé d'ailleurs à plus d'un titre, il fut réformé, et ce ne fut qu'au bout de seize mois, et à force d'intrigues, qu'il parvint à être rétabli sur le tableau des généraux de brigade. Il partit deux mois après pour Saint-Domingue, revint en France sans avancement, et continua, malgré le cri de l'armée, à être employé dans son grade. Il fit, en Allemagne, les campagnes de 1805 et 1806, fut nommé, au mois d'octobre, commandant du département de l'Escaut, sous les ordres de M. de Chambarlhac, et passa, en juin 1807, à l'armée d'Anvers. Envoyé, le 10 février 1809, au camp de Boulogne, il quitta son poste, le 10 juin 1810, sur un bateau pêcheur, et se rendit en Angleterre, où il entretenait depuis long-temps des intelligences avec le ministère. Il n'y reçut pas l'accueil qu'il en attendait; on disputa sur le prix de ses services: ses prétentions parurent exagérées; on lui offrit des sommes beaucoup moindres que celles qu'il exigeait: voulant paraître grand dans sa bassesse, il refusa tout. Éconduit d'Angleterre et envoyé en Espagne, il y reparut à la suite des armées anglaises, et

revint en France après la chute du trône impérial. Présenté à Louis XVIII, il offrit à ce prince un exemplaire de son *Histoire de la guerre d'Espagne et de Portugal*, qui fut agréé. Accusé de trigamie en juillet 1819, il fut traduit devant la cour d'assises, et convaincu de s'être marié une fois à Londres, et deux fois en France. Rien n'égalait l'audace et l'impudence qu'il fit paraître pour justifier son infâme conduite; il indigna le tribunal, et les auditeurs. Condamné à 10 ans de fers, à l'exposition et à la flétrissure, il n'a subi son jugement que sept mois après. On craignait non pas les révélations dont il avait menacé la cour, mais le scandale qu'elles auraient pu produire. Il paraît qu'on lui a rendu depuis la liberté, mais on n'a pu lui rendre l'honneur; au reste, il est peut-être le seul Français qui puisse s'en passer. Outre les deux ouvrages dont nous avons déjà parlé, il en a composé une foule d'autres; mais la plupart sont remplis de contradictions; la passion y tient la place de la vérité, et le désordre d'une imagination déréglée y est substitué à la raison et au bon sens: ses *Mémoires* sur les guerres de Russie et d'Espagne portent surtout l'empreinte de l'incertitude de ses principes politiques.

SARRUT (THOMAS JACQUES), baron, lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur, naquit à Saverdun, département de l'Arriège, le 16 août 1764. Destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, le jeune Sarrut fit, avec beaucoup de succès, ses études au collège de Pamiers. Peu

disposé à embrasser la carrière pour laquelle on l'élevait, il demanda, et obtint de ses parens, la permission de suivre son penchant qui le portait vers les armes. Il s'engagea comme volontaire, étant à peine âgé de 18 ans; se fit distinguer de ses chefs par sa bonne conduite, son zèle et son activité, et obtint successivement tous les grades jusqu'à celui de capitaine, auquel il fut nommé au mois de janvier 1792. Le 15 frimaire an 2, il fut adjoint aux adjudans-généraux, et, le 9 prairial suivant, nommé chef de demi-brigade sur le champ de bataille. Il ne tarda pas à se distinguer de nouveau, et à mériter le grade de général de brigade; il se trouvait, en cette qualité, aux affaires de Salzburgoffen, de Schwanstadt et de Lambach. C'est dans cette dernière, le 14 décembre 1800, que, soutenu par les généraux Drouet et Sahuc, il fit prisonniers 1,200 hulans commandés par le prince de Lichtenstein; il fut mentionné honorablement dans le rapport du général Moreau. Ce fut en cette même qualité qu'il fut envoyé, en l'an 11, à l'armée de Brest, où il reçut bientôt le brevet de commandant de la légion-d'honneur; il fut chargé, par une ordonnance du 22 prairial an 13, de surveiller la construction d'un fort qui fut établi dans la presqu'île de Toulguet, située sur la pointe la plus avancée de la baie de Berthaume et de celle de Camaret. L'empereur, désirant récompenser les services de ce général, avait décrété, par la même ordonnance, que ce fort porterait le nom de FORT SARRUT. Le 25 messidor sui-

vant, le fort Sarrut était terminé, armé de 36 bouches à feu et de 10 mortiers à grande portée, prêts à protéger l'escadre française ; mais à peine ce fort fut-il construit, que l'empereur appela le général à l'armée du Nord, où il reçut le titre de baron sur le champ de bataille. Envoyé en Espagne en 1807, le général Sarrut y trouva de nouvelles occasions de s'y distinguer. Le 20 novembre 1808, le maréchal Soult lui ayant donné ordre de côtoyer les bords de la mer vers les frontières des Asturies, tout-à-coup le général Sarrut fut arrêté dans sa marche par un corps de 6,000 hommes, qui était en position sur les hauteurs de San-Vincente-de-la-Barquiera. La force de la colonne française ne s'élevait pas à 900 hommes; mais Sarrut n'hésita pas à prendre l'initiative de l'attaque sur ses nombreux adversaires; il marcha droit à eux, et, dans un instant, les Espagnols furent culbutés et contraints de se jeter dans la mer, ou de se livrer à la clémence du Français, toujours généreux après la victoire. La hauteur de San-Vincente resta au pouvoir de nos troupes, qui firent, dans cette journée, 2,000 prisonniers. L'empereur, instruit de la conduite du général Sarrut dans cette affaire, l'éleva au grade de général de division. Ce fut en cette qualité qu'il servit en Espagne jusqu'au 20 juin 1813 (bataille de Vittoria). A la tête de sa division, le général Sarrut couvrait la route de Bilbao, où il fut attaqué par la division du général Thomas Graham. Les Français se défendirent avec la plus grande valeur, et repoussèrent en différentes fois les

troupes ennemies, que le général Wellington fit renforcer à plusieurs reprises par des détachemens tirés de son centre. Le général Sarrut, réunissant tout ce qu'il avait d'hommes, força un instant l'ennemi à rétrograder; mais il fut blessé, et laissé pour mort sur le champ de bataille. Il succomba le 27. Le général anglais lui fit rendre les derniers honneurs.

SARTELOU (LE CHEVALIER ANTOINE LÉGER), né le 16 octobre 1770, entra fort jeune dans l'administration militaire, et fut employé à l'armée d'Orient en qualité de commissaire des guerres. Devenu commissaire-ordonnateur pendant les campagnes d'Egypte, il obtint, à son retour en France, la place de secrétaire-général du ministère de la guerre, et fut enfin nommé commissaire-ordonnateur en chef de la grande-armée en 1812. M. Sartelou en remplit les fonctions pendant les campagnes de Russie, de Saxe et de France, et fut élu, par le département de la Corrèze, au commencement de 1814, membre du corps - législatif. Retenu à l'armée pour le service des subsistances, il ne parut dans cette assemblée qu'après le retour des Bourbons. Le 24 décembre 1814, il présenta, au nom de la commission des pétitions, un rapport sur celles qui avaient été adressées par les prisonniers d'état, et en fit ordonner le renvoi au gouvernement. Après le 20 mars 1815, il fut nommé commissaire-ordonnateur en chef de l'armée du Rhin; les sentimens qu'il manifesta ensuite sur cet événement, lui valurent la place d'ordonnateur en chef de la maison militaire du roi et la

présidence du collège électoral de Tulle. M. Sartelon fut élu, par le département de la Corrèze, membre de la chambre des députés, et vota avec la minorité de cette assemblée, dont l'ordonnance du 5 septembre 1816 arrêta le zèle excessif. Dans la discussion sur la loi des élections, le 17 février précédent, il fit sentir l'inconvenance de faire siéger à la chambre des personnes employées par le gouvernement, et demanda qu'elles ne fussent point admises. Réélu en 1816, il vota en faveur des lois de finances et des élections, en proposant toutefois des amendemens qui ne furent point acceptés, tels que le renouvellement intégral et l'âge de 50 ans pour l'éligibilité. Dans la session suivante, M. Sartelon parla sur le budget du ministre de la guerre, et proposa de fixer définitivement le sort des officiers en non activité, en leur accordant un traitement dont le maximum ne pourrait être porté au-delà des deux tiers de la demi-solde; mais il retira cet amendement, contre lequel s'était récriée une partie des collègues. Il parla en faveur de la loi sur la liberté de la presse, avec les amendemens proposés par la commission et avec le jury; adopta la loi de recrutement, et s'opposa à l'exemption des aînés de famille, proposée par M. de Villèle. Il cessa de faire partie de la chambre en 1818. M. Sartelon a rempli, en 1816, les fonctions de procureur du roi dans l'affaire du contre-amiral Linois et du colonel Boyer, et il a été compris, en 1817, dans l'organisation du corps des intendans militaires. Il est maintenant

(1825) employé dans la 2<sup>me</sup> division militaire à Châlons.

SARTORY (MADAME DE), romancière, est fille du baron Philippe de Wimpffen, et est née au château d'Eden-Koven, près de Landau. Ses principaux ouvrages sont: 1<sup>o</sup> *l'Urne dans la vallée solitaire*, 1806, 3 vol.; 2<sup>o</sup> *Leodgard de Walheim à la cour de Frédéric II*, 1809, 2 vol.; 3<sup>o</sup> *M<sup>lle</sup> de Luynes*, 1817, 1 vol.; 4<sup>o</sup> *Extrait des Mémoires de Dangeau, contenant beaucoup d'anecdotes sur Louis XIV et sa cour, avec des notes historiques*, chez Roza, 1817, 2 vol.; 5<sup>o</sup> *le Duc de Lauzun*, 1818, 2 vol.; 6<sup>o</sup> *Almanach des modes de 1818, contenant trois nouvelles, et une notice sur les costumes et les mœurs des Espagnols*; 7<sup>o</sup> *Petit Tableau de Paris*, in-12, 1818.

SASSELANGES (LE MARQUIS SAIGNARD DE), né dans le Forez, était lieutenant-colonel dans le régiment du Roi-cavalerie, au commencement de la révolution; il émigra en 1792, et alla rejoindre le duc de la Châtre, sous les ordres duquel il combattit à Quiévrain, les 29 et 30 avril de la même année. Il passa ensuite à l'armée du duc de Bourbon, et obtint, en 1798, l'autorisation de rentrer en France. Les victoires des armées de la république et celles de l'empereur Napoléon avaient ôté tout espoir à l'ancienne noblesse de reconquérir ses privilèges, lorsque les désastres de la campagne de Russie, et de celle de Saxe, en 1812 et 1813, la firent sortir de l'espèce de léthargie dans laquelle elle était plongée. M. de Sasselanges, qui jusque-là avait vécu tranquille et



ignoré, se montra au retour des Bourbons, en 1814, et prit les armes en 1815, à la nouvelle du débarquement de Napoléon sur les côtes de la Provence. Nommé commandant de la garde nationale du Puy, il ne put cependant faire agir les forces qui lui avaient été confiées, et fut même obligé de donner sa démission. Après la seconde rentrée de Louis XVIII, il fut chargé, avec un détachement de la garde nationale, de s'opposer à la marche du général Gilly sur Mende; mais déjà les troupes impériales avaient déposé les armes, et le marquis de Sasselanges entra dans la ville sans coup-férir. Il fut depuis nommé conseiller de préfecture du département de la Haute-Loire, dont il remplit encore aujourd'hui (1825) les fonctions.

**SASSELANGES** (LE BARON PIERRE-JULES), parent du précédent, né à Craponne, département de la Haute-Loire, en 1763, entra au service, en 1785, comme élève de l'école d'artillerie de La Fère. Il se trouvait à Paris en 1789, et assista, le 1<sup>er</sup> octobre de cette année, à la fête donnée par les gardes-du-corps aux officiers des troupes de ligne. Chargé, par un grand nombre d'officiers, d'offrir leurs services aux gardes-du-corps, qui, par suite de cette réunion, avaient soulevé le peuple contre eux, le baron de Sasselanges fut incorporé dans la compagnie du duc de Guiche, aujourd'hui duc de Grammont, et prit part aux événemens des 5 et 6 du même mois. Il émigra en 1790, se battit contre les troupes républicaines à l'affaire de Quiévrain,

et prit ensuite du service dans le corps de Carnevill et dans les hussards britanniques. Profitant de l'amnistie accordée par le gouvernement consulaire, il rentra en France en 1802, et devint, en 1809, maire de Craponne. En 1814, il rentra dans les gardes-du-corps, et obtint la croix de Saint-Louis. Au commencement du mois de mars 1815, il organisa, dans le département de la Haute-Loire, un corps d'infanterie et une cavalerie, avec lesquels il se porta sur Paris. Arrêté en route lui et plusieurs des siens, il parvint à s'échapper; mais il n'arriva à Orléans qu'après le départ de Louis XVIII de Paris. Cette nouvelle le détermina à se réunir au duc d'Angoulême, et après la dissolution de l'armée de S. A. R., il se rendit dans le Gévaudan, où il resta tranquille. Après la seconde abdication de Napoléon, il se hâta de revenir à Paris, et fut nommé, en 1816, sous-préfet d'Ambert, département du Puy-de-Dôme.

**SAULNIER** (N.), chevalier de la légion d'honneur, ex-secrétaire-général du ministère de la police, préfet, membre de la chambre des députés, etc., est né dans la ci-devant province de Lorraine. M. Saulnier exerça d'abord l'emploi de chef de bureau dans l'administration départementale de la Meurthe. Par suite de la révolution du 18 brumaire an 8, il devint préfet à Bar-sur-Ornain, département de la Meuse, fonctions qu'il quitta pour remplir celles de secrétaire-général de la police lors de la réunion de ce ministère à celui de la justice, sous M. Régnier; depuis duc de Massa. Il fut

conservé dans cette place par Fouché, duc d'Otrante, et par M. Savary, duc de Rovigo, qui eurent successivement le portefeuille de la police, alors séparé du ministère de la justice. Lorsque le général Malet (*voy. ce nom*) tenta, sur la fin de 1812, pendant la campagne de Russie, de changer la forme du gouvernement, M. Saulnier fut enlevé avec M. le duc de Rovigo, et déposé à la prison de la Force. Cette tentative aventureuse ayant été presque aussitôt réprimée, M. Saulnier reprit ses fonctions, qu'il ne perdit que peu de jours avant le 20 mars 1815. Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, ayant remis le portefeuille de la police au duc d'Otrante, M. Saulnier reprit de nouveau sa place, et la reperdit, pour la dernière fois, après la seconde restauration. On lui a généralement rendu cette justice, qu'il avait exercé les emplois qui lui avaient été confiés, et surtout le dernier, avec beaucoup de désintéressement et d'humanité. Nommé, en 1815, par le département de la Meuse, membre de la chambre des députés, il a fait partie de la minorité libérale de cette chambre, qui fut détruite par la célèbre ordonnance du 5 septembre 1816. Réélu immédiatement après par le même département, il se trouva naturellement placé parmi les défenseurs de nos libertés constitutionnelles. Dans la séance du 24 janvier 1817, il se prononça contre le projet de loi sur la liberté individuelle. Il dit : « Le roi, en ouvrant cette session, a dit avec la plus vive expression : La tranquillité règne dans mon royaume ;

un témoignage aussi auguste suffit pour nous convaincre que la loi du 29 octobre ne doit être désormais ni réformée ni modifiée. » Il combattit ensuite le rapporteur, qui comparait la nouvelle loi à la suspension de l'*habeas corpus*, et demanda, en terminant, la pleine et entière exécution de l'art. 4 de la charte. Dans la séance du 24 février 1818, à l'occasion d'une pétition, dont il appuya le renvoi à la commission, il exposa la situation de son département, sur lequel avaient particulièrement pesé les deux invasions de 1814 et de 1815, observant que les mêmes charges avaient également accablé tous les départemens de l'Est. Il présenta une pétition du comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely, dans laquelle cet illustre proscrit (aussi bannis sans jugement) se plaignait vivement de la sévérité excessive des puissances alliées à son égard, et demandait l'intervention de la chambre pour que les agens diplomatiques de la France le fissent jouir à l'étranger du droit naturel et des gens. M. Saulnier prononça à cette occasion un discours remarquable par sa force et sa sagesse, et demanda le renvoi de la pétition au ministre des affaires étrangères. Il ne refusa dans aucune circonstance son appui aux malheureux et aux justes réclamations d'un grand nombre de pétitionnaires. Réélu à l'expiration de son mandat, il faisait partie de la chambre dont la dissolution totale a eu lieu en 1823. Il n'a pas été nommé, en 1824, à la chambre septennale : M. Saulnier avait, il est vrai, voté

contre les deux lois d'exception, et avec les 95 contre le nouveau système électoral. Son fils, directeur-général de la police à Lyon, dans les dernières années du gouvernement impérial, et préfet du département de Tarn-et-Garonne pendant les *cent jours*, en 1815, a fait, depuis la seconde restauration, un voyage scientifique en Égypte, d'où il a rapporté le zodiaque de Denderah, dont plusieurs savans ont donné la description, et qui est maintenant déposé dans les salles du Louvre. M. Saulnier fils n'exerce aucune fonction publique.

SAUMAREZ (SIR JAMES), amiral anglais, qui occupe encore aujourd'hui un rang distingué parmi les officiers-généraux de la marine britannique, est né dans l'île de Guernesey, en 1757. Il descend d'une famille française, dont le chef accompagna, dit-on, Guillaume-le-Conquérant, lors de son invasion en Angleterre. Son père exerçait avec succès la profession de médecin, et deux de ses oncles s'étaient distingués au service de mer. Le jeune Saumarez suivit dès l'enfance la carrière de ces derniers, et à l'âge de 15 ans, il était *midshipman* sur le vaisseau du capitaine Alens, habile marin, avec lequel il croisa dans diverses mers pendant plusieurs années. Revenu ensuite dans sa famille, il fit de bonnes études, et s'occupa sans relâche du soin d'achever lui-même son éducation, qui n'avait été qu'ébauchée. Lors de la guerre que fit l'Angleterre à ses colonies de l'Amérique septentrionale, il passa sur le vaisseau *la Bristol*, et

accompagna sir Peter Parker, qui commandait une escadre dans l'Atlantique. En 1776, il se distingua à l'attaque de Sullivan, et fut nommé lieutenant de vaisseau. On lui confia ensuite le commandement du cutter *the Spitfire*; mais ce bâtiment ayant été fortement avarié, il eut bientôt ordre d'y mettre le feu, pour qu'il ne tombât pas entre les mains de l'ennemi, et de s'embarquer comme simple passager pour revenir en Angleterre. La France et la Hollande ayant pris part à la guerre d'Amérique, le lieutenant Saumarez fut bientôt remis en activité, et s'embarqua avec sir Hyde Parker. Il se distingua éminemment au célèbre combat de Doggers-Bank, où cependant les braves amiraux hollandais Kontman et Kinsbergen soutinrent assez glorieusement l'honneur de leur pavillon, pour avoir le droit de s'attribuer la victoire. Le lieutenant Saumarez fut chargé de remplacer, dans le commandement du vaisseau *le Preston*, le capitaine Green, qui avait perdu un bras au commencement de ce combat, un des plus acharnés des temps modernes, et à son retour en Angleterre, il fut nommé capitaine en pied de *la Tisiphone*. Il joignit ensuite l'amiral Hood, qui commandait la flotte des Indes-Occidentales, et qui lui confia le vaisseau *le Russel*, de 74 canons. Le 12 avril 1782, il se signala de nouveau dans le combat que l'amiral Rodney livra au comte de Grasse. Après avoir successivement commandé *l'Embuscade* et *le Raisonnable*, il fut chargé, en 1793, de croiser dans les parages

de Cherbourg, avec la frégate *le Croissant*, de 56 canons. Il y eut un engagement avec la frégate française *la Réunion*. Ce combat de vaisseau à vaisseau, au commencement d'une nouvelle guerre, fut célébré en Angleterre comme un triomphe signalé. Sir James Saumarez fut alors créé chevalier, et la bourgeoisie de Londres lui fit don d'une superbe vaisselle. L'année suivante, il eut le commandement d'une petite escadre, avec laquelle il manœvra habilement, échappa à une escadre française supérieure en force, et se réfugia dans un port de l'île de Guernesey. Il joignit ensuite la grande flotte commandée par l'amiral Howe, qui croisait dans la Manche, et eut le commandement du vaisseau de ligne *l'Orion*. Placé ensuite sous les ordres de sir John Jervis (depuis lord Saint-Vincent), il croisa avec lui dans la Méditerranée, fit le blocus de Cadix, et prit part, en février 1797, à la bataille du cap Saint-Vincent, où les Anglais remportèrent la victoire. Une médaille d'or lui fut décernée pour ses services dans cette campagne. Revenu en Angleterre, il contribua puissamment à apaiser la dangereuse révolte des matelots, qui éclata à cette époque sur la flotte stationnée à Nore (*voy.* PARKER, RICHARD). Le vaisseau *l'Orion*, commandé par sir James Saumarez, fit depuis partie de la flotte de l'amiral Nelson, qui courut à la recherche du général en chef Bonaparte, embarqué à la tête de l'expédition d'Égypte. Après avoir éprouvé une violente tempête dans le golfe de Lyon, la flotte anglaise

entra dans un port de l'île de Sardaigne, où elle répara ses avaries, et reçut un nouveau renfort de dix vaisseaux de ligne. Sur un avis reçu du ministre anglais à Naples, sir William Hamilton, que l'escadre française avait été reconnue dans ces parages, Nelson se hâta de remettre à la voile, et espérant gagner l'ennemi de vitesse, il traversa, à l'aide des bons pilotes siciliens dont il s'était pourvu, le golfe de Messine avec sa grande flotte, entreprise assez périlleuse, qu'aucun amiral n'avait encore tentée. Pendant ce temps, l'escadre française tournait la Sicile au midi, s'emparait de Malte, et arrivait sans perte en Égypte. Nelson ne put la joindre qu'après que le débarquement des troupes eut été heureusement effectué; mais il l'attaqua aussitôt dans la rade d'Aboukir, où se livra une des batailles navales les plus sanglantes dont les fastes maritimes aient fait mention. Par une manœuvre hardie, et qu'on avait jugé impossible avant le succès, Nelson passa entre la terre et les vaisseaux français embossés dans la rade. La victoire fut complète, et sir James Saumarez, qui y avait contribué par son habileté et sa valeur, fut chargé, après l'action, du commandement des prises faites sur les Français. Avec une escadre sous ses ordres, il alla sommer Malte de se rendre; mais le général Vaubois, qui y commandait, rejeta toutes ses propositions, malgré le peu d'espoir qu'il avait d'être secouru, après les désastres de la marine française à Aboukir, dont on eut grand soin de lui faire pas-

ser tous les détails. Sir James Saumarez laissa quelques vaisseaux pour bloquer ce port, se rendit ensuite à Gibraltar, puis à Lisbonne, et de là en Angleterre, où il fut reçu avec de grands honneurs. Une seconde médaille d'or lui fut décernée; il eut la décoration de l'ordre du Bain, et l'emploi lucratif de colonel des troupes de la marine. En 1800, il monta un vaisseau de 80 canons, et croisa long-temps devant le port de Brest. Nommé contre-amiral l'année suivante, et baronnet de la Grande-Bretagne, il reçut en outre le commandement de l'escadre qui était stationnée devant Cadix. Dans le mois de juin 1801, il eut un engagement avec le contre-amiral français Linois, qui lui enleva plusieurs vaisseaux, et le força à la retraite; et au mois de juillet suivant, il soutint un nouveau combat des plus acharnés contre les flottes française et espagnole, près d'Algésiras. Le vaisseau espagnol du *Sant-Antonio* fut pris par les Anglais, qui se retirèrent ensuite, mais qui n'en représentèrent pas moins cette affaire indécise comme une victoire signalée. Les deux chambres du parlement votèrent des remerciemens publics à sir James Saumarez; la ville de Londres lui accorda le droit de cité, lui fit présent d'une superbe épée, et le roi Georges III lui envoya la grande décoration de l'ordre du Bain, qui lui fut remise avec solennité par le général O'Hara, gouverneur de Gibraltar, devant toute la garnison de cette place. Pendant la courte suspension d'hostilités qui suivit la paix

d'Amiens, cet amiral se rendit à Guernesey, au sein de sa famille. Il venait d'obtenir une pension de 1200 liv. sterlings, lorsque de nouvelles craintes de guerre se manifestèrent; le gouvernement lui confia le commandement de l'île de Guernesey. En avril 1809, il fut nommé au commandement d'une flotte de 24 vaisseaux de ligne, qui croisa dans les mers du Nord, et qui devait agir de concert avec les Suédois, alors alliés de l'Angleterre et en guerre avec les Danois et les Russes. Cette campagne n'eut pas de grands résultats. L'amiral anglais avait, disait-on, formé le projet d'attaquer les ports de Revel et de Cronståd; mais les dispositions prises dans ces villes furent telles que ce dessein ne put s'effectuer. Sir James Saumarez s'est depuis retiré à Guernesey, où il avait épousé une de ses compatriotes, qui lui a donné plusieurs enfans. M. SAUMAREZ (Richard), frère du précédent, est né, comme lui, à Guernesey. Dès sa jeunesse, il a suivi la même carrière que son père, et s'est distingué dans l'exercice de la médecine et de la chirurgie. Il a été nommé chirurgien en chef du grand hôpital de la Madeleine. On lui doit plusieurs ouvrages estimés, dans lesquels il s'est souvent efforcé de mettre l'art qu'il professait à la portée des esprits les plus ordinaires. Il a publié : 1° *Dissertation sur l'univers en général et les élémens en particulier*, 1795, in-8°; 2° *Nouveau Système de physiologie*, 1798, 2 vol. in-8°; 3° *Principes et but de la philosophie*, 1811, in-8°; 4° *Principes des*

*sciences physiologiques et physi-ques*, 1812, in-8°; 5° *Discours prononcés devant la société de médecine*, 1813, in-8°.

SAUNDERS (WILLIAM), médecin extraordinaire du prince de Galles, et doyen des médecins de l'hôpital de Guy, s'est rendu recommandable non-seulement par un grand nombre d'excellens ouvrages, mais encore par ses bienfaits envers l'humanité, en faisant adopter le système de la vaccine à Saint-Domingue. M. Saunders est membre de la société royale de Londres. On lui doit : 1° *Traité sur le mercure, employé dans les maladies vénériennes*, in-8°, 1767; 2° *Observations sur l'antimoine*, in-8°, 1779; 3° *Traité sur le kina*, in-8°, 1782; 4° *Traité sur l'acide méphitique*, in-8°, 1789; 5° *Sur la structure, l'économie et les maladies du corps humain*, in-8°, 1793; 6° *Oratio harvei instituto habita in theatro collegii regalis medicorum Londinensis*, avec des observations intéressantes sur le régime des eaux et sur les bains chauds et froids, in-8°, 1800. Il a encore publié des remarques sur l'hépatite de l'Inde, 1809, in-8°.

SAURAU (LE COMTE FRANÇOIS), d'une des premières familles de la Styrie, est né à Vienne. Il fit ses études au collège Thérésien, entra dans l'administration, et devint successivement conseiller au gouvernement de Prague en 1786, capitaine de la ville de Vienne en 1789, conseiller aulique au directeur-général de la monarchie en 1791, et adjoint au vieux comte de Pergen, ministre de la police. Contrarié par le baron de Thugut, ministre des affaires étrangères,

et n'ayant à sa disposition que des moyens insuffisans, il parvint cependant à déjouer, par sa fermeté et sa vigilance, deux conspirations qui se tramaient à la fois à Vienne et dans la Hongrie. En 1795, il fut nommé président de la régence de la Basse-Autriche, et continua de diriger la police. Les victoires des Français, sur le Rhin et en Italie, avaient tellement abattu le courage des Autrichiens, que le gouvernement ne trouvait aucun moyen d'arrêter, en 1797, la marche du général en chef Bonaparte sur Vienne. Le comte de Saurau, au moyen des réunions patriotiques qu'il avait organisées précédemment, ranima le courage de ses compatriotes, qui étaient au moment de se lever en masse lorsque les préliminaires de la paix furent signés à Léoben. Environné de l'amour du peuple et de l'estime de son souverain, qui lui fit présent d'une terre en Hongrie, il fut, dans la même année, chargé du ministère des finances. Les désastres de la guerre et une mauvaise administration avaient réduit le trésor à un tel état de pénurie, que le gouvernement ne savait comment soutenir la nouvelle guerre, qu'après même le traité de Campo-Formio, il se disposait à faire à la république française. C'est alors que le baron de Thugut émit son projet d'accroissement des obligations de la banque, projet funeste qui faillit détruire entièrement le crédit du gouvernement autrichien. Le comte de Saurau s'opposa fortement à son exécution; mais il fut obligé de céder à l'empire que son adversaire avait sur l'esprit de l'empereur. En

1801, il fut décoré de la grand-croix de Saint-Etienne, et nommé ambassadeur à Saint-Petersbourg. Il fit de vains efforts pour détacher l'empereur Paul I<sup>er</sup> de son alliance avec la France. De retour à Vienne, il obtint la charge de maréchal des états d'Autriche, qu'il présida jusqu'en 1806. Nommé, à cette époque, commissaire impérial en Styrie, Carinthie et Carniole, il organisa la landwehr de ces provinces, changea l'administration publique, et se proposait d'y réformer le système des finances, lorsqu'il fut rappelé, en 1810, pour prendre le gouvernement-général de la province d'Autriche. Le comte de Saurau rendit des services éminens aux habitans de ce pays, en y introduisant le libre commerce des grains, système que toutefois il eut beaucoup de peine à faire prévaloir sur les préjugés. En 1814, il fut chargé d'organiser les provinces Illyriennes, et fut, en 1815, ministre de l'armée que l'Autriche opposa au roi Joachim (voy. MURAT). Après la défaite de ce prince, il obtint le gouvernement de la Lombardie : Milan était alors, en quelque sorte, livré à la discorde. Les prétentions exagérées d'une partie des habitans de cette ville, les regrets des autres, que le changement de gouvernement privait de leur état, l'orgueil enfin d'une capitale réduite en province autrichienne, tout concourait à rendre le commandement très-difficile. Le comte de Saurau sut cependant, par son habileté et sa prudence, l'exercer de manière à se concilier l'estime de tous. En 1817, il fit la remise

de la principauté de Lucques à l'archiduchesse Marie-Louise, quitta l'Italie pour se rendre comme ambassadeur à Madrid, et fut nommé, en 1818, grand-chancelier de l'empire et ministre de l'intérieur.

SAURINE (JEAN-PIERRE), ex-législateur, évêque constitutionnel, etc., naquit à Saint-Pierre d'Eysey, département des Basses-Pyrénées, le 11 mars 1755. Il exerçait comme curé les fonctions ecclésiastiques à l'époque de la convocation des états-généraux, en 1789. L'estime dont il jouissait dans sa province et dans son ordre, lui valut les suffrages du clergé du Béarn, pour le représenter à cette assemblée, depuis si célèbre sous le nom d'assemblée constituante. Saurine s'y montra ce qu'il fut dans tout le cours de sa carrière politique, sage et modéré, mais fortement attaché à la cause populaire. L'un des premiers, il fut pour la réunion à la chambre des communes, et l'un des premiers il prêta le serment exigé par la nouvelle constitution civile du clergé. Évêque constitutionnel du département des Landes, en 1790, il fut nommé, au mois de septembre 1792, par le collège électoral du même département, député à la convention nationale. Dans le procès du roi, il vota la détention jusqu'à la paix. Son énergique opposition au coup d'état du 31 mai 1793, fixa sur lui l'attention du parti de la *Montagne*. Saurine eut de nouveau le courage de le braver, en apposant sa signature aux protestations du 6 juin suivant. Compris aussitôt au nombre des 73 députés proscrits,

il fut arrêté. La révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794) lui valut sa liberté et sa réintégration dans ses fonctions législatives; il passa au conseil des cinquante, par suite de la réélection des deux tiers conventionnels, et sortit de ce conseil le 20 mai 1797. Après le concordat de 1802, il passa le 2 avril de la même année à l'évêché de Strasbourg, devint membre de la légion-d'honneur à la fondation de l'ordre, et mourut, dans l'exercice de ses fonctions épiscopales, au mois de mai 1813. Il fut généralement regretté.

SAUSSURE (NICOLAS DE), agronome distingué, naquit à Genève, vers la fin de l'année 1709, et mourut en 1790, dans la 81<sup>e</sup> année de son âge. Il fit de bonnes études, et cultiva les lettres; il fut membre du conseil des deux-cents de sa ville natale. Homme bienfaisant, il s'est particulièrement livré aux travaux agronomiques, comme les plus propres à rendre son nom recommandable au souvenir et à la reconnaissance de ses concitoyens et des philanthropes de tous les pays. La société économique d'Auch, département du Gers, couronna le mémoire qu'il lui avait adressé *sur la meilleure manière de cultiver les terres*. Membre de plusieurs académies, il a fourni un assez grand nombre de mémoires intéressans au recueil de la société de Berne. Saussure a publié entre autres ouvrages : 1<sup>o</sup> *Manière de provigner la vigne sans engrais*, 1775, in-8<sup>o</sup>; 2<sup>o</sup> *Essai sur les causes de la disette du bled en Europe, et sur les moyens de la prévenir*, 1776, in-12; 3<sup>o</sup>

*Essai sur la taille de la vigne et sur la rosée*, 1780, in-8<sup>o</sup>; 4<sup>o</sup> *le Feu, principe de la fécondité des plantes et de la fertilité des terres*, 1783, in-8<sup>o</sup>. Son fils, Horace-Bénédict de Saussure (voy. l'article suivant), s'est acquis de la célébrité comme naturaliste.

SAUSSURE (H. B. DE), naturaliste, fils du précédent, naquit à Genève, le 17 février 1740. Il montra dès l'enfance des dispositions extraordinaires, et bientôt une ardeur passionnée pour l'étude des sciences en général, mais plus particulièrement pour celles qui ont rapport à l'histoire naturelle. A l'âge de 21 ans, il fut déjà jugé digne, par ses concitoyens, de remplir une chaire de philosophie, et fut nommé professeur en 1761. Il se livra à l'enseignement public pendant 25 années, avec autant de zèle que de succès, n'interrompant momentanément ses cours que pour voyager. M. de Saussure parcourut à différentes époques la France, la Belgique, la Hollande, l'Angleterre et l'Italie. Intimement lié dès sa jeunesse avec les savans qui illustraient alors sa patrie, tels que Haller, Pictet, Bonnet, Jallabert, etc., et recommandé par eux, il établit bientôt de nouvelles relations avec les hommes les plus distingués de l'Europe, leur communiquant les résultats de ses recherches et souvent d'importantes découvertes, en échange de leurs utiles directions. La botanique et la physique furent les sciences de prédilection de M. de Saussure; mais c'est surtout dans la géologie et la connaissance des montagnes qu'il acquit, par ses hardies inves-



tigations, une réputation européenne. Chaque année il faisait un voyage scientifique dans les Alpes, suivant leur chaîne immense jusqu'à la mer, et dans toutes leurs directions. Affrontant les dangers les plus imminens, il s'élançait sur la cime des glaciers, où parmi tous les êtres vivans, quelques chamois et bouquetins étaient seuls parvenus avant lui. Il avait déjà, en 1779, traversé quatorze fois, et par huit voies différentes, ces montagnés peu explorées jusqu'alors par les savans. Il s'éleva le premier sur le mont *Cramont*, et quelque temps après sur la plus haute cime du mont *Rosa*, qui est peu inférieure à celle du mont Blanc. Ce dernier, que M. de Saussure avait toute sa vie désiré escalader, le fut enfin après plusieurs tentatives aussi vaines que dangereuses. Au mois d'août 1787, il foula de ses pieds la plus haute crête du géant des Alpes, et resta trois heures et demie sur ce point élevé, où il fit d'importantes observations. A peine cependant pouvait-il y respirer; le sang lui sortait par les narines et par les oreilles; la seule action de rattacher son soulier fut un travail prêt à épuiser toutes ses forces. Il y trouva le baromètre à 16 pouces et une ligne, ce qui donne au mont Blanc 2,450 toises d'élévation au-dessus du niveau de la mer. Le thermomètre était à 2 degrés au-dessous de zéro. Au mois de juillet de l'année suivante, accompagné de son fils aîné, il campa pendant 17 jours sur le sommet d'une autre montagne, dite *le Col du Géant*, élevée de 1763 toises au-dessus du niveau de la mer, et y

continua ses observations. On doit à ce savant l'invention de plusieurs instrumens nouveaux et ingénieux, entre autres de l'*Électromètre*, qui indique la nature et la force du fluide électrique, même dans un temps clair et serain. M. de Saussure était associé de l'académie des sciences de Paris et de presque toutes les autres sociétés savantes de l'Europe; il fut aussi le fondateur de la société des sciences et des arts de Genève, et contribua puissamment à la prospérité de l'industrie dans sa patrie. Tous les savans voyageurs et étrangers illustres s'empressaient de lui porter leur tribut d'hommages. L'empereur Joseph II vint le visiter à Genève, et le combla d'éloges mérités. M. de Saussure était membre du conseil des deux-cents de cette république. Quand elle fut réunie à la France, il fut appelé à l'assemblée nationale, et y siégea pendant quelque temps. La révolution lui avait enlevé la plus grande partie de sa fortune, consistant en rentes sur l'état; il mourut vivement regretté, le 23 janvier 1799, laissant la réputation non-seulement d'un savant distingué, mais d'un excellent citoyen. Sa fille, madame Necker de Saussure, qui a épousé un neveu de l'ancien ministre des finances de France, a hérité de l'esprit et de l'instruction de son illustre père. Elle est citée comme une des femmes les plus distinguées de son pays, par ses vertus et par son amabilité; entre autres écrits, elle a publié une *Notice* du plus grand intérêt, sur sa parente et son amie, M<sup>me</sup> la baronne Stré-Holstein.

**SAUTEREAU - DE - BELLE-VEAU (JEAN)**, député à l'assemblée législative et à la convention nationale, est né à Epiry, bourg du Bas-Nivernais, où son père était notaire. Après avoir fait de bonnes études et achevé son cours de droit à Bourges, il fut reçu avocat en cette ville, et plaida diverses causes avec succès. Il alla ensuite s'établir à Clermont, en Auvergne, où il remplit avec talent les mêmes fonctions d'avocat pendant toute la durée des grands bailliages. Après l'avènement de Louis XVI au trône, ces tribunaux ayant été supprimés, M. Sautereau-de-Belleveau retourna dans sa province, et s'y prononça avec chaleur pour les nouveaux principes, lors de la révolution en 1789. Ses concitoyens l'éluèrent bientôt procureur syndic du département de la Nièvre, puis, en 1791, député à l'assemblée législative, et l'année suivante à la convention nationale. Quoique ayant acquis, comme avocat, l'habitude de parler en public, et s'énonçant avec facilité, il n'aspira point aux honneurs ou aux succès de la tribune, et borna ses travaux dans les deux assemblées, à la rédaction des rapports de divers comités dont il fit partie. Dans le procès du roi, il vota avec la majorité, mais ne se trouva point présent à l'assemblée lors de la discussion du sursis. Après la session conventionnelle, il passa au conseil des cinq-cents, où il défendit, en 1797, les assemblées électorales de son département, que le député La Rue prétendit avoir été influencées par quelques anciens membres des sociétés po-

pulaires. En 1798, il sortit du conseil, et fut nommé juge au tribunal d'appel du département du Cher, fonctions qu'il exerça avec intégrité jusqu'à la recomposition des tribunaux sous le gouvernement royal. Atteint par la loi du 12 janvier 1816, M. Sautereau-de-Belleveau a été contraint, après le second retour du roi, de quitter sa patrie, et s'est retiré, dit-on, en Allemagne.

- **SAUVÉ (GERVAIS)**, était maire de Ducé (Maine-et-Loire), lorsqu'il fut nommé, en 1791, par le département de la Manche, député à l'assemblée législative, et en 1792 à la convention. Il vota, dans le procès de Louis XVI, la détention et le bannissement à la paix. Après l'établissement de la constitution de l'an 5, M. Sauvé passa au conseil des anciens, où il siégea jusqu'au 20 mai 1797, et resta dès-lors étranger aux affaires publiques.

**SAUVIAC (J. A.)**, général de la république, a fait les premières campagnes de la révolution aux armées du Nord, où il s'est distingué, et a cessé, quelques années après, d'être employé activement. Il a publié : 1° *Aperçu des deux dernières campagnes de l'armée du Nord*, etc., 1796, in-8°; 2° *Coup-d'œil militaire et politique sur le théâtre de la guerre en général, remis au gouvernement après les affaires de la Trébia*, 1800, in-8°. On lui doit encore un *Éloge du général Vauban*, qui a concouru pour le prix proposé par l'académie-française. Le général Sauviac ne fut point employé sous le gouvernement impérial. En 1817, il s'occupait de

leçons et d'expériences de physique.

SAUVIGNY (L'ABBÉ EDME-LOUIS DE), écrivain ecclésiastique, était curé de Jarnac, dans le diocèse d'Angoulême. Il adopta avec sagesse les principes de la révolution, échappa aux proscriptions du régime de la terreur, et fut rédacteur, en 1797, du *Journal du Concile national*. Cet ecclésiastique mourut en 1809. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Épître à un homme de lettres retiré à la campagne*, 1777, in-8° ; 2° *Panegyrique de saint Louis, prononcé à l'Oratoire*, 1780, in-8°, où l'on trouve quelques beaux mouvemens oratoires ; 3° *Oraison funèbre de Marie-Thérèse, impératrice*, 1781, in-8° ; 4° *César et Pompée*, poëme, 1782. « On y remarque quelquefois de la verve ; mais en général une versification diffuse. » 5° *Œuvres choisies de Bossuet, évêque de Meaux*, 10 vol. in-8°, 1785 et années suivantes ; 6° *Vie de saint Grégoire, évêque de Tours*, 1785, in-8° ; 7° *Discours sur les devoirs des sujets envers les souverains*, prononcé dans le chapitre du Louvre, en présence des membres de l'académie-française, le 25 août 1786, suivis d'une *Ode sur le prince de Brunswick* ; cette ode n'a point concouru pour le prix : 1786, in-8°. 8° *Histoire de Henri III, roi de France et de Pologne*, 1787, in-8°.

SAUVIGNY (EDME DE BILLARON DE), auteur dramatique, censeur royal, etc., naquit à Paris, en 1734, et fit dans cette ville de très-bonnes études. Il cultiva les lettres avec quelque succès, et fut nommé censeur royal. Il a donné,

comme poète, des *Odes Anacréontiques*, un vol. in-12, des *Poëmes et autres poésies*, et comme auteur dramatique, plusieurs *tragédies et comédies*. On doit citer particulièrement, parmi ses autres ouvrages, son *Essai historique sur les mœurs des Français*, 5 vol. in-8°, 1785. Sauvigny a composé, en société pour l'instruction des jeunes personnes, une *Encyclopédie des dames*, 1806, 3 vol. in-12, avec figures. Il adopta les principes de la révolution, et fut attaché, dès 1789, à l'état-major de la garde nationale parisienne, dont il eut le commandement provisoire en 1792. C'est en cette qualité qu'il vint rendre compte à la barre de la convention nationale des désordres dont la rue de Varennes avait été le théâtre. Nommé ensuite colonel des vétérans, il ne fut pas employé sous le consulat ni sous l'empire. Il mourut à Paris le 19 avril 1812.

SAUVO (FRANÇOIS), rédacteur en chef du *Moniteur*, est né à Paris, le 8 novembre 1772. Il préluda, en 1796 et 1797, à la rédaction de cette feuille, qui, sans changer de titre, changea si souvent de couleur, et fut toujours l'organe du gouvernement sous la république, sous l'empire, et sous le gouvernement royal, par l'analyse des séances du corps-législatif pour la *Quotidienne*. L'intelligence et la facilité que M. Sauvo montra dans ce genre de travail, lui valut, après le 18 brumaire au 8 (9 novembre 1799), la rédaction principale du *Journal officiel*. L'impassible fidélité du rédacteur en chef au pouvoir qui soutenait cet immense recueil

quotidien, le conserva invariablement dans son poste. M. Sauvo est, au surplus, un homme de goût, un ami éclairé des beaux-arts, surtout pour les compositions musicales. C'est lui qui a constamment rendu compte des pièces jouées sur les principaux théâtres de la capitale, et jamais les auteurs n'ont eu à lui reprocher sa partialité. Il exprimait avec la même franchise l'éloge et la critique. Censeur impérial, il est, depuis 1814, censeur royal honoraire.

SAVARY (ANNE-JEAN-MARIE-RENÉ, DUC DE ROVIGO), lieutenant-général, grand-cordon de la légion-d'honneur et de l'ordre de la fidélité de Bade, chevalier de la couronne de Fer, etc., est né le 26 avril 1774, au village de Marc, en Champagne, d'une famille honorable et estimée dans sa province. Son père, ancien militaire, chevalier de Saint-Louis, avait eu pour retraite l'emploi de major de place à Sedan. Le jeune Savary, montrant le même penchant à suivre la carrière des armes, entra au service comme sous-lieutenant dans le régiment de Royal-Normandie cavalerie, en octobre 1790, et fut appelé, en 1794, à l'état-major de l'armée du Rhin. Il se trouva au passage de ce fleuve, sous les ordres du général Moreau; quoiqu'il ne fût alors que capitaine, le général en chef lui confia le commandement d'un bataillon, qui, par une fausse attaque, devait détourner l'attention de l'ennemi, et faciliter le passage, qui s'opéra glorieusement à Kehl, devant Strasbourg. A la bataille de Friedberg, près d'Augs-

bourg, il fut chargé de conduire la colonne d'infanterie de la droite de l'armée, qui tourna la gauche de l'ennemi, et contribua au succès de la journée. L'année suivante, le général Desaix le mit à la tête des troupes de sa division, qui devaient de nouveau tenter le passage du Rhin, et qui l'exécutèrent de vive force et en plein jour. Sa conduite en cette journée valut au jeune capitaine le grade de lieutenant-colonel. Il accompagna ensuite, en qualité d'aide-de-camp, le général Desaix en Égypte, commanda les troupes de débarquement de la division de ce général à Malte et à Alexandrie, revint avec lui de l'expédition d'Égypte, l'accompagna en Italie, ayant alors obtenu le grade de colonel, et il se trouvait à ses côtés lorsqu'à la bataille de Marengo, un coup mortel vint frapper le brave Desaix, et priva la France d'un de ses officiers-généraux les plus distingués. Le colonel Savary se rendit aussitôt près du premier consul Bonaparte, pour lui annoncer cette funeste nouvelle, et celui-ci, qui avait déjà en Égypte su apprécier sa bravoure et ses talens militaires, l'attacha sur-le-champ à sa personne, et le nomma un de ses aides-de-camp. Il ne tarda pas à recevoir en outre le commandement d'une légion d'élite de la gendarmerie, formée d'hommes choisis dans toutes les brigades, et spécialement destinée à la garde du premier consul. Nommé peu de temps après général, il n'en continua pas moins son service comme aide-de-camp du chef de l'état. Devenu empereur, Napoléon lui conserva toute

sa confiance. En 1805, ce fut lui qu'il envoya auprès de l'empereur de Russie, avant et après la bataille d'Austerlitz. En 1806, il accompagna Napoléon en Prusse. Après la bataille d'Iéna, le général Savary eut le commandement d'un corps de flanqueurs, destiné à empêcher la réunion des corps épars de l'armée ennemie : ce fut alors qu'il fit capituler en rase campagne, et malgré une artillerie formidable, le corps du général Urdoin, qui devint son prisonnier. L'empereur, de plus en plus satisfait du zèle et de la capacité du général Savary, l'envoya de Berlin commander le corps qui devait entreprendre le siège des deux places de Hamelin et de Wienbourg, sur le Weser, qu'il fit capituler toutes deux, et dont les garnisons, fortes ensemble de 15,000 hommes, se rendirent prisonnières de guerre. Cette expédition ainsi terminée, il rejoignit l'empereur à Varsovie. Au mois de janvier 1807, lorsque se préparaient les mouvemens de l'armée française, pour aller livrer la bataille d'Eylau, Napoléon envoya le général Savary commander le 5<sup>e</sup> corps de la grande-armée à la place du général Lannes, atteint d'une grave indisposition. Il avait ordre d'observer avec le 5<sup>e</sup> corps, tous les mouvemens des troupes autrichiennes rassemblées en Galicie sur le Bug, de couvrir Varsovie, de maintenir la communication de la grande-armée avec cette ville, et enfin d'empêcher la réunion du corps russe, qui formait la gauche de l'armée ennemie, avec le centre de cette armée, contre lequel l'empereur di-

rigéait son mouvement. La bataille d'Eylau trahit en partie les espérances qu'on avait conçues : la victoire fut chèrement achetée, et l'armée française ne put conserver sa position que huit jours après le gain de la bataille, vu le besoin de subsistances, qui l'obligea à se retirer derrière la Passarge. Dans sa marche, elle fut débordée par des multitudes de Cosaques. Le corps d'armée russe, qui formait la gauche, et qui était opposé au 5<sup>e</sup> corps, eut ordre de se porter sur Varsovie, pour intercepter les communications de l'armée française. Le général Savary marcha à la rencontre des Russes, leur livra bataille à Ostrolinka, le 16 février 1807, les battit complètement, et les força à la retraite. Cette action lui valut le grand-cordon de la légion-d'honneur. Au mois de juin suivant, l'empereur le fit remplacer par le maréchal Masséna dans le commandement du 5<sup>e</sup> corps, et lui donna celui d'une brigade d'infanterie de la garde impériale, à la tête de laquelle il combattit à Heilsberg et à la célèbre bataille de Friedland. Ce fut après s'être éminemment distingué pendant cette campagne que l'empereur lui conféra le titre de duc de Rovigo. Il lui confia aussi le gouvernement de la Vieille-Prusse, alors occupée par les troupes françaises. Après la conclusion du traité de paix de Tilsitt, le 8 juillet 1807, le duc de Rovigo fut envoyé à Petersbourg, auprès de l'empereur Alexandre, et resta pendant sept mois chargé des affaires de France en Russie. Il parvint pendant cette mission à rétablir entre les

deux empires toutes les relations amicales qui avaient été interrompues depuis 1804, et par suite des nouvelles et intimes liaisons politiques formées alors entre la France et la Russie, cette dernière puissance déclara la guerre à la Suède et à l'Angleterre. Le duc de Rovigo, rappelé en 1808 de Pétersbourg, où il fut remplacé par le duc de Vicence, nommé ambassadeur de France, fut envoyé par Napoléon en Espagne, après la révolution d'Aranjuez, à la suite de laquelle le roi Charles IV avait été contraint d'abdiquer. Après la cession de la couronne d'Espagne au frère de l'empereur, le duc de Rovigo obtint le commandement en chef des troupes françaises, et eut de plus la présidence de la junta espagnole de Madrid jusqu'à l'arrivée du nouveau souverain. Alors il rejoignit Napoléon, qu'il accompagna aux conférences d'Erfurt, retourna en Espagne avec lui, et en revint de même, pour l'ouverture de la campagne de 1809 contre l'Autriche. Les troupes autrichiennes avaient commencé les hostilités par une irruption en Bavière, et Napoléon, arrivant sur le Danube, trouva le roi et toute la cour retirés à Dillingen. Il se porta alors immédiatement par Donawerth sur Ingolstadt, pour se mettre en communication avec le corps d'armée du maréchal Davoust, que, par une fausse interprétation de ses ordres, on avait laissé à Ratisbonne. Ce corps, par sa position, était environné de dangers imminens depuis que l'armée principale des Autrichiens avait forcé l'armée bavaroise à se retirer derrière A-

bensberg, et à abandonner ainsi la communication avec Ratisbonne. L'empereur chargea le duc de Rovigo de tenter à tout prix de pénétrer jusqu'au maréchal Davoust, de lui donner connaissance de son arrivée à l'armée, et de lui intimer l'ordre de venir le rejoindre, en laissant toutefois à Ratisbonne des forces suffisantes pour défendre le pont sur le Danube. Le succès de cette mission, qu'il fallait nécessairement risquer, paraissait presque impossible, et il y avait si peu d'apparence que celui qui en était chargé échappât à l'ennemi, que le maréchal Lefevre, qui commandait les Bavaois à Abensberg, fit quelques difficultés de donner l'ordre d'ouvrir les portes de cette place au duc de Rovigo, lui montrant les vedettes autrichiennes occupant déjà à quatre cents pas de la ville, la route qu'il aurait à prendre. Pénétré de l'importance de sa mission, et sans se laisser intimider par les obstacles, le duc de Rovigo ne demanda qu'un détachement de cent cavaliers choisis, qui lui furent aussitôt fournis par le régiment du prince royal de Bavière. Il sort d'Abensberg, fait charger par la moitié de son détachement tout ce qui se trouve sur la route, tandis qu'avec le reste il se jette dans les bois qui bordent le Danube, les traverse sans bruit, et arrive en côtoyant les ennemis, jusqu'à Ratisbonne. Le maréchal Davoust en était parti le matin même pour marcher contre la grande armée ennemie, qui s'était déjà placée entre les Bavaois et lui. Le duc de Rovigo, après avoir donné au commandant

de Ratisbonne la partie des ordres qui le concernaient, courut en toute hâte joindre le maréchal Davoust, qui était déjà aux prises avec l'ennemi, lui communiqua les ordres dont il était porteur, et revint peu de temps après rendre compte de sa mission à l'empereur, auquel on venait de rapporter que son aide-de-camp avait été pris par l'ennemi. Après la bataille d'Eckmühl, Napoléon marchant sur Vienne, apprit à Saint-Polten que les Autrichiens avaient conservé le pont de Kremms, sur le Danube, dans l'intention de menacer sa ligne d'opération. Il envoya pour détruire ce pont, le duc de Rovigo avec un régiment d'infanterie, une brigade de cuirassiers et une compagnie d'artillerie; mais dès le second coup de canon qui leur fut tiré, les ennemis mirent eux-mêmes le feu au pont, et se retirèrent. Il fit le reste de la campagne auprès de l'empereur, qui le distinguait en toutes occasions, et l'honorait d'une bienveillance particulière. Le 5 juin 1810, Napoléon lui confia le ministère de la police, qu'il remplit jusqu'au mois de mars 1814. La faveur dont jouissait le duc de Rovigo auprès du chef de l'état, lui avait depuis long-temps suscité de nombreux ennemis. Les partisans du ministre dépossédé (Fouché, duc d'Otrante) en accrurent alors la masse, et son successeur devint souvent l'objet des imputations les plus calomnieuses. Parmi les actes de rigueur qui marquèrent cette époque, on n'en cite cependant aucun qui émanât de la seule volonté du duc de Rovigo, et plusieurs personnes, dont

quelques-unes appartenaient à l'ancienne classe privilégiée, et qui s'étaient gravement compromises par leurs imprudences, eurent à se louer des services signalés qu'il leur rendit. Quelque active et sévère que fût la surveillance du ministre de la police générale, ainsi que celle du préfet de police de Paris, M. Pasquier, le complot audacieux du général Mallet, traîné dans l'intérieur des prisons, échappa aux investigations des nombreux agens de ces polices. Les conjurés étaient restés fidèles au secret, et par un événement presque inouï en France, il ne se trouva pas dans leur nombre un seul délateur. A 7 heures du matin, le duc de Rovigo fut arrêté dans son lit par les généraux Lahorie et Guidal (*voy.* ces noms), et conduit à la prison de la Force, où sa détention ne dura cependant que quelques heures. Le complot échoua comme on sait, et les chefs furent fusillés. En 1814, le duc de Rovigo fit partie du conseil de régence. Après l'abdication de l'empereur, il vécut éloigné des affaires jusqu'au retour de ce prince de l'île d'Elbe. Napoléon le nomma alors pair de France, et premier inspecteur de la gendarmerie. Après les *cent jours*, en 1815, lorsque Napoléon quitta Paris, le duc de Rovigo partit avec lui dans sa voiture pour lui servir de garde, l'accompagna sur le *Bellerophon*, mais en fut séparé lors du départ pour Sainte-Hélène. Au mépris du droit des gens, et sans que rien pût légitimer une pareille rigueur, le duc de Rovigo fut conduit par les Anglais prisonnier à Malte, où il resta enfermé pendant sept mois,

dans le fort du Lazareth. Il parvint enfin à s'en évader, et se retira à Smyrne, où il apprit qu'il avait été condamné à mort par un conseil de guerre à Paris. Il quitta Smyrne, et passa en Autriche, d'où il se borna à demander au gouvernement français l'autorisation de retourner vivre paisiblement à Smyrne; mais sa tranquillité y ayant été compromise, il quitta de nouveau cette ville, et s'embarqua pour l'Angleterre, où il arriva en juin 1819. Il en partit en décembre de la même année, sans avoir fait part de son projet à personne, et s'étant embarqué à Douvres, il prit terre à Ostende, d'où il vint audacieusement à Paris demander justice. Acquitté à l'unanimité le 27 décembre 1819, par le premier conseil de guerre de Paris, il fut, par suite de ce jugement, rétabli dans ses grades et honneurs. Depuis ce temps le duc de Rovigo a été mis à la retraite. Un mémoire qu'il a publié en 1824, sur la catastrophe funeste du duc d'Enghien, a donné lieu à divers écrits, dont aucun n'a pu soulever encore le voile épais qui couvre les causes premières de ce déplorable événement. Il y a tout lieu de croire cependant que le jour où ce voile sera complètement déchiré ne tardera pas à luire.

SAVARY, colonel du 14<sup>e</sup> régiment de ligne, officier de la légion-d'honneur, frère du précédent, entra comme lui, dès sa jeunesse, dans la carrière des armes, et dut ses grades à la valeur et aux talens militaires qu'il déploya pendant toutes les campagnes de la révolution. Il se distingua en-

suite particulièrement à la bataille d'Iéna, et fut tué au passage de la Wakra, de deux coups de lance, qu'il reçut en chargeant l'ennemi à la tête de ses grenadiers. Napoléon, en déplorant la perte de cet officier distingué, ajouta : « Il était bien digne de commander un aussi brave régiment. »

SAVARY (DANIEL), contre-amiral, commandant de la légion-d'honneur, ancien chevalier de Saint-Louis, naquit à Salles, province d'Aunis, le 2 février 1745. Il s'embarqua, en 1757, sur les vaisseaux du roi jusqu'à la paix avec l'Angleterre, en 1762. Dès lors il navigua pendant 15 ans sans interruption sur des bâtimens de commerce, dans les mers de l'Inde et de la Chine. En 1778, la guerre s'étant de nouveau déclarée, il préféra le service de son pays à l'achèvement de sa fortune. Nommé enseigne de vaisseau, il accompagna M. de Suffren dans les mers de l'Inde, se distingua plusieurs fois, fut blessé, sollicita et obtint d'être employé aux opérations de terre du siège de Trioquemalay. Lieutenant au retour de cette campagne, il en fit encore plusieurs autres, et fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1788. En 1791, étant parti de Rochefort, en qualité de second sur la frégate *la Néréide*, il la sauva d'un naufrage presque certain, par sa présence d'esprit et l'intrépidité de ses ressources. Capitaine de vaisseau en 1792, et commandant une station en rivière de Nantes, il rendit, au milieu des partis armés, les plus grands services à la cause de l'humanité : la conven-



tion nationale décréta à cette occasion qu'il avait bien mérité de la patrie. Après divers autres commandemens, il eut, en 1793, à Toulon, celui de la deuxième division d'une escadre de 15 vaisseaux; il montait le *Languedoc*, surnommé ensuite la *Victoire*, qui se mesura seul à seul, et successivement, avec tous les vaisseaux de l'escadre anglaise; résista à trois d'entre eux, qui l'attaquèrent à la fois, et rentra dans Toulon, tout désarmé, après un combat de 5 heures et demie. Nommé chef de division, il prit, en l'an 6, le commandement d'une division de 3 frégates, partant de Rochefort, pour porter en Irlande le général Humbert et ses troupes, expédition qui réussit parfaitement, et qu'il recommença immédiatement après. Se trouvant, au moment de son second retour en France, bloqué avec ses 3 frégates, dans la baie de Kilala, par 3 vaisseaux de ligne anglais, et ne pouvant les éviter, il les sépara par d'habiles manœuvres, les attaqua successivement, mit l'un d'eux hors de combats, et ramena sa petite division saine et sauve à Rochefort, après avoir traversé quatre fois les stations ennemies qui bloquaient ce port. En l'an 10, il monta le vaisseau le *Héros*, dans l'expédition contre Saint-Domingue; il fut chargé de diverses missions délicates, et combattit les forts de Saint-Marc jusque dans le fond de la baie de ce nom. Contre-amiral en l'an 10, il commanda plus tard une des divisions de la flottille de Boulogne, et mourut le 21 novembre 1808. Il avait servi pendant plus de 50 années,

et assisté à plus de trente combats, sans avoir jamais baissé le pavillon français devant l'ennemi.

SAVARY (LOUIS-JACQUES), ex-législateur, habitait la ville d'Évreux, lorsqu'il fut nommé, au mois de septembre 1792, par le département de l'Eure, député à la convention nationale. Ami du nouvel ordre de choses, il ne se laissa point entraîner à la funeste exagération du temps, et signala plus particulièrement ses principes dans le procès du roi, en votant la détention jusqu'à la paix et la sanction du peuple, sauf les mesures à prendre en cas d'invasion: il vota aussi en faveur de l'appel et du sursis. L'un des opposans au parti de la *Montagne*, il se prononça contre le coup d'état du 31 mai 1793, et signa la protestation du 6 juin suivant. Décrété d'arrestation, il parvint à se soustraire aux recherches faites de sa personne et fut mis hors la loi. La révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794) lui valut à la fois la liberté de reparaître, la révocation du décret de mort et son rappel à l'assemblée, dont il devint secrétaire au mois de juillet 1795. Il prit part à la discussion de plusieurs articles de l'acte constitutionnel, et, comme organe du comité de législation, il présenta un rapport sur les nombreux abus auxquels donnait lieu le discrédit du papier-monnaie. Envoyé avec Lefebvre en mission dans la Belgique, il entra à son retour au conseil des cinq-cents, qu'il quitta, par démission, au mois de novembre de la même année. Après avoir rempli les fonc-

tions de commissaire de l'administration du département de l'Eure, il reparut, en mars 1799, au conseil des cinq-cents, où il se prononça fortement contre les événemens du 30 prairial. Il passa au corps-législatif au mois de décembre (1799). Partisan de la révolution du 18 brumaire an 8 (29 novembre 1799), il adressa une lettre à ses commettans où l'on remarquait ce passage : « La constitution de l'an 3, violée en fructidor an 5, en floréal an 6, en prairial an 7, n'était plus qu'un faible roseau qui pliait dans tous les sens et à tous les vents. Des mains pures, guidées par l'expérience qui nous manquait en l'an 3, vont reconstruire cet édifice usé dès sa naissance. Que des hommes inquiets se plaisent à rechercher dans l'histoire les exemples de César, de Cromwell, etc.; pour moi, j'aime à reposer ma pensée sur un exemple plus consolant et plus récent, celui de Washington. » En janvier 1800, il manifesta, dans l'assemblée, les mêmes principes, en s'efforçant de signaler les défauts de l'ancienne constitution, qui, prétendait-il, avaient été cause des événemens du 18 brumaire. Conservé au corps-législatif après son premier renouvellement, en mars 1802, il fut élu, par le collège électoral de son département, au mois d'août 1804, candidat au sénat-conservateur, et nommé, peu de temps après, chancelier de la 14<sup>e</sup> cohorte de la légion-d'honneur, fonctions qu'il exerçait encore à la fin de 1815. M. Savary a été depuis rendu aux occupations de la vie privée.

SAVARY (JEAN-JULIEN-MARIE), né à Chollet, département de Maine-et-Loire, fut nommé juge au tribunal révolutionnaire après la mort de Robespierre : il ne remplit que peu de temps ces fonctions, et fut ensuite employé à l'armée en qualité d'adjudant-général. En 1795, le département de Maine-et-Loire le nomma député au conseil des cinq-cents, où il soutint constamment le parti directorial. Il concourut puissamment à la pacification de la Vendée, par les moyens qu'il proposa à la tribune pour terminer cette guerre. Nommé secrétaire en 1796, il signala les efforts d'un parti pour exciter les troupes à la révolte; s'opposa à la peine de mort pour la désertion à l'ennemi, et se plaignit de la multiplicité des jugemens rendus par les commissions militaires. En 1797, il parla en faveur de l'admission de Barère au conseil. Les manœuvres secrètes des membres du parti dit de *Clichy* n'échappèrent point à son attention; il leur reprocha différentes fois leurs déclamations continuelles, et les accusa avec beaucoup de force de chercher, par cette pratique, à rendre la république odieuse, et à ramener l'ancien régime. Dans le même temps, il parla des persécutions dont les acquéreurs de biens nationaux étaient l'objet. Au mois de juillet 1798, il s'éleva contre les propositions d'amnistie faites en faveur des fugitifs de Toulouse et des émigrés du Haut et du Bas-Rhin; il proposa de prohiber les cérémonies extérieures du culte catholique. Opposé au directoire en 1798, il voulut en vain empêcher l'ad-

mission au conseil des deux députations envoyées par les deux assemblées électorales de Paris, dont l'une était protégée par le gouvernement. En novembre, il fut nommé président. Il sortit du conseil en 1799, et fut aussitôt réélu par son département au conseil des anciens. A l'époque du 30 prairial, il contribua au renversement des directeurs Merlin et La Reveillère-Lépeaux, et dans le mois de thermidor, il chercha en vain à détruire les attaques de Courtois, dirigées contre la société du Manège. Savary, ardent républicain, ne reçut point de lettre de convocation pour la séance du 18 brumaire an 8, et se plaignit le lendemain de cette mesure, en demandant les motifs qui l'avaient déterminée. Exclu du corps législatif à la fin de la séance, il entra ensuite dans l'administration militaire, devint sous-inspecteur aux revues, et en exerça les fonctions jusqu'en 1814. Il n'a pas été employé depuis cette époque.

SAVARESI (ANTOINE), inspecteur-général de santé, médecin en chef de l'armée napolitaine, membre de plusieurs académies, né à Naples, en 1773, fit ses études à l'université de cette ville, et se forma dans le grand hôpital des Incurables. A l'âge de 18 ans, il obtint les degrés de docteur, et entreprit un voyage, dans l'intention de visiter les principales écoles de médecine d'Italie, de France et d'Angleterre. En 1793, il se trouvait à Montpellier lorsque les besoins de l'armée française l'obligèrent, quoique étranger, de marcher à la suite du corps d'armée

qui se rassemblait en Provence. Il servit dans les hôpitaux d'Aix, de Marseille, de Toulon; prit part à l'expédition contre la Corse, et au printemps de 1796, il passa les Alpes avec l'avant-garde du général en chef Bonaparte, dont il suivit les triomphes. Après la paix de Campo-Formio, ils s'arrêtèrent quelque temps à Klagenfurth, pour diriger le traitement des malades appartenant aux divisions Masséna, Augereau et Joubert. Dès que le nombre en fut diminué, il vint rejoindre à Milan l'armée destinée à occuper les états de l'Église. Il passa six mois à Rome, où il reçut l'ordre de se rendre à Civita-Vecchia, pour s'embarquer à bord de l'escadre qui devait transporter le corps d'armée du général Desaix, en Égypte. Arrivé devant Malte, il assista au siège de cette île, où il aborda sous le feu de la batterie de Massascirocco, et dans le même canot qui portait le général Belliard. En mettant le pied à Alexandrie, il se livra à la contemplation des ruines de cet ancien berceau de la civilisation du monde. Bientôt les premiers symptômes de la peste se manifestèrent dans l'armée, et M. Savaresi, rappelé à l'exercice de sa profession, se déclara contre l'opinion de ceux qui affectaient de n'apercevoir dans ce fléau aucun des caractères d'une maladie contagieuse. Les quatre années qu'il resta en Égypte furent signalées par des exploits brillants et par de grands malheurs. M. Savaresi, qui pendant les six derniers mois fut revêtu des fonctions de médecin en chef, exposa sans déguisement, dans un con-

seil de guerre assemblé à Alexandrie, le mauvais état sanitaire de la garnison, et l'impossibilité où elle était de prolonger la défense de cette place. Son discours produisit une profonde sensation sur l'esprit des généraux, qui se décidèrent à traiter avec les Anglais. De retour en France, M. Savaresi fit un voyage à Londres, et parcourut quelques-uns de nos départemens. Nommé premier médecin des hôpitaux militaires de la Martinique et de Tabago, il appareilla du port de Brest, sur le *Jemmapes*, commandé par l'amiral Villaret-Joyeuse, et fit voile pour le Nouveau-Monde. L'escadre mouilla d'abord à Santo-Domingo, où elle débarqua la brigade du général Mayer; elle alla ensuite prendre possession des autres colonies, dont lord Keppel fit la cession à l'amiral français. M. Savaresi s'établit à la ville de Saint-Pierre, capitale de la Martinique, auprès du conseiller-d'état Bertin, préfet colonial. Pendant les deux années que dura son séjour aux Antilles, il fit une excursion à Cayenne, et visita les nouvelles capitales des Etats-Unis, où il fut témoin des ravages de la fièvre jaune, qu'il reconnut d'une nature non contagieuse. Tombé deux fois prisonnier des Anglais, d'abord dans le golfe du Mexique, et ensuite devant Dieppe, il fut transporté la dernière fois à Yarmouth, d'où il adressa ses réclamations à l'amirauté de Londres, qui s'empressa d'ordonner sa délivrance dès qu'elle apprit que M. Savaresi n'était pas combattant, et qu'il avait été capturé sur un bâtiment neutre. Jeté sur les côtes

de la Hollande, il examina les établissemens et l'industrie de ce pays, et revint à Paris au commencement de l'année 1805. Peu après son arrivée, il fut remis en activité de service, et envoyé, avec son grade de médecin en chef, au corps d'armée du général Gouvion-Saint-Cyr, qui occupait alors une partie de la Romagne et de la Marche d'Ancône. Il en suivit le mouvement sur Venise, et aussitôt que cette armée reprit ses anciennes positions, il s'occupa de rendre compte des maladies auxquelles elle avait été exposée. Rentré dans sa patrie, M. Savaresi y a conservé, sous les différens gouvernemens qui s'y sont succédé, les places éminentes que ses services et ses talens lui ont méritées, et qu'il ne cesse de remplir avec beaucoup de zèle et de distinction. Ses ouvrages sont : 1° *Mémoires et Opuscules physiques et médicaux sur l'Égypte*, Paris, 1802, in-8° : cet ouvrage a été traduit en italien, et publié à Naples, 1808, in-4°. 2° *Histoire médicale de l'armée de Naples*, par M. Savaresi, publiée par M. Desgenettes, Paris, 1807, in-8° ; 3° *de la Fièvre jaune en général, et particulièrement de celle qui a régné à la Martinique en l'an 11 et en l'an 12 (1803 et 1804)*. Naples, 1809, in-8° ; 4° *Osservazioni mediche e notizie storiche intorno alle digitali tutee e purpuree*, Naples, 1818, in-4° ; 5° *Memoria sul carattere fisico e morale de' creoli d'America*, ibid., 1819, in-4° ; 6° *Memoria sulla composizione e sugli effetti d'uno sciroppo antisifilitico*, etc., ibid., 1821, in-8°. M. Savaresi est le



301



*Savoie Rollin .*

premier étranger qui ait occupé la place de médecin en chef dans les armées françaises.

**SAVERIEN (ALEXANDRE)**, ingénieur de la marine, naquit à Arles, le 16 juillet 1720, et mourut le 28 mai 1805. Lalande a fait l'éloge de ce savant, qui a publié sur la navigation, l'astronomie, les mathématiques en général et la philosophie, un grand nombre d'ouvrages. Voici les principaux : 1° *Nouvelle Théorie de la manœuvre des vaisseaux*, 1746, in-8°; 2° *Recherches historiques sur l'origine et les progrès de la construction des navires des anciens*, 1747, in-4°; 3° *Dictionnaire universel de mathématiques et de physique*, 1753, 2 vol. in-8°; 4° *Dictionnaire historique, théorique et pratique de la marine*, 1758 et 1781, 2 vol. in-8°; 5° *Histoire des Philosophes modernes, avec leurs portraits ou allégories*, 1762, 8 vol. in-4° et in-12; 6° *Histoire des progrès de l'esprit humain dans les sciences exactes et dans les arts qui en dépendent*, 1769, in-8°; réimprimé en 1776, 4 vol. in-8°. 7° *Histoire des Philosophes anciens jusqu'à la renaissance des lettres*, avec leurs portraits, 1771, 5 vol. in-12.

**SAVOIE-ROLLIN (LE BARON JACQUES-FORTUNAT)**, ancien avocat-général au parlement de Grenoble, substitut du procureur-général impérial, préfet, membre du tribunal et de la chambre des députés, officier de la légion-d'honneur, naquit à Grenoble, département de l'Isère, le 18 décembre 1754, et mourut à Paris, le 2 août 1823; il appartenait à une famille bourgeoise considé-

rée, de la ci-devant province du Dauphiné. Destiné à parcourir la carrière du barreau, il fit ses études de droit, et parut, en 1777, devant le parlement de sa ville natale, pour y défendre une cause de possession d'état relative à un mariage protestant. « Dès le premier pas de sa jeunesse, dit M. le général Foy dans le discours qu'il a prononcé sur la tombe de cet honorable citoyen, il se montra ce qu'il fut dans l'âge mûr, ce qu'il est resté dans la vieillesse, le défenseur des principes éternels de la liberté, de la justice et de la morale. Le succès qu'obtint sa jeune éloquence contribua à fixer la jurisprudence raisonnable et tolérante que réclamait la voix du siècle, et qui était commandée par nos mœurs long-temps avant qu'elle fût écrite dans nos lois. Un début si éclatant poussa bientôt Savoye-Rollin au-delà de la carrière qu'il venait d'illustrer. Il fut nommé, en l'année 1780, avocat-général près le parlement de Grenoble. Il succédait en cette qualité à un magistrat célèbre, à un grand citoyen, l'avocat-général Servan. Comme Servan, Savoye-Rollin fut l'interprète consciencieux de la loi, l'organe intégral de la société, le défenseur des opprimés et des faibles. Les parties se réjouissaient et s'enorgueillissaient à l'envi de lui voir prendre la parole : ses réquisitoires jetaient des flots de lumière sur le barreau. On en a conservé plusieurs dans ces répertoires où les juriconsultes vont les chercher comme des modèles, et les consulter comme des oracles. C'est un fait digne de remarque, que pen-

dant neuf années que Savoye-Rollin a exercé comme avocat-général, ses conclusions ont été littéralement suivies dans toutes les affaires, moins deux, et pour ces deux cas exceptionnels, les arrêts intervenus contre son avis ont été cassés par le conseil. Ce n'est pas seulement dans les discussions d'intérêts privés qu'apparaissait cette faculté précieuse de voir et de frapper juste, que se manifestait cet esprit exact et philosophique, que se dessinait ce talent élevé et magistral. Dans une affaire domaniale, qui touchait au vif le Dauphiné, le procureur-général, agissant au nom du roi, avait publié un mémoire où les droits et les libertés de la province étaient sacrifiés aux prétentions du fisc. Savoye-Rollin fut appelé à porter la parole. Que fera-t-il?... Comme le procureur-général, il est l'homme du gouvernement, mais il est avant tout l'homme de la justice et de la vérité. Il demanda, dans un réquisitoire plein d'érudition et de logique, la suppression du mémoire attentatoire aux privilèges du pays. Le parlement rendit un arrêt conforme, et le garde-des-sceaux du temps ne put s'empêcher d'applaudir à cette mâle et pure indépendance, qui était alors et qui devrait être toujours le caractère distinctif du magistrat investi du ministère public.» Savoye-Rollin, qui depuis 1780 était avocat-général au parlement du Dauphiné, avait montré avant la révolution les principes de cette liberté constitutionnelle qu'elle devait consacrer, et que n'ont pu détruire les excès malheureusement inséparables des grandes commo-

tions politiques. « Il s'associa, dit M. le général Foy, en 1787 et 1788, aux arrêts du parlement, et à ses remontrances, à son exil et à sa réintégration, à ses souffrances et à ses triomphes... La province du Dauphiné entra des premières et des plus vivement dans le grand mouvement national qui, après de longs efforts et de cruelles épreuves, devait améliorer la condition du peuple français. Savoye-Rollin avait marché de concert et en communion politique avec le parlement tant que le parlement avait exprimé les vœux et les besoins du peuple. Il se sépara avec éclat du parlement, lorsque ce corps essaya d'opposer des prétentions rivales aux décrets des représentans de la nation convoqués par le monarque. Ami des Mounier, des Lenoir-Larochette, des Barnave, et associé à leurs principes, il en faisait l'application dans sa province, tantôt comme capitaine de la garde nationale, tantôt comme administrateur. Ce ne fut que sous le gouvernement directorial qu'il vint à Paris, et fut nommé membre du bureau consultatif des arts et manufactures; il s'y montra digne d'être associé aux Montgolfier, aux Berthollet et aux Chaptal. » Le gouvernement consulaire établi, Savoye-Rollin fit partie, au mois de décembre 1799, du tribunal. Il appuya, en 1800, le projet de fermer la liste des émigrés; vota, en 1801, l'établissement des tribunaux spéciaux; et plus tard, il soutint le nouveau mode d'élection. Il fut deux fois secrétaire. « Une circonstance mémorable, rapporte M. le général Foy, s'est pré-



sentée où Savoye-Rollin a été appelé à exercer sa profession de foi politique. Je pense, a-t-il dit dans la séance du 11 floréal an 12, je pense que de tous les gouvernemens le plus absurde et le plus dégradant pour l'espèce humaine est la monarchie absolue. Je pense que la monarchie héréditaire liée à un système représentatif est le gouvernement qui convient le mieux à un grand corps de peuple, et qu'il lui procure avec le plus de certitude et de stabilité, la liberté politique et la liberté civile. Voilà la pensée fixe de Savoye-Rollin; voilà l'inspiration de sa vie tout entière. Aussi ne le vit-on jamais, pas plus au tribunat que dans le reste de sa carrière politique, se ranger en législateur courtisan sous l'étendard du pouvoir. Malheur aux gouvernemens qui redoutent ou méprisent les avertissemens de l'opinion populaire! Il n'y a d'appui que dans ce qui résiste. L'opposition ferme et modérée est le rempart des trônes non moins que des libertés publiques.» Il parla en mai 1804, pour que le premier consul Bonaparte fût proclamé empereur, devint substitut du procureur-général impérial près de la haute-cour, préfet de l'Eure, au mois de juillet 1805, et fut élu en 1806, par ce département, candidat au sénat-conservateur. Il remplaça, le 11 mars 1806, M. Beugnot, conseiller-d'état dans la préfecture du département de la Seine-Inférieure. En 1812, un sieur Branzon, receveur des octrois à Rouen, qui depuis a figuré dans le procès de Mathurin Bruneau (voy. BRUNEAU), ayant été condamné pour malversations,

M. Savoye-Rollin fut accusé de les avoir tolérées, et destitué. Traduit devant la cour impériale les chambres assemblées, M. Savoye-Rollin fut honorablement acquitté; le gouvernement se hâta de lui rendre sa confiance en lui confiant l'importante préfecture du département des Deux-Nèthes. Nous terminerons cette notice par ce passage de l'excellent discours funèbre de M. le général Foy : « Il y avait peu de temps que le nouveau préfet était arrivé à Anvers lorsque la ville fut assiégée. Anvers était notre principal arsenal maritime et le boulevard de notre frontière du nord. C'était de toutes les forteresses de France celle que l'Angleterre convoitait avec le plus d'ardeur. Il ne fallut rien moins que l'activité d'un administrateur expérimenté, associée à l'énergie d'un commandant militaire habile, pour approvisionner cette grande place et pour y maintenir la tranquillité pendant un siège de quatre mois. Anvers fut bombardé. Qu'ils disent, ces habitans si malheureux alors, qu'ils disent quelle main essuya leurs larmes et travailla à soulager leur misère ! Savoye-Rollin sut être à la fois le père de ses administrés et le serviteur fidèle de la France. La France alors, la noble France était envahie par les armées ennemies. Sa puissance fut renversée, son territoire fut mutilé; mais elle resta la France, et reine encore dans sa disgrâce, elle parut accablée plus que vaincue par les armes de l'étranger. Ce qu'elle perdait en éclat extérieur, on espéra qu'elle allait le regagner par la possession de la

paix et de la liberté. Une charte constitutionnelle fut donnée aux Français, qui leur assurait à toujours la jouissance de ces droits, réclamés avec tant d'unanimité en l'année 1789. Ainsi se réalisait le rêve de liberté légale et monarchique de Savoye-Rollin. Il accourut encore à la voix du prince et de la patrie : trois fois, en cinq ans, les électeurs du département de l'Isère l'ont envoyé à la chambre des députés. Là, comme toujours, Savoye-Rollin fut semblable à lui-même; le député du côté gauche de 1819 et de 1823 n'était autre que le tribun de 1801, le patriote de 1789 et l'avocat-général de 1780. Sa voix a été entendue défendant jusqu'au dernier jour le jury, la liberté de la presse, l'indépendance des élections, c'est-à-dire les trois garanties de la cité, les trois bases fondamentales de la liberté constitutionnelle, les trois conditions sans lesquelles il ne saurait exister de gouvernement représentatif. »

SAVORNIN (MARC-ANTOINE), député à la convention nationale, né dans le département des Basses-Alpes, embrassa avec chaleur la cause de la révolution, et occupa successivement plusieurs emplois publics secondaires à la satisfaction de ses concitoyens, qui l'éluèrent député en 1792. Dans le procès du roi, il vota avec la majorité, en joignant toutefois à son vote l'amendement du député Mailhe (*voy.* ce nom). Savornin ne parut plus à la tribune, et fit peu parler de lui pendant la session conventionnelle. Il passa ensuite au conseil des cinq-cents, d'où il sortit avant la révolution

du 18 brumaire. Retiré dans son département, il n'occupa plus de fonctions publiques, mais n'en fut pas moins contraint de quitter la France après la publication de la loi du 12 janvier 1816. Il a trouvé, dit-on, un asile dans le royaume des Pays-Bas.

SAXE (CHRISTOPHE), professeur de l'université d'Utrecht, savant philologue et antiquaire, est né en 1714, à Eppendorf, près de Chemnitz, en Saxe. Après avoir fait ses études à l'université de Léipsick, il vint s'établir en Hollande, où son érudition et ses talens le firent rechercher par les hommes de lettres. En 1752, il fut nommé professeur extraordinaire d'antiquités et de belles-lettres à l'université d'Utrecht, et, 3 ans après, reçu parmi les professeurs ordinaires de cette université. Saxe a publié un grand nombre d'ouvrages presque tous écrits en latin, et qui se recommandent par la pureté et la correction du style. Son *Onomasticon litterarium* (nomenclature littéraire), dont le premier volume parut à Utrecht en 1775, et le huitième, qui est le dernier, en 1803, est un ouvrage dont l'utilité et le mérite sont généralement reconnus. Les journaux littéraires, tant nationaux qu'étrangers, lui ont payé un juste tribut d'éloges. On peut cependant reprocher au savant professeur d'Utrecht, d'avoir montré quelque partialité en faveur des auteurs qui ont comme lui écrit en latin. Les classiques français, d'ailleurs, n'ont obtenu, dans sa nomenclature, que des articles moins exacts et moins développés, qu'une foule d'écrivains d'un

mérite bien inférieur. Dans le 8<sup>e</sup> volume, Saxe donne une notice sur sa vie et sur ses nombreux écrits. Ses cours publics étaient très-suivis. Il enseignait à la fois l'histoire, les antiquités et l'éloquence, et professa avec le même succès jusqu'à sa mort. Ce savant avait atteint sa 92<sup>e</sup> année lorsqu'il s'éteignit doucement le 3 avril 1806.

**SAXE-GOTHA ( ERNEST-LOUIS II, DUC RÉGNANT DE )**, naquit le 30 janvier 1745, succéda à son père le 19 mars 1772, et mourut le 21 avril 1804. Ce prince, de mœurs douces, sembla ne régner que pour le bonheur de ses sujets. Cultivant lui-même les sciences, et particulièrement l'astronomie, il entretenit une correspondance suivie avec plusieurs savans allemands et français, entr'autres avec Lalande, et fit construire le plus bel observatoire que l'Allemagne possède. Il avait une bibliothèque magnifique, et un riche cabinet de physique, tous deux ouverts aux savans. D'après ses intentions, il a été enterré, sans pompe, dans un jardin, et a laissé ses états à son fils, le prince Emile-Léopold-Auguste, qu'il avait eu de la princesse Louise-Charlotte de Mecklenbourg-Schwerin.

**SAXE- TESCHEN ( ALBERT-CASIMIR-IGNACE-PIERRE-FRANÇOIS-XAVIER, DUC DE )**, est né le 11 juillet 1738; il épousa la princesse Marie-Christine, archiduchesse d'Autriche, et gouvernait les Pays-Bas, conjointement avec l'archiduchesse son épouse, lorsque la révolution du Brabant le contraignit, en 1789, d'abandonner ses états, et de se retirer à

Vienne. Cette première insurrection apaisée, le duc de Saxe-Teschen retourna à Bruxelles, et prit, en 1792, le commandement des troupes qui formèrent le siège de Lille. Etranger à la guerre, et dépourvu des talens nécessaires pour diriger une opération importante, il crut d'abord qu'il lui suffirait d'effrayer les habitans de Lille pour les soumettre; mais ces intrépides citoyens répondirent à sa sommation de la manière la plus énergique: « Nous venons, disaient-ils, de renouveler le serment d'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir à notre poste. Nous ne serons pas parjures. » Ils repoussèrent ses attaques avec tant de vigueur, qu'il fut contraint de lever le siège. Le duc de Saxe-Teschen s'en vengea, en permettant à ses soldats de se livrer à des excès tels, que le député en mission proposa à la convention de mettre à prix la tête de ce prince, pour avoir violé le droit des gens et celui de la guerre. Le duc ne fut pas plus heureux dans la tentative qu'il fit, à la même époque, auprès des Flamands et des Liégeois au service de la France, pour les engager à rentrer sous les drapeaux de l'empire. Aussi mauvais négociateur qu'inhabile guerrier, il ne put davantage déterminer à abandonner la Belgique le général Dumouriez, qui, fier alors de ses victoires, adressa à la convention nationale les propositions du général autrichien. Le duc de Saxe-Teschen refusa des passe-ports à M. de La Fayette, lorsque ce général, après son arrestation, fut conduit

à Luxembourg; il osa même le menacer de l'échafaud, qui, dit-il, lui était réservé. Ce prince, déjà avancé en âge, se retira bientôt à Vienne, où il se fit aimer par sa bienfaisance. Jouissant d'une fortune considérable, il fit délivrer, après la campagne d'Austerlitz, une somme de 25,000 florins aux habitans du pays héréditaire, et en 1810, il fit lui-même rebâtir le village de Gross-Arpern, détruit entièrement à la bataille d'Essling, le 22 mai 1809.

SAY (JEAN-BAPTISTE), est né à Lyon, en 1767, d'une famille considérée dans le commerce. Ce nom indique une origine anglaise, et un lord Say a fourni à Shakespear un bel épisode de sa tragédie de Henri VI, seconde partie. M. Say fut élevé pour le commerce, et cette circonstance a sans doute beaucoup contribué à la supériorité qu'il a montrée depuis, en écrivant sur l'économie politique. Son goût le portait vers les lettres, et l'on trouve de lui divers essais poétiques dans l'*Almanach des Muses*. Il fut employé, pendant quelque temps, par Mirabeau, dans la rédaction du *Courrier de Provence*, et il devint secrétaire du ministre des finances Clavière. Bientôt il se joignit à Champfort et à Ginguéné, pour créer un ouvrage périodique, qui demeurât fidèle aux principes du goût pendant les orages de la révolution. C'est à cette association que l'on doit la *Décade philosophique, littéraire et politique*. A peine cette entreprise était-elle formée, que Champfort, mis en arrestation par le comité de salut public, se donna la mort. Ginguéné fut con-

duit dans une prison d'état avec Roucher et André Chenier. M. Say, demeuré seul, s'associa avec MM. Andrieux, Amaury-Duval, etc., pour continuer son journal, l'unique monument littéraire et scientifique qui reste de cette époque, et qui maintenant est devenu fort rare. Quand le général en chef Bonaparte partit pour l'Égypte, ce fut M. Say qu'il chargea du soin de réunir les livres qui lui devenaient nécessaires. Plus tard, le même général, devenu premier consul, voulut que M. Say fût compris dans la première formation du tribunat, où il marqua peu. Voici comment lui-même s'est exprimé sur ce temps-là, dans la préface d'un de ses ouvrages : « Je m'aperçus bien- » tôt qu'on voulait, non pas tra- » vailler de bonne foi à la pacifica- » tion de l'Europe et au bonheur » de la France, mais à un agran- » dissement personnel et vain, bien » insensé, puisqu'il devait amener » l'humiliation et la ruine. Ce que » l'on conservait des formes de la » liberté, ce que l'on proclamait » de respect pour les droits de la » nation et de l'humanité, n'était » plus qu'un semblant destiné à » tromper le gros du public. Quant » aux hommes qu'on ne pouvait » duper, et qui ne se laissent pas » acheter, ils étaient contenus par » une administration active, ap- » puyée de la force militaire. Trop » faible pour m'opposer à une sem- » blable usurpation, et ne voulant » pas la servir, je dus m'interdire » la tribune: et revêtant mes idées » de formules générales, j'écrivis » des vérités qui pussent être utiles » en tout temps et dans tous les

« pays. Telle fut l'origine du *Traité d'économie politique*. » Ce traité, traduit dans toutes les langues, et perfectionné d'édition en édition, est le véritable titre de gloire de M. Say. Beaucoup de personnes le mettent au-dessus du célèbre *Traité de la Richesse des nations*, d'Adam Smith, que M. Say avoue pour son maître. Il est certain que cet auteur est plus clair que le philosophe écossais ; son livre est plus complet, quoique moins long, et explique mieux que celui de Smith la manière dont les richesses sont produites, distribuées et consommées. On n'avait point encore développé si nettement et si complètement l'économie sociale. Éliminé du tribunal pour n'avoir pas voulu voter l'empire, il fut cependant nommé receveur des droits-réunis du département de l'Allier. Il envoya sa démission, ne voulant pas, disait-il, aider à dépouiller la France, scrupule que nous nous plaignons à faire remarquer parce qu'il n'est pas commun. Il fonda une manufacture, et, depuis ce temps, il n'a pas reparu dans les fonctions publiques. Lorsque le prince héritaire de Danemark vint à Paris en 1822, il voulut prendre des leçons d'économie politique de M. Say. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Catéchisme d'économie politique*, où les principes élémentaires de cette science sont exposés par demandes et par réponses ; en 1 vol. in-12 ; 2° *Lettres à Malthus*, où il combat à plusieurs égards la doctrine de cet auteur ; 3° *petit Volume contenant plusieurs aperçus des hommes et de la société*, ouvrage

original et piquant qui mériterait de porter pour épigraphe : *Multa Paucis*. Il a fait aussi une brochure intitulée : *de l'Angleterre et des Anglais*, et un écrit sur l'utilité des *Canaux de navigation*. Tous ces ouvrages ont eu plusieurs éditions. M. Say est professeur au conservatoire royal des arts et métiers, où il vint (janvier 1825) de reprendre son cours public et gratuit d'*économie industrielle*.

SAY (HORACE), frère du précédent, chef de l'état-major du génie à l'armée d'Égypte, se distingua, par sa bravoure, à l'attaque d'Alexandrie, et fut un des premiers qui entrèrent dans la place. Lors de la révolte du Caire, il soutint, avec une poignée de braves, l'attaque de la populace ; il fut tué au siège de Saint-Jean-d'Acre. Il avait été l'un des fondateurs de l'école Polytechnique, où il professait la fortification.

SAYER (ÉDOUARD), jurisconsulte, artiste, et homme de lettres anglais, s'est fait connaître comme jurisconsulte, en servant de conseil à lord Hood, à l'époque du grand débat qui eut lieu pour Westminster en 1784. Il existe de Sayer une foule de caricatures, qui furent toutes très-recherchées ; plusieurs pièces de vers agréables, et quelques ouvrages littéraires ou politiques le recommandent à l'estime des hommes de goût et des publicistes. On connaît de lui : 1° *Lindor et Adélaïde*, conte moral, in-12 ; 2° *Essais littéraires et politiques*, in-8° ; 3° *Observations au sujet du sermon du docteur Price, sur la Révolution française*, 1789, in-8° ; 4° *Observations sur la police*

de Westminster, 1792, in-4°.

SCARDONA (JEAN-FRANÇOIS), médecin, né en 1718, à Costiola, près de Rovigo, fit ses études à Padoue, et alla se perfectionner à Bologne et à Florence. Après une absence de quelques années, il revint dans sa patrie, où il exerça la profession de médecin avec une réputation toujours croissante. Aussi profond dans les théories qu'habile dans la pratique, il rédigea en un corps de science les nombreuses observations qu'il avait eu occasion de faire pendant sa longue clinique. Elle était très-étendue, quoiqu'il n'eût voulu jamais quitter sa ville natale, qu'il préféra aux offres les plus brillantes, à celles mêmes qui lui furent adressées, en 1781, au nom de l'université de Padoue; mais s'il se dérobaît aux honneurs, il ne se refusait pas aux vœux des malades, qu'il allait visiter jusqu'à Ferrare, à Mantoue, à Bologne, où il était souvent appelé. Ses premiers discours lus à l'académie de Rovigo, dont il était membre; furent plusieurs fois réimprimés à Padoue, chaque fois avec de nouvelles additions. Les journaux du temps en parlèrent comme d'ouvrages classiques, et leurs éloges n'ont pas été contredits. Scardona mourut à Costiola, le 8 septembre 1800, en laissant les écrits suivans : 1° *Aphorismi de cognoscendis et curandis morbis*, Padoue, 1746, in-4°; 2° *De morbis mulierum*, ibid., 1758, in-4°; 3° *De impedimentis quæ praxim medicam retardarunt, et de medicina præstantiâ*, ibid., 1799, in-4°.

SCEPEAUX (LE VICOMTE MARIE-PAUL-ALEXANDRE-CÉSAR DE

BOIS-GUIGNON DE), né le 19 septembre 1769, servait dans la cavalerie avant la révolution. En 1793, il alla rejoindre son beau-frère le général Bonchamp, qui commandait une division de l'armée royale de l'Ouest. Les revers des Vendéens et la mort de Bonchamp ne l'empêchèrent pas de poursuivre avec vigueur la guerre contre les troupes de la république. Le 15 juillet, à Vihiers, il leur enleva 3 pièces d'artillerie, mais il fut contraint de se retirer sur Corou. A la fin du même mois, il fit une fausse attaque sur Saumur; en novembre, il passa à la division d'Anjou, et donna des preuves d'une grande valeur à la déroute du Mans, où il sauva les débris de l'armée, dispersés sur la route de Laval. Il avait fait, dans cette affaire, le service de simple canonnier, et avait tiré 55 coups lorsqu'il fut blessé. Échappé à la déroute de Savenay, il forma, de l'autre côté de la Loire, un rassemblement qu'il opposa aux républicains pendant toute l'année 1794. En juin 1795, il fut député près du comité de salut-public par les généraux Stofflet et Charette, avec la mission secrète de chercher à enlever du Temple le fils de Louis XVI. Le vicomte de Scepeaux, informé que la guerre avait recommencé dans l'Ouest, quitta brusquement Paris, et fut arrêté à Angers; mais rendu à la liberté presque aussitôt, il alla prendre le commandement des troupes du camp de Poutron. Le 9 juillet 1795, il fut battu à Becon par le général Leblay, se retira jusqu'aux Landes de Margeris, où il eut quelques avanta-

ges. Il rentra alors à Becon, et, à la tête de 2,000 hommes, ils s'empara, quelques jours après, de la ville de Ségre. Au retour du comte de Puisaye en Bretagne, après l'affaire de Quiberon, il reconnut l'autorité de ce chef, et établit son quartier-général au château de Bourmont, près de Condé, s'étendant sur la rive droite de la Loire, depuis Blois jusqu'aux environs de Nantes. Membre du conseil supérieur, créé vers la fin de 1799 par les chouans du département du Maine, il reçut de M. le comte d'Artois (aujourd'hui Charles X) le titre de lieutenant-général. Le 8 mars 1796, il enleva un convoi important à l'adjudant-général Henri; mais cette ressource était insuffisante. Les comtes de Bourmont et de Sérent lui apportèrent, à la même époque, quelque argent et 16 croix de Saint-Louis : ses affaires ne furent pas pour cela rétablies, et il fut battu à Auverney et à Saint-Sulpice, où périrent un grand nombre d'émigrés qui étaient venus se réunir à ses drapeaux, lassés des humiliations que leur faisait éprouver le gouvernement anglais. Les forces du vicomte de Scepeaux, réduites à 15,000 hommes, étaient entourées et vivement pressées par les républicains, commandés par le général Hoche. Dans cette situation critique, manquant de tout, sans espoir d'être secouru, il proposa au général Hoche d'arrêter l'effusion du sang. Le comte de Puisaye, à qui il fit part de son dessein, voulut en vain l'en détourner; il traita avec les républicains, et adressa aux habitans une

proclamation qu'il terminait par ces mots : « Tous nos efforts deviennent inutiles : forcés par » d'impérieuses circonstances, et » malgré le vœu de notre cœur, » nous nous soumettons. Nous » vous au moins cette consolation, » que vos personnes et vos biens » seront sous la sauve-garde des » lois. » Fidèle à ses sermens, et ne voulant point contribuer aux nouveaux malheurs qui menaçaient la patrie, le vicomte de Scepeaux refusa de prendre part à l'insurrection de 1799, qui fut alors dirigée par le comte de Bourmont. Le gouvernement consulaire, appréciant le caractère noble de cet ancien chef vendéen, raya son nom de la liste des émigrés, et le remit en possession de ses biens. Quelques années après, M. de Scepeaux accepta du service, et devint inspecteur-général d'infanterie. Au rétablissement des Bourbons, en 1814, on vit avec étonnement cet ancien officier-général vendéen employé dans l'armée comme simple colonel d'un régiment de chasseurs royaux, tandis qu'une foule de noms, jusqu'alors inconnus, furent placés dans l'armée, les uns comme maréchaux-de-camp, les autres comme lieutenans-généraux. On lui rendit cependant, au commencement de 1815, le grade de maréchal-de-camp, dont il donna sa démission après les événemens du 20 mars. En 1818, il entra avec le même grade dans le corps royal d'état-major, fut ensuite chargé du commandement du département de la Seine-Inférieure, et mourut à Angers, le 28 octobre 1821, à l'âge de 52 ans.

SCEVOLA (Louis), littérateur italien, né à Brescia en 1770, devint, à l'âge de 17 ans, professeur de rhétorique dans les écoles publiques de son pays; il le fut jusqu'en 1797, époque des changemens arrivés en Italie. Pendant les neuf mois qui s'écoulèrent entre la chute de la république de Venise et les agrandissemens donnés à la république cisalpine, les Bressians, livrés à eux-mêmes; prirent le titre un peu fastueux de *peuple-souverain*. Ce fut alors qu'on destina une partie du revenu monastique à l'établissement des écoles normales, et à l'organisation d'un comité d'instruction publique, dont Scevola fut nommé secrétaire. Il mit beaucoup de zèle dans l'exercice de ses fonctions, et rendit un grand service à la ville, en empêchant la dispersion des livres appartenant aux bibliothèques des couvens supprimés. Au milieu de ces devoirs, il trouva le temps de composer une tragédie intitulée : *la Mort de Socrate*. Le succès de cette pièce, jouée en même temps à Brescia et à Milan, commença la réputation littéraire de l'auteur, qui fut élu secrétaire de l'athénée de sa ville natale. Les rapports dans lesquels il rendait compte des travaux annuels de cette académie étaient accueillis avec faveur, et il faut avouer qu'ils sont rédigés avec autant de talent que de goût. En 1807, les travaux de Scevola furent récompensés, par le choix que le vice-roi fit de lui pour sous-bibliothécaire à Bologne. Plein d'ardeur pour la cause de l'indépendance italienne, Scevola donna un libre essor à ses senti-

mens, lorsque Murat envahit les légations à la tête d'une armée, qui paraissait destinée à délivrer l'Italie. Il lui présenta quelques jeunes Bressians, comme un gage de la coopération de ses compatriotes dans l'entreprise dont ce prince s'était déclaré le chef. La malheureuse issue de cette levée de boucliers entraîna la perte de tous ceux qui l'avaient encouragée, et vers la fin de 1815, Scevola fut destitué de sa place, et même renvoyé de Bologne. Réfugié à Milan, il y fonda une espèce de cercle littéraire, dans lequel il espérait trouver une honorable ressource dans le malheur. Atteint d'une maladie de consommation, qui avait fait d'effrayans progrès depuis son arrivée dans cette ville, il pria son médecin d'essayer sur lui un remède nouvellement découvert, afin, disait-il, d'être encore de quelque utilité à ses semblables. Victime de ce généreux dévouement, Scevola expira vers la fin de 1819. Parmi ses tragédies, la plus estimée est celle de *Socrate*, dans laquelle le talent de l'auteur a lutté avec avantage contre les difficultés du sujet. Scevola ne se laissa pas intimider par l'arrêt d'un grand maître (Voltaire), qui croyait impossible qu'un homme simple, vertueux, sans intrigues et sans passions, eût pu intéresser sur la scène. Cette pièce, publiée à Milan en 1804, obtint le prix de l'académie de Brescia, distinction accordée également à *l'Annibal en Bithynie*, qui parut l'année suivante. Ces tragédies ne manquèrent pas de critiques, et la seconde sur-



tout fut examinée avec sévérité par un journal italien, qui reprochait, entre autres choses, à l'auteur, une imitation trop servile de Pepoli. Scevola avait été engagé dans la carrière ecclésiastique sans vocation. Il n'était pas dépourvu de vertus sociales; mais ce qui lui manquait, c'était cette modération dans le caractère et dans les passions, qui est indispensable pour un ministre des autels. Ses tragédies, imprimées en un volume, à Milan, sont: *La Morte di Socrate, Annibal in Bitinia, Saffo, Erode, Aristodemo, Giulietta e Romeo.*

SCEY-MONTBELIARD (LE COMTE PIERRE-GEORGE), maréchal-de-camp et chevalier de Saint-Louis, né en 1771, fut nommé à la rentrée du roi, en 1814, préfet du département du Doubs, en remplacement de l'ex-représentant du peuple Jean Debry. Sa conduite, à l'égard des officiers en demi-solde dans le département qu'il administrait, lui fit un grand nombre d'ennemis; et à l'arrivée de Napoléon à Paris, au 20 mars 1815, il se hâta de quitter Besançon, pour éviter un décret de mise en jugement, porté sur le rapport du maréchal prince de la Moskowa. M. Scy se retira en Suisse, où il rassembla quelques jeunes gens de la noblesse de la Franche-Comté, et rentra avec eux en France, pour se réunir aux troupes royales de l'Est, commandées par M. Gaëtan de la Rochefoucauld. Il fut appelé comme témoin dans le procès du maréchal Ney, et fit partie de la chambre dite *introuvable*, où il vota avec la majorité. Au mois de janvier 1816,

il reprit les fonctions de préfet du département du Doubs, fut réélu à la chambre des députés, et y siégea au côté droit. Privé de sa préfecture par ordonnance du 27 mai 1818, il quitta ses fonctions de député.

SCHAH-AALEM, empereur mogol, fils aîné de Aâlem Guyo II, naquit en 1725, et fut chargé, en 1756, sous le nom d'Aly-Goyer, qu'il portait alors, du commandement de Djedjer, en qualité de naïb ou vice-roi. Voulant se mettre à l'abri des entreprises du vezir, ministre ambitieux, qui, non content de gouverner l'état et l'empereur, aspirait à la puissance souveraine, Aly-Goyer se hâta de se rendre dans ses états, où il leva aussitôt des troupes, avec lesquelles il s'avança jusqu'aux portes de Delhy. Ce prince, incapable de conduire jusqu'à sa fin une grande entreprise, se laissa éblouir par quelques concessions du ministre, et se retira après avoir levé de légères contributions. Au mois d'octobre 1759, il tenta une expédition contre le Bengale; mais, battu et fait prisonnier à Guyah, dans le Behar, par les troupes impériales, auxquelles les Anglais s'étaient réunis, il ne dut sa liberté qu'à la mort de son père Aâlem-Guyo, assassiné par ordre du vezir. Aly-Goyer se fit couronner sous le titre de Schah-Aâlem à Satnah, capitale du Behar, et voulut marcher aussitôt sur Delhy, qu'occupait l'assassin de son père, avec une garnison de Marlattes. Trop faible pour triompher seul de l'usurpateur, il rechercha et obtint l'appui du célèbre Choudjaa-ed-Doulah, le chef de la coa-

lition formée par les premiers musulmans de l'empire contre le grand-mogol lui-même. Schah-Aâlem assista à la bataille remportée sur les Marhattes le 7 janvier 1761, dans les plaines de Panibet; mais cette victoire, non moins fatale aux vainqueurs qu'aux vaincus, porta une atteinte terrible à la liberté des peuples de l'Indoustan. Les princes musulmans, privés du secours des Marhattes, leurs alliés naturels, et le seul peuple capable de s'opposer aux projets ambitieux des Anglais, furent bientôt attaqués eux-mêmes par cette nation, non moins habile à profiter des dissensions qu'à les faire naître. Après la bataille du 23 octobre 1764, perdue par les premiers dans les plaines de Bakehar, le faible Schah-Aâlem ne rougit pas de se jeter dans les bras des Anglais, ses plus cruels ennemis; il leur écrivit pour les féliciter de la victoire qu'ils venaient de remporter, accusa le brave Choudjaaed-Doulah d'être l'auteur de cette guerre, et s'attira, par cette démarche honteuse, le mépris de tous ses peuples. Les Anglais l'installèrent avec pompe dans la ville d'Allah-Abad, où il passa tranquillement quatre années dans son palais. Fatigué de cette dépendance, et peut-être plus encore des procédés outrageans du major Smith, il quitta Allah-Abad, et se dirigea vers Delhy, où il entra le 25 décembre 1771. Schah-Aâlem ne fit que changer de maîtres; gouverné d'abord par les Marhattes, il le fut peu de temps après par les Rohyllahs, sous lesquels cependant il jouit de quelque au-

torité, et put réparer une partie des malheurs dont son peuple était accablé. Cet état de choses dura peu. Bientôt il se vit en butte aux factions déchainées contre lui à la fois par les Rohyllahs, les amis de Choudjaa, et surtout par les Anglais. Obligé de défendre contre elles non-seulement ses provinces, mais même sa capitale et son propre palais, il fit grâce à un Rohyllah, nommé Gholam-Cadyr, qui avait échoué dans la tentative de le détrôner. Ce traître, encouragé par l'impunité et secondé par une foule de partisans, ne tarda point à conspirer de nouveau, et sur le refus que fit l'empereur de lui accorder des demandes immodérées, il fit proclamer à la place de ce prince (août 1788) un de ses frères, sous le nom de Djihan-Schah. Dans le désordre qui suivit cet événement, l'infortuné monarque est saisi par Gholam-Cadyr, qui, les genoux appuyés sur sa poitrine, lui arracha les yeux avec la pointe de son poignard. Ce crime ne resta pas long-temps impuni; les Marhattes se mirent à la poursuite de l'assassin, l'atteignirent, et lui coupèrent le nez, les oreilles, les mains et les pieds. Schah-Aâlem, remplacé par eux sur son trône, continua à porter le titre d'empereur jusqu'à sa mort, arrivée à Delhy, le 16 novembre 1806. Pendant les 18 dernières années de son règne, il vécut entièrement dans la dépendance, tantôt des Marhattes, tantôt des Anglais, qui gouvernèrent alternativement en son nom. Privé de la vue, et dans l'impossibilité de faire tout le bien auquel son cœur le portait natu-

rellement, il chercha un adoucissement à ses peines dans la culture des lettres, s'adonna à la poésie, et fit même paraître quelques élégies estimées. Il est le dernier empereur de la dynastie de Tamerlan.

SCHAHNAZAR (MIR-DAVOUD-ZANOUR-MELIK), né en Perse, fut envoyé par Feth-Ali-Schah, son souverain, avec une mission diplomatique en France, et séjourna à Paris, pendant une partie des années 1815 et 1816. Le schah de Perse qui protège en ses états les lettres et les savans, et qui compose lui-même des poésies très-vantées par ceux qui approchent de sa personne, avait choisi pour son ambassadeur un des hommes les plus instruits de sa cour. Pour le rendre en tout digne de paraître à celle de France, il l'avait aussi décoré de deux grands ordres persans, du Soleil et du Lion, tous deux de création nouvelle, il est vrai, mais très-recherchés et vénérés à Schiraz, quoique leurs cordons ne préservent pas toujours de disgrâces subites. Schahnazar, pendant son séjour à Paris, employait à visiter tous les établissemens utiles les nombreux loisirs que lui laissaient les affaires. Le gouvernement français lui avait donné deux interprètes, à l'aide desquels il prenait des notes sur les objets d'arts et d'industrie. Il s'occupait aussi de littérature, et avant son départ, qui eut lieu au mois de septembre 1816, il avait fait imprimer dans les trois langues, le persan, l'arménien et le français, une *Notice sur la situation actuelle du royaume de*

*Perse*, in-4° et in-18. Les deux interprètes l'avaient aidé dans ce travail, et un libraire de Paris a obtenu la permission de l'auteur de réimprimer l'ouvrage. De Paris, Schahnazar se rendit à Londres, et ensuite à Pétersbourg, d'où il reprit le chemin de son pays. Il était accompagné dans ses voyages de plusieurs esclaves des deux sexes, et d'une belle Géorgienne, dont il se montrait fort jaloux. Ses mœurs et ses habitudes, tout orientales, ne paraissaient pas avoir reçu de modifications remarquables pendant son séjour dans l'Occident. Il se livrait parfois à la violence de son caractère, et ne pouvait pas concevoir qu'il ne lui fût point permis en France de châtier comme il l'entendait ses esclaves, et même de les mettre à mort quand ils lui déplaisaient à un certain point. De retour à Schiraz, Schahnazar fut bien accueilli par son souverain; mais celui-ci se refuse souvent, dit-on, à ajouter foi aux récits que lui fait le voyageur. Certaines institutions constitutionnelles de l'Europe paraissent surtout si inconvenantes et si bizarres au schah de Perse, qu'il en nie l'existence, et a défendu au chevalier du Soleil et du Lion de lui faire, à l'avenir, des contes occidentaux de ce genre.

SCHAUENBOURG (N. BARON DE), lieutenant-général en retraite, grand-croix de la légion-d'honneur, commandeur de Saint-Louis, est né dans la ci-devant province d'Alsace, d'une famille noble et ancienne de cette contrée. Destiné à la carrière des armes, il prit de bonne heure du service, et était à l'époque de la

révolution, dont il adopta franchement, mais avec sagesse, les principes, major du régiment de Nassau, au service de France. Nommé général en 1792, il fut employé à l'armée de Rhin-et-Moselle. Il éprouva plusieurs échecs à cette époque où tant de défections faisaient suspecter les sentimens des officiers de la caste nobiliaire ; les malheurs que le général de Schauenbourg éprouva dans ses opérations contre les ennemis de la France furent imputés à crime, et il fut destitué au mois de décembre 1795. Il parvint cependant à se justifier, et néanmoins n'obtint pas sans peine sa réintégration. Employé en 1796, il aida le général Schérer à chasser du fort de Kehl, le 18 septembre de la même année, un corps autrichien qui venait d'y pénétrer. En 1798, il entra en Suisse, et arrivé devant Soleure, il adressa au commandant cette sommation énergique : « Le directoire-exécutif m'ordonne d'occuper la ville de Soleure. Si j'éprouve la moindre résistance, et qu'une seule goutte de sang soit versée, les membres du gouvernement soleurien en répondront sur leur tête, et j'en ferai la justice la plus prompte et la plus inexorable. Notifiez la volonté du directoire à votre gouvernement. Je vous accorde une demi-heure pour vous déterminer : passé ce temps, je brûle votre ville et je passe la garnison au fil de l'épée. » La ville se rendit, et, presque aussitôt, Berne suivit cet exemple. Les partisans de la liberté étaient pour la plupart détenus dans les prisons de Berne.

Le général de Schauenbourg voulut mettre un terme à leur captivité. Le 3 mars, il déclara aux magistrats : « Qu'averti par des avis certains, que la plupart des individus des deux sexes renfermés dans les maisons de force n'y étaient détenus qu'à cause de leur attachement à la France, il exigeait que tous fussent élargis ; qu'autrement, les magistrats subirait le traitement qu'avaient éprouvé les amis de la liberté. » Il soutint une action qui fut des plus vives, dans le Granholz, près de Fraubrunnen, tant contre les milices bavaoises que contre le landsturm ou levées en masse. Le 5, il en rendit compte au directoire-exécutif. M. Mallet du Pan (*voy. ce nom*) ne pardonna point au général de Schauenbourg ses succès, et il laissa percer toute sa haine dans ce passage : « Dans sa relation, l'exterminateur des bergers de l'Underwald avoue. *n'avoir pas vu de journée plus chaude ;* » et il ajoute : « Une grande quantité d'habitans des différens cantons furent témoins du combat. Leur visage s'allongéait à mesure que nous avançons. Si nous n'eussions pas dompté ces hommes *aveuglés*, dans peu l'insurrection serait devenue générale. La victoire a coûté beaucoup de sang, mais c'étaient des *rebelles qu'il fallait soumettre.* » Le couvent de Notre-Dame des Ermites, où s'était établi un des foyers de l'insurrection, fut détruit ; le rédacteur de la gazette du Haut-Rhin, qui avait fomenté les troubles, fut arrêté, et le député suisse, M. Bilhler, fut au moment de l'être pour avoir envenimé la con-

duite de l'armée française. Les insurgés du district de Stanz s'étant portés à des extrémités violentes, le général de Schauenbourg les attaqua et les défit complètement. Il reçut du nouveau corps-législatif helvétique, au mois de septembre 1798, un hommage éclatant de la reconnaissance publique, que la calomnie s'est en vain efforcée de dénaturer. Cette assemblée déclara que « le général de Schanenbourg avait bien mérité de la Suisse. » Les ennemis de ce brave officier-général ayant redoublé d'intrigues, il remit, en 1799, son commandement au général, depuis maréchal Masséna, et vint à Paris, au mois d'août de cette même année, pour s'y justifier auprès du directeur-exécutif. Il n'ent pas de peine à prouver la perfidie des intrigues dirigées contre lui, et il reçut aussitôt sa nomination en qualité d'inspecteur-général d'infanterie, fonctions qu'il exerçait encore dans la 5<sup>e</sup> division lors des événemens politiques de 1814. Le roi le confirma dans le même emploi, le nomma grand-officier de la légion-d'honneur, et successivement chevalier et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le général Schauenbourg a depuis été mis à la retraite.

**SCHEFFER** (CHARLES-ANTOINE), littérateur distingué, né à Dordrecht, en Hollande, en 1794, vint très-jeune, avec sa famille, s'établir à Paris. Un de ses premiers écrits politiques, intitulé *De l'état de la liberté en France*, et publié en 1817, lui attira un procès. Traduit devant le tribu-

nal de police correctionnelle sur la réquisition du procureur du roi, comme ayant, par cet écrit, attenté à l'autorité de Louis XVIII, il fut condamné, par un premier jugement du 2 janvier 1818, à trois mois de prison, 200 fr. d'amende, un an de surveillance, et 1000 fr. de cautionnement. M. Scheffer, à qui on avait en outre contesté ses droits de cité en France, appela de ce jugement, déclarant qu'il défendrait ses droits comme Français, titre qu'il se croyait pleinement autorisé à prendre, d'après la réunion qui avait eu lieu antérieurement, de la Hollande à la France, quoique les événemens politiques et militaires eussent depuis séparé les deux pays. Il se fonda de plus sur la demande qu'il avait déjà faite, en suivant les formes alors prescrites, de lettres de naturalisation, qui, à la vérité, ne lui avaient pas encore été expédiées. Dans le mois de février, cette cause fut reprise devant la cour royale, et M. Merilhou plaida, avec ce beau talent que le public admire depuis longtemps, la cause du jeune publiciste. M. Scheffer obtint d'abord qu'il serait jugé comme Français; mais un arrêt bien plus sévère que celui du premier tribunal suivit de près cette décision. La cour royale condamna l'accusé à une année d'emprisonnement, à 5000 fr. d'amende, à trois ans d'interdiction des droits civils, à cinq ans de surveillance, et enfin à 3000 fr. de cautionnement. La fortune particulière de l'écrivain était alors bien loin de lui fournir les moyens de satisfaire à un pareil arrêt. Il

se hâta, avant la signification de la sentence, de sortir de France, et se retira à Bruxelles; mais à peine y fut-il arrivé, que le gouvernement du royaume des Pays-Bas, cédant à une influence étrangère, fit intimier à M. Scheffer l'ordre de s'éloigner de cette ville, et de se retirer à Dordrecht. Cet ordre d'exil en un lieu fixé, donné sans jugement préalable à un homme né dans les limites du nouveau royaume, et qui, loin d'y être condamné, n'y était pas même accusé du moindre délit, causa une surprise générale, pour ne rien dire de plus. En France, les principes manifestés dans l'ouvrage incriminé, ont depuis été reproduits et défendus par M. Esneaux, dans une brochure intitulée : *Réflexions sur le procès de M. Scheffer*, qui attira à son tour l'animadversion de M. le procureur du roi, et une condamnation à son auteur. Après un séjour de près d'une année en Hollande et en Allemagne, M. Scheffer a obtenu l'autorisation de rentrer dans sa patrie adoptive, où il s'est entièrement consacré à des recherches littéraires. Parmi les ouvrages qu'il a publiés depuis son retour à Paris, un *Résumé de l'Histoire d'Allemagne*, 2 vol. in-12, a surtout reçu du public le plus favorable accueil. Deux frères de M. Scheffer cultivent avec succès l'art de la peinture, et depuis plusieurs expositions au Louvre, leurs tableaux y obtiennent les suffrages des amateurs.

**SHELLING** (FRÉDÉRIC-GUILAUME-JOSEPH), célèbre philosophe et littérateur allemand, est né dans le Wurtemberg, le 27 jan-

vier 1775, d'une famille dont le chef était pasteur à Léonberg, ville de ce duché. M. Schelling fit de brillantes études, et devint successivement professeur extraordinaire de philosophie de l'université d'Iéna en 1798, et secrétaire de l'académie des sciences de Munich. Le roi de Bavière lui conféra des titres de noblesse en récompense des services qu'il rendit à sa patrie dans l'instruction publique. M. Schelling passe pour un philosophe profond et ingénieux, un savant humaniste, un écrivain éloquent et plein de goût. Disciple de Kant (*voy. ce nom*), il a formé une école qui se rapproche beaucoup de celle des panthéistes. « Dans ce système, dit un de ses biographes, il n'y a d'existence réelle qu'une seule existence, absolue, inconditionnelle, infinie, et par conséquent, une seule idée; l'univers et l'homme ne sont que des expressions figurées, des emblèmes, des types de ce qui est invisible. L'univers est un immense poème épique, où la nature et l'homme, toujours en contraste l'un avec l'autre, présentent, sous toutes les faces, l'idée première et directrice. Ce poème n'a jamais commencé, il ne finira jamais; il n'a ni épisodes, ni hors-d'œuvres, ni défauts, ni beautés. Les siècles, et de plus grandes époques encore, sont autant de chants de ce poème : chacun de nous en est un mot, qui n'a pas de sens en lui-même, et qui n'en a que dans l'ensemble. Rien n'est à nous, tout en nous est ombre ou emprunt : nous sommes les accidents de la substance universelle. Schelling établit trois

périodes de l'histoire, qui n'est autre chose qu'une révélation progressive de l'absolu. Le principe de cette division repose sur l'opposition entre destinée et providence, entre lesquelles se trouve la nature comme point de transition ou chaînon intermédiaire. Dans la dernière période (celle de la providence), la marche des événemens qui, dans les deux premières, ne s'était manifestée que sous les formes d'une destinée aveugle et d'un développement soumis aux lois de la nature, se manifestera comme providence, et Dieu s'y révélera d'une manière toujours plus complète.» Ces systèmes dans lesquels se plaisent quelques esprits supérieurs de l'Allemagne, ne les empêchent pas de rentrer à la fin dans la route commune, et l'on a vu, dans les feuilles publiques de 1815, que M. Schelling a abjuré la croyance protestante et a embrassé la religion catholique. Ce n'est que sous les rapports littéraires que l'on doit envisager ici M. Schelling, et nous citerons, d'après l'auteur de la notice dont il a déjà été question, les ouvrages les plus célèbres de ce docte allemand. Ce sont : 1° *Antiquissimi de primâ malorum humanorum origine philosophematis (Genès. III) explicandi tentamen criticum et philosophicum*, Tubingen, in-4°, 1792 : développement d'une idée de Kant, qui ne voit dans le récit de Moïse, au chapitre 3 de la *Genèse*, qu'une espèce de fiction allégorique. Il faut joindre à cet écrit un morceau curieux sur les *Mythes*, les *traditions historiques* et le *style philosophique*. 2° *De la possibilité*

*d'une réforme de la philosophie en général*, *ibid.*, 1795, in-8°; 3° *Du moi, comme principe de la philosophie, ou de l'absolu dans le savoir humain*, *ibid.*, 1795, in-8°; 4° *Idée d'une philosophie de la nature, comme base future d'un système universel de la nature*, 2 vol., Léipsick, 1797, in-8°; deuxième édition, augmentée du 1<sup>er</sup> vol. seulement, avec ce titre : *Introduction à l'étude de la philosophie de la nature*, Landshut, 1805, in-8°; 5° *De l'âme du monde, hypothèse appartenant à la haute physique, pour servir à l'explication de l'organisme universel*, Hambourg, 1798, in-8°; réimprimé, 1806 et 1809, avec un *Discours sur les rapports du réel et de l'idéal dans la nature, ou Application des principes de la philosophie de la nature aux théories de la pesanteur et de la lumière*. 6° *Première esquisse du système de la philosophie de la nature*, Iéna et Léipsick, 1799, in-8°; 7° *Introduction à la physique spéculative, et considérations sur l'organisation intérieure du système de cette science*, *ibid.*, 1799, in-8°; 8° *Système de l'idéalisme transcendantal*, Tubingen, 1800, in-8°; 9° *Déduction générale du procès dynamique, ou des catégories de la physique*, Léipsick, 1808, in-8°; 10° *Philosophie et religion*, Tubingen, 1800 et 1804, in-8°; 11° *Bruno, ou Entretiens sur le principe divin et naturel des choses*, Berlin, 1802, in-8°; 12° *Exposé du vrai rapport de la philosophie de la nature avec la philosophie de Fichte, corrigée*, Tubingen, 1806, in-8°; 13° *les Ages du monde*, *ibid.*, 1811, in-8°; 14° *Mémoire sur les divinités de Samo-*

*thrace, appendice des Ages du monde*, ibid., 1815; 15<sup>e</sup> enfin *Description des statues recueillies à Égine dans les ruines du temple de Jupiter Panhellène, et achetées par le prince royal de Bavière*, 1817.

SHELTEMA (JACQUES), chevalier de l'ordre du Lion belge, membre des académies de Pétersbourg, de Moskou, des sociétés littéraires de Harlem, Leyde, etc., né le 14 mars 1767, à Franeker, en Hollande, s'est fait connaître par plusieurs ouvrages estimés. Après avoir été gradué en droit dans sa ville natale, en 1786, il s'y distingua comme avocat; mais s'étant prononcé pour le parti des patriotes, alors opposé aux stadhoudériens, et ces derniers ayant triomphé, grâce à l'intervention de l'armée prussienne, M. Scheltema fut obligé de quitter sa patrie. Il se retira à Steinfort, où se trouvaient alors plusieurs réfugiés hollandais, et entre autres le professeur Vander-Marck, l'un des premiers jurisconsultes des Provinces-Unies. M. Scheltema, quoique déjà reçu avocat à Franeker, suivit avec assiduité les leçons de ce professeur célèbre. En 1789, il revint à Amsterdam, et trouvant toujours la carrière des emplois publics fermée pour lui, à cause de ses opinions politiques, il se livra au commerce, qu'il exerça avec succès jusqu'en 1795. Le parti stadhoudérien vaincu à son tour par la nouvelle révolution de cette époque, M. Scheltema fut nommé membre du comité qui remplaça le conseil-d'état, et fut particulièrement chargé des finances de la république. Elu dé-

puté à la seconde convention nationale, en 1797, il fut nommé par celle-ci membre de la commission des finances; il se prononça avec énergie dans toutes les discussions de cette assemblée pour le parti le plus modéré, et excita ainsi la haine de quelques fougueux adversaires; aussi partagea-t-il le sort des généreux citoyens de la convention nationale, qui furent arrêtés à l'époque du 22 janvier 1798, et auxquels le parti vainqueur donna la *Maison au Bois* pour prison d'état. Par un nouveau mouvement politique, ce parti fut dépossédé du pouvoir le 12 juin de la même année, et M. Scheltema, avec ses compagnons de captivité, fut remis en liberté au commencement du mois de juillet suivant. On lui donna alors un nouvel emploi dans les finances, et quelque temps après, il fut nommé conseiller-juge à la cour d'appel de Kampen. En 1801, il devint membre du conseil de marine, et fut chargé du contentieux des affaires des douanes, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1805, où il fut nommé conseiller des finances. L'année suivante, il eut la place de commis-général pour les droits d'entrée et de sortie de la ville d'Amsterdam; mais il perdit cet emploi lucratif lors de la réunion de la Hollande à l'empire français, et fut nommé juge-de-peace à Zaandam. Après la révolution de novembre 1815, et le rétablissement de la maison d'Orange, il obtint l'emploi de greffier du conseil de la marine, qu'il remplit jusqu'à la suppression de ce tribunal en 1819. Parmi les nom-



breux écrits que M. Scheltema a publiés, et que le public a favorablement accueillis, nous ne citerons ici que les principaux : 1° *La Hollande politique, ou Biographie des hommes d'état les plus distingués de la Hollande*, Amsterdam, 1805 - 1806. Il avait publié quelques années auparavant une carte biographique de cet ouvrage, annonçant en même temps un semblable travail pour les littérateurs et militaires de sa nation : ce dernier n'a point encore paru. 2° *Discours sur les lettres de Hooft*, Amsterdam, 1806 ; 3° *Mémoire sur la vie et les mérites de deux femmes célèbres, Anne et Marie Tesselchade Vischer*, 1807 ; 4° *Séjour de Pierre-le-Grand, empereur de Russie, en Hollande, en 1697 et en 1717*, Amsterdam, 1814, 2 vol. in-8°. L'édition en fut épuisée en peu de jours, et l'auteur ayant ensuite trouvé dans les archives de l'état de nouveaux matériaux, il refondit cet ouvrage, et le reproduisit, avec des augmentations considérables, sous le titre de : *La Russie et la Hollande, considérées dans leurs rapports réciproques*, 4 vol. in-8°, dont le dernier fut publié en 1819 ; 5° *Parallèle de la délivrance de la domination espagnole en 1571, et de la délivrance de la domination française en 1815*, Amsterdam, 1815, in-8° ; 6° *la Dernière Campagne de Napoléon Bonaparte*, Amsterdam, 1816. Dans cet ouvrage, l'auteur paraît principalement s'attacher à flatter l'orgueil national, et à retracer les hauts faits des troupes belges et bataves, qui, selon lui, ont puissamment influé sur les

destinées de l'Europe. 7° *Mémoire sur l'esprit de la loi des douanes de 1725*, Amsterdam, 1816 ; 8° *Mélanges historiques et littéraires*, Amsterdam, 1817-1819. M. Scheltema, animé d'un esprit patriotique, qui lui fait adopter avec une grande facilité tout ce qui tend à exalter la gloire nationale, a aussi fait tous ses efforts pour enlever à Guttemberg, Fust et Schœffer, ainsi qu'à la ville de Mayence, premier théâtre de leurs succès, les honneurs de l'invention de l'imprimerie. Selon lui, c'est dans la ville hollandaise de Harlem que le nommé Laurent Coster, fils de Jean, le sacristain (*Coster*), aussi de Harlem, a fait cette précieuse découverte. M. Koning ( voy. ce nom ) avait à ce sujet déjà publié un Mémoire, que la ville de Harlem s'est empressée de couronner en 1816, et que M. Scheltema, dans ses derniers écrits, a cherché à corroborer ; mais, excepté quelques auteurs hollandais, aucun savant de l'Europe n'a été séduit par les argumens employés pour donner à l'imprimerie une origine batave. Cette question d'ailleurs, à laquelle on attache une si haute importance en Hollande, pourrait rester à jamais indécise, sans qu'aucune nation en souffrît. L'essentiel serait qu'il fût permis à toutes les nations de jouir librement des bienfaits de cette découverte, une des plus utiles à l'humanité, et dont les produits font encore parfois pâlir quelques oppresseurs, ou frémir de rage les amis intéressés de l'ignorance, de l'erreur et de la superstition.

SCHÉRER ( B. L. J. ), aide-maréchal-général-des-logis, lors-

que la révolution éclata, fut appelé, comme tous ses compatriotes, à la défense du pays qui l'avait vu naître; il accourut, ne put arriver à temps, et fut obligé d'accepter une compagnie. Il perdait deux grades; mais il avait du courage, des connaissances acquises: il allait combattre pour sa patrie, il n'hésita pas. Il fut nommé aide-de-camp de Despretz-Crassier, et assista à l'immortelle journée de Valmi, où, suivant l'expression de Kellermann, « il développa les talens qui l'ont signalé depuis. » Despretz-Crassier suspendu, Beauharnais, qui commandait l'armée du Rhin, s'attacha Schérer, et le fit nommer adjudant-général; mais destitué presque aussitôt lui-même, il périt bientôt sur l'échafaud, tandis que son aide-de-camp, présumé modéré, suspect, attaché à son bienfaiteur, fut relégué à vingt lieues des frontières. Le ministre et le général en chef connaissaient sa capacité; il fut réintégré. Nommé général de brigade, et chargé, avec un corps volant, de tenir l'ennemi en échec et de l'empêcher de réunir ses forces, il y réussit; fit tant de mouvemens de troupes, d'artillerie, d'apprêts pour franchir le Rhin, que les Autrichiens, harcelés, indécis, et ne sachant quel parti prendre, restèrent dans les positions qu'ils occupaient. Cette suite de manœuvres, qui avaient déconcerté la tactique impériale, valut à Schérer le grade de général de division, et l'honneur difficile de rendre à la France les places qu'elle avait perdues. Il joignit l'armée de Sambre-et-Meuse, prit le com-

mandement d'une division, combattit à Fleurus, emporta Mons, enleva Palisell, et vint se rabattre sur Landrecies. Un décret de la convention condamnait à passer par les armes les troupes qui ne rendraient pas, à la première sommation, les forteresses qu'elles occupaient sur notre territoire: Schérer le notifia au commandant, reçut la place, et marcha sur le Quesnoy. L'officier qui la défendait fut moins timide; il répondit qu'une nation n'avait pas le droit de décréter le déshonneur d'une autre, qu'il remplirait son devoir, et se conduirait en soldat. Il tint parole, épuisa ses munitions, ses ressources, et n'envoya parlementer que lorsqu'il vit tout disposé pour l'assaut. Schérer, placé entre un décret rigoureux et les égards qu'on doit au courage, envoya une dépêche au comité de salut-public; on lui répondit: *La convention a prononcé, exécute.* Accablé de cette terrible décision, il cherchait comment dérober à la mort 5000 braves qui rendaient leurs armes, lorsqu'on annonça l'arrivée du conventionnel Quesnoi. « Si chargé par ton gouvernement de défendre une place, lui dit-il, tu étais sommé de la remettre dans les vingt-quatre heures, que ferais-tu? — Je me battrais. — Pourquoi, dans ce cas, égorger la garnison? — Tu compares des esclaves à des hommes libres; sens-tu la différence? — Le soldat est partout esclave de son devoir, et doit toujours obéir. » Le conventionnel en convint, se joignit au général, et dépêcha au comité de salut-public, qui permit enfin

qu'on entendit à une capitulation. On l'accorda ; mais Schérer imagina de tirer parti de la circonstance ; il exigea que deux officiers supérieurs allassent, sans escorte, donner avis de ce qui venait de se passer aux troupes qu'ils avaient dans Valenciennes. Ils y furent, semèrent la terreur dans tous les rangs : personne ne voulut plus combattre ; on ne songea qu'à traiter. Nos places furent rendues, et nous en primes possession, ainsi que de tous les ouvrages dont elles s'étaient couvertes. Ce succès avait accru la réputation de Schérer ; il fut détaché sur la Meuse, et chargé de débusquer Clairfait : la chose était difficile. Les Autrichiens occupaient une ligne en avant de Maëstricht, retranchés et couverts par une rivière, des défilés, des hauteurs ; on ne pouvait aller à eux qu'à travers mille obstacles. Schérer néanmoins ne se rebuta pas ; il fit ses dispositions, attaqua avec tant de vivacité, mit tant d'ensemble dans ses manœuvres, que l'ennemi, rompu et culbuté, lui abandonna 36 pièces de canon, 5 drapeaux, des équipages immenses, et 2000 prisonniers. Il alla se rallier sur la Roër, dans une position avantageuse, qui avait été fortifiée avec soin. Les ouvrages dont il s'était couvert ne purent cependant le sauver d'une défaite. Il fut abordé à Duren, poussé, mis en désordre, laissa 12 à 1500 hommes sur le champ de bataille, et continua sa fuite. Schérer avait vaincu dans deux actions consécutives ; il avait triomphé du nombre, de la diffi-

culté des lieux. L'armée d'Italie avait en tête des précipices, des montagnes, des forces décuples ; il fut chargé de la conduire. Mais son temps n'était pas venu, non qu'elle manquât de courage, elle était sortie victorieuse de toutes les rencontres ; mais elle était décimée par la misère et les maladies. Les soldats, livrés sans vêtement, sans chaussure, à toute l'âpreté d'un climat sévère, avaient péri dans les neiges ou gisaient dans les hôpitaux. Dans des circonstances aussi cruelles, il s'agissait, non de vaincre, mais de conserver, de réorganiser, et de rendre la confiance à des courages abattus ; c'est ce que faisait Schérer, lorsqu'un nouveau décret lui conféra le commandement en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, dont la situation n'était pas plus heureuse. Sans subsistances, sans transports, perdue au milieu des marécages, elle était en outre tourmentée par la fièvre, qui, ainsi que la désertion, avait éclairci ses rangs ; elle réunissait à peine 26,000 hommes. Ils luttaient contre une multitude d'Espagnols, qui les harcelaient, et échappaient à leurs coups à l'aide des retranchemens dont ils étaient couverts. Ce dénuement ne découragea pas Schérer ; il chercha d'abord les moyens d'assurer le service ; pourvut aux besoins du soldat, et, attaquant le mal dans sa racine, ne fut arrêté ni par les déclamations des sociétés populaires, ni par la crainte de blesser les représentans. La désertion était en effet leur ouvrage ; ils

avaient imaginé de supprimer les hôpitaux, et d'envoyer les blessés, les malades, se rétablir chez eux. Tous ceux qui étaient dégoûtés par la misère, rebutés par les fatigues et les contrariétés, se trouvaient subitement atteints de quelque affection; ils se retiraient, s'affiliaient aux clubs, et ne repa-raissaient plus. Ce désordre était à lui seul capable de faire manquer les opérations les mieux conçues. Schérer le combattit avec force, et fut assez heureux pour faire rapporter le décret qui le sanctionnait. Cette mesure lui rendit quelques milliers d'hommes, mais la disproportion était encore immense; il reçut ordre de se tenir sur la défensive; exécutant alors des marches, des contre-marches, il perdit les Espagnols dans ses manœuvres, et finit par les battre sur la Fluvia, qu'ils avaient franchie pour l'attaquer dans un de ses fourrages. L'action fut vive et opiniâtre; une de nos ailes cédant au nombre, le général accourut, quelques bataillons survinrent, on se reforma, on marcha en avant, et l'ennemi fut défait. Schérer l'ayant ainsi forcé à la paix, il prit une seconde fois le commandement de l'armée d'Italie. Elle était à peu près dans l'état où il l'avait laissée: même pénurie, même abandon. On pouvait encore vaincre, parce que tout cède au courage; mais on ne pouvait tirer aucun fruit de la victoire, parce qu'on n'avait ni magasins, ni moyens de transports, et que le soldat ne trouvait à quelques lieues du champ de bataille que la fatigue et les privations. Une action était néanmoins indispensable;

l'ennemi avait couronné les hauteurs qui s'étendent de Loano à Coin, nos communications avec Gènes étaient interceptées, il fallait les rouvrir; il fallait rompre une ligne formidable, forcer, emporter des camps défendus par 60,000 hommes, et touthérissés de bouches à feu. Schérer n'avait, pour vaincre tant de difficultés, qu'une poignée de braves; mais la misère les rendait intrépides; il ne craignit pas de s'en remettre à leur courage. Il menaça l'ennemi par sa gauche, perça son centre, culbuta sa droite, et le mit dans une déroute complète: 3,000 morts gisaient sur le champ de bataille, 6,000 prisonniers et 100 pièces de canon étaient dans le camp français; mais il fallut s'arrêter faute de moyens de transports et de convois pour suivre l'armée; nos soldats passèrent 24 heures sans subsistances au milieu des neiges, et furent ramenés par la faim. Le gouvernement qui ne tenait compte que de la victoire, voulait qu'on en profitât pour pénétrer en Italie. Le général Schérer jugea l'expédition trop périlleuse et n'osa la tenter. Bonaparte fut moins timide, mais Bonaparte sortait des proportions ordinaires. Il suffit à Schérer d'avoir été à la hauteur de Joubert, d'Augereau, de Masséna, qui tous les trois pensaient et jugeaient comme il le faisait lui-même. Cette différence d'opinions rendit les communications pénibles entre lui et le gouvernement. Schérer, déjà rebuté et malade, donna sa démission, qui ne fut acceptée qu'après les instances les plus vives. Après quelques mois accordés à ses fati-

gues, il fut appelé à l'inspection de l'armée de l'intérieur, à celle du Rhin, et bientôt après au ministère de la guerre, où une administration impartiale, vigilante et sévère, lui prépara des chagrins qui ont empoisonné sa vie. On l'accusa de tout ce qu'il n'avait pas voulu laissé faire, on lui imputa tout ce qu'il avait empêché. Aujourd'hui que les inimitiés sont éteintes, qu'on trouve pour résultat d'une gestion contre laquelle tant de clameurs se sont élevées, des économies de plusieurs millions par exercice, on ne sait ce qu'on doit admirer le plus de la haine qui accuse ou de la longanimité qui oublie les outrages, qui s'oublie elle-même pour courir au-devant du danger. Schérer accepte le commandement d'une armée qui ne trouve pas de chef, tant le péril est imminent ! Il la conduit néanmoins à une première victoire ; il attaque et bat le général Krai à Pastringo, lui tue ou prend 9,000 hommes, deux drapeaux et douze pièces de canon. Le moral de nos troupes était en butte à toutes les machinations. Les forces de l'Autriche accouraient, les Russes étaient près d'entrer en ligne, il fallait battre, accabler l'armée que nous avions en face, exalter nos soldats par de nouveaux succès, et prévenir une jonction qui décidait la campagne. Schérer s'avança sur Vérone, mais déjà les Autrichiens marchaient ; ils avaient reçu dans la nuit des renforts considérables, le temps était affreux, les chemins impraticables, le mouvement se fit sans ensemble, la surprise fut mutuelle, on combattit long-temps

sans que la fortune se décidât. Cependant de la droite à la gauche elle se prononçait pour nous, lorsque de nouvelles troupes ennemies accoururent et firent plier deux de nos divisions. L'armée se mit en retraite sur Isolla della Scalla, emmenant avec elle 3,000 prisonniers et 5 pièces de canon. Ce léger échec grossi par la malveillance servait à décourager les troupes ; Schérer ne voulut pas compromettre le succès de nos armes par une obstination sans but, il résigna le commandement et rentra en France, où il vécut loin des affaires publiques jusqu'au 1<sup>er</sup> fructidor an 12 qu'il mourut. Il était né, en 1747, à Delle, département du Haut-Rhin.

SCHIAVONETTI (Louis), graveur, né à Bassano, en 1765, était l'aîné des huit enfans d'un papetier de cette ville. Il montra, dès ses plus tendres années, un penchant décidé pour le dessin, dans lequel la médiocrité de son premier maître ne l'empêcha pas de faire des progrès. Employé à l'établissement calcographique que le comte Remondini venait de fonder à Bassano, il se forma sous Bartolozzi et Volpato, qu'il se proposa pour modèles, et dont il devait égaler la renommée. Son premier ouvrage fut une copie de l'*Hector* de Cipriani, gravé par Bartolozzi, et que les yeux mêmes de cet artiste ne surent pas distinguer de l'estampe originale. Cet essai lui gagna l'estime et l'amitié de Bartolozzi, qui l'engagea de le suivre à Londres, où il vécut dans la plus grande intimité avec lui. Parmi une foule d'ouvrages qu'il y a exécutés, on

remarque la *Mater Dolorosa*, d'après Vandyck; le Portrait de ce peintre, sous les traits de Pâris; le Carton de Pise, de Michel-Ange; Juliette et Roméo, sujet tiré de Shakespeare; quatre estampes représentant l'histoire de la dernière année de Louis XVI, d'après Benazéck; l'Apothéose de ce monarque; la Naissance de Jésus-Christ, tableau qui est connu sous le nom de la Nuit du Corrège; le Fils du doge Foscarri, priant son père de faire révoquer l'arrêt qui le bannit à perpétuité de Venise; le Pélerinage de Canterbury, gravé à l'eau-forte, d'après Stothard; le débarquement des Anglais en Égypte, d'après Louthembourg; le Corps de Tippoo-Saëb, reconnu par sa famille, d'après Singleton. Cette estampe, l'une des plus belles de Schiavonetti, fait partie d'une collection de quatre gravures relatives à l'histoire de cette malheureuse famille indienne. Une suite d'eaux-fortes, d'après Blake, pour un poëme anglais, intitulé : *le Tombeau de Blair*. Schiavonetti mourut à Brompton, le 15 juin 1810. Cet artiste possédait la force du dessin, l'harmonie des lignes, l'union des tons, et savait donner à ses ouvrages cet éclat et ce mouvement qui tiennent plus aux libres inspirations d'un peintre qu'au burin d'un graveur.

SCHIERVEL - D'ALTENBROEK, membre de la seconde chambre des états-généraux du royaume des Pays-Bas, fut choisi, en 1815, par la province de Liège, et se fit remarquer par ses connaissances administratives autant que par son amour pour la

liberté. Le 27 décembre, il prononça un discours sur l'économie rurale, se montra l'un des plus ardens défenseurs du droit de pétition, et parla constamment avec la plus grande énergie en faveur de la liberté de la presse et du droit des gens. A la fin de la session, étant du nombre des députés sortans, il emporta avec lui les regrets des membres les plus estimés de la chambre.

SCHILL, major de hussards prussiens, qui a acquis une espèce de célébrité par son entreprise téméraire, pour soulever l'Allemagne en 1809, était issu d'une famille noble, mais peu avantaagée des dons de la fortune. Destiné dès l'enfance au service militaire, il entra dans un régiment de hussards, se distingua bientôt par son courage, et parvint, après avoir passé par tous les grades subalternes, à celui de major, dans lequel il se fit depuis connaître. Son régiment était en garnison à Berlin. Une partie de la population de la Prusse et la grande majorité des officiers de l'armée gémissaient de l'asservissement auquel la France avait réduit leur patrie. Les jeunes militaires surtout blâmaient le système politique que leur souverain s'était cru forcé d'adopter, et ne respiraient de nouveau que guerre et combats. Les hostilités venaient de recommencer entre l'Autriche et la France. Schill, déjà un des membres les plus ardens de la fameuse association du *Tugend-Bund*, crut le moment favorable pour travailler à l'affranchissement général de l'Allemagne, et résolut de prendre sur lui la ha-

sardense initiative d'une levée de boucliers. On ignore jusqu'à quel point son projet avait alors l'assentiment du gouvernement; il est probable que si Schill avait pu remporter quelques avantages signalés, il n'aurait pas été plus long-temps désavoué que ne le fut après lui le général Yorck. Mais si ce chef de partisans ne pouvait compter sur les secours efficaces des autorités supérieures, il comptait beaucoup sur l'enthousiasme national, qui, en effet, se manifesta quelques années plus tard, mais lorsque Schill avait succombé. Ayant achevé ses préparatifs au commencement de mai 1806, Schill partit publiquement en plein jour de Berlin, à la tête de 500 hommes de son régiment, auxquels se joignirent bientôt des chasseurs et des volontaires en grand nombre: Il marcha d'abord sans éprouver de résistance sur Wittemberg, en Saxe; puis par Dessau, Halle et Halberstadt, où il rétablit partout les aigles prussiennes, et gagna ensuite les bords de l'Elbe. Sa troupe se grossissait chaque jour par une foule de déserteurs de différens corps, de gardes-chasse et de contrebandiers. Jusque-là il n'avait point agi hostilement dans les contrées qu'il parcourait; mais il entra en ennemi dans le nouveau royaume de Westphalie, s'empara de plusieurs petites villes, entre autres de Stendal et de Wolmerstadt, et enleva partout les caisses publiques. Un corps de troupes westphaliennes, qui voulait s'opposer à sa marche, fut attaqué par lui avec la plus grande vigueur, battu et dispersé, après avoir laissé un grand nom-

bre de soldats et d'officiers sur le champ de bataille. De là il se dirigeait sur la place forte de Magdebourg, où il avait, disait-on, des intelligences. Plusieurs officiers et soldats hessois étaient venus le joindre. Certains biographes racontent que pendant le cours de ses prospérités, qui devaient bientôt trouver leur terme, il enleva en Saxe un convoi, accompagné de quatre superbes chevaux qu'on amenait à l'empereur Napoléon. Ceux-ci furent réclamés, et l'on offrit 4,000 ducats pour leur rançon; mais la dépêche qui contenait cette offre portait pour suscription: *à Schill, chef de brigands*. La réponse ne se fit pas attendre; elle était adressée à l'empereur même, et commençait par ces mots insolens: *Monsieur mon frère*. Schill refusait les 4,000 ducats, mais offrit à son tour de rendre sa capture en échange des quatre chevaux que Napoléon avait fait enlever de dessus la porte de Brandebourg, à Berlin. Continuant pendant quelque temps sa marche facile, et voyant tous les jours grossir sa troupe, Schill trouva enfin un adversaire qu'il ne put intimider. Arrivé à Moder-Dodleben, il fut attaqué par le général français Michaud, qui, à la tête d'une division de troupes hollandaises réunies à la hâte, avait couru à sa rencontre. Le combat fut des plus acharnés: le partisan Schill déploya autant de talent que de valeur; mais après avoir perdu un grand nombre de ses meilleurs officiers et soldats, il fut obligé de battre en retraite et de se jeter dans le Mecklembourg. Là il s'empara encore de la ville de

Wismar, emporta ensuite de vive force le défilé de Damgarten, malgré la résistance de 500 hommes des troupes du duc de Mecklembourg, qui, avantageusement postés, défendaient ce passage avec 6 pièces de canon. Schill se jeta ensuite dans la Poméranie, et arriva à Warnemunde, il embarqua tout ce qui lui restait de soldats sur une trentaine de grandes chaloupes, et fit voile pour l'île suédoise de Rugen. Il était vivement poursuivi par un corps de troupes hollandaises, qui était entré le lendemain de son départ à Wismar. Schill s'empara enfin de la ville de Stralsund, où il travailla sur-le-champ à se fortifier, déclarant qu'il en ferait une seconde *Saragosse*; mais on ne lui laissa pas le temps d'achever ses préparatifs. Le roi de Danemark avait donné ordre à un corps de ses troupes, de coopérer avec les Hollandais et les Français pour étouffer cet incendie menaçant. Les remparts de Stralsund étaient défendus par de la grosse artillerie; le feu fut terrible et fit éprouver des pertes considérables au corps du général Gratien, qui avait commencé l'attaque. Mais à deux heures de l'après midi, les grenadiers hollandais, étant parvenus à briser les portes de Stralsund à coups de hache, ils entrèrent dans la ville, où le combat se continua avec un nouvel acharnement. Schill n'était plus soutenu que par un faible corps d'infanterie; mais à la tête des hussards, hullans et chasseurs qui lui restaient, il chargea à diverses reprises et avec la fureur du désespoir tout ce qui se présentait devant lui dans les rues de

Stralsund. La journée était encore indécise quand le corps auxiliaire danois, commandé par le général Ewald (*voy.* ce nom), pénétra dans la ville. Après une nouvelle charge, non moins sanglante que les précédentes, Schill, se battant corps à corps avec un hussard danois, fut renversé d'un coup de pistolet tiré à bout portant; grièvement blessé, il demanda lui-même, dit-on, à un fantassin de l'achever. Son corps fut trouvé au milieu d'un monceau de cadavres; presque tous ses compagnons d'entreprise, parmi lesquels se trouvaient plusieurs officiers nobles au service de Prusse, périrent comme lui les armes à la main. A la première nouvelle de ses revers, son gouvernement fit paraître une grande indignation. Les portraits de Schill qui s'étaient multipliés dans toute l'Allemagne, et qui étaient avidement recherchés, furent enlevés par l'autorité dans toutes les boutiques de Berlin. Lui-même fut déclaré coupable de haute-trahison, et le général Lestocq, gouverneur de cette ville, fut suspendu de ses fonctions comme prévenu d'une coupable négligence, en ne s'étant pas efficacement opposé à la sortie de Schill avec une partie de son régiment; mais Lestocq fut réintégré dès la fin de la même année. Les généraux Gratien et Ewald furent récompensés et décorés par leurs souverains; le hussard danois qui avait abattu Schill, eut la croix de la légion-d'honneur. Mais bientôt l'opinion se prononça dans toute l'Allemagne en faveur du vaincu; ceux qui n'avaient osé



le soutenir le vantèrent le plus hautement, et Schill, qui avait été naguère déclaré traître à sa patrie, fut alors célébré comme un héros et le meilleur des patriotes.

SCHILLER (JEAN-FRÉDÉRIC-CHRISTOPHE), né le 10 novembre 1759, à Marbach, dans le Wurtemberg, fut proclamé, par ses concitoyens, le plus grand poète dramatique de l'Allemagne. Son père, chirurgien, soldat, et enfin chargé de l'inspection d'un jardin ducal, avait la tête aventureuse et le cœur honnête. Simple, timide et gauche, ennemi de la contrainte, le jeune Schiller passa pour un idiot pendant les premières années de sa vie. Parvenu à sa vingtième année, il hésita entre la jurisprudence, la théologie, le professorat et le métier des armes. Forcé par sa famille à entrer dans l'institut militaire dirigé par le professeur Jahn, il se révolta contre la loi qui lui était imposée; et dès-lors naquirent dans son âme cette révolte, cet amour violent de l'indépendance, cette haine d'une société où tout est contrainte, enfin cette disposition amère et hostile contre une hiérarchie de pouvoirs et d'esclavage, dont les chaînes venaient de l'étouffer. Au sein de sa prison, son irritation s'accrut, et il rêva son génie; la lecture de Shakespeare déplut d'abord à une âme exaltée, qui ne trouvait point dans cet observateur profond de l'humanité les hymnes qui répondaient à son propre enthousiasme. Mais à force de le relire, il parvint à comprendre et à sentir cette impartiale et sûre application des caractères et cette inves-

tigation puissante qui distinguent l'auteur du *Roi Jean* et de *Richard, III*. Cependant ses études avaient fini; on venait de le placer chirurgien dans un régiment. Alors, c'est-à-dire en 1781, parut son premier drame, amère et cruelle satire contre la civilisation, abus d'un génie irrité; *les Brigands* enfin, ouvrage souvent éloquent, souvent déclamatoire, d'un grand effet, sans raison et sans profondeur, mais non sans invention ni sans force; pièce où la société est mise en regard avec une grotte de brigands, et où la société a le dessous. Cette production malheureuse, d'une verve allumée par les vices de la société, eut sur la destinée de Schiller une terrible influence. On joua *les Brigands*; Schiller demanda la permission d'assister à cette représentation et ne put l'obtenir. Aigri déjà contre ceux qui lui avaient refusé une faveur si légère et si juste, il fut bientôt poussé à crier par un acte arbitraire plus révoltant encore. Le grand-duc lui fait défendre de rien publier désormais qui soit étranger à sa profession de médecin. Il fuit, il quitte son prince, son pays, son état, sa famille. Il se réfugie en Franconie; et accueilli par la mère de l'un de ses camarades, il se livre, dans la solitude, à sa passion pour l'art dramatique et la poésie. Là, il termine la *Conjuration de Fiesque* et *l'Intrigue et l'Amour*: la première, *Fiesque*, la plus faible des tragédies de l'auteur, mais empreinte de son génie: *l'Intrigue et l'Amour*, drame bourgeois, où le naïf et l'horrible se touchent, où le pathétique est

poussé jusqu'à l'atrocité, où l'on remarque peu d'observation du monde, beaucoup de mauvais goût, et des effets dramatiques. Schiller, au milieu de ses travaux, était profondément malheureux. La pensée le dévorait, la société le rebutait, et les arrêts religieux le plongeaient dans une inquiétude qui approchait du désespoir. Cependant il avançait en âge, et les habitudes de son esprit devenaient peu à peu moins fougueuses. *Don Carlos*, qui suivit ses trois premières pièces, porte un caractère de mélancolie et de raison qui indique ce changement survenu dans les idées du poète. Cette tragédie, trop philosophique et trop déclamatoire sans doute, abonde cependant en grandes pensées, en créations fortes, en situations, que le génie seul peut concevoir et développer. L'enthousiasme le plus vif accueillit la publication de *Don Carlos*. Le caractère de Philippe II, despote jouissant de la plénitude de son orgueil, et victime de l'isolement causé par cet orgueil même, est un chef-d'œuvre. Schiller, reconnu homme de génie comme poète dramatique, ne se reposa pas. Il se livra à l'étude de l'histoire, et l'on vit paraître l'*Histoire de la révolte des Pays-Bas*, le premier volume du *Recueil des Rebellions et Conjurations célèbres*, enfin l'*Histoire de la Guerre de trente ans*. Historien rapide et plein de chaleur, il ne manque ni de philosophie ni de sagacité; on pourrait lui reprocher de manquer de concision, et souvent, ce qui est remarquable, de présenter les évènements et les hommes sous

un jour peu dramatique. Il publia le *Visionnaire*, roman singulier, où Schiller a, comme par plaisir, accumulé toutes les rêveries les plus fantastiques, sans expliquer son dessein, et sans autre but apparent que celui d'étonner. Le poème des *Artistes* parut ensuite: on y trouve des idées justes, et un grand sentiment du beau. Bientôt un nouvel enthousiasme s'empara de lui, et Kant devint son idole. Il se livra avec une ardeur incroyable à l'étude de la philosophie, et publia sur la métaphysique une multitude de traités, remplis d'idées subtiles, et qui souvent sont, malgré leur obscurité mystérieuse, féconds en résultats précis et en observations fines. Le disciple de la nature devint l'apôtre de l'art. Schiller créa des systèmes après avoir fait de belles tragédies. Cette tête vaste et féconde se portait à toutes les idées et les embrassait toutes. Tant d'études et d'efforts le firent tomber malade. On crut le perdre, et il approcha assez du tombeau pour jouir vivant de cette gloire posthume qui s'élève si brillante dès qu'un grand homme a disparu. Douze années s'étaient passées depuis qu'il avait abandonné la muse tragique pour la philosophie de Kant. Pendant ce temps, il avait épuré son goût, observé la société, étudié les hommes, et remonté aux sources de l'art. *Wallenstein* parut, et ce retour de Schiller aux autels de Melpomène fut un triomphe véritable. Observateur de son siècle, il avait vu que les émotions de l'ancienne tragédie ne lui suffisaient plus, et que la peinture

des événemens politiques, la reproduction des caractères qui avaient influé sur les révolutions des empires, étaient devenues comme des nécessités de l'art. *Wallenstein*, poëme étrange et plein de grandeur, forme un ensemble composé de trois drames successifs et différens. Les deux premiers sont des prologues; le troisième est un véritable drame. Dans toute la composition règne une grande vérité, une singulière finesse d'aperçus. L'intérêt qu'il inspire est profond, et la marche de la trilogie est parfaitement bien combinée. S'il faut adresser à Schiller quelque reproche, c'est d'avoir fait un constant usage de cette déclamation vaporeuse, si chère à la Germanie, et d'avoir enveloppé de nuages tous ses caractères les mieux tracés. *Wallenstein* fut joué à Weymar, sous les yeux de Goethe, et avec le plus brillant succès. Schiller vint se fixer à Weymar. Là, il jouit de l'amitié de Goethe, et la liaison de ces deux hommes de génie offrit un spectacle touchant. L'un, comme tous les esprits doués d'une force d'impulsion violente, et d'une énergie augmentée par leurs travaux, était inquiet, sombre, irascible. Goethe, comme tous les esprits mobiles, flexibles, variables, connaissait mieux l'art pratique de la vie sociale. Il soulageait les peines de Schiller, écartait de lui les contrariétés, et ménageait sa sensibilité par l'emploi des plus tendres ménagemens. De cette heureuse solitude sortirent, en peu d'années, *la Pucelle d'Orléans*, *la Fiancée de Messine*,

*Marie Stuart*, et plusieurs traductions de tragédies et de comédies étrangères, anciennes et modernes. Les trois premiers actes de *Jeanne d'Arc* sont très-beaux; les derniers sont une invention malheureuse et un démenti donné à l'histoire. *La Fiancée de Messine*, sujet grec, traité selon les règles et les habitudes d'Aristote et d'Eschyle, mais transporté chez une nation moderne, est bien plus singulière encore: conception fautive, qui a donné naissance à quelques-uns des plus beaux morceaux lyriques dont l'Allemagne ait à se vanter. *Marie Stuart*, tragédie féconde en situations dramatiques, est admirable par l'observation et la peinture des caractères de Burleigh et de Leicester. Un jeune poète, M. Lebrun, en imitant cet ouvrage, a enrichi la scène française d'une très-belle tragédie. Un nombre assez considérable de poésies philosophiques, des romances nationales, des odes métaphysiques, etc., sortirent ensuite de la plume de Schiller: la force et l'abondance des pensées les distinguent; l'enthousiasme les anime; elles atteignent l'exaltation, et s'y perdent quelquefois. Enfin, pour le dernier et le plus beau des ouvrages dramatiques de cet homme célèbre: *Guillaume Tell*. Là, tout est simple, éloquent, vrai, admirable; les mœurs helvétiques sont retracées avec une fidélité étonnante, et, dans le vaste tableau reproduit par le poète, on trouve la plus parfaite unité d'action et de sentimens: c'est le chef-d'œuvre dramatique de l'Allemagne. Il devenait infirme et cassé,

malgré son âge peu avancé encore; et, au milieu des soins qu'exigeait une santé délabrée, il roula, dans sa tête si puissante, une foule de créations nouvelles, de plans et de systèmes. Une fièvre catarrhale l'enleva, le 9 mai 1805, à 45 ans. C'était un génie qui prouva sa force par ses erreurs mêmes. Rien n'est plus intéressant que de chercher dans ses poèmes détachés et dans ses drames l'empreinte de ces inquiétudes profondes, de ces tourmens de la rêverie, qui mêlèrent leur désespoir et leur démence au génie de Pascal et de Jean-Jacques Rousseau. Comme ce dernier, Schiller commença par déclarer la guerre à une société factice dont il accusait d'avance la perversité. La solitude, l'amitié, la douceur d'une vie que nulle passion haineuse ne venait troubler, ramenèrent peu à peu dans l'âme de Schiller, ce calme et cette confiance dans la vertu qui respirent dans ses derniers ouvrages. Doué de l'âme mobile du poète, de l'enthousiasme, de l'artifice et de la finesse d'investigation idéale du philosophe allemand, il se jeta tour-à-tour dans chacune des routes qui s'offraient à ces diverses facultés de son esprit. S'il partage avec ses concitoyens les défauts d'une littérature qui s'égare souvent dans le vague de ses conceptions, son nom demeurera immortel parmi les peintres dramatiques; et la faculté de créer les caractères, de les développer, de les faire agir, la connaissance du jeu des passions, l'admirable habileté à faire revivre les mœurs et les époques, assureront à jamais sa gloire.

SCHILT (LE BARON JEAN-JACQUES), général de brigade, commandeur de la légion d'honneur, né le 13 mai 1761, à Saar, département du Bas-Rhin, entra au service, comme volontaire, en 1779, dans la légion de Nassau, fut aussitôt employé à l'armée des côtes de Bretagne, et combattit avec valeur à l'attaque de l'île de Jersey. Il resta dans les rangs des sous-officiers jusqu'à l'époque de la révolution, fut nommé, en 1791, quartier-maître-trésorier, et passa à l'armée des Pyrénées-Occidentales, où il fut presque toujours employé à l'avant-garde. Ses services dans toutes les affaires contre les Espagnols, et principalement à l'invasion de la vallée de Bastan, à la prise des lignes d'Irun, des forteresses de Fontarabie et de Saint-Sébastien, et des villes de Vittoria et de Bilbao, lui valurent successivement les grades de capitaine, de chef de bataillon et de général de brigade : il obtint ce dernier le 19 vendémiaire an 3. Après la paix avec l'Espagne, le général Schilt alla combattre les royalistes de l'Ouest, sous les généraux en chef Hoche, Moulin, Hédouville et Brune, et contribua à la pacification des départemens de la Vendée, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. Il accompagna, en l'an 8, le premier consul Bonaparte en Italie, et combattit sur le Tesin, à l'affaire de Turbigo, au blocus du château de Milan. A la bataille de Marengo, les généraux en chef le félicitèrent sur son sang-froid et son intrépidité. En l'an 9, il se distingua au passage du Mincio et de l'Adige, et à la prise de Rivoli et

de la Corona. A l'affaire du 30, il contribua à la défaite des Autrichiens, en tournant avec sa brigade les positions formidables qu'ils occupaient. Le général Schilt continua d'être employé à l'armée jusqu'à la paix, et fut alors chargé du commandement de la ville de Milan, qu'il quitta bientôt pour celui du département des Alpes maritimes. Employé sous les ordres du prince Eugène (V. BEAUHARNAIS), il se distingua, le 16 avril 1809, à la bataille de Sacile, et s'empara ensuite de Trieste, où il trouva une grande quantité d'armes et de provisions de guerre. En 1816, il fut admis à la retraite.

SCHIMMELPENNINCK (RUTGER JEAN), ancien grand-pensionnaire de Hollande, sénateur de France, grand'croix de la légion-d'honneur, etc., est né à Deventer, le 31 octobre 1761, d'une famille ancienne de la province d'Overyssel. Ses parens, riches et considérés, donnèrent les plus grands soins à son éducation. Destiné au barreau, il acheva, avec un succès brillant, ses études à l'université de Leyde, alors une des plus renommées de l'Europe, et s'appliqua principalement à la jurisprudence sous les célèbres professeurs Pestel et Vander Kessel. Ses rapides progrès et ses talens lui méritèrent l'estime de ses maîtres, tandis que la douceur de ses mœurs et l'amabilité de son caractère lui obtinrent la confiance et l'attachement de ses camarades. Les étudiants de Leyde donnèrent, en 1784, une preuve signalée de leurs sentimens pour le jeune Schimmelpenninck, en le proclamant leur chef, après avoir

pris les armes pour réprimer une émeute dangereuse qui venait d'éclater en cette ville. Il justifia leur confiance, et se conduisit, pendant les momens les plus critiques, avec un courage et une prudence qui réunirent tous les suffrages. Lorsque les troubles furent apaisés, la régence de Leyde lui décerna une médaille d'honneur, comme témoignage de la reconnaissance publique. Il prit ses degrés en droit à la fin de la même année, en soutenant publiquement une dissertation sur les formes convenables à un gouvernement libre: (*De imperio populari ritè temperato*). Il en parut peu de temps après une traduction en langue du pays, faite par M. Swart, avocat de Leyde: honneur qu'obtenaient rarement les thèses académiques. Dans cet écrit, aussi remarquable par la force des pensées que par l'élégance du style, le jeune Schimmelpenninck avait su vivement intéresser ses concitoyens. Il y traçait avec énergie les devoirs des gouvernemens, manifestait déjà sa haine profonde pour le despotisme et l'oppression, de quelque part qu'ils vissent, exercés par un seul ou par plusieurs; et exprimait avec non moins d'éloquence son enthousiasme pour une sage liberté, assurée à tous par de bonnes lois. M. Schimmelpenninck s'établit quelque temps après à Amsterdam, où il acquit, comme avocat, la confiance générale, et bientôt une telle célébrité, qu'il n'y eût presque pas de cause remarquable au barreau de cette ville, dans laquelle il ne fût appelé à porter la parole.

Pendant les troubles politiques qui agitèrent la république des Provinces-Unies, depuis 1785 jusqu'en 1787, il se prononça franchement pour le parti qui demandait un changement dans la forme du gouvernement, une meilleure représentation nationale, et la garantie formelle des droits sacrés de tous les citoyens; mais il s'opposa avec énergie aux prétentions d'une démocratie turbulente et aux efforts des factieux, qui exagéraient les principes mêmes dont il se montrait le défenseur. Le parti stadhoudérien ayant abattu celui des patriotes en 1787, grâce à l'invasion étrangère de 50,000 Prussiens, que le roi Frédéric-Guillaume envoya au secours de son beau-frère, et à l'abandon du ministère français par M. de Vergennes, qui avait promis de puis sans secours aux patriotes hollandais, ceux-ci quittèrent en grand nombre leur patrie. M. Schimmelpenninck ne céda point à l'orage, et resta à Amsterdam, où il continua à remplir, avec la plus haute distinction, ses fonctions d'avocat. Parmi ses nombreux plaidoyers, on remarqua surtout ceux qu'il prononça à cette époque critique, en faveur des citoyens dits *constitués* de la ville d'Amsterdam, et pour les *régens* du parti anti-stadhoudérien, membres du comité de défense générale de la république. Après la révolution de 1795, le stadhouder s'étant réfugié en Angleterre, M. Schimmelpenninck fut appelé par le vœu général de ses concitoyens au poste difficile de président de la municipalité d'Amsterdam : il le remplit avec un zèle et une fer-

meté de caractère, qui changèrent en reconnaissance et en vénération, l'estime dont il jouissait déjà parmi ses concitoyens. Dès son installation, il annonça la résolution inébranlable de veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, ainsi qu'à la sûreté des propriétés et des personnes, à quelque parti que ces dernières eussent appartenu. Un nouvel arrêté pris par la municipalité d'Amsterdam, en février 1795, sur la proposition de son président, et dans lequel se trouvaient établis les principes sages et modérés qui devaient servir de bases au nouvel ordre de choses, rassura tous les gens de bien. Si, au milieu de la plus violente effervescence des esprits, et chez un peuple qui, depuis le massacre des illustres frères de Witt jusqu'à nos jours, n'avait donné que trop d'exemples de sa férocité, le sang des Bataves ne coula point dans leurs dernières dissensions civiles, et si la révolution de 1795 prit au contraire dans ses suites un rare caractère de modération, on le dut principalement aux heureux efforts et à la courageuse détermination du magistrat populaire Schimmelpenninck. Il porta le même esprit de sagesse dans la première convention nationale, à laquelle il fut député contre le vœu qu'il avait manifesté de rester à Amsterdam; mais où il brilla par ses talens oratoires, comme par le patriotisme le plus pur. Nommé de nouveau député à la seconde convention nationale, mais ayant jugé par les élections et l'exaltation extraordinaire qui régnait à cette époque, qu'un

parti, composé des hommes les plus violens, dominerait dans cette assemblée, il refusa de faire la déclaration exigée pour pouvoir prendre séance, et eut ainsi la faculté de se retirer à Amsterdam, où il reprit ses fonctions d'avocat. Le triomphe du parti exagéré de la convention nationale batave ne fut pas cependant de longue durée. Par la nouvelle secousse politique du 12 juin 1798, le parti modéré reprit le dessus, et se saisit de l'autorité. Il importait extrêmement aux vainqueurs d'envoyer à Paris un ambassadeur habile, et qui partageât leurs opinions, afin de faire connaître au directoire-exécutif de France, le véritable état des choses dans la république batave, et lui prouver la nécessité de la révolution qui venait de s'y opérer. M. Schimmelpenninck céda à regret aux vives instances de ses amis, et accepta enfin cette mission importante, mais à la condition expresse que, dès qu'elle serait remplie, et que toutes les difficultés seraient aplanies entre les deux états, il pourrait rentrer dans ses foyers, et vivre à son gré sans être de nouveau appelé à un emploi politique. Cependant la manière satisfaisante dont il s'acquitta de sa négociation, l'estime et la confiance qu'il sut inspirer aux personnes alors à la tête des affaires de France, convinquirent bientôt le gouvernement batave que les intérêts de leur pays ne pouvaient être confiés à des mains plus habiles et plus pures; le directoire fit donc un nouvel appel au patriotisme de son délégué, le nomma son ambassadeur effectif

auprès du directoire français, et exigea que M. Schimmelpenninck continuât à servir aussi utilement sa patrie au-dehors, qu'il l'avait déjà servie à l'intérieur. Le poste d'ambassadeur d'une république faible auprès d'une puissance telle qu'était alors la France, devenait de jour en jour plus difficile à remplir. Malgré les énormes sacrifices faits par la Hollande, son indépendance comme état, se trouvait souvent compromise ou menacée, surtout depuis le retour du général en chef Bonaparte, d'Egypte. Le premier consul donnait cependant, en toutes occasions, des preuves de sa considération personnelle pour M. Schimmelpenninck; il exigea aussi qu'il se rendît au congrès d'Amiens, en qualité de ministre plénipotentiaire de la république batave, ce que le gouvernement de celle-ci n'eut garde de refuser. Pendant la tenue de ce congrès, les talens et l'habileté de M. Schimmelpenninck brillèrent d'un nouvel éclat. Ce fut à son caractère conciliant, ainsi qu'à la confiance qu'il sut inspirer à la fois au plénipotentiaire anglais, lord Cornwallis, et au frère du premier consul, Joseph Bonaparte, plénipotentiaire de la France, qu'on dut la continuation des négociations plusieurs fois à la veille d'être rompues. Cette paix, si ardemment désirée par les peuples, fut enfin conclue; mais sa courte durée vint malheureusement bientôt trahir les espérances qu'elle avait fait naître. Le plénipotentiaire batave, qui venait d'exercer une si salutaire influence au congrès, reçut les témoignages les plus

flatteurs de la reconnaissance des gouvernemens français et anglais. Il obtint du sien l'échange de l'ambassade de Paris contre celle de Londres. Là, accueilli par tout ce que l'Angleterre avait d'hommes distingués, et considéré comme celui qui avait eu le plus de part à la pacification générale de l'Europe, lié d'ailleurs intimement avec l'ambassadeur de France, le général Andréossi, il eut, au milieu de ses succès, la douleur d'entrevoir un des premiers, que son œuvre serait bientôt détruite, et qu'une nouvelle guerre était imminente. Lord Withworth, ambassadeur d'Angleterre auprès du premier consul Bonaparte, reçut en effet, le 13 mai 1803, l'ordre de son gouvernement de quitter Paris, et la rupture la plus éclatante eut lieu. Tous les efforts de M. Schimmelpenninck tendirent à obtenir au moins que la république batave pût rester neutre pendant ces sanglans débats. L'Angleterre, à qui cette neutralité était favorable, ne s'y opposait point. Le ministère déclara, au contraire, par une note officielle, que non-seulement le gouvernement anglais consentait à laisser jouir la Hollande de la neutralité la plus absolue, à condition que le premier consul prît le même engagement, mais que dans ce cas, il rendrait aux Hollandais les riches bâtimens capturés sur leur commerce, qui se trouvaient dans les ports britanniques. Le gouvernement français rejeta cette proposition, et la Hollande fut obligée de prendre part à une guerre qui acheva de ruiner son commerce et sa marine. M. Schim-

melpenninck, rappelé de Londres, partit pour ses terres, dans la province d'Overysse, avec le regret de n'avoir pu en cette circonstance réussir à servir plus efficacement sa patrie, mais avec l'espoir de passer au moins une vie tranquille au sein de sa famille. Le dégoût qu'il avait toujours manifesté pour la carrière politique n'avait fait que s'accroître pendant ses deux ambassades, et il jouissait avec délices à la campagne de sa liberté, partageant son temps entre des travaux littéraires et agricoles. Il fut cependant bientôt arraché à sa retraite et aux douceurs de la vie privée, qu'il chérissait par-dessus tout. Une lettre du premier consul (équivalente à peu près vers cette époque à un ordre) vint l'engager, en termes pressans, à se rendre auprès de lui, à Bruxelles, pour conférer sur des objets de la plus haute importance, concernant les intérêts des deux républiques. Le gouvernement batave lui écrivit de son côté, et joignit ses instances à celles du premier magistrat de la France, pour qu'il otempérât de suite à sa demande. M. Schimmelpenninck se rendit à Bruxelles en juillet 1803, et plusieurs conférences eurent lieu sur l'état politique de la république batave, sur ses moyens de défense en cas d'une descente des Anglais, et sur les charges qu'elle devait supporter pour la cause commune pendant cette guerre. Il ne négligea aucun moyen d'intéresser le premier consul en faveur d'un pays qui avait déjà tant souffert, et reçut les assurances



les plus positives de bienveillance pour la république batave, et de considération personnelle pour celui qui en défendait si chaudement les intérêts. Le premier consul, avant de quitter Bruxelles, déclara à la députation hollandaise, qui était venue le complimenter, qu'il désirait que M. Schimmelpenninck résidât à Paris comme ambassadeur de la république. Il lui fallut encore céder à ce vœu, et dans l'espoir de servir utilement sa patrie, sacrifier aux devoirs du citoyen tous ses goûts comme homme privé. Arrivé à Paris à la fin de la même année, le premier consul traita toujours l'ambassadeur de Hollande avec la même distinction; mais de nouveaux projets avaient été conçus. Peu de temps après que Napoléon eut été proclamé empereur, il manda M. Schimmelpenninck auprès de lui, à Cologne (en septembre 1804), et là il lui déclara ses volontés expresses. L'état politique de l'Europe, lui dit-il, ne permettait plus que la constitution de la république batave restât telle qu'elle était: son directoire-exécutif devait nécessairement être remplacé par un gouvernement plus fort, et concentré entre les mains d'une seule personne. Toutes les représentations furent vaines, l'arrêt était irrévocable: ou la Hollande serait incorporée à l'empire français, ou elle changerait de constitution et se choisirait un chef. Napoléon ajouta qu'il désirait que ce choix tombât sur M. Schimmelpenninck même. Il se vit obligé de faire part à son gouvernement de cette détermination. Ce-

lui-ci n'hésita point sur le parti à prendre, et préférant une indépendance au moins nominale à un anéantissement total comme nation, il chargea M. Schimmelpenninck de tout accepter, excepté la réunion à la France. Quelques négociations eurent encore lieu à Paris sur la forme du nouveau gouvernement à établir en Hollande. Le patriote batave proposa un projet de constitution qui se rapprochait de celle des Etats-Unis d'Amérique; mais Napoléon rejeta d'abord toute idée d'un président électif. Il consentit cependant à la conservation de quelques formes républicaines; mais le chef de l'état devait être inamovible; il prendrait le titre de *grand-pensionnaire*, et le corps législatif celui de *hauts et puissans seigneurs*. Ce projet de constitution, arrêté à Paris, et par lequel M. Schimmelpenninck était nommé grand-pensionnaire, fut ensuite présenté à l'acceptation de la nation hollandaise, et adopté à la presque unanimité des votans. En mars 1805, il prit en mains les rênes du nouveau gouvernement, et prononça à cette occasion un discours, dans lequel il développa les principes invariables qui dirigeraient sa conduite. Tous les partis encore existans dans la république, applaudirent à la sagesse des vues du chef de l'état; et celui-ci resta jusqu'à la fin fidèle aux engagements qu'il avait pris dès le premier jour de son entrée en fonctions. Il s'occupa d'abord à rétablir le crédit public, si fortement ébranlé avant lui, qu'une banqueroute paraissait inévitable, et il eut le

bonheur d'y parvenir par l'introduction d'un nouveau système des finances, et surtout par la confiance générale qu'il inspirait. Elle était telle que pendant les quinze mois qu'il fut investi du pouvoir suprême, aucune arrestation n'eut lieu pour délit politique, et que sur aucun point de la Hollande la tranquillité publique ne fut un seul instant troublée; mais la seconde année de cette administration sage et paternelle était à peine commencée, qu'il fallut subir une nouvelle mutation. Napoléon, parvenu au faite des grandeurs, venait de terminer, avec des succès inouïs, sa guerre contre l'Autriche; il voulut être dès-lors le chef d'une famille de rois, et la république batave fut par sa seule volonté érigée en royaume. Louis Bonaparte en fut proclamé souverain le 5 juin 1806, et se vit chargé d'une couronne qui n'allégeait nullement pour lui le poids de ses obligations comme sujet. Le grand-pensionnaire se refusa de sa personne à toute transaction; il déclara hautement, pendant les diverses négociations qui eurent lieu à cette époque, que s'il était sans force et sans pouvoir pour résister à une puissance telle que celle qui dominait alors en Europe, il ne concourrait cependant jamais à des mesures qui avaient pour but l'anéantissement de la république où il avait vu le jour, et pour la conservation de laquelle il avait jusque-là employé tous ses moyens et consacré sa vie entière. Selon la nouvelle constitution imposée à la Hollande, M. Schimmelpen-

ninck se trouvait nommé président à vie de *leurs hautes puissances*; il refusa d'accepter cette place, et se retira dans ses terres, en Overyssel, où il vécut en simple particulier pendant tout le règne du roi Louis, qui le décora de tous ses ordres, et le consulta souvent, mais qui fit de vains efforts pour l'attirer près de sa personne. La Hollande était cependant encore bien loin de se voir arrivée au terme des revirements politiques. Son roi abdiqua et se sauva du trône, comme du plus grand des malheurs, par une fuite prompte et secrète. Le pays fut bientôt en entier incorporé au grand empire, et M. Schimmelpenninck, devenu sujet français bien malgré lui, se vit, quelques mois après, recherché dans sa retraite et comblé des faveurs impériales, auxquelles il était bien loin de s'attendre, et qu'il ne désirait nullement. Napoléon l'avait nommé à la fois comte de l'empire, membre du sénat-conservateur, et grand-trésorier d'un nouvel ordre, celui des *Trois Toisons d'or*. Son fils approchait alors de l'âge de la conscription, et sa famille entière sollicitait vivement M. Schimmelpenninck de céder à un pouvoir qu'on ne bravait point impunément, et de se rendre à Paris, où il était mandé. Il alla en effet faire acte de présence au sénat; mais dès que sa patrie eut recouvré son indépendance, il y revint, après avoir donné sa démission comme sénateur français, le 14 avril 1814, et se retira de nouveau dans ses terres. Lors de la création du royaume des Pays-Bas, en 1815,

il fut nommé membre de la première chambre des états-généraux et grand-cordon de l'ordre du Lion-Belgique : il l'était déjà de celui de la légion-d'honneur, et le roi de France, Louis XVIII, s'empessa de lui envoyer la confirmation de son grade dans cet ordre, ainsi que du titre de comte, dont il ne s'était jamais paré. Vers la fin de sa carrière, M. Schimmelpenninck, qui avait toujours eu la vue délicate, fut frappé d'une cécité complète. La mémoire prodigieuse dont la nature l'avait doué lui procurait encore quelques jouissances. Toutes les littératures modernes lui étaient à peu près aussi familières que la littérature ancienne, dont il s'était nourri dès sa jeunesse. Il aimait à réciter les morceaux classiques des auteurs de tous les temps ; mais c'est surtout par son patriotisme éclairé, son noble caractère, et l'exercice constant de toutes les vertus, qu'il prenait lui-même rang parmi les meilleurs et les plus illustres citoyens qu'ont produits les temps anciens ou modernes. Cet homme de bien vient d'être enlevé à sa famille et à ses nombreux amis. M. Schimmelpenninck est mort à l'âge de 63 ans, à Amsterdam, le 13 février 1825.

SCHINDERHANNES (JEAN-BUCKLER, dit), c'est-à-dire l'Écorcheur, à cause de ses brigandages, naquit à Weyden, près de Rastadt, en 1779. Il s'associa, très-jeune encore, à quelques bandits, dont il ne tarda pas à devenir le chef par l'ascendant de son courage et de son adresse. La rive gauche du Rhin et les montagnes du Hunsdruck devinrent surtout

le théâtre de ses crimes. Des communes entières furent ravagées, sans que les recherches les plus actives de la justice pussent parvenir à le surprendre ; souvent même il porta l'audace jusqu'à repousser la force par la force. Enfin il fut arrêté, en 1803, avec 57 de ses complices. Sa mise en jugement n'ébranla en rien sa constance ; sa présence d'esprit et son sang-froid ne se démentirent pas un seul instant ; il parut moins s'occuper de lui-même que d'une femme qui avait été surprise avec lui ; voulant la sauver à tout prix, il assura l'avoir séduite sans qu'elle connût son infâme métier. Une sorte de générosité perçait à travers ses actes de cruauté : non-seulement il passait pour être le moins féroce de sa troupe, mais on cita de lui plusieurs traits de bienfaisance envers des malheureux. C'étaient surtout les juifs, nombreux dans le canton, qu'il dévastait, et contre lesquels il se montrait le plus inexorable ; rien ne pouvait les dérober à la haine qu'il leur avait vouée. Il fut jugé par une commission spéciale formée à Mayence, condamné à mort, et exécuté le 18 novembre 1803. Il avait à peine 24 ans, et subit la mort avec courage. Les principales actions de la vie de ce brigand sont consignées dans un ouvrage intitulé : *Histoire de Schinderhannes et autres brigands*, 2 vol., 1810.

SCHIPANI (JOSEPH), général de la république napolitaine en 1799, naquit à Catanzaro, en Calabre, d'une famille noble du pays. Il n'était que lieutenant dans un bataillon provincial, lorsque

les Français firent, pour la première fois, la conquête du royaume de Naples. Son âme, plus ouverte aux sentimens généreux qu'aux calculs de l'ambition, en fit un ami de la liberté, dont il soutint la cause sans succès. Nommé chef d'une légion que le gouvernement républicain faisait organiser pour arrêter les progrès de l'insurrection en Calabre, Schipani partit avec 800 hommes, en prenant la route de Salerne. Arrêté, par un corps d'insurgés, devant Castelluccia, il s'obstina à enlever cette position, tandis qu'il aurait dû continuer sa marche, qui l'aurait conduit au milieu des rassemblemens nombreux de patriotes qui s'étaient formés dans la Basilicate. N'ayant aucune idée sur la disposition des troupes, et dédaignant l'avis de ses camarades, il fut repoussé par les brigands de Sciarpa, qui coupèrent dès-lors toutes les communications entre Naples et les Calabres. Cet échec fut le premier signal du renversement de la république napolitaine : ses ennemis se montrèrent avec audace, et leur nombre s'accrut de manière qu'il devint désormais impossible de les combattre. Schipani reparut encore à la tête d'un corps de patriotes, pour étouffer les mouvemens insurrectionnels de la ville de Sarno, qui, par sa proximité de la capitale, aurait pu être d'un très-mauvais exemple. Cette expédition, qui n'aboutit qu'à brûler sur la place publique quelques vieux portraits du roi et de la reine, et à relever l'arbre de la liberté qu'on y avait abattu, ne fut d'aucune

utilité réelle pour la république, dont l'existence devenait chaque jour plus précaire. Le cardinal Ruffo (voy. ce nom), déjà maître des provinces, s'était avancé jusque sous les murs de Naples. Enhardi par ses succès, et craignant d'en partager la gloire, il se jeta au travers des colonnes de Wirtz et de Schipani, qui ne surent pas tirer profit de cette imprudence. Ils se laissèrent battre tous les deux, en attendant, chacun sur son terrain, l'ennemi qu'ils auraient dû attaquer ensemble. Wirtz mourut d'un coup de feu, en combattant vaillamment à la tête de sa colonne : Schipani fut arrêté près de la *Torre dell' Annunziata*, au moment où il allait s'embarquer, pour se mettre à l'abri de ses persécuteurs. Transporté dans l'île de Procida, où les *potences royales* avaient été déjà dressées par Spéciale, il n'échappa point à la fureur de ce monstre, qui en fit une de ses premières victimes. Schipani affronta la mort avec courage, et périt sur l'échafaud vers la fin de juin 1799.

SCHKUHR (CHRÉTIEN), botaniste allemand, a publié entre autres ouvrages estimés : 1° *Manuel botanique*, 4 vol. in-4°, avec 500 planches, deuxième édition, 1808-1812 ; 2° *Cryptogamie allemande*, in-4°, avec 219 planches, 1804-1809 ; et 3° *Histoire des Carex ou Laiches*, in-4°, avec 54 planches, Leipsick, 1802, traduite en français par J. F. Delavigne. M. Schkuhr a été nommé, en 1809, maître en philosophie à l'université de Wittemberg. On a donné son nom à un genre de plantes de la famille des corymbifères.

SCHMALTZ, conseiller-intime de Prusse, a acquis une espèce de célébrité par les pamphlets qu'il a publiés depuis 1815, et par la guerre de plume que ses écrits ont fait naître entre lui et plusieurs écrivains distingués de l'Allemagne. M. Schmaltz eut l'honneur d'inventer le premier, et de diriger contre des hommes recommandables, l'accusation devenue depuis si bannale de *menées démagogiques*; accusation qui retentit encore aujourd'hui à Berlin, à Francfort, à Mayence et autres lieux, où elle sert d'épouvantail pour les faibles et de moyen aux puissans. M. Schmaltz, dans son premier ouvrage, intitulé : *la Ligue de la vertu et les Sociétés secrètes*, attaque avec véhémence le *Tugend-Bund*, ainsi que toutes les associations pareilles, et traite les membres qui en faisaient partie, de révolutionnaires, de démagogues et de destructeurs des trônes. Cette fameuse association du *Tugend-Bund*, long-temps encouragée par les autorités les plus éminentes, qui comptait parmi ses membres dirigeans le feld-maréchal Blücher, le général Gneisenau, Justus Gruner, et tant d'autres patriotes ardens, qui rendirent, en 1813 et 1814, de grands services à la cause germanique, était en effet devenue inutile et bientôt suspecte à ceux qui avaient le plus profité de ses efforts. M. Schmaltz, habile à saisir le vent de la faveur, se hâta alors d'écrire et se constitua le courageux défenseur du pouvoir des rois, qui, à la vérité, ne paraissait pas bien menacé depuis l'exil de Napoléon à Sainte-

Hélène et la conclusion du traité de Paris. L'auteur s'empressa aussi de faire hommage de son écrit au roi de Prusse. On ignore si le monarque le lut, mais il fit dire à M. Schmaltz qu'il approuvait son zèle, et lui envoya la petite décoration d'un ordre civil. Trois officiers du régiment des gardes prussiennes, qui avaient sans doute été membres du *Tugend-Bund*, et qui se crurent offensés par les imputations du conseiller-intime, lui envoyèrent successivement des cartels; il refusa prudemment de répondre à ces trois provocateurs en duel, et implora les secours de l'autorité. Le prince de Mecklenbourg-Strelitz, beau-frère du roi, et commandant en chef de la garde, intervint aussitôt. Les trois officiers furent arrêtés et sévèrement punis; mais ce résultat, qui fut plus favorable à la personne qu'à la réputation de M. Schmaltz, ne le mit point à l'abri d'attaques d'un autre genre. Les écrivains les plus célèbres parmi leurs compatriotes, et les plus aimés du public, se chargèrent de réfuter les accusations calomnieuses de M. Schmaltz. Sa vie entière fut recherchée; on prouva qu'avec la même prudence qu'il venait de déployer contre les militaires de son pays, il s'était tenu dans toute la nullité du silence et de l'inaction envers les étrangers, tandis que ceux qu'il diffamait versaient leur sang pour la défense du trône et l'indépendance de leur patrie. Les brochures, les brocards, les récriminations de toute espèce vinrent fondre sur M. Schmaltz, qui y répondit de son mieux, mais qui

n'eut point le bonheur de mettre les rieurs de son côté. Comme il était démontré qu'on n'obtiendrait jamais raison de cet auteur en faisant un appel à sa valeur, on résolut d'en faire un solennel à son talent. M. Fœrster, docteur en philosophie, le somma de se présenter à un jour convenu dans le grand auditoire, et d'y soutenir publiquement les thèses contenues dans ses écrits. M. Fœrster, comme la presque totalité des hommes de lettres en état de porter les armes (dont il faut excepter ceux qui réservaient leur courage pour courir après le combat au secours du vainqueur), avait fait la dernière guerre avec distinction et était couvert d'honorables blessures. Aussi disait-il, dans la préface de sa brochure intitulée : *de l'Enthousiasme des Prussiens en 1813*, qu'en commençant sa lutte littéraire ou son duel académique avec M. Schmaltz, il invoquerait le dieu qui l'avait protégé dans les combats et qui l'avait guéri de ses blessures. « Toi, » ajoutait-il, toi mon adversaire, » fais aussi ta prière à Dieu, si tu » le peux, sinon invoque les faux » dieux, à qui tu as vendu ton » âme. » Toutes les feuilles germaniques retentirent de ces débats et du défi porté par le docteur Fœrster; mais M. Schmaltz n'était pas plus disposé à paraître dans l'arène académique que dans celle du champ clos. Il se contenta de lancer dans le public, en 1816, de nouveaux pamphlets traitant du même sujet, qu'il était loin, disait-il, d'avoir épuisé l'année précédente. Ils lui attirèrent de nouveaux désagréments, et on an-

nonça même que les personnes outragées allaient lui intenter un procès au criminel qui ferait beaucoup de bruit. Cette cause n'a cependant pas été appelée, et les moyens que M. Schmaltz a trouvés à sa disposition, pour étouffer les plaintes de ses adversaires, lui ont sans doute paru préférables à l'intervention des tribunaux. Le public paraît aussi s'être lassé de prendre quelque intérêt aux productions littéraires ou politiques de M. Schmaltz, qui est rentré dans l'obscurité.

SCHMIDT (ERNEST-AUGUSTE), littérateur allemand, naquit en 1746, et mourut dans le mois de novembre 1809. Le duc Ernest-Auguste de Saxe-Weymar, son parrain, lui fit faire des études distinguées. Schmidt a publié un grand nombre d'ouvrages traduits des langues latine, française, anglaise et espagnole. Les principaux sont des *Lettres de Pline le jeune*, des *Lettres sur l'Italie*, par l'abbé Jean-André, et une imitation de l'Héroïde de Pope, intitulée : *Héloïse et Abélard*; enfin *Dictionnaire allemand et espagnol*. Il avait commencé la traduction de *l'Histoire du Nouveau-Monde*, par Munnoz, auteur espagnol, mais il ne conduisit pas cette entreprise jusqu'à la fin. Il était conservateur de la bibliothèque du duc de Saxe-Weimar.

SCHMIDT (CHRISTOPHE), historien allemand, naquit en 1740, à Nordheim, et fit son cours de droit à l'université de Goettingue, se fit recevoir docteur en jurisprudence, et alla enseigner à Helmstadt. Nommé professeur au collège Carolin, à Brunswick, il y enseigna le droit public et de

statistique jusqu'en 1799. A cette époque, il fut chargé de la direction des grandes archives du duc de Wolfenbüttel, et enfin nommé conseiller aulique de ce prince. Il a publié un *Manuel des Sciences historiques*, dans lequel il embrassa toutes les parties de l'histoire; des *Mélanges historiques*; des *Matériaux pour servir à la connaissance de la constitution et du gouvernement russe*; des morceaux de critique; des traductions qui ont paru dans les journaux littéraires; enfin, le *Répertoire de l'histoire et de la constitution de l'Allemagne*.

SCHMIDT (MICHEL-IGNACE), historien allemand, naquit en 1736, dans une petite ville de l'évêché de Wurtzbourg. Après avoir fait ses études, sous les jésuites, au collège de Wurtzbourg, il entra dans l'état ecclésiastique séculier, fut chargé de l'éducation du jeune comte de Rosenhâm, et après l'expulsion des jésuites de l'Allemagne, nommé assesseur de la faculté de théologie, et professeur d'histoire de l'empire. Quelque temps après, il devint conseiller ecclésiastique du prince, évêque de Wurtzbourg, qui lui accorda un bénéfice dans son évêché; mais la publication de quelques-uns de ses ouvrages lui attira la disgrâce de son évêque, prélat peu éclairé. Schmidt se retira à Vienne, où l'avait appelé l'empereur Joseph I<sup>er</sup>, et où il mourut le 1<sup>er</sup> novembre 1794. On a de lui un *Plan de réforme de l'Instruction publique*; une *Histoire du sentiment moral de l'homme*, et une excellente *Histoire d'Allemagne*.

SCHNEIDER (JEAN-GOTTLÖB), célèbre helléniste allemand, etc., est né vers 1752, à Colm, près de Wurgen, en Misnie. Il fit de brillantes études, et a acquis une réputation européenne, par ses différents talens et ses nombreux ouvrages. Aujourd'hui, professeur d'éloquence et de littérature grecque à l'université de Francfort-sur-l'Oder, transportée dans ces derniers temps à Breslau, en Silésie, « il réunit, dit un de ses biographes, à une érudition philologique profonde, des connaissances solides dans plusieurs branches de l'histoire naturelle, de l'anatomie comparée, et des arts, qui l'ont mis en état d'expliquer mieux que ses devanciers, et de rétablir le texte d'un grand nombre d'écrivains de l'antiquité. » Ce savant, dont nous citerons plus bas les ouvrages, a fait insérer, dans les recueils périodiques, un grand nombre de monographies sur la zoologie, l'histoire, les arts, les produits industriels et commerciaux, etc. Les plus remarquables de ses *Mémoires* sont sur les cétacées, sur plusieurs variétés des serpens, et sur les os fossiles de la montagne de Saint-Pierre, près de Maëstricht. On lui doit différentes traductions, avec des notes, des ouvrages de J. Hunter, Al. Monro, Vicq-d'Azyr et Lorenziac, sur l'anatomie et la physiologie des poissons, et une foule d'éditions des œuvres, totalité ou partie, avec des commentaires, observations, notes et corrections, de *Plutarque*, d'*Oppien*, d'*Elien*, de *Xénophon*, de *Théophraste*, etc. L'édition complète de ce dernier a paru en 1818.

Le *Dictionnaire manuel critique grec-allemand* de Schneider, en 2 vol., 1777-1798, réimprimé en 1805, in-4°, avec additions, « qui n'embrasse, dit le biographe dont il a déjà été question, que les auteurs profanes, est un des ouvrages les plus considérables et les plus utiles de la philologie moderne. Chaque article a été refait sur un examen approfondi des autorités citées et vérifiées avec un grand soin; il est surtout inappréciable dans toute la terminologie relative aux produits de la nature et de l'industrie. Ce qui concerne l'étymologie est très-supérieur à ce qu'on trouve sur cette matière dans les lexicographes antérieurs, bien que ce soit la partie de son travail qui serait la plus susceptible de perfectionnement, le rédacteur de ce grand et beau dictionnaire n'ayant peut-être pas fait dans ses analyses étymologiques, une application suffisante des recherches de Tib. Hemsterhuys et de son école, qui ont répandu un nouveau jour sur la structure de la langue grecque et sur son état primitif. M. Riemer, savant abrégiateur de Schneider, a commencé à remplir cette lacune : son abrégé mérite sous ce rapport la préférence sur l'original. » Les principaux ouvrages de Schneider sont : 1° *Remarques sur Anacréon*, Léipsick, 1770, in-8°; 2° *Periculum criticum in Antologiam Constantii Cephalæ*, ibid., 1771, in-8°; 3° *Essai sur la vie et les écrits de Pindare*, Strasbourg, 1774, in-8°; 4° *Carminum pindaricorum fragmenta*, ibid., 1776, in-4°; 5° *De dubiâ carminum orphicorum auctoritate et vetustate*,

Francfort-sur-l'Oder, 1777, in-4°; 6° *De Achlide Plini, et Kolo Strabonis*, ibid., 1781, in-4°; 7° *Histoire naturelle générale des tortues, avec une table systématique de plusieurs de leurs espèces*, avec 2 pl., Léipsick, 1783, in-8°; 8° *de l'Histoire naturelle des tortues, avec des pl.*, 2 vol., Léipsick, 1787 et 1789, in-8°; 9° *Analecta ad historiam rei metallicæ veterum ad C. G. Heynium*, Francfort-sur-l'Oder, 1788, in-4°; 10° *Reliqua librorum Frederici II, imperatoris, de arte venandi cum avibus; accedunt Manfredi regis et Alberti magni capita de falconibus, astoribus et accipitribus, cum tabulis æneis*, Léipsick, 1788-1789; 11° *Petri artedi synonymia piscium, gr. et lat., emendata, aucta atque illustrata; sive hist. piscium naturalis et litteraria ab Aristotelis ævo usque ad sæculum XIII deducta. Acad. disputatio de veterum scriptorum hippopotamo cum tabulis in ære expressis*, ibid., 1789, in-4°; 12° *Amphibiorum physiologiæ specimen I*, 1790; *spec. II, Historiam et species stellionum seu gekonum sistens*, 1792; *spec. III*, 1797, in-4°; 13° *Historiæ amphibiorum naturalis et litterariæ*, fasc. I, continens *ramas, calamitas, bufones, Hydres*, etc., 1799; fasc. II, continens *crocodilos, sciucos, chamæsauros, boas, elapes, amphibænas, cæciliæ*, 1801, in-8°, fig.

SCHNURRER (CHRÉTIEN-FRÉDÉRIC), chancelier de l'université de Tubingen, est né le 28 octobre 1742, à Canstadt, dans le royaume de Wurtemberg. Après avoir achevé ses études, il enseigna successivement la philoso-



phie, le grec et les langues orientales. Nommé éphore de la faculté de théologie de l'université de Tubingen, il y prit le titre de docteur en 1805, et se fit remarquer parmi les partisans de la monarchie, au commencement des troubles politiques qui agitèrent le Wurtemberg. Bientôt changeant d'opinion, et se déclarant en faveur de la réforme, il éprouva des désagrémens, qui le déterminèrent à renoncer à ses dignités et à se retirer à Stuttgart. L'un des orientalistes les plus instruits de l'Allemagne, et l'un des théologiens les plus profonds, il a composé un grand nombre d'ouvrages estimés, mais dont les plus utiles sont : 1° *Bibliotheca arabica*, imprimée à Halle, en 1811, in-8°. Non-seulement cette bibliographie comprend tous les ouvrages publiés en langue arabe, mais encore tous ceux qui ont été écrits pour faciliter l'étude de cette langue, depuis la grammaire arabe, imprimée à Grenade, en 1505, jusqu'à celle que M. Silvestre de Sacy a publiée en 1810. 2° *Notices biographiques et littéraires sur les hébraïens de Tubingue*, Ulm, 1792; 3° *Eclaircissemens sur l'histoire de la réformation ecclésiastique et de la littérature dans le Wurtemberg*, Tubingue, 1798, in-8°. Ce savant est associé de l'académie royale de Bavière et de la société royale de Goettingue, correspondant de l'institut de France, et chevalier de l'ordre du mérite civil de Wurtemberg.

SCHOELL (FRÉDÉRIC), libraire et homme de lettres, est né dans la province d'Alsace, vers 1760

Quoique sa famille le destinât au commerce, elle lui fit faire de très-bonnes études, et l'établit libraire à Berlin. Il transporta son établissement en Suisse, et fut long-temps connu à Bâle sous le nom de DECKER. M. Schoell vint en France en 1804; il s'y fixa et y ouvrit une maison de librairie. A la réputation d'honnête commerçant, il y joignit bientôt celle d'éditeur instruit, et il habitait encore la capitale lors des événemens politiques de 1814. Le roi de Prusse l'ayant à cette époque utilement employé dans la diplomatie, il le nomma ensuite conseiller de la légation prussienne à Paris, et le décora, en 1817, de l'ordre de l'Aigle-Rouge. On doit à M. Schoell : 1° *Collection des actes, pièces officielles, réglemens et ordonnances relatifs à la confédération du Rhin*, 1808, in-8°; 2° *Répertoire de littérature ancienne, ou Choix d'auteurs classiques grecs et latins*, 1808, 2 parties, in-8°; 3° *Tableau des peuples de l'Europe, classés d'après leur langue, etc.*, 1810, in-18; 1812, in-8°. 4° *Précis de la révolution française*, 1810, in-18; 5° *Description abrégée de Rome ancienne, d'après Ligorius, etc.*, 1811, in-18, fig.; 6° *Elémens de chronologie*, 1812, 2 vol. in-18; 7° *Histoire abrégée de la littérature grecque, depuis son origine jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs*, 1813, 2 vol. in-8°; 8° *Recueil de pièces officielles destinées à détromper les Français sur les événemens qui se sont passés depuis quelques années*, 1814-1816, 9 vol. in-8°; 9° *Histoire abrégée de la littérature ro-*

*maine*, 1815, 4 vol. in-8°; 10° *Congrès de Vienne*, recueil de pièces officielles, 1816, 2 vol. in-8°; 11° *Histoire abrégée des Traités de paix entre les puissances de l'Europe, depuis la paix de Westphalie jusqu'au traité de Paris du 20 novembre 1815*, ouvrage de Koch, entièrement refondu, augmenté et continué par M. Schœll, 1817-1818, 15 vol. in-8°; 12° *Bibliothèque latine, ou Collection des auteurs latins, avec des commentaires dits perpétuels et des index.*

SCHOENFELD (LE BARON DE), général prussien, était entré au service des patriotes belges, en 1789, lorsque les provinces des Pays-Bas autrichiens se soulevèrent contre l'empereur Joseph II. On a eu tout lieu de croire depuis, que la ligne de conduite qu'il suivit lui avait été tracée par son gouvernement, et que l'esprit adroit et insinuant, ainsi que l'activité et les talens militaires de ce général, l'avaient fait choisir pour favoriser les vues secrètes de la politique prussienne à l'égard de la maison d'Autriche. Le baron de Schoenfeld montra d'abord le zèle le plus ardent pour la cause des Brabançons, et fut nommé lieutenant-général par l'influence du fameux Van der Noot (*voy.* ce nom) et de son parti. Il remporta quelques légers avantages à la tête des insurgés; mais aussitôt qu'il eut reçu de sa cour d'autres instructions secrètes, plus conformes à la nouvelle direction que prit la politique européenne à la fin de 1789 et au commencement de l'année suivante, nul ne contribua plus efficacement que le

général Schoenfeld à la ruine du parti auquel il avait feint de se dévouer. Un autre chef, qui s'y était donné de bonne foi, et qui combattit long-temps avec courage, le brave et malheureux général Van der Mersch (*voy.* ce nom), fut constamment traversé dans ses opérations militaires, comme dans ses efforts à l'intérieur, pour soutenir son parti, et M. de Schoenfeld finit même par le faire destituer. Après la fuite honteuse de Van der Noot de Bruxelles, et la défaite totale des insurgés, le général de Schoenfeld retourna en Prusse, et y fut bien accueilli. Le roi l'envoya, en 1792, à Coblenz, près des princes français, et lui donna ensuite le commandement d'une division de l'armée prussienne entrée en Champagne. L'année suivante, il fut employé au siège de Mayence, et dirigea, en mai et en juillet, les deux attaques de Kostheim. Il montra autant de valeur que d'intelligence dans ces deux affaires, eut un cheval tué sous lui, et finit par emporter ce poste important. Le roi lui envoya à cette occasion la décoration de l'ordre de l'Aigle-Noire, accompagnée d'une lettre flatteuse. Le 14 septembre, il se distingua de nouveau au combat de Pirmasens, où il fit exécuter à la cavalerie prussienne des manœuvres hardies, qui contribuèrent au succès de la journée, vers la fin de laquelle il fut grièvement blessé. Le roi lui écrivit encore pour le féliciter de sa bravoure, et lui témoigner tous ses regrets sur sa blessure. Le général de Schoenfeld fut employé en Pologne en 1794, où il déploya

la même valeur et la même activité. Chargé de couvrir le siège de Varsovie, il soutint une attaque du brave Madalinski, qui voulait se jeter dans la province de Posen. Cette guerre ne fut cependant pas glorieuse pour les armes prussiennes, et sans l'intervention des puissantes armées russes, sous les ordres de Fersen et de Suwarow, la cause des malheureux patriotes polonais, si vaillamment défendue par Kosciusko et ses frères d'armes, n'aurait peut-être pas été perdue. Le général de Schoenfeld, blessé de nouveau pendant cette guerre, se retira en Prusse, où il mourut quelque temps après des suites de ses blessures.

SCHOUWALOF (LE COMTE DE), lieutenant-général russe, aide-de-camp de l'empereur Alexandre, fut chargé du commandement d'un corps d'armée pendant la campagne de 1812. Une maladie grave l'empêcha de prendre part à cette campagne; mais il fut employé en Saxe l'année suivante, et chargé des pleins-pouvoirs de l'empereur Alexandre, pour traiter avec M. de Caulaincourt de l'armistice qui fut conclu, le 4 juin, à Pleiwitz. Il fit la campagne de France en 1814. Après le traité de Paris, il se rendit près de l'impératrice Marie-Louise, à Blois, où cette princesse se trouvait avec la régence; il y visa les passeports des membres du gouvernement, et fut ensuite du nombre des commissaires qui accompagnèrent l'empereur Napoléon jusqu'à l'île d'Elbe. Sa conduite envers Napoléon fut digne de l'estime générale. A Oron, il défendit ce prince de la fureur des sicaires

du Midi. Il suivit, en 1817, l'empereur Alexandre au congrès d'Aix-la-Chapelle, où il fit des dons pour les progrès de l'instruction publique en Russie. Il mourut à Saint-Pétersbourg le 12 décembre 1823; il était grand'croix de Wladimir, grand'croix de Sainte-Anne, commandeur de Saint-Jean de Jérusalem, et grand'croix de l'Aigle-Rouge de Prusse.

SCHRAMM (LE BARON N. DE), général de division, nommé par Napoléon commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre du mérite militaire de Wurtemberg, est né le 24 décembre 1760. Il prit du service au commencement de la révolution, dont il fit toutes les campagnes, et parvint de grade en grade à celui de colonel du 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, qu'il commandait au camp de Boulogne en 1804; sa brillante conduite à la bataille d'Austerlitz, en 1805, lui valut le grade de général de brigade. L'empereur le nomma, en 1806, gouverneur du Hanovre, et l'employa, en 1807, au siège de Dantzic, où, par son courage et ses talens, il gagna la croix de commandant de la légion-d'honneur. Il obtint, après la paix de Tilsitt, l'autorisation de porter la décoration de l'ordre du mérite militaire de Wurtemberg. Jusqu'en 1814, il occupa, soit à l'extérieur, soit dans l'intérieur, différens commandemens, et notamment celui de Chaumont, dans la 18<sup>e</sup> division militaire, pendant la campagne de France. Le roi le nomma, le 8 juillet 1814, chevalier de Saint-Louis. Pendant les cent jours, en 1815, le général de

Schramm fut revêtu du commandement du département du Bas-Rhin. Il reçut de Napoléon, le 11 juin 1815, en récompense des services qu'il avait rendus dans ce poste, le grade de général de division. A la suite de la seconde restauration, cette nomination fut annulée par ordonnance royale du 1<sup>er</sup> août de la même année. Le général Schramm se retira alors à Binheim, près de Wissembourg, et depuis n'a demandé ni reçu d'activité.

SCHRAMM (LE CHEVALIER JEAN-PAUL-ADAM DE), maréchal-de-camp, est né le 22 décembre 1784; il prit du service de très-bonne heure, et parvint successivement au grade de général de brigade, auquel il fut promu le 27 septembre 1814; il avait reçu, le 4 mai précédent, la croix d'officier de la légion-d'honneur. Au mois d'août 1814, il prit le commandement du département de Maine-et-Loire, et fut fait chevalier de Saint-Louis le 5 septembre de la même année. Depuis le licenciement de l'armée, le général de Schramm a été admis au traitement de demi-solde. En 1824, il était encore compris au nombre des maréchaux-de-camp en disponibilité.

SCHRANT (J. M.), professeur de littérature à l'université de Gand, dans le royaume des Pays-Bas, était curé d'une congrégation catholique à Harencaspel, dans la Nord-Hollande. Il s'était fait aimer pour la douceur et la régularité de ses mœurs, et estimer pour ses talens littéraires. En 1816, il fut appelé à remplir une chaire de professeur dans la nouvelle

université que le roi venait d'établir, et ce choix fut généralement approuvé. Il a publié plusieurs traductions estimées, entre autres : *Dialogues de Fénelon*; *Morceaux choisis de Démosthènes, Cicéron, Bossuet*, etc. On lui doit aussi : *La vie de Jésus, dédiée à la jeunesse*, 1808; *Leçons de santé pour la jeunesse*, 1816; *Notice sur la découverte du tombeau du comte d'Egmont à Sottegem*, 1818. M. Schrant, dans ses ouvrages ainsi que dans toute sa conduite, a fait preuve de sentimens philosophiques, et a donné l'exemple d'une sage tolérance religieuse, qui n'a pas toujours trouvé parmi les ecclésiastiques du pays qu'il habite de bien nombreux imitateurs.

SCHREIBER (CHARLES DE), directeur du cabinet d'histoire naturelle de Vienne, et l'un des premiers naturalistes allemands, s'est spécialement occupé de la branche dite *helminthologique*, et a formé dans cette partie une collection rare et précieuse, dont il a gratuitement enrichi le cabinet impérial de Vienne. Ce savant a été chargé, en 1817, par le gouvernement autrichien, d'explorer, dans l'intérêt de l'histoire naturelle, l'Amérique méridionale et surtout le Brésil. Il jouit de l'estime générale des savans pour ses connaissances étendues et pour son zèle dans ses recherches scientifiques.

SCHROETER (JEAN-JÉRÔME), célèbre astronome allemand, correspondant de l'institut de France, est né à Erfurt, le 30 août 1745. Il fit ses études et son cours de droit à l'université de Göttingue,

où il fut ensuite reçu docteur. Elève pour les mathématiques de Kœstner, il dut aussi à ce savant le goût qu'il montra bientôt pour l'astronomie. « En 1779 et 1780, il fit, dit l'auteur d'une notice sur M. Schrœter, d'importantes observations sur le soleil et sur Vénus, et particulièrement sur la lune, qui devint l'objet de toute son attention. Nommé grand-bailli de Lilienthal, près de Brême, pour le roi d'Angleterre et le duc de Brunswick-Lunbourg, il y établit un magnifique observatoire fourni des meilleurs instrumens. Ses télescopes de sept pieds soutiennent la concurrence avec ceux de Herschell, et il en a un de treize pieds, qui est peut-être le meilleur qui existe actuellement (Lalande, *Bibliographie astronomique*, 1803, p. 837). Le jardinier de M. Schrœter fond et polit les miroirs de télescope avec une adresse étonnante, et il a établi chez lui une espèce de manufacture, où l'on peut acquérir pour 700 francs un miroir de quinze pieds de foyer, ce qui n'est pas le dixième de ce qu'il coûterait à Londres ou à Paris. » Par suite d'une longue et patiente observation, M. Schrœter est parvenu « à donner un *Atlas de la lune* tellement précis, que cette planète nous est maintenant mieux connue dans quelques parties que des espaces aussi étendus sur la terre que nous habitons. » Voici d'après la même notice que nous avons citée, les ouvrages qu'il a publiés dans sa langue maternelle : 1° *Mémoires sur de nouvelles découvertes astronomiques*, Berlin, 1788, in-8°, avec 8 planches ; 2° *Observations sur les taches du Soleil*, sur

la lumière, etc., Erfurt, 1789, in-4°, avec 5 planches (et dans les *Acta erudit.* d'Erfurt) ; 3° *Fragmens sélénotopographiques*, Helmstadt, 1791, in-4° de 676 pages, avec 45 planches (*Voy. le Journal des Savans*, de septembre et décembre 1792, pag. 662) ; 4° *Fragmens cythéréographiques*, ou *Observations sur les montagnes gigantesques et la rotation de Vénus*, Erfurt, 1793, in-4° (et dans les *Acta acad. Mogunt.*, 1794) ; 5° *Fragmens aphroditographiques*, Helmstadt, 1796, in-4°, avec fig. C'est une suite de l'ouvrage précédent ; l'auteur y donne la description de son télescope, construit à Lilienthal en 1793. 6° *Nouveaux mémoires pour les progrès de l'astronomie*, Göttingen, 1798-1800, 2 vol. in-8°, avec fig. 7° Un grand nombre de savans Mémoires et d'observations dans le *Recueil de la société des amis de l'histoire naturelle* à Berlin, et surtout dans les *Almanachs astronomiques* de M. Bode, depuis 1786, et dans les *Ephémérides géographiques* de Zach, où l'on trouve son portrait et une notice sur sa vie dans le cahier de mai 1799.

SCHULEMBOURG (FRÉDÉRIC, COMTE DE), lieutenant-général, ministre-d'état de Prusse, chevalier de l'Aigle-Noire, etc., naquit dans le pays de Hesse, d'une famille distinguée. Au sortir de ses études, il prit du service dans les armées de Frédéric II, dont il se fit remarquer. Il obtint ensuite la liberté de suivre son goût pour la carrière administrative, et devint successivement conseiller provincial de Salzwedel et vice-directeur des domaines de Magdebourg.

Frédéric-le-Grand, qui l'avait pris en amitié, le retira de la place de ministre des finances auprès du directoire-général (qu'il avait obtenue à l'âge de 29 ans), pour lui confier, dans la campagne de Bavière, le portefeuille de la guerre et la direction des caisses de l'armée. En 1782, il reçut du roi, son illustre protecteur, la décoration de l'Aigle-Noire, et jouit jusqu'à la mort de ce prince de la plus grande influence dans le cabinet prussien. Le successeur de Frédéric-le-Grand n'eut pas pour ce ministre la même bienveillance. Il le congédia, en le créant comte. Cependant, après une retraite de quatre années qu'il avait passées loin des affaires publiques, il fut rappelé et nommé en même temps lieutenant-général et directeur du collège de guerre. C'était à l'époque où la guerre venait d'être déclarée par la Prusse à la France. Il reçut, le 2 mai 1791, la charge de ministre du cabinet. L'année suivante, il suivit le roi à Anspach, à Mayence et à l'armée du Rhin, et fut nommé, en 1793, directeur de la banque et de la loterie. Vers la fin de cette année, on lui confia le gouvernement de Francfort-sur-le-Mein. Par suite de la paix de Bâle, qu'il désapprouva, il donna sa démission. Quoiqu'il se fût retiré dans ses terres, il dirigea néanmoins, par ordre exprès du roi, les deux branches d'administration qui lui avaient été précédemment confiées, celles de la banque et de la loterie. Rappelé à Berlin par Frédéric-Guillaume III, il reçut, presque à la fois, de ce monarque le contrôle-général des finances, le titre de général de

cavalerie, la surintendance du trésor général, et la direction-générale des postes et de la loterie. Il prit possession, en 1802, des provinces nouvellement acquises, et s'occupa de leur organisation, mission qu'il remplit aussi quelque temps après en Hanovre. Lors des nouvelles hostilités de la Prusse contre l'empereur Napoléon, il retourna à Berlin, dont il fut nommé gouverneur, mais qu'il quitta après la bataille d'Iéna, en 1806, pour accompagner le roi à Kœnisberg. Devenu sujet du roi de Westphalie, par suite de la paix de Tilsitt, il dut quitter le service de la maison de Brandebourg. Le roi de Westphalie (*voyez* JÉRÔME BONAPARTE) le nomma, en 1808, général de division, puis conseiller-d'état, et enfin président de la section de la guerre. Ces titres furent purement honorifiques, car le comte de Schulembourg vivait dans une sorte de disgrâce. Il mourut peu de temps après les événemens politiques de 1814.

SCHULMEISTER (CHARLES), est né à Frentel, le 13 août 1770. Son père, super-intendant, le fit entrer, à l'âge de 15 ans, comme cadet au régiment de hussards-Confians, dont un de ses parens, nommé Muller, fut lieutenant-colonel. Rappelé dans sa famille pour suivre une autre carrière, il a continué ses études, et à l'âge de 18 ans, il a rempli les fonctions d'actuaire au bailliage de Kork. Marié, en 1792, avec la fille unique du directeur des mines de Sainte-Marie-aux-Mines, il s'est occupé d'agriculture. La tranquillité rétablie en France, il se fixa à

Strasbourg en 1800; mais en 1804, il prit service dans les armées françaises. Pendant la campagne de Vienne, il fut remarqué par Napoléon, et après la prise de Vienne, il en fut nommé le commissaire-général. A la prise de Presbourg, il se retira dans son domaine de Meinau, près Strasbourg. Pendant le temps de cette dernière campagne, il fut fait prisonnier par les Autrichiens. Lorsque la guerre éclata entre la France et la Prusse, en 1806, il fut rappelé à l'état-major de l'empereur Napoléon, qui lui confia la police secrète de l'armée; mais sur sa demande de servir de préférence comme volontaire à l'armée active, il eut le commandement d'un petit corps de partisans, composé d'une partie du 1<sup>er</sup> régiment de hussards et du 7<sup>e</sup> de chasseurs. Après la bataille de Warren, pays de Meklenbourg, à laquelle il a assisté, soutenu par un corps de cavalerie, commandé par le duc de Rovigo, il poursuivit le corps du général Usédom. Arrivé à 8 lieues de Wismar, il eut ordre de surprendre la ville et de couper, par ce mouvement, la retraite du général ennemi, qui était campé à Saint-Jacob, à une lieue à droite de Wismar. Les forces réunies des Français, sous le commandement du duc de Rovigo, étaient de 4 à 500 hommes; Usédom commandait à quelques milliers de cavaliers, appuyés par de l'artillerie. Il fallait faire la manœuvre avec peu d'hommes, pour ne pas trop affaiblir le corps du duc de Rovigo. M. Schulmeister partit avec 7 hommes du 1<sup>er</sup> hussards et 7<sup>e</sup>

chasseurs; arrivé à la porte de Wismar, il surprend la garde devant la porte, et entre avec elle dans la ville, profite de la nuit et de la consternation, fait prisonniers 15 officiers prussiens et quelques centaines de soldats; la caisse du corps d'armée d'Usédom, nombre de voitures, de bagages, tombent entre ses mains. Attaqué pendant la nuit par un escadron de hussards, il le met en déroute, fait prisonnier le commandant, et ses 7 hussards et chasseurs prennent une vingtaine de hussards ennemis. Les autres se sauvent et jettent l'épouvante au camp des Prussiens. Vers la pointe du jour, le duc de Rovigo lui envoya une compagnie de hussards du 1<sup>er</sup> pour le soutenir, et à 11 heures du matin, le général Usédom se rendit au duc avec tout son corps d'armée et son artillerie. De Wismar, M. Schulmeister se dirige avec 25 hussards sur Rostock, entre dans la ville, et accompagné du capitaine Custine, il prend 18 navires à l'ennemi. Il se rendit auprès des généraux. Ceux-ci n'avaient plus aucun pouvoir sur les soldats, qui avaient pillé les magasins d'eau-de-vie. Les dépôts de cavalerie, composés de vieux soldats, restèrent seuls fidèles à leur chef; on offrit à M. Schulmeister de se mettre à leur tête, pour en imposer à l'infanterie. Pendant qu'on prenait des mesures, les mutins tiraient sur le logement des généraux prussiens; les balles passaient par les fenêtres dans le salon. M. Schulmeister, sans se déconcerter, écrit une lettre au duc de Rovigo, le prie de faire avancer les trou-

pes hollandaises, la fait porter par un officier prussien, se met à la tête de la cavalerie prussienne, charge l'infanterie, arrive aux portes, les fait ouvrir, et les Hollandais entrent avec un seul régiment français, qui venait d'arriver, et qui était commandé par le brave général Schramm. Il était temps : les Prussiens, dans leur ivresse, avaient déjà pillé une partie de la ville, et, devenus furieux, tiraient des coups de fusil sur le magasin à poudre. La ville d'Hamlen doit peut-être sa conservation à l'intrépidité de M. Schulmeister. Après la reddition d'Hamlen, il fut envoyé au siège de Dantzick, où le duc de Rovigo tomba malade, par suite de la fatigue extraordinaire de la campagne; il devait accélérer les opérations du siège, à la suite duquel l'armée fut attaquée dans ses cantonnemens par les Russes. Le 10 juillet 1807, eut lieu la bataille d'Heilsberg, et le 14 du même mois celle de Friedland. M. Schulmeister se trouva à cette dernière avec les fusiliers et l'artillerie de l'ancienne garde, commandée par le duc de Rovigo. Le 16 juillet, à la suite du passage de la Passarge, M. Schulmeister fut nommé commissaire-général de la ville de Königsberg. Au bout d'un mois, la paix fut signée à Tilsitt, et M. Schulmeister retourna à sa terre, près Strasbourg. A l'entrevue, à Erfurt, des deux empereurs Napoléon et Alexandre, M. Schulmeister fut appelé pour diriger la police et veiller à la sûreté des souverains présens à cette entrevue. La paix, qui semblait assurée après cette en-

trevue, n'eut qu'une courte durée; la guerre recommença avec les Autrichiens, et M. Schulmeister fut rappelé derechef à l'état-major de l'empereur Napoléon. Il fut présent à toutes les batailles; c'est lui qui entra le premier avec 3 compagnies d'infanterie à Landshut, sur le pont enflammé, dont il fit éteindre le feu, et c'est à la suite de ces actions qu'il fut nommé une seconde fois commissaire-général à Vienne. Sa conduite, dans ce poste difficile, lui a acquis l'estime des habitans de cette ville; il a empêché bien des vexations, et a maintenu tranquille cette populeuse cité, plutôt par la persuasion et la justice que par la force (il n'avait que 52 gendarmes d'élite à sa disposition). Après la paix de Vienne, il quitta l'armée pour toujours, et vint avec sa famille à Paris, refusant de servir, soit en Espagne, soit pendant la malheureuse campagne de Russie. A la seconde invasion de la France, en 1815, quoique retiré de toutes les affaires politiques depuis 1809, il fut momentanément arrêté. Rendu à la liberté, il s'est retiré dans ses foyers, où il s'occupe d'agriculture et d'exploitation d'usines.

SCHUYLER (PHILIPPE), major-général américain, sénateur, etc., naquit vers 1731. Ami de la liberté, dévoué à sa patrie, il entra jeune au service et obtint successivement ses grades militaires. En 1775, il reçut du congrès l'ordre de se porter de New-York sur Ticonderago, afin de disperser les partis ennemis. Il allait pénétrer dans le Canada, lorsqu'il tomba dangereusement



malade ; son commandement fut donné à Montgomery. Rétabli enfin, il développa beaucoup de zèle et de talens dans les affaires du Nord, surtout en ce qui regardait les Indiens. Opposé à Burgoyne, en 1777, il redoubla d'efforts pour empêcher ses progrès. Saint-Clair, qui commandait à Ticonderago, ayant évacué cette ville, le major-général Schuyler se vit par suite dans de grands embarras, et eut la douleur non-seulement d'être remplacé par Gates, mais encore de voir sa conduite soumise à une enquête au moment où il allait marcher avec avantage à l'ennemi ; il fut honorablement acquitté. Réintégré dans son emploi, il rendit d'importans services à sa patrie, et en fut récompensé par sa nomination à l'ancien congrès. Elu sénateur en 1789 et réélu en 1797, il mourut, en 1804, à Albany. « On admirait en lui, dit l'auteur d'une notice sur le major-général Schuyler, un caractère vigoureux, des intentions droites, de la sagesse dans la conception de ses entreprises et de la persévérance dans l'exécution : il se conduisait dans sa vie privée avec douceur et dignité, et sa conversation était tout à la fois agréable et instructive. »

**SCHWAB** (JEAN-CHRISTOPHE), écrivain allemand, naquit à Stuttgart, vers 1745. Il s'est fait connaître dans le monde savant par les palmés académiques qu'il a remportés, et dont une intéresse plus particulièrement notre littérature. En 1784, l'académie de Berlin mit au concours cette question : *Déterminer les causes de l'universalité de la langue française.*

M. Schwab remporta le prix. Son mémoire fut traduit en français par M. Robelot, Paris, in-8°, 1803. M. Schwab a exercé différentes fonctions publiques, entre autres, celles de conseiller royal de l'instruction publique à Stuttgart ; il a été un des adversaires de la philosophie de Kant (*voyez KANT*), et a publié quelques opuscules à ce sujet. Lors de sa mort, arrivée en 1821, dans la 78<sup>e</sup> année de son âge, il faisait partie des académies de Berlin et de Saint-Petersbourg ; il était aussi associé de la société des sciences de Harlem.

**SCHWARTZ** (LE BARON FRANÇOIS-XAVIER), maréchal-de-camp, commandant de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, né le 8 février 1762, en Alsace, entra au service dès sa jeunesse. Il fit avec distinction les premières campagnes de la révolution comme capitaine dans le régiment de hussards de Chamboran. En 1797, il fut nommé lieutenant-colonel dans le même corps, et quelque temps après promu au grade de colonel. Il obtint alors le commandement du 5<sup>me</sup> régiment de hussards, à la tête duquel il se distingua particulièrement à la bataille d'Austerlitz. Sa belle conduite, en cette journée mémorable, fut récompensée par la croix de commandant de la légion-d'honneur, et l'année suivante, il fut nommé général de brigade. Les campagnes de 1807 et années suivantes fournirent de nouvelles occasions au général Schwartz de déployer ses talens militaires et sa valeur. Il a depuis commandé pendant quelque temps le grand dépôt de re-

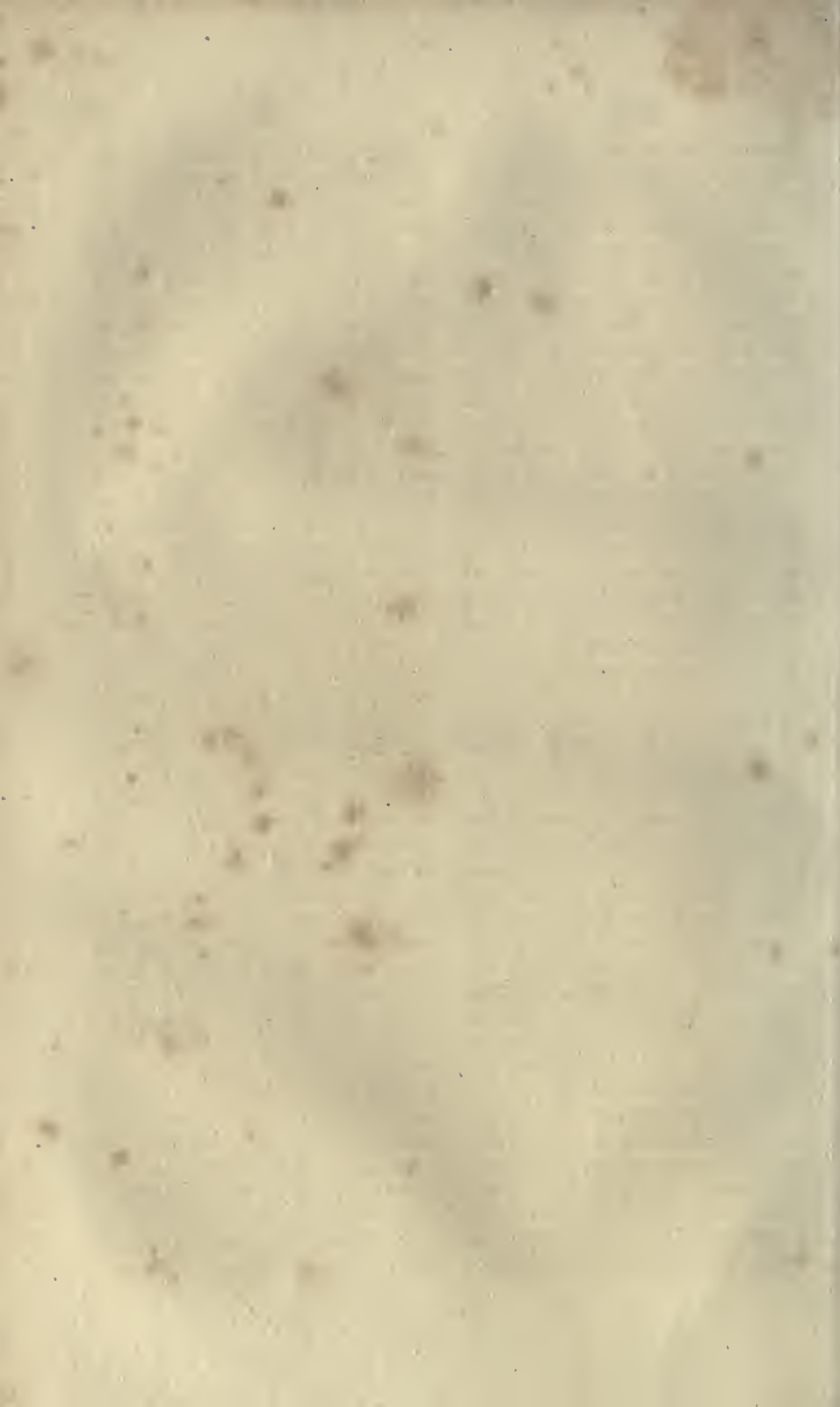
monte à Amiens. Par suite de l'ordonnance royale du 4 septembre 1816, cet officier-général a été admis à la retraite. — Un autre général SCHWARTZ s'est distingué en Espagne pendant la campagne de 1808. Enveloppé par un corps nombreux d'insurgés, il courut les plus grands dangers au pied du mont Serrat, près du petit village de Bruck, mais il parvint à repousser l'ennemi. Il obtint de nouveaux succès en 1810; l'année suivante, il se trouva engagé avec un corps de troupes régulières et de guérillas espagnoles, de forces décuples aux siennes, et fut fait prisonnier après la plus vigoureuse résistance. Rendu à la liberté par suite d'échange, il continua à servir, et était encore, il y a peu de temps, compris au nombre des officiers-généraux en activité.

SCHWARTZENBERG (LE PRINCE CHARLES-PHILIPPE DE), feld-maréchal autrichien, est né le 15 avril 1771. Il embrassa, jeune encore, la profession des armes, parvint rapidement aux premiers grades, et fit les campagnes contre la France dès le commencement de la révolution. Le 1<sup>er</sup> mai 1792, il se distingua à la bataille de Quiévrain; commanda, en 1793, une partie de l'avant-garde du prince de Cobourg, et, dans les campagnes de 1794, il mérita, par son courage, l'ordre de Marie-Thérèse, qu'il reçut, sur le champ de bataille, à l'affaire entre Bouchain et Cambrai. Il commanda, en 1796, le régiment de cuirassiers de Zerschwitz, qui faisait partie du corps d'armée du général Wartensleben, alors dans le Bas-Rhin. Cette même année,

il devint général-major. La paix ouvrit une nouvelle carrière au prince de Schwarzenberg: celle de la diplomatie; cependant, en 1802, il refusa l'ambassade de Saint-Pétersbourg. Lors de la reprise des hostilités avec la France, en 1805, il reentra au service en qualité de lieutenant feld-maréchal; au mois de juillet 1805, il fut un des trois généraux autrichiens qui concertèrent, avec le général russe Wintzingerode, le plan de campagne que l'Autriche avait proposé contre la France, et il obtint un commandement dans l'aile droite de l'armée autrichienne devant Ulm; le 11 octobre de la même année, il engagea l'action contre l'armée d'observation du maréchal Ney, mais la perte de la bataille l'obligea de se retirer avec l'archiduc Jean par la Franconie. Nominé ambassadeur près du cabinet des Tuileries (voy. BONAPARTE et NAPOLÉON), il en exerça les fonctions pendant plusieurs années, et contribua puissamment au mariage de l'empereur Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise. Dans la campagne de Russie, en 1812, le prince de Schwarzenberg prit le commandement du corps d'armée autrichien, qui, en vertu du traité du 14 mars, devait seconder les opérations de l'armée française. « Cette armée, forte de 30,000 hommes, dit l'auteur d'une notice sur le prince de Schwarzenberg, se trouvait en Gallicie au commencement des hostilités; il passa le Bug à Droghitschin, dans les premiers jours de juillet, poursuivit les Russes dans toutes leurs directions, et s'empara, le 11, de Pinsk,



*Charles Prince de Schwarzenberg.*



position importante, dans le duché de Varsovie. Au mois d'août, Napoléon confia au prince de Schwartzenberg le commandement de sa droite, et celui du 7<sup>e</sup> corps, composé de troupes saxonnes, avec lequel il marcha contre le général Tormazow, l'attaqua le 12, et le mit en fuite. Les bulletins français firent l'éloge des talens qu'il avait déployés en cette occasion. Il continua ses opérations, pendant le mois de septembre, contre les généraux Tormazow et Tschitchakoff, qui s'avançaient par la Volhinie; mais il fut battu à son tour, par ces généraux, au mois d'octobre, et effectua sa retraite vers le duché de Varsovie. Les bulletins français annoncèrent, au mois de novembre, qu'il avait remporté plusieurs avantages les 16, 17 et 18, contre le général Saken, envoyé par le général Tschitchakoff pour observer ses mouvemens; mais ces succès furent démentis par les bulletins russes, qui prétendirent au contraire que le général autrichien, ayant essayé de s'approcher de la place de Slonim, en avait été repoussé deux fois avec perte. Quoi qu'il en soit, le prince de Schwartzenberg, dont les troupes étaient alors concentrées dans le duché de Varsovie, s'y maintint pendant les derniers mois de cette année, et il occupait encore, au mois de février 1813, la position de Pulstuck. Il quitta l'armée le 9 de ce mois, et se rendit à Vienne, où il reçut le commandement de l'armée qui se formait en Bohême, et quoique la rupture de l'Autriche avec la France ne parût point encore décidée, il

quitta ses cantonnemens le 24 août, marcha sur Dresde, où se réunirent les armées russe et prussienne, sous les ordres des généraux Kleist et Wittgenstein, et concourut aux combats des 26 et 27 août contre Napoléon en personne. Le 28, il fit, avec toute l'armée, un mouvement à droite, pour prendre position derrière les défilés qui séparent la Saxe de la Bohême, et pour y attendre les divisions des généraux Vandamme et Victor, qui avaient passé l'Elbe à Kœnigstein. Ce mouvement donna lieu à la bataille de Kulm. Le 15 octobre, le prince de Schwartzenberg annonça, dans un ordre du jour, que le lendemain 16 il y aurait une action générale et décisive. Telle fut en effet la bataille de Léipsick, où le prince de Schwartzenberg commandait en chef. » Le prince de Schwartzenberg traversa rapidement la Suisse, pénétra en France, et fit sa jonction avec le maréchal Blücher. Le généralissime autrichien avait publié, en mettant le pied sur le territoire français, une proclamation, dans laquelle il annonçait : « Qu'il ne venait point » comme ennemi de la France ra- » vager ses provinces, mais, com- » me pacificateur, rétablir la paix » entre toutes les puissances de » l'Europe. » Bientôt le 10 mars 1814, sept jours après s'être emparé de la ville de Troyes, il fit connaître dans un ordre du jour « que » tout individu pris les armes à » la main serait traité comme pri- » sonnier de guerre; que tout ha- » bitant qui aurait tué ou blessé » un militaire des armées alliées » serait traduit devant une com-

» mission militaire et fusillé dans  
 » les 24 heures ; que toute com-  
 » mune où serait sonné le tocsin,  
 » dans le but de soulever le peu-  
 » ple, serait livrée aux flammes,  
 » etc. » Le 30 mars, il publia,  
 comme général en chef, une pro-  
 clamations, où il disait : « C'est à  
 » la ville de Paris qu'il appartient,  
 » dans les circonstances actuelles,  
 » d'accélérer la paix du monde ;  
 » son vœu est attendu avec l'inté-  
 » rêt que doit inspirer un si im-  
 » mense résultat : qu'elle se pro-  
 » nonce, et dès ce moment, l'ar-  
 » mée qui est devant ses murs de-  
 » vient le soutien de ses décisions.  
 » Parisiens, vous connaissez la si-  
 » tuation de votre patrie, la con-  
 » duite de Bordeaux, l'occupation  
 » amicale de Lyon, les maux atti-  
 » rés sur la France, et les disposi-  
 » tions véritables de vos conci-  
 » toyens. Vous trouverez dans ces  
 » exemples le terme d'une guerre  
 » étrangère, de la discorde civile ;  
 » vous ne sauriez plus le chercher  
 » ailleurs..... » Les alliés s'empa-  
 rèrent de la capitale de la France,  
 et, dès le 5 avril, l'empereur A-  
 lexandre adressa au prince de  
 Schwartzberg le cordon et la  
 plaque en diamans de l'ordre de  
 Sainte-Anne ; le 20, l'empereur  
 d'Autriche lui écrivit, de sa pro-  
 pre main, pour lui annoncer qu'il  
 l'autorisait à porter dans ses ar-  
 mes l'écusson d'Autriche, et lui  
 accordait une riche seigneurie  
 héréditaire dans son royaume de  
 Hongrie ; enfin, le roi de France  
 lui fit don de 40 béliers et brebis-  
 mérinos, avec une croix d'honneur  
 d'or, que seul, avec le prince de  
 Metternich, il a droit de porter.  
 Dans la seconde coalition, en

1815, par suite du retour de Na-  
 poléon de l'île d'Elbe, le prince  
 de Schwartzberg prit le com-  
 mandement en chef des armées  
 alliées du Haut-Rhin. Le 22 juin  
 1815, après avoir passé ce fleuve,  
 il s'avança avec les troupes russes  
 par les anciennes provinces de  
 Lorraine et d'Alsace, et fut bien-  
 tôt réuni aux troupes anglaises et  
 prussiennes sous les murs de Pa-  
 ris. « Cette seconde campagne,  
 dit l'auteur de la notice que nous  
 avons citée, moins glorieuse pour  
 le prince de Schwartzberg que  
 la précédente, sous le rapport des  
 opérations militaires, ne le fut  
 pas moins par les marques d'esti-  
 me qu'il reçut des souverains. Le  
 roi de France lui conféra l'ordre  
 du Saint-Esprit, le roi de Saxe  
 celui de la Couronne-de-Rue, le  
 prince-régent d'Angleterre la gran-  
 de décoration de l'ordre des Guel-  
 phes, et le roi des Deux-Siciles la  
 grande décoration de l'ordre de  
 Saint-Ferdinand. » De retour à  
 Vienne, le prince de Schwartz-  
 berg devint président du conseil  
 aulique de guerre.

SCHWARTZENBERG (LE PRIN-  
 CE JOSEPH-JEAN DE), frère aîné du  
 précédent, est né le 27 juin 1769 ;  
 il succéda à son père le 5 novem-  
 bre 1789, et épousa la fille du duc  
 Louis Engelbert d'Artemberg, qui  
 périt si malheureusement dans  
 l'incendie qui éclata lors de la fête  
 donnée par l'ambassadeur d'Au-  
 triche, son beau-frère (voy. l'arti-  
 cle précédent), au mois de juillet  
 1810, à l'occasion du mariage de  
 l'archiduchesse Marie-Louise a-  
 vec l'empereur Napoléon. Le  
 prince Joseph de Schwartzberg  
 est conseiller intime et chambel-

lan de l'empereur d'Autriche ; il devint, en 1816, par suite de son refus des fonctions de gouverneur de la banque nationale de Vienne, l'un des douze directeurs permanens de cette banque. Au mois d'octobre de la même année, il se rendit, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, à la cour de Bavière, pour y demander, au nom de l'empereur François, la main de la princesse Caroline-Auguste, deuxième fille du premier mariage de S. M. le prince Maximilien Joseph.

**SCHWARTZER (LOUIS DE)**, évêque de Neustra, en Hongrie, chevalier de l'ordre de l'Épée de Suède, naquit en 1754, dans l'île de Rugen. Son père, d'une famille noble de Suède, était capitaine de cavalerie, et le fit admettre comme enseigne dans le régiment de Sparr, en garnison à Stralsund. Durant la guerre que le roi de Suède fit de concert avec la France contre le roi de Prusse, le jeune Schwartzer parvint successivement au grade de capitaine de chasseurs à cheval ; mais il fut fait prisonnier en 1759, et envoyé à Stettin, où il se lia avec le prince-régnant Frédéric-Eugène de Wurtemberg, qui était alors dans cette ville pour s'y faire guérir d'une blessure grave reçue à l'armée. Rendu à la liberté, Schwartzer alla à Vienne, où l'ex-jésuite Michel Denis le détermina à changer de religion, et hientôt à embrasser l'état ecclésiastique. L'impératrice Marie-Thérèse, qui avait assisté à l'abjuration de Schwartzer, lui donna, aussitôt son admission dans les ordres, un canonicat et la survivance de l'évêché de Neustra (en Hongrie).

Le prince-régnant de Wurtemberg s'étant rendu ; en 1785, à Vienne, renouvela à Schwartzer ses anciennes offres de bienveillance et d'amitié, et l'emmena avec lui dans sa principauté. De retour à Vienne, il fut chargé par la cour d'une mission en Portugal ; l'évêque de Neustra s'étant mêlé d'intrigues religieuses contre les vues de Joseph II, devenu empereur, ce prince disgracia le prélat. Pour le dédommager, la reine régnante de Portugal, femme d'une extrême dévotion, lui fit des présens considérables. Il se rendit à Maroc, où il délivra quelques esclaves, et repassa en Espagne, où Charles IV lui accorda une pension. Il mourut à Cadix, le 18 décembre 1801. Il avait obtenu du pape la permission de distribuer des indulgences ; de l'empereur François II une promesse de redressement de son évêché, et du roi de Suède l'autorisation, quoiqu'il eût changé de religion, de continuer à porter la décoration de l'ordre de l'Épée.

**SCHWARZL (CHARLES)**, professeur de théologie pastorale, etc., naquit à Eggendorff, dans la Basse-Autriche, le 19 février 1746. Destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, il fit de bonnes études, et devint successivement bibliothécaire du lycée d'Inspruck, où il se livra à l'enseignement ; professeur de théologie pastorale à l'université de Fribourg (en Brisgaw), curé de cette ville, conseiller ecclésiastique de l'évêque de Binen et censeur des livres. Il a publié diverses traductions en allemand et différens écrits sur la religion, et a donné la collection italienne des

actes de l'assemblée tenue à Florence, en 1787, par les archevêques et évêques de Toscane. Schwarzl a eu part également à la fameuse consultation de l'université de Fribourg, sur la légitimité du clergé assermenté de France et la validité de ses fonctions. Au rapport de l'auteur d'une notice sur Schwarzl, cette justification éclatante du clergé assermenté, qui depuis a trouvé tant d'amis et d'apologistes, surtout parmi les prêtres et les évêques d'Italie, fit le plus grand honneur à ses auteurs : il fallait en effet toutes les lumières et l'excellent esprit de ces professeurs pour écarter tant de préventions répandues dans leur pays, et dissiper tant de nuages agglomérés autour d'eux. Ce savant professeur mourut à Fribourg en 1812.

SCHWEDIAUER (FRANÇOIS-XAVIER), médecin allemand, est né à Steyer, dans la Haute-Autriche, le 24 mars 1748. Après avoir pratiqué successivement à Vienne et à Londres, il s'est fixé à Paris, où il est connu sous le nom de FRANCIS SWEDIAUR. Cette modification dans son nom l'a fait regarder à tort, par différentes personnes, comme Écossais et comme Suédois. Il a publié, tant en Allemagne qu'en Angleterre, en Écosse et en France, les ouvrages suivans : 1° *Dissertatio exhibens descriptionem præparatorum anatomicorum et instrumentorum chirurgicorum que possidet facultas medica Vindobonensis*, Vienne, 1772, in-4°; 2° *Methodus medendi hodierna in necromiis lundidensibus usitata*, Vienne, 1777, in-8°; 3° *Practical observations on the*

*more obstinate and inveterate venereal complaints*, c'est-à-dire : *Observations pratiques sur les maladies vénériennes les plus opiniâtres et les plus invétérées*, Londres, 1784, in-8°, troisième édition; Édimbourg, 1788, in-8°. La seconde, qui avait été traduite en allemand par l'auteur lui-même, a été publiée à Vienne en 1786. 4° *Traité complet sur les symptômes, les effets, la nature et le traitement des maladies syphilitiques*, Paris, 1798; 5° édition, 1817. « Cet ouvrage, dit M. le docteur Fournier, est le plus important de ceux qui sont sortis de la plume de M. Schwediauer. C'est un livre bien fait : il atteste un homme érudit ; mais on s'aperçoit qu'il l'a composé plus avec le secours des livres qu'avec celui de l'observation pratique, c'est ce qui place ce traité fort au-dessous de celui de M. Lagneau, qui est le meilleur ouvrage pratique que nous possédions en ce genre. M. Schwediauer a soutenu, dans son traité, que la maladie syphilitique n'est point nouvelle dans l'ancien continent, et qu'elle ne nous vient point de l'Amérique : c'est un paradoxe qui a été victorieusement réfuté. » 5° *Materia medica*, Paris, 2 vol. in-12; 6° *Pharmacopœa medici-pratici universalis*, 3 vol. in-12, Paris, 1805; 7° *Novum Nosologicæ methodicæ systema*, etc., 2 vol. in-8°, Paris, 1812.

SCHWEIGHOEUSER (JEAN), né à Strasbourg en 1742, montra dès l'enfance une grande vivacité d'esprit et une singulière facilité à apprendre. Dans le gymnase, ou collège protestant de Strasbourg, où il puisa ses premières



connaissances, il était toujours le plus jeune de la classe et constamment l'un des premiers dans les distributions des prix. Passant de là à l'université de la même ville, il se livra d'abord à l'étude de la théologie, et s'appliqua de préférence aux langues orientales, dont l'étude est regardée comme intimement liée avec celle de la théologie protestante. Il s'occupa aussi avec beaucoup d'ardeur de l'histoire de la philosophie ancienne et moderne et des profondeurs de cette science elle-même. Son premier ouvrage fut une dissertation latine fort étendue sur le *Système moral de l'univers*. Il la défendit publiquement dans cette université en 1767. On y trouve des principes de morale qui, plus tard, ont pris une grande faveur, sous le nom de la philosophie écossaise. C'est surtout son avancement dans ces diverses branches d'étude qu'il avait en vue dans le cours de ses voyages littéraires, pendant lesquels il fit d'assez longs séjours à Paris, à Oxford, et en parcourant la plus grande partie de l'Allemagne et la Hollande. Il visita tous les hommes marquans de cette époque. De retour dans sa patrie, il fut attaché, en 1770, à l'université protestante de Strasbourg, en qualité de professeur adjoint à la chaire de philosophie. Il composa plusieurs nouvelles dissertations latines relatives à cette science. L'une traitait la question, *Si l'homme a une connaissance plus parfaite des choses corporelles ou bien de sa propre intelligence*; il résolut l'affirmative en faveur de cette dernière. D'autres dévelop-

paient ses idées sur le *sens moral*, sur la *théologie de Socrate*, sur la *morale de Socrate*, etc., etc. Elles furent défendues par ceux de ses élèves qui aspiraient à des grades supérieurs. Il rédigea aussi en allemand, pour l'usage des écoles subalternes, une sorte de petite encyclopédie des sciences physiques et morales, mises à la portée du jeune âge, et publiée, avec d'autres morceaux de littérature, sous le nom de livre de lecture. Il donnait en même temps à l'université, outre l'enseignement de la philosophie proprement dite et de l'histoire de cette science, des cours sur l'encyclopédie des connaissances humaines, et dans ses momens de loisir, des leçons particulières d'anglais. Bientôt il y joignit l'enseignement public des langues orientales et du grec. La culture de cette langue et son goût pour tous les travaux d'érudition l'ayant lié avec le célèbre Brunck, il aida d'abord ce savant dans ses éditions d'un choix de tragédies grecques. Mis par lui en rapport avec le philosophe anglais Musgrave, il collationna pour ce dernier un manuscrit fort important des histoires d'Appien, que Brunck lui procura de la bibliothèque d'Augsbourg. Musgrave ayant renoncé ensuite au projet qu'il avait de donner une édition de cet auteur, M. Schweighæuser s'étant convaincu que le texte de ces histoires était susceptible de grande amélioration, il se livra à ce travail. Son édition parut à Léipsick, en 1785, en 3 volumes, divisés en 6 tomes. Cet auteur y reçut un nouvel éclat, et fut justifié du reproche de

plagiat, dont il avait été injustement l'objet. On convient généralement qu'il ne jouit que depuis ce temps de toute la réputation qu'il mérite. Dès l'année 1781, l'éditeur avait publié à Strasbourg, une suite de dissertations sur la personne et les écrits d'Appien, ainsi que sur les manuscrits et les éditions de ses ouvrages. Elles furent suivies, en 1789, de différents autres opuscules du même genre sur les améliorations à la fois grammaticales et historiques à faire dans le lexique de Suidas. Déjà ce savant infatigable était occupé de son édition de Polybe, dont les deux premiers volumes parurent la même année et deux autres l'année suivante. Cette édition, imprimée à Léipsick, fut achevée en 1795. Elle forme neuf gros volumes in-8°; le texte y est corrigé d'après d'excellens manuscrits, et ces corrections sont faites avec une critique aussi sage qu'ingénieuse. La traduction latine est de même que pour Appien considérablement améliorée, et l'éditeur y a joint des notes fort savantes, un index historique et géographique très-considérable, enfin un lexique des locutions remarquables, qui est d'une grande utilité, non-seulement pour l'intelligence de cet auteur en particulier, mais encore pour celle de la langue grecque en général. M. Schweighœuser fut persécuté pendant le temps qu'elle s'imprimait (c'était lors de la tourmente révolutionnaire), parce quela confiance de sès concitoyens l'avait appelé à quelques fonctions publiques, où il avait porté toute l'intégrité de son caractère. Ayant été déporté

à l'intérieur, c'est dans le village de Baccarat (Meurthe) qu'il rédigea plusieurs volumes de cette édition, dénoncé plusieurs fois pour ses savantes veilles, comme si elles avaient eu un but séditieux. Une partie de sa famille l'avait suivi dans son exil. De retour à Strasbourg, il publia, en 1798, le manuel d'Épictète et la table de Cébès, collationnés sur un grand nombre de manuscrits, et accompagnés de notes fort étendues; il fit imprimer également à Léipsick, en 1799 et 1800, les discours d'Épictète, recueillis par Arrien, le manuel et les fragmens d'Épictète et les commentaires de Simplicius sur le manuel, sous le nom collectif de *Epicteteæ philosophiæ monumenta*, en 5 vol. in-8°. Lors de l'organisation de l'institut de France, il avait été compris dans ce corps en qualité de membre correspondant de la 3<sup>e</sup> classe. A la création des écoles centrales, il fut nommé professeur de littérature ancienne de l'école centrale du département du Bas-Rhin. Il commença en 1801 à faire paraître son édition d'Athénée, qui fut imprimée à Strasbourg. aux frais de la société pour la publication des auteurs anciens, établie auparavant dans la petite ville des Deux-Ponts. Outre d'autres secours littéraires, il put faire collationner pour cette édition le manuscrit sur lequel tous les autres qui existent de cet auteur ont été copiés. Ce précieux volume était alors à Paris, où il avait été transporté de la bibliothèque de Saint-Marc de Venise : elle a 5 volumes pour le texte et la traduction latine, et 9 volumes de notes, y com-

pris différentes tables de matière, relatives surtout au grand nombre de fragmens d'ouvrages perdus aujourd'hui, que nous a conservés l'auteur du *Banquet*. Cette grande entreprise fut achevée en 1807. L'année précédente, M. Schweighœuser avait rassemblé en un même volume ses anciennes dissertations, sous le titre d'*Opuscula academica*, et avait fait imprimer, pour l'usage des écoles, le tableau de Cébès, accompagné d'un choix de poésies grecques. Une fortune ruinée par la révolution, et une famille nombreuse à soutenir, le forcèrent à un travail qui aurait excédé des facultés vulgaires. Son assiduité, ses veilles et ses efforts suffisaient à tout, et dans le grand nombre de volumes qui se succédaient si rapidement, rien ne se ressentait de la précipitation. L'organisation de l'université de France, où il fut compris comme professeur de littérature grecque, et doyen de la faculté des lettres de l'académie de Strasbourg, tout en lui imposant de nouveaux devoirs, fit luire pour lui des jours plus heureux. Comme il avait aussi été nommé conservateur de la bibliothèque publique de la ville de Strasbourg, il consacra, pendant quelques années, une grande partie de son temps à mettre en ordre la portion de ce vaste dépôt littéraire, dont la ville avait hérité de l'école centrale, et qui fut placé dans le nouveau local. Pendant ce temps, il prépara son édition d'Hérodote, qui parut en 1816, en 6 vol. in-8°, chez Treuttel et Würtz, à Paris et à Strasbourg. Le texte de cet auteur fut, comme celui des autres,

soumis à une nouvelle révision, d'après les meilleurs manuscrits et les principales éditions. La traduction latine fut également améliorée, et les notes, dont le père de l'histoire avait été accompagné par les éditeurs, furent repassées et complétées. Cette édition fut suivie, en 1824, d'un *Lexicon Herodoteum*, en 2 vol. in-8°, qui jette un grand jour sur le style de cet auteur, sur les particularités du dialecte ionien, dont il s'est servi, et sur les endroits dont le sens a donné lieu à des discussions entre les savans. Le lexique est orné du portrait de l'auteur, copié d'après celui que M. Dibdin avait publié quelques années auparavant dans son voyage bibliographique. M. Schweighœuser avait été nommé dans l'intervalle chevalier de la légion-d'honneur; il fut compris dans la nouvelle organisation de l'institut, avec le rang d'académicien libre de l'académie des inscriptions et belles-lettres. On a averti, à la fin du lexique d'Hérodote, que les yeux affaiblis de l'auteur l'avaient empêché de revoir lui-même les épreuves. Il a demandé et obtenu de l'université royale une retraite honorable.

SCHWEIGHŒUSER (JEAN); professeur de mathématiques, né à Strasbourg, en 1754, mort en 1801, parent du précédent, a été professeur à l'institution philanthropique de Dessau et au gymnase de Bouxville. Il a aussi rempli l'emploi de secrétaire-interprète du département du Bas-Rhin, et a donné une suite d'ouvrages classiques sur les sciences mathématiques et géographiques en alle-

mand, ainsi què des élémens de littérature française. « Schweighœuser fut un des hommes les plus laborieux et les plus intègres de son temps. Scrupuleusement attaché à remplir avec le plus généreux désintéressement tous les devoirs de sa place, il était encore porté à se rendre utile de toutes les manières à ses concitoyens, et surtout à la jeunesse, à l'instruction de laquelle il consacra généreusement toutes les heures de loisir qui lui restaient des fonctions pénibles de sa place. »

SCHWEIGHŒUSER (JACQUES-FRÉDÉRIC), né à Strasbourg, en 1766, neveu du philologue, s'est livré à l'étude de la médecine, et principalement à l'art des accouchemens. Il a fait paraître, au commencement du 19<sup>e</sup> siècle, des *Archives* de cet art et plusieurs autres traités qui y sont relatifs. S'occupant dans ses momens de loisir d'expériences de chimie, dont le principal but était la découverte de différens procédés de la peinture encaustique sur verre, qui sont en partie perdus, il a découvert un émail vitreux propre à être appliqué aux ustensiles de cuisine en fer. La société d'encouragement pour l'industrie nationale lui a décerné, en récompense de cette découverte utile, l'un de ses grands prix : les établissemens où elle est mise en usage sont déjà en grand nombre.

SCHWEIGHŒUSER (JEAN-GEOFFROY), né à Strasbourg, en 1776, fils du philologue, a été forcé, par la position où se trouvait sa famille durant une partie de la révolution, de se livrer pendant quelque temps au service et

aux administrations militaires. Libre de suivre son penchant, il se fit connaître dans le monde littéraire, en collationnant, à Paris, des manuscrits grecs pour les éditions des auteurs dont son père était occupé. Un mémoire sur la découverte d'un passage important du philosophe Simplicius, qui manquait aux manuscrits connus jusqu'alors, fut lu par lui à la 3<sup>e</sup> classe de l'institut national en 1797, reproduit à la séance publique de cette classe et inséré dans la collection de ses *mémoires*. Il soigna, en 1802, l'impression du volume des caractères de La Bruyère, publiés par l'établissement stéréotype de Herhan, qui contient les caractères de Théophraste, et y joignit des notes et des additions intéressantes. Il commença en 1804, sous la direction de M. Visconti, la description des antiques du musée, publiée par Piranési, avec des dessins au trait par Piroli. C'est dans cet ouvrage que parurent, pour la première fois, au grand jour les observations de M. Visconti, confirmées par Dolomieu, d'après lesquelles l'Apollon du Belvédère, étant de marbre de Carrare, n'est point comme on avait cru jusqu'alors un ouvrage de l'ancienne Grèce, mais bien d'un artiste grec travaillant à Rome, sous les empereurs. Cette découverte a beaucoup contribué à jeter un nouveau jour sur l'histoire des beaux arts, où l'on avait placé beaucoup trop haut les siècles de la décadence. M. Schweighœuser ayant été interrompu dans la rédaction de ces descriptions par une maladie qui le força à reprendre l'air

natal, elles ont été continuées par M. Petit Radel, aujourd'hui membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Une traduction des Indiques d'Arrien, que ce jeune savant avait entreprise sur les conseils de M. de Sainte-Croix, et qui est citée dans la seconde édition de l'examen des historiens d'Alexandre, n'a point été imprimée. Le traducteur avait le dessein d'y joindre des cartes géographiques nouvelles, que M. Barbier du Bocage avait commencé à dresser, et des recherches fort étendues sur les antiquités de l'Inde; mais des bouleversemens arrivés dans la librairie, et les difficultés qu'offre ce sujet fort obscur, ont empêché jusqu'ici la publication de ces longs travaux. M. Schweighœuser a fourni beaucoup d'articles, tant d'érudition que de littérature, au *Magasin encyclopédique* et aux *Archives littéraires*, dirigées par MM. Suard et Vanderbourg. Il en a fourni d'autres, tant en vers qu'en prose, à différens recueils littéraires de l'Allemagne. Après avoir été occupé pendant quelque temps, soit à seconder son père dans l'enseignement de la littérature ancienne, soit à diriger des éducations particulières, il fut nommé, en 1810, professeur adjoint, et en 1825, après la retraite de son père, professeur titulaire de littérature grecque à la faculté des lettres de Strasbourg; il est aussi professeur au séminaire protestant, et l'un des conservateurs de la bibliothèque publique de cette ville. Lorsqu'en 1819, des recherches sur les antiquités départementales furent provoquées par

l'institut et ordonnées par le gouvernement, M. Schweighœuser se livra avec une grande ardeur à ce travail, où sa position le mettait à même de faire plusieurs découvertes nouvelles. Il reçut la première médaille décernée par l'institut et donnée par le ministre, et fut nommé, en 1822, correspondant de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres. Il est occupé en ce moment à publier, avec M. de Golbéry, conseiller à la cour royale de Colmar, et également connu par plusieurs travaux littéraires, une description des antiquités de l'Alsace, accompagnée de planches lithographiées, exécutées par les soins du bel établissement lithographique de M. Engelmann, à Paris et à Mulhouse.

SCHWENDT DE SAINT-ÉTIENNE, en dernier lieu juge au tribunal de cassation, chevalier de la légion-d'honneur et de l'ordre du Mérite civil de Bavière, était, avant la révolution, syndic de la noblesse de la Basse-Alsace, et fut élu député du tiers-état de Strasbourg aux états-généraux en 1789. Pendant l'assemblée constituante, il vota avec le côté gauche, et se prononça fortement pour le nouvel ordre de choses. Le 30 octobre 1790, il s'opposa à ce qu'on suspendit les poursuites commencées contre Westermann, alors greffier de la municipalité de Haguenau, accusé d'être un des principaux auteurs des troubles qui avaient éclaté en cette ville. Il ne fit point partie de la convention nationale ni du conseil des cinq-cents; mais sous le directoire, il fut nommé juge au

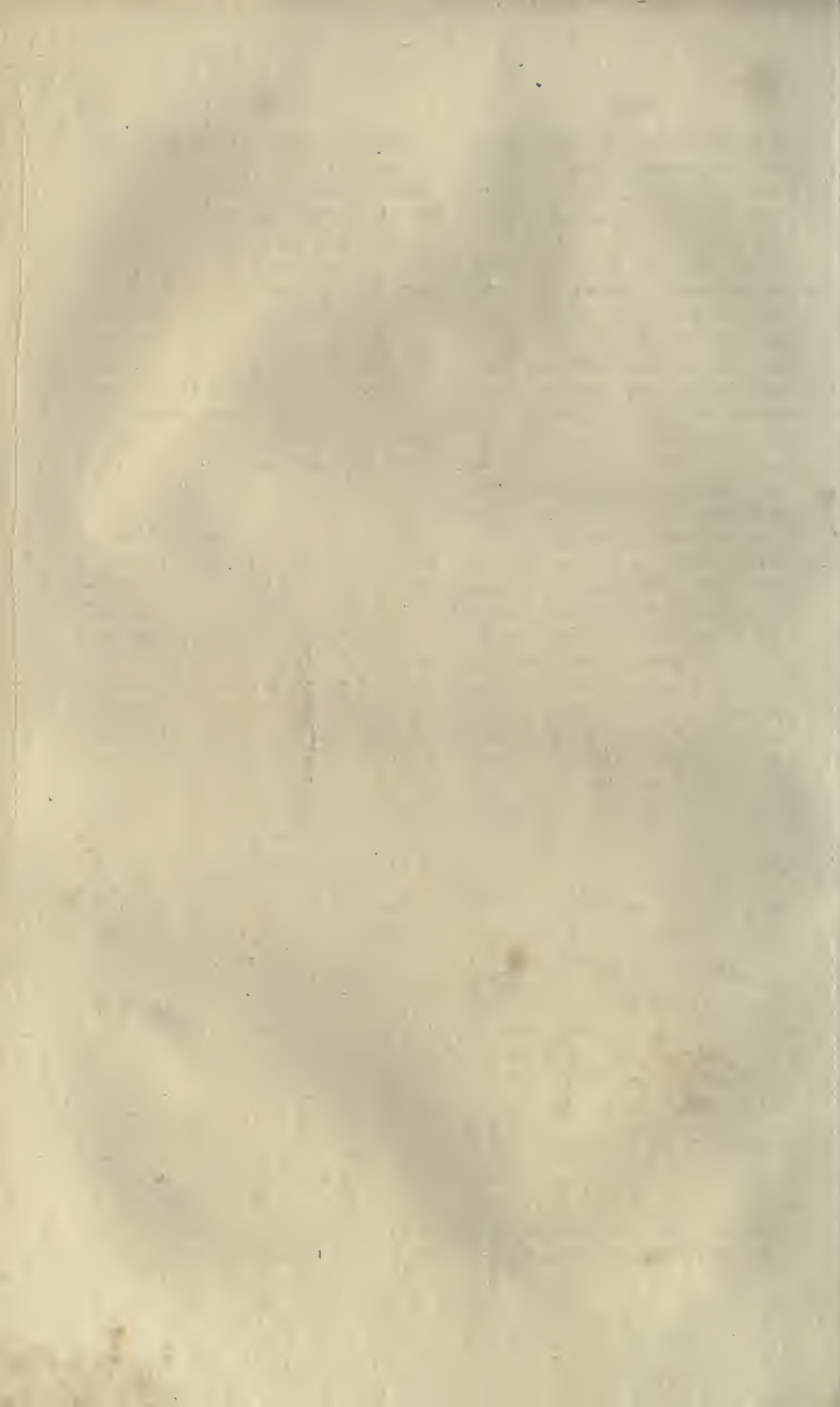
tribunal de cassation, et y fut maintenu après la révolution du 18 brumaire. M. Schwendt a continué de siéger au même tribunal depuis la restauration, et jusqu'à sa mort, arrivée en 1821.

SCOTT (WALTER), l'un des hommes les plus illustres dans la littérature du dix-neuvième siècle, baronnet, chevalier du Bain, est né à Édimbourg, en 1774. Descendant des Scott, si fameux dans l'histoire de leur pays, il passa sa première jeunesse dans un château de son père, et partagea son temps entre la chasse qu'il aimait, malgré une infirmité naturelle (une de ses jambes est moins longue que l'autre), et l'étude des lois et des antiquités écossaises. Peut-être cette solitude et l'espèce d'isolement auquel il se trouvait condamné par ce défaut de conformation ont-ils influé sur son avenir. On sait que les jeunes gens de son âge le raillèrent souvent sur la lenteur de sa démarche. Quoiqu'il en soit, il devint bientôt l'un des antiquaires les plus savans de l'Écosse. Il étudia à fond les chroniques, y puisa des notions certaines sur les plus anciens usages, comme les coutumes, les costumes, les lois abrogées et tombées en désuétude, les généalogies, les traditions du pays et de chaque famille, les singularités locales, et jusqu'aux croyances et aux habitudes des paysans et des montagnards. Long-temps son imagination endormie sembla se méconnaître elle-même, et il fut érudit dans la jeunesse, lui qui, dans l'âge mur, devait être poète, et dans un âge plus avancé, devenir le premier romancier

de son temps. Il amassait des matériaux de vérité, dont ses fictions devaient se composer plus tard, et auxquels elles durent leur principal mérite. Il s'occupa plus particulièrement de la poésie ancienne des Écossais, et publia, sous le titre de *Specimens of ancient Scottish poetry*, deux volumes de ces légendes rythmées et rimées, où ne se trouvaient ni raison, ni bon goût, ni talent poétique, mais des couleurs fortes, quelquefois de l'éloquence sauvage, et toujours de la naïveté. Les notes de Walter Scott donnèrent une haute idée de son érudition dans ce genre d'antiquités. Sur les limites de l'Écosse et de l'Angleterre est un territoire neutre, occupé par des seigneurs châtelains, qui long-temps, profitant de leur position, se liguèrent pour porter le ravage dans les deux contrées voisines. Les forêts, les rochers et les précipices, leur servaient de refuge, après qu'ils avaient exécuté ces brigandages. Souvent aussi ces héros maraudeurs s'attaquaient mutuellement, assiégeaient le château d'un seigneur rival, et déployaient dans leurs combats héroïques de la cruauté, de la ruse, un grand courage et une longue persévérance de haine. Walter Scott recueillit les ballades auxquelles ces guerres du pays limitrophe avait donné lieu, et les publia sous le titre de *Poetry of the Scottish border*. Ce fut à l'étude de ces poésies sauvages, et des mœurs qui leur avaient donné naissance, qu'il dut la première inspiration de son génie. Les poètes anglais, depuis Cowper, tentaient des routes nouvelles. Ma-



*Sir Walter-Scott.*





dame Radcliffe avait mis à la mode la terreur et le genre chimérique. On accueillit avec une grande faveur le premier poème de Walter Scott, *the Lay of the last Minstrel*, où il avait imité le rythme et les formes des anciennes chroniques versifiées, et raconté d'un style naïf et pittoresque une guerre du pays limitrophe. Son ouvrage devint populaire, et Walter Scott, qui devait être plus tard le fondateur d'un genre de *roman-histoire*, fut celui du *roman-poème*. Les critiques blâmèrent une versification trop facile, une variété de rythmes, qui trop souvent ressemble à de la prose, et un naturel trop vulgaire, qui peut passer pour l'affectation de la naïveté. Cependant le poème eut huit éditions; le libraire Murray, séduit par une si grande vogue, offrit à Walter Scott six schelings par vers pour le nouvel ouvrage du même genre, auquel le poète travaillait. *Marmion* et *Rokeby* ne tardèrent point à paraître; ils furent lus avec la même avidité, et imités par la tourbe des poètes. Ces poèmes prouvent la fécondité de l'imagination de Scott, et se distinguent par la vérité du coloris; mais ils ont tous les défauts de leur aîné. Quand lord Byron parut, et qu'à cette poésie énergique et concise, forte et brillante, à cette hardiesse de pensées, à cette noblesse de style, on reconnut le vrai poète, Walter Scott parut s'éclipser, et dès-lors il n'obtint que le second rang: sa fortune avait grandi. Altony-général de la cour suprême d'Édimbourg, baronnet, enfin ami des ministres et favori du pouvoir;

il avait, après un voyage en France, publié ses *Lettres de Paul*, véritable tache de sa vie, et son mauvais poème sur *Waterloo*. Les premières, écrites en prose emphatique, sont une satire des vaincus, l'autre est un panégyrique des vainqueurs, sans élévation, sans chaleur, et vide d'idées nouvelles comme de génie poétique. Walter Scott était mal inspiré par le présent; son caractère personnel, flexible devant l'autorité, et incapable de résistance, ses amitiés et ses habitudes, une certaine indifférence pour les partis et les opinions de toute nature, l'entraînaient à s'incliner devant les puissances, et à répéter leurs formules apologétiques. Il est à regretter qu'un si grand talent ait manqué au respect dû au malheur, et calomnié une nation trop abaissée par la fortune, après tant de gloire et d'héroïsme. Dans son pays même, ces fautes obscurcissaient sa renommée, et son étoile pâlissait, lorsqu'un roman intitulé: *Waverley, ou l'Écosse il y a cinquante années*, fut publié sans nom d'auteur. La peinture exacte, brillante de mœurs ignorées, de *l'humour*, de la vérité, de l'observation, le talent de faire revivre, sous ses véritables couleurs, un pays bizarre et une époque non moins étrange, assurèrent la vogue de ce livre, dont l'auteur garda l'anonyme, et qui fut généralement attribué à Walter Scott. En peu de temps on vit paraître les *Contes de mon hôte*, *Ivanhoe*, *la Fiancée de Lammermoor*, *le Monastère*, *l'Abbé*, *Quentin Burward*, *Peveril du Pic*, tous anonymes, et ne portant pour signature que ces

mots, par l'auteur de *Waverley*. Au mérite d'une fécondité si étonnante se joignait l'originalité des compositions. L'amour tenait peu de place dans ces romans : le héros en était presque toujours secondaire. L'auteur semblait n'avoir d'autre prestige que de faire revivre les temps et les hommes dont il parle. On croyait les voir et vivre au milieu d'eux. Chacun de ces ouvrages eut de nombreuses éditions, et fut traduit dans toutes les langues de l'Europe. Walter Scott, regardé généralement comme leur auteur, n'opposa point à cette assertion une dénégation formelle ; mais il s'abstenait de les avouer. Tout le monde pensa qu'ils lui appartenaient : Scott leur dut sa réputation européenne. En effet, la postérité reconnaîtra dans ces fictions des caractères observés dans la nature et pris dans les mœurs même du pays où l'auteur les place, et le talent de faire connaître par des détails isolés, l'esprit d'une époque tout entière. Tantôt de grands tableaux, tantôt des détails minutieux et naïfs, attestent la variété du pinceau de l'auteur. Walter Scott n'a point prétendu à la gloire du philosophe. Fielding, Molière et Lesage ont des droits à ce titre. Walter Scott n'a voulu que peindre : comme peintre, il est unique dans son genre.

SCOTTI (MARCEL-EUSÈBE), né en 1742, à Naples, d'une famille de l'île de Procida, fut placé au collège des Chinois, où les jeunes gens trouvaient alors tous les moyens d'instruction. Les progrès de cet élève frappèrent d'étonnement ses maîtres, qui, malgré son

âge, le jugèrent digne de devenir leur collègue. S'habituant de bonne heure à une vie retirée et tranquille, il choisit l'état ecclésiastique, afin de pouvoir plus facilement suivre son penchant pour l'étude. Il était déjà entré dans les ordres lorsque ses parens l'emmenèrent à Procida, où, à l'occasion d'une controverse qui s'était élevée entre deux communes voisines, il examina, d'après les récits des anciens auteurs, la position et l'étendue territoriale de Misène et de Cumès. La dissertation qu'il écrivit à ce sujet lui ouvrit, en 1779, les portes de l'académie des sciences et belles-lettres de Naples, nouvellement fondée. Il quitta, pour la première fois, sa retraite, et parut au milieu des savans et des personnages les plus marquans de son temps. Pressé par ses amis de parcourir la carrière de la prédication, il leur résista d'abord, comme s'il avait eu le pressentiment des chagrins qui l'attendaient dans la chaire. Se rendant enfin à leurs vœux, il se traça un plan bien différent de celui de ses confrères. Ses discours n'offraient pas ce vain assemblage de paroles et d'idées inaccessibles à l'intelligence du commun des hommes. L'évangile du jour, dont il donnait la lecture et la traduction, servait de texte à ses homélies, qui n'étaient que des leçons de morale. Les habitans de Procida accouraient en foule à ses sermons, qui bientôt opérèrent un heureux changement dans l'île. Appelé l'année suivante à Ischia, Scotti y prêcha avec un succès encore plus marqué ; mais l'envie et cette fatalité qui s'atta-

che au sort d'un homme de bien réveillèrent autour de lui un grand nombre d'ennemis. On l'accusa de répandre dans le peuple des principes dangereux pour la foi. Soutenu par une main puissante, il triompha de ses détracteurs, et eut la satisfaction de recevoir du chapitre d'Aversa l'invitation de prêcher dans l'église cathédrale de cette ville. En butte à de nouvelles tracasseries, au moment où il montait en chaire, il lui fut enjoint d'en descendre. Cet homme vertueux, pardonnant à l'outrage, prit congé de son auditoire par un discours touchant, et à l'exemple de l'archevêque de Cambrai, il adressa au chef de l'église d'Aversa une lettre remplie de charité et de modération. Ne pouvant plus annoncer la vérité du haut d'une tribune, Scotti prit la plume, et traça le plan d'un ouvrage destiné à l'instruction des gens de mer. Il divisa son *Catéchisme nautique* en trois parties, dont l'une traite des devoirs généraux, l'autre de ceux des matelots et des capitaines de vaisseau, et la dernière de ceux qui font partie de l'armée navale. Dans le premier volume (le seul qui ait été imprimé), l'auteur fait l'énumération des bienfaits sans nombre dont la Providence a comblé les habitans des côtes maritimes; il insiste sur l'obligation où ils sont de s'instruire dans la navigation et le commerce, d'exercer les devoirs de l'hospitalité, de secourir les naufragés, de prendre soin de l'éducation de leurs femmes et de leurs filles, si exposées aux dangers de la séduction pendant les longues absences de leurs maris et de leurs pères, etc. Cet ou-

vrage, composé d'après les maximes fondamentales de la religion, était achevé; mais le manque de fonds en arrêta l'impression. En 1789, on vit paraître, sous le voile de l'anonyme, un livre intitulé : *de la Monarchie universelle des papes*, l'écrivit le plus remarquable parmi cette foule de productions que firent naître les différens entre la cour de Naples et le saint-siège sur la présentation de la haquenée. La question, envisagée du point le plus élevé, y était discutée avec une hardiesse extrême; les hommes et les choses y étaient présentés et jugés sans aigreur, mais sans ménagemens. La nature du sujet et le caractère ecclésiastique de Scotti l'avaient obligé de cacher son nom; toutefois ils ne purent lui imposer le sacrifice d'aucune de ses opinions. Désigné pour l'auteur de cet écrit, dont la cour de Rome avait ordonné la suppression, il n'y eut pas de désagrément auquel il ne fut exposé. Pour se soustraire à l'orage, il s'éloigna de la société, et, renfermé dans sa retraite, il composa plusieurs volumes sur la liturgie, en appuyant l'explication des rites et des cérémonies sacrées sur les traditions de l'église ancienne, et sur la vie et les usages des premiers chrétiens. Il entreprit en même temps de commenter le livre des *Tableaux de Philostrate*, contenant la description de plusieurs peintures grecques de Naples, et se proposa de dégager ce traité des nombreuses erreurs qui s'y sont glissées par l'ignorance des copistes. Ce commentaire sur l'ouvrage le moins connu du sophiste, dont il

préparait une nouvelle édition, n'était pas au-dessus de ses lumières ; mais ses facultés pécuniaires ne lui permirent pas de le faire imprimer. Mgr. Rossi, aumônier du roi et admirateur sincère du mérite de Scotti, obtint, de la munificence royale, de favoriser cette entreprise ; et le monde savant allait s'enrichir du fruit de tant de recherches, lorsque la mort vint détruire ces espérances, en frappant ce généreux protecteur. Ce manuscrit eut le sort des autres productions inédites de Scotti, telles que différentes inscriptions latines, un traité sur la théocratie universelle, un essai sur les origines maritimes du littoral napolitain, etc. Ce dernier travail, pour lequel il avait fallu rassembler un grand nombre de matériaux, était terminé, et l'on peut juger de son importance d'après les fragmens insérés dans le *Catéchisme nautique*. En 1799, la révolution de Naples vint arracher Scotti à ses paisibles études pour le jeter sur le sol mouvant des événemens politiques. Son caractère et ses habitudes l'éloignaient également des affaires publiques, et il n'accepta qu'avec répugnance sa nomination de membre de la commission législative. Pendant l'existence si courte de la république napolitaine, il donna l'exemple de la modération et de la prudence ; il combattit avec fermeté l'esprit de discorde et de vengeance, suite ordinaire des grandes crises du corps social, et il fit preuve de générosité, en protégeant ceux mêmes qui avaient travaillé à sa perte. Tant de vertus ne désarmèrent pas ses ennemis. Au retour

du roi, de nouvelles accusations grossirent la liste des anciennes calomnies ; l'ingratitude se joignit à la haine, et Scotti, enfermé dans une prison, n'en sortit que pour monter à l'échafaud. Il était compris dans la capitulation que les patriotes napolitains signèrent avec l'armée royale sous les ramparts du Château-Neuf (*voy. Russo*). La foi des traités, sa conduite exemplaire et sa morale évangélique, ne suffirent pas pour garantir sa vie. Condamné à mort en janvier 1800, il marcha au supplice avec la résignation d'un chrétien et le calme d'un philosophe. Sa maison, livrée à la rage d'une populace effrénée, fut pillée et brûlée, et les précieux manuscrits qu'elle contenait furent tous consumés par les flammes. La mort de ce savant plongea dans le deuil les amis de l'ordre et des lettres. A une époque où de nombreuses victimes tombaient sous la hache du bourreau, le sang de Scotti excita de vifs regrets et fit verser beaucoup de larmes. Ses ouvrages sont : 1° *Dissertazione corografica istorica delle due antiche distrutte città Miseno e Cuma*, Naples, 1775, in-4° ; 2° *Orazione in morte di Maria Teresa d' Austria*, ibid., 1785, in-4° ; 3° *Catechismo nautico*, ibid., 1788, in-8° : le 1<sup>er</sup> volume seulement ; 4° *Monarchia universale de' papi*, Naples, 1789, in-8°.

SCOTTI (CÔME GALEAS), professeur d'histoire, naquit en 1759, à Merate, village du Milanais. Ses parens, peu favorisés de la fortune, auraient voulu lui donner un état ; mais ils eurent le bon esprit de ne pas contrarier ses dispositions pour les lettres. Les pé-

res Somasques furent ses premiers instituteurs ; il se rendit ensuite à Milan, pour y suivre le cours de droit. La voix et l'exemple de Parini l'éloignèrent de la jurisprudence pour l'attacher à la poésie. Il fit une étude approfondie des anciens auteurs, sans négliger les modernes ; et à l'âge de 20 ans, il donna un petit recueil, qui fut assez favorablement jugé par le public. Encouragé par ce succès, il fit paraître quelques contes, qui furent loin de mériter le même sort. Telle était la corruption des mœurs d'une époque qu'on voudrait nous faire regretter, qu'on reprocha à Scotti d'avoir mis trop de morale dans son ouvrage, et de s'être érigé en réformateur à un âge si peu avancé. Doué d'une grande flexibilité de talent, il s'essaya dans l'art dramatique, sur lequel il ébaucha un traité qu'il n'a point achevé. Il composa ensuite différentes pièces, qui furent applaudies à Milan, à Bergame et à Venise. Ce divertissement était alors fort en usage en Italie, et à Milan surtout, où l'on comptait un grand nombre de théâtres de société. Le plus en vogue était celui des comtes de Rosate, dont le célèbre Apiani préparait les décorations. Ce fut pour celui-là que Scotti, à l'âge de 26 ans, composa sa première tragédie intitulée : *Galeas Sforza*, qui fut suivie de beaucoup d'autres. Cependant il ne négligeait pas la poésie, et l'on ferait plusieurs volumes, si l'on prenait soin de rassembler les vers qu'il écrivit dans un temps où on le croyait livré tout entier à l'art dramatique. A 32 ans, il fut en

proie à une tristesse qui dégénéra bientôt en misanthropie ; il s'éloigna de la société, sans même trouver de soulagement dans l'étude. Après avoir inutilement combattu cette funeste disposition, il résolut de quitter le monde, et alla s'enfermer chez les Barnabites. Nommé presque aussitôt professeur de rhétorique à Milan, il y resta jusqu'en 1801, qu'il fut appelé à Crémone, pour y occuper la chaire d'éloquence. Les soins de cet emploi ne l'empêchèrent pas de mêler sa voix aux regrets publics, pour honorer la mémoire de Passeroni, de Quadrupani, et de son illustre maître Parini. Sa santé fut ébranlée par tant de travaux ; il se rendit, pour la rétablir, sur les bords du Brembo, dans la campagne de Belgiojoso ; et c'est ici qu'il composa des contes que Bettinelli n'hésita pas à comparer à ceux du grand siècle de la littérature italienne. Les *Giornate del Brembo* (c'est le titre que l'auteur leur a donné) n'ont rien qui puisse blesser la pudeur, et quoique Scotti se soit proposé le Décameron pour modèle, son livre peut servir également à former le cœur et l'esprit ; car en s'occupant du style, il s'est bien gardé de corrompre les mœurs. Un second recueil fut publié à Crémone, sous le titre d'*Accademia Borromea*, en l'honneur du comte Ant. Marie Borromeo, amateur distingué de ce genre de littérature. La première partie de cet ouvrage, la seule qui ait été imprimée, roule sur un sujet tiré de l'histoire du *Vieux de la Montagne*. Ces contes (les premiers surtout) forment le ti-

tre principal à la réputation littéraire de Scotti, dont les ouvrages ne sont pas aussi connus qu'ils mériteraient de l'être. Un esprit de routine, et on ne sait quel charme attaché aux *Contes moraux* de Soave, ont empêché jusqu'à présent de faire attention à son émule, qui ne lui cède en rien, s'il ne lui est même pas supérieur. Scotti partageait son temps entre l'étude et ses devoirs, lorsque la révolution amena la suppression des communautés religieuses. Cet événement changea toutes ses habitudes : obligé d'accepter une chaire d'histoire nouvellement fondée à Crémone, il lui fallut donner une nouvelle direction à ses idées, et ce travail extraordinaire accéléra sa fin. Il mourut le 13 juillet 1821. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Giornate del Brembo, colle veglie di Belgiojoso*, Crémone, 6 vol. in-8°, 1806; 2° *l'Accademia Borromea*, ibid., la 1<sup>re</sup> partie : plusieurs éloges, et différentes pièces pour le théâtre.

SCRIBE (voy. le *Supplément* du présent volume).

SCROFANI (XAVIER), naquit dans la ville de Modica, en Sicile, vers l'an 1750. Son père appartenait à une des familles les plus distinguées de cette ville, et la famille de sa mère est une des plus anciennes du royaume. Comme le collège des jésuites avait cessé d'exister dans cette ville depuis leur expulsion, deux de ses oncles paternels, et deux de ses frères, âgés de 9 à 10 ans plus que lui, et fort instruits dans les belles-lettres et dans la philosophie de leur temps, se chargèrent

de ses premières études. Son éducation fut achevée sous les yeux de Mgr. Alagona, évêque de Syracuse, son oncle maternel, qui voulut l'initier dans la carrière ecclésiastique. Parmi les différentes études qu'il entreprit, c'est à celle de l'histoire et de l'économie politique qu'il se livra de préférence. La lecture des classiques latins, qui l'avaient charmé dès ses premières années, lui inspira ce goût si vif pour les travaux historiques; et celle de l'*Histoire des établissemens des Européens dans les Deux-Indes*, qui, par hasard, tomba entre ses mains, l'entraîna vers l'économie politique. Jeune encore, il parcourut l'Italie. Il fit à Florence la connaissance du chanoine Zuechini, directeur du jardin expérimental d'agriculture, chez lequel il puisa les premiers élémens de cet art. Il passa de là en France, où il rencontra à Marseille l'abbé Raynal, dont l'ouvrage avait fait tant d'impression sur son esprit. Il fit aussi, près de Béziers, la connaissance de l'abbé Rozier, auteur du *Dictionnaire d'agriculture*, et resta plus de deux mois dans le fameux établissement qu'il avait formé. Ramené en Italie par les troubles de la révolution française, il fixa d'abord son séjour à Florence, où il publia un opuscule anonyme, imprimé par Carlieri, dont le titre fut : *Tutti han torto ossia lettera a mio Zio sulla rivoluzione di Francia*. Cet opuscule, traduit en plusieurs langues, eut différentes éditions en Italie et ailleurs. Il publia plus tard deux Mémoires, l'un, par le même CARLIERI, *sulla libertà del commercio de' gran*

della Sicilia, qu'il présenta au roi de Naples, à son retour de Vienne en 1790. Il montrait dans ce Mémoire tous les avantages qu'une telle loi faite et maintenue en Toscane, pendant vingt-quatre années, par le grand-duc Pierre-Léopold, y avait produits. Le second, imprimé à Assisi, avait pour but de faire connaître tout le mal que la suppression de cette loi, en 1791, par le nouveau grand-duc Ferdinand, avait causé dans ce pays. Ces deux Mémoires furent ensuite insérés dans le 49<sup>e</sup> volume de l'ouvrage : *De' Classici economisti Italiani*, publié à Milan. C'est vers ce temps-là que M. Scrofani fut nommé membre de l'Académie florentine, qui avait succédé à celle de la *Crusca*. Etabli à Venise, M. Scrofani y publia, chez Andreoli, le *Saggio sul commercio generale d'Europa*, en y ajoutant le *Commercio particolare attivo e passivo della Sicilia sino al 1784*. Il avait été à portée de vérifier ce travail sur les lieux mêmes, à Marseille, à Gênes, à Livourne, à Venise, à Trieste, qui étaient les seules places avec lesquelles la Sicile eût des relations habituelles de commerce. Le traducteur français de ce petit ouvrage fut ensuite si surpris de l'étendue de ce commerce, qu'il en aurait douté sans les nombreuses preuves de fait qui concouraient à en établir l'exactitude. Employé plus tard par le gouvernement de Venise, à la surintendance de l'agriculture et du commerce, il écrivit un *Corso d'agricoltura*, en plusieurs volumes, dont Serlini publia le premier avant que l'auteur eût été envoyé

dans le Levant. Ce premier volume contient une *Prefazione sopra l'Agricoltura in generale*, un discours *Sulla maniera d'allevare gli animali domestici*, un traité complet *sul Cavallo*, un autre *sul bue*, un autre *su' gli asini*, *su' Muli*, etc. La révolution qui éclata à Venise empêcha l'impression du reste de l'ouvrage, et les manuscrits sont restés dans les mains de l'auteur. En partant pour le Levant, M. Scrofani reçut l'ordre de faire les recherches les plus exactes, et de recueillir sur les lieux tous les renseignemens possibles sur le commerce et sur l'agriculture de ces contrées. Il s'acquitta de cette tâche avec beaucoup de succès dans les deux voyages qu'il fit dans l'Archipel, dans la Morée, jusqu'en Crimée, à Smyrne, dans l'Asie mineure, l'Anatolie, la Syrie, etc. Il ne réussit pas aussi bien en Egypte, à cause de la peste, qui faisait alors dans ce beau pays les plus grands ravages. A son retour en Europe, il publia à Londres son *Viaggio in Grecia*, en deux volumes, contenant les antiquités. Ce voyage fut quelque temps après traduit en anglais, en allemand et en français, et on en fit en Italie plusieurs éditions. Dans le troisième volume de la traduction française, on trouve des renseignemens sur l'agriculture et sur le commerce des îles jadis vénitiennes, de la Basse-Romélie et de la Morée, qui montrent assez l'exactitude des travaux faits par l'auteur sur ces objets dans ses voyages. Le reste de ces manuscrits, qui coûtèrent bien des peines et des dépenses,

est resté dans les mains de l'auteur, et on ignore quand ils seront publiés. Le *Voyage en Grèce* de M. Scrofani, le premier qui ait paru en Sicile ainsi qu'en Italie, après bien des siècles, a eu partout beaucoup de succès, ce qui est dû peut-être au soin avec lequel l'auteur, parcourant cette terre classique, a voulu montrer ce qui y existait autrefois et ce qui y existe maintenant. M. de Chateaubriand, dans la préface de son *Voyage dans la Palestine*, M. Malte-Brun, dans sa *Géographie*, l'abbé Cesarotti, dans ses lettres, etc., ne l'ont mentionné qu'avec les éloges qu'il mérite. Après son retour du Levant, M. Scrofani se fixa à Paris, et y acheva un ouvrage, dont il s'était depuis long-temps occupé : *Sul valore e il passaggio de' beni stabiliti in Europa dopo la scoperta dell' America*. Cet ouvrage fut à peine annoncé comme prêt à paraître, qu'on lui donna le titre de classique dans le journal périodique de M. Pougens. La publication en fut cependant suspendue dans la crainte, à ce qu'on dit, qu'il nese renouvelât en France des idées contraires à tout ce qui avait déjà eu lieu sur cette matière depuis la révolution. M. Scrofani publia, chez Dondey-Dupré, quelques lettres sur les beaux-arts, dédiées à M. le chevalier Ennio Quirino Visconti, dont le nom est si célèbre, et avec lequel il était fort lié. Il publia aussi deux livres *sulle Guerre servili in Sicilia sotto i Romani* (chez Gratiot), une petite nouvelle sicilienne, *la Festa di Venere* (chez Chanson) : toutes les deux furent traduites

en français. Il rédigea, par l'ordre du ministre de l'intérieur, un *Mémoire sulle Misure e pesi d'Italia in confronto col sistema metrico Francese* (chez Gratiot), et quelques autres opuscules sur la statistique, science nouvelle et très-analogue à ses études habituelles. Il visitait, en effet, avec assiduité les différens bureaux de ce genre formés à Paris. En 1809, il fut envoyé à Naples, qui était alors occupée par l'armée française; mais M. Scrofani, voulant faire d'une manière convenable ses adieux à l'institut, qui venait de le nommer membre correspondant, lut en français, dans la troisième classe, à laquelle il appartenait, deux Mémoires, publiés depuis dans le *Moniteur*, pour expliquer deux fameux vases grecs, dits étrusques. M. Scrofani vivait alors paisiblement, mais s'occupant toujours utilement à Naples, où il jouissait d'une pension qu'on lui avait accordée; et il y avait publié une lettre sur un paysage de Claude Lorrain, et une brochure dont le titre était un *Paragone tra le donne francesi e italiane*, toutes les deux anonymes, en date de Ginopoli, lorsqu'en 1814 il fut nommé, par le roi Ferdinand, à la place de directeur de la statistique du royaume de Naples, qu'il exerça avec distinction jusqu'en 1822. Sa conduite, quelque paisible et modérée qu'elle eût été, ne fut pas suffisante pour le mettre à l'abri des persécutions qui, dans cette triste époque, eurent lieu à la suite des malheureux événemens de 1820. C'est vers ce temps-là que, s'étant rendu à Palerme,



il eut le malheur de perdre son frère, le baron François Scrofani, conseiller à la cour suprême de justice et directeur de la secrétairerie des finances en Sicile, qu'il aimait beaucoup. Depuis lors, il vit à Palerme dans la retraite, mais non pas dans l'oïveté, puisqu'il publia récemment à Paris, chez M. Boucher, un ouvrage fort intéressant, et pour lequel la Sicile lui doit beaucoup de reconnaissance : *Sulla dominazione degli Stranieri in Sicilia*, depuis les temps anciens jusqu'à l'avènement au trône de Charles III d'Espagne. On croit qu'un autre ouvrage du même auteur, dont le titre est : *Memorie sull' economia politica*, paraîtra incessamment en Italie, où on est déjà en possession du manuscrit. M. Scrofani, doux et paisible par caractère, s'est constamment éloigné de toutes les intrigues politiques. S'il les avait aimées, quelle meilleure occasion pouvait-il rencontrer que celle de la révolution française, surtout lorsqu'on y trouvait le moyen de parvenir à la fortune et aux emplois? C'est au contraire pour la pratique des vertus sociales, ainsi que pour la modération et la douceur de ses principes, qu'il a été à Florence, Milan, Venise, Naples, Paris, partout enfin toujours chéri de ses amis, avec lesquels il conserve encore les relations les plus intimes. Livré par habitude, aussi bien que par goût, aux travaux littéraires, M. Scrofani les a constamment cultivés avec autant d'assiduité que d'ardeur. Les productions littéraires dont il est l'auteur, si re-

marquables, tant par leur variété que par la pureté de la langue, par la force du style, par l'érudition et par la science, l'ont fait regarder, à juste titre, comme l'un des plus illustres écrivains contemporains de la Sicile aussi bien que de l'Italie.

SEABURY (SAMUEL), premier évêque de l'église épiscopale des États-Unis, naquit en 1728. Il était fils d'un ministre de la congrégation à Groton, et ensuite ministre épiscopal à New-London. Le jeune Samuel Seabury fit de bonnes études, et après avoir pris ses degrés au collège d'Yale, il se rendit en Écosse, où il se proposait d'étudier la médecine. Il ne put suivre cette disposition, son temps se trouvant absorbé par ses études théologiques. C'est à Londres, en 1753, qu'il fut admis dans les ordres. En quittant l'Angleterre, il reprit le chemin de sa patrie, et fut ministre dans plusieurs villes, avant de se fixer définitivement à New-London, dans le Connecticut. En 1784, il retourna à Londres pour s'y faire sacrer évêque de l'église épiscopale du Connecticut. Plusieurs circonstances particulières s'opposant à cette consécration, il passa en Écosse, où trois évêques différens la lui conférèrent. Il retourna pour la seconde fois dans sa patrie, où, après avoir vécu et rempli tous ses devoirs religieux d'une manière exemplaire, il mourut en 1796. Il a composé et fait imprimer : 1° *Le devoir de considérer les routes que nous suivons* ; 2° *Discours prononcé à Portsmouth à l'ordination de Robert Fowle*, 1791 ; 3° deux vol. de *Sermons* ;

4° un *Supplément* à ses Sermons, qui parut en un volume, 1798.

**SÉBASTIAN - LATRE** (DON THOMAS), savant littérateur, conseiller-d'état et secrétaire du roi d'Espagne, naquit vers 1740. Ses titres civils furent purement honorifiques. Sa vie presque tout entière fut consacrée aux lettres, dans lesquelles il se fit connaître par une traduction, en vers espagnols, de la tragédie de *Britannicus*, de Racine. Son admiration toute française pour ce grand poète, et le brillant succès qu'obtint la traduction de *Britannicus*, le déterminèrent à faire une étude approfondie de notre théâtre. L'esprit national attachait les Espagnols aux productions parfois monstrueuses des Lopès de Vega, Calderon, Moreto, Solis, Roxas, etc. Sébastian-Latre résolut d'épurer leur goût, de les détacher de leur engouement pour les pièces de ces auteurs, où l'on ne trouvait que des duels, des prodiges et des aventures d'un romanesque outré. Toutefois il préféra « corriger les pièces qui étaient alors en vogue à en composer de nouvelles. » C'est ainsi, entre autres, qu'il fit d'une mauvaise comédie de Roxas, intitulée *Progné et Philomèle*, une excellente tragédie. Sébastian-Latre a publié : 1° *Histoire du Théâtre grec et romain*, Madrid, 1804, 3 vol. in-4°; 2° *Essai sur le théâtre espagnol*, Saragosse, 1772, in-4°; 3° *Dissertation sur la littérature arabe*, Saragosse, 1775, in-8°; 4° *Dissertation sur l'éloquence grecque et l'éloquence romaine comparées ensemble*, Madrid, 1788, in-4°; 5° *les Vies de trois fameux poètes espa-*

*gnols, Lopès de Vega, Calderon, Moreto, avec le jugement impartial de leurs ouvrages*, Madrid, 1790, in-4°. « Le docteur Signorelli, dans sa *Storia critica de' teatri antichi e moderni*, lib. 3, cap. 6, parle avantageusement du patriotisme de Sébastian-Latre, pour la réforme du théâtre national; mais il est d'avis qu'il valait mieux composer de nouvelles pièces que de corriger les anciennes. » Cette opinion, qui est celle des hommes éclairés de toutes les nations, a été partagée par les Espagnols eux-mêmes. Sébastian-Latre mourut, en 1806, généralement regretté.

**SÉBASTIANI** (HORACE-FRANÇOIS DE LA PORTA), lieutenant-général des armées du roi, est né à la Porta, en Corse, d'une des familles les plus distinguées, le 11 novembre 1775. Entré au service en 1792, il parcourut rapidement les premiers grades; le général en chef Bonaparte, témoin de sa brillante conduite à Arcole, le nomma chef d'escadron le lendemain de cette bataille, et le général Moreau lui conféra le grade de colonel, en 1799, sur le champ de bataille de Vérone. Prisonnier de guerre à Verderio, après avoir fait des prodiges de valeur à la tête du 9<sup>e</sup> de dragons, qu'il commandait, pour s'ouvrir un passage à travers l'armée de Suwarow, qui entourait la division Serurier, dont il faisait partie, et qui avait été oubliée sur l'Adda, il fut rendu sur parole de ne servir qu'après échange, et revint en France. Bernadotte était alors ministre de la guerre: connaissant personnellement cet officier, et ayant

conçu la plus haute opinion de sa capacité, il l'appela à Paris avec les débris de son régiment, et lui donna les moyens d'en réparer les pertes. Le colonel Sébastiani eut des démêlés avec la société du Manège, parce qu'il avait défendu à tout individu de son régiment d'y paraître. Bonaparte, arrivé d'Égypte, aurait rencontré plus d'obstacles pour opérer la révolution du 18 brumaire, s'il n'avait pas trouvé à Paris ce régiment dévoué à un chef dont il pouvait entièrement disposer, et qui était capable de tout braver pour le seconder dans ses grands desseins. Sébastiani fut chargé, le 17, par Bonaparte, d'occuper le lendemain, avant le jour, avec 500 dragons à pieds, l'entrée de l'ancien pont tournant, et de se rendre, avec 400 dragons à cheval, à sa maison de la rue de la Victoire, pour l'accompagner aux Tuileries. Après le décret du conseil des anciens, qui nommait Bonaparte commandant de Paris, et transférait le corps législatif à Saint-Cloud, le colonel Sébastiani se porta avec son régiment au palais du conseil des cinq-cents, qui adopta sans discussion cette double mesure. Immédiatement après, il se rendit, sous les ordres du général Moreau, au palais directorial, au Luxembourg, qu'il occupa toute la nuit, et le lendemain 19, il partit pour Saint-Cloud, où il prit une part active aux événements qui changèrent la forme du gouvernement ; il rentra dans Paris vers trois heures du matin, avec Bonaparte. L'année suivante, il fit partie de la mémorable expédition de Maren-

go, et resta ensuite sous les ordres du général Brune, dont il commandait l'avant-garde de cavalerie. Il fut nommé, conjointement avec le général Marmont, qui commandait l'artillerie, l'un des plénipotentiaires chargés de conclure un armistice à Trévis, avec l'armée autrichienne. La paix le ramena à Paris. Après le traité d'Amiens, il fut envoyé en mission à Constantinople ; il était chargé de remettre en propre main une lettre du premier consul Bonaparte au sultan Sélim, et de négocier le rétablissement de la paix avec la Sublime-Porte ; il triompha, dans cette mission, des obstacles que lui opposaient l'étiquette et les usages de la cour ottomane, aussi bien que les intrigues des ambassadeurs de plusieurs puissances, qui avaient poussé la violation du droit des gens jusqu'à faire arrêter tous les Français, à les faire enfermer dans les cachots des châteaux de la mer Noire, et à s'emparer du palais de France, où l'un d'eux s'était même établi. Le premier consul, pleinement satisfait des succès que Sébastiani avait obtenus à Constantinople, lui confia bientôt après une nouvelle mission non moins importante et beaucoup plus difficile. Les regards du chef de l'état se tournaient souvent vers l'Orient, et surtout vers l'Égypte. C'est qu'avec raison il voulait retrouver les colonies que la France avait perdues, et se préparer les moyens de renverser la puissance anglaise dans l'Inde. Une frégate et une corvette furent mises à la disposition du colonel Sébastiani, pour se transporter d'abord

en Afrique, où il devait intervenir comme médiateur entre la Suède et le bey de Tripoli, et ensuite à Alexandrie, qui était encore occupée par l'armée anglaise, et dont il devait demander l'évacuation en conséquence du traité d'Amiens. Tel était le but apparent de son voyage : le but réel était d'examiner la situation de l'Égypte et de la Syrie, d'y répandre des bienfaits parmi les partisans de la France, et d'y préparer le retour d'une armée, qui aurait occupé l'Égypte, la Syrie et la Mésopotamie, d'où elle aurait tenté, peu d'années après, une expédition dans l'Inde. Sébastiani devait également porter son attention sur les îles de l'Archipel, sur les côtes de la Grèce, et particulièrement sur la république des Sept-Iles, occupée alors par les troupes russes, dont la présence dans la mer Ionienne importunait et fatiguait la politique de Napoléon. Djezzar, pacha de Saint-Jean-d'Acre, si connu par sa cruauté, soupçonna les projets de la France, et ne cacha point à son envoyé combien sa présence l'inquiétait ; mais il fut sensible à la confiance qu'il lui témoigna, et dont cette visite seule était une preuve suffisante. L'entrevue de Djezzar et de Sébastiani, que les fragmens du rapport de ce dernier, publiés à son retour dans le *Moniteur*, ont fait connaître, excite vivement la curiosité, et intéresse par le spectacle d'une pompe étrangère et barbare, qui rappelle l'existence et les mœurs des pirates établis sur la côte de Cilicie du temps de César et de Pompée. La pu-

blication d'une partie de ce rapport hâta la rupture entre la France et l'Angleterre, et devint le sujet des plus importantes discussions dans le parlement britannique. Cette même année, Sébastiani, nommé général de brigade, fut chargé d'organiser l'armement des côtes de la Normandie et de la Bretagne, pour les mettre à l'abri de toute insulte, et protéger le passage de cette flottille, qui devait se réunir à Boulogne, pour transporter l'armée française en Angleterre. Napoléon, averti de la formation d'une nouvelle coalition, qui renversait ce grand projet, fit partir en toute hâte le général Sébastiani, pour examiner l'état de la Suisse, de la Bavière, du Tyrol, de Saltzbourg, de la Franconie, et pour observer les mouvemens de l'armée autrichienne. Cette mission délicate fut remplie avec autant de célérité et de discrétion que de sagacité. Sébastiani instruisit Napoléon des desseins de l'Autriche, des opérations de son armée, et, peu de semaines après, commença cette mémorable campagne d'Ulm et d'Austerlitz, pendant laquelle il commanda l'avant-garde de la cavalerie aux ordres de Murat, contribua puissamment à la capitulation de Memingen, poursuivit, dispersa et prit un corps ennemi qui protégeait la retraite des équipages de l'armée impériale d'Autriche, et assista à cette fameuse capitulation de Mack, où l'on vit se renouveler, pour ce général et pour son armée, la honteuse catastrophe des Fourches-Caudines. Toujours à l'avant-garde, Sébastiani passa le premier l'Inn,

se distingua au passage de l'Ems, au combat de Hamstedtten, et entra le premier dans Saint-Posten et dans Vienne. Au combat d'Holsabrun, il fit plusieurs charges avec succès, et le lendemain, il enfonça l'arrière-garde russe, et lui fit deux mille prisonniers. A Austerlitz, il faisait partie du corps du maréchal Lannes : presque toute la journée fut pour lui une série d'actions brillantes ; mais vers trois heures, il reçut une blessure grave, en chargeant un carré qui protégeait la retraite du prince Bagration. Trois jours après, il fut nommé général de division, et le 2 mai de l'année suivante, l'empereur lui confia l'ambassade de Constantinople. La paix de Presbourg, un nouveau traité avec la Prusse, celui d'Oubril avec la Russie, l'avènement de Fox au ministère, faisaient présager une paix générale et durable. Les instructions de l'ambassadeur français près de la Sublime-Porte étaient donc entièrement pacifiques. Le cabinet des Tuileries n'aspirait qu'à rétablir son influence politique à Constantinople et son commerce dans le Levant ; mais le traité signé par Oubril ne fut pas ratifié par l'empereur Alexandre, et la mort prématurée de Fox fit retomber à Londres le pouvoir entre les mains des partisans de la guerre. La position du général Sébastiani à Constantinople se trouvait naturellement changée par ce double événement. Les princes de la Moldavie et de la Valachie, créatures et agens de la Russie, furent renversés par l'influence française, et remplacés

par des princes dévoués à la Sublime-Porte. La Russie regarda cet acte d'administration intérieure comme une violation du traité de Bucharest, et demanda impérieusement le rétablissement des princes Ypsylanti et Morasi ; elle saisit même ce prétexte pour violer le territoire ottoman, et faire occuper par le général Mickelson ces deux provinces. La Porte allait céder aux désirs de l'autocrate, qui déjà portait ses armées sur le Danube, lorsque Sébastiani, profitant habilement du juste ressentiment de Sultan-Sélim, décida ce prince à s'allier avec l'empereur Napoléon, et à déclarer la guerre à la Russie. Il eut à lutter contre l'influence anglaise, qui prodiguait ses trésors pour maintenir la Turquie dans son alliance, et contre la terreur qu'inspirait aux ministres turcs la pensée d'une guerre contre les Russes. La guerre cependant fut déclarée avec une grande solennité ; le drapeau de Mahomet fut déployé, et un festa rendu par le muphti, en présence de tout le sacré collège ottoman. Cette déclaration, si populaire en Turquie, établit fortement à Constantinople la prépondérance française, et le général Sébastiani en profita pour obtenir de la cour ottomane que le droit des gens fût respecté dans la personne de M. Italinski, ambassadeur russe, qui retourna en effet librement dans les états de son maître : ainsi, pour la première fois, les Turcs renoncèrent à l'usage barbare d'enfermer dans le château des Sept-Tours le ministre de la puissance à laquelle ils déclaraient la guerre. C'était

ainsi que notre ambassadeur se vengeait de la longue captivité qu'avait soufferte dans cette prison le respectable M. Ruffin, chargé d'affaires de France, lorsque l'Angleterre et la Russie dominaient dans les conseils de Constantinople. Le général Sébastiani obtint, bientôt après, l'ordre du Croissant. L'Angleterre ne vit pas sans inquiétude les évènements de Constantinople, au moment où une lutte terrible était engagée dans la Pologne, entre la France et la Russie : la Prusse avait déjà disparu. Il était évident pour le cabinet de Saint-James que la guerre de la Turquie affaiblissait, en la divisant, la puissance russe, déjà si fortement ébranlée par Napoléon. Les escadres anglaises de la Méditerranée reçurent donc l'ordre de franchir les Dardanelles, et, secondant les opérations de l'ambassadeur anglais à Constantinople, d'aller dicter, dans la capitale du sultan, un traité qui replaçât la Porte dans l'alliance et sous l'influence britannique. Cet ambassadeur, conjointement avec quelques-uns des principaux négocians de sa nation, s'embarqua secrètement sur une frégate anglaise qui était dans le port, et se rendit à bord de l'amiral Dukworth ; mais en partant, il écrivit au général Sébastiani pour le prier de prendre sous sa protection les Anglais et leurs propriétés, et ce fut en ne la trompant pas, que le général répondit à cette confiance. Le départ de l'ambassadeur, véritable fuite qui n'a pas d'exemple dans les annales de la diplomatie européenne, consterna un instant

les ministres turcs, qui se virent engagés dans une guerre maritime qu'ils n'avaient point prévue. Sébastiani rassura leur courage abattu, et leur fit déclarer la guerre à une puissance qui méconnaissait à ce point les égards que les nations se doivent entre elles. Dès-lors, il devenait urgent de mettre en état de défense Constantinople, le Bosphore, et surtout le détroit. Ces mesures de sûreté rencontrèrent une foule d'obstacles dans le fatalisme stupide des Musulmans, et dans l'apathie efféminée des mœurs asiatiques. Sébastiani n'obtint qu'avec difficulté que quelques moyens fussent mis à la disposition de son aide-de-camp, M. de Lascour, qu'il chargea de l'armement et de la défense des deux forts Sextos et Abydos, aussi-bien que de tout le prolongement des Dardanelles. Cependant il parvint à y faire envoyer un ministre turc ; mais celui-ci trouva plus commode d'écouter les propositions trompeuses du drogman anglais, que de pousser avec activité les travaux de défense. L'amiral profita d'un vent favorable, et, malgré le courage et les efforts de M. de Lascour, il franchit le détroit, où auraient dû l'attendre tant de dangers, brûla un vaisseau et deux frégates turques, et parut dans une attitude imposante devant Constantinople. Rien n'égale l'effroi, la consternation de la population et du gouvernement à cette apparition inattendue ! Que l'on se représente, pour en avoir quelque idée, tous ces eunuques, tous ces esclaves, cette multitude immense de femmes entassées dans

les harems du prince et des particuliers, communiquant à tous la contagion de leur terreur. L'amiral Dukworth a été ce jour-là maître de Constantinople; si, dès son arrivée ou le lendemain, il avait commencé son attaque, il aurait dicté les volontés de sa cour à la Sublime-Porte, qui aurait souscrit à tout aveuglement; mais il entra en négociation, et perdit dès-lors l'avantage inappréciable d'un moment qu'il ne sut plus retrouver. Le cabinet de Saint-James demandait à Sultan-Sélim de renoncer à l'alliance de la France, de faire partir l'ambassadeur Sébastiani, et de mettre l'escadre turque en dépôt entre les mains de l'Angleterre, jusqu'à ce qu'un traité d'une quadruple alliance fût conclu entre l'Angleterre, la Russie, la Turquie et la Prusse. Ces conditions étaient dures; mais comment s'y soustraire, lorsqu'il n'existait pas 10 pièces en état de service sur les murs de Constantinople? Aussi, et le ministère et le prince ne virent d'autre moyen de salut qu'une résignation complète à la nécessité. Le grand-écuyer du sultan fut envoyé à 9 heures du soir au palais de France, pour déclarer à l'ambassadeur que rien n'étant prêt pour la défense de la capitale, on se voyait forcé d'accepter les conditions qui étaient imposées par l'amiral et par l'ambassadeur anglais. « La première de ces conditions, ajouta le messenger du prince, est celle de votre éloignement immédiat de cette capitale, où la population entière soulevée vous accuse d'être la cause de la guerre, et met en danger

votre vie. Ne voyez dans la déclaration que je suis chargé de vous faire, qu'une soumission forcée à une destinée cruelle autant qu'inévitable. » Le général Sébastiani avait reçu le grand-officier du sérail, dont il connaissait la mission, en présence de toute l'ambassade, afin que sa réponse eût toute la solennité qu'exigeaient les circonstances extraordinaires dans lesquelles il se trouvait placé. Il répondit que ses dangers personnels ne pouvaient l'occuper un instant, lorsqu'il s'agissait non-seulement de conserver ou de rompre les relations d'amitié qui existaient entre la France et la Porte, mais de sauver l'indépendance et l'honneur de l'empire turc; qu'il ne quitterait pas Constantinople, et qu'il attendait avec confiance une nouvelle décision plus digne de Sultan-Sélim et de la nation ottomane. « Dites, ajouta-t-il, à votre puissant monarque qu'il ne voudra pas descendre du haut rang où l'ont placé ses glorieux ancêtres, en livrant une ville de 900,000 âmes qui a des armes, des munitions et des vivres, à quelques vaisseaux anglais. » Ces paroles firent impression sur le grand-écuyer, qui retourna immédiatement au sérail rendre compte de l'entretien qu'il avait eu avec notre ambassadeur. Sultan-Sélim prit la noble résolution de se défendre; il en instruisit le général Sébastiani, et l'engagea à se rendre au divan, qu'il avait convoqué pendant la nuit. Les sentimens généreux du maître passèrent dans l'âme de ses serviteurs, et tout respira désormais le désir

d'une légitime vengeance. Il y avait à Constantinople de grands moyens défensifs, un immense arsenal de marine; mais il fallait gagner du temps pour qu'ils ne restassent pas inutiles, et pour déployer des forces capables de repousser les attaques de l'ennemi. Tout fut mis à la disposition de l'ambassadeur français, et deux vastes et magnifiques tentes furent dressées pour lui et sa suite dans le jardin du sérail. Il dirigeait à la fois et les négociations qui devaient tromper l'amiral Dukworth, et l'armement d'une place immense qui exigeait de savantes combinaisons. Une note adressée par la Porte à l'ambassadeur anglais promit un entier acquiescement aux propositions qu'il avait faites; mais on y demandait quelques délais pour calmer l'effervescence d'une population irritée. En attendant, on nomma un ministre-plénipotentiaire; la nomination fut communiquée, et le lieu des négociations fixé dans une des îles des Princes. On n'épargnait rien en même temps pour faire croire à l'amiral et à l'ambassadeur que le général Sébastiani allait partir. Chaque jour amenait des concessions rassurantes et des retards de forme indispensables; mais chaque jour aussi voyait hérissier les remparts de Constantinople d'une artillerie formidable. Dans une seule semaine, 500 pièces de gros calibre, 40 mortiers, 16 grilles à rougir des boulets, furent mis en état de foudroyer la flotte anglaise, et le commandant des forces britanniques ne s'aperçut qu'il avait été joué que

lorsqu'il était hors d'état d'entreprendre la soumission d'une ville où le fanatisme religieux et l'honneur national avaient enflammé le courage et exalté les esprits de tous les habitans. Il fallut donc abandonner une entreprise qui aurait dû complètement réussir après le passage des Dardanelles, et se résoudre à le repasser avec plus de dangers encore que la première fois; car, pendant la station de Dukworth devant Constantinople, Sébastiani y avait fait construire et armer plusieurs batteries formidables: l'amiral eut en effet beaucoup à souffrir à son retour, par les ravages de ces immenses pièces qu'on charge avec des boulets de marbre d'une énorme dimension. Notre ambassadeur avait été secondé par les talens, le courage et le zèle de M. de Pontécoulant, alors sénateur, aujourd'hui pair de France, qui se trouvait comme voyageur à Constantinople, de M. le chef de bataillon du génie Boutin, et de M. le colonel d'artillerie Leclerc, de ses aides-de-camp, MM. de Lascours, de Tracy et de Coigny, et de ses secrétaires d'ambassade, dont l'un, M. de Latour-Maubourg, est devenu depuis son successeur. Le sultan remercia lui-même le général et ses officiers dans les termes les plus flatteurs, et leur dit que le souvenir d'un aussi grand service serait éternel parmi les Musulmans. Napoléon reçut la nouvelle des événemens de Constantinople à son quartier-général d'Osterode, après la victoire presque incertaine d'Eylau, c'est-à-dire lorsqu'il avait le plus besoin de la fidélité et de la



coopération de ses alliés. Il écrivit une lettre de félicitation à Sultan-Sélim, et une lettre de satisfaction au général, qu'il nomma grand-cordon de la légion-d'honneur. Les succès que Sébastiani venait d'obtenir ajoutèrent encore au malheur qui vint le frapper peu de jours après la fuite de l'escadre anglaise. M<sup>me</sup> Sébastiani mourut des suites de ses couches, et il fut lui-même atteint d'une maladie grave, que le chagrin et les fatigues lui avaient occasionnée. Ce fut l'époque d'une grande révolution, celle qui précipita du trône Sultan-Sélim, et qui fit périr tous ses ministres. Les janissaires ne pardonnaient pas à ce prince d'avoir médité leur ruine par l'établissement d'une armée régulière disciplinée à la manière européenne. Leur mécontentement, secondé par les hommes de loi, qui forment le clergé de l'islamisme, amena une révolte générale, qui se termina par le jugement de l'empereur victorieux. Son procès fut instruit sur l'ancienne place de l'Hippodrome, et il fut déclaré déchu, parce que, depuis plus de neuf ans de règne, le ciel ne lui avait pas accordé un héritier. Le général Sébastiani, qui connaissait la conspiration, en instruisit Sultan-Sélim, et lui conseilla, pour déjouer cette trame impie, d'aller se mettre à la tête de son armée du Danube; mais ce prince croyait qu'il triompherait aisément de ses ennemis, et devint ainsi la victime de leur fanatisme stupide et de sa propre confiance. Son cousin, Sultan-Mustapha, fut placé sur le trône par une soldatesque

révoltée et par un muphti factieux. Le nouveau monarque craignit le mécontentement de Napoléon, traita son ambassadeur avec les plus grands égards, et le chargea d'expédier un courrier en Pologne, pour assurer l'empereur qu'il maintiendrait l'alliance que Sélim avait conclue avec la France, et qu'il pousserait la guerre contre les Russes et les Anglais avec vigueur. Il repoussa en effet les négociations que M. Pozzo di Borgo, qui se trouvait à bord de l'escadre russe, arrivée depuis peu dans les eaux de Ténédos, voulut entamer au nom de son souverain; mais, quoique les ordres donnés par celui-ci à son envoyé fussent en tout conformes à ceux que l'amiral Dukworth avait reçus de son gouvernement, M. Pozzo di Borgo n'osa pas tenter le passage des Dardanelles. La déposition de sultan Sélim avait affligé profondément l'empereur Napoléon; mais il ne laissa pas d'accorder à son ambassadeur les éloges que méritait sa conduite prudente et réservée, telle que l'exigeait la position délicate dans laquelle il se trouvait auprès du nouveau sultan. Cependant, dans une dépêche envoyée avec toutes sortes de précautions, l'empereur applaudissait à toutes les marques d'intérêt que Sébastiani avait données à Sultan-Sélim; l'engageait, s'il était possible, à se mettre en relation avec lui, et à lui fournir tous les secours pécuniaires dont il aurait besoin, sans jamais compromettre toutefois la conduite des affaires et la dignité de sa mission. Ses intentions furent suivies avec tant

de secret, et le crédit du général s'affaiblit si peu sous le nouveau règne, qu'il obtint de la Porte ottomane qu'un corps français de 25,000 hommes traverserait la Turquie européenne en partant de la Dalmatie, et irait joindre l'armée du visir sur le Danube, pour agir de concert avec elle. Mais le traité de Tilsitt arrêta l'exécution de ce projet, et mécontenta profondément les Turcs, qui se virent tout-à-coup abandonnés d'un allié auquel ils venaient de rendre d'importans services. Le général Sébastiani, cherchant une excuse à cette défection, laissa entrevoir que la déposition de Sélim avait pu produire assez de mécontentement sur l'empereur, pour qu'il songeât à punir le nouveau sultan d'une catastrophe qui était en partie son ouvrage. Aussitôt tous les regards se tournent vers le prince déchu. Mustapha Baïractor, pacha de Rutchuck, et le grand-visir, qui commandait l'armée à Andrinople, marchent sur la capitale, dans l'intention de replacer Sélim sur le trône. Ce mouvement s'exécute sans obstacle ; déjà ils étaient maîtres de la ville, et le prince pour lequel ils étaient armés allait ressaisir sa couronne, lorsque Sultan-Mustapha, recourant au crime pour apaiser la révolte, l'étrangla de ses propres mains, et fit jeter son cadavre près de l'entrée du sérail, aux pieds des conspirateurs, qui ne virent de salut que dans la déposition du meurtrier et dans l'élevation de Sultan-Mahmoud, qui règne encore aujourd'hui (1825). Pendant que ces événemens se passaient à Constantinople, Sé-

bastiani se rendait à Paris, pour y discuter le plan de partage de la Turquie européenne, dont le principe avait été arrêté par le traité secret de Tilsitt. Notre ambassadeur était contraire à cette grande mesure, qu'il regardait comme entièrement favorable aux Russes, et comme l'occasion d'une guerre éternelle et désastreuse pour la France. C'est à Erfurt que Napoléon renonça à ce vaste projet. Les malheurs de Baylen l'appelaient en Espagne ; le général Sébastiani demanda à l'y suivre et à rentrer dans l'armée. Il obtint d'abord le commandement de la 1<sup>re</sup> division du 4<sup>e</sup> corps, et après la prise de Madrid, il fut nommé général en chef de ce même corps, qui était destiné à couvrir la capitale, en occupant la Manche jusqu'à la Guadiana. Le jour même où le duc de Bellune (Victor) remportait la victoire de Mérida, en Estramadure, avec le 1<sup>er</sup> corps, Sébastiani forçait le passage de la Guadiana, gagnait la bataille de Ciudad-Réal, et en complétait les résultats le lendemain, au combat de Santa-Cruz. Quatre mille prisonniers et 14 pièces de canon furent les trophées de ces deux journées. Le 4<sup>e</sup> corps s'établit au pied de la Sierra-Morena, et il ne quitta cette position qu'au moment où le général anglais Wellington menaça Madrid, en remontant le Tage. Les corps de Sébastiani et de Bellune, commandés par le roi Joseph, firent leur jonction sur la rive gauche de l'Alberge, et attaquèrent, le lendemain 26 juillet 1809, l'armée anglaise dans sa formidable position de Tala-

vera. Cette grande bataille fut indécise ; les deux armées gardèrent leurs positions respectives ; mais les Espagnols , aux ordres du général Vénégas , s'étant portés sur Madrid par la grande route d'Aranjuez , le général Sébastiani marcha à leur rencontre par Tolède. Aussitôt l'armée ennemie , forte de 36,000 hommes , prit une position qu'elle croyait inexpugnable à Almonacid. Le 10 août , Sébastiani passa le Tage avec 16,000 hommes , et le 11 , il livra bataille à l'ennemi , qui , pendant quatre heures , opposa la plus vigoureuse résistance ; mais tourné sur sa gauche par une manœuvre aussi habile que hardie , il fut mis dans une déroute complète , et perdit 4000 morts ou blessés . 7000 prisonniers , toute son artillerie et tous ses équipages. Cette victoire valut à l'armée quelques mois de repos , et le général Sébastiani ne trouva plus qu'à Occagna l'occasion de rendre de nouveaux services. Dans une série de combats qui précédèrent cette bataille , il avait ébranlé l'armée d'Urissaga , forte de 50,000 hommes , et dans cette journée décisive , ce fut aux charges vigoureuses et répétées de sa cavalerie qu'on dut les 25,000 prisonniers qui restèrent au pouvoir des Français. Ce brillant succès donna au roi Joseph , qui alors avait pour major-général le maréchal Soult , la pensée de faire la conquête de l'Andalousie , pour compléter la soumission du royaume ; mais telles n'étaient pas les vues de Napoléon , qui voulait que les trois corps de Bellune , de Mortier et

de Sébastiani , restassent sur le Tage , pour favoriser les opérations de son armée en Portugal. Cependant les trois corps d'armée se réunirent dans la Manche : le premier , commandé par le duc de Bellune , fut dirigé sur Cordoue ; le troisième , commandé par le maréchal Mortier , suivait la grande route d'Andalousie et marchait sur Andujar , et le quatrième , aux ordres du général Sébastiani , marchait , par la gauche , sur Ubeda et Jaen. Le roi et son major-général étaient avec le maréchal Mortier. L'ennemi n'opposa aucune résistance aux colonnes de la droite et du centre ; mais il s'obstina à défendre les redoutes qu'il occupait en avant de Montison , par où Sébastiani était forcé de passer. Tous les retranchemens furent enlevés avec les 3000 hommes qui les défendaient , et qui devinrent nos prisonniers , et peu d'heures après , la division du général espagnol Castajon posa les armes , et se rendit prisonnière ainsi que son général. Dans cette journée de Montison , 8000 hommes , 300 officiers et 12 drapeaux , tombèrent en notre pouvoir. Ubeda , Jaen , furent occupés. C'est là que Sébastiani reçut l'ordre de marcher sur Grenade et sur Malaga , tandis que le roi Joseph se portait sur Séville : ce dernier mouvement fut fatal. Si l'on avait poursuivi sur la route directe de Cadix le corps du duc d'Albuquerque , on serait entré avant ou avec lui dans l'île de Léon , et Cadix serait inévitablement tombé au pouvoir de l'armée française. Après un léger combat à Alcala-Réal , Grenade

ouvrit ses portes à Sébastiani, et un régiment suisse, qui y tenait garnison, posa les armes, et passa le lendemain au service du roi Joseph. Une colonne, commandée par le général Pérémont, et dirigée de Jaen sur Imaglios, prit sur ce point tous les équipages, et ce qui restait d'artillerie à l'armée espagnole. Les débris de tant de défaites venaient de se réunir dans Malaga, et menaçaient de renouveler dans cette ville la constance héroïque de Saragosse. Onze mille fuyards, deux bataillons de moines, commandés par le P. Berocal, portant tous une large croix sur la poitrine, et une population fanatisée, essayèrent de défendre les défilés qui se trouvent entre Antequera et Malaga; mais ils furent forcés par l'impétuosité de nos troupes légères, et à quatre heures du soir, le général Sébastiani arriva devant la place. M. de Coigny, son aide-de-camp, fut immédiatement envoyé pour la sommer de se rendre : le parlementaire français, accueilli à coups de fusil par un bataillon de moines, eut son cheval tué sous lui, et aurait péri sous le fanatisme barbare de ces étranges soldats, s'il ne s'était fait jour avec son sabre, et n'avait été secouru à temps par un peloton de dragons. L'infanterie de ligne et l'artillerie du général Sébastiani étaient encore sur la route, à deux lieues de distance; il n'avait avec lui que 3000 chevaux, 6 bataillons d'infanterie légère, et quelques pièces d'artillerie à cheval. Encore incertain sur le parti qu'il doit prendre, il s'aperçoit que l'ennemi fait sur lui une sor-

tie avec une colonne d'environ 6000 hommes; dès-lors, il ne balance plus, il va à sa rencontre, et le charge avec impétuosité. Les Espagnols, rompus de toutes parts, se retirent dans la ville, et les troupes françaises y entrent avec les fuyards, et s'en rendent maîtres. Une place prise ainsi de vive force, à l'entrée de la nuit, éprouve inévitablement des malheurs; mais des mesures sévères arrêtèrent les désordres, et un faubourg seul fut exposé à quelques instans de pillage. Maître des provinces de Jaen, de Grenade et de Malaga, le général Sébastiani s'occupa d'y rétablir l'ordre et la tranquillité. Toutes les autorités judiciaires du pays furent conservées; l'administration fut exclusivement confiée aux Espagnols, et le résultat attesta la sagesse de cette mesure, puisque les peuples ne furent pas foulés, et que l'armée vécut dans l'abondance. Aussi les guérillas même n'inquiétèrent que faiblement un corps de 52,000 hommes, qui occupait depuis Gibraltar jusqu'au cap de Guta, c'est-à-dire, un front de quatre-vingts lieues dans un pays très-coupé. Les forts de l'Alfaro et de l'Alhambra furent réparés; de nouvelles fortifications mirent Grenade à l'abri d'un coup de main; des moulins à poudre, des fabriques d'armes s'élevèrent dans la ville; un pont en pierres fut construit sur le Xénil; enfin, une magnifique salle de spectacle, des places publiques, des fontaines construites par les soins de l'armée française, embellirent cette ancienne et dernière capitale des rois maures.

Une armée espagnole, commandée par le général Freyre, existait encore dans la province de Murcie : appuyée par les places de Carthagène et d'Alicante, elle essaya de faire une tentative sur la gauche du 4<sup>e</sup> corps; mais battue à Basa, et poursuivie jusque dans Murcie, elle fut obligée de se renfermer dans ses forteresses. Les Anglais, commandés par lord Blenheim, avec quelques vaisseaux de ligne, 2 régimens tirés de la garnison de Gibraltar, et 6000 insurgés des montagnes de Romna, s'emparèrent du fort d'Estepona; mais ce fort fut repris par le général Sébastiani, et un régiment anglais et 1000 insurgés devinrent ses prisonniers. Les fatigues de la guerre, les soins de l'administration, et le climat avaient tellement altéré la santé du général Sébastiani, qu'il fut obligé de demander la permission de rentrer en France, où il arriva au mois d'août 1811. Déjà tout faisait présager une prochaine rupture avec la Russie, et déjà tout se préparait pour cette fatale campagne, qui amena des désastres inconnus dans l'histoire depuis les Croisades. L'empereur croyait que la santé encore chancelante de Sébastiani ne pourrait pas résister à des fatigues qu'on prévoyait devoir être excessives : il voulut le laisser en France, et le nomma général en chef de l'armée et du camp de Boulogne; mais Sébastiani le supplia de lui donner un commandement dans l'armée expéditionnaire, et il se rendit à ce désir. Placé à l'avant-garde, tous les jours amenaient pour lui de nouveaux combats; il prit une part

active aux batailles de Smolensk, de la Moskowa, et entra le premier avec le 2<sup>e</sup> corps de cavalerie, qu'il commandait dans Moskou. Pendant les trompeuses et funestes négociations qui eurent lieu, toujours aux avant-postes, l'impossibilité de se procurer des fourrages fut telle, que les chevaux, déjà épuisés de fatigues, toutes les nuits, mouraient de faim par centaines : les hommes ne souffraient pas moins. Pour excuser des malheurs devenus inévitables, on dit que les Russes avaient surpris les corps du général Sébastiani et du prince Poniatowski, le jour où ils reprirent l'offensive. Rien n'est plus faux : ces corps étaient à cheval depuis une heure, lorsqu'on entendit les premiers coups de canon; mais comment résister à des troupes fraîches, décuples en nombre, à des cavaliers pleins de vigueur et d'agilité, avec des hommes exténués de faim et de fatigues, et des chevaux affaiblis, hors d'état de secourir leur courage? Cependant on ne perdit que très-peu de monde; mais il fut impossible de sauver plus de la moitié de l'artillerie, parce que les pièces étaient dételées faute de chevaux. Pendant toute la retraite, l'âme *fortement trempée* de Sébastiani, pour nous servir de l'expression d'un bulletin, dont le souvenir fait encore frissonner d'effroi, résista aux marches, au climat, à tous les genres de privations et de dangers. Il prit part à tous les événemens de la campagne de Saxe, reudit d'éminens services à la bataille de Léipsick, où il fut, le 17, blessé d'un coup

de lance à la poitrine, et reparut à la bataille de Hanau, pour contribuer puissamment à la défaite du général de Wrède. Nommé au commandement du 5<sup>e</sup> corps d'armée d'infanterie, et ayant également sous ses ordres le corps de cavalerie du duc de Padoue, il fut chargé de la défense du Bas-Rhin, depuis la Moselle jusqu'à Wesel, et ne quitta Cologne que lorsqu'il reçut l'ordre de former la garnison de Juliers, et de rejoindre l'empereur sur la Marne. Il obtint alors le commandement des trois divisions de cavalerie de la garde impériale, avec lesquelles il se distingua au combat de Reims, à la bataille d'Arcis, et à la dernière affaire qui eut lieu à Saint-Didier. Après l'abdication de l'empereur, il rentra dans la vie domestique. Pendant les *cent jours*, en 1815, il fut nommé membre de la chambre des représentans, et envoyé par elle, après le désastre de Waterloo, aux souverains alliés, avec MM. Lafayette, d'Argenson, Pontécoulant, La Forêt, et Benjamin Constant. Appelé, en 1819, à la chambre des députés, par le département de la Corse, il entra courageusement dans la lice, pour défendre les libertés de son pays. Le premier, il signala les entreprises de la sainte-alliance, et porta à la tribune la discussion des intérêts diplomatiques. Il a fait preuve, dans ses discours, de connaissances profondes sur les grandes questions de la politique intérieure et extérieure de la France et de l'Europe, et a montré qu'habitué aux affaires, il était propre à les discuter avec autant de mesure

que d'ergie. Son éloquence mâle et lumineuse a brillé sur toutes les grandes questions de guerre, de finances, d'administration et de politique, et a révélé en lui le talent de l'orateur et le savoir de l'homme d'état.

SECONDAT DE MONTESQUIEU (JEAN-BAPTISTE), magistrat et homme de lettres, fils du célèbre auteur de *l'Esprit des lois*, naquit vers 1717, et fut conseiller au parlement de Bordeaux, ville où il mourut le 17 juin 1796. M. de Secondat de Montesquieu avait adopté avec sagesse les principes de la révolution, et protégé à la fois, par la simplicité de sa vie, ses vertus modestes et la gloire que son illustre père avait attachée à son nom, il échappa au régime de la terreur. Magistrat intègre, homme bienfaisant, ami des lettres, auxquelles il consacra tous ses loisirs, il n'a pas sans doute, par ses ouvrages, soutenu avec éclat le beau nom qu'il portait; mais il l'a fait honorer par ses vertus. Ces mêmes ouvrages, d'ailleurs, n'ont pas été sans utilité à l'histoire naturelle et à l'agriculture. Il a publié : 1<sup>o</sup> *Mémoire sur l'électricité*, 1 vol. in-8<sup>o</sup>, 1746. Dans cet ouvrage, l'auteur combat, sinon avec un grand succès, du moins avec modération, la théorie de l'abbé Nollet. 2<sup>o</sup> *Observations sur les eaux minérales de France*, 1 vol. in-12, 1750 : elles furent bien recueillies et consultées avec fruit; 3<sup>o</sup> *Considérations sur la constitution de la marine française*, 1 vol. in-8<sup>o</sup>, 1756. M. de Secondat de Montesquieu fit imprimer cet ouvrage à Londres, où il avait fait un voyage. Les

Anglais lui reprochèrent, avec quelque justice, d'avoir exagéré les forces navales de la France. 4° *Histoire naturelle du chêne*, 1 vol. in-fol., 1785. L'auteur a pris pour base de son travail l'ouvrage de Duchoul, sur le même sujet; il y a joint la dénomination des diverses espèces de raisin qu'on cultive dans la contrée qu'il habitait.

SECONDS (N. N.), député à la convention nationale par le département de l'Aveyron, était, avant la révolution, employé supérieur dans l'administration des eaux-et-forêts à Rhodéz. Dans le procès de Louis XVI, il vota avec la majorité, et fit publier son vote par la voie de la presse, sous le titre d'*Opinion politique*. Après la session conventionnelle, Seconds ne passa point au conseil des cinq-cents, mais fut employé, pendant quelque temps, sous le directoire, en qualité de commissaire du pouvoir exécutif. Ayant donné sa démission de cette place, il n'a plus rempli depuis de fonctions publiques. Il a publié les ouvrages suivans : 1° de *l'Art social et des Vrais Principes de la société politique*, 1792 et 1793, 4 parties in-8°; 2° *le Sensitisme, ou la Pensée et la Connaissance des choses remplacées dans le sens, traitées historiquement dans l'ordre de nos sensations, et réduites à l'histoire naturelle de l'homme sentant et du monde sensible*, 1815, in-8°. Seconds s'est aussi occupé de physique et de mécanique, et crut, pendant quelque temps, avoir découvert un moyen infaillible de diriger les aérostats.

SECRETAN (DENIS), ex-directeur de la république helvétique,

est né en Suisse, et s'est fait connaître dans les lettres avant de se livrer aux affaires publiques. On lui doit (lorsqu'il était professeur de philosophie) la publication d'un ouvrage de Kant (voy. ce nom), intitulé : *le Philosophisme démasqué, ou la Philosophie vengée*; il s'associa à la gloire de l'écrivain allemand par ses principes et les talens qu'il développa dans le travail dont il accompagna le livre de la *Philosophie vengée*. M. Secrétan se prononça pour la révolution suisse, en 1798, et fut nommé membre du corps législatif helvétique. Il montra dans cette assemblée les opinions les plus libérales. Ce fut lui qui proposa de rendre aux juifs les droits de citoyens dont ils avaient été autrefois en possession. En 1799, il se fit remarquer par une proposition toute républicaine. Il demanda qu'aucun théâtre ne fût établi à Lucerne, « pour éviter, dit-il, qu'on ne vît, à côté d'une affiche de spectacle la publication officielle de la mort des défenseurs de la patrie. » Devenu membre du directoire exécutif de la Suisse, il s'efforça, à la fin de 1799, avec ses collègues Laharpe et Oberlin (voy. ces noms), d'opérer à Berne la révolution qui s'était faite en France le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). Le parti opposé triompha, et M. Secrétan non-seulement perdit la dignité dont il était revêtu, mais on lui fit subir assez long-temps une surveillance de haute police. Sa loyauté, la sagesse de sa conduite, triomphèrent enfin de la haine des partis. Il ressaisit insensiblement son influence dans le gouvernement,

fit partie, en 1805, de la consulta des cantons suisses, convoquée à Paris, et parut à la diète de Fribourg, en 1809, comme député du canton de Vaud. Les évènements politiques de 1814 et 1815 ne l'ont point éloigné du gouvernement de sa patrie.

SEDAINE (M. J.), membre de l'ancienne académie-française, auteur dramatique, aussi fécond qu'ingénieux, naquit à Paris, le 14 juin 1719. Il eut long-temps à lutter contre la misère et le malheur. Son père était un architecte assez habile, mais qui dissipa de bonne heure sa fortune, et le jeune Sedaine fut obligé d'abandonner ses études dès l'âge de 15 ans, pour suivre sa famille ruinée dans le Berri. Après la mort de son père, qui ne tarda pas à succomber à ses chagrins domestiques, Sedaine revint à Paris, où il travailla d'abord comme aide-maçon, et ensuite comme tailleur de pierres, se vouant, avec une ardeur infatigable, aux plus pénibles ouvrages pour faire subsister sa mère et deux frères plus jeunes que lui. A force de zèle, d'application et de véritable talent dans son métier, il parvint à la maîtrise. Sa conduite honorable lui valut la protection de quelques hommes en place, qui firent enfin nommer le maître maçon Sedaine secrétaire de l'académie d'architecture. N'ayant plus alors à pourvoir, jour par jour, aux premiers besoins de la vie, il put se livrer à son goût pour le théâtre. Presque toutes les pièces qu'il donna furent favorablement accueillies du public : plusieurs se revoient avec plaisir. Il suffit de citer parmi

elles, la comédie en 5 actes du *Philosophe sans le savoir*; les opéras : *le Diable à quatre*, *le Déserteur*, *Blaise le Savetier*, *Rose et Colas*, *On ne s'avise jamais de tout*, *le Roi et le Fermier*, *Félix ou l'Enfant trouvé*, *Richard cœur de Lion*, etc. On a reproché avec raison à cet auteur un style négligé, incorrect, et, dans quelques-unes de ses pièces, commun jusqu'à la trivialité ; mais il était heureux dans le choix de ses sujets, ainsi que dans le développement des intrigues, et réussissait ainsi à exciter vivement l'intérêt sans choquer la vraisemblance. Sedaine connaissait parfaitement tout l'effet de l'illusion théâtrale, et son dialogue vif, facile et vrai, fourmille de mots heureux et touchans. Au commencement de la révolution, il était au nombre des électeurs de Paris, et mourut en cette ville, le 17 mai 1797, à l'âge de 78 ans.

SEDANO (DON JUAN-JOSEPH-LOPEZ), littérateur espagnol, membre de l'académie d'histoire de Madrid, etc., naquit en 1729, et mourut en 1801, dans la 72<sup>e</sup> année de son âge. Il fit ses études à l'université de Salamanque, et se livra à des travaux littéraires, particulièrement sur l'histoire ancienne et les antiquités, qui lui valurent successivement son admission à l'académie d'histoire de Madrid et la croix de l'ordre royal de Charles III. Sedano a rédigé pendant plusieurs années le *Belianis litterario*, journal qui se publiait à Madrid ; il a donné des *Mémoires* très-savans sur les médailles et les monumens anciens trouvés en Espagne, sur les ins-



criptions et les médailles trouvées à Carthagène et à Valence, etc. Sous le titre de *Parnasse espagnol*, il a recueilli et publié les meilleures pièces des plus célèbres poètes de sa nation. « Il a enrichi ce recueil de la *Notice* et des *Portraits* des poètes espagnols, dont il analyse les ouvrages, entreprise qui fit le plus grand honneur à son zèle et à son érudition : il a effectivement travaillé pendant quinze ans pour élever ce monument aux plus célèbres poètes espagnols, et les étrangers qui désireraient connaître la poésie castillanne ne sauraient lire un meilleur livre, malgré des défauts inévitables dans un pareil ouvrage. »

SEDILLEZ (MARIE-LOUIS-ETIENNE), ex-législateur, inspecteur-général de l'université royale, est né à Nemours, le 19 octobre 1745. Il fit son droit à Orléans, et succéda à son père dans l'emploi d'avocat et de procureur du roi en la maîtrise des eaux-et-forêts. M. Sedillez adopta les principes de la révolution, et était homme de loi et administrateur du district de Nemours, lorsqu'il fut nommé, au mois de mars 1791, membre du tribunal de cassation, et, au mois de septembre de la même année, par le département de Seine-et-Marne, député à l'assemblée législative. Sa conduite y fut sage et modérée. Rapporteur du comité de législation, il proposa dans la séance du 9 février 1792, d'ordonner aux émigrés de rentrer dans leur patrie, sous peine d'une triple contribution; dans la séance du 27 juillet, il fit décréter qu'il ne serait plus délivré de passeports qu'aux envoyés du gou-

vernement et aux négocians, tant que la patrie serait en danger, et dans la séance du 12 septembre, il essaya sans succès de faire modifier la loi précédemment rendue sur le divorce. Il ne fut point réélu à la convention, et échappa aux plus graves proscriptions du règne de la terreur. Nommé, en 1798, par le département de Seine-et-Marne, pour deux ans, député au conseil des anciens, il s'y prononça en faveur de la liberté de la presse et contre l'emprunt forcé; s'opposa, le 21 août, à ce qu'on interdît aux fonctionnaires publics de prendre un intérêt particulier dans les fournitures, et combattit vivement, au mois d'octobre, la résolution qui proposait la peine de mort contre les signataires de traités ou stipulations avec l'étranger tendant à l'altération de la constitution. M. Sedillez se montra partisan de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), et fut successivement nommé membre de la commission intermédiaire du conseil et membre du tribunal. Opposé au projet de loi présenté en février 1800, relativement à la division territoriale et à l'organisation administrative intérieure, il s'efforça de réfuter les orateurs du gouvernement, et fit, le 4 août, une motion « tendant à l'abolition de la peine de mort, réclamée depuis longtemps par les philosophes; il l'attaqua comme inutile pour la répression des délits, et dangereuse en ce qu'elle accoutume le peuple à la férocité; il conclut en demandant que l'on s'occupât d'un système pénal analogue à nos institutions et à la fois humain, ré-

pressif, réparatoire et exemplaire. » Proposition qui ne fut point accueillie alors, et qui, reproduite en d'autres termes et par d'autres orateurs constitutionnels depuis 1814 jusqu'à ce jour (1825), n'a point eu de plus heureux résultats. En 1801, M. Sedillez proposa « d'organiser les travaux préparatoires du tribunal de manière à placer cette autorité en juste rapport avec le gouvernement et le corps-législatif. Il a parlé fréquemment sur des objets d'administration et d'ordre judiciaire. A la fin de décembre, il annonça son opposition au projet de code civil; mais peu de jours après, il déclara que, subordonnant son avis au bien public, il en votait l'approbation, bien qu'il en réproûvât les bases. » M. Sedillez quitta le tribunal en 1804, et fut ensuite nommé inspecteur-général de l'université impériale. Il continua les mêmes fonctions à l'université royale après les deux restaurations, en 1814 et en 1815, mais il les a cessées depuis quelques années.

SEDILLOT (N.), docteur en médecine et en chirurgie, l'un des auteurs du *Dictionnaire des sciences médicales*, membre de l'ancienne académie de chirurgie, ancien secrétaire-général de la société de médecine de Paris, et aujourd'hui (1825) membre de l'académie royale de médecine, est auteur des ouvrages suivans : 1° *Réflexions sur l'état présent de la chirurgie dans la capitale et sur ses rapports militaires*, 1794, in-8°; 2° *Réflexions historiques et philosophiques sur le supplice de la guilotine*, 1795, in-8°; 3° *Recueil pé-*

*riodique de la société de médecine*, in-8°; 1797-1815, 54 vol. in-8°; 4° *Recueil périodique de littérature médicale étrangère*, 1797 et suiv., un numéro par mois; 5° *Mémoires et observations de chimie de Bertrand Pelletier*, recueillis et mis en ordre avec Ch. Pelletier, 1798, 2 vol. in-8°.

SEDILLOT (N.), orientaliste distingué, membre de la légion-d'honneur, successivement secrétaire et professeur-adjoint de langue turque à l'école spéciale des langues orientales vivantes, a été attaché, en 1815, au bureau des longitudes pour l'histoire de l'astronomie chez les Orientaux. Il est aujourd'hui (1825) secrétaire de l'école royale et spéciale des langues orientales à la bibliothèque du roi. M. Sedillot a donné : 1° *Notice de la partie littéraire des Recherches asiatiques, tom. I et II*, dans le *Moniteur* de 1807, n° 219, 220 et 315; 2° *Notice de la grammaire arabe de M. Silvestre de Sacy* (ibid., 1810, n° 245); 3° *Notice de la relation de l'Égypte*, par Abd-Abdallatif (du même), et dans le *Magasin encyclopédique*, 1812, tom. 1, pag. 175. M. de Sacy, en parlant de M. Sedillot, dans le *Moniteur* du 1<sup>er</sup> février 1815, dit qu'il possède également et les sciences exactes et les langues de l'Orient. Il cite à l'appui de son opinion la traduction du manuscrit d'Aboul-Hassan-Ali sur l'*Astronomie des Arabes*, désignée par le jury des prix décennaux, en 1810, comme étant digne du second des quatre prix destinés aux quatre ouvrages, manuscrits, ou imprimés en langue orientale ou en langue ancienne,

les plus utiles, soit aux sciences, soit à l'histoire, soit aux belles-lettres, soit aux arts. « Cette traduction, dit le rapporteur, n'est pas imprimée et ne pouvait pas l'être; il n'est pas même à désirer qu'elle paraisse en entier. Elle formerait 2 forts vol. in-4°; l'impression en serait trop dispendieuse et le débit trop incertain. Mais avec des retranchemens indiqués par un astronome, elle serait un ouvrage extrêmement intéressant pour l'histoire de la science; elle a déjà le suffrage de ceux qui peuvent la juger sous le double rapport de la fidélité et de l'utilité. »

SEETZEN (U. J.), célèbre voyageur allemand, né dans la principauté d'Ost-Frise, se livra d'abord à l'étude des sciences naturelles à l'université de Goettingue : Blumenbach fut son maître. Seetzen publia quelques ouvrages sur des sujets d'histoire naturelle, d'économie politique et de statistique. Bientôt entraîné par sa passion pour les voyages, il résolut de visiter l'Orient et l'intérieur de l'Afrique. Les ducs Ernest et Auguste de Saxe-Gotha secondant son projet, il partit au mois d'août 1802, et arriva au mois de décembre de la même année à Constantinople, où il trouva dans les ambassadeurs des différentes puissances, celui d'Angleterre excepté, des encouragemens et des appuis. L'orientaliste de Hammer et le conseiller-d'état russe Froding lui fournirent des renseignemens précieux pour son voyage, plus particulièrement M. Froding, qui avait long-temps habité Mecca. Il partit de Constantinople après un séjour de six mois dans cette ville,

et arriva, par terre, à Smirne, où le prince russe Oczakow, qui avait parcouru l'Asie-Mineure et l'Égypte, l'accueillit avec intérêt et lui donna d'utiles instructions. Seetzen se joignit, en août 1803, à la caravane qui se rendit à Alep. Il y demeura une année, afin d'étudier la langue arabe, et de recueillir des manuscrits orientaux pour la bibliothèque du duc de Saxe-Gotha. Plusieurs des mémoires qu'il composa dans cette ville ont été insérés dans les feuilles publiques de l'Allemagne. Seetzen se remit en route et arriva, le 9 avril 1805, à Damas. « Il alla de cette ville, dit l'auteur d'une notice sur ce célèbre voyageur, explorer plusieurs parties de la Syrie et de la Palestine, qu'aucun Européen n'avait encore parcourues; puis, ayant pris le nom de Musa, il s'enfonça dans le Désert, et fut cerné, dès le cinquième jour de son voyage, par une troupe de cavaliers arabes, qui l'aurait pillé infailliblement, si la pharmacie portative, placée parmi ses effets, ne l'avait fait passer pour médecin. De retour à Damas, il se mit de nouveau en route pour aller visiter successivement les hauteurs du Liban, la fameuse forêt de Cèdres, les magnifiques ruines de Baalbek, le temple de Vénus, et beaucoup d'autres monumens antiques inconnus jusqu'à présent, et fit peu après ses préparatifs pour parcourir la rive orientale du Jourdain et de la mer Morte, ainsi que les provinces qui du temps des Romains portaient les noms de Moabitis, Ammonitis, Amoritis, Galaditis, etc. » On chercha à le détourner

de ce voyage, dont on lui fit connaître tous les dangers. Rien ne put ébranler son courage, et il se mit en route le 19 janvier 1806, avec un marchand de Damas, qui depuis trente ans trafiquait avec les Arabes, et qui s'offrit pour guide. Il visita successivement, toujours avec son guide, Hasbeïa, Césarée et le lac Tibériade, et s'arrêta quelque temps au village d'El-Hossn. Là on lui conseilla de se dépouiller de tout ce qui pourrait tenter la cupidité des Arabes, s'il voulait sans danger continuer son voyage à l'est du Jourdain et de la mer Morte. « Il s'affubla alors d'une chemise de toile bleue toute déchirée et d'une vieille robe de chambre, couvrit sa tête d'un mauvais mouchoir de coton, et parcourut dans ce costume ces contrées inhospitalières, pieds nus, et couchant le plus souvent à la belle étoile : pour surcroît de malheur c'étoit précisément l'époque du grand jeûne; de sorte que Seetzen, voulant passer pour chrétien grec, fut obligé de ne vivre que de pain et d'huile. Enfin, après des fatigues inouïes et des dangers de tous genres, il parvint, le 7 avril, au couvent de Terra-Santa, à Jérusalem, où il fut accueilli avec la plus grande hospitalité. » De cette ville il se rendit à Jaffa, puis, par mer, à Acre, où il passa quelques mois, afin de rédiger son journal, arranger ses collections, enfin à se préparer à un nouveau voyage au midi de l'Arabie. Arrivé à Hebron, dans les premiers mois de 1807, il détermina, non sans peine, un bedouin à lui servir de guide dans le Désert. Après 15 jours de marche, pendant

lesquels il ne rencontra ni habitation ni être humain, il arriva au couvent de Sainte-Catherine, sur le mont Sinaï. Dans son exploration des cimes des monts et montagne Horeb, Sinaï et Sainte-Catherine, il recueillit beaucoup de renseignemens curieux sur ces contrées. Il continua son voyage, passa à Suez, et arriva au Caire, où le consul général d'Autriche, M. Rosetti, lui prodigua tous les secours dont il avait besoin. « Au mois de mai 1808, Seetzen, après avoir visité la province de Feïoum, les pyramides de Giseh, les grottes de momies près de Sakara, et enfin le grand lac situé près de Birklet-el-Korra, embrassa publiquement l'islamisme, comme le seul moyen de pouvoir se rendre sans danger aux villes saintes de la Mecque et de Médine, ainsi que dans toutes les provinces occupées par les Wahabites. Un séjour d'environ deux ans au Caire l'ayant mis à même de faire de tels progrès dans l'étude de la langue arabe qu'on le crut souvent né en Arabie, il retourna à Suez, et se mit en route pour l'Arabie-Déserte et l'Arabie-Heureuse. » De ce pays, il écrivit à un de ses amis en Europe. Sa lettre fut rendue publique; elle était ainsi conçue : « On me peint les dangers » du voyage que je projette comme très-formidables; on me dit » que les Wahabites, maîtres d'Akaba et de Moïleh, massacrent » tout homme qu'ils regardent » comme mécréant, et l'on ne me » prédit que des malheurs. Je ne » puis me dissimuler que les périls auxquels je vais m'exposer » sont très-grands; mais lorsque

» je songe aux belles découvertes » qui m'attendent à Aïleh, Assium, » Faraûm, Médian, etc., je n'hésite pas à les affronter. » Seetzen reprit le cours de ses voyages, et partit, le 19 mai 1810, pour Akaba et Wady-Musa. Les Arabes ne lui permirent pas d'arriver à ces deux destinations. « N'est-ce pas là, dit l'un d'eux à son guide, le chrétien qui depuis long-temps parcourt notre pays dans tous les sens ? Tu as tort de le conduire au milieu de nous ; il ne nous apportera que des malheurs. C'est le même qui est venu de Syrie, il y a deux ans, qui écrivait toujours, et qui, par ses enchantemens, a fait qu'il ne tombe plus de pluies dans nos contrées, et que nous mourons de sécheresse. Conseille-lui de s'éloigner d'ici s'il ne veut être victime de sa témérité. » Seetzen retourna à Suez, et se rendit peu après à Dschidda, port de la mer Rouge. Sous le costume de pèlerin, il alla à la Mecque : c'était le temps du Ramadan. Il resta deux mois dans ce pays, s'occupant à dessiner les vues des environs. De retour, deux mois après, à Dschidda, il en repartit pour Yemen. Lui et son guide, Arabe instruit, visitèrent Bet-el-Fakih, Sebid, les plantations de café de Hadije, Kusman, Doran, Sana, Taës, Aden et Mocka. La dernière lettre qu'il écrivit en Europe est datée de cette ville, le 17 novembre (1810). Le gouverneur de Mocka s'empara de ses collections, où il croyait trouver des trésors. Trompé dans son attente, il les envoya à l'iman de Sana, accusant de magie celui à qui il les avait enlevés. Seetzen,

les ayant inutilement réclamées du gouverneur de Mocka, partit, au mois d'octobre 1811, pour Sana, dans l'espérance de se les faire rendre par l'iman ; peu de jours après son départ, il mourut subitement à Taës, empoisonné, selon toute vraisemblance, par ordre de l'iman.

SEGUIER (ANTOINE-LOUIS), avocat-général au parlement de Paris et membre de l'académie française, appartenant à la famille du célèbre chancelier de ce nom, naquit à Paris le 1<sup>er</sup> décembre 1726. Ses talens et le nom qu'il portait le firent parvenir, à l'âge de 22 ans, au poste d'avocat du roi au Châtelet, et ensuite à celui d'avocat-général au parlement de Paris, qu'avait si honorablement occupé l'illustre d'Aguesseau. M. Seguiet remplit d'une manière brillante sa haute magistrature ; mais il se montra constamment l'ennemi des philosophes, et s'opposa, comme censeur, à la publication de plusieurs de leurs ouvrages. La cour favorisa son admission à l'académie-française, où il succéda à Fontenelle. La révolution éclata, et le trouva parmi ses plus ardens antagonistes. Dès 1790, il quitta sa patrie, loin de laquelle il mourut le 25 janvier 1794.

SEGUIER (LE BARON ANTOINE-JEAN-MATHIEU), pair de France, premier président de la cour royale, commandeur de la légion-d'honneur, fils du précédent, est né à Paris le 21 septembre 1768. Il fut destiné à parcourir la carrière de la magistrature, et lorsque la révolution éclata, il était substitut du procureur-général. M. Seguiet suivit son père dans

l'émigration, et l'ayant perdu, il se hâta de profiter de la pacification consulaire pour rentrer en France. Le premier consul Bonaparte, qui cherchait à rattacher à son gouvernement, et ensuite à sa personne, toutes les anciennes familles de France, nomma, en 1800, M. Seguiet commissaire du gouvernement près des tribunaux; en 1802, président de la cour d'appel, et en 1810, premier président de la cour impériale. Il ajouta à cette succession de faveurs celles de baron de l'empire et de commandant de la légion-d'honneur. M. Seguiet paraissait, si l'on s'en rapporte à ses nombreuses félicitations dans les circonstances remarquables, et elles étaient fréquentes, dévoué au prince qui l'avait comblé de témoignages d'estime et de considération. « Nous nous contenterons, disent les auteurs d'une Biographie imprimée à Paris en 1816, d'en extraire quelques passages : En votre absence, lui dit-il, un complot détestable a été tramé; des insensés ont tenté d'ébranler ce que le génie, le courage avaient fondé. Ils voyaient l'auguste rejeton de notre empereur, et ils ont méconnu le principe fondamental de la monarchie, que le roi ne meurt pas. Ah! sire, daignez en croire la vive expression des sentimens que nous portons au fond de nos cœurs; l'autorité impériale n'aura jamais de plus fermes appuis que nous. Nos pères ont affronté les périls pour maintenir l'hérédité de la couronne : le même esprit est encore parmi nous, et il appartenait à votre majesté de le ressusciter; nous sommes prêts à tout sacrifier

pour votre personne sacrée et pour la perpétuité de votre dynastie. » Mais les événemens politiques de 1814 firent juger que l'on s'était mépris sur ses véritables sentimens, car il adhéra et fit adhérer les membres de la cour impériale à la déchéance de l'empereur et de sa famille. Voici à cette occasion, au rapport des mêmes biographes, un passage de l'arrêté qu'il proposa à sa cour le 5 avril 1814. « La cour, sentant tout le prix des efforts qui ont enfin délivré la France d'un joug tyrannique, pénétrée de respect et d'admiration pour des princes augustes, modèles de désintéressement et de magnanimité, dont des vœux secrets n'ont cessé d'invoquer le retour, arrête qu'elle adhère unanimement à la déchéance de Bonaparte et de sa famille, prononcée par décret du sénat du 3 de ce mois, et que, fidèle aux lois fondamentales du royaume, elle appelle de tous ses moyens le chef de la maison de Bourbon au trône héréditaire de Saint-Louis. » Dès le 15 avril 1814, il alla féliciter S. A. R. *Monsieur*, aujourd'hui (1825) Charles X; et dès le 4 mai suivant, le roi Louis XVIII. Le nouveau monarque de la France le nomma conseiller-d'état, et ensuite premier président de la cour royale. Le 21 mars 1815, Napoléon, qui était de retour aux Tuileries la veille, remplaça M. Seguiet comme premier président et l'exila; mais la seconde restauration rendit ce magistrat aux fonctions qu'il avait été forcé de quitter quelques mois auparavant, et le nomma pair de France; il continue à présider la cour royale.



304



M. le C. de Ségur.



SEGUIER (ARMAND-LOUIS-MAVRICE), consul-général à Londres, chevalier de Saint-Louis et de la légion-d'honneur, est frère du précédent. A l'époque de la révolution, il était officier de dragons dans le régiment de Lorraine. Il émigra avec sa famille, et servit dans l'armée du prince de Condé jusqu'à l'licenciement. Comme son frère, il rentra dans sa patrie, et de moitié dans la bienveillance du chef de l'état, il fut nommé consul à Patna, sur le Gange. Moins heureux, il tomba au pouvoir des Anglais, et fut long-temps détenu sur les pontons de la Grande-Bretagne. Rendu à la liberté par le traité d'Amiens, il revint en France, d'où il se rendit comme consul à Trieste. Il était consul-général des provinces illyriennes lorsque les Français les évacuèrent à l'approche des événemens qui renversèrent le trône impérial en France. Louis XVIII nomma, en 1815, M. Segurier consul-général à Londres. Avant de se livrer aux fonctions publiques, M. Segurier avait agité avec succès le grelot de la folie, et le théâtre du Vaudeville lui doit plusieurs pièces, que l'on dit remplies d'esprit et de gaieté.

SEGUIER (MAXIMILIEN), ancien préfet, parent des précédens, est né vers 1778, à Beauvais; il perdit son père avant même d'avoir vu le jour. Elevé avec soin par sa mère, il voyagea dans sa jeunesse, et de retour dans sa patrie, en 1802, il s'éloigna des affaires publiques, s'occupant exclusivement des lettres, et particulièrement de la langue grecque. Il passe pour un helléniste distingué.

On trouve de lui dans le *Journal des Savans* de 1810, plusieurs articles de philologie grecque, où il commente divers textes de Sophocle. Le gouvernement royal le nomma en 1815, aux fonctions de préfet du département du Calvados; et, en 1816, après la seconde restauration, à la préfecture du département de la Somme. Accusé de protéger dans son département les sociétés occultes d'ultra-monarchistes, il fut destitué; mais les temps changèrent, et il alla occuper la préfecture de la Meurthe, que plus tard il a cessé d'administrer.

SÉGUR (LE COMTE LOUIS-PHILIPPE DE), maréchal-de-camp, pair de France, grand-cordon de la légion-d'honneur, commandeur de l'ordre de Cincinnatus, chevalier de Saint-Louis et des ordres du Christ, de Wurtemberg et Wurtzbourg, est le fils aîné du maréchal de Ségur. Né à Paris le 10 décembre 1753, il y fit de brillantes études, et néanmoins suivit la carrière des armes. Il entra comme sous-lieutenant dans le régiment Mestre-de-camp, cavalerie, en 1769. Colonel en second du régiment d'Orbans-dragons, en 1776, il quitta ce régiment pour commander celui de Soissonnais-infanterie, qui servait en Amérique, et avec lequel il fit deux campagnes de la guerre de l'indépendance américaine. A son retour dans sa patrie, en 1783, il prit le commandement du régiment de dragons qui portait son nom. Nommé, peu de temps après, ministre-plénipotentiaire en Russie, il sut, par la noblesse de son caractère et ses talens, comme diploma-

te, rétablir entre les cours de Saint-Pétersbourg et de Versailles l'harmonie qui, depuis 50 ans, avait cessé d'exister entre elles. Non-seulement on lui dut le traité de commerce de 1787, si utile à la France, mais il empêcha encore le renouvellement du traité de même nature entre la Russie et l'Angleterre. M. de Ségur accompagna Catherine II dans son voyage de Crimée (voy. CATHERINE II et POTEMKIN). L'impératrice ayant déclaré la guerre à la Sublime-Porte, M. de Ségur fit accepter la médiation de la France pour S. M. I., et il préparait un traité d'alliance avec l'impératrice, lorsqu'il fut rappelé à Paris, par suite des premiers événemens de la révolution. Le roi le nomma maréchal-de-camp en 1791, et lui offrit le choix entre le ministère des affaires étrangères et l'ambassade près du saint-siège. M. de Ségur préféra ce dernier poste, qu'il ne put remplir à cause des différens survenus entre le pape et la France. Louis XVI chargea M. de Ségur de se rendre, sur la fin de 1791, à Berlin, pour empêcher la guerre d'éclater. Sa mission eut le plus heureux succès malgré de nombreux obstacles. Il revint à Paris, et vivait retiré des affaires, quand il fut arrêté, par ordre du comité de salut-public, le 10 août 1792. M. de Ségur n'émigra point, et eut le bonheur d'échapper aux sanglantes proscriptions du régime de la terreur. Il avait perdu toute sa fortune en France et à Saint-Domingue. Ses travaux littéraires lui rendirent une honorable existence à lui, à son père et à toute sa famille. Sous le gouvernement

consulaire, il devint membre du corps-législatif. S'étant prononcé en faveur du consulat à vie, il fut appelé, en 1805, au conseil-d'état, et nommé membre de l'institut national. L'empereur Napoléon le rapprocha de sa personne, en lui donnant la charge de grand-maître des cérémonies. Sénateur en 1815; en janvier 1814, commissaire-extraordinaire dans la 18<sup>e</sup> division militaire, il fut nommé par le roi Louis XVIII, peu après la première restauration, pair de France. Pendant les *cent jours*, en 1815, Napoléon lui rendit les fonctions de grand-maître des cérémonies, et le comprit au nombre des pairs qu'il institua. La seconde restauration a fait éliminer M. de Ségur de la chambre des pairs, rétablie par le roi, où néanmoins il est rentré en 1818. L'ordonnance royale de réorganisation de l'institut, en 1816, l'avait conservé au nombre des membres de l'académie-française. Les nombreux amis de la liberté constitutionnelle en France comptent avec orgueil, dans leurs rangs, les Ségur, les Lafayette, les La Rochefoucauld-Liancourt, et tant d'autres familles historiques qui repoussent les faveurs qu'il faudrait acheter aux dépens de leur noble indépendance. M. de Ségur occupe aussi un rang très-élevé dans la république des lettres. Il a composé, pendant sa jeunesse, un grand nombre de poésies gracieuses, de chansons spirituelles, qui suffiraient à une réputation poétique d'un ordre peu commun. Mais ce n'étaient là que les délassemens de travaux plus sérieux. M. de Ségur s'est principalement

exercé dans le genre historique, qui exige des connaissances variées et profondes, un jugement sûr et une philosophie courageuse. La *Décade historique*, la *Politique des cabinets de l'Europe*, l'*Histoire ancienne*, l'*Histoire de France*, sont des monumens qui honorent notre littérature. On y remarque l'alliance, devenue trop rare, d'un style correct et brillant, avec une raison solide et un esprit lumineux. Les amateurs rechercheront aussi les ouvrages suivans du même écrivain : *Galerie morale et politique*, *Pensées ou Choix de maximes et sentences*; *les Quatre Ages de la vie*, ou *Étrennes à tous les âges*. Le libraire Eymery travaille en ce moment à la réunion complète des ouvrages de M. de Ségur. Ce qui ajoute à la gloire de cet homme illustre en plus d'un genre, c'est qu'il réunit à un grand talent les hautes vertus du citoyen et les modestes vertus de la vie privée. Sa bienfaisance est inépuisable; il a le *don* de l'amitié; il rend heureux tout ce qui l'entoure, et il n'est lui-même heureux que du bonheur de sa famille et de ses amis.

SÉGUR (VICOMTE DE), frère du précédent, né à Paris, en 1752, mort à Barèges, en 1805. M. le vicomte de Ségur a composé des romans, des comédies, des opéras, et un grand nombre de couplets pleins de sel et de gaieté. Son esprit fin et brillant n'était pas propre aux compositions étendues; mais un recueil choisi de ses œuvres serait agréable aux amateurs.

SÉGUR (LE COMTE PAUL-PHI-

LIPPE DE), maréchal-de-camp, commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, fils du précédent, est né à Paris, en 1789. Comme son père, il entra de bonne heure dans la carrière des armes, et se distingua (1799) en Hollande et dans le pays des Grisons. Par suite de la paix de Lunéville, il remplit différentes missions diplomatiques, particulièrement près des rois de Danemark et d'Espagne. Chargé, en 1804, de l'inspection de tous les ouvrages militaires et des constructions maritimes des bords de la Manche, il fut, en 1805, envoyé deux fois à Ulm, comme parlementaire. C'est lui qui décida le général Mack (*voy.* ce nom) à capituler. Il eut mission, en 1808, de reconnaître les Calabres, où il prépara la descente en Sicile. Sa conduite au siège de Gaëte fut des plus remarquables; à la bataille d'Iéna, il mérita l'honneur d'être cité par les généraux de l'armée. A la tête de 90 dragons, à l'affaire de Nazielsk, il chargea l'arrière-garde russe, forte de 4,000 hommes. Ce trait de courage, peu commun, valut à son auteur deux blessures graves, à la suite desquelles il fut fait prisonnier de guerre. La paix de Tilsitt lui rendit la liberté, et le ramena en France de Vologda, au-delà de Moskou. Envoyé, en 1807, en Espagne, il commanda, en qualité de major, un régiment de hussards. L'année suivante, ayant reçu l'ordre d'attaquer, à la tête de 80 chevaux polonais, 1,400 Espagnols retranchés dans les rochers de Sommo-Sierra, avec 15 pièces de canon, il emporta la po-

sition, quoique criblé de blessures. Nommé colonel en récompense de cette brillante affaire, il eut l'honorable mission de porter au corps-législatif les drapeaux qu'il avait enlevés à l'ennemi. Général de brigade dans la campagne de Russie, en 1812, M. de Ségur organisa à Tours, en 1813, 3,000 gardes-d'honneur; aida à sauver l'armée à la bataille de Hanau; défendit le Rhin, Landau et Strasbourg, et fit la plus courageuse retraite, pendant 5 jours, de Landau à Strasbourg, devant 20,000 Russes, quoiqu'il n'eût que 2,000 chevaux. Son corps ne se distingua pas moins aux combats de Montmirail, de Château-Thierry et de Meaux. A Reims, avec 100 gardes-d'honneur et quelques hussards du 9<sup>e</sup>, il détruisit 600 chevaux, enleva 14 pièces de canon, et s'empara du faubourg. Malgré deux blessures graves, il courut porter lui-même la nouvelle de ce succès à l'empereur, qui ne sut qu'il était blessé qu'en le voyant tomber sans connaissance. Après la première restauration, en 1814, M. de Ségur reçut du roi la croix de Saint-Louis, et fut nommé chef d'état-major des corps royaux de cavalerie, formés de la vieille-garde impériale. Napoléon ne l'employa point pendant les *cent jours*, en 1815; cependant, lors du siège de Paris, il fut chargé de la défense de la rive gauche de la Seine. M. de Ségur parut comme témoin dans le procès de l'infortuné maréchal Ney. En 1818, il devint l'un des maréchaux-de-camp de l'état-major-général de l'armée. M. Philippe de Ségur, après a-

voir acquis une illustration militaire digne de son nom, a obtenu, dans la littérature, un de ces succès qui classent un homme et consacrent sa mémoire. *L'Histoire de Napoléon et de la grande-armée pendant l'année 1812*, récemment publiée, a fait la plus vive sensation en France et dans l'étranger, et ce succès sera durable, parce que l'ouvrage est écrit de verve, avec talent, avec bonne foi. M. de Ségur a élevé un monument en l'honneur de cette grande armée, dont le malheur et la gloire ont été incomparables, et qui fera l'éternelle admiration de tous les âges.

SEID-MUSTAPHA, ingénieur turc, s'est rendu célèbre par une production, écrite en français, sur un art dont il n'avait pu puiser les principes dans son pays, et où il n'avait été devancé par aucun de ses compatriotes; c'est un petit ouvrage intitulé : *Diatribes de l'ingénieur Seid-Mustapha sur l'état actuel de l'art militaire, du génie et des sciences à Constantinople*, qui parut en 1803, imprimé à la nouvelle typographie de Scutari, fondée par Sélim III, in-8° de 35 pages; il fut réimprimé à Paris, en 1810, in-8° de 52 pages, avec quelques notes et une préface de M. Langlès, sur l'histoire de la typographie chez les Turcs. On pouvait espérer que cette nouveauté aurait des suites heureuses dans un empire où le génie, cette partie essentielle de l'art militaire, est encore dans l'enfance; mais les despotes sont presque toujours impuissans à faire le bien de leurs peuples, trop heureux

quand ils ne sont pas les victimes de leurs bonnes intentions. Sélim ne put échapper à la haine des ennemis de toute espèce de civilisation ; il périt, et les troubles, qui depuis cette époque ont agité l'empire de Constantinople, laissent peu d'espoir de voir, avant longues années, l'exécution des projets qu'il méditait. Sélim (*voy. ce nom*), qui savait apprécier le mérite de Seïd-Mustapha, l'avait chargé de lever la carte des possessions turques en Asie ; commission que celui-ci remplit avec autant d'exactitude que d'habileté.

SEILER (GEORGE-FRÉDÉRIC), célèbre prédicateur allemand, naquit en 1735. Reçu docteur à l'université d'Erlang, il fit successivement paraître soixante-dix ouvrages, dont on trouve la liste dans *l'Allemagne savante*. Ceux de ces ouvrages, qui avaient pour objet l'instruction du peuple, eurent un succès prodigieux. Son écrit, qui a pour titre : *Religion pour les jeunes gens*, fut réimprimé dix-sept fois ; la *Lecture pour l'habitant de ville et de campagne* eut quatorze éditions, quoiqu'il existât un nombre presque aussi grand de contrefaçons. Ces deux écrits ont été traduits dans toutes les langues de l'Europe. Seiler mourut en 1807, dans la 74<sup>e</sup> année de son âge.

SELIM III, empereur ottoman, né le 24 décembre 1761, était fils du sultan Abdul-Hamet, et succéda à son père le 7 avril 1789. En montant sur le trône, il trouva la Turquie engagée dans une guerre dangereuse contre la Russie et l'Autriche. Les troupes ottomanes, sous la conduite du brave vizir Jussuff, pacha, avaient rem-

porté quelques avantages sur les Autrichiens, commandés par l'empereur Joseph II en personne et par le feld-maréchal Lascy ; mais ces succès furent bientôt suivis par de terribles revers. Vainement Selim avait-il augmenté de plus de 150,000 hommes de nouvelles levées son état militaire, affaibli pendant les dernières campagnes, ses armées de terre et de mer furent battues par les généraux autrichiens Laudon, et Lascy, par les généraux russes Repnin, Potemkin, Suwarow et Nassau (*voy. ces noms*). Les fortes places de Belgrade et d'Orsowa furent emportées par les Autrichiens ; Ismaël le fut par Suwarow, qui passa sur les cadavres de 15,000 Turcs, et Oczakow par Potemkin, qui en fit égorgé 25,000. La marine ottomane fut presque entièrement détruite, et le malheureux despote, suivant le funeste exemple de ses prédécesseurs, se crut encore obligé de donner, du fond de son sérail, l'ordre de décapiter le plus brave de ses guerriers, le meilleur appui de l'empire du croissant, son vieux et fidèle capitain-pacha Hassan, qui n'avait pu résister aux forces supérieures de la marine russe. Enfin, sous la médiation de l'Angleterre et de la Prusse, qui avaient suscité cette guerre désastreuse, Selim obtint enfin des vainqueurs la paix dite de Jassy, qui fut signée le 4 août 1791. La Sublime-Porte perdit, par ce traité, tout le territoire situé entre le Bog et le Dniester, et la place d'Oczakow : elle fut forcée d'accorder aux vaisseaux de guerre russes le passage du détroit des Dardanelles, ainsi que la libre

navigation dans la mer Noire. De grands avantages commerciaux furent en outre assurés aux sujets de cette puissance, et, sous le pavillon russe, des bâtimens étrangers de plusieurs nations, et particulièrement des Grecs de l'Archipel, trouvèrent une protection efficace. Le règne de Selim, commencé sous d'aussi funestes auspices, n'offrit, jusqu'à la sanglante catastrophe qui le termina, qu'une suite peu interrompue de revers. La puissance ottomane, déjà considérablement affaiblie par cette première guerre contre l'Autriche et la Russie, souffrit encore de plus violentes atteintes dans les trois parties du monde, où s'étendaient ses domaines ; en Asie, par la révolte ouverte ou par la désobéissance secrète et l'indépendance réelle des pachas de Bassora, de Bagdad, d'Alep, de Saint-Jean-d'Acre, et surtout par l'insurrection formidable des Wechabites ; en Afrique, par la conquête de l'Égypte, soumise pendant quelques années aux armes françaises ; et enfin, en Europe, par la rébellion de Passwan-Oglou, par le soulèvement des Serviens sous Czerni-Georges, par des insurrections partielles sur plusieurs points de la Turquie européenne, et par les troubles de la Morée. Ces derniers furent, à la vérité, étouffés dans le sang, après que les agens secrets d'une grande puissance, premiers instigateurs de ces troubles, eurent abandonné et trahi les malheureux Grecs. Des hordes albanaises furent chargées de la vengeance des Turcs, et s'acquittèrent de cette mission avec une barbarie qui se renouvellerait sans

doute aujourd'hui, si les Grecs succombaient de nouveau dans leur lutte avec leurs implacables ennemis. Mais après avoir mis tout le pays à feu et à sang, ces hordes albanaises s'y établirent elles-mêmes. Il fallut non-seulement les combattre, mais les exterminer entièrement, pour rétablir l'autorité du sultan sur ce sol ensanglanté. La Russie étendait, pendant ce temps, son grand système d'envahissement, depuis le mont Caucase et la Géorgie jusque sur les bords du Phase et de la mer Noire. Le gouvernement français, quoique alors républicain, voulut rétablir les anciennes liaisons de la France avec son allié de l'Orient, et le directoire-exécutif, dès son installation en l'an 5, envoya à Constantinople le général Aubert Dubayet en qualité d'ambassadeur de la république. Il y reçut le plus honorable accueil, et Selim s'empressa, de son côté, d'envoyer, en la même qualité, son ambassadeur Méhemet-Ali-Effendi à Paris, où il fut traité avec non moins de distinction. La plus parfaite intelligence paraissait régner entre les deux états jusqu'en 1798; mais l'expédition du général en chef Bonaparte en Égypte vint alors troubler cette harmonie. La domination de la Porte en ce pays, dont les beys des mameloucks étaient les véritables maîtres, se bornait à l'envoi d'un pacha, que ceux-ci tenaient ordinairement renfermé dans le château du Caire, et qui était privé de toute influence au dehors. Les légers tributs que les mameloucks devaient payer au sultan, leur souverain nominal,

n'étaient même qu'inexactement acquittés. Le débarquement d'une armée française en Égypte, de quelque prétexte qu'on cherchât d'abord à le colorer, n'en fut pas moins considéré à Constantinople comme équivalent à une déclaration de guerre, et le parti anglais prit dès-lors le dessus dans les conseils de Selim III. Tous les agens français dans le Levant furent arrêtés, et l'ambassadeur turc Méhemed-Ali-Effendi encourut la disgrâce de son souverain pour ne l'avoir pas averti du projet des Français, que ce ministre n'avait cependant pas même soupçonné. Il n'osa de long-temps retourner en son pays, où il eût payé de sa tête son ignorance involontaire, et continua à végéter à Paris, où le gouvernement fournissait avec parcimonie à son entretien, jusqu'à ce que le premier consul, après un nouveau rapprochement avec la Sublime-Porte, eut obtenu de Selim la grâce de cet ambassadeur. La guerre que le sultan, cédant à l'influence anglaise, avait été obligé de déclarer à la France après la conquête de l'Égypte, fut presque constamment malheureuse. Seidman-Mustapha, pacha de Romélie, à la tête de 18,000 Turcs, eut ordre d'en chasser les vainqueurs. Débarqués près d'Alexandrie, il venait de s'emparer du fort d'Aboukir lorsqu'il fut attaqué par Bonaparte. Dix mille hommes sont noyés dans la mer, le reste est tué ou pris, le pacha même est fait prisonnier. Après le départ de Bonaparte, le général Kléber remporta encore à Héliopolis une victoire signalée sur 80,000 Turcs

commandés par le grand-visir en personne, qui, après sa défaite, s'enfuit à travers les déserts, à peine accompagné de 500 hommes. Le traité d'Amiens rendit enfin l'Égypte aux Turcs. Selim se hâta d'y envoyer un gouverneur; mais l'autorité de la Porte ne tarda pas à être de nouveau méconnue. Les mameloucks se révoltèrent bientôt à l'instigation des Anglais, devenus alors ennemis de la Porte en mars 1807. Une flotte anglaise de 25 vaisseaux, portant 6,000 hommes de troupes de débarquement, vint à Alexandrie, dont elle s'empara. Méhémet-Ali, le vice-roi actuel (*voy. ce nom*), battu, il est vrai, le général Fraiser, força les Anglais d'évacuer Alexandrie, et fit échouer cette expédition; il détruisit ensuite la puissance des beys, et fit égorger presque tous les mameloucks. Mais ce chef, aussi rusé qu'audacieux, songeait plus à établir son propre pouvoir qu'à vaincre pour le compte d'un maître éloigné, et Méhémet Ali règne encore aujourd'hui en souverain sur l'Égypte, où ni Selim, ni ses successeurs, n'ont osé attaquer sa puissance. Les relations entre la France et la Porte ottomane avaient repris un caractère amical après la conclusion du traité de Presbourg, dont Napoléon s'était empressé de communiquer les articles à Selim III. Mais, peu de temps après, par une de ces révolutions de sérail, si fréquentes dans les fastes du despotisme ottoman, le malheureux Selim fut précipité du trône; les janissaires révoltés avaient d'abord égorgé leur grand-visir, et ensuite prononcé la déposition

du sultan, qui fut relégué dans une étroite prison du sérail même. Son neveu, Mustapha IV, fut proclamé empereur par cette milice turbulente en mai 1807. On respecta, pendant quelque temps encore, les jours de Selim. Le pacha de Routschouk, depuis grand-visir, Mustapha Baïrakdar (voy. ce nom), était resté, quoique en secret, fidèlement attaché au sultan détrôné. Il commandait une armée assez considérable sur les frontières de l'empire; mais, obligé de cacher ses sentimens pour ne point devenir lui-même la victime de la fureur des janissaires, il conclut d'abord une trêve avec le général russe, contre lequel il devait agir, et annonça le projet de combattre les Serviens qui s'étaient soustraits à la domination de la Porte. Sous ce prétexte, il se rapproche d'Andrinople, où le nouveau grand-visir du sultan Mustapha IV avait établi son camp. Baïrakdar gagna facilement les troupes de ce ministre peu guerrier, le contraint à marcher avec lui sur Constantinople, feint un grand dévouement pour le sultan Mustapha, mais fait étrangler, par ses agens secrets, les commandans des places du Bosphore, dépose le musti et l'aga des janissaires, et pénètre enfin, après une faible résistance, dans le sérail même, espérant rétablir son ancien maître sur le trône; mais le premier objet qui vint frapper les yeux de ce serviteur fidèle fut le cadavre de Sélim, que son neveu avait fait lâchement égorger. Baïrakdar n'eut que la faible consolation de venger sa mort. Tous ceux qui y avaient contribué furent sur-le-

champ décapités; Mustapha IV, déposé à son tour, fut jeté dans la même prison où il avait détenu son oncle, et où il ne tarda pas à éprouver le même sort; Mahmoud (le sultan actuel) fut proclamé empereur, et Mustapha Baïrakdar devint son premier grand-visir. Cette nouvelle révolution eut lieu le 28 juillet 1808. Ainsi périt l'infortuné Selim, un des princes les moins aveuglés par le fanatisme musulman, et des moins barbares qui, depuis long-temps, eussent régné sur l'empire ottoman. Triste jouet d'une soldatesque effrénée, il ne put, malgré ses bonnes qualités, échapper à la destinée commune à tant de monarques de l'Orient, qui, pendant leur vie, plus ou moins agitée, jouissaient cependant, dans toute sa plénitude, de ce pouvoir absolu que tant de princes et de ministres imprudens ambitionnent encore avec ardeur dans des contrées plus occidentales. Les janissaires vaincus, mais non détruits, jurèrent une haine implacable au grand-visir Mustapha Baïrakdar, et trouvèrent, peu de mois après (en novembre 1808), l'occasion de l'assouvir. Ils ont, plus d'une fois depuis, menacé le trône et la vie même du sultan Mahmoud, qui, jusqu'ici plus heureux, a pu se dérober à leurs violences, en sacrifiant, il est vrai, toutes ses affections particulières, et en laissant immoler plusieurs de ses meilleurs serviteurs qui déplaisaient à ces factieux prétoriens.

SELIS (NICOLAS-JOSEPH), professeur de belles-lettres à l'école centrale du Panthéon, membre de l'institut national, du lycée, depuis athénée des arts, etc., naquit



à Paris, le 27 avril 1737. C'est à Amiens, où il demeura long-temps, et où il épousa la nièce du poète Gresset, qu'il publia son premier ouvrage littéraire, l'*Épître* sur les pédans de société. Elle fit favorablement connaître l'auteur, par les détails agréables, les portraits ingénieux qu'elle renferme et une versification facile. L'abbé Delille l'attira dans la capitale, lui fit obtenir une place honorable, et lui procura la connaissance de plusieurs littérateurs distingués. Selis adopta avec beaucoup de modération et de franchise les principes de la révolution, et fut attaché, comme professeur de belles-lettres, à l'école centrale du Panthéon. Il devint membre du lycée des arts après la destruction des corps académiques, et fut nommé, après leur réorganisation, membre de l'institut national. Il mourut le 19 février 1802. Les principaux ouvrages de Selis sont : 1° traduction des *Satires de Persé*, Paris, 1776, in-8°. Cette traduction est encore regardée comme la meilleure de celles que nous possédons, et La Harpe la traite avec beaucoup de bienveillance. « C'en'est pas, dit-il, que le traducteur soit parvenu à faire des satires de cet obscur et pénible écrivain un livre amusant ou attachant ; on ne peut venir à bout que de faire entendre à peu près ce qu'il a voulu dire. Les notes et la préface de M. Selis sont pleines de raison et d'instruction. » 2° *Relation de la maladie, de la confession et de la mort de M. de Voltaire* : cette brochure, à la fois ingénieuse et piquante, eut un très-grand succès, et fut réimprimée

trois fois en moins d'une année. 3° *Épîtres*, in-8°, 1776. Elles respirent toutes une philosophie douce et tolérante. 4° *Dissertation sur Persé*, in-8°, 1778. Ses études et ses réflexions sur Persé, donnèrent lieu à quelques discussions littéraires entre lui et Lemonnier, auquel il répondit par une brochure intitulée : *Petite Guerre entre Lemonnier et Selis*, 1778. « C'est un modèle d'honnêteté en fait de critique, et des égards que se doivent mutuellement dans leurs combats les gens de lettres. » 5° *Lettre à M. de La Harpe sur le collège de France*, in-8°, 1779 ; 6° *Lettre d'un père de famille sur les petits spectacles*, 1789 : opuscule bien pensé ; 7° *Lettre d'un grand-vicaire à un évêque sur les curés de campagne*, 1790 ; 8° *Lettres écrites de l'abbaye de la Trappe* ; 9° *Discours sur les écoles centrales*, 1797 ; 10° un grand nombre de *Dissertations* sur la littérature et la grammaire dans les mémoires de l'institut. « Ces divers écrits en général, dit M. Gail, jouissent d'une réputation méritée ; mais ce qui valait mieux encore, c'était l'âme droite, bien-faisante et pure de cet écrivain ; aussi a-t-il emporté les regrets d'une compagne aimable et vertueuse, des pauvres, dont il soulageait la misère, de ses nombreux auditeurs, qui trouvaient en lui un guide éclairé et sûr, des gens de lettres, qui rendirent justice à son talent, à son goût exquis, à sa franchise et à sa bonté. »

SELKIRK (THOMAS DOUGLAS, LORD, COMTE), l'un des seize pairs d'Écosse, siégeant dans la chambre-haute d'Angleterre, et lieu-

tenant du comté de Kirkenbright, est né en 1754, et succéda aux biens et aux honneurs de son père en 1799. Il s'est surtout fait connaître par ses vastes projets de colonisation dans l'Amérique septentrionale, qui n'ont pas tous, il est vrai, été couronnés par le succès. Après avoir fait plusieurs voyages et un long séjour en Amérique, lord Selkirk établit une première colonie dans l'île du prince Édouard, à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. Cet établissement est, de tous ceux qu'il a tentés depuis, celui qui a le mieux réussi, et la colonie se trouve encore aujourd'hui dans un état satisfaisant. Revenu en Angleterre en 1807, lord Selkirk siégea dans la chambre des pairs, et s'y fit remarquer par quelques discours qu'il prononça en faveur du ministère. Il reprit ensuite ses projets favoris, retourna en Amérique, et y devint le principal actionnaire de la compagnie anglaise de la baie d'Hudson, compagnie en rivalité avec celle du Canada. Lord Selkirk avait obtenu la cession d'un immense territoire aux environs des lacs Winipick et Assiniboil. Il fit passer trois cents familles écossaises et irlandaises dans son nouvel état, qui comprenait 75 milles carrés, et où il exerçait les droits de suzeraineté et de haute juridiction, qui lui avaient été délégués par la compagnie de la baie d'Hudson, laquelle les tenait elle-même de la couronne d'Angleterre. C'était presque une souveraineté indépendante, et lord Selkirk paraissait bien la considérer comme telle. Les colons se livraient à la cul-

ture du chanvre et à l'éducation des bêtes à laine; mais ils eurent beaucoup à souffrir des bêtes féroces, qui faisaient de grands ravages parmi leurs troupeaux, et des incursions des sauvages, encore plus terribles, excités par la jalousie des canadiens et des agens de la compagnie rivale. Un éloignement de quinze milles du marché le plus voisin rendait aussi les productions de la colonie de peu de valeur. En 1815, de sérieux différens s'élevèrent entre les colons et les marchands de pelleteries du Canada. Les premiers, souffrant d'une famine cruelle, firent confisquer par les magistrats, que lord Selkirk avait établis parmi eux, les animaux tués par les chasseurs canadiens. Ceux-ci s'allièrent avec la race féroce des *Méhis*, et il y eut du sang répandu dans ces violens débats. Les colons, réduits au désespoir, abandonnèrent enfin leurs établissemens, et se réfugièrent dans le Canada, où le gouvernement leur concéda de nouvelles terres, de peu de valeur il est vrai, mais que ces hommes industrieux s'empressèrent de cultiver. S'intéressant aux projets de lord Selkirk, le gouvernement anglais donna aussi ordre aux gouverneurs des différens forts établis dans ce pays de protéger les colons à main armée; mais les anciens colons du Canada, d'extraction française, d'accord avec les Indiens, ne cessaient de les harceler et de leur nuire. Les préventions nationales se mêlèrent à ces discussions, qui retentirent bientôt en Europe, où l'esprit de parti chercha à

les envenimer encore. Plusieurs agens de la compagnie du Canada avaient péri dans les combats qu'ils avaient livrés à ceux de la compagnie de la baie d'Hudson et aux partisans armés de lord Selkirk. Les journaux de l'opposition en Angleterre attaquèrent avec véhémence le noble lord, qui était dévoué au ministère. Malgré les accusations les plus graves, l'affaire n'eut point cependant de suites sérieuses. M. Semple, connu par quelques écrits estimés, et entre autres par ses *Voyages en Espagne*, avait été nommé, par lord Selkirk, gouverneur de son grand établissement. Après la dispersion des premiers colons par les Canadiens et les sauvages, en 1816, Semple entreprit de fonder une nouvelle colonie sur la rivière Rouge, à l'aide de cultivateurs qu'il tira des environs de la baie d'Hudson; mais il périt dans un engagement qu'il eut avec les sauvages, et cette entreprise échoua. Une autre expédition, tentée par les agens de lord Selkirk, dans les contrées éloignées de la Nouvelle-Galles, n'eut pas plus de succès, et une vingtaine d'hommes y périrent de faim. Tant de revers ne paraissent point avoir découragé lord Selkirk, qui, toujours plein d'enthousiasme, et fécond en vastes projets, s'est transporté près du lac supérieur, avec 300 hommes, presque tous étrangers, et tirés en partie du régiment suisse de Meuron. Le génie aventureux de lord Selkirk est secondé par un courage personnel et une persévérance remarquable, qui mériteraient sans doute d'être mieux

secondés par la fortune. Il a publié les ouvrages suivans : 1° *Discours à la chambre des lords, sur la défense du pays*, 1807, in-8°; 2° *Observations sur l'état présent des pays montagneux d'Écosse, avec un examen des causes et des conséquences probables de l'émigration*, 1805, in-8°; 1806, 2° édition; 3° *Sur la nécessité d'un meilleur système de défense*, 1803, in-8°; 4° *Lettre à Jean Cartwright, sur la réforme parlementaire*, 1808, in-8°.

SELLE (C. T.), né en 1748, à Stettin, en Poméranie, exerça avec une grande distinction la profession de médecin, devint directeur du collège de Berlin, et médecin de Frédéric-le-Grand. Selle a publié les détails de la dernière maladie de ce monarque, et plus particulièrement des élémens de pyrétologie, où l'on reconnaît le profond physiologiste et le savant praticien; ils ont été traduits deux fois en français : la première par M. de Montblanc, la seconde par M. Clanet. Sellémourut à Berlin, le 9 novembre 1800.

SELÈQUE (N.), fondateur, en 1797, du *Journal des Modes et des Dames*, qu'il rédigea pendant plusieurs années, et qui a été continué par M. Lamésangère. Sellèque a publié un petit ouvrage plein d'originalité, intitulé : *Voyage autour du Palais-Royal*. Il mourut le 11 nivôse an 9 (1<sup>er</sup> janvier 1801), des suites de l'explosion de la machine infernale du 3 nivôse. Il demeurait dans la rue de Rohan, attenant à la rue Saint-Nicaise, où se passa l'événement. Sellèque était atteint d'une fièvre ordinaire au moment

de cette explosion : toutes les fenêtres de son appartement furent brisées, et la fièvre ordinaire dégénéra en fièvre ardente. Ses idées se dérèglèrent au point qu'il crut que le gouvernement était retombé aux mains des anarchistes. Pendant huit jours, il éprouva un délire affreux, qui ne cessa qu'avec sa vie.

**SELVES (N.)**, ex-législateur et magistrat, issu d'une famille connue dans la magistrature, fut appelé à remplacer son père dans la charge de conseiller au présidial de Sarlat. Il parut avec succès au barreau quelques années avant la révolution, dont il adopta les principes avec beaucoup de sagesse et de modération. Successivement procureur de sa commune, et deux fois juge-de-peace, par le choix de ses concitoyens, il s'éloigna volontairement des fonctions publiques, lorsqu'il crut trouver de l'opposition entre leur exercice et sa conscience. Il fut l'objet de quelques persécutions en 1793 et après le 18 fructidor an 5 (1797), sans néanmoins rien perdre de l'estime et de la confiance qu'il inspirait à tous les partis. On voyait, à ces époques, les agens mêmes de l'autorité et les hommes les plus exaltés aller le consulter sur leurs intérêts privés, dans la solitude où il s'était retiré. En 1800, il fut appelé à la place de commissaire du gouvernement près le tribunal de Sarlat. Pendant quinze années qu'il a occupé cet emploi, la considération générale n'a cessé de l'environner. Toujours dévoué au bien de son pays, il lui consacrait tous les momens qu'il pouvait déro-

ber aux affaires judiciaires. Les établissemens civils de charité et d'instruction s'honoraient de le compter parmi leurs administrateurs, et le département se souviendra long-temps que, président du conseil-général, par le choix de ses collègues, dans toutes les sessions ordinaires et extraordinaires, depuis 1800 jusqu'à 1816, il provoqua ou soutint toutes les entreprises utiles. L'opinion ne laissa pas M. Selves sans récompense. Le collège électoral de Sarlat lui accorda constamment son suffrage pour la candidature au corps-législatif, dont il fut nommé membre au mois de mai 1815. Il obtint encore les suffrages de ce collège pour la même place, en 1816, peu de temps après la cessation de ses fonctions de procureur du roi. M. Selves possédait des connaissances étendues, et était doué d'un esprit droit et ferme, et d'un jugement sain. Deux de ses quatorze enfans servent dans la légion de Tarn-et-Garonne, l'un en qualité de capitaine de grenadiers, et l'autre, d'adjutant-major : tous les deux étaient sortis de l'école militaire, et avaient versé leur sang pour la patrie en Allemagne et en Espagne. Un troisième fils de M. Selves mourut dans la campagne de Russie.

**SELVES (JEAN-BAPTISTE)**, ancien magistrat, naquit à Montauban, département du Lot, en 1760. Lorsque la révolution éclata, il était avocat dans sa ville natale. Nommé, au mois de mars 1797, député du Lot au conseil des cinq-cents, il y prit séance ; mais comme il y avait eu scission dans l'as-

semblée électorale, et par suite une double élection, M. Selves vit son élection annulée après la révolution du 18 fructidor an 5, et fut remplacé par M. Delbrel, son concurrent. Le gouvernement consulaire le nomma, en 1800, juge au tribunal de première instance du département de la Seine. Il remplit ensuite les mêmes fonctions à la cour criminelle où furent jugés, en 1804, le général Moreau, Georges Cadoudal, etc. Cet emploi lui fut retiré quelques années après. Ce magistrat, par son humeur singulièrement processive, fournira un jour un caractère piquant à la muse comique. Honnête homme, homme souvent aimable dans la société, il a été, par suite de sa manie, le jouet des journalistes, et certes il a donné ample matière à leurs traits. Non-seulement il plaidait contre ses fermiers, contre le fisc, contre les journalistes eux-mêmes, mais encore contre les procureurs et officiers ministériels qu'il employait; MM. Lemit et Lenormand, avoués, l'ont fait condamner, pour raison de quelques attaques un peu vives, à trois mois de prison. A cette époque sa famille voulut le faire interdire, et s'il ne plaida pas contre elle, il sut du moins lui prouver, par un bon jugement, qu'il était sain d'esprit, car dans cette cause, à peu près renouvelée de celle de Sophocle devant l'Aréopage, il séduisit ses juges par son bon sens, sa présence d'esprit; il ne fut point condamné. Quelques-uns de ses nombreux ouvrages sur la justice, sur certains abus, méritent de fixer l'attention des jurisconsultes, et surtout des plaideurs.

Ces derniers, s'ils lisaient M. Selves avec attention, reculeraient infailliblement devant le danger des contestations judiciaires. « M. Selves a avoué, dans un de ses *Mémoires*, que depuis quelques années, *soixante-douze* jugemens avaient été rendus dans des procès intentés ou soutenus par lui, et que ces procès lui avaient coûté *quatre cent mille francs*. La régie des domaines lui ayant demandé 40 francs, il résista, et fut obligé de payer 3,000 francs de frais.... Le 22 septembre 1818, il soutint encore, à la même audience, trois procès contre le sieur Seigle, son fermier, pour des canards tués, des arbres et des haies abattus. » M. Selves mourut en 1823. Nous citerons ses principaux ouvrages. Ce sont : 1° *Explication de l'origine et du secret du vrai jury, et comparaison entre le jury anglais et le jury français*, 1811, in-8°; 2° *Tableau des désordres dans l'administration de la justice, et des moyens d'y remédier*, 1812, in-8°; 1813, in-8°. C'est son ouvrage le plus remarquable. 3° *Indication de quelques dispositions urgentes pour calmer provisoirement le mal des procès et surtout des frais*, 1813, in-8°; 4° *Procès de paille, procès de foin, procès de beurre*, 1813, in-8°; 5° *Réponse à une consultation signée de quinze avocats de Paris sur l'article des vacations extraordinaires*, 1813, in-8°; 6° *le Cri de l'oppression*, 1814, in-8°; 7° *Au Roi : La vérité sur l'administration de la justice*, 1814, in-8°; 8° *Chapelet d'une petite partie du milliard d'attentats et d'horreurs qui se commettent impunément depuis plus de douze ans pour ruiner*

et priver de la liberté et de ses droits *J. B. Selves, par vengeance contre ses ouvrages*, 1815, in-8°; 9° *Calamité judiciaire*, 1817, in-8°; 10° *Appel à S. M.*, à ses ministres et aux Français, faisant suite au Tableau des désordres dans l'administration de la justice, 1817, in-8°; 11° *Coalition* contre l'auteur du Tableau des désordres dans l'administration de la justice, 1818, in-8°; 12° *Conclusions motivées* contre Lemit et Lenormand, avoués, et Monier, huissier, 1818; 13° *Plainte* répétée et demande à la chambre des députés, 1818, in-8°; 14° *Plan* d'une nouvelle organisation judiciaire pour le criminel et le civil, 1818, in-8°.

SEMALLÉ (LE COMTE JEAN-RÉNÉ-PIERRE DE), né à Mamers, en 1772, d'une ancienne famille de Normandie, émigra en 1790. N'étant point porté sur la liste des émigrés, il put rentrer en France et en sortir à toutes les époques, afin de remplir différentes missions royalistes, par suite desquelles il fut arrêté plusieurs fois. En 1814, M. le comte d'Artois (aujourd'hui Charles X) lui donna des instructions et des pouvoirs pour se rendre à Paris, où il n'arriva qu'au moment de la capitulation. Le 31 mars, une portion de royalistes le députèrent, avec trois autres d'entre eux, pour aller complimenter l'empereur de Russie, sur sa déclaration contre Napoléon. La formation d'un gouvernement provisoire mit fin aux fonctions de commissaire que remplissait M. le comte de Semallé. Après l'arrivée de Louis XVIII, il reçut le grade de colonel et la croix de Saint-Louis. Ce fut vers

cette époque que Maubreuil (voy. ce nom) l'accusa formellement de s'être approprié une partie des caisses contenant les diamans enlevés à l'ex-reine de Westphalie. Nous laissons au temps à éclaircir cette scandaleuse affaire, dans laquelle Maubreuil, réfugié alors dans les Pays-Bas, signalait M. de Semallé comme complice. Ce dernier, envoyé par Louis XVIII de Gand à Bruxelles, pour y seconder la police des Pays-Bas, y trouvant Maubreuil, le fit arrêter et détenir, dit-on, avec plus de rigueur que ne l'exige la sûreté d'un prisonnier; mais considérant enfin qu'au lieu de se venger, il valait mieux répondre aux graves inculpations dont il était l'objet, il publia, en 1817, *Réponse de M. le comte de Semallé aux inculpations de M. le marquis de Broesses, dans son adresse à la chambre des députés, en faveur de M. de Maubreuil*. Nous ne doutons pas que M. le comte de Semallé n'ait complètement détruit les accusations qui l'avaient compromis; mais on a remarqué qu'étant revenu, en juillet 1815, avec le roi, qu'ayant été comblé par ce prince de faveurs signalées, il n'a été appelé à aucune fonction depuis l'époque où les inculpations de Maubreuil se sont élevées contre lui.

SÉMÉLÉ (JEAN-BAPTISTE-PIERRE, BARON DE), général de division, commandeur de la légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, né le 16 juin 1773, porta les armes dès sa jeunesse. Il fit toutes les campagnes de la révolution, se distingua par son courage et ses talens militaires, pas-

sa par les grades inférieurs, et avait obtenu celui de colonel en 1804. Il commandait à cette époque le 24<sup>me</sup> régiment d'infanterie de ligne au camp de Boulogne, où Napoléon le décora de la croix d'officier de la légion-d'honneur. Passant ensuite à la grande-armée d'Allemagne, il s'y distingua de nouveau en plusieurs occasions pendant les glorieuses campagnes de 1806 et de 1807. Il fut particulièrement cité pour sa belle conduite au combat de Golymin et à la célèbre bataille d'Eylau, où, quoique grièvement blessé, il contribua encore aux succès de la journée, et ne quitta le champ de bataille qu'après la victoire. Nommé général de brigade, il fut envoyé en Espagne en 1808, où il soutint sa réputation dans tous les combats, notamment à celui de Cuença, en janvier 1810. Le général Sémélé, chef d'état-major du 1<sup>er</sup> corps de l'armée d'Espagne, adressa en cette qualité au ministre de la guerre, un rapport sur l'audacieuse entreprise des Français prisonniers détenus dans la baie de Cadix, à bord d'un ponton anglais : ils terrassèrent leurs gardiens, s'emparèrent du bâtiment où ils étaient indignement traités, coupèrent les cables, et parvinrent enfin, en bravant le feu meurtrier de toutes les batteries anglaises, à recouvrer leur liberté. Cet événement mémorable se passa en plein jour le 16 mai 1810. L'année suivante, le baron Sémélé fut promu au grade de général de division, et se trouva à la prise du camp de Saint-Roch. Le 5 novembre 1811, il eut une affaire brillante avec le général

espagnol Ballesteros, qui était venu l'attaquer avec des forces supérieures; il le battit complètement et le repoussa jusque sur Obrigue, mais non sans avoir éprouvé lui-même de grandes pertes dans cette journée sanglante. En 1815, le général Sémélé, employé à la grande-armée d'Allemagne, y servit avec la même valeur. Après la première rentrée du roi, il fut nommé, le 1<sup>er</sup> juin 1814, inspecteur-général d'infanterie dans la 19<sup>me</sup> division militaire, et chevalier de Saint-Louis le 8 juillet suivant. Pendant les *cent jours*, en 1815, il fut gouverneur de Strasbourg, et se trouvait dans cette place lors de la remarquable insurrection de la garnison de cette ville, qui, sans commettre le moindre désordre, refusa d'obéir à ses officiers, se soumit volontairement au commandement d'un sergent, et rentra dans l'ordre accoutumé, quand on eut fait droit à ses plaintes. Peu après le second retour du roi, le général Sémélé fut mis en demi-activité de service.

SEMENTINI (Louis), professeur de chimie à l'université de Naples, né dans cette ville en 1777, se forma sous la direction de son père, l'un des plus habiles professeurs du pays. A l'âge de dix-huit ans, il obtint au concours la place de médecin de l'hôpital des Incurables. Ses études furent interrompues par la révolution de Naples, en 1799, qui fut par suite si funeste aux amis de l'ordre et des lettres. M. Sementini, rentré dans sa patrie à la suite du traité de Florence, ouvrit une école, et

travaillait à répandre parmi les jeunes gens les nouvelles découvertes en physique et en chimie. Un jour qu'il expliquait les effets du fluide électrique, au moyen d'un appareil qui avait la configuration d'une forteresse, on crut qu'il apprenait à ses élèves la manière d'escalader le fort Saint-Elme. Il avait été déjà soupçonné de fournir des preuves contre l'immortalité de l'âme, en réveillant, par le galvanisme, la vie organique dans quelques cadavres d'animaux. Ces accusations furent adressées à un magistrat plus familier avec les réglemens de police qu'avec les expériences de Volta : il les jugea d'une nature assez grave pour ordonner l'arrestation du professeur, et l'on vit M. Sementini conduit en prison, à la tête de sa classe et de ses machines. L'abbé Andrès, interrogé par la reine sur les imputations dirigées contre ce savant, en releva le ridicule, et il fallut tout le crédit dont ce jésuite jouissait à la cour pour réparer la bétise du magistrat. En 1807, M. Sementini fut nommé premier professeur de chimie à l'université de Naples, qu'on venait de réorganiser. Chargé de la composition d'un laboratoire, il se rendit, en 1812, à Paris, et fut assez heureux pour faire l'acquisition de celui de notre illustre et malheureux Lavoisier. De retour de sa mission, qui lui avait gagné l'estime et l'amitié des plus célèbres chimistes de la France, de la Suisse et de l'Italie, M. Sementini fut décoré de l'ordre des Deux-Siciles, et nommé directeur du cabinet de chimie de l'université de Naples. Il est

auteur d'un grand nombre d'ouvrages, dont voici les principaux : 1° *Istituzioni di chimica teorico-pratica*, Naples, 1805, 2 vol. in-8°; 2° *Memoria sull' uso medico del muriato di calce*, ibid., 1807, in-8°; 3° *Memoria sul preteso fenomeno dell' incombustibilità*, ibid., 1809, in-8°. Ce Mémoire, qui fut ensuite traduit dans presque toutes les langues, dévoila le secret d'un jongleur qui étonna l'Europe par sa prétendue incombustibilité. 4° *Memoria sopra un nuovo metodo da estrarre il potassio ed il sodio*, ibid., 1810, in-8°; 5° *Trattato elementare di chimica filosofica*, ibid., 1813, 2 vol. in-8° et atlas; 6° *Pensieri e sperimenti su' fenomeni della bacchetta divinatoria*, ibid., 1811, in-8°; 7° *Memoria sull' uso interno della pietra infernale*, ibid., 1819, in-8°; 8° *Istituzione teorico-pratica di chimica filosofica*, 4 vol. in-8° et atlas.

SEMONVILLE (LE MARQUIS DE), voyez le Supplément.

SENANCOUR (E. P. DE), homme de lettres, était encore très-jeune lorsque la révolution éclata. Il partit pour la Suisse, resta plusieurs années dans ce pays, mais à différentes époques, et s'y maria à l'âge de 19 ans. Des circonstances imprévues, et l'intention de vivre avec sa mère, dans les vallées des Alpes, lui avaient fait prendre cette détermination; les événemens publics le décidèrent à se rapprocher de Paris, où il s'est fixé depuis plusieurs années. M. de Senancour a fait paraître différens ouvrages. *Les Réveries sur la nature de l'homme* ont été imprimées, pour la première fois, en 1799, 1 vol. in 8°.



et pour la seconde fois en 1809. Cette dernière édition est inférieure à l'autre sous le rapport typographique ; mais les augmentations et les changemens en font un livre nouveau, auquel l'auteur se proposerait d'apporter des changemens plus essentiels encore dans une nouvelle édition. Il en serait de même de *l'Amour*, considéré sous le rapport moral, publié d'abord en 1805, et déjà considérablement retouché dans une seconde édition, qui a paru en 1808. *Oberman*, imprimé en 1804, n'est pas une traduction, comme on l'a dit dans une biographie ; mais les deux volumes qui ont paru ne forment que la première partie de cet ouvrage, que l'auteur ne paraît pas dans l'intention de continuer. M. de Senancour avait achevé ses *Observations critiques sur le Génie du christianisme* à une époque où M. de Châteaubriant passait pour être dans une espèce de disgrâce ; il crut alors devoir en différer la publication, qui effectivement n'eut lieu que quelques années après, en 1816, 1 vol. in-8°. Cette critique du Génie du Christianisme est la seule où cet ouvrage soit réfuté sous les rapports sérieux ; aussi la censure a-t-elle averti les journaux qu'il convenait de ne pas annoncer ces *Observations*. Dans les *Libres méditations d'un solitaire inconnu*, publié en 1819, au retour d'un voyage, M. de Senancour s'attache à inspirer à ses lecteurs des idées religieuses, parce qu'elles sont morales et consolantes ; mais il veut qu'elles soient dégagées de tout ce qui appartient aux diverses doctrines positives des théolo-

giens, et aux maximes de ceux qui font un métier du sacerdoce. Il a encore publié, en 1814 et en 1815, quelques brochures sur le congrès de Vienne et sur d'autres matières politiques. Il a été l'un des collaborateurs du *Mercure*, de *l'Abeille*, du *Constitutionnel*, et du *Mercure du 19<sup>e</sup> siècle*. La manière d'écrire de M. de Senancour tient le milieu entre celle des écrivains classiques et celle des écrivains de la nouvelle école. Cet écrivain, d'un rare mérite et d'une grande modestie, n'a pas été encore dignement apprécié. Sa fille, M<sup>lle</sup> de Senancour, auteur de plusieurs romans, a donné différens articles dans le *Mercure*, en 1814, et ensuite dans *l'Abeille*, le *Diable boiteux*, etc.

SENAULT (JEAN-FRANÇOIS-ALBERT-IGNACE-JOSEPH), maréchal-de-camp, membre de la correspondance académique de l'athénée de Paris, est né le 26 septembre 1762, et descend de Pierre Senault, greffier du roi au parlement de Paris. Le général Senault est de la branche aînée qui s'est fait maintenir dans la noblesse de ses ancêtres, par arrêt du conseil du duc de Lorraine, tenu à Nancy, le 18 février 1721. Dès l'âge de 17 ans, ce brave guerrier, enthousiaste de la liberté, combattait, sous le pavillon français, pour l'indépendance des Anglo-Américains. Entré au service en 1779, en qualité de volontaire d'honneur, disent les auteurs des *Fastes de la gloire*, trois ans après, il s'était fait remarquer par son courage, notamment dans le combat que la frégate le *Robecq*, commandée par le contre-amiral Van Stabel,

soutint contre le vaisseau anglais *le Crocodile*. Ayant eu le bras gauche emporté pendant l'action, il fut l'un des derniers à faire panser sa blessure, et le seul qui échappât à la mort, sur 62 personnes qui subirent l'amputation. » En 1788, irrité du despotisme de l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des provinces belgiques, et de la tyrannie sous laquelle une nation, aussi douce que généreuse, succombait, il seconda Van der Meersch à Turnhout, où il mit en déroute les troupes autrichiennes, et passa l'Escaut avec lui. Il faisait partie des 500 intrépides citoyens qui vainquirent à Gand une garnison de 6000 hommes de troupes réglées; il ne cessa de combattre sur le territoire de Luxembourg pendant toute la révolution belge. « En 1792, lorsque la patrie fut menacée d'une invasion étrangère, quoique mutilé, il quitta sa femme et ses enfans pour voler à la frontière. Là, on le vit constamment à l'avant-garde, et les braves qui combattaient dans les champs de Valmy, de Jemmapes, d'Anderlecht, de Liège, de Nerwinde, de Wattignie et de Fleurus, furent les témoins de sa valeur. » A la tête du bataillon dont il était le chef, il reçut, le 10 septembre 1793, deux coups de baïonnette en forçant les redoutes ennemies dans la forêt de Mormale, près de Preux-aux-Bois, et le 7 octobre suivant, il fut fait colonel, en remplacement de M. Richtersleben, tué à ses côtés au champ d'honneur : il reçut lui-même trois coups de feu, en poursuivant l'ennemi, le 17 du même

mois. Le général Senault a été commandant des places de Mons, de Bruxelles et de Montmédy. Le 24 décembre 1814, il a été admis à la retraite, dont il jouit encore paisiblement aujourd'hui (1825) dans sa famille.

SENAUX (JEAN-PIERRE DE), président à mortier au parlement de Toulouse, naquit dans cette ville en 1727. Il annonça dès son jeune âge de brillantes dispositions, cultivant à la fois les sciences et la littérature. Habile magistrat, poète gracieux, il était à sa place au Palais comme aux académies. Il montra une grande fermeté, en 1771, lors de la destruction de la magistrature par le chancelier Meaupou (*voy. ce nom*). Il ne craignit pas de lutter, dans l'intérêt de la nation, contre les volontés ministérielles; aussi les rigueurs du pouvoir tombèrent-elles sur lui de tout leur poids. Nommé, en 1787, pour faire partie de la première assemblée des notables, il se fit remarquer, par son énergie et l'étendue de ses lumières, dans le bureau que présidait le duc de Penthièvre. On lui sut mauvais gré de sa courageuse résistance; il fut exilé en 1788. Il mourut l'année suivante.

SENAUX (PIERRE-MADELEINE DE), fils du précédent, naquit à Toulouse, en 1760. Conseiller au parlement de cette ville, il fut, comme la presque totalité de ses confrères, traduit à Paris, devant le tribunal révolutionnaire. Là, on l'accusa de ne pas aimer la révolution, et d'avoir conspiré contre le peuple, en accédant aux protestations de sa compagnie des 25 et 27 septembre 1790. Il fut

condamné à mort le 14 juin 1794.

SENTETZ (N.), procureur du roi en la sénéchaussée d'Auch, lors de la convocation des états-généraux, en 1789, fut nommé député du tiers-état à cette assemblée. Lors de l'organisation des tribunaux, le 8 juillet 1790, ce fut lui qui proposa de fixer la somme à laquelle s'éleverait la compétence des juges-de-paix, et qui présenta ensuite un plan pour l'établissement des tribunaux de districts. A la fin de la même année, il fit résoudre plusieurs difficultés, sur la procédure par jurés, en matière criminelle, et le 27 janvier 1791, on décida, sur sa proposition, que la partie plaignante serait entendue dans les dépositions. Le 27 mars, il signala à la tribune les troubles qu'excitait dans quelques provinces la constitution civile du clergé; le 6 juin, il s'éleva contre le déisme et l'athéisme, demanda qu'on les mît au rang des crimes contre l'état, et que l'on appliquât la peine de mort à ceux qui en feraient profession. Craignant que son discours n'eût pas produit l'effet qu'il en attendait, il publia deux jours après une *Lettre* sur le même sujet, lettre qui aurait pu être reproduite avec succès, en 1825, lors de la discussion de la loi sur le *sacrilège*. Cet ardent ami de la peine capitale en matière religieuse disparut à la fin de la session, de la scène politique.

SERANNE (F. F.), négociant à Cette, dans le ci-devant Languedoc, à l'époque de la révolution, s'en montra le partisan, et fut élu, en septembre 1791, par le département de l'Hérault, député à l'as-

semblée législative. Toutes ses vues se dirigèrent vers le commerce et la marine; dès le 5 décembre 1791, il fit adopter un projet qui réglait le mode d'élection des capitaines des ports et des jaugeurs, et peu de jours après, il fit décréter des mesures législatives sur la police de la navigation. Le 19 mars 1792, il rappela les services importans que l'ingénieur-général de la marine, Groignard, avait rendus à la marine, et essaya, mais en vain, de lui faire accorder une récompense extraordinaire. Trois mois après, il plaida la cause des marins qui se dévouaient pour aller à la recherche de La Pérouse, et obtint un décret qui leur accordait des avances. Plein d'ardeur pour la restauration de la marine, il n'épargna rien pour faire partager ses sentimens à l'assemblée. Il mourut avant la fin de la session, le 23 août 1792.

SERASSI (PIERRE-ANTOINE), biographe, né en 1721, à Bergame, y commença ses études sous les yeux de ses parens, et se rendit ensuite à Milan, où ses talens lui ouvrirent les portes de l'académie des *Trasformati*. De retour dans son pays, il y occupa une chaire de belles-lettres dans les écoles publiques, qu'il quitta peu après, pour se livrer entièrement aux recherches relatives à la langue et à la littérature italiennes. Nommé secrétaire perpétuel de l'académie des *Eccitati*, qu'il avait contribué à relever, il se serait borné à en remplir les devoirs, si le cardinal Furietti, son compatriote, ne l'avait engagé de se rendre à Ro-

me, pour se mettre à la tête d'un collège fondé en faveur des jeunes gens de Bergame. Lorsque cette maison d'éducation tomba en ruine faute de fonds, Serassi fut successivement appelé, en qualité de secrétaire, auprès de son protecteur, Furietti, et des cardinaux Calini et Spinelli. C'est alors qu'il fit paraître les vies du Tasse et de Mazzoni, qui le placèrent au rang des meilleurs littérateurs de son temps. Plein de zèle pour la gloire de sa patrie, il avait surveillé les réimpressions de plusieurs écrivains de Bergame, dont il se proposait de publier l'histoire littéraire; travail important, pour lequel il avait fait beaucoup de recherches. Au moment où il se proposait de quitter Rome, pour aller augmenter le nombre de ses matériaux, il mourut le 19 février 1791. Ses ouvrages sont : 1° *Parere intorno alla patria di Bernardo e di Torquato Tasso*, Bergame, 1742, in-8°; 2° *Vita di Pietro Spino*, Venise, 1744, in-12; 3° *Vita di G. Pietro Maffei*, Bergame, 1747, in-4°; 4° *Vita di F. Maria Motza*, ibid., 1747, in-8°; 5° *Vita di Poliziano*, ibid., 1747, in-8°; 6° *Vita di Bernardo Cappello*, ibid., 1748, in-8°; 7° *Vita di Bernardo Tasso*, ibid., 1748, in-12; 8° *Dissertazione sopra Prudente grammatico*, Parme, Bodoni, 1787, in-8°; 9° *Vita di Pietro Bembo*, Bergame, 1753, in-8°; 10° *Vita di Domenico Veniero*, ibid., 1751, in-8°; 11° *Vita di Dante*, ibid., 1752, in-12; 12° *Vita di Petrarca*, ibid., 1753, in-12; 13° *Vita di Baldassarre Castiglione*, Padoue, 1766, in-

4°; 14° *Vita Basilii Zanchi*, Bergame, 1747, in-8°; 15° *Vita di Torquato Tasso*, Rome, 1785, in-4°, et Bergame, 1790, 2 vol. in-4°; 16° *Vita di Jacopo Mazzoni*, Rome, 1790, in-4°. La ville de Bergame lui a décerné une médaille, avec cette légende si bien appliquée : *Propagatori patriæ laudis*.

SERCEY (PIERRE-CÉSAR-CHARLES-GUILLAUME, MARQUIS DE), entra dans la marine en 1766. Il fit ses premières campagnes dans les mers de l'Inde, deux voyages de découverte aux terres australes. A son retour en France, en 1778, il fut employé sur la frégate *la Belle Poule*, dont le combat glorieux devint le signal des hostilités. Le brave la Clocheterie, qui commandait cette frégate, ayant été blessé dans ce combat, le roi confia au marquis de Sercey le commandement de la frégate, bien qu'il ne fût que très-jeune enseigne de vaisseau. Plusieurs autres commandemens lui furent successivement confiés. Les services signalés qu'il rendit au siège de Pensacola, où il commandait une corvette, furent récompensés, en 1781, par la croix de Saint-Louis et par le grade de lieutenant de vaisseau. En 1782, il servit comme second sur la frégate *la Nymphe*, commandée par le vicomte de Mortemart, qui, après un combat aussi glorieux qu'opiniâtre contre le vaisseau anglais *l'Argo*, de 50 canons, s'empara de ce vaisseau. Le marquis de Sercey fut désigné pour aller prendre possession du navire; mais le canot qui le portait ayant coulé bas, il se sauva à la nage. Le vicomte de

Mortemart, mort peu de temps après, le marquis de Sercey conserva le commandement de la frégate, jusqu'à ce que la paix de 1783 eût mis fin aux hostilités. En 1784, il servit dans l'expédition qui conduisit l'ambassadeur de France à Constantinople. En 1786, il fut nommé au commandement de la frégate *l'Ariel*, avec laquelle il fit partie de la station des Antilles; il rentra en France en 1788, et en repartit, en 1790, comme commandant de la frégate *la Surveillante*. Il était à Saint-Domingue lorsque les premiers troubles s'y manifestèrent; il protégea et secourut de tous ses moyens les colons. Ayant été nommé contre-amiral en 1793, il reçut, avec son brevet, l'ordre de porter son pavillon à bord du vaisseau *l'Eole*, de prendre le commandement de la division qui se trouvait dans ces mers, et de réunir tous les bâtimens pour les ramener en France; au mois de juin 1793, il en avait réuni plus de 150 richement chargés. Il se disposait à mettre à la voile, lorsqu'éclata la révolte des noirs, préparée par les commissaires civils Polverel et Sontonax. Le marquis de Sercey fit tout ce qui dépendit de lui pour s'opposer aux mesures des commissaires, qui s'en vengèrent en le mettant hors la loi; mais son équipage lui resta fidèle, et cette proscription n'eut pas de suites. Les événemens se pressaient, l'évacuation de la rade devenait indispensable. Il fallait sauver le riche convoi confié au contre-amiral de Sercey, il fallait aussi sauver le plus possible les malheureux habitans, qui, échappés aux

flammes et au carnage, venaient chercher un asile à bord des bâtimens. Six mille au moins furent répartis sur les bâtimens de guerre et sur les navires du commerce; enfin il fallut mettre à la voile. Les approvisionnemens ne pouvaient permettre de tenter le voyage de France; d'ailleurs, la guerre était déclarée, et avec une faible escorte, il eût été imprudent d'exposer un convoi aussi riche; les États-Unis offraient un asile qu'on pouvait gagner en bien moins de temps, et sans courir les risques qu'on ne pouvait manquer de trouver sur les côtes de France. Le convoi fut donc dirigé sur les États-Unis, où il parvint dans l'espace de 10 à 12 jours, sans qu'un seul bâtiment se fût égaré ou eût resté en arrière. La conduite de ce convoi suffirait seule pour honorer la carrière maritime du marquis de Sercey. A la fin de 1793, il rentra en France avec son vaisseau *l'Eole*; à son arrivée, on lui signifia qu'étant de caste nobiliaire, il ne pouvait plus rester au service, et peu de temps après, il fut arrêté et conduit au Luxembourg, d'où il ne sortit qu'après la chute de Robespierre. En 1795, il fut rappelé, et on lui donna le commandement des forces navales qui étaient destinées à aller prendre station dans les mers de l'Inde. Des commissaires civils furent embarqués sur cette division; quelques indiscretions qui leur échappèrent pendant la traversée, ne laissèrent point de doute au marquis de Sercey sur le but de leur mission; elle tendait à opérer le bouleversement de l'Île-de-France, en employant

les mêmes moyens qui avaient réussi à Saint-Domingue. Il dissimula son mécontentement; mais à son arrivée à l'Île-de-France, il trouva le moyen de faire connaître aux principaux habitans les projets des commissaires. Ils ne furent point admis, et le marquis de Sercey facilita les moyens de les renvoyer. Cette colonie lui dut son salut dans ce moment, et bientôt après, elle lui dut encore son existence. Abandonnée dès-lors à elle-même, la colonie ne put se soutenir que par les secours que lui procurèrent les prises nombreuses et riches que faisaient dans toutes les parties de l'Inde les frégates dirigées par le marquis de Sercey. Quoique, dans ces mêmes mers, les Anglais entre-tinssent des forces plus que triples des siennes, la marine française comptera toujours au nombre des belles actions qui l'honorent, le combat du 8 septembre 1796, près de Sumatra, où le marquis de Sercey fut attaqué par deux vaisseaux anglais de 74, le *Victorieux* et l'*Arrogant*, qui avaient été envoyés à sa recherche pour détruire sa division. Les quatre frégates que commandait l'amiral français soutinrent un combat de 5 heures, et obligèrent les deux vaisseaux à prendre la fuite : ils ne durent leur salut qu'au calme qui survint, et qui ne permit pas aux frégates françaises de les poursuivre. Dans cette même croisière la division, toujours sous les ordres du marquis de Sercey, parut bien à propos devant Batavia : les Anglais étaient sur le point de s'emparer de cette colonie; la présence de la divi-

sion française la sauva. En mai 1799, après une nouvelle croisière, le marquis de Sercey revenait à l'Île-de-France avec une frégate et une corvette. Il trouva les ports de cette colonie bloqués par deux vaisseaux et quatre frégates. Malgré ces forces supérieures, il parvint à se mettre en sûreté après avoir essuyé une canonnade de 6 heures. La colonie lui dut encore son salut, puisque, par les secours que lui fournirent ses prises nombreuses, il parvint à suffire aux besoins de la colonie pendant plusieurs années. Sa mission cessa à la fin de 1800. Il rentra en France pendant la paix qui suivit le traité d'Amiens, et fut bien accueilli par le premier consul Bonaparte, qui le félicita sur sa conduite dans l'Inde. La légion d'honneur ayant été créée peu de temps après, il en devint commandant; on lui proposa un nouveau commandement, mais il le refusa et prit sa retraite en 1802. Lors des événemens politiques de 1814, il fut nommé l'un des commissaires chargés d'aller au devant de Louis XVIII pour le féliciter au nom de la marine, et presque en même temps commissaire pour se rendre en Angleterre, à l'effet de faire rentrer les Français qui y étaient prisonniers de guerre. L'accueil qu'il reçut en Angleterre dut lui prouver qu'il y était estimé, et lui faire envisager un succès plus prompt qu'il n'avait osé l'espérer. En effet, il fut bien secondé par l'amirauté, qui, en moins de deux mois, avait rendu près de cent mille Français à leur patrie. Dès le mois de mai 1814, le roi

le rappela au nombre de ses vice-amiraux, et le 18 août suivant, il devint grand-officier de la légion-d'honneur. Le 3 mai 1816, il fut nommé commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

SERGEANT (LE), d'I-bergue, lieutenant des maréchaux de France, et l'aîné d'une famille opulente de Saint-Omer, fut l'un des quatre députés de la province d'Artois aux états-généraux, en 1789. Il vota dans cette assemblée avec la majorité, ainsi que dans l'assemblée constituante. Après la session, il retourna à Saint-Omer, et fut appelé, sous le directoire-exécutif, à remplir les fonctions de président de l'administration municipale; maire sous le consulat et conservé sous l'empire, il exerça cette place jusqu'à sa mort. Il se fit distinguer dans ces fonctions administratives, par sa justice, sa modération, et son zèle à maintenir l'ordre public et assurer les subsistances dans des temps difficiles, où il fit preuve de dévouement à son pays et à ses concitoyens. La ville de Saint-Omer a à se féliciter aussi aujourd'hui de l'administration de l'un des neveux de M. Le Sergeant, qui suit l'exemple des vertus publiques de son oncle, et mérite, par son impartialité et sa sagesse, le même éloge.

SERGEANT (LOUIS), né à Chartres, en 1751, fut, dès sa jeunesse, destiné aux arts du dessin. Après avoir fait de bonnes études, il étudia, sous Augustin de Saint-Aubin, l'art de la gravure, et se fit bientôt une sorte de réputation dans le genre de la gravure en couleur, qui prenait faveur alors.

Plusieurs portraits de Sergent, celui de Necker et celui de Marceau, entre autres, sont d'une grande ressemblance, et ne manquent point de mérite d'exécution. Les premiers mouvemens de la révolution trouvèrent en lui un partisan rempli de ferveur. Président de l'assemblée du district de Saint-Jacques, il donna le premier l'idée des comités de bienfaisance, et provoqua une adresse à l'assemblée nationale pour la libre publication des ouvrages d'art. L'entraînement de Sergent vers les idées nouvelles, et quelquefois vers les mesures épouvantables qui résultèrent de l'abus de ces idées, n'étouffa point chez lui les sentimens de l'humanité. Il protégea, comme président, 60 soldats de Royal-Champagne, licenciés avec des cartouches jaunes; fit rendre la liberté à M. Bavoust, depuis maréchal-de-camp, et fit remettre en activité le sergent-Museur, depuis gouverneur d'une ville de Hollande. Reçu au club des Jacobins, et constamment secrétaire ou vérificateur au scrutin, il partagea les fautes, et ne put se soustraire à l'influence d'une époque dont le vertige avait désorganisé tant de cerveaux. Cependant il rendit plus d'un service pendant le cours de la révolution, et compta au nombre de ses amis plus d'un partisan de l'ancien ordre de choses. Il sauva des victimes : Depremesnil, l'avocat Morizet, MM. Barré, Radet, Desfontaines, de Sombreuil et Baffry, l'abbé Barthélemy, de Courtarvel, Larive, Hailly, les peintres Robert et Berley, Gossec, le marquis de Châteaugiron, et

beaucoup d'habitans de Chartres, lui durent, à diverses époques, la liberté et la vie. Nommé officier municipal et l'un des quatre administrateurs de la police, il se refusa aux offres que la cour faisait faire à tous les démocrates qu'elle voulait séduire. Il força les fiacres de reprendre leurs numéros et d'obéir aux anciens réglemens ; fit supprimer les cachots de la Conciergerie et du Châtelet ; fit ajouter un préau à la prison de l'Abbaye, et réclama, long-temps et infructueusement, qu'une prison particulière fût assignée aux enfans détenus. Le mouvement du 20 juin au faubourg Saint-Germain lui a été faussement attribué. Les masses du peuple ne sont point dirigées par un seul homme ; elles entraînent et ne se laissent pas entraîner. Ce fut lui qui fut chargé de surveiller le décret qui ordonnait le désarmement et le licenciement de la garde du roi. Chargé aussi des dispositions nécessaires et de la surveillance des cérémonies nationales, il ne profita point de cette occasion, et n'imita point ces fonctionnaires qui, en s'occupant du bien public, mêlent à leur patrimoine le bien du public. Le 10 août fut en grande partie son ouvrage ; et en énonçant ce simple fait, nous ne nous chargeons ni d'une justification, ni d'une accusation. Les Suisses de Courbevoye furent sauvés par ses ordres. Les massacres de septembre, le plus horrible de tous les excès de la révolution, furent sinon excusés, du moins palliés dans une adresse où se trouva la signature de Sergent. Il réclama contre cette adresse, et ac-

cusa Marat d'y avoir ajouté sa signature. Plusieurs émigrés lui durent la vie dans ces circonstances épouvantables. Il renouvela plusieurs fois ses réclamations contre la part qui lui était attribuée dans ces massacres. Il passa en Suisse, où il resta deux années. Décrété d'arrestation à son retour, il fut recueilli et caché par le fils d'une des victimes de septembre, M. de Rulhière : cette preuve semble un éclatant témoignage de son innocence. Il avait voté la mort de Louis XVI, et participé aux principaux actes de la convention. Mais, dans cette époque odieuse de la terreur, il attacha de même son nom à quelques souvenirs honorables, et conserva plusieurs statues et monumens ; s'adjoignit à Chénier, pour créer le conservatoire de musique. Il fit exécuter beaucoup d'embellissemens aux Tuileries, et y fit placer la belle horloge de Lepaute. Comme fondateur du musée national, il a droit à la reconnaissance publique, et comme provocateur de plusieurs lois en faveur des arts et de leur libre développement, à la reconnaissance des artistes. Il suivit, avec sa femme, le général Moreau, son beau-frère, et fait prisonnier par les Autrichiens, fut traité par eux avec considération, à titre de parent du général. Il revint en Suisse, puis en France, où Bernadotte, alors ministre de la guerre, le nomma commissaire du gouvernement auprès de la régie générale des hôpitaux. Opposé au mouvement du 18 brumaire, il fut supprimé après cette époque, ainsi que son administration tout entière, et



exilé de Paris. Il passa en Italie, et fut nommé, à Turin, adjoint-bibliothécaire de la bibliothèque de l'université. Il alla ensuite à Venise, où son talent, comme graveur, lui donna les moyens de suffire à son existence, et où les émigrés mêmes le recommandèrent au gouvernement du pays. C'est là qu'il a publié les *Costumi de' Popoli antichi e moderni* en 21 cahiers. Il s'occupe maintenant, à Milan, qu'il habite, d'une traduction française d'*Ennio Quirino Visconti*. Il est faux qu'il ait publié, avec l'abbé Maïo, une traduction d'Eusèbe : c'est le docteur arménien Zorab qui est le collaborateur de l'abbé Maïo.

SÉRIEYS (ANTOINE), homme de lettres, naquit dans la ci-devant province de Languedoc, en 1765. Il s'était, depuis sa jeunesse, consacré à l'instruction publique, bien qu'il n'eût jamais voulu appartenir à aucun ordre religieux, et en 1793, il était professeur d'histoire à Paris. Successivement bibliothécaire du puytanée français, aujourd'hui collègue de Louis-le-Grand, censeur du lycée de Cahors et professeur à l'académie de Douai, Sérieys était sans fonctions à l'époque de la première restauration, en 1814. Il mourut à Paris, dans un état voisin de l'indigence en 1820. On lui doit : 1° *l'Amour et Psyché*, poème en 8 chants, 1789, in-12; deuxième édition, 1803, in-12, et troisième, 1804. 2° *Les Révolutions de la France, ou la Liberté*, poème national en dix chants, avec des notes qui renferment un précis de la révolution, 1790, in-8°; 3° *Lettres inédites de*

*Henri IV*, 1802, in-8°; 4° *Œuvres de la Rochefoucauld, marquis de Surgères*, 1802, in-8°; 5° *Lettres de Paciaudi au comte de Caylus*, 1802, in-8°; 6° *Voyage en Italie, de l'abbé Barthélemy*, 1802, in-8°; 7° *Tablettes chronologiques de l'histoire ancienne et moderne jusqu'à la paix d'Amiens*, 1803, in-12; deuxième édition, 1804, deux vol. in-12; cinquième édition, 1817, in-8°. 8° *Éléments de l'histoire des Gaules*, 1804, in-12; 9° *Építome de l'histoire de France*, 1804, in-12; 10° *Précis de l'Abbrégé chronologique de l'histoire de France, du président Hénault*, 1804, in-12; *id.*, continuée jusqu'à la conquête du royaume de Naples, 1806, in-12; 11° *Építome de l'histoire des papes*, revu par l'abbé Sicard, 1805, in-12; 12° *Éléments de l'histoire de Portugal*, 1805, in-12; 13° *Bibliothèque académique*, 1810-1811, 12 vol. in-8°; 14° *Romulus second*, en vers latins et français, 1811, in-4°; 15° *Additions aux Éléments de la grammaire latine de Lhomond*, 1812, in-12; 16° *Építome de l'histoire moderne*, 1812, in-12; 17° *Építome de l'histoire ancienne*, 1813, in-12. On lui attribue l'*Histoire abrégée de la campagne de Napoléon en Allemagne et en Italie jusqu'à la paix de Presbourg*, 1806, in-12.

SERIO (LOUIS), né à Naples, vers l'année 1732, était un des avocats les plus renommés du barreau napolitain. Ami et rival de l'infortuné Pagano, on l'avait souvent entendu plaider avec une éloquence qui laissait une profonde impression sur l'âme des spectateurs, en ébranlant forte-

ment la conscience des juges. Témoin du désordre des lois et des vices de l'administration, il partagea le vœu des hommes éclairés pour amener une réforme salutaire dans le gouvernement de son pays, et entra dans les clubs patriotiques qui comptaient dans leur sein les citoyens les plus recommandables par leurs vertus et par leur savoir. Il déploya une grande énergie lors de l'installation de la république napolitaine, et malgré son âge et ses habitudes pacifiques, il offrit son bras pour défendre la liberté menacée par de nombreux adversaires. Il faisait partie de la colonne que la république expirante envoya, sous les ordres de Wirtz, à la rencontre du cardinal Ruffo, qui s'avancait vers la capitale. Les mauvaises dispositions de ce général, qui possédait toutes les qualités du soldat sans avoir l'expérience d'un chef, exposèrent la vie de plusieurs patriotes, qui furent deux fois heureux de périr les armes à la main et de se soustraire à la honte de l'échafaud. Serio fut de ce nombre : après avoir bravé tous les périls et s'être défendu avec le courage du désespoir, il tomba victime de son noble dévouement, sans qu'on ait jamais pu recueillir les moindres renseignements sur les circonstances de sa mort. Cet homme respectable, doué d'une heureuse facilité pour la poésie, était l'un des meilleurs improvisateurs de son temps. La sévérité de ses fonctions ne nuisait nullement à l'amabilité du poète, et après avoir fait verser des larmes dans un plaidoyer, Serio était souvent attendu pour répandre la

gaité dans un banquet. Il mourut le 13 juin 1799.

SERMET (ANTOINE-PASCAL-HYACINTHE), ex-provincial de l'ordre des Carmes-déchaussés, évêque métropolitain du Sud, prédicateur du roi, membre de l'académie des sciences de Toulouse, etc., naquit dans cette ville en 1732. Il entra de bonne heure dans l'ordre du Mont-Carmel ; ses supérieurs, appréciant ses talents, le chargèrent de professer la philosophie et la théologie dans les cours que suivaient leurs novices. Sermet introduisit une nouvelle méthode d'enseignement ; il repoussa les formes en usage depuis les siècles d'ignorance, et les remplaça par les vérités simples du christianisme, et la religion ne put qu'y gagner. Les intérêts de son ordre lui étant en outre confiés, il voyagea beaucoup ; parcourut l'Italie, l'Espagne, et éprouva dans ce dernier pays une profonde horreur pour le tribunal de l'inquisition. Appelé à Paris, comme son confrère le P. Elysée, il prêcha la station du Carême devant Louis XV, à Versailles, se faisant remarquer par la vigueur de son éloquence, à la fois douce, ferme et persuasive. La cour le choisit pour présider, de concert avec l'archevêque M. Lomenie de Brienne, le chapitre général des Carmes ; fonctions dans lesquelles il montra les ressources d'un esprit adroit et conciliant. L'assemblée nationale ayant décrété la constitution civile du clergé, et M. de Fontange, archevêque de Toulouse, ayant refusé de s'y soumettre, le peuple, rentré dans le droit de nommer son pre-

mier pasteur, choisit Sermet : celui-ci, cédant aux conseils de M. de Lomenie de Brienne, accepta. La charité apostolique du nouvel évêque éclata dans plusieurs circonstances. Vivement attaqué par toute la portion du clergé qui avait suivi une autre voie, il ne se vengea qu'en lui faisant du bien, et plus d'une fois il arracha à la mort des prêtres réfractaires. Arrêté en 1793, le 9 thermidor lui sauva la vie. Il assista aux deux conciles du clergé constitutionnel de France, en 1797 et 1801. Il donna sa démission lors du concordat entre le premier consul Bonaparte et le pape Pie VII, et mourut à Paris, le 24 août 1808. Sermet avait pour maxime : *Autre chose est de se soumettre, autre chose est d'approuver*. Aussi savant que pieux, il composa plusieurs ouvrages, tous empreints du sceau de l'érudition : 1° un *Ordo* ou bref d'une forme nouvelle, dans lequel il avait inséré des extraits des saints-pères sur les devoirs ecclésiastiques; 2° un *Benedictional*; 3° *Mémoire sur une inscription trouvée dans l'aqueduc de la fontaine de Saint-Etienne à Toulouse*; 4° *Mémoire sur l'inquisition à Toulouse*; 5° *Recherches historiques sur Godolin Italie et la présidente de Munsencal*. Sermet a laissé plusieurs Mémoires manuscrits tous très-curieux. 6° *Dictionnaire de toutes les rivières du monde*; 7° *Recherches historiques sur Toulouse*; ouvrage immense, dont quelques parties sont terminées. Il travaillait aussi à l'histoire du parlement de cette ville. Les sermons du P. Sermet ont joni d'une grande réputation. On citait dans le nombre ceux sur l'*Aumône*, le

*mauvais Riche*, la *Femme parfaite*, l'*Union des ennemis*, etc. M. le comte Grégoire, ancien évêque de Blois, prononça sur la tombe du métropolitain du Sud, un éloge qu'il a fait imprimer.

SEROUX (LE BARON JEAN-NICOLAS), lieutenant-général d'artillerie, inspecteur de cette arme, grand-officier de la légion-d'honneur et grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, né en 1742, entra au service, comme cadet gentilhomme à l'âge de 12 ans, sous le règne de Louis XV. Il fit avec distinction toute la guerre de sept ans, se signala à la bataille d'Hastenbeck, et fut successivement élevé à des grades supérieurs. Il était lieutenant-colonel d'artillerie à l'époque de la révolution. En 1790, il fut mis en arrestation avec sa famille comme noble, et ne sortit de prison qu'à pour reprendre un service actif à l'armée. Il fit depuis toutes les campagnes de la révolution jusqu'en 1814, et fut rapidement élevé aux grades de général de brigade et de division. Pendant la campagne de Hollande, il commandait en chef l'artillerie de l'armée; en Italie, il eut long-temps le commandement supérieur de la Marche d'Ancone; il passa ensuite en Allemagne, où il commanda, toujours en chef, l'artillerie de divers corps d'armée, et notamment, pendant plusieurs années, celle du corps du maréchal Ney. Il contribua puissamment au gain de la célèbre bataille de Friedland, où le corps de Ney et son artillerie décidèrent la victoire, long-temps indécise. Après cette action d'éclat, il fut nommé grand-officier de la légion-d'honneur.

Le dernier commandement du général Seroux fut celui de l'artillerie de la forteresse de Magdebourg, qu'il conserva jusqu'en 1814, époque de la restauration. Il se retira alors à l'âge de 72 ans, et fut nommé par le roi lieutenant-général honoraire, conservant les honneurs et la solde d'un officier de ce grade en activité. Il resta depuis cette époque étranger aux affaires publiques, et après avoir subi avec succès l'opération de la pierre, il passa une vieillesse aussi tranquille que sa vie avait été active. Le roi le nomma pendant ce temps grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, dont il était déjà chevalier avant la révolution. Le général Seroux mourut à Compiègne, le 5 septembre 1822, à l'âge de 80 ans, vivement regretté de tous ceux qui avaient pu apprécier ses talens et ses vertus. Après avoir occupé des postes importants sous les gouvernemens divers qui se sont succédé en France, ce militaire loyal et intègre est mort sans fortune, ne laissant à sa famille d'autre héritage que la mémoire de ses vertus et un noble exemple à suivre.

SERRA (JÉRÔME), dernier président de la république de Gênes, issu d'une des principales familles de la ville, s'est montré toujours l'ennemi implacable des oppresseurs de son pays. N'ayant d'attachement que pour l'ancienne constitution de sa patrie, il lui a sacrifié tous les avantages qu'il aurait pu obtenir sous les gouvernemens étrangers. En 1814, lorsque lord Bentinck promettait aux Italiens la coopération de

l'Angleterre pour les aider à recouvrer leur liberté, Serra fut élevé, par les vœux unanimes de ses concitoyens, à la place éminente de chef du gouvernement provisoire de Gênes. En cette qualité, il fit des réclamations énergiques pour assurer l'indépendance de la république : l'inutilité de ses démarches et l'arrêt inattendu du congrès de Vienne, qui sacrifiait les droits d'un état libre aux vœux ambitieux d'un voisin abhorré, dictèrent à Serra une protestation qui suffit pour recommander son nom à l'admiration de la postérité. « L'espoir de rendre à notre chère patrie, disait-il, son ancienne splendeur, nous fit consentir à nous charger des rênes du gouvernement. Tout paraissait devoir justifier notre attente : les proclamations d'un général anglais, trop généreux pour abuser de la victoire, et trop éclairé pour consacrer l'usurpation ; les droits imprescriptibles d'un peuple dont l'indépendance, aussi ancienne que le commencement de son histoire, est fondée sur l'équilibre des états italiens reconnus par le dernier traité d'Aix-la-Chapelle ; l'injustice évidente de sa réunion à un empire envahisseur ; le renversement de ce même empire, et, plus que toute autre chose, la voix des princes alliés proclama à Vienne que le temps où l'indépendance de chaque état serait respecté était enfin arrivée, qu'une paix générale, en assurant les droits et la liberté de chacun, replacerait dans l'ancienne balance les états européens, garantirait la tranquillité des nations,

» et s'opposerait aux usurpations  
 » qui avaient si long-temps déchiré  
 » le monde. Après ces mémorables  
 » déclarations, et, lorsque le gou-  
 » vernement travaillait à faire re-  
 » naître la prospérité nationale,  
 » que vos représentans avaient  
 » repris sans obstacle l'exercice  
 » de la souveraineté, et que vo-  
 » tre ancien pavillon avait flotté  
 » sur tous les bords et avait re-  
 » paru dans tous les ports de la  
 » Méditerranée, nous venons d'ap-  
 » prendre, avec non moins d'éton-  
 » nement que de douleur, la réso-  
 » lution prise au congrès de Vien-  
 » ne de réunir nos états à ceux du  
 » roi de Piémont. . . . .  
 » Il ne nous reste qu'à remplir un  
 » honorable, quoique pénible de-  
 » voir, celui de protester, comme  
 » nous faisons, que les droits des  
 » Génois à leur indépendance peu-  
 » vent être méconnus, mais jamais  
 » annulés. » Après avoir signé cet  
 acte, cet illustre magistrat sortit  
 de la ville de Gênes, où il n'a plus  
 voulu remettre le pied, quoiqu'il  
 habite une campagne voisine.

**SERRACAPRIOLA** (ANTOINE  
**MARESCA DONNORSO, DUC DE**), né  
 à Naples, en 1750, fut, après la  
 mort de ses parens, confié aux  
 soins d'un oncle, qui le maria  
 à une dame étrangère. En 1782,  
 il fut envoyé en qualité de minist-  
 re auprès de l'impératrice Cathé-  
 rine II. Privé de son épouse, il  
 contracta de nouveaux engage-  
 mens avec la fille du prince Wia-  
 semski, ministre de la justice et  
 des finances de l'empire. Cette al-  
 liance et la droiture de son caractè-  
 re, lui donnèrent beaucoup de  
 crédit à la cour de Russie. L'em-  
 pereur Paul I<sup>er</sup>, qui avait d'abord

des préventions contre lui, fut dé-  
 sarmé par sa noble contenance, et  
 se plut à lui accorder une marque  
 d'estime, en le décorant de l'ordre  
 de Saint-André. La révolution  
 qui avait éclaté en France faisait  
 de rapides progrès en Italie : tous  
 les rois y furent menacés, et la  
 cour de Naples, livrée à de perfides  
 conseils, fut victime de son impru-  
 dence plus encore que de sa faibles-  
 se. Le duc de Serracapriola, fidèle  
 à son mandat, obtint des secours  
 de l'empereur de Russie pour rele-  
 ver le trône de son maître. Sa con-  
 duite ne varia pas lorsque, en 1806,  
 le royaume de Naples fut expo-  
 sé de nouveau à une invasion  
 étrangère. La paix de Tilsitt, en  
 reconnaissant les conquêtes de la  
 France, dépouilla le duc de Ser-  
 racapriola du droit de représen-  
 ter son pays; mais on peut dire  
 qu'il n'a jamais été plus réellement  
 ministre que dès l'instant qu'il  
 cessa de l'être. Sa maison devint  
 le point de réunion des person-  
 nages les plus éminens, et le foyer  
 des combinaisons les plus hostiles  
 contre le pouvoir extraordinaire  
 qui s'était formé en Europe. Se  
 refusant aux offres de son nou-  
 veau roi, et privé des secours de  
 l'ancien, il se résigna à une exis-  
 tence très-bornée, sans cesser de  
 remplir ses devoirs. Lorsque la  
 Russie, menacée par les armées  
 françaises, fut obligée de ras-  
 sembler toutes ses forces pour se  
 défendre, le duc de Serracaprio-  
 la fut chargé par l'empereur A-  
 lexandre de stipuler de nouveaux  
 traités avec la Perse, la Tur-  
 quie et l'Angleterre. Dépositaire  
 des intérêts de la plupart des  
 puissances opprimées, il prit une

part active aux événemens qui bouleversèrent la situation politique de l'Europe, et parut au congrès de Vienne, pour y plaider la cause des Bourbons de Naples. L'heureuse issue de cette mission lui valut une pension et des honneurs. Pour se délasser de ses travaux, il se rendit dans sa patrie, dont il vivait éloigné depuis trente-deux ans. De retour en Russie, il espérait jouir des récompenses que ses longs services lui avaient méritées, lorsque la mort de sa fille, et les convulsions qui agitèrent Naples en 1820, lui causèrent de nouveaux chagrins. Invité par le roi lui-même à prêter serment à la constitution, le duc de Serracapriola, qui ignorait les véritables intentions de ce monarque, mit sa signature au bas du papier qu'on lui avait envoyé, et l'adressa au roi, pour qu'il en fit l'usage le plus convenable. Ferdinand le remit au parlement, en se montrant satisfait de la conduite de son ambassadeur. Le duc qui, bien différent de la plupart de ses collègues, aurait désiré voir l'ordre rétabli dans son pays, sans l'intervention d'une armée autrichienne, encourut la disgrâce de sa cour, et après avoir exercé, pendant l'espace de quarante ans, les fonctions de ministre à Pétersbourg, il y mourut, le 27 novembre 1822, abreuvé de dégoût et d'amertume.

SERRAO (JEAN-ANDRÉ), évêque de Potenza, naquit en 1734, à *Castel-Pavone*, petite ville de la Calabre ultérieure, qui a ensuite échangé son nom contre celui de *Filadelfia*. Le célèbre abbé Genovesi, sous lequel il avait étudié,

ayant démêlé en lui le germe de grands talens, le fit nommer, par le roi Charles III, professeur de morale au collège de *Gesù-Vecchio*. Dans ce temps, des nuages s'élevaient déjà entre Clément XIII et la cour de Naples, et, si le pontificat de Clément XIV parvint à les dissiper, ils reparurent plus sombres encore lorsque le cardinal Braschi prit possession de la chaire de Saint-Pierre. Ce pape avait refusé d'admettre les recommandations du roi de Naples, pour les nominations aux églises vacantes de ce royaume. Au renouvellement des querelles entre les deux cours, Serrao, embrassant la cause de la souveraineté contre la puissance sacerdotale, crut qu'il était à propos de mettre la main à un ouvrage dont l'idée avait été conçue par Genovesi lui-même. Dans cet écrit, on devait prouver par des faits tirés de l'histoire de Naples, et rapportés chronologiquement, que les révolutions arrivées dans ce royaume, et toutes les guerres qui lui avaient coûté tant de sang, avaient été suscitées soit ouvertement, soit en secret, par les pontifes romains, ennemis naturels de l'indépendance des autres états italiens. Le renvoi de Tanucci, premier ministre, empêcha Serrao de continuer son travail. Privé d'un puissant protecteur, il aurait eu à redouter les persécutions des partisans du saint-siège, si le marquis de la Sambuca et la reine ne l'eussent soutenu contre ses ennemis. Destiné par le roi à l'église épiscopale de Potenza, Serrao n'obtint pas la confirmation de la cour de Rome, qui, pour justifier ce refus, l'accusa

de jansénisme, et lui fit un crime d'avoir défendu l'autorité temporelle contre la puissance ecclésiastique. On lui offrit cependant de le consacrer, s'il voulait consentir à une rétractation des principes répandus dans ses écrits. Serrao, loin de les abjurer, expliqua et défendit son traité des *Claris catechistis*, par un savant mémoire. Le roi de Naples, blessé des refus du pape, fit examiner par des théologiens les ouvrages de Serrao, et sur leur rapport favorable, la cour de Rome fut sommée de donner la consécration à l'évêque nommé par le roi. Pressé dans ses derniers retranchemens, Pie VI fléchit à regret; Serrao fut consacré, et quand on lui demanda, comme il est d'usage, le serment d'obéissance aveugle au saint-siège, il répondit : *Oui, sauf celle que je dois à mon souverain*. A son retour de Rome, il fut reçu à la cour avec les témoignages de la plus haute estime et de la plus grande admiration. La reine, qui eut un long entretien avec lui, lui dit en le congédiant : *Si tous les évêques avaient votre savoir et votre fermeté, Rome abaisserait bientôt les ailes de son orgueil*. C'était peu de porter dans les matières ecclésiastiques une vaste érudition, une philosophie éclairée, et une profonde connaissance des saints-pères et des écrivains sacrés : Serrao cultivait avec un égal succès toutes les branches de la littérature. Lors de la fondation de l'académie de Naples, il fut nommé secrétaire de la classe des belles-lettres, dont il remplit les fonctions avec beaucoup de zèle et d'assiduité. Livré

à ses études et aux soins de son épiscopat, il jouissait de l'estime de ses concitoyens lorsque les premiers symptômes de la révolution française se manifestèrent en Italie. Les rois, qui craignaient les progrès des idées philosophiques, se rapprochèrent du saint-siège, et lui sacrifièrent tous ceux qui les avaient aidés à en combattre les prétentions. Quelques-uns d'entre eux furent arrêtés et mis en prison; Serrao craignit pour lui le même sort, mais cette fois il fut épargné. Au milieu des brillantes victoires remportées en Italie par le général en chef Bonaparte, le roi de Naples avait obtenu une paix qu'il ne tarda pas à rompre. Sa capitale fut envahie, et sur les débris de son trône s'éleva une république de quelques mois, dont l'existence éphémère devait être si fatale pour ses partisans. Pendant les désordres de l'anarchie qui lui succéda, les hommes les plus vertueux expièrent par leur mort le malheureux privilège d'avoir devancé la civilisation de leur pays. Serrao n'échappa point à cette sanglante catastrophe. Des scélérats soudoyés à Potenza même, et, dit-on, par la main des ministres de l'autel, se rendirent un matin au palais épiscopal, pénétrèrent jusque dans la chambre du prélat, et l'égorèrent dans son lit. Après lui avoir coupé la tête, ils la portèrent en triomphe dans les rues, au bout d'une pique, et au milieu d'une population qui applaudit à l'assassinat de son évêque et de son bienfaiteur. Les ouvrages dont Serrao est l'auteur sont : 1° *Commentarius de*

*vitâ et scriptis Jani Vincentii Gravinae*, Rome, 1758, in-8°; 2° *De sacris scripturis*, etc., Naples, 1763, in-8°; 3° *De claris catechistis*, ibid., 1769, in-8°; 4° *l'Economia di Senofonte*, trad. du grec, ibid., 1774, in-8°; 5° *J. Andreae Serrai apologeticus*, ibid., 1771, in-8°; 6° *De rebus gestis M. Theresiae Austriacae commentarius*, ibid., 1781, in-8°.

SERRAS (LE COMTE), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, né en Piémont, servit d'abord comme simple soldat, et s'éleva de grade en grade jusqu'à celui de général de brigade. Nommé général de division en 1805, il fut employé à l'armée d'Italie; il se fit remarquer dans les différentes affaires qui signalèrent cette campagne, et notamment à la bataille de Montebello, où il culbuta l'ennemi, et eut la plus grande part au succès de cette journée. Il assista à presque tous les combats qui se livrèrent sur les bords de l'Adige. La campagne de 1809 le ramena en Italie; il y cueillit de nouveaux lauriers aux passages de la Piave et du Tagliamento, battit l'ennemi le 25 mai, et s'empara de Léoben. Marchant bientôt vers l'Allemagne, il se réunit à la grande-armée, pénétra en Hongrie, et se trouva, le 14 juin, à la bataille de Raab. Il mérita d'être cité avec éloge dans cette occasion, ainsi qu'à la bataille de Wagram, qui eut lieu le 9 juillet suivant, et dans laquelle il fut grièvement blessé. Envoyé en Espagne l'année suivante, il s'empara, le 29 juillet 1810, du fort de Sanabria, après avoir com-

plètement battu un corps d'armée qui le défendait. Le général Seras a cessé, depuis la restauration, en 1814, de figurer dans les cadres de l'armée.

SERRE (LE COMTE HERCULE DE), ex-président de la chambre des députés, garde-des-sceaux et ministre de la justice, ambassadeur à Naples, chevalier de Saint-Louis et de la légion-d'honneur, émigra au commencement de la révolution, et servit à l'armée du prince de Condé. Il rentra en France après la pacification consulaire, et fut reçu avocat à Metz. Des succès dans cette profession fixèrent sur lui l'attention du gouvernement, et lors de l'organisation des tribunaux dans les pays conquis, en 1811, il fut nommé par l'empereur, sur la présentation du ministre de la justice, M. Regnier, duc de Massa, premier président de la cour impériale du département de l'Ems-Supérieur, siégeant à Hambourg. L'évacuation des pays conquis porta M. de Serre à la cour impériale de Colmar, département du Haut-Rhin, comme avocat-général, et ensuite, sous le gouvernement royal, comme premier président. Les événemens du 20 mars 1815 déterminèrent M. de Serre à quitter de nouveau la France et à suivre le roi à Gand. Il revint après la seconde restauration, reprit ses fonctions judiciaires, et fut nommé, par le département du Haut-Rhin, membre de la chambre des députés. Il y professa généralement des doctrines constitutionnelles. Doué d'un esprit supérieur et d'un amour sincère pour la tranquillité de sa patrie,



il se montra, le 6 janvier 1816, opposé aux mesures de proscription, et vota en faveur de l'amnistie, que lui-même avait proposée. Le 20, il s'exprimait ainsi : « On se plaint que les ministres ne marchent pas; je m'étonne, moi, qu'ils puissent faire un seul pas. Tout se paralyse, chacun hésite, lorsque chaque pas peut amener une accusation. Le caractère national s'altère; la délation, horrible fléau, commence à infecter la France. Il est temps qu'un emploi cesse d'être un crime, et la confiance du roi un titre de suspicion. » Le 22 avril, il combattit avec énergie le rapport de M. de Kergorlay, en faveur du clergé. Son opinion, exprimée avec une franchise trop peu imitée, déplut à la majorité, et fut couverte de murmures. « La liberté des discussions est détruite, s'écria-t-il. » Et sur-le-champ les clameurs, parties du même point, lui annoncèrent combien il avait de nouveau déplu. On demanda même son rappel à l'ordre. L'ordonnance du 5 septembre (1816) mit un terme au zèle emporté du côté droit. M. de Serre fut appelé à présider le collège électoral du département du Haut-Rhin, qui, n'ayant point perdu de vue sa courageuse opposition, le réélut à la chambre de cette année. Cette fois, il fit partie de la majorité. « Nommé, disent les auteurs d'une biographie étrangère, président de la chambre, en remplacement de M. Pasquier, appelé au département de la justice, M. de Serre, encore ministre en mars 1820, mais que les principes qu'il a professés

en mars 1819 rendent odieux à la faction qui gouverne aujourd'hui la France, parut s'attacher, dans ses nouvelles fonctions, à montrer une grande impartialité. Il descendit plusieurs fois du fauteuil à la tribune, pour y défendre les deux projets de loi sur les élections et sur la liberté individuelle. A l'ouverture de la session de 1817, il continua d'occuper le fauteuil, et développa, dans la séance du 15 novembre, une proposition tendant à suppléer au règlement de la chambre. Il soutint que le rappel à l'ordre, la censure et la mention au procès-verbal, ne constituaient pas des peines assez graves pour empêcher les membres de troubler l'ordre de la délibération, ou d'insulter leurs collègues. S'appuyant d'exemples pris en Angleterre et en France, il proposa l'emprisonnement contre les perturbateurs. Accueillie par de violents murmures, cette proposition fut écartée à une grande majorité. » Le 29 décembre 1818, M. de Serre devint garde-des-sceaux et ministre de la justice, et continua de marcher dans les voies constitutionnelles. « Après s'être expliqué, à la fin de février 1819, avec la généreuse indignation qui est dans son cœur, contre les forfaits des Servant, des Truphémis, et des autres agens de la faction ultra-monarchique dans le Midi, et avoir ainsi accumulé sur sa tête toute la haine de cette faction, M. de Serre proposa, le 25 mars suivant, trois projets de loi répressifs des abus de la presse; et, nous aimons à l'avouer, si ces projets ne remplissaient pas en-

tièrement les espérances des amis de la liberté, ils étaient du moins ce qui avait été fait de mieux jusqu'alors. Dans une de ces discussions difficiles, où M. de Serre avait soutenu que toutes les majorités des premières assemblées nationales de la France avaient été pures, il avait été brusquement interrompu par M. de La Bourdonnaye, qui s'était écrié : « Quoi! même celle de la convention. » — « Oui, avait repris M. de Serre, même celle de la convention. » Ce mot, qui était devenu le signal d'un grand tumulte de la part du côté droit, est encore aujourd'hui le premier chef d'accusation de la faction ultra-royaliste, contre le garde-des-sceaux. » Cependant, et comme pour apaiser un parti qu'à la fin il se crut trop faible pour combattre, dans la séance du 17 mai 1819, à l'occasion des hannis, il fit entendre ce mot terrible : JAMAIS ! « que le *Dante* place sur la porte des enfers, et qu'il n'appartient point à l'homme de prononcer. » Le parti dont il se rapprochait ainsi était déjà tout-puissant, et M. de Serre s'en aperçut bientôt à la disgrâce dont il fut frappé. Peu de jours après la révolution ministérielle du 20 novembre (1819), les journaux annoncèrent officiellement que M. de Serre était tombé malade « à l'instant où il venait d'être chargé de présenter à la chambre des députés le nouveau projet de loi sur les élections, qui doit remplacer la loi du 5 février 1817, qu'il avait si biendéfendue lui-même, en février et mars 1819, contre la faction dont M. Barthélemy était l'or-

gane dans la chambre des pairs, et M. Lainé dans celle des députés. » M. de Serre partit de Paris pour Nice, le 20 février 1820, et passa la même année à l'ambassade de Naples. Il exerçait encore les mêmes fonctions diplomatiques lorsqu'il mourut en 1824. Sa veuve a obtenu une pension du roi.

SERRES (JEAN-JOSEPH), né près de Gap (Hautes-Alpes), le 13 décembre 1762, fit, comme chirurgien, les campagnes de l'Inde sous M. de Suffren. De retour en France, aux approches de la révolution, il devint membre du conseil-général de son département. Quand le territoire fut menacé par les armées étrangères, il partit comme capitaine dans le 2<sup>e</sup> bataillon des volontaires des Hautes-Alpes, avec lequel il fit la campagne de 1792. Nommé par ses concitoyens, cette année même, député à la convention nationale, il vota, dans le procès du roi, la détention, le bannissement et le sursis à l'exécution. Il se prononça contre Marat, et provoqua son accusation, s'opposa à ce que le duc d'Orléans ne fût pas compris dans l'exclusion de la famille des Bourbons, et enfin protesta contre la journée du 31 mai. Atteint par un décret d'arrestation, auquel il parvint à se soustraire, il ne reparut à la convention qu'après le 9 thermidor, et passa au conseil des cinq-cents. Il sortit du conseil en 1798, et obtint, après le 18 brumaire, une place de conseiller de préfecture. Il commanda, en 1804, le détachement qui vint assister au couronnement de l'empereur, et fut élu, en 1806

et en 1812, candidat au corps-législatif; mais il n'y fut point appelé. Depuis cette époque, il a disparu de la scène politique.

SERRES (JEAN-JACQUES), né le 11 février 1755, à l'Île-de-France, embrassa les principes de la révolution, et devint successivement juge-de-peace et commissaire-général de l'assemblée administrative de l'Île-de-France, puis député de cette colonie à la convention nationale, où il ne prit séance qu'après le procès de Louis XVI. Il parla peu dans cette assemblée et seulement sur les colonies. Envoyé dans le Midi, en 1794, il fit arrêter plusieurs personnes, qu'il prétendait partisans de Robespierre, dénonça ensuite la société populaire et le commandant de Marseille, et porta l'exaspération au point qu'il y eut une émeute, dans laquelle il faillit perdre la vie. Cette conduite le fit rappeler à la convention, où il essaya de se justifier. Le 19 février 1795, il accusa les anciens membres des comités révolutionnaires de Paris d'exciter des troubles, et appuya la proposition de les priver de leurs droits politiques. Élu secrétaire le 24 mars, il s'opposa à ce qu'on suspendit les radiations des listes d'émigrés, demanda le rapport des lois rendues, en 1793, contre 1800 familles méridionales, accusées de fédéralisme; il demanda aussi la mise en accusation de 28 Marseillais, qu'il avait envoyés au tribunal révolutionnaire de Paris, et auxquels on avait rendu la liberté. Devenu membre du conseil des anciens, il proposa, le 25 janvier 1796, la formation

d'une commission pour procéder à l'examen de la résolution qui autorisait le directoire à envoyer des agens dans les colonies, et s'opposa ensuite à son adoption. Il cessa ses fonctions en 1797, et fut nommé sous-préfet d'Allais, après le 18 brumaire, emploi qu'il exerça sans interruption jusqu'en 1815. Il a été perdu de vue depuis la restauration.

SERRES DE SAINT-ROMANS (J.), conseiller au parlement de Paris, naquit dans cette ville, d'une famille de robe. S'étant montré contraire à la révolution, il fut accusé d'avoir forcé son fils à émigrer, pour aller grossir l'armée des princes au-delà du Rhin, et mis en état d'arrestation. Le 27 juillet 1794, il fut traduit au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort comme conspirateur. Serres de Saint-Romans fut la dernière victime de la terreur triumvirale.

SERRES (MARCEL DE), homme de lettres, est auteur des ouvrages suivans : 1° *Recherches sur l'identité des formes chimiques et électriques*, par OErsted, traduites de l'allemand, 1813, in-8°; 2° *Mémoire sur les yeux composés et les yeux lissés des insectes, et sur la manière dont ces deux espèces d'yeux concourent à la vision*, 1813, in-8°; 3° *Voyage en Autriche*, 1814, 4 vol. in-8°; 4° *Essai sur les arts et les manufactures de l'empire d'Autriche*, 1814, 3 vol. in-8°. L'auteur présenta cet ouvrage à l'empereur d'Autriche le 11 mai 1814, c'est-à-dire pendant la première invasion de la France par les puissances étrangères.

**SERRIE** (FRANÇOIS DE LA), littérateur, est né dans la Vendée vers 1770. Dès sa jeunesse, il se rendit à Paris, où il se plut à cultiver les gens de lettres, dont les goûts simples et paisibles convenaient aux siens et à son amour pour l'étude. Il fut lié intimement avec Aubert Dubayet, qui, lors de son ambassade à Constantinople, voulut l'emmener avec lui en qualité de secrétaire. M. de la Serrie s'y refusa par suite de la faiblesse de sa santé. Étranger aux affaires publiques, il vécut à Paris dans une profonde retraite, et ne retourna dans la contrée où il était né que lorsque la guerre civile eut cessé d'y exercer ses déplorables ravages. Il y reçut le surnom de *Florian de la Vendée*, qu'il méritait autant par son caractère pacifique et toujours égal que par ses ouvrages, où respirent la douce mélancolie et la morale la plus pure. M. de la Serrie a publié les productions suivantes : 1° *Essai sur la littérature*, avec 5 gravures, 1795; 2° *Essai sur la philosophie morale*, avec 5 gravures, 1796; 3° *Jephthé*, nouvelle orientale, avec 4 gravures, 1799; 4° *Eulalie de Rochester*, nouvelle vendéenne, avec 2 gravures, 1800; 5° *les Arts et l'Amitié, ou Voyage sentimental du jeune comte de Lusignan*, avec 4 gravures, 1800; 6° *Lettres à Eugénie sur la peinture et la sculpture des anciens*, avec 4 gravures, 1801; 7° *de la Consolation, ou Entretiens de Gustave et d'Adolphe*, avec 4 gravures, 1803; 8° *Marius et Sylla, ou les Malheurs de Rome*, avec 6 gravures, 1804; 9° *Marie-Stuart, reine d'Ecosse*, avec 10

gravures, 1809; 10° *Tablettes pittoresques d'un amateur*, avec 8 gravures, 1812; 11° *Elégies*, avec 5 gravures, 1816; 12° *Cécile et Valérius, ou les Catacombes de Rome*, avec 4 gravures, 1816; 13° *les Trois petites Nouvelles, précédées d'une Épître en vers à un jeune médecin*, 1817; 14° *les Sources du Nil, ou l'Abyssinie, avec l'Épître mêlée de vers, adressée à miss Wilhelmine Fox*, avec 4 gravures, 1817; 15° *Campagnes de 1816, ou Correspondance mêlée de vers*, avec 4 gravures, 1817.

**SERRURIER** (N. COMTE), pair et maréchal de France, gouverneur des Invalides, grand-croix de la légion-d'honneur, commandeur de Saint-Louis, etc., naquit à Laon, département de l'Aisne, au mois de décembre 1742. Ce fut en Italie, sous les ordres du général en chef Bonaparte, qu'il se fit remarquer par ses talens et son courage, et qu'il justifia plus particulièrement l'avancement rapide qu'il avait obtenu dans les premières années de la révolution. A la tête de l'aile droite de l'armée française, il s'empara, le 5 juillet 1795 (17 messidor an 3), du col de Fermo, d'où il avait été repoussé, quelques jours auparavant, par des forces supérieures. Le 11 décembre suivant (20 frimaire an 4), il concourut puissamment au succès de la bataille de Final. En 1796, dès l'ouverture de la campagne, il remporta différens avantages sur les Piémontais, près de Ceva, et se signala aux combats de Saint-Michel et de Mondovi, les 20 et 22 avril de la même année (1<sup>er</sup> et 3 floréal an 4). Chargé par le gé-

néral en chef du blocus de Mantoue, il y montra la plus grande activité, et signa la capitulation qui eut lieu le 2 février 1797 (14 pluviôse an 5). Il reçut la mission d'apporter au directoire-exécutif les drapeaux pris à l'ennemi; le général en chef, dans ses dépêches au directoire, fit l'éloge le plus flatteur du général Serrurier. On remarqua, vers cette époque, l'énergique adresse que la division Serrurier fit contre la faction dite de *Clichy*. Commandant de Venise, il déploya dans ce poste, que les circonstances rendaient extrêmement difficile, une prudence rare et beaucoup de fermeté. Nommé inspecteur-général d'infanterie, en 1798, il reçut, l'année suivante, le commandement de Lucques. Il fit pour cette république un plan de gouvernement provisoire, dont on admira généralement la sagesse. Peu après, il commanda une division de l'armée de Schérer, qui éprouva des revers près de Vérone. Enveloppé dans les environs de Peschiera, Serrurier ne parvint à se dégager qu'à force d'adresse et d'intrépidité. Le 28 avril (1799), à Verderio, sa division se trouva isolée. Ignorant la perte de la bataille de Cassano, que les Austro-Russes avaient gagnée la veille, il résista d'abord à des forces supérieures; mais bientôt il fut enveloppé et si vivement pressé, qu'il dut mettre bas les armes. Le général russe Suwarow le traita avec beaucoup de distinction. Libre sur parole, il revint à Paris. Le général en chef Bonaparte, qui, de retour d'Égypte, préparait déjà les événemens du 18

brumaire, appela auprès de lui son ancien compagnon de gloire, et s'en servit utilement dans cette circonstance. Nommé membre du sénat-conservateur, il en devint le vice-président au commencement de 1802; prêteur du même corps en 1803; gouverneur des Invalides en 1804, et, sous l'empire, successivement comte et maréchal de l'empire, grand-aigle de la légion-d'honneur, grand-croix de la couronne de fer, et commandant de la garde nationale parisienne en 1809. Après la première restauration, en 1814, il fut nommé par le roi pair de France, et conserva le gouvernement des Invalides. Pendant les *cent jours*, en 1815, il assista au champ-de-mai; il perdit son gouvernement en 1816, peu de temps après la seconde restauration. Ce fut M. le duc de Coigny qui lui succéda. Le maréchal Serrurier mourut le 21 décembre 1819.

SERRUYS, un des membres les plus distingués de la seconde chambre des états-généraux du royaume des Pays-Bas, y a été appelé, pendant plusieurs sessions consécutives, par le vœu de la grande majorité, des électeurs de sa province. En 1815, il s'opposa énergiquement au projet présenté par M. Byleveld, au nom de la section centrale, tendant à lever quelques doutes sur l'étendue et la nature de la juridiction attribuée aux états des Provinces Septentrionales, et à la cour supérieure de justice, pour les affaires de finances et de marine, relativement aux impositions indirectes. Il combattit ensuite for-

tément un autre projet de loi, qui tendait à valider plusieurs actes notariaux défectueux, et dans lesquels les formalités requises par les lois en vigueur avaient été négligées. Il prouva que par une pareille décision l'assemblée sanctionnerait une funeste confusion de principes, et donnerait au pouvoir législatif les droits et attributions du pouvoir judiciaire. M. Serruys eut cette fois le bonheur de ramener à son sentiment la plupart de ses collègues, et ce projet de loi fut rejeté à une grande majorité. Le 16 janvier 1816, il fit encore rejeter un autre projet de loi relatif aux saisies-arrêts sur les soldes, pensions et traitemens. M. Serruys, dans toutes les discussions, a fait preuve non-seulement de talens oratoires remarquables, ainsi que de connaissances très-étendues en matières commerciales et d'économie politique, mais encore d'une constante fidélité aux principes constitutionnels et d'un patriotisme éclairé.

SERS (LE COMTE N.), négociant à Bordeaux à l'époque de la révolution, dont il se montra partisan, devint officier municipal de cette ville; il fut élu, en 1791, par le département de la Gironde, député à l'assemblée législative, où il vota, le 13 juillet 1792, avec le parti constitutionnel, pour empêcher la levée de la suspension de Pétion et Manuel, à l'occasion des événemens du 20 juin; il provoqua ensuite la poursuite des auteurs de cette journée. Peu de jours après, on l'entendit prendre la défense de Dumouriez, accusé de désobéir au ministre de la

guerre. Changeant bientôt de système, il proposa, dans la séance du 10 août, de charger les sections de Paris, d'envoyer des architectes pour abattre sur-le-champ les statues des rois; il cessa après la session ses fonctions législatives, et devint président du département de la Gironde; partageant alors les opinions des députés de ce département, il se déclara contre la *Montagne*, et fut mis hors la loi. Heureusement Porcher et Jean-Bon-Saint-André firent rapporter ce décret de proscription. Il atteignit l'époque du 18 brumaire, et fut successivement appelé au sénat-conservateur, créé comte, nommé membre du nouveau consistoire de l'église réformée, et enfin commandant de la légion-d'honneur. Il mourut au mois de février 1810.

SERVAN (JOSEPH-MICHEL-ANTOINE), avocat-général au parlement de Grenoble, attacha glorieusement son nom à l'art oratoire et à la philosophie du dix-huitième siècle. Il naquit à Romans, en Dauphiné, le 5 novembre 1757; ses études, commencées à Lyon, chez les jésuites, se terminèrent à Paris. Il acheva son éducation dans la société des premiers écrivains et des plus grands philosophes, et son père le fit pourvoir, très-jeune encore, de la charge d'avocat-général au parlement de Grenoble. C'est sur ce noble théâtre, et à l'âge de 21 ans, que Servan s'imposa le devoir de réformer nos lois criminelles, et de substituer à l'esprit persécuteur des religions les principes d'une juste et sage tolérance. *L'utilité de la philosophie pour le magistrat*

était un texte nouveau et hardi à faire entendre aux parlemens, après les condamnations récentes des *Calas* et des *Sirven*; mais Servan, qui avait choisi ce sujet pour sa première harangue, sut se faire écouter avec autant d'intérêt que d'étonnement. Ce discours, dont les fragmens sont connus d'après une copie manuscrite, montrait déjà tout entier le magistrat philanthrope, et il annonçait aussi, dans plusieurs de ses parties, l'orateur. Cependant c'est dans le discours *Sur l'administration de la justice criminelle*, qui était la plus noble et la plus courageuse des inspirations, que Servan devait réunir au même degré de supériorité l'éloquence et la philosophie. Ce double caractère brille éminemment aussi dans le plaidoyer prononcé pour la cause d'une *femme protestante*, qui a donné le choix à ses admirateurs entre deux chefs-d'œuvre. Ici le grand art de l'orateur fut de s'être transporté d'une simple cause particulière sur les hauteurs de la question générale, et par cette défense, Servan s'est fait compter au nombre des écrivains et des magistrats qui, en réclamant la liberté de l'état civil des protestans, ont concouru à en accélérer l'époque. Après ces deux écrits d'un ordre supérieur, Servan prononça un discours sur une déclaration de grossesse, qui se distingue par une parfaite décence de style, et où, saisissant encore l'à-propos d'une cause privée, l'auteur attaque un abus législatif, qui depuis a été réformé par l'interdiction de la recherche de la paternité. On doit remarquer parmi les autres

discours prononcés par Servan, comme avocat-général, ceux sur les *mœurs*, et dans la cause d'une chanteuse de l'Opéra, qui réclamait du comte de Suze le paiement d'une obligation de 50,000 livres. Dans cette dernière affaire, Servan ne se trompa point sur la morale dont il venait de se déclarer le défenseur; mais il avait erré sur le point rigoureux du droit. On en prit l'occasion de le punir de ses principes de morale, en le rassasiant d'amertume et de dégoût, et il saisit ces circonstances pour accomplir le dessein d'une retraite déjà méditée. Les gens de bien ont pensé depuis, avec lui, qu'il y avait eu dans cette démarche plus de susceptibilité que de prudence, et quoique Servan eût assez fait dès-lors pour sa propre gloire, on doit regretter qu'un tel orateur n'ait pu fournir toute la carrière du magistrat. Il continua néanmoins à produire hors du barreau plusieurs Mémoires judiciaires, tels que ceux pour la *veuve Gamé* et pour *M. de Vocance*; mais il manquait à ces compositions l'autorité du ministère public. Servan, rentré dans la vie privée, se dévoua plus particulièrement au culte des lettres et des sciences morales et philosophiques. Il empruntait alors le nom d'un vicaire de Chambéry, pour célébrer dans une oraison funèbre, avec les formes évangéliques, les vertus religieuses et monarchiques de Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne. Il traça dans son discours de réception à l'académie de Lyon, les *Progrès des connaissances humaines en général, de la morale et de la légis-*

lation en particulier. Il discutait dans plusieurs pamphlets les phénomènes du magnétisme animal, et se moquait de sa propre croyance et de ses doutes alternatifs. Il vengeait, dans ses *Réflexions sur les Confessions de Rousseau*, M<sup>me</sup> de Warens des révélations de son amant; mais il s'y emportait trop loin contre Rousseau, et tout en l'appelant un *fou sublime*, il lui imputait formellement une folie progressive qui avait dégénéré, à la fin de ses jours, en une démence véritable. Il poursuivait aussi l'abus des emprisonnemens arbitraires, sous le titre ironique d'*Apologie de la Bastille*. La révolution (1789) s'annonça à Servan comme une réforme politique salutaire, et il en embrassa les espérances avec tous les esprits élevés et tous les amis de l'humanité, qui aiment à croire à la perfectibilité sociale. Il excita les habitans du Dauphiné, de la Provence et du Languedoc, à faire revivre ou à réformer les états de leurs provinces, et il se montra dans ces débats animés un terrible adversaire du privilège. Il publia dès-lors un grand nombre de pamphlets énergiques ou piquans, qui ont été recueillis en 2 vol. in-8°, sous le titre de *Pièces intéressantes, pour servir à l'Histoire de la révolution de 1789*. Outre les pièces de ce recueil, Servan a publié à cette époque une suite à peu près journalière d'écrits, presque aussi fugitifs que ceux auxquels il avait donné peu auparavant le titre de *Feuilles jetées au vent*. Il est juste d'attacher plus d'importance à sa *Lettre aux commettans du comté de Mirabeau*, et surtout

à son *Adresse aux amis de la paix*, où il chercha à rallier tous les bons citoyens dans les dangers de la patrie. Bientôt épouvanté des déviations et des crimes de la révolution, sans jamais accuser ses principes ni renoncer à ses propres opinions, Servan alla se réfugier en Suisse, terre alors hospitalière, où plusieurs de nos éminens citoyens trouvèrent un asile. Il rencontra à Lausanne le vertueux Lamoignon de Malesherbes, qui l'honora de son amitié, et il rentra en France aussitôt qu'un gouvernement régulier se fut établi dans le directoire. Il avait refusé la députation aux états-généraux, qui lui avait été offerte par deux bailliages. Le choix de Napoléon l'appela aussi à présider le collège électoral de Tarascon, et cette mission, qui lui fut imposée par un décret, lui fournit l'occasion d'exposer une théorie savante et remarquable sur les élections politiques. L'estime publique, plus encore que cette présidence, valut à Servan sa nomination presque unanime au corps-législatif; mais il ne l'accepta que par forme de déférence, et s'abstint d'assister à aucune session, par excuse de santé. Il voulut consacrer ses dernières méditations à l'étude de l'homme, et des *Considérations sceptiques sur nos sciences morales* ont été son dernier ouvrage, et comme son testament philosophique. Servan mourut dans sa terre de Roussan, près Saint-Remy, en Provence, le 4 novembre 1807, à l'âge de 70 ans. Outre le recueil que nous avons indiqué d'un certain nombre de ses écrits poli-



tiques, il existe trois collections de ses œuvres judiciaires, imprimées en province. Celle qui a paru à Liege a reparu sous le faux titre de *Paris*, avec l'augmentation d'une notice, qui est attribuée à M. Frélis, secrétaire de l'académie de Nîmes. M. Parent-Réal a lu à l'Athénée royal de Paris, en 1824, un *Essai sur la vie et les écrits de Servan*, qui contient une analyse raisonnée de chacun de ses ouvrages, et un tableau détaillé de ses mœurs, de son caractère et de sa vie intérieure. Cet homme de lettres, que l'on sait s'être occupé depuis longtemps d'apprécier les écrits de Servan, et à qui il a été permis de prendre une exacte connaissance de ses œuvres posthumes, a annoncé qu'il publierait incessamment son essai sur ce magistrat, avec un grand nombre de notes et de dissertations. Il serait à désirer que l'on donnât en même temps une édition complète des œuvres de Servan, où l'on rassemblerait, par ordre de matières, ses travaux sur la science et l'éloquence judiciaires; ceux de ses écrits qui tiennent à la morale et à la philosophie, et ses ouvrages politiques. Servan occupe la place principale parmi les écrivains du 18<sup>e</sup> siècle, comme orateur; mais il en mérite aussi une, quoique moins élevée, comme écrivain moraliste et politique. Ses maîtres et ses modèles avaient été les plus beaux génies du siècle, et il eut lui-même pour disciples et pour émules, les Lacretelle aîné et les Dupaty. Outre la notice de M. Frélis, il a été publié une autre notice particulière sur la

vie et les ouvrages de Servan, de 14 pages, sans indication de date, de lieu, ni de libraire, et signée des initiales F. A. V. H. Nous aimons à mentionner cet opuscule, qui est écrit avec chaleur et dans des doctrines libérales. Les principaux ouvrages de Servan qu'il nous reste à indiquer sont sa *réponse à l'abbé Sicyes sur les biens ecclésiastiques*, et le pamphlet intitulé: *Des Assassinats et des Vols politiques*, publié sous le nom de Guillaume-Thomas Raynal, et qui fut attribué dans le temps à M. de Fontanes. Servan a laissé inédits des fragmens de deux grands ouvrages sur la législation et sur l'éducation publique, un *Traité sur la cause et les effets des querelles humaines*, et un Commentaire incomplet sur Montaigne.

SERVAN (JOSEPH), ministre de la guerre sous Louis XVI, et général en chef des armées de la république, frère du précédent, était officier du génie à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause avec une austerité et une franchise toutes républicaines. Successivement colonel et maréchal-de-camp, il devint, par suite de l'influence du parti de la Gironde, ministre de la guerre le 9 mai 1792, en même temps que Roland passait au ministère de l'intérieur, et Clavière à celui des finances. Louis XVI lui confia le portefeuille de la guerre. Sorti des mains de Servan le 12 juin, pour être confié au général Dumouriez, ce même portefeuille fut rendu à Servan après la journée du 10 août (1792), et lui fut encore retiré le 3 octobre pour être remis à Pache. Servan passa

presqu'aussitôt au commandement en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales. Soutenu par les Girondins, auxquels il était fortement attaché, il fut dénoncé par la faction opposée comme entretenant des liaisons avec Dumouriez. Servan se justifia à la fois pour son ministère et pour son commandement général; il quitta volontairement ce dernier poste, et toutefois fut arrêté dans son domicile. Traduit à Lyon devant une commission militaire, et enfin enfermé à l'Abbaye à Paris, il dut à la révolution du 9 thermidor an 2 (1794) la liberté, ses biens, son grade, et enfin son traitement de général; ce ne fut qu'en 1799, qu'il reçut de l'emploi comme inspecteur-général des troupes stationnées dans le Midi. Sous le gouvernement consulaire, il devint président du comité des revues. Il mourut en 1808, « laissant la réputation d'un homme de bien, d'un administrateur habile et irréprochable, et d'un général médiocre. Il portait l'austérité républicaine jusqu'à la rudesse, et lorsqu'il parlait de son ministère sous Louis XVI, il avait coutume de convenir qu'il n'avait jamais rien trouvé en lui qui le rendit propre à être le ministre d'un roi. »

SERVAN DE SUGNY (N.), né à Lyon, vers 1790, de la famille de l'avocat-général du parlement de Grenoble (voy. plus haut), se livra tout entier à la culture des lettres, et se fit connaître de bonne heure par des productions latines: il publia à Paris, en 1818 et 1819, *l'Almanach des Muses latines*, où il a fourni un grand

nombre de pièces, qui annoncent en général du talent. Au mois d'avril 1818, les scènes déplorables qui se passaient à Lyon l'ayant vivement ému, il en retraça le tableau fidèle et le fit imprimer. Sa brochure, écrite dans le même sens que celle du colonel Favier, attira les regards de la police, qui la fit saisir. On la rendit néanmoins à l'auteur; mais craignant quelque retour dans l'avenir, il prit le parti de ne la point remettre en vente.

SERVANT (N.), figura parmi les féroces assassins du Midi. Il fut le digne rival des Trestaillons, des Truphémey et de tant d'autres brigands, agens dociles d'hommes puissans, qui, en leur mettant le poignard à la main, payaient le sang des victimes qu'ils leur désignaient, et leur promettaient de les garantir des rigueurs de la justice. Servant fut moins heureux que beaucoup d'autres; il fut condamné à mort, à la fin de novembre 1819, par la cour d'assise de Riom, « comme convaincu d'avoir, dans la nuit du 16 au 17 octobre 1815, pénétré en armes, avec cinq autres personnes, dans la maison d'un sieur Lichaire, protestant, demeurant à Nîmes; de l'avoir forcé à le suivre, sous prétexte de le conduire en prison, et de l'avoir assassiné d'un coup de fusil à quelques pas de sa maison. » L'avocat de Servant ne pouvait contester ni l'existence ni l'énormité du crime; mais il sut profiter habilement du seul moyen qu'il eût de défendre son exécrationnable client. « Où étaient alors les autorités? s'écria-t-il, que faisaient-elles? et si Servant est

« coupable, n'y a-t-il pas de plus  
« grands coupables que lui? » Ces  
grands coupables, signalés à l'opi-  
nion, ne furent pas dénoncés à la  
justice, et Servant seul fut con-  
damné à mort. Il interjeta appel  
en cassation de son jugement, mais  
la cour suprême ayant rejeté le  
pourvoi, l'assassin fut enfin exé-  
cuté.

SERVEAU (N.), embrassa les  
principes de la révolution avec sa-  
gesse, et fut nommé, par le départe-  
ment de la Mayenne, député  
suppléant à l'assemblée législative,  
où il ne fut point appelé; élu, en  
1792, à la convention nationale, il  
ne parut à la tribune qu'à l'épo-  
que du procès de Louis XVI. Il  
écarta d'abord l'appel au peuple,  
vota ensuite la mort, mais à con-  
dition qu'il serait sursis à l'exécu-  
tion, jusqu'au moment où les puis-  
sances étrangères envahiraient le  
territoire français, et, dans le cas  
contraire, il stipula commutation  
de peine, entendant que son opi-  
nion fût indivisible; il fut de l'a-  
vis du sursis. Après la session, il  
passa au conseil des cinq-cents,  
par suite de la réélection des deux  
tiers conventionnels. Ses fonc-  
tions législatives finirent en mai  
1797. Depuis cette époque, M.  
Serveau est rentré dans les occu-  
pations de la vie privée, et a été  
entièrement perdu de vue.

SERVIÈRES (JOSEPH), né à Fi-  
geac (Lot), le 20 juillet 1781,  
chef de bureau au ministè-  
re des finances, fut nommé con-  
seiller-référendaire à la cour des  
comptes le 8 septembre 1818. M.  
Servièrés a fait jouer sur les petits  
théâtres, seul ou en société: *les dieux*  
*à Tivoli; Rembrandt; la Martin-*

*gale; la Pièce qui n'en est pas une;*  
*le Télégraphe d'amour; le Père*  
*malgré lui; Fontenelle; Drelin-*  
*dindin; Manon la Ravaudeuse;*  
*Fanchon de retour dans ses monta-*  
*gnes; Bombarde, parodie des Bar-*  
*des; Toujours le même; le Danso-*  
*mane de la rue Quincampoix; Jean-*  
*neton colère; M<sup>me</sup> Scarron; Jean-*  
*Bart; le Quart-d'heure d'un sage;*  
*Jocrisse suicide; Arlequin double;*  
*Brisquet et Jolicœur; les Charbon-*  
*niers de la Forêt-Noire. Outre ces*  
vaudevilles, M. Servièrés a en-  
core donné aux boulevards deux  
mélodrames, *M. Botte et Alphon-*  
*sine, ou la Tendresse maternelle.*

SERVIÈRES (M<sup>me</sup>), belle-fille  
et élève de M. Le Thièrre, mem-  
bre de l'institut, a exposé aux di-  
vers salons, depuis 1808, un as-  
sez grand nombre de tableaux re-  
marquables par le choix des su-  
jets et le charme de l'exécution.  
Elle a obtenu deux médailles d'or  
aux expositions. Les principaux  
ouvrages de cette dame sont :  
*Agar dans le Désert; Mathilde et*  
*Malek-Adhel; Lancelot du Lac et*  
*Geneviève; Louis XIII et M<sup>lle</sup> de*  
*la Fayette; Alain-Chartier et Mar-*  
*guerite d'Ecosse; Valentine de*  
*Milan; Marie-Stuart; Inès de*  
*Castro; Desdemona chantant la*  
*romance du Saule; Blanche de Cas-*  
*tille délirant les prisonniers de*  
*Châtenay. Plusieurs élèves distin-*  
guées sont sorties de l'atelier de  
M<sup>me</sup> Servièrés.

SERVIÈRES DE LA LOZÈRE,  
fut député en septembre 1792, à  
la convention nationale, par le dé-  
partement de la Lozère. Dans le  
procès du roi, il vota avec la ma-  
jorité, en joignant toute fois à son  
vote les réserves proposées par son

collègue Mailhe (voy. ce nom). Servières parut plusieurs fois à la tribune, et soutenait habituellement les opinions les moins exagérées. Il fit décréter qu'il y aurait un intervalle de trois mois entre les différentes missions extraordinaires dont le même député pourrait être chargé. Après le 9 thermidor, il fit partie de la commission des *vingt-un*, qui devait examiner s'il y avait lieu de mettre Carrier (voy. ce nom) en accusation, et qui provoqua enfin le châtimement de ce monstre. Servières fut envoyé, l'année suivante, avec une mission de la convention dans le département du Var, et y prit différens arrêtés, mais que cette assemblée cassa, comme étant trop modérés. Rappelé de sa mission, il revint à Paris, et continua de s'opposer aux mesures acerbes que proposaient fréquemment les partisans des anciens comités. Il ne fut point appelé aux différentes assemblées qui succédèrent à la convention, et n'a plus rempli de fonctions publiques.

SERVIEZ (EMMANUEL), général de brigade, etc., naquit à Saint-Gervais le 27 février 1755. Il entra au service en 1772, et était parvenu au grade de lieutenant-colonel au moment de la révolution, dont il adopta les principes. Ses services aux armées de la république lui valurent le grade de général de brigade. Après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il devint préfet du département des Basses-Pyrénées, et, en mars 1802, membre du corps-législatif. Serviez mourut à Paris, le 19 octobre 1804. Il était petit-fils de Serviez, auteur des *Impératrices*

*romaines, ou Histoire de la vie et des intrigues secrètes des femmes des douze Césars.* On lui doit à lui-même, entre autres écrits, 1° *Lettre contre le système allemand*, qu'on voulait introduire dans les troupes, 1788; 2° *Adresse aux soldats français*, pour les exhorter à la discipline militaire, 1792; 3° *Mémoire sur les hôpitaux*, 1795; 4° *Statistique du département des Basses-Pyrénées.*

SERVONAT (N.), homme de loi à l'époque de la révolution, fut nommé, en septembre 1792, député du département de l'Isère à la convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il vota la détention de ce prince pendant la guerre et son bannissement à la paix. Il devint successivement, après la session, membre et secrétaire du conseil des anciens, dont il sortit au mois de mars 1798. Depuis cette époque, il n'a plus rempli de fonctions législatives.

SESMAISONS (LE COMTE HUBERT DE), inconnu avant la restauration en 1814, suivit le roi à Gand en 1815, rentra en France avec ce prince, et fut élu député au mois de septembre de la même année. Etranger aux nouvelles formes monarchiques, ennemi des libertés garanties par la charte, il fut constamment du parti qui s'efforçait de ravir à la nation ces débris des institutions nouvelles. Lors de l'évasion de M. de Lavalette, il proposa de faire demander des renseignemens au ministre sur cette évasion : « La voix de la nation tout entière, dit l'orateur, a ratifié le jugement de Lavalette. » Le retour de M. Lavalette dans sa patrie prouve de quelle

manière M. de Sesmaisons entendait « la nation tout entière. » Dans les discussions relatives aux élections, il réclama des épurations, et demanda que tous les collèges électoraux fussent composés des plus imposés. En discutant la loi sur les cris et les écrits dits séditieux, M. de Sesmaisons dit encore : « L'Europe vous observe, la postérité vous attend; l'histoire vous jugera. » Il vota ensuite pour le projet de loi avec un amendement qui stipulait la peine de mort pour attentat envers la majesté royale. L'ordonnance du 5 septembre 1816 vint arrêter la marche de cette assemblée, et M. le comte de Sesmaisons cessa d'être l'organe des vœux et des besoins des Français. Il n'a point été réélu à la chambre de 1816. Il a publié : 1° *Une révolution doit avoir un terme*, 1816, in-8°; 2° *Réflexions sur le recrutement de l'armée*, 1816; 3° *Réflexions sur l'esprit du projet de loi des élections*, 1817, in-8°. Le vicomte de Sesmaisons, lieutenant-général, l'un des gentilshommes de *Monsieur* (aujourd'hui Charles X), a été nommé, en 1814, grand-cordon de l'ordre de Saint-Louis. M. Donatien de Sesmaisons, fils du vicomte, est colonel chef-d'état-major de la 1<sup>re</sup> division d'infanterie de la garde royale. Rapporteur du conseil de guerre assemblé, au mois de mars 1816, pour juger le contre-amiral Linois et l'adjudant-commandant Boyer (*voy.* ces noms), il laissa à la discrétion du conseil l'application des lois pénales contre les crimes dont les accusés étaient prévenus.

SESTINI (DOMINIQUE), savant numismate, correspondant de l'institut de France (académie des inscriptions et belles-lettres), né à Florence, en 1750, fit ses études aux écoles de Saint-Marc, et s'engagea dans la carrière ecclésiastique. En 1774, il quitta la maison paternelle, et visita Rome, Naples et la Sicile. Il s'arrêta à Catania, où le prince de Biscari lui ouvrit sa maison et son musée. Après trois ans de séjour dans cette ville, il alla à Malte, à Smyrne, et à Constantinople; cette dernière capitale était alors ravagée par la peste. M. Sestini, interrompant ses études archéologiques, écrivit une relation, dans laquelle il rendit compte de ce fléau, et attaqua plusieurs pratiques oppressives pour le commerce. Accueilli par le comte de Ludolf, il entreprit, avec les enfans de ce diplomate, diverses excursions en Europe et en Asie. Il vécut aussi quelque temps dans la maison du prince Ypsilanti, hospodar de Valachie, qui ne lui inspira aucun attachement. M. Sestini se sépara de ce despote, et alla à Vienne, d'où il retourna à Constantinople par le Danube et la mer Noire. Sir Robert Ainslie, ambassadeur d'Angleterre auprès de la Porte, était occupé de la formation d'un riche médaillier; il réclama les lumières et l'assistance de ce savant, qui employa seize années en voyages et en recherches pour rassembler un nombre considérable de médailles, dont il fit graver quelques-unes des plus curieuses. A son retour à Florence, il sentit la nécessité d'examiner les principales collections numis-

matiques de l'Europe, et ce fut dans ce but qu'il parcourut l'Allemagne, et fit un assez long séjour à Berlin, où le roi lui accorda la place d'intendant de son musée. M. Sestini vint à Paris en 1810, et deux ans plus tard, il reçut sa nomination d'antiquaire et de bibliothécaire de la princesse Elisa, qui gouvernait alors la Toscane. Le grand-duc Ferdinand III, en remontant sur le trône, le confirma dans ces emplois, et y ajouta le titre de professeur honoraire de l'université de Pise. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Dissertazione intorno al Virgilio di Aproniano*, Florence, 1774, in-4°; 2° *Della Peste di Costantinopoli del 1778*, Yverdon, (Florence), 1779, in-12; 3° *Lettere odeporiche o sia viaggio per la penisola di Cizico*, etc., Livourne, 1785, 2 vol in-8°, traduite en français; 4° *Viaggio da Costantinopoli a Bassora*, Yverdon (Livourne), 1768, in-8°, traduit en français; 5° *Viaggio di ritorno da Bassora a Costantinopoli*, ibid., 1788, in-8°, traduit en français; 6° *Viaggio curioso - scientifico - antiquario per la Valachia, Transilvania e Ungheria fino a Vienna*, Florence, 1815, in-8°; 7° *Dissertazione sopra alcune monete armene de' Principi Rupinensi*, Livourne, 1790, in-4°, fig.; 8° *Descriptio numorum veterum*, etc., Léipsick, 1796, in-4°, fig.; 9° *Catalogus numorum veterum musei Arigoniani*, Berlin, 1805, in-fol.; 10° *Descriptio numismatum e museo olim Abbatis de Camps, postea Marcschalli d'Étrées*, etc., ibid., 1808, in-4°, fig.; 11° *Illustrazione d'un vaso antico di vetro*, Florence, 1812,

in-4°, fig.; 12° *Dissertazione sopra le medaglie e antiche relative alla confederazione degli Achei*, Milan, 1817, in-4°, fig.; 13° *Descrizione degli stateri antichi*, Florence, 1817, in-4°, fig.; 14° *Descrizione delle medaglie Ispane e Celtibere del Museo Heden*, ibid., 1818, in-4°; 15° *Descrizione di alcune medaglie greche del Museo del principe di Danimarca*, ibid., 1821, in-4°; 16° *Systema geographicum numismaticum*. Cet ouvrage, fruit de cinquante années de soins et de recherches, forme 16 vol. in-fol., entièrement écrits de la main de l'auteur.

SEVESTRE (ACHILLE), était avocat au parlement de Rennes à l'époque de la révolution en 1789, pour laquelle il se prononça avec chaleur. Le département d'Ille-et-Vilaine l'élut, en 1792, député à la convention nationale, où il vota avec la majorité dans le procès du roi. Peu de temps après, il fut chargé d'une mission près de l'armée des côtes de Brest. Le 27 juillet 1793, il dénonça Guilbert (suppléant de son collègue Lanjuinais, proscrit et mis hors la loi à cette époque), comme provocateur d'un soulèvement des habitans d'Ille-et-Vilaine contre la convention, après les journées du 31 mai et des 1<sup>er</sup> et 2 juin, et demanda son arrestation. Quelques jours après, il prit la défense du ministre Garat, attaqué avec violence par Collot-d'Herbois. Le 30 septembre, il accusa le député conventionnel en mission dans le département du Loiret, d'avoir imposé des taxes arbitraires sur les citoyens de cette contrée. Après la chute de Robespierre et de son

parti, au 9 thermidor, Sevestre devint un des membres de la convention, qui se prononcèrent avec le plus de force contre les terroristes et le retour de l'odieux régime sous lequel la France avait gémi pendant leur domination. Le 15 germinal an 3 (4 avril 1795), il fut nommé membre du comité de sûreté-générale, et à la suite de l'insurrection du 1<sup>er</sup> prairial (20 mai), il présenta l'acte d'accusation qui fut porté, sur sa demande, contre les députés prévenus de complicité avec les insurgés des faubourgs. Le 12 juin, il obtint qu'on changeât la dénomination de *comités révolutionnaires* en celle de *comités de surveillance*; il proposa ensuite le rappel de plusieurs députés en mission dans les départemens. Le 2 août suivant, il sortit du comité de sûreté-générale. Il provoqua depuis des mesures répressives contre les éditeurs de journaux contre-révolutionnaires, et les fabricateurs de pièces fausses et d'écrits supposés. Sevestre ne fut point réélu membre des conseils organisés par la constitution de l'an 3; mais il fut choisi par celui des cinquante, pour un de ses messagers-d'état, et il remplit, jusqu'en 1814, les mêmes fonctions près du corps-législatif, institué après la révolution du 18 brumaire. Après la première restauration en 1814, il fut contraint de donner sa démission de la place de messager-d'état, et en 1816, il fut frappé d'exil par la loi dite d'annistie du 12 janvier. Il se retira alors dans le nouveau royaume des Pays-Bas, où il a fondé, près de Bruxelles, un grand établissement

pour l'instruction de la jeunesse; entreprise utile, qui, en lui fournissant des moyens honorables d'existence, a aussi obtenu, par une sage administration, les suffrages du public.

SEWALL (ÉTIENNE), célèbre professeur américain, le premier qui ait occupé au collège d'Harvard la chaire d'hébreu, fondée par Hancock, naquit en 1754, à Yorck, district du Maine, dans l'état de Massachussetts; il prit ses degrés, en 1761, dans ce même collège, et y devint maître d'hébreu. L'étude de cette langue, peu cultivée jusque-là, reprit alors une telle faveur, qu'on fonda une chaire, qui fut confiée, en 1765, à Sewall. Il la perdit, après environ 20 ans d'exercice, pour avoir pris une part trop active aux premiers troubles de la révolution. Sewall mourut en 1804; il a publié une *Grammaire hébraïque*, in-8°, 1763; plusieurs *Oraisons funèbres*; plusieurs *Discours* sur l'histoire et l'Écriture-Sainte; l'histoire de la destruction de Sodôme et Gomorrhe, tirée de l'Écriture; l'Origine du lac de Sodôme; une Traduction en latin du premier livre des Nuits d'Young; enfin il avait composé un excellent Dictionnaire chaldéen et anglais, qui est resté manuscrit à la bibliothèque du collège d'Harvard.

SEWARD (THOMAS), théologien anglais, né en 1708, recteur d'Eyam, au comté de Derby, puis chanoine de Lichtfield, a publié un traité sur la conformité du papisme avec le paganisme; une édition des œuvres dramatiques de Beaumont et de Fletcher, et quelques poésies fugitives, qui se trou-

vent dans le recueil de Dodsley. Il mourut à Lichtfield, en 1790, à l'âge de 82 ans. Sa fille, miss ANNA SEWARD, à qui il avait donné une éducation soignée, a composé plusieurs poèmes, qui lui assurent un rang distingué sur le Parnasse anglais. On cite entre autres ceux sur la mort du capitaine Cook, sur la mort du major André, son ami, et enfin sur la mort de lady Miller, fondatrice d'un prix de poésie. On a dit de miss Seward, à l'occasion de ces pièces, qu'elle avait inventé un nouveau genre, l'*élégie épique*. Son ode au général Elliot, sur le siège de Gibraltar, passe généralement pour un des meilleurs morceaux de poésie anglaise. Elle a aussi composé un poème descriptif sur la vallée de Langallen.

SHAKESPEAR (JOHN), célèbre orientaliste anglais, né le 14 août 1774, dans le comté de Leicester, où ses ancêtres paternels résidaient depuis plusieurs siècles. (Il paraît que le poète Shakespear, qui naquit dans le comté contigu, celui d'Harwickshire, descendait par son père de la même famille.) Après avoir reçu une éducation distinguée, il se livra à l'étude de l'arabe et d'autres langues orientales et occidentales. En 1805, il fut nommé professeur de langues orientales au collège royal militaire, et cette place ayant été supprimée trois ans après, il fut nommé professeur de langues orientales au séminaire militaire de la compagnie des Indes, où il exerce encore ces fonctions. Il a publié : 1° une excellente Grammaire, et 2° un fort bon Dictionnaire de la langue hin-

dostanie, ouvrages qui ont eu l'un et l'autre deux éditions consécutives ; 3° un choix de morceaux en hindostani, avec une traduction littérale, intitulée: *Muntakhab-i-hindi* ; 4° une histoire des Musulmans en Espagne, traduite de l'arabe (dans *the arabian Antiquities of spuni by James Cavanach Murphy*, London, 1816, in-4°). Les travaux de M. Shakespear sur l'hindostani lui donnent un des premiers rangs parmi les orientalistes d'Angleterre ; ils ont effacé ceux des savans qui s'étaient occupés avant lui de cette langue, et sont aujourd'hui les seuls dont on se sert dans l'enseignement. Son Dictionnaire surtout est fait avec une méthode et une exactitude admirables.

SHÉE (HENRI, LE COMTE), ancien sénateur, et depuis pair de France, commandant de la légion d'honneur, né le 21 janvier 1759, entra dans la carrière des armes dès sa jeunesse ; il servit successivement dans l'infanterie et dans la cavalerie, fit les premières campagnes de la révolution, et fut attaché à l'état-major de l'armée du Nord. En 1791, il avait obtenu le grade de colonel, quand le mauvais état de sa santé le força à demander sa retraite. Il fut nommé, en 1797, président d'une commission intermédiaire, établie à Bonn par le général Hoche, et montra des talens distingués dans l'administration de cette partie des pays conquis, alors réunie à la république française. En 1799, il remplaça Lakanal, en qualité de commissaire-général dans les départemens de la rive gauche du Rhin. Après la révolution du 18



brunnaire, le général Clarke (depuis duc de Feltre), qui était neveu de M. Shée, et qui jouissait d'une haute faveur auprès du premier consul, obtint pour son oncle la préfecture du département du Bas-Rhin, une des plus importantes de la France. M. Shée se trouvait encore préfet à Strasbourg au mois de mars 1804, lorsqu'un détachement des troupes de la garnison de cette ville passa le Rhin pour une expédition déplorable de nos temps, et dont les suites cruelles sont assez connues. Nommé successivement par Napoléon, conseiller-d'état, commandant de la légion-d'honneur, sénateur, et comte le 7 février 1810, M. Shée prit une part active à tous les actes de ce sénat approbateur, dont la majorité ne paraissait avoir d'autre vocation que celle de sanctionner les mesures proposées par le chef de l'état. Le comte Shée surtout faisait alors profession d'un dévouement sans bornes aux volontés et à la personne de l'empereur; mais à l'entrée des troupes étrangères dans Paris, en 1814, il adhéra de suite aux mesures prises par le sénat contre l'empereur Napoléon, et parvint, ainsi que son neveu, le duc de Feltre, à faire agréer son zèle et ses services à Louis XVIII. L'oncle et le neveu furent nommés pairs de France en juin 1814. Ils moururent à peu d'intervalle l'un de l'autre; le duc de Feltre en novembre 1818, et le comte Shée, plus qu'octogénaire, le 3 mars 1820.

**SHEFFIELD** (JEAN BATTER HOLROYD, LORD, BARON DE), pair de la Grande-Bretagne, conseiller-

privé et lord du commerce, naquit en 1740. Il porta les armes dans sa jeunesse, et commandait déjà à l'âge de 20 ans un corps de cavalerie légère, sous les ordres du général marquis de Granby. Il voyagea, après la conclusion de la paix, dans une grande partie de l'Europe, revint en Angleterre en 1767, et y épousa une riche héritière. Possesseur déjà lui-même d'une fortune considérable, qui s'était encore accrue pendant ses voyages par la mort de son frère aîné, il en employa une grande partie en améliorations agricoles dans ses domaines du comté de Sussex, et sa terre de Sheffield. Lorsque l'Angleterre déclara de nouveau la guerre à la France, en 1778, il accepta une commission dans la milice du comté de Sussex, dont il avait eu autrefois le commandement. Il se mit, en 1780, au rang des candidats pour être nommé député à la chambre des communes par la ville de Coventry; mais son choix y donna lieu aux plus violents débats dont les fastes électoraux de la Grande-Bretagne aient fait mention. Deux shériffs de cette ville furent envoyés en prison à Newgate, et ce ne fut qu'après avoir dépensé des sommes considérables et vu les partis se porter à de graves excès, que le colonel Holroyd (nom qu'il portait alors) l'emporta sur son concurrent. Une sédition plus sanglante et plus dangereuse éclata à Londres même, peu de temps après son entrée au parlement. La populace de cette ville, excitée par lord George Gordon et par les pétitions fanatiques que ce lord faisait

présenter à la chambre des communes contre les catholiques, se livra pendant trois jours au pillage, à l'incendie, et menaçait le parlement même. Le colonel Holroyd y interpella avec véhémence l'instigateur des troubles et déclara, que long-temps il n'avait vu que de la folie dans les actes de Gordon, mais que maintenant il y reconnaissait encore plus de méchanceté, ajoutant que si un seul individu de cette populace effrénée mettait le pied dans la chambre des communes, lui, Holroyd, s'en prendrait personnellement à Gordon, et lui infligerait un châtimement exemplaire. La force armée parvint enfin à étouffer cette sédition, pendant laquelle plusieurs maisons et chapelles catholiques avaient été pillées, brûlées ou démolies, et qui répandit la plus grande consternation dans la capitale. Le colonel Holroyd fut, peu de temps après, nommé lord Sheffield, baron de Dunmore, avec le droit de faire passer ce dernier titre à sa descendance féminine. A l'élection d'un nouveau parlement, il fut choisi par la riche cité de Bristol pour la représenter à la chambre des communes. Le trafic des nègres, auquel les riches traitans de cette ville, alors les principaux commettans de lord Sheffield, se livraient avec une ardeur stimulée par d'énormes bénéfices, et qu'ils avaient sans doute spécialement chargé leur député de protéger, trouva en effet en lui un zélé défenseur. Ses efforts n'obtinrent heureusement qu'un succès momentané, et grâce aux efforts plus louables des Wilberforce, des Rommily et

autres amis de l'humanité, l'odieuse traite des nègres a été enfin interdite à tous les sujets de l'empire britannique, ainsi que depuis, à ceux de la plupart des autres nations civilisées de l'Europe. Lord Sheffield fut créé pair d'Angleterre en 1802, et a siégé depuis dans la chambre-haute, où il a fait preuve, dans plusieurs occasions importantes, de l'indépendance de ses opinions et de la fermeté de son caractère. Il a aussi été élu membre de la société royale des antiquaires de Londres. Lié d'une amitié intime avec l'illustre auteur de *la Décadence et de la chute de l'empire romain*, il est devenu, après la mort de Gibbon, éditeur de ses mémoires et de ses ouvrages posthumes. Il est en outre auteur des ouvrages suivans : 1° *Observations sur le commerce des Etats-Unis*, 1785, in-8°, dont la sixième édition a paru en 1805; 2° *Observations sur les manufactures, le commerce et l'état présent de l'Irlande*, 1805, in-8°, et troisième édition en 1792; 3° *Observations sur le projet d'abolir le commerce des esclaves*, 1789, in-8°; 4° *Observations sur le bill des grains, en discussion au parlement britannique*, 1791, in-8°; 5° *Substance d'un discours sur le projet de l'union de l'Irlande*, 1799, in-8°; 6° *Remarques sur le manque de grains, occasioné par la mauvaise récolte de 1799*, in-8°. 1800; 7° *Observations sur les objections faites contre l'exportation des laines de l'Angleterre et de l'Irlande*, 1800, in-8°; 8° *Réflexions sur la nécessité de maintenir inviolablement le système naval de la Grande-Bretagne*, 1804, in-8°; 9° *Les Or-*

des du conseil et l'embargo américain, favorables aux intérêts politiques et commerciaux de la Grande-Bretagne, 1809, in-8°; 10° Lettre sur les lois sur les grains, et sur les moyens d'obvier aux malheurs qui s'accroissent rapidement, 1815, in-8°; 11° Sur le Commerce de la laine et des étoffes de laine, extrait des rapports adressés aux assemblées des marchands de laine (*Wool meetings*), en 1809, 1810, 1811 et 1812; 12° Rapport fait à une assemblée des marchands de laine, 26 juillet 1815.

SHEIDIUS (EVERARD), un des savans dont la Hollande s'honore, naquit à Arnheim, en 1742. Ses connaissances approfondies des langues orientales le firent nommer professeur, d'abord à Harderwyck, et ensuite à l'université de Leyde. Il a publié, presque tous en langue latine, un grand nombre d'ouvrages justement estimés, dont le professeur Saxe (*voy.* ce nom) a donné la nomenclature dans son *Onomasticon litterarium*. Nous n'en citerons ici que les principaux : 1° *Sheidiasmata philologica ad linguæ hebrææ sacriæ codicis veteris testamenti promovenda studia, in alma Gallorum academia nuper ventilata*, 1774, in-4°; 2° *Observationes etymologicæ, quibus primæ lingue hebrææ stirpes una cum præcipuis propaginibus suis strictim explicantur*, 1774, in-4°; 3° *At-Giaubari lexicon arabicum*, 1774, in-4°; 4° *Selecta quædam ex sententiis, proverbisque arabicis*, 1779, in-4°; 5° *Primæ linæ institutionum ad fundamenta dialectas arabicæ*, 1779, in-4°; 6° *Ebn-Doreidi idillium arabicum*, 1786,

in-4°; 7° *Lexicon hebraicum et chaldaicum manuale in codicem sacrum veteris testamenti*, 1805, in-4°. Il publia en 1803 une nouvelle édition de la *Minerve de Sanctius*, à laquelle il ajouta d'excellentes notes. On lui doit aussi une nouvelle édition des ouvrages du savant professeur J. D. A. Lennep, sur l'étymologie et l'analogie de la langue grecque, avec des notes et observations, 3 vol. in-8°. Le professeur Sheidius, aussi savant humaniste qu'orientaliste, mourut à Leyde, le 27 avril 1804.

SHERIDAN (RICHARD BRINSLEY), troisième fils de Thomas Sheridan, acteur et maître d'élocution, devint le premier comique de l'Angleterre, et l'un de ses premiers orateurs. Sa famille avait toujours cultivé la littérature. Son grand-père avait été l'ami de Just, et sa mère, auteur de plusieurs romans qui eurent la vogue, et de quelques pièces de théâtre, jouissait, dans son temps, d'une certaine réputation littéraire. Sheridan, né à Dublin, en 1751, fut élevé par le célèbre Samuel White, qui ne reconnut chez lui aucune trace de talent. C'était un écolier fantasque, tantôt morose et tantôt étourdi; toujours paresseux. Il se fit cependant recevoir avocat, et, marié à 20 ans, prodigue sans conduite et sans ambition de fortune, il fut obligé de chercher des ressources dans les facultés d'un esprit qu'il n'avait point cultivé jusqu'alors. Le théâtre qu'il fréquentait le séduisit. Il donna les *Rivaux*, comédie d'intrigue, et, bientôt après, l'*École de la médisance*, titre si mal traduit

par ces mots : *École du scandale*. Un dialogue étincelant , de l'observation , de l'originalité , de la grâce , de la satire , de la saillie , des situations fortement inventées , heureusement développées , des caractères vrais , esquissés avec une grande vigueur comique , annonçèrent un talent supérieur , digne de succéder à Congreve et de l'éclipser. Une satire en 1 acte, intitulée *la Critique* , un opéra comique d'intrigue, intitulé *la Duègne* , une tragédie intitulée *Pizarre* , mirent le sceau à sa réputation , et attestèrent la variété de son génie. Élevé et pathétique dans la tragédie, il manqua de vérité et de naturel ; la trempée de son esprit était faite pour la satire comique et la peinture des ridicules plutôt que celle des passions. Il avait , à un degré éminent , cette verve de saillies qui distinguait Beaumarchais , et cette finesse que Dufresny a portée jusqu'à l'excès. La grande vogue de ses ouvrages le jeta dans la haute société. Il se lia avec les principaux acteurs de la scène politique ; on espéra tout de ses talents , et il fut élu membre du parlement par le bourg de Stafford. Ami de Fox , et son défenseur constant , il déploya une singulière éloquence dans ces combats parlementaires , où Pitt , Fox et Burke , se disputaient le prix de la discussion et de la véhémence comme orateur. Il occupa une place à part : son raisonnement s'étaie de plaisanteries et de preuves ; il est plus vif , plus éclatant et plus sensible que la plupart des orateurs anglais. Incapable de poursuivre un argument dans ses

discours et ses conséquences , il emporte le succès d'assaut par une sorte d'élan rapide , et , si l'on peut s'exprimer ainsi , par une brillante violence. C'est surtout l'esprit qui domine en lui ; l'esprit guidé par une âme mobile , et armé de la raillerie fine , de l'invective déguisée sous la politesse. Il ne fut point un homme de parti ; souvent il combattit ses amis eux-mêmes ; rarement il conserva plus de quelques mois les places que ses amis , dans les variations de leur puissance , le forçaient d'accepter , et dont ils le laissaient dépouiller à leur chute. Des habitudes ruineuses , tous les goûts de l'homme du monde , la misanthropie et le plaisir , les excès d'une sensibilité facile et les malheurs d'un tempérament ardent , des dettes , le jeu , l'amour , épuisèrent sa fortune et le laissèrent pauvre. Ce beau génie , que depuis quelques années l'habitude de l'ivresse accablait sans l'éteindre , mourut en acceptant les secours de la charité , et incapable de répondre à des créanciers nombreux. La verve et la négligence , la bonté et l'abandon , la grâce des manières et l'incurie de la conduite , composaient son caractère. On ne peut guère ni avoir plus d'esprit , ni commettre plus de fautes. Poète , orateur , satirique , observateur , l'un des premiers hommes de son temps , il a laissé le souvenir d'une gloire éclatante et d'une vie très-malheureuse.

SIBUET (GEORGES), ancien juge au tribunal de cassation , président du tribunal de Corbeil , est le frère aîné du général de ce nom. Après avoir fait de bonnes études au

collège de Belley, sa ville natale, il vint à Paris, au commencement de la révolution, pour y achever son cours de droit. Placé sous le patronage des députés de son département aux états-généraux, il fut reçu avocat avec dispense d'âge, et se trouva, très-jeune encore, introduit dans le monde politique et littéraire de la capitale. Il avait à peine 25 ans lorsqu'il fut nommé commissaire du gouvernement français en Belgique. A cette époque (c'était en 1792), l'administration de ce pays nouvellement conquis, avait été confiée à quelques agens français qui n'y ont pas tous laissé d'irréprochables souvenirs. M. Sibuet est peut-être le seul d'entre eux qui y soit retourné plus tard pour y remplir des fonctions publiques, et l'accueil qu'il y a reçu prouve, s'il n'y avait pas été, si jeune encore, un excellent administrateur, il s'y était conduit en honnête homme. Après la défection du général Dumouriez, et la retraite précipitée des troupes françaises de la Belgique, M. Sibuet fut nommé accusateur-public près le tribunal militaire de l'armée des Alpes, institution créée alors pour arrêter l'invasion, toujours redoutable, du pouvoir militaire, mais qui se trouva impuissante, comme toutes celles qu'on a voulu lui opposer jusqu'à Napoléon, qui concentra tout en lui-même. M. Sibuet eut quelques altercations avec le général en chef Kellermann, et fut en même temps dénoncé au club des jacobins de Grenoble comme modéré. Il se décida alors à donner sa démission, et revint à Paris, où il créa, après la

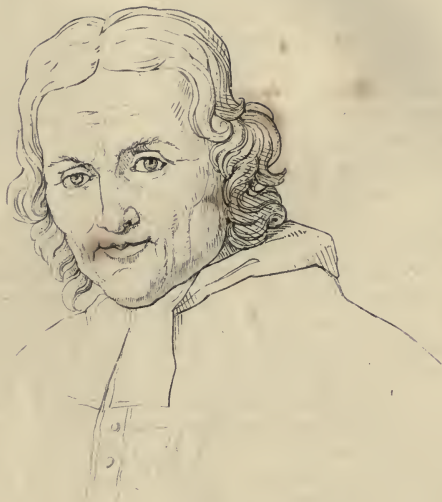
chute de Robespierre au 9 thermidor, le journal de l'*Ami des Lois*, dont le député Poulthier (voy. ce nom) devint le principal rédacteur. Nommé, peu de temps après, juge au tribunal de cassation, il en a rempli, avec une intégrité généralement connue, les honorables fonctions jusqu'à l'époque de la révolution du 18 brumaire. Il a été plusieurs fois l'un des commissaires chargés par le tribunal suprême de présenter chaque année, au corps-législatif, un rapport sur les articles de lois qui avaient besoin d'interprétation. Après le 18 brumaire, il ne fut pas réélu juge de cassation, et passa conseiller à la cour d'appel de Bruxelles; mais, 2 ans après, il donna sa démission pour se retirer dans une maison de campagne auprès de Corbeil (Seine-et-Oise). La présidence du tribunal de cet arrondissement étant venue à vacquer, elle lui fut offerte, et il en exerça les fonctions jusqu'à la seconde restauration. On doit croire que M. Sibuet a rempli cette longue présidence de manière à s'y concilier l'estime générale, car il a été présenté deux fois au sénat comme candidat au corps-législatif, puis nommé député à la chambre des *cent jours*, en 1815, par l'arrondissement de Corbeil. Après la lecture du procès-verbal de la première séance de cette chambre, M. Sibuet remarqua qu'on y donnait à certains députés les titres de comte, de marquis, de baron; il demanda alors la parole, et fit une proposition tendant à ce que dans l'intérieur de la chambre il ne fût ajouté aucun titre nobiliaire au titre de dé-

puté. Il développa sa proposition moitié écrite et moitié improvisée, ce qui occasiona quelques débats, attendu qu'alors les discours écrits n'étaient point admis dans les discussions. La chambre n'étant point constituée, la proposition fut écartée par ce seul motif. Quelques journaux du temps prétendirent que l'orateur avait demandé la suppression de la noblesse. Le *Moniteur*, qui rapporte ses expressions, prouve que M. Sibuet avait seulement voulu rehausser le titre de député, en le plaçant au-dessus des titres nobiliaires. Il parut peu à la tribune pendant cette courte session; fut nommé membre du comité de constitution; s'opposa à la levée de la dernière séance qui fut suivie de la clôture. Après le second retour du roi, M. Sibuet perdit la présidence du tribunal de Corbeil. Appelé à jouir d'une pension de retraite, il la refusa, et fit l'abandon de ses droits aux besoins de l'état, par une lettre qu'il rendit publique.

**SIBUET (BENOIT-PROSPER)**, frère du précédent, d'une famille qui a donné à la France de braves militaires. Le maréchal de Saxe cite dans ses Mémoires un capitaine Sibuet, dont il vante le courage et les qualités morales. Né le 6 juin 1773, à Belley (Ain), il entra au service, comme simple soldat, le 1<sup>er</sup> décembre 1792; fut fait sous-lieutenant le 1<sup>er</sup> août 1792; lieutenant au 16<sup>e</sup> de cavalerie le 17 germinal an 3; aide-de-camp du maréchal Masséna, le 26 frimaire an 8; capitaine le 12 prairial an 8; chef d'escadron le 10 novembre 1807; colonel du

47<sup>e</sup> de ligne le 16 janvier 1813; général de brigade le 22 août 1813. Le 29 août, sept jours après avoir été nommé général sur le champ de bataille par le général Lauriston, et confirmé dans ce grade par l'empereur, poursuivi sur le Bober, déjà blessé devant Lowemberg, il ne voulut ni se rendre, ni laisser acculer le corps qu'il commandait dans le torrent alors débordé; il voulut le traverser pour prendre ailleurs une position plus avantageuse: son cheval se renversa sur lui: on ne put lui porter aucun secours, et il périt dans les eaux; son fils et sa fille n'ont reçu de lui que le modique héritage que lui avaient transmis ses pères. Beau-frère du général Montbrun, qui, comme lui, mourut au champ d'honneur, genre du général Morand, tué lui-même à Lunébourg, il ne fut pas le moins honorable des militaires qui composaient cette famille de braves. Le général Thiébault, dans sa relation du siège de Gênes, cite la belle conduite du général Sibuet, qui reçut alors deux pistolets d'honneur.

**SICARD (ROCH-AMROISE CURRON, ABBÉ)**, membre de l'institut, vice-président de la société royale académique des sciences de Paris, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et de plusieurs autres ordres, instituteur des sourds-muets, successeur immédiat de l'abbé de l'Épée, fondateur de l'institution royale de Paris, naquit à Fousseret, près de Toulouse, département de la Haute-Garonne, le 28 septembre 1742. Il fit ses études à Toulouse, et s'y consacra à l'état ecclésiastique,



*Abbé Sicard.*

*Leclercq pinx.*

*Brony del. et sculp.*





dont il exerçait les fonctions depuis quelque temps, lorsqu'il les cessa pour entrer dans une carrière nouvelle. M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, ayant résolu d'établir une école de sourds-muets, envoya l'abbé Sicard à Paris, pour apprendre de l'abbé de l'Épée lui-même la méthode d'enseignement que cet homme illustre avait en quelque sorte créée. M. de Cicé confia ensuite à l'abbé Sicard la direction de l'établissement de Bordeaux. Vers cette époque, en 1786, l'abbé Sicard entreprit pour un jeune sourd-muet de l'âge de 14 ans, le célèbre MASSIEU, un *Cours d'ins-*  
*truction*, qui lui valut sa nomination en qualité de vicaire-général de Condom et de chanoine de Bordeaux; il devint en même temps membre de l'académie et du musée de cette ville. L'abbé de l'Épée mourut en 1789 (*voy. ÉPÉE*). Un concours public ayant été ouvert pour lui donner un successeur, l'abbé Sicard ne craignit pas d'assumer la responsabilité attachée à la succession d'un grand homme; il était alors à Paris, et se présenta devant les commissaires. Son seul concurrent, M. l'abbé SALVAN, homme aussi savant que modeste, lui céda volontairement tous ses droits, ceux même que lui donnait la prédilection que lui avait montrée constamment l'abbé de l'Épée; il ne parut que pour déclarer que l'abbé Sicard méritait seul de succéder à l'illustre fondateur de l'institution; aussi fut-il admis à l'unanimité, et installé dans ses fonctions au mois d'avril 1790. Dès ce moment, le soin d'améliorer

le sort de ses élèves et de perfectionner leur intelligence, l'occupait tout entier. L'assemblée constituante, par son décret du 21 juillet 1791, avait adopté comme nationale, l'institution des sourds-muets, et avait pourvu aux frais de l'établissement, faveurs dont n'avait pas joui l'abbé de l'Épée, qui ne soutenait ses élèves que par sa fortune personnelle (environ 10,000 livres de rentes) et par quelques dons particuliers du roi Louis XVI. Tranquille sur la double existence des élèves et de l'institution, le successeur de l'abbé de l'Épée n'eut plus qu'à appliquer les améliorations qu'il méditait au système d'enseignement de son immortel devancier. Les orages de la révolution faillirent, en atteignant l'abbé Sicard, détruire à jamais les espérances que les amis de l'humanité avaient fondées sur ses talens et sur son zèle infatigable. Cet homme, que ses précieuses fonctions devaient mettre à l'abri de toute espèce de dangers, fut arrêté, au milieu de ses élèves, le 26 août 1792, conduit à la mairie, et, malgré les réclamations générales et un décret de l'assemblée législative, transféré, le 2 septembre, de la mairie à l'Abbaye-Saint-Germain-des-Près: c'était au moment des massacres, et sa translation dans ce lieu funeste était comme une sentence de mort. En effet, la plupart des compagnons de l'abbé Sicard furent égorgés en arrivant; il allait subir le même sort, lorsqu'il fut reconnu par un horloger, nommé Monnot, officier de la garde nationale. C'est en cette qualité seule que ce digne citoyen put sus-

pendre le coup qui allait frapper l'abbé Sicard : toutefois sa mort semblait n'être que différée. Il resta jusqu'au 4 septembre dans les angoisses d'une fin certaine, ayant sous les yeux les scènes les plus déchirantes. Dans cette affreuse position, il écrivit à M. Laffon de Ladébat, ancien membre de l'assemblée constituante, l'un des plus honorables citoyens attachés à la religion réformée, le billet suivant : « Ah ! mon cher » monsieur, que vais-je devenir, si » vous ne volez à mon secours ? Je » suis dans la chambre d'arrêt de » l'Abbaye - Saint - Germain - des- » Prés, le seul prêtre que le peu- » ple n'ait pas encore immolé. Je » vais l'être, si vous n'obtenez de » l'assemblée nationale qu'elle » m'envoie quelques députés pour » me préserver de la mort. C'en » est fait de moi si vous n'obtenez » ce grand secours. SICARD, ce 4 » septembre, à 5 heures. » Ce billet, tracé en présence de la mort, peint le caractère de l'abbé Sicard ; s'il paraît accuser son héroïsme, il doit faire excuser les contradictions de sa vie politique et ses faiblesses dans les relations sociales. M. Laffon de Ladébat voulut sauver un citoyen innocent et un citoyen utile. Il conjura Chabot, membre de l'assemblée législative, de se rendre immédiatement à l'Abbaye. Chabot, dont le nom a acquis une si déplorable célébrité, cède sans hésiter à la voix éloquente qui l'implore ; il se rend en hâte à l'Abbaye, et l'abbé Sicard est sauvé. A sept heures du soir, il quitta la prison de l'Abbaye pour se rendre à l'assemblée législative. A-

près avoir prononcé à la barre un discours de remerciement, où il protesta que jamais un mot injurieux à la liberté n'était sorti de sa bouche, il fut rendu à ses élèves sur la demande même de Chabot. L'abbé Sicard reprit ses utiles travaux, traversa, inaperçu, les jours de la terreur, et reçut des marques de l'estime publique, en l'an 3, lors de l'établissement de l'école Normale, dont il devint un des professeurs; il fut aussi nommé à la même époque membre de l'institut, section de grammaire. La chute de Robespierre, au 9 thermidor an 2, avait rendu à la France une tranquillité momentanée, et l'abbé Sicard crut pouvoir profiter de la liberté qui régnait alors pour publier les *Annales religieuses, politiques et littéraires*. Il jugea bientôt qu'il devait en abandonner la rédaction principale ; mais il continua d'y insérer quelques articles, qu'il signait tantôt de son nom, tantôt de l'anagramme *Dra-cis*. Ce journal, rédigé, non comme on l'a prétendu, d'après les doctrines ultramontaines, car l'abbé Sicard appartient, par ses opinions religieuses, à l'école de Port-Royal, était dans l'intérêt des prêtres insermentés, et devait naturellement déplaire au gouvernement directorial. L'abbé Sicard fut compris, lors des évènements du 18 fructidor an 5, parmi les journalistes condamnés à la déportation. Il se réfugia au faubourg Saint-Marceau, et eut le honneur d'échapper aux poursuites dirigées contre lui. Voulant à la fois mettre un terme à sa proscription et rentrer à son institu-

tion, où son absence se faisait vivement sentir, il chercha, par toutes sortes de moyens, la soumission et la protestation de dévouement au pouvoir directorial, à fléchir cette ombrageuse autorité; il fit même insérer dans l'*Ami des Lois*, feuille rédigée par Poultier, ex-bénédictin, membre du conseil des cinq-cents, « qu'il n'avait eu aucune part aux » *Annales catholiques*. » Ce désaveu, que tant d'exemples de ce genre ont rendu commun avant et depuis cette époque, fit sans doute quelque tort au caractère de l'abbé Sicard, et malheureusement ne lui fut point utile; car ni les pressantes réclamations de ses élèves, ni les sollicitations d'amis dévoués, ni enfin l'intérêt qu'il inspirait généralement, ne purent faire révoquer l'arrêt de proscription; il fut obligé de fuir. Son exil dura plus de deux ans, et ce ne fut qu'après la révolution du 18 brumaire au 8, qu'on le rendit à la liberté et à son institution. Sa retraite forcée avait été entièrement consacrée à perfectionner sa méthode d'enseignement, et il y réussit au point qu'il est peut-être impossible de l'améliorer. M. Paulmier, instituteur des sourds-muets, de l'institution royale de Paris, seul élève normal de l'abbé Sicard, enseigne, dans ses leçons journalières, que l'on distingue trois époques parfaitement établies dans l'instruction des sourds-muets : la première dura plusieurs siècles; alors, par des méthodes plus ou moins ingénieuses, on apprenait aux sourds-muets à parler sans penser; et jusqu'à l'illustre abbé de l'Épée, leur

enseignement demeura restreint dans ces bornes étroites. Ce grand homme, après avoir découvert, par la seule force de son génie, ce qui existait long-temps avant lui, sans qu'il le connût, et c'est un fait que l'envie même n'a pas osé mettre en doute, ne crut pas devoir s'arrêter à ces faibles avantages; s'élevant des signes naturels aux signes méthodiques, il s'en servit spécialement pour développer les facultés intellectuelles du sourd-muet, et lui apprendre à penser; néanmoins, il n'atteignit pas tout-à-fait le but, parce qu'en général il donna trop d'importance à ces moyens de communication, en les considérant comme renfermant la méthode, tandis qu'elle ne réside que dans l'ordre des idées, lequel ne se découvre que par l'analyse; il la connut cependant cette analyse et sut en faire usage, mais il ne lui était pas donné de la conduire à sa perfection: cet avantage était réservé à son heureux successeur. Il n'en est pas moins vrai que l'abbé de l'Épée fit faire un pas immense à la science, et que, sans lui, l'abbé Sicard n'eût peut-être jamais obtenu les succès qui l'ont illustré. Les découvertes de l'abbé de l'Épée, sont la seconde époque de l'institution des sourds-muets; la troisième commence à l'abbé Sicard. Celui-ci, grammairien distingué et mathématicien profond, sentit peut-être le premier que la véritable langue universelle remontait au langage primitif; que les élémens en étaient puisés dans la nature, et qu'eux seuls révèlent la substance des choses en indiquant les caractères

qui les distinguent, et en rectifiant l'étymologie des langues parlées. « Cette méthode, dit M. Paulmier (voy. ce nom), découverte par l'abbé de l'Épée, et portée à sa perfection par son successeur, remonte à la source de toute connaissance dans l'homme, c'est-à-dire au développement naturel des facultés de l'âme, et embrasse dans un corps de doctrine l'éducation et l'instruction; elle comprend les trois seuls objets dont on puisse s'occuper: *Dieu, l'Homme et la Nature*; c'est un arbre généalogique abrégé de toutes les connaissances humaines dans l'ordre de la génération des idées, offrant les embranchemens des premiers principes seulement de toutes les sciences qui traitent de la matière brute, des végétaux, de l'organisation des êtres vivans, et en général de tous les objets de la nature et des arts; des sensations qu'ils nous font éprouver, des idées simples qui en résultent jusqu'aux idées abstraites et aux sentimens les plus élevés. On a reproché à M. Sicard d'avoir employé un trop grand nombre de signes pour un mot, et l'on prétend qu'il aurait dû suivre l'éducation maternelle des parlans. M. Sicard répondra lui-même à cette objection; nous emprunterons ses propres paroles: nulle part sa méthode n'est plus clairement exposée. « Comment fallait-il commencer l'instruction des sourds-muets? dit-il: est-ce par des leçons de grammaire, à l'imitation des enfans qui entendent et qui parlent? Non sans doute; les parlans savent déjà une langue quand on leur donne un maître;

ils connaissent le mot de la langue et la manière de l'employer; il ne s'agit plus que du rôle de chaque mot et de la raison de leur emploi dans la phrase, pour faire, quand il sera temps, les mêmes applications aux langues savantes et étrangères qui entreront dans le plan de leurs cours d'instruction; mais cette *langue maternelle*, que l'instituteur n'a pas besoin d'enseigner, comment a-t-elle été apprise? a-t-il fallu à la mère, qui est la première institutrice, un dictionnaire, une grammaire? Mais la femme du peuple, comme la dame de la cour, en parlant à son enfant, en applique les noms aux objets, les verbes aux actions, les adjectifs aux qualités, les prépositions aux rapports, les pronoms aux personnes, et, chaque mot s'associant à l'idée dont il est le signe, ce sont ces diverses associations qui forment à la fois et la nomenclature et la syntaxe de cette langue, sans qu'il soit besoin d'expliquer ces mots techniques qui ne peuvent être compris que par ceux qui savent la parler. Jamais un mot n'a été prononcé par la mère, que l'idée ne l'ait rappelé et ne l'ait précédé dans l'esprit. Comme le crayon ne s'exerce jamais que d'après un original réel ou existant dans l'imagination, ce n'est donc pas par des leçons grammaticales qu'a été apprise cette première langue, qui servira un jour de point de comparaison à toutes les autres; ce n'est donc pas non plus par de pareilles leçons que pourrait être instruit le sourd-muet. Imiter la mère et tout ce qui entoure l'enfant, tel devrait être le

premier soin de l'instituteur des sourds-muets; montrer à son élève les objets qui frappent ses regards, lui en demander le signe sans jamais le chercher soi-même; comparer les objets, y faire remarquer les qualités qui les distinguent; demander également le signe de ces qualités, traduire ces signes par des mots, et jamais les mots par des signes, c'était un soin de plus sans lequel la routine aurait nécessairement pris la place de la raison. » L'abbé Sicard s'occupa toujours, comme de la chose la plus essentielle, à apprendre à penser aux sourds-muets. Pour les amener à ce résultat, tout leur était expliqué dans des scènes dramatiques, dont ils étaient ensuite obligés de rendre compte par écrit; ainsi, ils apprenaient à penser et à exprimer leurs pensées en français; ainsi, ils apprenaient en même temps la grammaire et la langue française. L'abbé Sicard a toujours combattu un préjugé qui renaît sans cesse, que *les signes font entrer les idées dans l'esprit*. Les signes ne donnent point d'idées, ils ne font que rappeler celles qu'on a déjà; aussi les appelle-t-il *signes de rappel*. On fait éclore les idées dans l'esprit en présentant les objets; on en rappelle les circonstances par des explications, à l'aide de l'analyse et de l'étymologie, etc. Recommandable à tant de titres, l'abbé Sicard, séparé de tout l'appareil dont il s'entourait dans ses exercices publics, avait peine à soutenir la haute réputation que ses succès et ses enthousiastes lui faisaient au loin; il fallait en effet le connaître bien particulièrement

pour voir de la bonhomie dans la manie de parler sans cesse de lui et de la science qu'il avait perfectionnée; l'homme d'esprit, le logicien, devaient disparaître sous l'incohérence de ses discours, sous le pédantisme de ses dissertations; et son improvisation, difficile et fatigante, faisait oublier l'habile professeur. Mais, au milieu des prodiges qu'il avait créés, tous ces défauts disparaissaient, et ceux mêmes qui en avaient paru le plus choqués finissaient par céder à l'entraînement d'une admiration que leur commandaient les merveilles dont ils étaient les témoins. Si l'abbé Sicard avait réellement cet amour-propre excessif qu'on lui a reproché, personne ne fut plus à même de le satisfaire, car personne n'eut jamais ni de plus nombreux ni de plus puissans admirateurs. En 1805, le pape Pie VII visita son établissement, et en bénit la chapelle le 25 février; il y laissa des marques de sa munificence et de sa haute admiration pour le maître et pour les élèves. Tous les étrangers illustres et les monarques alliés, qui vinrent à Paris en 1814 et en 1815, assistèrent à ses exercices, et rendirent hommage à son zèle et à ses succès; enfin la reine de Suède le remercia, par une lettre flatteuse, de ce qu'il voulait bien aider de ses lumières la nouvelle institution des sourds-muets de Stockholm. L'abbé Sicard passa les dernières années de sa vie dans les plus grands embarras, et presque dans la détresse. Sans être riche, il jouissait naguère d'une honnête aisance, qu'il pouvait conserver jusque dans l'extrême vieil-

lesse ; obsédé de flatteurs qu'il croyait ses amis, plein de confiance envers des intrigans qui le trompaient, il souscrivit des billets de complaisance, et fut poursuivi pour des dettes qu'il n'avait pas contractées. Après de premiers arrangemens, qui le réduisirent au plus strict nécessaire, et qui durèrent plusieurs années, il avait retrouvé son ancienne aisance lorsque de nouveaux malheurs, occasionés sans doute par les mêmes causes, le replongèrent dans le même état. Ils atteignirent aussi, nous le disons avec douleur, et ce fait est de notoriété publique, Massieu, qui lui avait confié le dépôt de sa fortune. On a prétendu que Napoléon, dans toutes les phases de sa puissance, avait eu de l'éloignement pour l'abbé Sicard. C'est une erreur ; peut-être ne se crut-on autorisé à le dire que parce que la décoration de la légion-d'honneur ne lui fut point donnée sous le gouvernement impérial. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'abbé Sicard conservait en particulier une véritable admiration pour cet homme extraordinaire. Il portait aussi une vive amitié au cardinal Maury, à qui il devait la place de chanoine de Notre-Dame : ce dernier fait surtout semblerait de nature à prouver que l'on a accusé à tort l'abbé Sicard de manquer de reconnaissance. Les dix dernières années de sa vie, pour son institution abandonnée aux soins de M. Paulmier, pour ses affaires en proie aux intrigans, pour ses facultés intellectuelles même, ne doivent être regardées que comme un long sommeil dont sa mort a

été le terme. Membre de la 2<sup>me</sup> classe de l'institut depuis sa création, en 1796, mais exclu momentanément par la proscription du 18 fructidor, il y était rentré, par élection, en 1801, sous le consulat, et y fut maintenu sous le gouvernement du roi en 1816. Depuis cette dernière époque, il célébrait chaque année la messe de la Saint-Louis devant l'académie française. Il était aussi membre de la commission du dictionnaire, et joignait, au titre de directeur et d'instituteur en chef de l'école des sourds-muets, celui d'administrateur de l'hospice des *Quinze-Vingts*, et de l'institution des aveugles-travailleurs. L'abbé Sicard avait reçu les décorations de la légion-d'honneur après la première restauration en 1814, de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, et de l'ordre de Wasa de Suède. L'abbé Sicard s'éteignit tout-à-fait le 10 mai 1822 ; il avait atteint sa 80<sup>me</sup> année. Ses restes furent déposés au cimetière de l'Est, où M. Bigot-de-Prémeneu, au nom de l'académie-française, et M. Laffon de Ladébat, son ami, prononcèrent l'éloge du défunt. On a surtout distingué, dans le discours de M. de Prémeneu, ce passage : « Notre douleur retentira dans l'Europe entière ; on peut même à peine supposer qu'il existe une contrée dans laquelle la civilisation ait pénétré, et où le spectacle des sourds-muets ne rappelle qu'il existait en France un docte ami de l'humanité qui savait redresser ces écarts de la nature, et dont la longue carrière n'a cessé de briller de cette gloire sans égale. » L'abbé Sicard a eu, au

mois de juillet de la même année, pour successeur à l'académie-française, M. Frayssinous, évêque d'Hermapolis, pair de France, grand-maître de l'université royale, enfin ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique; et à l'institution des sourds-muets de Paris, M. l'abbé Gondelin, sur la nomination du ministre de l'intérieur, sans concours préalable, quoique cette mesure eût dû paraître de rigueur, puisque l'abbé Sicard y avait été soumis. Peut-être l'autorité s'est-elle laissée diriger par le vœu même du successeur de l'abbé de l'Épée. Il avait écrit, quelques jours avant sa mort, ces mots à l'abbé Gondelin : « Mon cher confrère, près de mourir, je vous lègue mes chers enfans; je lègue leurs âmes à votre religion, leurs corps à vos soins, leurs facultés intellectuelles à vos lumières, à vos moyens; remplissez cette noble tâche, et je meurs tranquille. » M. l'abbé Gondelin était alors instituteur de l'établissement des sourds-muets à Bordeaux; il se rendit à Paris pour prendre possession du noble legs que lui faisait son ami mourant; mais des motifs qui sont restés inconnus, ou peut-être une extrême défiance dans ses forces et dans ses talens, ont déterminé l'abbé Gondelin à céder à un autre l'honorable fardeau dont ils s'était chargé. C'est M. l'abbé Périer, vicair-général de Cahors, qui est aujourd'hui directeur de l'institution royale de Paris. M. Paulmier en est instituteur, après le respectable abbé Salvan, qui, depuis la nomination de l'abbé Sicard, se consacre spécialement à l'éduca-

tion des sourdes-muettes. « L'immortel abbé de l'Épée, dit M. Paulmier, a créé la méthode qui rend les sourds-muets à la religion et à la société; l'abbé Sicard l'a perfectionnée, en la mettant en action par mille procédés ingénieux et savans, qui le plaçant au rang des chefs-d'œuvre dont l'humanité s'honore. M. l'abbé Sicard a fait plusieurs ouvrages qui sont les guides des instituteurs dans toute l'Europe et dans le Nouveau-Monde. Parmi ses nombreux élèves sourds-muets, on en distingue surtout trois, Massieu, Clerc et Berthier, qui, par leurs talens, leur génie et leur esprit, prouvent l'excellence de cette méthode. Les réponses sublimes de Massieu circulent de bouche en bouche; Clerc à l'âge de 25 ans, a passé les mers et est allé fonder un institut de sourds-muets à 1,500 lieues dans l'autre hémisphère; enfin Berthier, ayant à peine atteint sa dix-huitième année, rend déjà de grands services à l'institut royal des sourds-muets de Paris, dont il est un des répétiteurs. » L'abbé Sicard a composé les ouvrages suivans : 1° *Mémoires sur l'art d'instruire les sourds-muets de naissance*, Bordeaux, 1789, in-8°. (Extrait du Recueil du Musée de Bordeaux.) 2° *Catéchisme, ou Instruction chrétienne à l'usage des sourds-muets*, 1796, in-8°; 3° *Manuel de l'enfance, contenant des élémens de lecture et des dialogues instructifs et moraux*, 1796, in-12; 4° *Élémens de grammaire générale appliquée à la langue française*, 1799, 2 vol. in-8°; 2° édition, 1808, 2 vol. in-8°; troisième édition, sous

le titre de *Théorie des signes pour l'instruction des sourds-muets*, Paris, 1808, 2 vol. in-8°; quatrième édition, 1814, où l'on a supprimé un *Hommage à Napoléon*, qui se trouvait dans l'édition précédente. 5° *Cours d'instruction d'un sourd-muet de naissance, pour servir à l'éducation des sourds-muets*, Paris, 1800, in-8°, fig.; deuxième édition, 1805, in-8°. *L'Alphabet manuel*, qui en fait partie, a été réimprimé à part, in-18. 6° *De l'Homme et de ses facultés physiques et intellectuelles, de ses devoirs et de ses espérances*, par D. Harley; ouvrage traduit de l'anglais avec des notes explicatives, 1802. 2 vol. in-8°; 7° *Journée chrétienne d'un sourd-muet*, 1805, in-12; 8° *Vie de la dauphine, mère du roi (Louis XVIII)*, Paris, 1817, 1 vol. in-12. Le rédacteur de *L'Ami de la religion et du roi* dit, à l'occasion de cet ouvrage : « On a mis au livre le nom de l'abbé Sicard; mais il y a tout lieu de croire qu'il n'avait fait que prêter à cet ouvrage l'autorité de son nom. » *L'Ami de la religion et du roi* a raison, l'ouvrage est de feu Serieys. L'abbé Sicard a été éditeur des *Tropes de Dumarsais*, cinquième édition, revue, corrigée et augmentée, 1805, in-8°. Il a eu part ou a prêté son nom aux ouvrages suivans : 1° avec feu M. Jauffret, depuis évêque de Metz, *Annales catholiques*, 1796-1797, n° 21 à 42. Dans cet ouvrage, commencé et continué sous divers titres par divers rédacteurs, l'abbé Sicard signait tantôt son nom, tantôt *Dracis*, qui en est l'abagramme. 2° *Histoire de l'établissement du christianisme dans*

*les Indes-Orientales*, ouvrage composé par Serieys, et communiqué pendant l'impression à l'abbé Sicard, Paris, M<sup>me</sup> Devaux, 1803, 2 vol. in-12; 5° *Dictionnaire généralogique, historique et critique de l'Histoire-Sainte*, par M. l'abbé\*\*\*, composé par Serieys, revu par l'abbé Sicard, qui, peut-être, a porté la complaisance trop loin en prenant sur lui la responsabilité de cet ouvrage, qui n'est pas exempt d'erreurs, Paris, 1804, in-8°. 4° *Épitome de l'histoire des papes depuis saint Pierre jusqu'à nos jours, avec un Précis historique de la vie de N. S. P. le pape Pie VII*, par Serieys. ouvrage élémentaire à l'usage des jeunes gens, revu par l'abbé Sicard, 1805, in-12. Selon M. Barbier (*Dictionnaire des anonymes*), Serieys, dans une des crises de la révolution, avait en quelque sorte sauvé la vie à l'abbé Sicard, et celui-ci, toujours reconnaissant, mais ne pouvant pas toujours témoigner sa reconnaissance d'une manière effective, apposait son nom aux livres de Serieys pour en faciliter le débit, sans y avoir eu la moindre part. C'est ainsi qu'on le trouve encore sur le titre de deux ouvrages de grammaire, publiés par M. Mourier, instituteur (*l'Alphabet méthodique et la Grammaire française exacte et méthodique*), 1815 et 1816, et réimprimée en 1825. La justice veut que nous fassions remarquer, à propos de l'observation de M. Barbier sur Serieys, que cet homme de lettres, dont les principaux ouvrages ne sont pas dépourvus de mérite, professeur distingué, ancien bibliothécaire du Prytanée français (aujourd'hui collègue de



Louis-le-Grand), n'a pas toujours eu besoin d'une *reconnaissance effective*. Dans tous les cas, le nom de l'abbé Sicard n'était plus à cette époque un véhicule bien puissant pour la vente des ouvrages d'autrui, puisque ceux que l'abbé Sicard faisait réellement n'éprouvaient pas un sort beaucoup plus heureux. 5° *Sermons inédits de Bourdaloue, imprimés sur un manuscrit authentique*, Paris, 1823, in-8°. Énoncé inexact dont l'explication se trouve dans une note de la Bibliographie de la France (1825, pag. 305). On a prétendu qu'il avait fait un ouvrage sur la *Pasigraphie*, etc., inventée par M. de Maismieu : ce fait est démenti par l'abbé Sicard lui-même. Mais personne n'a apporté plus de zèle que lui à propager cette découverte, en faisant imprimer les douze caractères de cette écriture universelle sur la couverture de chacun des numéros des *Annales catholiques*. L'abbé Sicard a inséré dans le *Magasin encyclopédique*, deux *Mémoires sur l'art d'instruire les sourds-muets*; ils ont été traduits en allemand, avec des notes par Adf. F. Petschke, dans le journal intitulé : *Teutsche Monatsehr*, puis séparément, Léipsick, 1798, in-8°. Enfin les *Séances des Écoles normales* et la collection des *Mémoires de l'institut* contiennent des morceaux de grammaire générale de l'abbé Sicard. Le nom de cet écrivain suffit long-temps pour donner à sa grammaire générale la plus grande vogue; elle était dans toutes les mains et avait pénétré dans les pensions de demoiselles : les maîtresses l'expliquaient sans l'entendre, et n'osaient en convenir pour

ne pas compromettre leur intelligence; mais les savans dans cette partie ayant osé dire enfin que sa métaphysique était trop abstraite, ses phrases trop obscures, son style trop diffus, tout le monde se rangea à cet avis, et son livre cessa d'être classique. L'auteur perdit peu de chose dans l'estime publique; ses vrais titres à la gloire, à une gloire immortelle, à jamais unie à celle de l'abbé de l'Épée, sont ses succès dans l'instruction des sourds-muets et les livres qu'il a publiés pour développer sa méthode, la plus parfaite qu'on ait encore imaginée. Nous ne terminerons pas cet article sans répéter que c'est par erreur que dans l'article *Alphonse Beauchamp* le nom de *Sicard* se trouve substitué, dans une circonstance peu honorable, à celui de *Suard*. Nous ne saurions apporter trop de soin à rectifier cette inconcevable inadvertance que nous avons signalée déjà soit dans l'*Errata* du 2<sup>e</sup> volume, soit dans l'article *Lucien Bonaparte*.

SICIANOFF (LE PRINCE N. DE), sénateur et général russe, fut pourvu, en 1794, du commandement de Grodno. C'était le moment où les Polonais, fatigués du joug sous lequel les puissances étrangères les tenaient asservis, résolurent de le briser. Un soulèvement général eut lieu; tous les généraux russes furent surpris et subirent la loi du vainqueur. Le prince Sicianoff seul, prévenu à temps des desseins qui se tramaient, se fit remettre les armes et payer une forte contribution, sortit ensuite de la ville, et se retira à Hofodna. L'impératrice Ca-

therine II lui accorda l'ordre de Saint-Wladimir de seconde classe. Envoyé ensuite contre les Perses, il commandait, en 1803, dans la Géorgie; il y obtint quelques succès qui lui permirent de s'approcher d'Érisan; mais obligé bientôt de se replier sur Tébélis, il en partit pour retourner à Saint-Petersbourg, où il fut nommé sénateur. Il devint, en 1816, conseiller privé de l'empereur, et faisait encore, en 1820, partie du ministère russe.

SICKLER (JEAN-VALENTIN), agronome allemand, exerça les fonctions de pasteur de l'église de Kleinfahner, dans la Thuringe; il est né à Gunthersleben, près de Gotha, le 20 janvier 1742. M. Sickler, qui a publié, dans sa langue maternelle, un assez grand nombre d'ouvrages sur l'économie rurale, a fourni la description de diverses machines, avec quelques mémoires, au Magasin général des jardins, et a été, pendant plusieurs années, l'un des rédacteurs de la Gazette littéraire d'Erlang. On lui doit les ouvrages suivans, qui sont regardés comme ses principales productions: 1° *Le Pépiniériste allemand*, ouvrage périodique, Weimar, in-8°, commencé en 1794, et accompagné de figures en noir ou coloriées; 2° *Taillé raisonnée des arbres fruitiers*, traduit de l'ouvrage français de Butré, Weimar, 1797, in-8°; 3° *l'Agriculture allemande*. Cet important recueil, réimprimé plusieurs fois sous différens titres, 9 vol. in-8°, 1802 - 1808, a été fait en société avec MM. Gœring, Trommsdorf et Wolstein. 4° *Le Pépiniériste saxon*. La dernière é-

dition est augmentée de notes et remarques du conseiller Laffert, Weimar, 1802, in-8°. 5° *Manuel des plantations*, traduit du français, de M. Calvel, Prague, 1803, in-8°; 6° enfin, *de l'Éducation des Abeilles*, Erfurt, 1808 - 1809, 2 vol. in-8°.

SICKLER (FRÉDÉRIC-CHARLES-LOUIS), archéologue, directeur du gymnase d'Hildbourghausen, est fils du précédent. Il fit avec beaucoup de succès des études qu'il perfectionna dans plusieurs universités de sa patrie. S'étant rendu à Paris, il fut précepteur chez M. Delessert, et ensuite à Rome, chez M. G. de Humboldt. En quittant cette dernière ville, où il avait passé six années, il alla à Naples, afin d'y étudier les procédés que l'on employait pour dérouler les manuscrits d'Herculanum. Il les perfectionna, et chargea, en 1814, M. Heeren, son ami, de présenter, à la société des sciences de Göttingue, un mémoire qu'il avait rédigé sur ce sujet. M. Sickler passa en Angleterre en 1817, et soumit à la société royale de Londres, ces mêmes procédés, auxquels il avait ajouté de nouveaux perfectionnemens. Les commissaires chargés de les examiner, ainsi que les fragmens qu'il avait déchiffrés, rendirent justice à son travail, que cependant il n'a pas encore mis au jour. Il a concouru avec son père à la rédaction de plusieurs recueils littéraires, et a commencé, en 1817, la publication des *Annales d'archéologie et des beaux-arts*. Les principaux ouvrages de M. Sickler fils sont: 1° *Description de la source minérale de Liebenstein*, Gotha,

1801, in-8°, avec fig. ; 2° *Histoire générale de la culture des arbres fruitiers*, tome 1<sup>er</sup>, Francfort, 1802, in-8°, fig. L'auteur s'y arrête au siècle de Constantin. 3° *Histoire des enlèvemens et déplacements que les ouvrages de l'art ont éprouvés chez les anciens comme objets de conquête*, Gotha, 1803, in-8° ; 4° *Almanach de Rome, pour les artistes et les amateurs des arts du dessin* ; 1<sup>re</sup> année à Léipsick, 1810, in-4°, figures et cartes : les autres années furent imprimées à Rome, in-8° ; 5° *sur le Temple des déesses dans l'ancien Latium*, Hildbourghausen, 1813 ; 6° *sur un ancien Arc-de-Triomphe découvert dans la voie triomphale à Rome*, Weimar, 1814, avec une planche gravée d'après San Gallo ; 7° *sur la Terre des Cyclopes de l'Odyssée et sur la caverne des géants qui se voit à Majura, sur le golfe de Saterne*, Weimar, 1815 ; 8° *sur le Temple de Jupiter Urius à Segni*, Weimar, 1816, in-8°, fig. ; 9° *Spiridiphre, ou Char à planter le bled*, dont l'invention appartient à M. Sickler fils, Paris, 1805, in-8°. 10° *Plan topographique de la campagne de Rome*, avec une explication, 1811, in-12 ; 11° *Lettre à M. Millin, sur l'époque des constructions cyclopéennes*, Paris, 1810, in-8°, dans laquelle l'auteur combat le système de M. Petit-Radel ; 12° *Observationum in Horatii carmina specim.* 1-3, 1813-1815, avec fig. ; 13° *Profusio de monumentis aliquot Græcis in sepulcro cumano erutis, sacra dionysiaca à camparis veteribus celebrata, horumque doctrinam de animarum post obitum statu illustrantibus*, Weimar, 1812, avec trois planches.

SIDDONS (MISTRISS), l'une des premières tragédiennes de l'Angleterre, a surtout excellé dans les rôles nobles, dans l'expression des passions mêlées de fierté et d'héroïsme. Sa taille était majestueuse, sa physionomie plus belle que mobile, et sa voix sonore et accentuée. Fille d'un directeur de comédiens de province, nommé Roger Kemble, elle fut élevée au milieu des pompes du théâtre et des traditions de l'art, qui devait lui donner tant de renommée. Les deux Kemble, ses frères, devaient aussi devenir célèbres dans la même carrière. Miss Kemble débuta comme cantatrice, obtint peu de succès, et étudia la déclamation tragique. A peine âgée de 18 ans, M. Siddons lui inspira une passion violente, que ses parens combattirent ; elle quitta le théâtre et sa famille, entra comme femme-de-chambre chez une dame de la cour, épousa, une année après, M. Siddons, et continua, pendant tout ce temps, ses études tragiques. Ses débuts, qui eurent lieu en province, révélèrent sa véritable vocation dramatique. Après avoir paru avec succès sur les théâtres de Birmingham et de Liverpool, elle fut engagée à Drury-Laue, où elle fut accueillie avec la même faveur ; mais sa famille ne lui pardonnait pas son mariage, et elle quitta la capitale pour se rendre à Bath, où elle resta deux ans. Pratt, l'un des poètes élégans et sensibles de l'école de Goldsmith, lui donna des conseils qu'elle suivit : docilité rare chez une actrice que le public aimait. Mais sa réputation croissait chaque jour, et les nouveaux avanta-

ges que lui offrit le directeur de Drury-Lane la décidèrent à revenir à Londres. Elle parvint bientôt au plus haut degré de sa gloire ; la foule se porta aux représentations où elle paraissait ; la tragédie, que le public avait abandonnée, redevint à la mode : à Berlin et à Édimbourg, elle excita le même enthousiasme. Mistriss Siddons joignait deux qualités rarement unies, une dignité de reine et une sensibilité profonde. Dans les rôles de *Belvidera* et de *lady Macbeth*, elle n'avait point d'égales. Cependant il y avait dans son caractère trop de fierté, et dans ses mœurs trop de régularité, pour qu'elle ne se trouvât pas en butte à des outrages. De fréquentes diatribes insultaient la première actrice de l'Angleterre ; elle prit le parti de se retirer, et alla dans le pays de Galles habiter une petite métairie. Les instances du roi et de la reine purent seules la déterminer à quitter sa solitude, et à venir de temps en temps déclamer quelques tirades de tragédie à Carlton-House et à Windsor. Depuis ce temps, elle a consenti quelquefois à se montrer sur la scène, mais en de rares occasions. Habile dans la peinture et même dans la sculpture, cette femme extraordinaire existe encore, et donne, depuis plus d'un demi-siècle, l'exemple des vertus les plus pures et des talens les plus rares, réunis dans la même personne.

**SIEGENBECK (MATHIEU)**, savant professeur de l'université de Leyde, pasteur de l'église des protestans mennonites de cette ville, membre de l'institut du

royaume des Pays-Bas et de plusieurs autres sociétés savantes, est né à Amsterdam, en 1773. Il a rendu des services essentiels à la littérature de son pays, tant en formant un grand nombre d'habiles élèves, qu'en publiant lui-même des ouvrages justement estimés. Ce fut après la révolution de 1795 que M. Van Santen (*voy.* ce nom), curateur de l'université de Leyde, fit nommer son ami M. Siegenbeck à la chaire d'éloquence qui venait d'être créée. Il entra en fonctions, le 23 septembre 1797, comme professeur extraordinaire, et fut nommé, en 1799, professeur ordinaire de la même université. M. Siegenbeck joint à des talens distingués pour l'enseignement public, celui d'un excellent orateur sacré, et passe pour un des meilleurs prédicateurs de la Hollande, où l'éloquence de la chaire est en grand honneur et se trouve portée aujourd'hui à un haut degré de perfection. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Discours sur l'enseignement public*, 1797 ; 2° *Discours sur l'illustre Hooft, considéré comme poète et comme historien*, 1799 ; 3° *Essais d'éloquence hollandaise*, 1799 ; 4° *Essais de poésies hollandaises du dix-septième siècle*, 1806 ; 5° *Traité sur l'euphonie de la langue hollandaise*, 1804 ; 6° *Traité d'orthographe hollandaise*, 1804. L'auteur a établi dans cet ouvrage un nouveau système d'orthographe, qui, après avoir été examiné et approuvé par les sociétés savantes, a été adopté par le gouvernement. Cet idiome, dont plusieurs parties n'étaient point encore bien déterminées,

s'écrivit maintenant d'une manière uniforme, et M. Siegenbeck a mérité d'être compté au nombre des principaux restaurateurs de la langue de son pays. 7° *Discours sur la paix d'Amiens*, en latin et en hollandais, 1802; 8° *Réponse à une lettre de M. Meermann*, 1807; 9° *Traduction en vers des 22<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> livres de l'Iliade d'Homère*, 1807; 10° *Relation du désastre de Leyde*, 1808; 11° *Traité de la richesse de la langue hollandaise*, ouvrage couronné par la société batave de littérature et de poésie, 1810; 12° *Laudatio Jani Dousæ, cum subjunctis annotationibus*, 1812.

SIERAKOWSKI (LE COMTE JOSEPH), général polonais, issu d'une famille illustre, était commandant du génie à Varsovie, en 1794, lorsque les Russes furent chassés de cette ville; il fit aussitôt construire des redoutes propres à arrêter les troupes coalisées qui s'avançaient pour la prendre. Il passa ensuite en Lithuanie à la tête d'un corps, obtint quelques avantages contre les Russes, fut néanmoins repoussé, et enfin battu à Brzesc par Suwarow. Il partagea aussi la défaite de Kosciusko, qui était venu le rejoindre, et sous les ordres duquel il servait à la bataille Maciejowice, où il fut fait prisonnier, avec le général en chef et deux autres généraux. Il ne revint en Pologne qu'à l'avènement de Paul I<sup>er</sup> au trône de Russie. A l'époque de la guerre de 1806, le comte Sierakowski se prononça en faveur des Français vainqueurs à Eylau, et se mit à la tête d'un régiment de cavalerie, avec lequel il rejoignit les libérateurs de la Pologne; il se couvrit

de gloire au combat de Dirschau, et à la prise de cette ville, au mois de mars 1807. Constamment attaché au parti de la France, il devint, en 1812, membre de la commission provisoire du gouvernement de Lithuanie; mais après la funeste campagne de 1812, désespérant de voir la Pologne indépendante, le comte Sierakowski suivit le sort de l'armée française, l'accompagna dans sa retraite, et ne retourna à Varsovie qu'à la fin de 1814.

SIEYES (LE COMTE EMMANUEL-JOSEPH), né à Fréjus, le 3 mai 1748, était en 1784 chanoine-chancelier de l'église de Chartres et vicaire-général du diocèse. Il fut nommé, en 1787, membre de l'assemblée provinciale d'Orléans, dont il présida la commission intermédiaire. A cette époque, le désordre des finances, des vices invétérés, les abus de tout genre, étaient devenus intolérables, et pour y remédier, le principal ministre, archevêque de Sens, invita tous les écrivains à donner leurs idées sur les états-généraux. Sieyes, épris d'une forte passion pour la vérité, doué d'un esprit aussi supérieur que profond, entraîné d'ailleurs par ses goûts vers l'étude constante et réfléchie des questions de droit public, se trouva tout préparé. Il répondit l'un des premiers à l'appel du ministre. Convaincu que les états de 1614 n'avaient produit aucun résultat, il voulut donner un but plus utile à ceux que l'on venait d'annoncer, et l'on doit à cette juste et louable intention l'ouvrage intitulé: *Vues sur les moyens d'exécution dont les représentans de la France*

pourront disposer en 1789, où il examine comment une sage exécution peut réaliser de sages théories; l'épigraphe de ce livre suffit pour indiquer dans quel esprit il fut composé : « On peut, on doit » même élever ses désirs à la hauteur de ses droits, mais il faut mesurer ses projets sur ses moyens. » Cet ouvrage, le premier de Sieyes, fut imprimé trois mois après ceux dont nous allons parler. Les seconds notables ayant vivement attaqué les intérêts populaires, en défendant avec une égale énergie leurs intérêts personnels, Sieyes publia son *Essai sur les privilèges*. Il traite dans ce chef-d'œuvre des questions d'une importance qui n'a rien perdu de sa gravité, et bientôt après parut la fameuse brochure intitulée : *Qu'est-ce que le tiers-état?* C'est en recherchant ce qu'était ce tiers-état, si long-temps avili, qu'il trouva tous les élémens d'une nation complète. Ces trois écrits obtinrent un succès mémorable; ils furent célèbres dès leur apparition. Les bailliages étaient convoqués pour la nomination aux états-généraux; le duc d'Orléans désira envoyer un plan d'opération aux vingt-deux bailliages qui étaient sous sa dépendance; alors quelques amis de ce prince vinrent trouver Sieyes pour l'engager à s'occuper de ce travail, mais il avait déjà composé pour l'universalité de la France un projet de délibération à prendre dans les assemblées de bailliages. Il leur remit simplement son manuscrit, qui fut imprimé. Les instructions particulières du duc d'Orléans (travail de Choderlos-de-Laclos),

qui précèdent le projet de délibération, sont tout-à-fait étrangères à l'ouvrage de Sieyes. Pendant le cours des nominations aux états-généraux, les électeurs du tiers-état de Paris décidèrent qu'il ne serait élu par eux ni nobles ni prêtres; mais après avoir fait dix-neuf choix sur vingt, ils rapportèrent cet arrêté, afin de pouvoir nommer l'abbé Sieyes. Le ministère avait retardé l'élection des députés de Paris, et la discussion sur la vérification des pouvoirs était déjà établie dans tous les bureaux de l'assemblée, lorsque ces députés prirent séance aux états-généraux. L'honorable distinction dont Sieyes avait été l'objet lui faisait un devoir de justifier la haute confiance de l'élite de la capitale. Il prit donc part à la grande question de la vérification des pouvoirs, et cette mesure ne produisant aucun résultat, il proposa de sommer les deux classes privilégiées de se réunir à la chambre du tiers, en leur déclarant qu'en cas de refus, cette chambre était décidée à se constituer sans elles. Cette menace n'ayant produit aucun effet, Sieyes alors proposa au tiers de se former en *assemblée des représentans de la France*, déjà vérifiés. Le *Moniteur* n'existait pas encore, et les discours que fit Sieyes à ce sujet ont en partie été recueillis dans *l'Histoire de la révolution française*, par le vicomte de Toulangeon, membre de la minorité de la noblesse. Enfin le 17 juin, Sieyes s'expliqua ouvertement; jusque-là il s'était cru obligé à des ménagemens de tout genre sur le titre à donner à la chambre du tiers,

mais il faisait suffisamment entendre sa véritable pensée; et ce jour-là il demanda que cette chambre fût définitivement constituée sous la seule dénomination qui lui convint, celle d'*assemblée nationale*. On peut affirmer que dès ce moment, la révolution fut proclamée. Dans une des séances du même jour, il déclara : « que se reconnaissant peu d'aptitude à parler en public, il s'abstiendrait dorénavant de paraître à la tribune. » Cette déclaration répond aux reproches qui lui ont été adressés depuis sur son silence. A cette époque, dans les réunions qui se formaient entre les amis de la liberté, il soutenait vivement la nécessité de l'établissement des gardes nationales. Bientôt les citoyens s'étant ralliés pour opposer une juste défense aux premiers troubles qui s'élevèrent aux environs de Paris, Sieyes vit et indiqua dans ce mouvement généreux le premier élément de cette garde nationale, qu'il avait toujours jugée indispensable au nouvel ordre de choses. L'on connaît les détails de la séance royale du 23 juin 1789, et l'on n'oubliera jamais le mot fondroyant de Mirabeau; celui de Sieyes n'a pas moins de célébrité. « Eh! messieurs, ne sentez-vous pas que vous êtes aujourd'hui tout ce que vous étiez hier? » Le discours rapide où se trouve ce mot, et qui avait pour objet d'en prouver la vérité, a été recueilli dans une brochure de 24 pages, intitulée : *Lettre sur la séance royale du 23 juin 1789*. Nommé membre du comité de constitution, ce comité lui demanda, le 16 juillet, un

projet de *déclaration des droits*, qu'il lui présenta succinctement le 20 du même mois, en lui offrant en même temps sur cet objet un travail raisonné, auquel il attachait beaucoup d'importance, sous le titre de *Préliminaires de la constitution française, suivis d'une reconnaissance et exposition des droits de l'homme et du citoyen*, imprimé, par ordre du comité, chez Baudouin, le 20 juillet 1789. Dans la fameuse nuit du 4 août, l'assemblée avait décrété que la *dîme était rachetable*. Deux jours après, sous le vain prétexte de rédaction, on voulut la déclarer abolie; alors Sieyes monta à la tribune et soutint : « Que le premier arrêté portant que la dîme était rachetable devait être maintenu, et les fonds employés soit à combler le déficit, soit à divers services publics. » Est-ce là défendre la dîme, ainsi que quelques écrivains l'ont avancé? Cette opinion fut imprimée à la suite de ses *Observations sommaires sur les biens ecclésiastiques*, le 10 août 1789, et portant pour épigraphe son exclamation connue : « Ils veulent être libres et ne savent pas être justes! » Cette opinion est bien loin de celle qui, contre toute évidence, lui a été faussement attribuée; et, à ce sujet, une erreur grave a été commise dans la table analytique du *Moniteur*, table rédigée postérieurement. Il est notoire qu'à cette époque le *Moniteur* n'existait pas. Le 7 septembre, il prononça sur le veto royal une opinion, qui fut imprimée sous le titre de : *Discours de l'abbé Sieyes sur la question du veto royal*. Dans cette opinion le système re-

présentatif était développé de manière à effrayer des esprits peu accoutumés à des discussions d'une si haute importance. Elle est surtout remarquable par la proposition de commencer la construction de l'édifice par ses bases. Il voulait l'établissement des grandes communes, c'est-à-dire le régime municipal des Romains, agrandi et perfectionné. Tous ceux qui prirent part alors aux affaires savent que Sieyes avait l'autorité que donne une science politique complète; aussi avait-il plus de disciples que de collaborateurs, et il fut le principal auteur des différens rapports du comité de constitution, particulièrement de celui qu'avait présenté Thouret, dans la séance du 19 septembre 1789, rapport divisé en deux parties, l'une qui traite de *l'établissement des assemblées administratives et des nouvelles municipalités, et l'autre de l'établissement de la représentation proportionnelle*. Déjà, en juillet 1789, il avait développé le fond de ce rapport dans une brochure imprimée à Versailles, sous le titre de *Quelques Idées de constitution, applicables à la ville de Paris*. Le 2 octobre, après avoir fait arrêter par le comité que la France serait divisée en départemens, il publia, sous le nom d'*Observations sur le rapport du comité de constitution, concernant la nouvelle organisation de la France*, des développemens et des détails sur la manière d'opérer cette division, qui dès ce moment fut reconnue comme un très-grand bienfait pour la nation. Fatigué des résistances qui lui étaient sans cesse opposées, fatigué surtout de

voir ses idées dénaturées, confondues, et souvent amalgamées dans des systèmes absolument étrangers et même en contradiction manifeste avec les siens, Sieyes, découragé, parut renoncer à toute participation aux affaires, et cette conduite sembla justifier l'opinion qui l'accusait d'avoir pris de l'humeur de voir d'autres idées préférées aux siennes. Cette humeur n'était que le juste mécontentement de voir substituer des transactions arbitraires à la place de principes déjà adoptés. C'est dans cette circonstance, et en déplorant cette disposition, que Mirabeau et Clermont-Tonnerre (*voy. ces noms*) disaient que *le silence de Sieyes était une calamité publique*. Le 20 janvier 1790, Sieyes présenta à l'assemblée un *Projet de loi contre les délits qui peuvent se commettre par la voie de l'impression, et par la publication des écrits et gravures*. C'est la première loi sur cette matière; elle est plus libérale que toutes celles qui depuis ont traité le même objet. Ce projet commence par une phrase que nous croyons devoir rapporter pour faire connaître dans quel esprit il fut rédigé : « Le public » s'exprime mal lorsqu'il demande » une loi pour accorder ou autoriser la liberté de la presse. Ce » n'est pas en vertu d'une loi que » les citoyens pensent, parlent, écrivent et publient leurs pensées; » c'est en vertu de leurs droits naturels, droits que les hommes ont » apportés dans l'association, et » pour le maintien desquels ils » ont établi la loi elle-même, et » tous les moyens publics qui la » servent. La loi n'est pas un mai-



« tre qui accorderait gratuitement  
 » des bienfaits ; d'elle-même la li-  
 » berté embrasse tout ce qui n'est  
 » pas à autrui, la loi n'est là que  
 » pour l'empêcher de s'égarer. El-  
 » le est seulement une institution  
 » protectrice formée par cette mê-  
 » me liberté, antérieure à tout, et  
 » par laquelle tout existe dans l'or-  
 » dre social. » Sieyes avait devan-  
 » cé ses contemporains, et son sys-  
 » tème était déjà riche de toutes les  
 » idées que trente ans d'expériences  
 » ont données depuis aux hommes  
 » d'état de la France. Il proposait  
 » l'application du jury aux délits de  
 » la presse. Bientôt après (mars  
 » 1790), il donna son *Aperçu d'une  
 » nouvelle organisation de la justice  
 » et de la police en France*. Il y pro-  
 » posait l'organisation d'un jury ap-  
 » plicable à la procédure civile et à  
 » la procédure criminelle. Ce pro-  
 » jet, sur la demande de l'assem-  
 » blée, fut lu à la tribune nationale  
 » par le marquis de Bonnay, mais  
 » il n'eut pas de résultat. En 1790,  
 » à l'époque de l'anniversaire de la  
 » constitution des états-généraux  
 » en assemblée nationale, le 17 juin  
 » 1789, Sieyes fut proclamé prési-  
 » dent de l'assemblée. Le temps est  
 » déjà bien éloigné où cette premiè-  
 » re assemblée offrait au monde le  
 » spectacle, glorieux pour la Fran-  
 » ce, d'une réunion d'hommes  
 » voués à d'immenses travaux, et  
 » sacrifiant leurs intérêts personnels  
 » pour s'occuper avec ardeur des  
 » intérêts sacrés de la patrie et de  
 » l'humanité. Ces hommes, l'élite  
 » de la nation la plus civilisée, vou-  
 » lurent à cet anniversaire donner  
 » à Sieyes un témoignage de re-  
 » connaissance publique. Grâce à  
 » son prodigieux talent, mûri par

de continuelles méditations, il  
 » avait exposé avec clarté tout le  
 » système représentatif, jusqu'alors  
 » incomplètement connu, même  
 » des philosophes qui en avaient le  
 » mieux senti l'excellence. Les élec-  
 » teurs de Paris ayant à nommer  
 » l'évêque de la capitale, leurs voix  
 » se réunissaient sur Sieyes, qui,  
 » informé à temps de cette résolu-  
 » tion, s'empressa de leur écrire  
 » qu'il ne pouvait pas accepter cet-  
 » te place ; dès-lors ce refus lui fut  
 » imputé à crime. C'était, dit-on,  
 » sa protestation contre le nouveau  
 » clergé. Nommé membre du direc-  
 » toire du département de Paris, il  
 » fut spécialement chargé de l'ins-  
 » truction publique. Des excès gra-  
 » ves se commettaient impunément  
 » à la porte des églises, surtout à  
 » celle des Théatins. Pour faire ces-  
 » ser des désordres scandaleux, le  
 » directoire du département, sur la  
 » proposition de Sieyes, rendit un  
 » arrêté convenable ; mais il fut dé-  
 » noncé à l'assemblée. Sieyes, accusé  
 » d'avoir dépassé ses pouvoirs, fut  
 » obligé de se justifier et de jutsifier le  
 » directoire du département ; il monta  
 » à la tribune le 21 juin 1791, et  
 » défendit avec énergie le principe  
 » salutaire de la liberté des cultes.  
 » Nommé membre du comité de ré-  
 » vision de l'assemblée nationale  
 » après le retour de Varennes, mais  
 » en opposition avec l'esprit qui do-  
 » minait dans ce comité, il fut con-  
 » traint de se retirer. L'assemblée  
 » constituante avait terminé ses tra-  
 » vaux : Sieyes se retira à la cam-  
 » pagne, et fut entièrement étranger  
 » aux affaires publiques pendant la  
 » durée de l'assemblée législative.  
 » Après les événemens qui renver-  
 » sèrent le trône, Sieyes fut appelé

à siéger à la convention nationale par trois départemens (la Sarthe, l'Orne et la Gironde). Bientôt un grand nombre de députés furent chargés de missions diverses; Sieyes se tint à l'écart et n'en accepta aucune. Appelé au comité de constitution, il reconnut aisément, au milieu de la frénésie qui s'emparait des esprits, l'inutilité de s'occuper d'un tel travail; mais chargé par le comité de défense générale de présenter à l'assemblée une nouvelle organisation du ministère de la guerre, il fut forcé de s'occuper de ce travail, quoique bien étranger à ses études habituelles; et ce projet, développé par lui à la tribune, n'eut aucune suite. Dans le procès de Louis XVI, après avoir soutenu, sans le moindre succès, que la convention ne devait jamais cumuler les pouvoirs législatif et judiciaire, se persuadant qu'il devait forcément se soumettre à la décision de l'assemblée, il vota comme la majorité sur les quatre questions du procès. Ceux qui l'ont accusé d'avoir prononcé la mort *sans phrase* sont seuls coupables de ce mot atroce, qui n'est jamais sorti de sa bouche. On peut s'en convaincre, comme nous l'avons fait, en consultant le *procès-verbal* des votes et même les journaux du temps, sans en excepter le *Moniteur*. En avril et mai, le comité d'instruction adopta ses idées sur l'instruction publique; mais Sieyes n'appartenait pas à la *Montagne*, et l'on convint que son projet serait présenté par Lakanal. Déjà l'assemblée l'accueillait avec empressement, lorsque Robespierre, entrant dans la salle,

s'écria : « Citoyens, on vous trompe; cet ouvrage n'est pas de celui qui vous le présente; je me méfie beaucoup de son véritable auteur. » Aussitôt le rapporteur effrayé descendit de la tribune, et le même soir le plan d'instruction fut dénoncé avec fureur à la société des Jacobins. Ce projet, qu'il serait maintenant impossible de retrouver ailleurs, fut imprimé à cette époque dans la *Feuille villageoise*, journal fondé par Condorcet et Cérutti, et continué alors par Grouvelle et Ginguené. Après les événemens des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin, Sieyes cessant de reconnaître dans une assemblée avilie et mutilée le caractère de la représentation nationale, se retira de tous les comités, cessa de prendre part aux délibérations, s'imposa le plus rigoureux silence, et n'échappa réellement que par miracle au sort réservé aux véritables amis de la liberté, et surtout aux membres distingués de l'assemblée constituante. C'est en vendémiaire an 5 que parut la *Notice sur la vie de Sieyes*, écrite par lui-même en messidor an 2 (juin 1794). On voit par la préface qu'il se croyait sérieusement menacé. Ce fut seulement six mois après la chute décenvirale qu'il reprit de l'activité dans les comités; mais il appartenait à Sieyes d'attaquer hautement les partisans de Robespierre, et plusieurs fois il monta à cet effet à la tribune. C'est en mars 1795 qu'il fit prononcer la rentrée, dans le sein de la convention, des proscrits du 31 mai; il fit constater qu'il y avait eu oppression sur la convention, et par la convention asservie oppression

sur le peuple français. Ce fut dans une de ces séances mémorables qu'il prouva « qu'une assemblée » délibérante, dont la violence éloigne une partie de ceux qui ont droit d'y voter, est blessée dans son existence même; que la loi qui émane d'un corps-législatif cesse d'en avoir le véritable caractère, si quelqu'un de ses membres, dont l'opinion et le suffrage auraient pu changer l'issue des délibérations, ne peut y faire entendre sa voix. » Bientôt après, la réaction qui se manifesta lui paraissant aussi odieuse que la terreur, il se renferma dans une sphère de travail étrangère aux passions et aux mouvemens intérieurs. Il concourut aux traités diplomatiques faits avec la Prusse, l'Espagne, la Hollande, etc. On peut affirmer qu'à cette époque, par ces traités, il rendit à la France d'immenses services. La biographie des frères Michaud voudrait insinuer qu'il prit part à l'affaire de Quiberon (1795). Cependant, il est notoire que Sieyes n'eut aucune part à cet événement; sa santé ne lui permettait pas d'assister aux séances du comité de salut-public, qui se prolongeaient trop avant dans la nuit; d'ailleurs il est reconnu qu'il s'occupait exclusivement de diplomatie. Au reste, il ne faut pas s'étonner si le plus grand publiciste des temps anciens et modernes a rencontré tant d'ennemis. On sait qu'il s'était fait une loi de ne pas répondre aux calomnies dont il fut constamment l'objet, et de silence dédaigneux obligea ses ennemis d'employer contre lui une tactique particulière : on compo-

sa, on imprima sous son nom des discours, des pamphlets, et même des lettres souscrites de sa signature; les pensées, le ton et le style en dénonçaient en vain la fausseté. Les classes privilégiées pouvaient-elles jamais pardonner à cette haute philosophie de Sieyes, qui eut pour but unique le perfectionnement de l'espèce humaine; qui n'admettait de supériorités que pour le mérite, les talens et la vertu? Pouvait-il être excusable à leurs yeux d'avoir proclamé que « tous les hommes naissent libres et égaux en droits. » Aussi dans toutes les circonstances les hommes des privilèges ont-ils cherché à flétrir ses généreuses opinions, qu'on accusait, sous les décevirs, de *métaphysique obscure*. Sous un autre despotisme on trouva l'expression d'*idéologie*. Le 12 germinal an 3 (1<sup>er</sup> avril 1795), une insurrection anarchique, dont le danger venait de très-haut, menaçait la convention nationale; malgré d'épouvantables vociférations qui se faisaient entendre au dehors et au dedans de l'assemblée, Sieyes monta courageusement à la tribune, proposa et fit décréter une loi martiale, avec indication d'une ville (Châlons-sur-Marne), où la convention devait se réunir si l'on attentait à sa liberté. Dans la séance du 2 thermidor an 3 (20 juillet 1795), Sieyes, pressé par un grand nombre de ses collègues, prononça son opinion sur la constitution que l'on discutait alors. Il soutint que « le meilleur régime social est celui où non pas un, non pas quelques-uns seulement, mais où tous jouissent tranquillement de

» la plus grande latitude de liberté possible. » Le 18 thermidor suivant (5 août 1795), il offrit de nouveaux développemens sur les attributions et l'organisation du jury *constitutionnaire*. Ces deux discours, les plus forts de principes et d'idées neuves que l'on connût encore, méritent l'attention scrupuleuse de tous ceux qui s'intéressent aux progrès des doctrines constitutionnelles. A la première formation du directoire-exécutif, Sieyes en fut nommé membre, mais il refusa; peu de jours après, il refusa également de se charger du ministère des relations extérieures, que le directoire lui offrit par l'organe de La Réveillère-Lépeaux. Cependant, dans ses derniers temps, il s'était particulièrement occupé de diplomatie, et ses études généralisées s'étaient dirigées vers les intérêts des diverses puissances de l'Europe. Le 18 floréal an 5 (12 avril 1797), il fut assassiné chez lui par le nommé Poule, ex-moine augustin de Draguignan (Var); il reçut à bout portant deux balles mâchées; l'une lui fracassa le poignet en le traversant, et l'autre lui effleura la poitrine. L'assassin se mit aussitôt à la fenêtre, et adressa ces paroles à la foule qui s'était rassemblée : « Qu'il avait commencé sur » l'un des plus forts et qu'il fallait » suivre son exemple sur tous les » autres. » L'ex-moine fut mis entre les mains de la justice, mais ce procès fut si singulièrement conduit, que Sieyes, qui avait été appelé en témoignage, dit plaisamment à son portier, en rentrant chez lui, et en présence de quelques personnes : « Si Poule revient, vous » lui direz que je n'y suis pas. » La

carrière législative de Sieyes allait finir; le directoire lui offrit une mission diplomatique auprès du roi de Prusse; il accepta, et demeura un an dans cette cour, avec le titre de ministre plénipotentiaire et d'envoyé extraordinaire de la république française. Cette mission fut cause que dans le temps on se livra sans mesure à une foule de conjectures qui n'étaient fondées sur aucune base positive : nous devons convenir qu'à cet égard nous ne sommes pas plus instruit que le public; mais nos recherches pour reconnaître la vérité nous donnent du moins la certitude que toute la correspondance relative à cette ambassade se trouve dans les archives du gouvernement; ceux qui porteront de l'intérêt à s'instruire à ce sujet pourront donc la consulter. Copie de cette correspondance existe également dans les archives à Berlin. Au surplus, on sait que Sieyes fut accueilli avec une parfaite bienveillance, et qu'il devint l'objet des hommages attentifs des savans et des penseurs allemands. Le 27 floréal an 7 (16 mai 1799), il fut de nouveau nommé membre du directoire-exécutif en remplacement de Rewbell. Il quitta Berlin pour arriver à Paris, au milieu du désordre général, et pour y être témoin de l'expulsion illégale de trois directeurs. Nous devons assurer qu'un écrivain fort estimable, M. Bailleul, dans son examen de l'ouvrage de M<sup>me</sup> de Staël sur la révolution française, s'est complètement trompé en supposant que Sieyes avait pris part à cet événement, car il était menacé de la même violence par la

faction anarchique, qui demandait d'annuler son élection : une année, disait-elle, ne s'était pas écoulée entre sa sortie du corps-législatif et sa nomination au directoire. Sieyes, loin de caresser ce parti, l'attaqua avec énergie, puisqu'il fit fermer, malgré des dangers personnels, la nouvelle société jacobine qui se réunissait à Saint-Thomas-d'Aquin. Comme président du directoire, à l'occasion des anniversaires qu'on célébrait à cette époque, il dut prononcer au Champ-de-Mars des discours ; ils sont tous très-remarquables, principalement celui du 10 août, où il signale les moyens employés pour empêcher la république de se consolider. Il fut prononcé avec fermeté au milieu des balles sifflant aux oreilles de tous ceux qui se trouvaient placés en ce moment auprès du directoire. Ce fut dans ces circonstances, et pour repousser d'infâmes calomnies répandues sur le compte de Sieyes, que le savant Cabanis fit retentir la tribune du conseil des cinq-cents le 1<sup>er</sup> fructidor an 7, et sa voix était bien celle de la vérité : « La calomnie attise la rage  
 » des factions ; on prépare l'assermissement de la nation aux armes  
 » de l'étranger ; c'est par la calomnie qu'ont péri parmi nous les  
 » Vergniaud, les Condorcet, et remarquez que les hommes qu'on  
 » calomniait et qu'on assassinait alors sont les mêmes qu'on calomnie et qu'on parait avoir tenté  
 » d'assassiner.... Et quel est l'homme qu'on ose accuser d'avoir  
 » abandonné la cause de la liberté ? celui qui, dès 1788, en établit  
 » les principes avec clarté et en

» développa les droits avec une force qu'ils n'avaient encore eue dans aucun écrivain ; quel est l'homme à qui on impute une trahison ? celui dont la probité sévère et sans tache a dans tous les temps obtenu l'hommage unanime de tous les partis ; quel est l'homme que l'on accuse d'avoir transigé sur le sort futur de son pays ? celui qui se montra toujours si difficile sur tout ce qui pouvait en blesser l'indépendance, à qui ses ennemis les plus acharnés n'ont jamais pu reprocher que trop de sévérité dans ses principes, trop d'inflexibilité dans ses opinions et dans ses sentimens. » A l'époque du 18 brumaire, Sieyes, convaincu, par les effrayans progrès de l'anarchie et du système désorganisateur qui dévorait toutes les parties du corps social, que la contre-révolution était certaine, inévitable, imminente, ne trouvant d'ailleurs aucun secours dans un directoire défunctif, vit dans cette journée une mesure commandée par la plus impérieuse nécessité. Il proposa à Bonaparte, et aux membres les plus influens et les plus éclairés des deux conseils, un projet de constitution, œuvre de prévoyance et de haute sagesse ; il fut accueilli par un assentiment unanime et très-mérité ; mais huit jours n'étaient pas écoulés que, Bonaparte ayant changé d'idées, ce projet fut soumis à une nouvelle discussion, et on le démolit pièce à pièce. Aux instances répétées de Sieyes, qui ne cessait avec raison de réclamer un frein contre l'ambition, une garantie pour la liberté, on ne répondit que par cette phrase : « Sans

» la dictature comment sauver la France. » Les conseils de Sieyes ne furent pas suivis, et cette dictature tomba aux mains d'un nouveau César; tombée dans les mains d'un Washington, elle eût sauvé la liberté. Le *Mémorial de Sainte-Hélène* s'est plu à broder, aux dépens de Sieyes, une anecdote relative à une armoire placée dans la salle des délibérations du directoire, et qui contenait, dit le *Mémorial*, 800,000 francs appartenant au directoire. « Sieyes se serait appliqué les trois quarts de cette somme, et le reste eût été la part de Roger-Ducos. » Voici le fait, appuyé sur des documens authentiques que nous avons sous les yeux. Le 21 frimaire, et non le 19 ou 20 brumaire (ce qui fait disparaître tout le piquant de l'anecdote), le consulat provisoire se fait rendre compte de ladite armoire; le depositaire fait son rapport: « Le directoire, dit-il, ayant jugé nécessaire d'avoir toujours des fonds à sa disposition pour les besoins extraordinaires et imprévus du gouvernement, s'en procura les moyens.... » Disons d'abord que Sieyes n'était point le depositaire de ces fonds, et que ce dépôt est même de beaucoup antérieur à l'entrée de Sieyes au directoire. De compte fait, il se trouva dans l'armoire, non pas 800,000 francs, mais 214,615 livres tournois 5 sols. Les trois consuls prennent de suite un arrêté, en vertu duquel la susdite somme sera appliquée au remboursement des avances et dépenses extraordinaires faites dans les journées des 18 et 19 brumaire dernier... En conséquence, les susdites a-

avances et dépenses extraordinaires relatives aux journées des 18 et 19 brumaire dernier ne pourront être portées sur aucun registre de la dépense publique. Signé Roger - Ducos, Sieyes, Bonaparte. » Ainsi tombe tout le récit attribué à Bonaparte. Peu de jours après, ce consul et son collègue Ducos se réunissent à l'insu de Sieyes, pour demander une loi qui décerne à ce dernier une récompense nationale. Cette démarche serait-elle présumable, serait-elle possible de la part de deux collègues indignés, suivant le *Mémorial*, de la ridicule avidité de Sieyes. C'est assez démontrer l'absurdité de cette prétendue imputation. A l'expiration du consulat provisoire, Bonaparte offrit à Sieyes la place de second consul; mais ne pouvant plus ignorer les projets du maître, il refusa. Cependant Bonaparte exigea qu'il fit partie du sénat, qui le nomma son président. Bientôt il quitta cette place, et se regardant alors comme délié entièrement des affaires publiques, il n'a plus porté la parole dans ce corps. Il n'y votait point, ou votait avec cette faible minorité restée constamment l'ennemie du despotisme; c'est le cas de répéter ici le mot justement appliqué par M<sup>me</sup> de Staël, qu'on ne peut accuser de partialité en faveur de cet homme célèbre: « Sieyes n'a jamais servi aucune tyrannie. » Lorsque dans les premiers jours d'avril 1814, le sénat s'occupait de proclamer une nouvelle constitution et le rappel des Bourbons, Sieyes ne parut à aucune des séances; cependant pressé par ses collègues et par les nom-

breux émissaires des premières autorités, il finit par donner son adhésion aux actes du sénat, dans un billet adressé au président; il eût mieux fait d'envoyer sa démission, ainsi qu'il l'a souvent répété lui-même, car on sait que ces actes, par suite des événemens, sont tombés dans un profond mépris et ont été considérés comme non avenus. Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, comprit Sieyes parmi les membres de la chambre des pairs, formée le 2 juin 1815 : cependant aucun rapprochement n'exista entre eux. Sieyes se prononça hautement contre les articles additionnels qu'il refusa de signer, et personne n'ignore qu'il ne s'est présenté ni au Champ-de-Mai, ni même à l'ouverture du corps-législatif, par la raison que la conduite de Sieyes a toujours été réglée par ses principes libéraux et ses opinions généreuses. Dans les derniers mois de 1815, il prit un passeport pour le royaume des Pays-Bas, où il s'est établi, et où il vient d'atteindre sa 78<sup>e</sup> année (1825); ainsi s'achève, en proie à de nombreuses infirmités, la vie d'un homme en qui la postérité reconnaîtra sans doute l'esprit le plus profond et la tête la plus fortement organisée que la révolution française ait produits. En d'autres temps, ses amis, ses parens, ceux qui vécurent dans son intimité, diront que Sieyes, né avec la passion de l'étude, fut arraché aux sciences et porté aux affaires publiques par ses rares talens et ses vastes connaissances. Malgré tous les obstacles, il marqua sa place au premier rang des défenseurs des libertés publiques et des

cœurs généreux qui osèrent entreprendre la régénération de la France. Ils diront qu'au milieu de tous les désordres, il conserva la douceur et la pureté de ses mœurs; qu'au sein de toutes les intrigues, on ne put jamais le séduire ni le corrompre; que son inflexible probité fut digne des temps antiques; que cet homme, si calomnié, fut prodigue de bienfaits, qu'il répartit en silence. Comme le philosophe de Genève, avec lequel il offre plusieurs points de ressemblance, il était plein d'amour pour la vertu, d'admiration pour les beautés sublimes de la nature; et c'est avec la même simplicité qu'il aimait la campagne, les fleurs et la musique. Député aux états-généraux, son génie exerça la plus grande influence sur cette illustre assemblée, et par conséquent sur son siècle. Depuis Voltaire, nul n'avait comme Sieyes imposé ses opinions aux hommes; mais ennemis et admirateurs, tous ont également reconnu que dans le cours de sa carrière, sa seule ambition fut de voir régner dans sa patrie l'ordre, la justice et la liberté. Ses désirs, ses vœux et ses travaux n'eurent jamais d'autre but; ils furent donc consacrés au bonheur de l'espèce humaine : tôt ou tard, ce jugement impartial, porté sur Sieyes par un homme qui croit avoir personnellement à se plaindre de lui, sera confirmé par tous ceux dont l'intérêt, les passions ou l'esprit de parti n'égare point la justice et la raison. Voici la liste exacte des écrits que le comte Sieyes a publiés pendant et avant la révolution : 1<sup>o</sup> *Essai sur les privilèges*, 1788, in-8<sup>o</sup>; 1789, in-

8°. 2° *Qu'est-ce que le tiers-état ?* 1789, in-8°; 3° *Vues sur les moyens d'exécution dont les représentans de la France pourront disposer*, 1789, in-8°; 4° *Délibérations à prendre dans les assemblées de bailliages*, 1789, in-8°; 5° *Quelques Idées de constitution applicables à la ville de Paris*, juillet 1789, in-8°; 6° *Préliminaires de la constitution, reconnaissance et exposition raisonnée des droits de l'homme et du citoyen*, 1789, in-8°; 7° *Observations sommaires sur les biens ecclésiastiques*, 1789, in-8°; 8° *Observations sur le rapport du comité de constitution, concernant la nouvelle organisation de la France*, 1789, in-8°; 9° *Discours de l'abbé Sieyes sur la question du veto royal*, 1789, in-8°; 10° *Rapport du nouveau comité de constitution, fait à l'assemblée nationale sur l'établissement des bases de la représentation proportionnelle*, 1789, in-8°; 11° *Projet de loi contre les délits qui peuvent se commettre par la voie de l'impression et par la publication des écrits et des gravures*, 1790, in-8°; 12° *Projet d'un décret provisoire sur le clergé*, 1790, in-8°; 13° *Aperçu d'une nouvelle organisation de la justice et de la police en France*, 1790, in-8°; 14° *Rapport du comité de défense générale, relatif au ministère de la guerre*, 1793, in-8°; 15° *Opinion sur la constitution de 1795*, in-8°; 16° *Opinion sur le jury constitutionnaire*, 1795, in-8°. On lui attribue à lui-même la *Notice sur la vie de Sieyes, écrite à Paris, en messidor, 2<sup>e</sup> année de l'ère républicaine*, 1795, in-8°. Ch. Fr. Cramer avait entrepris de recueillir les écrits de Sieyes; il n'en a publié que le 1<sup>er</sup>

volume, 1796, in-8°. Il en avait déjà traduit plusieurs en allemand. Il existe un volume intitulé : *Des Opinions de Sieyes pendant la révolution*.

SIGNORELLI (PIERRE-NAPOLI), littérateur distingué, né à Naples, en 1731, reçut sa première instruction chez les jésuites, et fréquenta ensuite les cours de Genovesi et de Martorelli à l'université de cette ville. Destiné au barreau, il prit le grade de docteur, et commença à exercer la profession d'avocat. Il quitta bientôt les affaires pour suivre son penchant, qui l'entraînait vers l'étude des belles-lettres et de la poésie. Une passion malheureuse et des chagrins domestiques le décidèrent à se rendre en Espagne, où il espérait trouver un appui dans l'affection de quelques parens éloignés. En 1765, il traversa l'Italie, la France, et arriva à Madrid, où il ne reçut pas d'abord l'accueil auquel il s'était attendu. Il était sur le point de s'en retourner, lorsqu'il obtint la place de garde-des-sceaux de la loterie royale. A l'abri du besoin et sans beaucoup d'occupations, il composa quelques pièces pour le théâtre, et des vers, qu'il regarda depuis comme peu dignes d'être conservés. Après trois ans d'absence, il céda au désir de retourner dans sa famille. Pendant son séjour en Italie, il eut la satisfaction de voir couronner, au concours dramatique de Parme, une de ses comédies, intitulée : *Faustine*, dont le sujet avait été emprunté à la *Laurette* de Marmontel. Il y entendit aussi les critiques adressées à la première ébauche de son histoire des théâ-



tres, qu'il défendit peut-être avec trop d'amertume. De retour à Madrid, il augmenta son répertoire de quelques nouvelles pièces, et il y fit paraître un Tableau de l'état des sciences et des belles-lettres en Espagne. Cette publication l'engagea dans une querelle littéraire avec Lampillas, auquel il répondit à sa manière, c'est-à-dire sans aucun ménagement. Au milieu de ces travaux, il était occupé à rassembler des matériaux pour une entreprise tout-à-fait nationale. Le royaume de Naples, qui prétend à une littérature très-ancienne et très-variée, n'avait pas eu un historien capable d'en faire apprécier les richesses. Ce que Toppi, Nicodemi, Tafuri, et Tiraboschi lui-même, en avaient dit, ne suffisait pas pour en donner une idée satisfaisante. Signorelli se proposa de suppléer aux lacunes de ses devanciers, et de fondre en un seul ouvrage les recherches de tous. Il eut aussi l'idée de réunir à l'histoire littéraire de Naples, celle de la Sicile, et d'accompagner les progrès des sciences et des lettres, par l'éclat des arts, dont il devait tracer le tableau. Plus en état de concevoir ce grand plan que de l'exécuter, il se jeta dans tous les écarts auxquels un esprit étroit et passionné est exposé. Ces défauts sont encore plus sensibles dans la dernière édition de son ouvrage, où il n'a su ni arrêter son enthousiasme pour le mérite de ses compatriotes, ni dompter sa colère contre ses ennemis : il s'est montré trop haineux pour les uns et pas assez impartial pour les autres. Ce travail lui valut la place de secrétaire de l'académie des sciences et des

belles-lettres de Naples. Il entreprit d'écrire l'histoire critique des théâtres anciens et modernes, dont il avait fait paraître un Essai en 1777. Il surveillait l'impression des Mémoires littéraires du règne de Ferdinand IV, lorsque les armées françaises détrônèrent ce prince, et pénétrèrent pour la première fois dans ses états. Signorelli avait donné trop de preuves de son talent et de son patriotisme pour être oublié. Il fut désigné parmi les chefs de la nouvelle république, et nommé membre du comité de législation, où il siégea avec Scotti, Galanti, Cirillo, et à côté de Pagano, qu'il avait eu le tort d'attaquer dans quelques-uns de ses ouvrages. Dès que la ville de Naples fut menacée par les bandes du cardinal Ruffo, Signorelli, fidèle à ses engagements, alla s'enfermer dans le château Saint-Elme, où il se montra au-dessus de tous les dangers. Il en sortit, déguisé en soldat, en vertu de la capitulation stipulée par la garnison française. Débarqué à Marseille, il reprit la route de l'Italie, et se réfugia à Milan, où il fut nommé professeur de poésie représentative au lycée de Brera. Non content de guider ses élèves par sa voix, il publia quelques traités pour multiplier leurs moyens d'instruction. Appelé à la chaire de droit naturel et de philosophie de l'université de Pavie, et presque immédiatement après à celle de diplomatie et d'histoire de Bologne, il se rendit à cette dernière destination, et plein de zèle pour ses nouvelles fonctions, il rédigea les élémens de diplomatie qui furent imprimés, et le catalogue raisonné

des ouvrages diplomatiques et historiques appartenant à la bibliothèque de l'université, qui est resté inédit. Sa santé se ressentit de tant de travaux ; en 1806, il demanda un congé de quelques mois, pour aller respirer l'air natal. Le royaume de Naples, retombé sous la domination étrangère, et les obstacles qui s'opposaient au retour des exilés, avaient disparu. Signorelli fut engagé à y rester, et à y accepter provisoirement la place de chef de division au ministère de la marine. Son grand âge, sa non aptitude à un genre d'occupations si peu en rapport avec ses études, le déterminèrent à se retirer, pour ne songer plus qu'à corriger ses ouvrages. Il eut encore le temps et la force de refondre l'histoire des théâtres et celle de la littérature napolitaine, dont il donna de nouvelles éditions. Signorelli présenta aussi à la société Pontanienne, dont il venait d'être élu secrétaire perpétuel, quelques mémoires, imprimés dans les actes de cette société. Il ne put contribuer à enrichir ceux de l'académie royale, qui, par une criante injustice, ne le comprit pas au nombre de ses associés. Signorelli ne fut pas insensible à cet affront ; au lieu d'en plaisanter comme Piron, il eut le tort d'éclater en injures contre ceux qu'il soupçonnait d'être les auteurs de son exclusion. Frappé d'un coup d'apoplexie, il mourut à Naples, le 1<sup>er</sup> avril 1815. Ses ouvrages sont : 1<sup>o</sup> *Satire sei*, Gênes, 1774, in-8<sup>o</sup> ; 2<sup>o</sup> *Storia critica de' teatri antichi e moderni*, Naples, 1777, in-8<sup>o</sup> ; ibid., 1787, 6 vol. in-8<sup>o</sup> ; 1813, 11 vol. in-8<sup>o</sup> ;

trois éditions. 3<sup>o</sup> *Faustina*, comédie en cinq actes et en vers, Lucques (Naples), 1779, in-8<sup>o</sup> ; Parme, 1783 in-8<sup>o</sup>. 4<sup>o</sup> *Tableau de l'état actuel des sciences et de la littérature en Espagne*, Madrid, 1780, in-8<sup>o</sup> ; 5<sup>o</sup> *la Tirannia domestica*, comédie en cinq actes et en vers, Naples, 1781, in-8<sup>o</sup> ; 6<sup>o</sup> *Discorso storico critico su i saggi apologetici di Lampillas*, ibid., 1782, in-8<sup>o</sup> ; 7<sup>o</sup> *Vicende della coltura nelle due Sicilie*, ibid., 1784, 5 vol. in-8<sup>o</sup> ; et 1810, 8 vol. in-8<sup>o</sup>. 8<sup>o</sup> *Orazione funebre di Carlo III, re delle Spagne*, ibid., 1789, in-4<sup>o</sup> ; 9<sup>o</sup> *Supplimento alle vicende della coltura nelle due Sicilie*, ibid., 1791-1793, 2 vol. in-8<sup>o</sup> ; 10<sup>o</sup> *Opuscoli varj*, ibid., 1792-1795, 4 vol. in-8<sup>o</sup> ; 11<sup>o</sup> *Regno di Ferdinando IV*, ibid., 1798 : le 1<sup>er</sup> vol. seulement. 12<sup>o</sup> *Prolusione alla cattedra di poesia rappresentativa*, Milan, 1801, in-8<sup>o</sup> ; 13<sup>o</sup> *Elementi di poesia rappresentativa*, ibid., 1801, in-8<sup>o</sup> ; 14<sup>o</sup> *Ragionamento sul gusto*, ibid., 1802, in-8<sup>o</sup> ; réimprimé avec un autre discours *sul bello*, Naples, 1807, in-8<sup>o</sup> ; 15<sup>o</sup> *Lettera sullo spettacolo musicale*, etc., Milan, 1804, in-8<sup>o</sup> ; 16<sup>o</sup> *Delle migliori tragedie Greche e Francesi, traduzioni ed analisi comparative*, ibid., 1804, 3 vol. in-8<sup>o</sup> ; 17<sup>o</sup> *Elementi di critica diplomatica con istoria preliminare*, ibid., 1805, 4 vol. in-8<sup>o</sup>.

SILLERY (CHARLES-ALEXIS BRULART, MARQUIS DE), né à Paris, en 1736, d'une ancienne famille de Picardie, et arrière-petit-neveu de Brulart de Sillery, chancelier de France sous Henri IV, porta d'abord le titre de comte de Gellis, sous lequel il s'était fait connaître dans la société comme un

homme éminemment spirituel et aimable. Entré dès l'âge de 14 ans dans la marine royale, il s'y était distingué dans plusieurs occasions par la plus brillante valeur, et particulièrement dans le fameux combat de M. d'Aché, où sur vingt-deux officiers qui y prirent part, vingt-un furent mis hors de combat. Cette affaire valut à M. de Sillery le grade de capitaine de vaisseau et la croix de Saint-Louis à l'âge de 20 ans. Il fit ensuite la guerre dans l'Inde, se trouva au siège de Pondichéry, y montra le même courage, fut grièvement blessé et fait prisonnier lorsque les Anglais, après une longue résistance, eurent emporté cette place. Son oncle, le marquis de Puisieux, ministre des affaires étrangères, lui fit peu de temps après quitter la marine, pour entrer au service de terre, avec le grade de colonel des grenadiers de France. Il avait celui de maréchal-de-camp au commencement de la révolution. Lors de la convocation des états-généraux, en 1789, M. de Sillery y fut député par la noblesse de Champagne, et se montra, dès l'ouverture des séances, comme dans toutes les discussions importantes de l'assemblée constituante, aussi franc et sincère ami de la liberté qu'ennemi de la licence, avec laquelle aucune liberté ne peut subsister. Des troubles de la nature la plus grave éclatèrent dans la ville de Nanci en août 1790. Les factieux, excités par les agens actifs de la contre-révolution, et en partie soudoyés par l'étranger, étaient parvenus à faire révolter le régiment suisse de Châteaueux, auquel se joignirent d'autres sol-

dat de la garnison, et même une foule d'habitans de cette ville. L'autorité du roi comme les décrets de l'assemblée nationale, sanctionnés par le monarque, y étaient également méconnus. M. de Sillery fut nommé membre, et ensuite rapporteur de la commission chargée par l'assemblée nationale d'informer sur les causes de ces désordres alarmans. Il proposa et fit voter des remerciemens publics au général marquis de Bouillé, qui, à la tête de troupes fidèles, avait marché contre les révoltés, les avait complètement défaits dans la journée du 31 août, et venait ainsi d'étouffer l'insurrection qui menaçait l'armée d'une désorganisation totale. M. de Sillery fit aussi voter des remerciemens à la municipalité constitutionnelle de Nanci, qui s'était conduite avec sagesse pendant ces troubles, et ensuite, après que le calme fut rétabli, il demanda un décret d'amnistie pour les soldats égarés par de perfides instigateurs, décret qui fut porté par la grande majorité de l'assemblée nationale. Il fut moins heureux vers la fin de la session, lorsqu'on discuta la question, si les membres de la famille régnante devaient être admis en commun avec les autres citoyens à l'exercice de tous les droits politiques. M. de Sillery se prononça énergiquement pour l'affirmative, déclarant « qu'une » décision contraire dégraderait la » famille royale, et tendrait à ne » faire de ses membres que des » imbécilles ou des tyrans. » La majorité de l'assemblée n'adopta point cette opinion, et pour la première fois un décret contraire

au vœu de l'orateur fut porté. Dans une autre discussion importante, il avait déjà prononcé ces paroles mémorables : « Si après » une révolution comme celle-ci, » vous n'êtes pas le peuple le plus » libre de l'univers, la postérité » vous traitera de rebelles ou de » pusillanimes. » Pendant toute la durée des sessions de l'assemblée législative, M. de Sillery ne prit aucune part aux débats politiques; mais il fut député, par la grande majorité des électeurs du département de la Somme, à la convention nationale, et il y porta le même esprit de sagesse, de modération et de patriotisme, qui avait marqué toute sa conduite à l'assemblée constituante. Quoiqu'il restât constamment fidèle à la cause de la liberté, ou plutôt, par cette fidélité même aux immuables principes d'humanité et de justice, il se fit des ennemis implacables de tous les factieux, et surtout du sanguinaire Robespierre. Le vote de M. de Sillery dans le procès du roi avait déjà excité la haine d'un parti avide de meurtres, et qui aspirait à régner par la terreur sur la France avilie. Il s'était joint à l'estimable minorité de la convention, et avait employé tous ses moyens pour empêcher la condamnation du monarque. Il se prononça ensuite avec le même courage pour l'appel au peuple et pour le sursis à l'exécution de la sentence; mais tous les généreux efforts de la minorité, comme on l'apprit bientôt, ne purent sauver Louis XVI, et ses meilleurs défenseurs furent dès-lors voués au même sort par le parti vain-

queur, parti sans frein dans la prospérité et inexorable en ses vengeances. M. de Sillery provoqua lui-même, en avril 1793, le plus sévère examen de sa conduite, lorsque le général Dumouriez se déclara contre la convention, et il prouva jusqu'à l'évidence qu'il n'avait jamais eu aucune communication des projets de ce chef; mais sa perte était déjà résolue. Les proscriptionnaires de la convention enveloppèrent le député de la Somme dans l'accusation qu'ils lancèrent contre les députés de la Gironde, avec lesquels il n'avait cependant point de liaison particulière, ne s'étant jamais dévoué exclusivement à aucun parti, et avec plusieurs desquels il avait même différé d'opinions dans le procès du roi. Arrêté à la suite des événemens des 31 mai et 2 juin, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, par décret du 5 octobre 1793, et mis en jugement le 24 du même mois. Il parut avec une contenance calme et assurée devant ce tribunal de sang, et montra, dans cette circonstance, le même stoïcisme, le même sentiment de ses devoirs, le même mépris de la mort, qui avaient honoré toute sa carrière politique. Aucun des chefs d'accusation portés contre lui ne put être prouvé, ni motiver une condamnation; mais l'arrêt était dicté d'avance, et fut prononcé sur le réquisitoire de Fouquier-Tinville, par ces misérables que la faction triomphante de Robespierre avait créés juges, pour immoler tant d'innocentes victimes par le glaive de la loi. M. de Sillery périt à l'âge de 57 ans, le 31 octobre 1793, avec

les vingt-un membres de la convention, les plus distingués par leurs talens et leur zèle pour la liberté. Deux ans plus tard, on rendit un tardif hommage à ces illustres victimes. Le conseil des cinq-cents, par un décret du 11 vendémiaire an 4 (3 octobre 1795), non-seulement reconnut solennellement leur innocence, mais fonda une fête annuelle en mémoire des amis de la liberté immolés par la tyrannie décevante. Cette expiation, comme tant d'autres institutions républicaines, fut depuis négligée et ensevelie dans le torrent des révolutions nouvelles. M<sup>me</sup> de Genlis (voy. GENLIS), célèbre par ses nombreux ouvrages littéraires, avait épousé très-jeune M. de Silfery, qui portait alors le titre de comte de Genlis.

**SILVESTRE** (AUGUSTIN-FRANÇOIS), chevalier de la légion-d'honneur, membre de l'institut (académie des sciences), secrétaire des sociétés d'agriculture et philomatique, bibliothécaire du cabinet du roi, est né à Versailles, vers 1760. M. Silvestre exerçait déjà ce dernier emploi en 1788; outre un grand nombre de rapports aux sociétés savantes dont il fait partie, il a publié les ouvrages suivans : 1° *Observations sur l'état de l'agriculture en France, extrait des Voyages d'Arthur Young*, 1800, in-8°; 2° *Essai sur les moyens de perfectionner les arts économiques en France*, 1801, in-8°; 3° *Notice sur Dupont de Nemours*, 1818, in-8°.

**SILVESTRE DE SACY** (voy. SACY.)

**SIMÉON** (LE COMTE JOSEPH-JÉRÔME), pair de France au titre de

baron, grand'croix de la légion-d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, naquit à Aix, en Provence, le 30 septembre 1749. Fils d'un avocat célèbre, il se distingua comme lui au barreau. Il y dut ses succès à la réputation, aux leçons de son père et à lui-même, bien plus qu'à son beau-frère Portalis, dont il fut constamment l'émule, quoique avec des talens bien différens. Tout le monde connaît la brillante improvisation qui distinguait Portalis. M. Siméon en était tout-à-fait dépourvu; mais sa facilité à écrire, à prévoir les objections, sa précision, sa clarté, le soutenaient à côté de son beau-frère, et firent partager entr'eux la confiance de leur province, et les deux premières places du barreau. Comme son père et son beau-frère, il fut appelé, en 1783, à l'administration de sa province, qui était bis-annuelle. La révolution survint; il n'y prit d'abord aucune part. Il refusa même, en qualité de professeur en droit à l'université d'Aix, le serment à la constitution civile du clergé, et il perdit sa chaire. Lorsque les excès de la convention et des terroristes du Midi forcèrent plusieurs départemens à se coaliser, il fut élu procureur-général-syndic du département fédéré des Bouches-du-Rhône; il n'accepta que par un grand dévouement à ses concitoyens. Il lui fallait quitter son domicile à Aix, se transporter à Marseille, tout en voyant combien cette insurrection était dépourvue de moyens, et que la convention ne tarderait pas à triompher. Il sortit de Marseille le 25 août 1793,

veille de l'entrée dans cette ville du général Carteaux, qui était déjà à Aix, et fut mis hors la loi. Il n'est point vrai qu'il se réfugia à Toulon, et qu'il eut part à l'appel des Anglais dans cette ville. Il passa tout de suite en Italie, d'où il revint quelques mois après le 9 thermidor. Des commissaires de la convention, qui étaient à Marseille, et qui accueillaient alors les fédéralistes, lui enjoignirent, à peine d'être réputé mauvais citoyen, de se charger des fonctions de procureur-général-syndic. Il s'opposa autant qu'il put aux réactions, qui désolèrent alors Marseille et Tarascon. Il ne tarda pas à être député, par le département des Bouches-du-Rhône, au conseil des cinq-cents. La Provence fournissait à cette époque aux deux conseils, Portalis, Pastoret, Murai-re et André Jourdan. A peine entré au conseil des cinq-cents, M. Siméon dénonça les actes arbitraires que Fréron, commissaire de la convention, se permettait dans le Midi. Cette première démarche déclama contre lui le journal intitulé *l'Ami des Lois*, et tous les journaux des terroristes, et le plaça honorablement dans le parti des Boissy-d'Anglas, des Camille-Jordan, et de tous ceux avec qui il partagea plus tard les honneurs de la déportation. Dans la conspiration royaliste de Lavielleheurnois, à laquelle il était cependant étranger, il avait été mis sur la liste des ministres à nommer provisoirement avec Portalis, Barbé-Marbois et Dumas. Plusieurs de ses discours au conseil des cinq-cents lui méritèrent d'être compté par Chénier, dans l'introduction

de son Tableau de l'état et des progrès de la littérature française, au nombre des orateurs dignes de remarque. M. de Maistre, dans ses *Considérations sur la France*, page 114 de la dernière édition, a dit que tout le monde aurait voulu prononcer le discours de M. Siméon contre le divorce, mais qu'on aurait désiré que ce fût dans une assemblée plus légitime. Président du conseil des cinq-cents, à l'époque du 18 fractidor an 5, il s'était réuni dans la salle des séances, avec un certain nombre de ses collègues, lorsque des soldats du directoire y pénétrèrent. Il leur enjoignit de se retirer, et sur leur refus, il déclara que « la constitution était violée » et la représentation nationale ou- » tragée; que l'assemblée était dis- » soute jusqu'à ce que les auteurs » de si criminels attentats fussent » punis. » Compris dans la liste de déportation décrétée le même jour, il fut assez heureux pour n'être point arrêté, et se rendit plus tard à l'île d'Oléron, où un décret enjoignit à ceux qui s'étaient soustraits à la déportation, de se retirer, à peine d'être réputés émigrés, et de confiscation de leurs biens. Rappelé en 1799, par le gouvernement consulaire, il fut successivement nommé à la préfecture du département de la Marne, qu'il refusa, substitut du procureur-général à la cour de cassation, où il ne figura qu'un mois, ayant été nommé au tribunal. Entre divers discours qu'il y prononça avec succès, il fit sur le concordat de 1811 un rapport remarquable. Il présida le comité de législation pendant toute la

discussion du code civil. Lorsqu'il fut question de donner au tribunal un président perpétuel, sur la présentation de trois candidats, il eut 40 suffrages sur 42 votans. Bonaparte lui préféra M. Fabre, qui était le second candidat; mais avant de faire connaître son choix, il appela M. Siméon au conseil-d'état. Ainsi que tous les membres du tribunal, M. Siméon appuya la proposition d'élever le premier consul à l'empire, qui ne rencontra qu'un seul opposant, et comme d'autres, il eut la faiblesse ou le tort de parler irrespectueusement de la race antique, dont la place était occupée. Ce discours lui a été reproché par les royalistes, et peut-être plus encore par leurs adversaires, lorsqu'ils ont vu que quelques phrases, hors de mesure, données aux circonstances lui étaient pardonnées par le prince, et n'empêchaient pas qu'il ne fût dévoué aux principes monarchiques. Bonaparte n'accorda jamais sa confiance et ses faveurs à M. Siméon; s'il l'appela au conseil-d'état, c'est qu'il se plaisait à y réunir, indépendamment des différences d'opinions, des personnes instruites de tous les partis. C'est par une suite de ce système qu'il l'envoya en Westphalie, avec deux autres conseillers-d'état, pour y introduire les lois civiles et administratives françaises, et non pour en faire son espion auprès de son frère, ainsi qu'on l'a dit dans la biographie de Bruxelles. Si Napoléon avait eu besoin d'un espion qualifié à Cassel, il y avait parmi les trois commissaires qu'il avait envoyés, quelqu'un qui était bien

plus avant dans ses bonnes grâces et sa confiance. M. Siméon se fit estimer et aimer en Allemagne. Il y a laissé d'honorables souvenirs, dont on trouve plusieurs témoignages publics. En 1814, il fut chargé de la préfecture du Nord. Il y reçut le roi, lorsque ce prince se retira à Gand. Sa démission, qu'il donna aussitôt le départ du roi, se croisa avec sa destitution. Il fut nommé, pendant l'inter règne, membre de la chambre des représentans pour le département des Bouches-du-Rhône. Il n'y prit séance que dans les derniers jours, après avoir demandé l'avis de plusieurs autres serviteurs du roi, et dans l'espérance d'une occasion qui ne se présenta point, d'y être utile au rétablissement de la monarchie légitime. En 1815, le roi le nomma conseiller-d'état. Élu, par le département du Var, à la chambre des députés, il y conserva, en cette qualité et en celle de commissaire du gouvernement, la place distinguée qu'il avait eue parmi les orateurs du conseil des cinq-cents et du tribunal. En 1818, il refusa les sceaux que M. le baron Pasquier quittait, et qui furent donnés à M. de Serre. Le 7 mai 1819, il fut nommé inspecteur-général des écoles de droit; le 24 janvier 1820, sous-secrétaire-d'état au département de la justice, chargé des affaires de ce département en l'absence du garde-des-sceaux, et le 21 février de la même année, ministre secrétaire-d'état de l'intérieur; il en garda le portefeuille jusqu'au 13 décembre 1821, époque à laquelle le ministère dont il faisait partie, se retira en totalité.

Il reçut alors le titre de ministre d'état, et prit séance dans la chambre des pairs, où le roi l'avait appelé le 25 octobre précédent. Il sortit du ministère avec la modique fortune qu'il y avait apportée : remarque que nous ne faisons pas pour lui en faire un mérite, mais parce qu'il fait en cela un contraste honorable avec tant de ministres qui ne sont pas sortis de place aussi pauvres, à beaucoup près, qu'ils y étaient entrés. On pourrait en nommer qui sont morts pauvres.

**SIMÉON (JOSEPH-BALTHAZAR)**, fils du précédent, né à Aix (Bouches-du-Rhône), le 6 janvier 1781, a été successivement attaché à la légation de France, au congrès de Lunéville, secrétaire de légation de France à Florence et à Rome, et chargé d'affaires à Stuttgard. Il passa ensuite au service de Westphalie, où son père était ministre de la justice et de l'intérieur, et fut chargé des affaires de ce gouvernement à Berlin, et son envoyé extraordinaire, et ministre plénipotentiaire à Darmstadt, à Francfort et à Dresde. Le 12 juillet 1815, il fut nommé préfet du Var, et il administra pendant trois ans ce département, où il a laissé de bons souvenirs. En 1818, il fut nommé préfet du Doubs, et avant qu'il eût pu se rendre dans ce département, il fut appelé, le 15 juillet de la même année, à la préfecture du Pas-de-Calais, qu'il administre depuis cette époque. Il est officier de la légion-d'honneur, commandant de l'ordre royal des Guelfes de Hanovre, et de l'ordre grand-ducal de Hesse-Darmstadt, gentilhomme hono-

raire de la chambre du roi, et maître des requêtes au conseil-d'état.

**SIMMER (LE BARON FRANÇOIS-MARTIN-VALENTIN)**, général de brigade avant les événemens politiques de 1814, et général de division pendant les *cent jours*, en 1815, est né le 7 août 1774. Il prit du service comme simple soldat en 1791, fit avec distinction les campagnes de la révolution, et parvint successivement au grade de chef d'escadron, qu'il reçut en 1807 ; la même année, il fut nommé officier de la légion-d'honneur. Dans la campagne de Russie, en 1812, il gagna, par son intrépidité et ses talens, le grade de général de brigade, et mérita, en 1813, le titre de commandant de la légion-d'honneur. En 1814, le général Simmer était employé dans la 19<sup>e</sup> division et commandait dans le département du Puy-de-Dôme. Il devint à cette époque chevalier de Saint-Louis. Au retour de Napoléon, au mois de mars 1815, il reçut le grade de général de division, et fut employé au 2<sup>e</sup> corps d'armée, avec lequel, après les désastres de Waterloo, il se retira sur la rive gauche de la Loire. Une ordonnance royale, du 1<sup>er</sup> août 1815, le priva de son grade de général de division, et le mit à la demi-solde. Une décision ministérielle du 26 février 1816, ne lui permit pas de vivre paisiblement dans le département du Puy-de-Dôme ; elle l'envoya en surveillance au Mans, département de la Sarthe. Cependant les rigueurs du pouvoir s'adoucirent enfin, et il lui fut permis de ren-



tier dans son domicile , au Puy-de-Dôme.

**SIMON (LE BARON HENRI)**, lieutenant-général, commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né le 7 avril 1764. Employé dans les premières campagnes de la révolution, aux armées du Nord, il fut promu au grade de général de brigade le 28 novembre 1793. Il prit part à la bataille de Neuwied, le 8 octobre 1796, étant alors employé à l'armée de Sambre-et-Meuse, et fut chargé, le lendemain 9, de conclure, avec le général-major autrichien baron de Brady, un traité qui reconnaissait Neuwied comme ville neutre. Le général Simon devint commandant de la légion-d'honneur le 13 juin 1804, et fut successivement en activité, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur, jusqu'en 1814. Le gouvernement royal le nomma commandant à Dijon, et il obtint à la même époque la croix de Saint-Louis. Il ne reçut point de destination pendant les *cent jours*, en 1815, ce qui lui valut, après la seconde restauration, la continuation de son commandement, et, en 1818, le grade de lieutenant-général.

**SIMON (LE BARON EDOUARD-FRANÇOIS)**, général de brigade avant les événemens politiques de 1814, et général de division pendant les *cent jours*, en 1815, né vers 1769, est fils de **SIMON DE TROYES**, homme de lettres estimé, ancien bibliothécaire du tribunal. Il prit du service dans la cavalerie, en 1792, et était général de brigade en 1799. Ses talens et sa bravoure lui méritèrent de l'emploi sous le gouvernement consu-

laire et sous l'empire. Le général Simon se distingua plus particulièrement en Espagne, en 1808, au siège de Ciudad-Rodrigo. Au combat de Busaco, en 1810, il fit des prodiges de valeur, et néanmoins fut fait prisonnier par les Anglais. Conduit en Angleterre, il parvint à s'évader; mais il eut le malheur d'être repris à un mille de Londres. Soupçonné d'entretenir une correspondance avec d'autres Français, dans l'objet de faire opérer un débarquement sur les côtes de Cornwall, afin de délivrer ses compagnons d'infortune, il fut traduit devant les magistrats du pays, et soumis à l'examen le plus sévère. Le résultat de l'enquête le fit envoyer sur les pontons de Chatam. Les événemens politiques de 1814 lui procurèrent la liberté et son retour dans sa patrie; il reçut, le 19 juillet de la même année, la croix de Saint-Louis, et fut fait commandeur de la légion-d'honneur le 17 janvier 1815. Néanmoins, comme il ne fut point en activité pendant la première restauration, il fut élevé par Napoléon, après le 20 mars, au grade de général de division; la seconde restauration le priva de cet avancement. Il est aujourd'hui (1825) au nombre des maréchaux-de-camp en disponibilité.

**SIMON (HENRI)**, littérateur, a joué un moment d'une espèce de célébrité lorsque, en 1824, on vit paraître une double *Quotidienne*. M. Simon, qui était employé à la *Quotidienne* de M. Michaud, devint tout-à-coup directeur d'une seconde *Quotidienne*, dont on attribuait la création au ministère,

comme, quelque temps auparavant, on lui avait attribué la création d'un second *Pilote*. M. Tissot (voy. ce nom), rédacteur du premier *Pilote*, qui était libéral, le perdit; mais M. Michaud, rédacteur de la première *Quotidienne*, évint judiciairement M. Simon. Celui-ci, rentré depuis lors dans l'obscurité, avait été garde-du-corps en 1814, et à l'époque de son procès avec M. Michaud, il était officier de la garde nationale, et membre de la société lyrique des *Soupers de Momus*. Il est connu comme auteur de plusieurs vaudevilles, entre autres de *la Comète*, représentée en 1811; de *la Famille des Cendrillons*; du *Portrait de Henri IV, ou le Muséum au Pont-Neuf*; du *Pâté d'Anguille*, joli vaudeville du théâtre des Variétés, où il fut joué en 1818, etc.

SIMON (JEAN-FRÉDÉRIC), littérateur, s'est fait connaître par plusieurs ouvrages utiles. Nous citerons particulièrement ceux dont les titres suivent : 1° *Sur l'Organisation des premiers degrés de l'instruction publique*, 1801, in-8°; 2° *Notions élémentaires de grammaire allemande*, à l'usage des élèves du Prytanée français, 1807, in-12; 3° *Cours de littérature allemande*, 1807, in-8°.

SIMON DE BRIEG (HENRI), graveur en pierres fines et en médailles à Paris, s'était fait remarquer au commencement de la révolution parmi ses partisans les plus zélés, et jouissait, à ce titre, d'une certaine influence dans sa section et dans les sociétés populaires. En 1810, il réclama auprès de la classe des beaux-arts de l'institut, un examen de ses ou-

vrages, comme graveur, qu'il avait présentés au concours, mais qu'il croyait n'avoir pas été dûment examinés, vu que dans le rapport du jury il n'en avait point été fait mention. La classe, cédant à son désir, nomma une nouvelle commission qui ne lui fut pas plus favorable que la première, et qui déclara qu'il n'y avait pas lieu à une mention particulière des travaux de cet artiste. Cherchant alors une autre voie pour arriver à la célébrité ou à la fortune, M. Simon de Brieg, faisant d'ailleurs profession d'un grand dévouement à la personne de l'empereur, obtint, au commencement de 1814, l'autorisation du ministre de la guerre, de lever un corps franc avec lequel il devait agir contre les armées coalisées. Après avoir réussi à former à la hâte et dans le sein de la capitale même, une troupe irrégulière, qu'il fut plus facile d'armer et de mettre en mouvement que de discipliner, il marcha à sa tête, et se dirigea vers la Champagne. De graves plaintes furent portées sur quelques désordres commis en route, et l'on prétendit, à cette époque, que le corps franc de Simon était plus redoutable aux habitans des campagnes qu'à l'ennemi. Le chef fut cependant récompensé de son zèle, par la décoration de la croix de la légion-d'honneur; mais après la première abdication de Napoléon, cette troupe fut d'abord licenciée. Pendant les *cent jours*, en 1815, M. Simon l'organisa de nouveau, et les journaux retentirent encore de plaintes sur les excès commis par ses soldats dans les environs de Pa-

ris ; mais la partialité qui dictait évidemment la plupart de ces articles, ne permet pas d'accorder une entière confiance aux imputations de divers genres qui furent faites au corps franc de M. Simon. Dans le procès qui lui fut intenté depuis, il ne se trouva au moins aucun fait grave à la charge du chef. Après avoir opéré longtemps dans les environs de la capitale, il s'était porté ensuite dans le département de la Loire ; ce corps marcha enfin vers les frontières, et manœuvra dans le département du Haut-Rhin jusqu'à la fin de la campagne. Lors des derniers revers des armées françaises, ce corps se dispersa entièrement, et M. Simon se retira dans le royaume des Pays-Bas, où il acquit une petite propriété sur les bords de l'Alzette, dans le grand-duché de Luxembourg. Il y vivait tranquille et également éloigné des discussions politiques comme des opérations militaires, « lorsqu'on apprit, avec autant d'étonnement que d'indignation (dit la Galerie historique des contemporains, imprimée à Bruxelles en 1820), qu'au mépris du droit d'asile et de la loi fondamentale du royaume des Pays-Bas, M. Simon avait été arrêté à la requête des autorités voisines, qui demandaient qu'il leur fût livré, pour être traduit devant la cour d'assises de Colmar, comme impliqué dans un complot, que l'on prétendait avoir été ourdi par les fédérés pendant le blocus de Strasbourg, contre la vie et la fortune de plusieurs citoyens. » M. Simon présenta une requête aux états-généraux alors réunis, et se plai-

gnit de l'acte arbitraire dont il était victime. Sa demande d'être remis en liberté fut fortement appuyée par l'honorable membre des états, M. d'Otrengé, par plusieurs autres députés, et par l'opinion publique, qui se prononça contre une mesure qu'on regardait généralement comme odieuse et inconstitutionnelle ; mais on apprit bientôt que la violation des lois de l'hospitalité avait été consommée, et que, malgré l'article 4 de la loi fondamentale, le détenu avait été livré. Ce fut le premier acte de ce genre, ou la première extradition qui eut lieu dans le royaume des Pays-Bas. Cette affaire particulière, mais qui se rattachait aux principes les plus sacrés de la justice et de l'humanité, fit une vive sensation dans la Belgique. M. Simon ne fut cependant point condamné par les tribunaux français, et il est depuis revenu dans le royaume des Pays-Bas. Deux autres SIMON, tous deux graveurs, et qu'on a souvent confondus avec M. Simon de Brieg, sont aussi établis à Bruxelles. L'un d'eux est graveur du roi, et on lui doit plusieurs ouvrages distingués, ainsi que l'empreinte des nouvelles monnaies de ce royaume ; l'autre a été nommé professeur de gravures sur pierres fines et médailles. M. Simon de Brieg a publié, à Paris, *Armorial général de l'empire*, 1813, 2 vol. in-folio.

SIMON-LORIÈRE (CHARLES), membre de la légion-d'honneur, né à Blois, département de Loir-et-Cher, le 18 octobre 1785, d'une famille honorable. Son aïeul, ancien contrôleur-général des bâtimens royaux dans l'Orléanais et

le Blaisois, y avait exercé, pendant 50 ans, les fonctions d'ingénieur en chef; son père était avocat au parlement. Des vicissitudes de fortune obligèrent ses parens d'interrompre le cours de ses études au moment où il s'était déjà distingué par quelques succès. Autant par nécessité que par goût, le jeune Simon se voua au service militaire, et saisit la première occasion qui se présenta pour entrer dans cette carrière. L'expédition de Saint-Domingue, sous les ordres du général Leclerc, s'organisait à cette époque dans nos ports; il s'engagea volontairement dans la marine, en l'an 10 (1802), d'abord comme mousse, et fut bientôt nommé aspirant de 2<sup>me</sup> classe; mais, préférant le service de terre, il obtint son débarquement après l'arrivée de la flotte à Saint-Domingue, et entra comme simple soldat dans le 5<sup>me</sup> bataillon de la 98<sup>me</sup> demi-brigade. Il passa ensuite sous-officier dans la garde-d'honneur du capitaine-général, et fut promu, pour sa bonne conduite, au grade de sous-lieutenant sur le champ de bataille du Morne-Pelé, le 4 thermidor an 11. Il avait alors moins de 17 ans. Le général en chef, qui l'avait déjà distingué en plusieurs occasions, l'attacha ensuite à son état-major. Après la capitulation de la colonie, en brumaire an 12, M. Simon fut conduit à la Jamaïque comme prisonnier de guerre des Anglais, mais il obtint, quelque temps après, de se rendre aux États-Unis d'Amérique, d'où il fut expédié en France avec 500 hommes, tristes débris de cette brave et malheureuse armée de

Saint-Domingue. En l'an 13, M. Simon entra dans le 7<sup>me</sup> régiment de ligne, y fut promu au grade de lieutenant, et devint ensuite aide-de-camp du général Bruyère, attaché au 1<sup>er</sup> corps de la grande-armée. Il fit, en cette qualité, les campagnes de 1805, 1806 et 1807, en Autriche, en Prusse et en Pologne. Désirant de plus en plus mériter l'estime de ses chefs et de ses camarades, et justifier la bonne opinion qu'on avait déjà conçue de lui, M. Simon sut mettre à profit le temps que lui laissait son service actif, pour acquérir les connaissances qui lui manquaient, et pour réparer le vide d'une éducation à peine ébauchée lorsqu'il prit si jeune les armes. En 1808, il fut employé avec son général à l'armée d'Espagne, et prit part aux glorieux combats d'Espinosa, de Sommo-Sierra, et à la prise de Madrid, où il eut la douleur de voir le brave général Bruyère atteint d'un coup mortel. Attaché ensuite au général Sémélé, chef de l'état-major du 1<sup>er</sup> corps, officier aussi remarquable par sa haute valeur que par ses talens militaires, il se distingua de nouveau aux batailles d'Uclès, Medelin, Talaveyra, Occana, et obtint successivement le grade de capitaine et la décoration de la légion-d'honneur. Pour achever la conquête de l'Andalousie, où la seule ville de Cadix résistait encore, le 1<sup>er</sup> corps d'armée fut chargé de ce siège, et M. Simon fut nommé, par le duc de Dalmatie, au commandement de l'Alcazar de Xérès de la Fronterre. A la fin de 1812, il quitta l'armée d'Espagne pour passer chef de batail-

lon au 37<sup>me</sup> régiment d'infanterie de ligne, avec lequel il fit partie de la grande-armée du Nord en 1813. L'année suivante, le général en chef comte Gérard sollicita et obtint pour lui le grade de colonel, comme s'étant particulièrement distingué aux combats de Mormand, de Nangis et de Monttereau. Par un mésentendu, ses lettres de service ne furent expédiées qu'à Fontainebleau, sous la date du 5 avril 1814, et il se trouva au nombre de ceux dont le dernier grade ne fut pas confirmé après la rentrée du roi. Mis à la demi-solde de chef de bataillon, il fut rappelé à l'activité, sur la demande du général Gérard, le 26 mars, et reçut ses lettres de service de colonel, sous-chef de l'état-major du 4<sup>me</sup> corps d'armée. Le général Saint-Remy, chef de cet état-major, ayant été blessé, le 16 juin, de deux coups de lance qui le mirent hors de combat, le général Gérard fit choix de M. Simon pour le remplacer, et il en remplit les fonctions jusqu'à l'époque du passage de la Loire. Licencié à Bourges, il fut envoyé à Blois, mis de nouveau à la demi-solde de chef de bataillon, et presque aussitôt placé sous la surveillance très-rigoureuse de la police. Ce ne fut qu'après l'ordonnance du 5 septembre 1816 qu'il lui fut permis de venir se fixer à Paris, auprès de sa mère, qui, privée de fortune, partageait avec lui le modique traitement qui lui était alloué. M. Simon a reçu trois blessures dans le cours de sa carrière militaire, dont un coup de lance dans la forêt de Villers-Cotterets, lors de la retraite de l'armée

sous Paris en 1815. En novembre de cette année, il fut cité, à la requête du procureur du roi, devant le tribunal de police correctionnelle, avec le respectable M. Gévaudan, administrateur des messageries, également connu par la fortune qu'il a honorablement acquise, et par le noble usage qu'il en fait. Tous deux étaient accusés d'avoir réuni chez eux la *Société des amis de la liberté de la presse*, réunion que le ministère public traitait d'illicite. On entendit 83 témoins dans cette cause, qui excita un vif intérêt. Les accusés réclamèrent en leur faveur les articles 4 et 8 de la charte constitutionnelle, qui garantit la liberté des réunions paisibles, ajoutant que celles qui avaient eu lieu alternativement dans le domicile de chacun d'eux n'avaient rien de répréhensible; que pareilles réunions, où l'on s'occupait de questions qui intéressaient essentiellement la liberté et la sécurité des citoyens, avaient également eu lieu chez le duc de Broglie, chez MM. d'Argenson, La Fayette, Manuel, et autres membres de la même société, sans que l'autorité eût jugé à propos de s'en plaindre. Le tribunal de police correctionnelle condamna, dans la séance du 18 décembre 1819, MM. Simon-Lorière et Gévaudan à 200 francs d'amende. L'année d'après, le premier reçut la lettre suivante : « Le ministre secrétaire-d'état de la guerre donne avis à M. Simon-Lorière (Charles), chef de bataillon en non activité, que sur le compte qui a été rendu au roi de sa conduite répréhensible, et des principes qu'il professe dans

» un esprit d'opposition au gouvernement, S. M., par ordonnance du 6 septembre 1820, a prononcé sa réforme sans traitement; il cesse en conséquence de faire partie de l'armée. (*Signé V, marquis de Latour - Maubourg.*) » Privé du seul fruit de pénibles et glorieux travaux, M. Simon s'empressa de réclamer près de l'autorité; mais la mesure prise contre lui a été jusqu'ici maintenue. Pendant trois sessions consécutives, il a adressé des pétitions à la chambre des députés, qui ont été appuyées, la première, par MM. Donnadiou, Etienne, Bastarèche, Saint-Aignan, Foy, Chauvelin, Méchin, et marquis de Cordoue; la seconde, par le général Sémélé; la troisième, itérativement par M. Méchin: elles ont toutes trois été écartées par l'ordre du jour. Deux nouveaux ministres de la guerre ne lui ont pas été favorables, et un autre ministre lui aurait déclaré, dit-on, « qu'il avait été traité rigoureusement; que si la chose était à refaire, elle n'aurait pas lieu; mais que ses pétitions ayant été l'objet de débats très-animés à la chambre des députés, il était de la dignité du gouvernement, qui devait être fort et respecté, de ne pas revenir sur sa décision, car alors il s'avouerait vaincu par un individu, etc. Depuis l'avènement au trône de S. M. Charles X, M. Simon a fait de nouvelles démarches, et l'on prétend que dans le conseil du roi, Mgr. le dauphin s'est prononcé en faveur de cet officier. On n'a cependant point appris depuis que son sort ait éprouvé d'adoucissement.

SIMONEAU (JACQUES-HENRI), riche tanneur d'Etampes au moment de la révolution, fut nommé maire de cette ville; il se distingua par sa justice et sa fermeté à faire exécuter les lois. La rareté des subsistances, que le peuple attribuait à la malveillance, les ayant portées à un prix auquel il ne pouvait pas atteindre, il se livra aux plus grands désordres et enfin au pillage. Le maire accourt sur la place publique d'Etampes, veut s'opposer aux excès dont il est le témoin, refuse de diminuer le prix du pain, mesure qu'une multitude furieuse lui prescrit sous peine de la vie, et est massacré par elle le 3 mars 1792. Il mourut avec le plus grand courage, en disant à ses assassins: « Ma vie est à vous, vous pouvez me tuer; mais je ne manquerai pas à mon devoir: la loi me défend ce que vous exigez de moi. » L'assemblée législative lui fit ériger un monument sur la place du marché d'Etampes, et le 5 juin 1792, elle célébra, à Paris, une fête pour honorer la mémoire de ce courageux citoyen.

SINCLAIR (SIR JOHN), agronome anglais, président de la société d'agriculture, baronnet, colonel, etc., est né en 1754, à Ullester, dans le comté de Caithness, en Ecosse. Il commença ses études à Edimbourg, les continua à Glasgow, et les termina à Oxford. De retour en Ecosse, il se fit recevoir membre de la société des avocats, mais il ne parut point au barreau. Admis de bonne heure au parlement, et pendant quelque temps attaché à Pitt, il

entra bientôt dans les rangs de l'opposition, quoiqu'on cite à son désavantage qu'il fut partisan de la traite des noirs. On prétend même encore qu'ayant été créé baronnet, en 1786, il n'abandonna le parti ministériel que parce que Pitt refusa de l'élever à la pairie. Ne considérant sir John Sinclair que comme agronome, nous devons dire qu'il a puissamment contribué, par ses travaux, ses sacrifices pécuniaires et ses écrits, à l'amélioration de l'agriculture dans sa patrie, et qu'il est le fondateur de la société qu'il préside. Avant cette création, il avait établi à Edimbourg une société pour l'amélioration des laines, et, en bon patriote, formé contre la France, sous le gouvernement impérial, deux bataillons, nommés les fencibles de Rotsay et de Caithness, dont il avait pris le commandement en qualité de colonel. On doit à sir John Sinclair : 1° *Productions pendant une courte retraite*, 1782, in-8°; 2° *Observations sur le dialecte écossais*, 1782, in-8°; 3° *Pensées sur la force navale de l'empire britannique*, 1782, in-8°; 4° *Histoire du revenu public de l'empire britannique*, 1785, in-4°; 1805, 3° édition, in-8°; 5° *Etat des changemens qui peuvent être proposés aux lois pour régulariser l'élection des membres du parlement pour les comtés d'Ecosse*, 1787, in-8°; 6° *Rapport fait sur la laine de Shetland*, 1790, in-8°; 7° *Notice statistique sur l'Ecosse, extraite des communications des ministres des différentes paroisses*, in-8°; 8° *la Crise de l'Europe*, 1785, in-8°; 9° *Adresse à la société pour l'amélioration*

*de la laine d'Angleterre, établie à Edimbourg*, 3 janvier 1791, in-8°; 10° *Adresse aux propriétaires sur le bill des grains*, 1791, in-8°; 11° *Notice sur l'origine du corps d'agriculture*, 1769, in-4°; 12° *Alarme aux fermiers, ou Conséquence du bill pour le rachat de la taxe sur les propriétés*, 1798, in-8°; 13° *Discours sur le bill pour imposer une taxe sur le revenu*, 1798, in-8°; 14° *Proposition pour établir une tontine destinée à fixer les principes des améliorations dont l'agriculture est susceptible*, 1799; 15° *Code de santé et de longévité, ou Vue concise des principes calculés pour la conservation de la santé et pour atteindre une longue vie*, 1807, 4 vol. in-8°: M. Pictet (voy. ce nom) a traduit cet ouvrage en français, et l'a inséré dans la *Bibliothèque Britannique*. 16° *Notice sur un système d'agriculture adopté dans les distriets les plus éclairés d'Ecosse*, 1813, in-8°.

SINETY (LE MARQUIS ANDRÉ-LOUIS-ESPRIT DE), maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis, est né le 14 janvier 1758. Il était, à l'époque de la révolution, major de cavalerie. M. de Sinety s'est beaucoup occupé d'agriculture, et n'a paru sur la scène politique qu'au commencement de 1815, où il reçut du roi le grade de maréchal-de-camp honoraire. On lui doit les deux ouvrages suivans : 1° *l'Agriculture du Midi, ou Traité d'agriculture propre aux départemens méridionaux*, Marseille, 1803, 2 vol. in-12; 2° *l'Hommage de Phocée* (Marseille), ou *l'Europe sauvée, drame héroïque en l'honneur de*

*Napoléon-le-Grand, empereur des Français, roi d'Italie*, 1806, in-8°.

SIRET (PAUL-LOUIS), naquit à Evreux, le 30 juillet 1745. Destiné par ses parens à la profession d'avocat, il fit d'une manière très-remarquable son cours de droit à l'université de Caen, et promettait au barreau un orateur distingué, lorsque la passion des voyages s'empara de lui ; il renonça à une carrière qu'il était appelé à parcourir avec succès pour suivre de nouveaux goûts. A peine son projet fut-il formé qu'il se rendit en Angleterre, étudia la littérature de ce pays, et passa bientôt en Italie. Enthousiaste de la musique et des beaux-arts, il y fit un long séjour ; revint ensuite en France, où il fut un des rédacteurs du *Journal anglais*, qu'il enrichit de plusieurs articles biographiques. Ce littérateur-voyageur, qui a plutôt étudié les langues des pays qu'il a parcourus que les mœurs de leurs habitans, a publié : *Grammaire pour la langue anglaise* et *Grammaire pour la langue italienne*. Les principes développés dans ces deux ouvrages sont clairs, précis et judicieux. Siret était au moment de terminer une *Grammaire portugaise* ; lorsque, attaqué d'une maladie violente, il mourut le 24 septembre 1797.

SIREY (JEAN-BAPTISTE), avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation, l'un des hommes les plus laborieux en matière de jurisprudence, naquit à Sarlat, département de la Dordogne, le 25 septembre 1762. En l'an 3, M. Sirey, échappé à la hache fatale, après treize mois de détention, et

après avoir vu périr ses co-accusés de royalisme ou de fédéralisme, publia contre le tribunal révolutionnaire, comptant encore les têtes *par trois* et même *par sept*, une courageuse brochure, qui ébranla l'institution, et fixa les yeux sur M. Sirey. Il fut appelé d'abord au comité de législation, comme employé supérieur, puis au ministère de la justice, comme adjoint en chef de la division criminelle, puis enfin en l'an 8 (1799) mis au nombre des cinquante *défenseurs* élus par la cour de cassation. En 1800, M. Sirey publia sur la *Jurisprudence de la cour de cassation*, un recueil périodique rapportant les discussions judiciaires avec étendue et profondeur, mais avec précision et clarté, et présentant surtout le texte des arrêts avec tous leurs motifs : c'était enrichir la jurisprudence d'un ouvrage qui doit avoir les plus utiles effets sur la science du droit et de l'application des lois ; cet ouvrage, qui se continue sous le titre de *Recueil général des lois et arrêts*, est dans la bibliothèque de tous les jurisconsultes. En 1818, M. Sirey donna un *Essai sur le conseil-d'état selon la charte*, ou *Notion sur la justice d'ordre politique et administratif*, 1 vol. in-4°. L'auteur y trace à grands traits les règles de conciliation entre le *droit* et le *pouvoir*, dans toutes les positions que comporte notre organisation constitutionnelle. M. Sirey publia en même temps la *Jurisprudence du conseil-d'état*, ou *Recueil des arrêts rendus par ce conseil*, depuis 1806 jusqu'en 1818, en 4 vol. in-4°. En 1821, M. Sirey publia la *Jurisprudence*



du 19<sup>e</sup> siècle, et en 1824, les cinq *Codes annotés*. Ces deux ouvrages, qui forment chacun un volume in-4<sup>e</sup>, offrent, l'un par ordre alphabétique, l'autre par ordre d'articles des codes, le précis raisonné de tous les arrêts notables rendus depuis le commencement du siècle. En écrivant sur les lois et les arrêts, M. Sirey ne se laisse point absorber par le positif de la législation. Ses idées sur la *justice* et sur le *droit* ont un caractère d'élévation et de netteté qui leur est propre. « La justice, dit-il, est l'âme, la vie et le soutien du monde moral, civil et politique : elle se confond d'abord avec la nécessité morale, prescrivant à chacun tout ce qui doit maintenir la paix commune, ou bien elle se confond avec l'égalité de tous dans l'application des mêmes règles sur la manière d'acquiescer, de conserver et de transmettre tout ce qui a de l'importance parmi les hommes ; mais ce n'est là que pour l'ordre moral, car pour l'ordre civil, la justice doit être l'harmonie entre tous les droits privés et l'utilité commune. Enfin, et pour l'ordre politique, la justice doit combiner la raison d'état avec l'utilité commune et les droits de chacun. » Ses idées sur le *droit* sont également élevées. « Tout chef de famille, dit-il, tout homme *sui juris*, est souverain, 1<sup>o</sup> de sa personne, c'est-à-dire que sa personne est inviolable et sacrée ; que sa vie, sa sûreté, son honneur, sa liberté, son industrie, ses facultés corporelles et intellectuelles, doivent être à l'abri de toute atteinte et de toute entrave ; 2<sup>o</sup> de sa famille, c'est-à-

dire qu'il dirige, protège et représente sa femme, ses enfans et ses familiers ; 3<sup>o</sup> de ses *possessions* et *propriétés* immobilières et mobilières, communes ou individuelles, réelles ou d'opinion, quant à leur jouissance et transmissibilité ; 4<sup>o</sup> enfin et par suite, tout homme a la faculté de prendre ses sûretés, précautions et garanties pour la conservation de toutes ses libertés, propriétés ou dominités, sous la double condition, 1<sup>o</sup> de ne pas troubler autrui dans l'exercice d'un droit égal de liberté, propriété, dominité, et de ne faire ni domage, ni effroi, ni outrage ; 2<sup>o</sup> de se conformer aux pactes tacites ou exprès, privés ou communs, aux mœurs publiques et aux lois ou réglemens de l'autorité. » Trente-deux volumes in-4<sup>e</sup> sur la jurisprudence sembleraient attester que la vie entière de M. Sirey a été vouée à l'étude des lois ; cependant ses premières études furent celles d'un ecclésiastique ; c'est pourquoi il eut besoin des dispenses du pape pour épouser une nièce de Mirabeau, dont le mariage fut béni à Paris par un nonce apostolique.

SIRIEYS DE MAYRINHAC (N.), fut envoyé, par le département du Lot, comme député à la chambre de 1815, où il siégea avec la majorité ; il s'y prononça en faveur des compagnies départementales, qu'il considérait comme un moyen expéditif de réprimer les séditions, et vota pour leur établissement. Il fut aussi zélé défenseur du clergé, dont il déplora le malheur et la misère. Remontant ensuite aux causes de

la révolution, il chercha à les atténuer pour en rendre les effets plus odieux. L'ordonnance du 5 septembre 1816 mit fin à ses fonctions législatives. M. Syriéys de Mayrinhac ne reparut à la chambre qu'à la faveur du double vote; il y appuya toutes les mesures du ministère; il subit la dissolution totale de la chambre en 1823. Réélu à la chambre, devenue septennale, il ne cessa d'y professer les principes qu'il avait jusque-là manifestés; c'est surtout dans l'importante discussion du projet de loi relatif à l'indemnité à accorder aux émigrés (février et mars 1825), qu'il développe, comme précédemment il avait développé en faveur du clergé, l'excellence de ses principes. Il ne regarde pas le sacrifice d'un milliard onéreux pour la France, parce que les finances sont dans l'état le plus prospère et que les impôts sont diminués; d'ailleurs l'indemnité est aussi avantageuse à ceux qui la payeront qu'à ceux qui la reçoivent, puisqu'elle est pour les premiers une garantie de leurs propriétés dans le nouvel ordre de choses. Il ne trouve pas raisonnable de supposer que la création de 50 millions de rentes puisse accabler les peuples, et quelque événement imprévu affecter le crédit: enfin convaincu qu'une grande et funeste injustice a été commise, et que la loi actuelle offre seule les moyens de la réparer, il engage ses honorables collègues à réunir leurs efforts et leurs sentimens pour la voter. (Ce qu'ils ont fait à une majorité des deux tiers). La loi sur les rentes n'a pas plus trouvé que la loi d'in-

demonté un adversaire dans M. Syriéys de Mayrinhac. L'honorable député n'y voit que le bonheur des rentiers, l'allégement du trésor et la prospérité de la France. Il n'y a pas de doute qu'il ne joigne son vote à celui de la majorité pour l'adoption de la loi.

SISMONDI (JEAN-CHARLES-LÉONARD-SISMONDE), membre du conseil représentatif de la république de Genève, et de plusieurs académies et sociétés savantes, est né à Genève, le 9 mai 1773. Sa famille, originaire de Pise, porta jusqu'en 1508 le nom de SISMONDI, « qu'elle avait francisé, en se faisant appeler SIMOND, en Dauphiné, et SIMONDE à Genève. » Elle reprit le nom de SISMONDI, lors du séjour qu'elle fit en Toscane, en 1795, par suite de la révolution genevoise. M. de Sismondi quitta sa ville natale en 1792, et se rendit, avec sa famille, en Angleterre. A son retour à Genève, en 1794, il y fut arrêté comme suspect, ainsi que son père, membre de l'ancien gouvernement, et tous deux subirent un jugement qui les condamnait à une amende des deux cinquièmes de leur fortune et à une année de détention. C'est à la fin de cette détention qu'il se rendit en Toscane, où, par suite d'une insurrection, il fut arrêté par les Français comme aristocrate, et ensuite comme Français par les insurgés, car Genève était alors réunie à la France. Toutes ces vicissitudes n'empêchèrent point M. de Sismondi de retourner à Genève en 1800. Ses différens ouvrages, dont nous allons citer les principaux, ont été publiés à Genève, à Londres et

à Paris. Les principes politiques de M. Sismondi sont républicains; mais il paraît avoir toujours invoqué un mélange d'aristocratie comme nécessaire à un gouvernement libre. Avant les événemens de 1814, il avait constamment montré, sinon de la haine pour le gouvernement de l'empereur, du moins une grande indifférence; mais il parut changer d'opinion après le retour de ce prince de l'île d'Elbe. Dans son *Examen de la Constitution française*, publié en mai 1815, il y fait un éloge animé de l'acte additionnel, et le termine en engageant fortement les Français à se ranger autour de Napoléon, afin de défendre avec lui l'indépendance nationale. Napoléon le comprit dans une promotion de membres de la légion-d'honneur: mais M. de Sismondi refusa cette faveur dans une lettre qu'il adressa au duc de Bassano, où il déclare qu'il n'acceptera aucune fonction ni aucune récompense. On doit à M. de Sismondi : 1° *Tableau de l'Agriculture toscane*, Genève, 1801, 1 vol. in-8°, fig.; 2° *de la Richesse commerciale, ou Principes d'Economie politique appliquée à la législation du commerce*, Genève, 1803, 2 vol. in-8°; 3° *Histoire des Républiques italiennes du moyen âge*, 16 vol. in-8°: les 2 premiers à Zurich, 1807; le 5° et le 4° à Zurich, 1808; les 5° à 8°, avec une seconde édition des 4 premiers; à Paris, 1809; les 9°, 10° et 11° à Paris, 1815; les 12° à 16°, avec une nouvelle édition des 8 premiers, à Paris, 1818; 4° *de la Littérature du midi de l'Europe*, Paris, 1815, 4 vol. in-8°; 5°

*de la Vie et des Écrits de Paul-Henri Mallet*, Genève, 1807, in-8°; 6° *du Papier-monnaie dans les états autrichiens*, et des Moyens de le supprimer, Weimar, 1810; 7° *Li due Sistemi d'economia politica; ossia esame de' principj di Adam Smith paragonati con quegli del Dottore Quesnay*, Pisa, 1812. ( Dans les *Atti dell' Accademia italiana*. ) 8° *Considérations sur Genève*, dans ses rapports avec l'Angleterre et les états protestans, suivie d'un Discours, prononcé à Genève, sur la philosophie de l'histoire, Londres, 1814; 9° *sur les Lois éventuelles de Genève*; (Genève), 1814; 10° *de l'Intérêt de la France à l'égard de la traite des nègres*, 1813, trois éditions à Genève et une à Londres, 1814; 11° *Nouvelles Réflexions sur la traite des nègres*, Genève, 1814; 12° *Examen de la Constitution française*, Paris, 1815 (mai). 13° *Extrait des Aventures et observations de Philippe Pananti, sur les côtes de Barbarie*, Genève, 1817. ( Dans la *Bibliothèque universelle*. ) 14° *Une Histoire des Français*, qui n'est pas terminée, et qui a obtenu un succès d'estime.

SIVARD DE BEAULIEU (N.), chevalier de la légion-d'honneur, membre de la chambre des députés, correspondant du conseil d'agriculture, est allié de l'ex-architrésorier de l'empire, M. Lebrun (voy. ce nom), et était administrateur des monnaies de Paris, lorsqu'il fut nommé, par le département de la Manche, membre de la chambre des députés. Ses principes libéraux, principes auxquels il resta constamment fidèle, le

placèrent naturellement au côté gauche de la chambre. Il s'est fait remarquer dans plusieurs circonstances, entre autres lors des troubles du mois de juin. «Après avoir rendu compte à la chambre des dangers auxquels il a été exposé, M. Sivard de Beaulieu, disent les auteurs du guide électoral, déclare avoir vu une quarantaine de jeunes gens bien vêtus, armés de bâtons, poursuivre la voiture de M. Casimir Perrier, qui se retirait avec M. Benjamin Constant. Comme les chevaux allaient au galop, ils furent obligés de s'arrêter, mais ils se promirent d'être plus habiles à la prochaine séance, et de poster *une vingtaine de bons lurons* à la porte du palais des députés.» M. Sivard de Beaulieu appuya la proposition de son collègue Camille-Jordan (*voy. JORDAN*), tendant à cesser toute délibération, jusqu'à ce que justice eût été faite des auteurs de ces scènes scandaleuses; on sait la justice qu'obtint la minorité de la chambre. Cet honorable député vota contre les deux lois d'exception, et fut un des 95 opposans au nouveau système électoral. Il sortit de la chambre en 1823. Sa courageuse opposition ne fut pas oubliée aux élections suivantes: il ne fut pas renommé.

**SIX D'OTERLEEK** (**CORNEILLE-CHARLES**), ministre des finances du royaume des Pays-Bas, grand-croix de l'ordre du Lion-Belgique, né à Amsterdam en 1769, appartient à une ancienne famille patricienne de cette ville. Après avoir fait de bonnes études à l'athénée de sa villenatale, il soutint, en 1792, sous les auspices du cé-

lèbre professeur Cras, une thèse remarquable: *De Edicto Nannetensi, protestantibus ab Henrico IV dato, a Ludovico XIV rursus erepto*, Amsterdam, 1792, in-4°. M. Six fut ensuite gradué en droit à l'université de Leyde, et entra dans la carrière des emplois publics, en acceptant la place de commissaire-général de la république des Provinces-Unies près de l'armée hollandaise, dans la campagne de 1794 contre les Français; mais les victoires de ceux-ci, la fuite du stadhouder en Angleterre et la révolution de 1795, le firent rentrer dans la vie privée. M. Six, attaché au parti stadhouderien, et faisant profession d'un entier dévouement à la maison d'Orange, vécut depuis éloigné des affaires jusqu'à l'avènement de Louis Napoléon au trône de Hollande. Il fit alors partie du corps-législatif, et après le règne momentané de ce prince, lorsque la Hollande fut incorporée au grand empire français, M. Six obtint le poste de secrétaire de la caisse centrale à Amsterdam, et devint en même temps directeur du grand-livre de la dette publique de Hollande. Après la nouvelle révolution de novembre 1815, il fut appelé à remplacer M. Caneman au ministère des finances, et depuis la réunion de la Belgique à la Hollande et la création du nouveau royaume des Pays-Bas, M. Six a continué à gérer cette partie importante de l'administration. En sa qualité de ministre, il a présenté aux états-généraux du royaume et soutenu pendant les discussions un grand nombre de lois fiscales et de mesures financières, dont la

plupart ont été fortement combattues par les députés de la seconde chambre, et quelques-unes même rejetées. D'anciennes et de nouvelles dettes à payer, les besoins ou les désirs du prince à satisfaire l'entretien d'une armée nombreuse, hors de proportion avec la population et les revenus de l'état, rendent sans doute le poste de M. Six difficile à remplir. Son système financier a, en général, éprouvé d'assez vives attaques, mais son influence ministérielle n'en a que peu souffert, et il a bien mieux réussi, par l'emploi de ses talens, à se concilier la faveur du gouvernement que la reconnaissance des gouvernés.

SIX (GUILLAUME), grand'croix de l'ordre de l'Union et officier de la légion-d'honneur, frère du précédent, dévoué comme lui au parti stadhoudérien, occupait avant 1787 le poste de secrétaire de la flotte hollandaise. Après le triomphe de son parti en cette année, il obtint la place lucrative de secrétaire de la colonie hollandaise de Surinam; mais la révolution de 1795 la lui fit perdre. Revenu à Amsterdam, il s'y associa avec une maison de commerce, et ne prit que peu de part aux affaires publiques, jusqu'à l'époque où Napoléon manifesta la volonté d'élever son frère Louis sur un trône, et de changer la république des Provinces-Unies en royaume. M. Six fut alors envoyé par le grand-pensionnaire, M. Schimmelpenninck (voy. ce nom), avec l'amiral Verhuell et autres députés à Paris, pour sauver, s'il était possible, quelques débris dans le naufrage général des institutions ré-

publicaines. Le roi Louis nomma M. Six conseiller-d'état, et peu de temps après son ambassadeur à Saint-Petersbourg. A la suite de la réunion de la Hollande à l'empire français, M. Six devint intendant-général des domaines de la couronne dans la ci-devant république batave. Il n'eut point la satisfaction de voir régner en son pays le chef de la maison d'Orange, qui y rentra par suite des événemens de 1813. Peu de temps auparavant, M. Six était tombé la nuit, par un brouillard épais, dans un des canaux de la ville d'Amsterdam et s'y était noyé.

SMEATON (JEAN), célèbre mécanicien et ingénieur anglais, membre de la société royale de Londres, etc., naquit à Austhorp vers 1724. Dès son enfance, il montra d'heureuses dispositions pour la mécanique. Il maniait le tour avec une rare dextérité, forgeait non moins habilement les métaux, et se construisait tous les outils dont il avait besoin. En 1751, il inventa un instrument pour mesurer la marche des vaisseaux, et exécuta une nouvelle boussole qu'il avait imaginée. Membre de la société royale de Londres, il fournit aux recueils de cette société plusieurs mémoires importants. Il reçut de la société royale une médaille d'or, en récompense des expériences et des recherches qu'il avait faites sur la force de l'air et de l'eau pour faire tourner les moulins et les machines dont le jeu dépend du mouvement circulaire; reconstruisit le canal d'Eddystone, détruit par le feu; répara et améliora les moulins et les usines de l'hôpital de Green-

wich ; entreprit les travaux nécessaires pour rendre navigable la rivière de Calder, et pour exécuter en Écosse le grand canal destiné à joindre la mer Britannique à l'Océan. Il a fait aussi des changemens utiles à différens instrumens de physique, entre autres la pompe pneumatique, l'hygromètre, le pyromètre, etc. Sineaton termina sa laborieuse carrière le 28 septembre 1792, et fut regretté généralement ; il était alors dans la 68<sup>e</sup> année de son âge.

SMITH (ADAM), célèbre écrivain anglais, un des premiers qui aient traité systématiquement de l'économie politique, et qui est à juste titre regardé dans toute l'Europe comme le père de cette science, naquit à Kirkaldi, en Écosse, le 5 juin 1723. Après avoir commencé d'excellentes études dans sa ville natale et à l'université de Glasgow, il les termina en Angleterre, à l'université d'Oxford. Les auteurs grecs, latins, français, italiens, lui étaient également familiers ; doué d'une mémoire prodigieuse et d'une ardeur constante pour le travail, il acquit bientôt les connaissances les plus étendues en mathématiques, physique, histoire naturelle, etc. ; mais son étude de prédilection était celle de l'homme, de l'origine, de la nature et de l'histoire des sociétés, étude qui le porta depuis à rechercher tous les moyens d'améliorer le sort de ses semblables. Les membres de l'université de Glasgow, qui furent bientôt apprécier la vaste érudition et le mérite d'Adam Smith, lui proposèrent de venir remplir une chaire de professeur en leur ville. Il fut nommé successive-

ment aux chaires de logique et de philosophie morale. L'empressement de profiter des leçons d'un tel maître fut générale, et sa méthode d'enseignement attira non-seulement à Glasgow un grand nombre d'étudiants qui suivirent ses cours, mais donna une impulsion nouvelle et une vogue extraordinaire aux études morales et philosophiques. Ses opinions, discutées avec clarté et bonne foi, répandirent d'abord dans les sociétés politiques et littéraires des semences qui ont fécondé un sol long-temps aride, et qui ont donné d'heureux résultats, au moins dans son pays. De véritables hommes d'état y ont adopté les principes d'Adam Smith, et en font aujourd'hui l'application pour la gloire et la prospérité de l'Angleterre. Ce ne fut pas cependant par un traité d'économie politique que Smith débuta dans la carrière littéraire, mais par un ouvrage de haute métaphysique, intitulé : *Théorie des sentimens moraux*, ouvrage qui eut un grand succès. La réputation qu'il fit à son auteur engagea lord Townsend à lui proposer d'accompagner le jeune duc de Buckleug dans ses voyages, ce que Smith accepta avec joie. Il visita ainsi les principales villes de l'Europe, et son génie observateur s'enrichit de connaissances nouvelles. Les lois, les mœurs et les institutions de tous les peuples devinrent les objets de ses méditations, et il réunit pendant ses voyages les matériaux qui lui servirent depuis si heureusement à composer son immortel ouvrage, connu sous le titre de *Recherches sur la nature et les causes des richesses des*

nations. Pendant son séjour à Paris, Adam Smith, fortement recommandé aux hommes de lettres et aux savans les plus distingués, par son ami, le célèbre historien philosophe Hume, forma des liaisons intimes avec Turgot, Necker, Quesnay, d'Alembert, Condorcet, Helvétius, Suard, Marmontel et autres gens de lettres. Il jouit dans leur société de tous les agrémens et avantages de sa propre renommée, et ce fut principalement dans ses fréquens entretiens et ses lumineuses discussions avec les premiers d'entre eux, qu'il puisa de nouvelles notions, développées depuis avec tant de succès dans son travail sur l'économie politique. Il cultiva aussi son goût éclairé pour les beaux arts, recherchant avec empressement tout ce qui a rapport aux premiers intérêts de la société, aux progrès de l'esprit humain et aux jouissances morales des individus. Smith, de retour en Angleterre, vécut pendant dix ans dans une retraite profonde au sein de sa famille, uniquement occupé de ses études favorites. Il publia enfin l'ouvrage cité plus haut, livre devenu classique, et l'hommage le plus précieux qu'un citoyen pût offrir aux gouvernemens et aux peuples; le duc de Buckleug, qui, après avoir été le pupille de Smith, resta toujours son ami, lui marqua sa reconnaissance, en lui obtenant une poste avantageux à la tête des douanes de l'Ecosse sa patrie. Pendant les douze années qu'il remplit honorablement cet emploi, dont les émolumens lui donnèrent les moyens de satisfaire à sa générosité naturelle, il ne put à la

vérité se livrer avec suite à ses travaux littéraires; mais averti par les infirmités de l'âge, il s'occupa avec plus d'activité, jusqu'à l'époque de sa mort, à remplir les engagements qu'il avait pris avec le public. D'importantes additions, notes et éclaircissemens furent ajoutés à sa *Théorie des sentimens moraux* et à ses *Recherches sur la nature et les causes des richesses des nations*, qui furent réimprimées pendant sa dernière maladie. Ce bienfaiteur de l'humanité mourut en juillet 1790, à l'âge de 67 ans. Les ouvrages d'Adam Smith ont été traduits dans toutes les langues de l'Europe. Regardé en Angleterre comme chef de l'école d'économie politique, il a trouvé un grand nombre d'illustres élèves, de commentateurs et de continuateurs, tels que les Burgot, Stewart, Lauderdale, Stanhope, etc. On s'est occupé dans ce pays, tant en théorie qu'en pratique, non-seulement à augmenter la masse des valeurs de toute nature, capitaux, métaux, produits du travail et de l'industrie, et à accroître ainsi sans cesse les richesses nationales, mais encore à empêcher que les biens qui arrivent ne traversent le pays comme un torrent rapide pour s'engouffrer dans quelques réservoirs particuliers; tandis qu'il est à désirer qu'ils se divisent en canaux divers pour féconder le sol entier, et répandre le bien-être et l'aisance dans toutes les classes de la société. En Allemagne et en Italie, des écrivains distingués ont, dans ces derniers temps, développé la doctrine de Smith et des économistes anglais; mais c'est surtout en France, où les lumineux écrits de M.

Say, de M. Ganilh sur le crédit public, et de quelques autres citoyens éclairés, ont fait faire de grands progrès à une science dont l'importance commence enfin, quoique un peu tard, à être généralement reconnue. La théorie en est déjà établie de la manière la plus satisfaisante. Il est vrai que les hauts fonctionnaires et administrateurs de la fortune publique, qui ont successivement dirigé le timon de l'état, n'ont pas encore eu pendant leurs ministères le loisir d'approfondir cette théorie, ou plutôt ils ont dédaigné de la mettre en pratique. C'est cependant sur les principes avérés de cette science que se fonde une législation commerciale, sage et équitable; il paraît même prouvé aujourd'hui par l'exemple des Canning, des Huskinson, des Peel, des Robinson, ainsi que par la prospérité de l'Angleterre, que tout homme d'état qui en ignore les principes, ou qui en repousse l'application, ne sera jamais qu'un législateur de circonstance et un financier à expédiens.

SMITH (SIR WILLIAM-SIDNEY), amiral anglais, né à Westminster, en 1764, est fils d'un officier distingué, ancien aide-de-camp de lord Sackville, dont il soutint la cause avec un courageux dévouement, lorsque ce lord fut en butte à diverses accusations et à la haine populaire; sa mère, M<sup>me</sup> Mary Wilkinson, était héritière d'un des plus riches commerçans de la Grande-Bretagne. Le jeune Sidney-Smith entra dans la marine royale dès l'âge de 13 ans, se distingua par une intrépidité à toute épreuve, et après avoir pas-

sé par les grades inférieurs, fut nommé, en 1783, capitaine en second de la frégate *la Némésis*. Ce bâtiment ayant été désarmé après la conclusion de la paix, et le capitaine Smith ne pouvant supporter l'inactivité à laquelle il se voyait réduit, alla servir comme volontaire en Suède, pendant la guerre qui venait d'être déclarée à la Russie en 1788. Après la paix de Wœrele, conclue entre les deux puissances en 1790, sir Sidney, décoré du grand-cordon de l'ordre de l'Épée de Suède, alla porter sa valeur aventureuse à Constantinople, et servit pendant quelque temps les Turcs; mais il fut bientôt rappelé par une proclamation de son souverain, et employé dans la guerre qui venait d'éclater entre la France et l'Angleterre. Chargé d'abord de convoier les bâtimens marchands dans la Méditerranée, il vint ensuite joindre l'amiral Hood devant Toulon. Quand les Anglais et leurs alliés se virent forcés d'abandonner la ville qui leur avait été livrée, ce fut le capitaine Smith que l'amiral Hood chargea de la désastreuse commission d'incendier tous les vaisseaux qu'on ne put emmener, et en outre de détruire les magnifiques établissemens de la marine française, momens glorieux du règne de Louis XIV et de ses successeurs. Il ne réussit que trop bien à exécuter la première partie de sa mission incendiaire: les vaisseaux furent consumés par les flammes, mais les murs lui résistèrent, et il n'eut pas le temps de renverser les solides bâtimens construits autour du port. Après cette entre-



prise, il eut le commandement du *Diamant*, frégate de 38 canons, à laquelle se joignirent quelques moindres vaisseaux armés. Avec cette petite escadre, il croisa longtemps autour des côtes, porta un préjudice considérable au commerce, pénétra même plusieurs fois la nuit dans les ports français, à la faveur de divers déguisemens, et de la langue du pays, qu'il parlait avec facilité, tentant de nouvelles opérations incendiaires, qui n'eurent point cependant de notables succès. Mais le 27 octobre 1794, il eut le bonheur de rencontrer la frégate la *Révolutionnaire*, de 44 canons, et coopéra à la capture de ce bâtiment, qui ne se rendit à des forces supérieures qu'après la plus vigoureuse résistance. En 1795, il fit voile de Falmouth avec une escadre légère, composée de frégates, sous les ordres de sir John Warren, qui le détacha bientôt pour reconnaître le port de Brest. Afin de rendre un compte exact de tout ce qui se passait en ce port, il eut la témérité insigne d'y pénétrer seul, à l'aide d'un nouveau travestissement, et le bonheur extraordinaire d'en sortir sans avoir été reconnu. L'année suivante son audace fut moins heureuse. Un corsaire français venait de rentrer dans la rade du Havre : sir Sidney Smith vint l'y attaquer par un temps d'abord favorable et s'empara du bâtiment. Il comptait emmener de suite sa prise avant qu'on ne pût venir de l'intérieur du port s'opposer à ce coup hardi ; mais un calme plat qui survint l'empêcha de manœuvrer, et un matelot du corsaire ayant secrète-

ment coupé le câble du navire amariné sur lequel sir Sidney était monté, il fut entraîné dans la Seine par la marée montante. Les chaloupes canonnières, sorties du Havre, l'entourèrent aussitôt : toute résistance devint impossible, il se vit forcé de se rendre. Conduit d'abord prisonnier à Rouen, puis transféré à Paris, sir Sidney y fut enfermé dans la prison de l'Abbaye, et ensuite dans celle du Temple. Il s'en fallut même de peu que le directoire-exécutif, qui gouvernait alors en France, ne le fit mettre en jugement et condamner par une commission militaire, comme incendiaire à Toulon et espion à Brest. Ce projet, auquel le directoire paraissait tenir fortement, fut cependant abandonné, dans la crainte sans doute des sanglantes représailles qu'on pouvait exercer en Angleterre sur des prisonniers français. Le gouvernement anglais, pour obtenir l'échange du captif, envoya à Paris le capitaine Berget, commandant du vaisseau français la *Virginie*, officier distingué, qui avait aussi eu le malheur d'être fait prisonnier ; mais toutes les offres de rançon ou d'échange furent rejetées par le directoire. Plusieurs tentatives pour faire évader sir Sidney de sa prison n'eurent pas plus de succès. Ses amis de l'intérieur, loin de se rebûter par des obstacles qui paraissaient insurmontables, risquèrent enfin l'entreprise la plus hardie ; elle eut infailliblement fait fusiller ceux qui s'en chargèrent si elle avait échoué. Quelque temps après le 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), l'ingénieur Phili-

peaux (qui dans la suite seconda si efficacement les Turcs et les Anglais au siège de Saint-Jean-d'Acre), Charles Loiseau, Tromelin et quelques autres individus, se présentèrent la nuit à la prison du Temple, revêtus d'uniformes de l'état-major de Paris, et produisirent un faux ordre du ministre de la guerre, qui enjoignait au conciergè de leur livrer le prisonnier anglais. Il devait, disaient-ils, être transféré dans une autre prison. L'étonnante assurance de ces officiers, la profonde dissimulation de sir Sidney, qui protestait hautement contre le transfert, et qui paraissait très-inquiet sur le sort qu'on lui réservait, tout contribua à tromper le gardien du Temple. On a prétendu, il est vrai depuis, qu'une forte somme d'argent déposée entre ses mains avait fait naître cette crédulité; mais le fait de corruption n'a point été prouvé. Quoiqu'il en soit le prisonnier fut remis à ses amis; des relais étaient disposés par eux sur sa route, et il arriva sans obstacles en Angleterre avec ceux qui l'avaient sauvé: le peuple se pressait partout sur son passage, et l'accueillit avec le plus vif enthousiasme. Le gouvernement lui donna aussitôt le commandement du vaisseau de 80 canons, le *Tigre*, avec lequel il fit voile pour la Méditerranée, et fut chargé de la station de l'Archipel du Levant, poste d'une haute importance depuis l'invasion des Français en Égypte. Sir Sidney avait mis à la voile de Portsmouth en octobre 1798. Il toucha d'abord à Tétouan, négocia avec l'empereur de Maroc, et en obtint les réglemens les plus fa-

vorables aux intérêts des Anglais; il rendit ensuite un service encore plus signalé à son gouvernement, en concluant, conjointement avec son frère Spencer Smith, à cette époque ambassadeur britannique près de la Porte ottomane, un traité d'alliance défensive entre cette puissance et l'Angleterre, alliance qui avait principalement en vue les affaires d'Égypte. En février 1799, il se rendit devant Alexandrie, et tenta de bombarder cette place pour occuper le général en chef Bonaparte, et l'empêcher d'entreprendre l'expédition qu'il projetait contre la Syrie. N'ayant point réussi dans cette entreprise, il fit voile pour Saint-Jean-d'Acre, où il trouva le fameux Djezar-Pacha, qui, malgré toute sa réputation de courage, était très-alarmé de l'approche des Français, et se disposait à abandonner sa résidence, ne songant déjà qu'à sauver son harem et ses trésors; mais l'arrivée des secours anglais ranima le courage du boucher ottoman (surnom de DJEZAR), et il se prépara dès-lors à une opiniâtre résistance. Un succès éclatant que remporta sir Sidney Smith porta au comble l'enthousiasme des Turcs. Mouillée à Caïffa, son escadre s'empara de toute la flotille française, qui venait apporter au général en chef Bonaparte les munitions de guerre dont il avait le plus pressant besoin, et la grosse artillerie, non moins nécessaire pour battre en brèche les murs de Saint-Jean-d'Acre. Cette artillerie fut aussitôt montée sur les remparts de la place, et dirigée par l'ingénieur français Philippeaux. Les troupes anglaises qui

se trouvaient sur l'escadre furent aussi en partie débarquées, et renforcèrent celles de Djezar, dont les assauts répétés des Français avaient fait périr un grand nombre; enfin, après 61 jours de tranchée ouverte, après des combats sanglans et des efforts de valeur inouïs, les Français, en proie aux maladies contagieuses, manquant de vivres et de munitions, furent obligés de lever le siège et de se retirer à travers le Désert. Ils avaient essayé des pertes immenses; la conquête de la riche et fertile Syrie fut ainsi manquée. Un captif échappé par une espèce de miracle du fond d'une prison de Paris, des canons français, pointés par un officier français contre ses compatriotes, firent échouer cette entreprise. Les ennemis de la France, transportés de joie, entonnèrent des chants de triomphe. Peut-être eût-il été bien plus avantageux pour eux que Bonaparte se fût rendu maître de Saint-Jean-d'Acre et de toute la Syrie, et qu'il n'eût pas songé de sitôt à quitter l'Orient. A la nouvelle des succès de ses alliés, le sultan envoya à sir Sidney Smith une aigrette en diamans et des fourrures de martre zibeline pour une valeur de 25,000 piastres. Le roi d'Angleterre fit en termes pompeux son éloge dans le discours d'ouverture du parlement; les deux chambres lui votèrent à l'unanimité des remerciemens publics. En quittant Saint-Jean-d'Acre, le commodore anglais avait mis à la voile pour l'Égypte; il arriva dans la baie d'Aboukir au moment où les Turcs venaient d'essuyer une défaite sanglante. Cette fois il ne put

porter aucun secours à ses alliés; il ne put non plus empêcher la déroute totale de l'armée ottomane à Damiette, au mois d'octobre suivant; mais il n'en rendit pas moins d'importans services au grand-seigneur, en parvenant, par son activité et son esprit insinuant, à contenir et à rapprocher les Musulmans, souvent prêts à s'entreégorger; en dirigeant plusieurs de leurs opérations, qui, si elles n'eurent pas alors de succès décisifs, contribuèrent cependant à l'issue de la lutte, en harcelant et en fatiguant sans cesse les troupes françaises, dont le nombre diminuait de jour en jour. Après le départ du général en chef Bonaparte, sir Sidney entama des négociations avec le général Kléber, qui avait succédé au commandement de cette petite armée. Le commodore anglais mit de la franchise, et une honorable loyauté dans toutes ses négociations. Après un long échange de notes officielles, approuvées par le grand-visir, on conclut enfin à El-Arish, le 24 janvier 1800, un traité d'après lequel l'armée française devait évacuer l'Égypte sous trois mois, et devait être transportée libre en France; mais l'amiral Keith, qui avait le commandement en chef des forces de mer britanniques en ces parages, viola cette convention, en exigeant que tous les Français restés en Égypte se rendissent prisonniers de guerre. Les généraux Kléber et Desaix lui adressèrent de vifs reproches sur sa foi punique, et le grand-visir la paya cher par sa sanglante défaite dans la journée d'Héliopolis. Sir Sidney Smith retourna en Angleterre, où

il fut comblé de nouveaux honneurs. La ville de Londres lui accorda le droit de cité, et lui fit don d'une superbe épée. Le roi lui donna de nouvelles armoiries avec la devise : *Cœur de Lion*. Le peuple le saluait du nom de *Dieu Marin*. En 1802, il fut élu membre de la chambre des communes par la ville de Rochester; il y prononça plusieurs discours sur l'état de la France, sur les mesures à prendre contre un débarquement des troupes de ce pays en Angleterre, débarquement qu'il croyait pouvoir s'opérer avec la plus grande facilité, en partant des ports de la Hollande, tandis que selon les observations qu'il avait faites, le Havre et les autres ports de France sur l'Océan n'étaient point propres à fournir les moyens d'une descente. Il plaida aussi avec chaleur la cause des matelots anglais, et présenta des moyens d'améliorer leur sort. En février 1803, il reçut une nouvelle mission pour l'Égypte, et après la rupture de la paix d'Amiens, il eut le commandement d'une escadre légère, arbora son pavillon sur l'*Antelope*, de 50 canons, et eut quelques engagements, sans grand résultat, avec les flottilles françaises armées dans les ports de Flessingue et d'Ostende. Il venait d'obtenir le poste lucratif de colonel des soldats de la marine (*marines*), et en novembre 1805, il fut élevé au grade de contre-amiral. Arborant alors son pavillon sur le *Pompée*, de 80 canons, il fit voile pour la Méditerranée, où il joignit l'amiral lord Collingwood, qui lui donna une petite escadre pour protéger la Sicile, et

inquiéter les Français dans la possession du royaume de Naples, qu'ils venaient de conquérir. Il ne bombarda point cependant la capitale, comme la menace en avait été faite, mais il ravitailla Gaëte, s'empara de l'île de Caprée, fournit des secours aux insurgés de la Calabre, dont on lui reprocha d'avoir encouragé les excès, et ne cessa de porter le plus grand préjudice aux Français, en interceptant tous les vaisseaux chargés pour leur compte. En 1807, lorsque l'empereur Napoléon ordonnait l'invasion du Portugal, et eut déclaré que la maison de Bragance avait cessé de régner, ce fut sir Sidney qui transporta le prince-régent et la famille royale au Brésil. Depuis cette époque, il n'a point été employé activement par le gouvernement anglais, et a voyagé en diverses contrées de l'Europe. Son nom a été cité plusieurs fois dans le procès de la princesse de Galles, depuis reine d'Angleterre, et l'on attribue à quelques soins généreux rendus à cette princesse pendant ses voyages, la disgrâce, au moins apparente, de l'amiral anglais. En septembre 1814, il se rendit au congrès de Vienne comme simple particulier, mais il y sollicita, au nom de plusieurs sociétés philanthropiques anglaises, et mieux encore au nom de l'humanité entière, l'abolition de la traite des nègres, ainsi que des mesures répressives contre les forbans d'Alger, de Tunis et de Tripoli, qui font subir un esclavage non moins odieux à leurs captifs blancs. Quoique parfaitement accueilli des souverains et des ministres réunis à Vienne, avec lesquels il eut plu-

sieurs conférences, il ne paraît pas que sir Sidney Smith ait réussi à faire passer dans l'âme des princes, toute l'indignation qui remplit la sienne contre les auteurs de l'esclavage. Des lois ont été portées, il est vrai, en Angleterre et dans plusieurs autres pays contre la traite des noirs; mais il n'est que trop connu, et toutes les relations des voyageurs en Afrique en font foi, avec quelle facilité et quelle impudeur ces lois sont éludées. Quant aux Barbaresques, qu'il serait si aisé de réduire à l'impuissance de faire des esclaves blancs, les princes de l'Europe traitent avec les deys de puissance à puissance, ont chez eux des consuls, et leur paient des tributs annuels, déguisés sous le nom de présens. Sir Sidney Smith n'a cependant point renoncé au dessein d'être utile aux navigateurs de la Méditerranée et aux habitans des côtes de cette mer, que les pirates d'Afrique pillent et traînent en captivité. Il a formé à Paris, où il réside depuis quelques années, une association d'hommes distingués, ennemis de l'esclavage; il est le président de cette société anti-pirate, dont les membres sont désignés sous le titre de chevaliers libérateurs des esclaves blancs en Afrique. En 1816, les journaux ont rapporté que 153 Grecs et 5 Autrichiens avaient été délivrés à Alger par l'intervention de cette société: depuis on a rarement entendu parler d'elle. Si une résolution utile aux intérêts de l'humanité pouvait être prise par les puissances européennes, et si des forces maritimes imposantes é-

taient employées contre les Barbaresques, il serait sans doute à désirer qu'on plaçât à la tête de l'entreprise un chef tel que sir Sidney, dont les talens, l'activité et l'expérience consommée, offriraient les plus grandes chances de succès. Au reste, il vient d'avoir (mars 1825) une audience particulière de Charles X, et aura pu lui soumettre ses plans libérateurs.

SOAVE (FRANÇOIS), célèbre professeur de l'université de Pavie, naquit à Lugano, le 10 juin 1745. Ses parens auraient été embarrassés de lui donner une bonne éducation, s'ils n'avaient trouvé des amis généreux, qui s'offrirent d'en partager les frais. Reçu chez les PP. Somasques, le jeune Soave commença son noviciat à Milan, alla l'achever à Pavie et à Rome, et fut appelé en qualité de professeur des pages à Parme; le ministre du Tillot le fit passer à l'université de cette ville, qui, sous son influence, n'avait rien à envier au reste de l'Italie. Soave s'occupa de l'amélioration du système de l'enseignement public. Il composa une anthologie latine, une grammaire italienne, et entreprit de nombreuses traductions du latin, du grec et de l'allemand. Il concourut aussi, pour le prix proposé par l'académie de Berlin, au meilleur ouvrage sur l'institution d'une langue; et son mémoire obtint le premier *accessit* dans cette lice ouverte aux plus grands penseurs de l'Europe. La chute de du Tillot et les réformes opérées dans l'organisation de l'université de Parme amenèrent la suppression de la chaire de poésie

et d'éloquence. Soave en fut dédommagé par le comte de Firmian, qui lui confia la classe de philosophie aux écoles de Bréra, à Milan. Cette faculté était à cette époque dans un état très-peu satisfaisant. Les anciennes méthodes subsistaient encore, et les rêves de Gassendi et de Malebranche avaient succédé aux arides préceptes d'Aristote. Soave, en se rangeant sous les drapeaux de la philosophie moderne, secoua le joug de l'ancienne, et hâta les progrès de la raison, en favorisant le développement des idées. Il traduisit l'essai de Locke sur l'entendement humain et les institutions d'éloquence de Blair. Infatigable dans la carrière qu'il s'était frayée, il rédigea un cours de logique, de métaphysique et de morale, qui devint bientôt un livre classique pour les écoles d'Italie; et pour que rien ne manquât à l'instruction de la jeunesse, il ne dédaigna pas de composer pour les écoles normales, qu'il avait beaucoup encouragées, un essai d'arithmétique, des élémens d'orthographe et de prosodie, et jusqu'à des cahiers de calligraphie et de lecture. Ne se bornant pas à éclairer les esprits, il voulut former le cœur, et enrichit la littérature italienne d'un recueil de contes moraux, devenu pour lui le premier titre d'une réputation littéraire bien méritée, et que l'utilité de ses travaux doit rendre encore plus recommandable. A la formation de l'institut national d'Italie, Soave fut compris dans la nomination des trente premiers membres, et en 1802, il fut envoyé à Modène, pour se mettre à la tête

du lycée de cette ville. Rappelé à Pavie, il y remplit, pendant ses dernières années, les fonctions de professeur d'idéologie, et y mourut le 17 janvier 1806.

**SOBOLEWSKI (N.)**, colonel du 7<sup>me</sup> régiment d'infanterie du duché de Varsovie, qui fut envoyé en Espagne en 1808, fut tué à la glorieuse bataille d'Ocana, où son régiment se couvrit de gloire. Aussi distingué par sa bravoure que par les connaissances qu'il avait acquises par suite d'une éducation soignée, il fut regretté généralement. Il était frère de M. Ignace Sobolewski, alors secrétaire-d'état du duché de Varsovie, et qui occupe aujourd'hui (1825) la même place près de l'empereur de Russie, roi de Pologne.

**SOKOLNICKI (N.)**. Il faisait partie de l'armée polonaise avant 1792, et rejoignit ensuite les légions polonaises en Italie, où il parvint au grade de colonel. Chef d'état-major de la légion polonaise, commandée par le général Kniaziewicz, qui prit tant de part au gain de la bataille de Hohenlinden, il fut un de ceux qui, après la retraite du respectable général Kniaziewicz, décida la légion à se conformer aux ordres du gouvernement français, et à s'embarquer pour l'île de Saint-Domingue. Nommé général de brigade, il fit les campagnes de 1806 et 1807. Il se distingua dans la campagne de 1809, prit d'assaut la ville de Sandomir, où s'était renfermé l'ennemi avec des forces au moins égales aux siennes. Il se défendit ensuite dans la même ville pendant plusieurs semaines contre des forces très-supérieures. Nom-

mé général de division, il fut, pendant la campagne de 1812, attaché au grand quartier-général. Il commanda en 1813, avec beaucoup de distinction, une division de l'armée polonaise sous les ordres du prince Poniatowski. Rentré en Pologne en 1814, il resta en activité de service. Un cheval qui avait pris le mors aux dents le renversa et le tua sur place en 1817. Doué de talens militaires, que l'envie même ne lui a jamais contestés, il s'est vu, par son caractère inquiet et remuant, arrêté souvent dans sa carrière ; il l'a aussi empêché de développer tous ses moyens.

SOLANO (DON STANISLAS, MARQUIS DE LA SOLANA), lieutenant général espagnol d'une famille distinguée, embrassa de bonne heure la profession des armes, et se distingua à l'armée de Catalogne, dans les campagnes de 1793 et 1794. La paix rétablie entre les gouvernemens d'Espagne et de France, le marquis de la Solana obtint de son souverain, Charles IV, et du gouvernement directorial de France, l'autorisation de passer dans l'armée-française, alors commandée par le général Moreau, afin d'y perfectionner son éducation militaire. Quoiqu'il fût officier-général il servit comme simple volontaire, et fit honorablement en cette qualité la campagne du Rhin. Vers la fin de novembre de la même année, il reçut de Charles IV l'ordre de se réunir aux troupes de sa nation au camp de Saint-Roch. Il donna des preuves éclatantes tant de courage que des talens qu'il avait acquis parmi nous, et il fut nommé par suite lieutenant-

général et capitaine-général de l'Andalousie. Ce brave guerrier commandait à Cadix lors des troubles de 1808. L'attachement loyal qu'il portait aux guerriers français fut pour ses ennemis le motif de la plus odieuse accusation. Ils amentèrent contre lui une populace aveugle et furieuse. Ses talens, sa loyauté, toutes ses hautes vertus, furent méconnus par ces insensés. En vain, pendant quelque temps, il comprima leur audace et leur haine : voulant les soumettre au joug des lois, il fut accusé de dévouement à la cause de la France, et lâchement assassiné au mois d'août 1809. Sa famille, son épouse réclamèrent en vain justice; elles furent bientôt réduites à se taire. Cependant huit années après (en 1817), elles obtinrent une tardive satisfaction. L'innocence et la fidélité du marquis de la Solana furent reconnues et sa mémoire réhabilitée. Le nom de cet illustre guerrier, entouré de l'affection des Français à l'époque où il périt si misérablement, jouit aujourd'hui de l'estime des deux nations.

SOLER (EMMANUEL), un des généraux les plus distingués de l'état indépendant de la Plata, a été particulièrement cité pour sa belle conduite pendant la brillante campagne du Chili. A la bataille décisive de Chacabuco, livrée le 12 février 1817, il se couvrit de gloire à la tête de sa division, et contribua puissamment à la victoire que remporta le général San Martin (*voy.* ce nom). Soler a depuis rendu de nouveaux services aux deux états de Buénos-Ayres et du Chili, et commande toujours une

division de l'armée dans ce dernier état.

SOLEYMAN, assassin du général en chef Kléber, naquit à Alep, et avait à peine atteint la vingt-quatrième année de son âge, lorsqu'il attacha à son nom l'horrible immortalité du crime. Ce jeune fanatique était fils d'un simple marchand. Séduit par les prêtres, ayant déjà fait deux fois le pèlerinage de Médine et de la Mecque, et bornant son ambition à devenir lecteur du Coran dans une mosquée, il se rendit à Jérusalem, près d'Amed-Aga. Le motif de ce voyage était, dit-on, le désir que Soleyman avait d'implorer la protection d'Amed en faveur de son père, victime de nombreuses exactions qu'on lui faisait éprouver en qualité de marchand; mais des versions plus vraisemblables présentent Soleyman comme un esprit exalté, à qui les prêtres inspiraient une haine violente contre les Français : ceux-ci venaient de vaincre les Turcs à la bataille d'Héliopolis, gagnée par le général en chef Kléber, dont les talens et le courage avaient presque en même temps réprimé une violente insurrection au Caire. Soleyman se rendit dans cette ville, et fut logé à la Mosquée. Pendant un mois et un jour, il attendit le moment favorable d'exécuter son exécrationnable projet. Le 25 prairial an 8, il s'introduisit dans le jardin du général. Dès qu'il l'aperçut, il s'avança humblement à sa rencontre, et fléchit le genou pour lui baiser la main. Kléber, sans défiance, et touché de l'état misérable où lui paraissait ce jeune Musulman, s'arrêta, et attendait

qu'il lui fit connaître l'objet de sa demande, lorsque l'assassin, se relevant brusquement, lui porta quatre coups précipités d'un poignard qu'il avait tenu caché. L'architecte Protain accourut au cri que le général Kléber laissa échapper, et en voulant arrêter le bras de l'assassin fut renversé lui-même, atteint de six blessures. L'assassin chercha à s'échapper, mais il fut bientôt saisi. Jugé sur-le-champ, et convaincu par ses propres aveux, il fut condamné au supplice du pal. Sa mort fut longue et terrible. Il vivait encore lorsque les oiseaux de proie s'arrachaient déjà les morceaux de son cadavre.

SOLIGNAC (LE BARON JEAN-BAPTISTE), lieutenant-général, commandant de la légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, est né à Milhau, département de l'Aveyron, le 22 novembre 1773. Se destinant à l'état militaire, il s'enrôla volontairement, en 1789, dans le régiment de Vermandois-infanterie, où il ne tarda pas à être fait sous-officier. Nommé capitaine en 1791, à la première formation des bataillons de volontaires, il se trouva au commencement de la guerre d'Espagne à l'armée des Pyrénées-Orientales; se distingua dans les deux premières affaires, sous les ordres du général Dagobert, qui l'attacha à son état-major, et le fit nommer chef de bataillon après le combat du 4 septembre à Olète, et la bataille de Peyrestote; le 22 du même mois, il fut fait adjudant-général, et placé en cette qualité auprès du général de division Voulland. Gouverneur de Mont-Louis à la



fin de 1793, il suivit ce général dans la 9<sup>e</sup> division militaire ainsi que dans la 8<sup>e</sup> division à Marseille, où il courut les plus grands dangers. Ayant sollicité et obtenu la mise en liberté de quelques personnes détenues comme fédéralistes, il fut dénoncé à la société populaire, et obligé de se présenter à la tribune pour se disculper; s'étant porté à des actes de violence envers un des représentans du peuple en mission dans le Midi, il fut obligé de prendre la fuite pour se soustraire aux ordres d'arrestation qui étaient lancés contre lui. Découvert dans une auberge à Montpellier, il fit arrêter son frère, qui lui servait de secrétaire, et parvint ainsi à se sauver de la main des gendarmes; après s'être caché quelque temps dans les montagnes de l'Aveyron, il se rendit à Paris, où le comité de sûreté-générale parvint à le faire arrêter; il fut détenu à la Force pendant cinq mois, et obtint sa mise en liberté à la fin de prairial an 3. N'ayant pas été compris dans le travail militaire du représentant du peuple Aubry, il continua de rester à Paris: ce fut alors qu'il connut le général Bonaparte, et se lia d'amitié avec lui. Ce général lui confia le 13 vendémiaire les postes du cul-de-sac Dauphin, du passage Venna et du Manège, où commencèrent les premières hostilités; il fut réintégré dans son grade d'adjudant-général, et le 15 nommé chef d'état-major de la 1<sup>re</sup> division à Paris; mais le directoire, ayant besoin de ses services, ne voulut point lui permettre de suivre le général en chef Bonaparte, nommé au com-

mandement de l'armée d'Italie, et il fut spécialement chargé, avec le général Brune, du licenciement de la légion de police, forte d'environ 4,000 hommes; opéra son désarmement, et renferma tous les sous-officiers et soldats dans l'école Militaire. Le gouvernement ne sachant comment se débarrasser de ces militaires, dont il redoutait la présence à Paris, appela auprès de lui M. Solignac, le consulta sur les moyens à prendre, et ayant adopté l'avis de les faire conduire, sous bonne escorte, jusqu'à Metz, pour y être disséminés dans les divers corps de l'armée, le chargea personnellement de cette expédition, qui eut le résultat le plus heureux. Peu de temps après son retour, il renouvela ses sollicitations auprès du directoire, et obtint des lettres de service pour l'armée d'Italie, où il fut bien accueilli par le général en chef, et placé de suite en qualité de chef d'état-major du général Masséna, commandant l'avant-garde. Il fit les premières campagnes d'Italie sous ce général, avec lequel il a été constamment lié de la plus étroite amitié, et se trouva ainsi à tous les combats et batailles qui conduisirent l'armée française jusqu'aux portes de Vienne. Le général en chef Bonaparte, voulant intervenir directement dans les destinées futures de la France, et faire opérer de grands changemens parmi les premiers fonctionnaires de l'état, fit appeler M. Solignac à son quartier-général, et le chargea de parcourir toutes les divisions de l'armée, pour les porter à faire des proclamations énergiques en faveur du nouveau système, qu'il jugeait in-

dispensable au maintien de la république : il réussit complètement dans sa mission. C'est en grande partie aux adresses de l'armée d'Italie qu'on doit attribuer la révolution du 18 fructidor. Après le traité de Campo-Formio, il resta en Italie, suivit le général Masséna à l'armée de Rome, et rentra avec lui en France, par suite de l'insurrection des troupes; il ne tarda point à reprendre du service dans l'armée d'Italie, et commanda une brigade d'infanterie, en l'an 7, sous le général Moreau. Après la bataille du 16 germinal, il fut nommé général de brigade, sur la demande du général Moreau. Blessé à la bataille de Novi, où il eut deux chevaux tués, il rentra en France, et se trouvait à Paris lors de l'arrivée du général en chef Bonaparte, qui lui parla plusieurs fois de l'état déplorable dans lequel se trouvait la république, et du besoin indispensable de recourir à des moyens extraordinaires pour la sauver d'une destruction prochaine. Il fut appelé, le 17 brumaire, chez le général en chef, et reçut l'ordre de se trouver, le lendemain à 7 heures du matin en uniforme et à cheval, devant son hôtel, rue Chantierine. Il le suivit aux Tuileries, et fut envoyé, vers les 10 heures, au Luxembourg, pour en prendre le commandement, sous les ordres du général Moreau, qui y était déjà. D'après ses instructions, il devait envoyer à chaque heure un rapport au général en chef, sans en donner communication au général Moreau; mais il jugea convenable d'agir tout autrement, et se conduisit avec les égards qu'il devait

à son ancien chef. Le soir, vers les 8 heures, étant à diner avec le général Moreau chez le directeur Sieyès, on vint lui rendre compte que les directeurs Gohier et Moulin se disposaient à sortir du Luxembourg par une des portes du jardin; on crut ne pas devoir s'opposer à leur départ, et la dislocation du pouvoir-exécutif se trouva ainsi opérée. Le 19, à six heures du matin, M. Solignac fut mandé chez le général en chef, qui, après lui avoir dit qu'il avait envoyé la veille le général Serrurier pour commander à Saint-Cloud, lui ordonna de se rendre de suite auprès de ce général pour y servir sous ses ordres, prendre le commandement des troupes, placer tous les postes, et faire les dispositions nécessaires pour y recevoir les deux chambres qui devaient y tenir leurs séances. Le général en chef, en arrivant à Saint-Cloud, passa la revue des troupes, les harangua, fit la visite des postes, et témoigna sa satisfaction aux généraux Serrurier et Solignac. Celui-ci se trouvait avec le colonel Dumoulin dans l'Orangerie, où siégeait le conseil des cinq-cents au moment où le général en chef s'y présenta seul, et paraissait vouloir se diriger vers le fauteuil du président et le tribune. Tous les députés se levèrent en masse; alors le général Solignac, et le colonel Dumoulin, et rapprochèrent vivement du général en chef, le couvrirent de leurs corps, et parvinrent, après les plus grands efforts, à le ramener du côté de la porte, où ils craignaient un moment d'être étouffés par la pression des députés, qui d'un côté

té se portaient en foule vers le général en chef, avec des menaces plus ou moins violentes, tandis qu'un corps de troupes cherchait à pénétrer dans la salle pour le sauver. Aussitôt que le général Bonaparte fut descendu dans la cour et monté à cheval, il adressa un nouveau discours aux troupes, appela le général Solignac, et lui dit de se rendre au conseil des anciens, pour y demander la mise en arrestation de trois membres du conseil des cinq-cents, qu'il lui désigna nominativement; il remplit cette mission par l'intermédiaire d'un des inspecteurs de cette chambre, et en rendit compte au général en chef, qui lui ordonna de prendre deux compagnies de grenadiers pour aller délivrer et ramener son frère Lucien, qui présidait le conseil des cinq-cents. M. Solignac, ne voulant point violer le sanctuaire des lois par l'introduction dans son sein de la force-armée, laissa ce détachement en dehors de la salle, où il entra seul. Ayant informé à voix basse le président Lucien de l'objet de sa mission, celui-ci prit la parole, et fit un long discours dans lequel il chercha à excuser l'apparition de son frère dans la chambre; il rappela tous les services militaires qu'il avait rendus à la France, et il ajouta qu'il croyait devoir se rendre à l'invitation du général en chef, qui le faisait appeler pour se concerter avec lui sur les moyens à employer pour le rétablissement de l'union et de la concorde. Remplacé par le député Chazal, il sortit avec M. Solignac, monta à cheval, et, à côté de son frère, improvisa un discours ex-

trêmement violent contre la chambre, en déclarant aux troupes que le seul moyen de sauver la république était de disperser à l'instant même les députés. Le général en chef, Bonaparte interrompant son frère, appela MM. Solignac et le colonel Dumoulin, leur ordonna de prendre un bataillon de grenadiers, d'entrer au pas de charge dans la salle où siégeait le conseil des cinq-cents, pour forcer les députés à évacuer le lieu de leurs séances; MM. Solignac et Dumoulin, s'étant concertés sur cette expédition si contraire aux lois, résolurent du moins de mettre dans l'exécution de leur ordre autant de sagesse, de calme et de modération que pouvait comporter une semblable entreprise; ils ordonnèrent aux tambours de battre la charge de pied ferme dans le vestibule, au bas de l'escalier, et laissèrent ainsi le temps aux membres du conseil de sortir de l'Orangerie par les fenêtres qui donnent sur la terrasse et par le grand escalier, de manière à ne point exposer ces membres aux insultes et à la violence des soldats, qui venaient d'être fortement exaspérés par le discours du président Lucien Bonaparte. Il ne restait plus dans la chambre qu'un groupe de députés entourant un des généraux les plus illustres de la république, le général Jourdan, qui semblait profondément affecté, et qui sortit avec ses collègues à la première sommation. Le général en chef Bonaparte, ayant été proclamé premier consul, témoigna, le lendemain, au général Solignac combien il était reconnaissant des services qu'il lui avait rendus la

veille, et ajouta que désormais il resterait auprès de lui et serait attaché à sa personne. Le 25, M. Solognac fut introduit dans le cabinet du premier consul, qui, après lui avoir parlé des craintes qu'il semblait avoir sur la manière dont le général Masséna, commandant l'armée du Danube, envisagerait la révolution des 18 et 19 brumaire, et sur la détermination qu'il pourrait prendre à cet égard, voulut, malgré les représentations de M. Solognac, qu'il partît le même jour pour la Suisse, afin d'éclairer son ami, le général Masséna, sur les véritables motifs des changemens qui s'étaient opérés, et afin aussi d'avoir l'adhésion de la seule armée qui fût alors victorieuse; il se rendit auprès du ministre de la guerre pour prendre ses lettres de service, et trouva chez ce ministre un billet de M. Bourienne, secrétaire particulier du premier consul, qui lui annonçait un changement de destination. Le premier consul lui dit le soir, qu'ayant réfléchi sur toutes les choses rassurantes qu'il lui avait dites relativement au général Masséna, il se bornerait à lui écrire par M. Ducos, frère du troisième consul, l'un des aides-de-camp du général Masséna, qui était en mission à Paris. Le 28, il chargea M. Solognac d'une mission très-importante dans la 8<sup>e</sup> division militaire, mission pour laquelle il fut investi de pouvoirs extraordinaires, et qui avait pour but de maintenir et de rétablir au besoin l'ordre et la tranquillité dans les départemens de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du Var; il lui était particulièrement recommandé d'em-

pêcher que la place de Toulon ne tombât entre les mains des mécontents, qu'on savait être en grand nombre à Marseille, à Toulon et à Draguignan. M. Solognac fit la plus grande diligence dans son voyage; il apprit en arrivant à Aix, que la population de Marseille était loin de vouloir reconnaître le nouveau gouvernement; que la sœur du premier consul, M<sup>me</sup> Bacciochi et son époux, ainsi que le général Quantin, commandant la division, et le général Saint-Hilaire, commandant le département, avaient été obligés d'abandonner la ville; qu'un mannequin représentant le premier consul avait été traîné dans les rues et jeté à la mer, aux cris mille fois répétés de mort au tyran. S'étant concerté avec le général Saint-Hilaire, qui s'était réfugié à Aix, il se rendit à Marseille, fit appeler les personnes qu'il savait avoir le plus d'influence sur l'esprit des habitans, leur peignit la déplorable situation où se trouvait la république, déchirée dans son intérieur par des factions qui étaient sur le point d'amener la guerre civile, tandis que les armées étrangères étaient au moment d'envahir son territoire, et leur fit sentir la nécessité de se rallier franchement au nouveau gouvernement. Après deux longues conférences, il parvint, le lendemain de son arrivée, à rétablir l'ordre; des proclamations d'adhésion aux journées des 18 et 19 brumaire furent publiées par les autorités. Les généraux Quantin et Saint-Hilaire, ainsi que la famille Bacciochi, rentrèrent à Marseille, dont la population, détrompée, se livra aux plus vives dé-

monstrations de joie ; il obtint les mêmes résultats à Toulon et à Draguignan. Après avoir rempli sa mission dans la 8<sup>e</sup> division, il revint à Paris. Le premier consul le présenta à ses deux collègues, fit le plus grand éloge de sa conduite, et lui annonça qu'il ne tarderait pas à recevoir la récompense de ses bons services, en lui répétant qu'il voulait l'attacher directement à sa personne. Il en fut tout autrement ; le général Masséna, remplacé par le général Moreau à l'armée du Danube, vint à Paris. M. Solignac s'empessa de voir son bienfaiteur, son meilleur ami, qui lui témoigna sa surprise et son mécontentement de la situation dans laquelle il s'était placé auprès d'un homme dont il admirait les grands talens militaires, mais qu'il regardait déjà comme l'ennemi des libertés de la France. Les principes politiques de M. Solignac, et les sages conseils du général Masséna, le déterminèrent à renoncer aux avantages qui lui étaient offerts par le premier consul. Il demanda l'autorisation de suivre le général Masséna à l'armée d'Italie ; elle lui fut accordée après une explication très-vive, et perdit ainsi pour toujours la bienveillance du chef du gouvernement. Arrivé à Nice avec le général Masséna, des motifs de prudence l'empêchant de rester auprès de lui, il prit le commandement d'une brigade d'infanterie dans la rivière de Gênes, sous les ordres du général Suchet ; fut blessé à l'affaire de Saint-Jacques, commanda ensuite l'arrière-garde jusqu'au pont du Var. Chargé de la défense de

la tête du pont, il repoussa l'ennemi dans les diverses attaques qu'il fit pour enlever les ouvrages et pénétrer en France ; après l'évacuation de Gênes, il rejoignit le général Masséna, rentra avec lui en Italie lors de la bataille de Marengo, se présenta chez le premier consul à Milan, qui refusa de le recevoir ; fit la campagne de l'an 9 sous le général Brune, et passa ensuite dans la Toscane, sous le général Murat, qui lui donna le gouvernement de plusieurs provinces dans l'état romain, sur les bords de l'Adriatique. La discipline qu'il sut maintenir dans ses troupes, et l'ordre qu'il avait établi dans l'administration des subsistances fournies par les provinces, furent justement appréciés par le pape Pie VII et par le cardinal Consalvi, son premier ministre. M. Solignac fut invité à se rendre auprès de S. S., qui l'accueillit de la manière la plus honorable, le fit loger dans un de ses palais, et, après un mois de séjour à Rome, le combla des marques de son affection et de sa reconnaissance. Lorsqu'il retourna dans son gouvernement, où il resta jusqu'à l'évacuation du territoire romain, il reçut une lettre extrêmement flatteuse de S. Exc. le cardinal Consalvi, avec le portrait du saint-père sur une tabatière enrichie de diamans. Après un court séjour à Paris, il retourna en Italie avec le général Murat, qui l'honorait d'une bienveillance particulière ; il resta auprès de lui quelque temps, et fut obligé des'en éloigner par suite d'un ordre positif du premier consul. Il fit partie de l'armée d'occupation dans le

royaume de Naples, sous le général Gouvion-Saint-Cyr; il revint à Milan après le départ du général Murat, qui était remplacé par le maréchal Jourdan. Chargé de porter à l'empereur les félicitations de l'armée d'Italie sur son avènement à la couronne impériale, il fut admis deux fois dans le cabinet de l'empereur, qui le reçut avec une extrême froideur. Napoléon ayant été se faire couronner roi d'Italie en 1805, sur la demande du maréchal Jourdan, M. Solignac fut promu au grade de général de division. Le maréchal Masséna remplaça le maréchal Jourdan en Italie. L'empereur, au moment de passer le Rhin, écrivit au maréchal pour l'informer de la prochaine ouverture de la campagne, et lui ordonner d'entrer en négociation avec le prince Charles, pour faire une convention d'après laquelle les deux armées en Italie ne pourraient commencer les hostilités qu'après s'être prévenues dix jours d'avance. L'empereur voulait par ce moyen sauver son armée d'Italie d'un grand désastre, puisqu'elle n'était alors composée que de 25,000 hommes, les troupes venant du royaume de Naples étant encore très-éloignées, tandis que l'armée autrichienne était forte de plus de cent mille. Une aussi grande disproportion rendait la négociation tellement difficile, qu'on était presque résolu de ne point l'entamer, dans la crainte de donner des soupçons au prince Charles sur ses véritables motifs, quand M. Solignac, voulant dans tous les cas mettre la responsabilité du maréchal à couvert, lui

proposa d'écrire une simple lettre de politesse au prince Charles, pour le complimenter sur son arrivée en Italie; se chargea d'en être le porteur, et prit l'engagement de tenter adroitement l'ouverture de la négociation sans compromettre en rien les intérêts et la sûreté de l'armée; il partit pour le quartier-général du prince Charles, qui le reçut avec bonté, et qui, après plusieurs questions pour savoir si l'empereur était toujours à Paris, si on croyait à la guerre dans l'armée française, finit par reconnaître la nécessité de ne point commencer les hostilités sans se prévenir réciproquement, et prit la détermination d'envoyer le lendemain à Vérone le général baron de Vincent, aujourd'hui (1825) ambassadeur en France, pour traiter de cette affaire. Le baron de Vincent, porteur des pleins-pouvoirs du prince, s'étant rendu chez M. Solignac, qui commandait à Vérone, et celui-ci ayant également les pouvoirs du maréchal Masséna, il fut arrêté qu'on se préviendrait 10 jours avant, ce qui fut d'autant plus avantageux pour l'armée française, que le prince Charles, apprenant quatre jours après l'entière défaite de l'armée de Mack, ne put rien entreprendre, et resta forcément dans ses positions jusqu'au moment où le maréchal Masséna, apprenant de son côté les victoires remportées par l'empereur en Allemagne, et ayant reçu l'avis de la prochaine arrivée des troupes venant de Naples, envoya M. Solignac dénoncer aux généraux autrichiens, commandant à Véronette, la reprise des hostilités, at-

taqua, dix jours après, sur toute la ligne, exécuta le passage de l'Adige, battit complètement l'ennemi, et le força de se replier sur Caldiero. Le corps de grenadiers commandé par M. Solignac repoussa une forte colonne ennemie à la bataille de Caldiero, sur la chaussée de Montebello, et lui fit 500 prisonniers; il fut détaché, deux jours après, pour marcher contre une division qui avait pris position sur les hauteurs de Véronette; après un léger combat, ayant manœuvré sur les flancs et sur les derrières de l'ennemi, il parvint à forcer le général Hiller à se rendre prisonnier de guerre avec les 7,000 hommes qu'il commandait. Il rejoignit l'armée le lendemain, et se trouva au combat de Saint-Jean et au passage du Tagliamento. Le maréchal Masséna, étant à Laybach, envoya M. Solignac au quartier-général de l'empereur pour l'informer des succès de l'armée d'Italie et recevoir ses ordres; il vit deux fois l'empereur au château de Schœnbrunn: ce prince lui témoigna sa satisfaction des résultats de la campagne, et le chargea d'une lettre extrêmement flatteuse pour le maréchal. Tombé dans la disgrâce de l'empereur par suite de la résistance qu'il opposa aux insinuations et aux menaces des ministres et des conseillers-d'état, qui voulaient compromettre l'honneur et la réputation du maréchal Masséna, il refusa de signer la déclaration qu'on exigeait de lui, fut destitué, et ne reprit du service, en qualité de général de brigade, qu'après avoir fait la campagne d'Iéna, et avoir reçu deux coups de feu en

servant, comme simple volontaire, sous le prince Murat et dans le 6<sup>e</sup> corps d'armée; il fit le siège de Dantzick, sous le maréchal Lefèvre, et celui de Graudents, sous le maréchal Victor. Après la paix de Tilsitt, M. Solignac fut envoyé à l'armée de Portugal, sous le général Junot; il eut ordre de s'arrêter à Madrid pour une mission diplomatique. Devant correspondre avec le prince Murat à Baïonne, et se concerter avec M. de Beauharnais, notre ambassadeur en Espagne, il séjourna 15 jours à Madrid, et, après avoir rempli sa mission, se rendit en Portugal, où il fut employé activement. Sous les ordres du général Loison, il commanda son avant-garde dans l'Alentejo, battit complètement, le 29 juillet, un corps portugais et espagnol devant Evora, fit 1,500 prisonniers de guerre, et prit 7 pièces de canon. La brigade du général Margavon l'ayant rejoint sur le plateau, le général Loison fit ses dispositions pour attaquer de suite la place d'Evora; M. Solignac fut chargé de se diriger vers la citadelle, d'escalader les remparts, et de pénétrer dans la ville, qui, malgré la défense la plus opiniâtre, fut enlevée, après un carnage épouvantable, en moins de deux heures. Il reçut deux blessures extrêmement graves à la bataille de Vimeiro, dont une le priva entièrement de l'usage du bras gauche; de retour en France, par suite de la convention de Cintra, il fut rétabli dans son grade de général de division, et renvoyé en Espagne, sous les ordres du duc d'Abrantès (Junot). N'ayant pu joindre l'armée du maréchal Soult,

destinée à reconquérir le Portugal, il fut nommé gouverneur de la Vieille-Castille, et parvint, en très-peu de temps, à rétablir la tranquillité dans ces provinces, après avoir battu, à diverses reprises, les insurgés, et les avoir entièrement dispersés. Le roi Joseph loua son zèle et son activité, et fit de lui la mention la plus honorable. Après avoir pacifié la Vieille-Castille, il demanda et obtint le commandement d'une division active dans le 8<sup>e</sup> corps, sous le duc d'Abrantès, commanda le siège d'Astorga, passa ensuite, avec le 8<sup>e</sup> corps, sous les ordres du maréchal Masséna, fit les sièges de Ciudad-Rodrigo et d'Almeyda, et marcha en Portugal avec la nouvelle armée, où il conserva toujours le commandement de sa division. Après cette campagne, à la fin de 1811, M. Solignac partagea de nouveau la disgrâce du prince d'Essling (Masséna), fut exilé dans le Limousin, et ne reprit du service qu'à la fin de 1813, où il fut envoyé à l'armée du Nord, sous les ordres du général en chef Maison. Nommé par ce général gouverneur de la place de Lille, il montra la plus grande activité pour faire compléter les approvisionnements de siège, et mettre les fortifications dans le meilleur état de défense possible. Le général Maison, ayant retiré une partie des troupes qui étaient détachées sur la rive droite de l'Escaut, voulut marcher à l'ennemi. Il donna le commandement d'une division d'infanterie au général Solignac, qui battit le corps prussien du général Elvig à Menin, et culbuta l'avant-garde du général Thielman, le 30 mars, à

Peteghem ; le 31, il commandait la droite de l'armée en avant de Courtrai, sur la route de Tournai, contre l'armée du général Thielman. Ayant débordé la gauche de l'ennemi, il battit complètement la division du prince Paul de Wurtemberg, lui fit beaucoup de prisonniers, et la força de se retirer sur Oudenarde. Dans les premiers jours d'avril 1814, l'armée se trouvant à Lille, il parvint à rétablir l'ordre parmi les soldats, qui, ne voulant point reconnaître le gouvernement des Bourbons, se portaient aux plus grands excès, et inspiraient les plus vives craintes aux habitans. Lors de la dislocation de l'armée, M. Solignac vint à Paris, où il fut nommé au commandement d'une subdivision dans la 9<sup>e</sup> division militaire ; mais, peu de temps après, ayant eu de vives discussions avec des membres des autorités civile et ecclésiastique, M. Solignac, ne voulant point attendre l'effet de leurs dénonciations, s'empressa de solliciter son remplacement pour être mis en état de disponibilité, ce qui lui fut accordé. A Montpellier, dans les premiers jours du mois de mars 1815, on lui proposa de se rendre auprès de M. le duc d'Angoulême à Nîmes ; mais il observa qu'étant à la disposition du gouvernement, il devait attendre ses ordres. Il reçut, le surlendemain, une lettre du ministre de la guerre, qui le mettait à la disposition du duc d'Angoulême, et s'empressa alors de se rendre auprès de S. A. R., qui l'honora de sa bienveillance. Après être resté 20 jours au quartier-général de ce prince, il reçut l'ordre d'aller



prendre le commandement d'un corps de troupes royalistes qu'on assurait devoir se réunir dans le département du Puy-de-Dôme ; cette partie de la France se trouvant alors sous la domination de Napoléon, il se vit obligé de prendre la direction de Paris, où il reçut, le jour même de son arrivée, l'ordre du ministre de la guerre de se rendre auprès du maréchal prince d'Essling, gouverneur de la 8<sup>e</sup> division militaire, afin de l'engager à se soumettre aux ordres de Napoléon, et à lui conserver surtout la place de Toulon, sur laquelle on craignait quelque entreprise de la part des Anglais. Ayant été informé de l'adhésion du maréchal aux vœux du nouveau gouvernement, M. Solignac se retira dans ses foyers, et fut nommé, par son département, membre de la chambre des représentans (mars 1815), où il se montra constamment l'ennemi du pouvoir absolu. Après la bataille de Waterloo, Napoléon étant de retour à Paris, plusieurs représentans annoncèrent l'intention de provoquer l'abdication de l'empereur ou de faire prononcer sa déchéance. M. Solignac, informé qu'il persistait plus que jamais à vouloir conserver le pouvoir, et craignant qu'il n'employât la force pour dissoudre violemment la chambre des représentans, qui était fortement soutenue par la garde nationale de Paris, se rendit, le 22 juin, à 4 heures du matin, chez le maréchal prince d'Eckmühl, ministre de la guerre, pour l'informer de la détermination qu'il avait prise de se rendre auprès de Napoléon pour tâcher

d'obtenir son abdication, et épargner ainsi à la France les horreurs d'une guerre civile. Le ministre de la guerre ayant dit au général qu'il était inutile et dangereux de faire une telle démarche, puisque l'empereur s'était formellement prononcé la même nuit contre l'abdication, lui ayant observé surtout que sa situation particulière envers Napoléon, qu'il n'avait pas vu depuis cinq ans, le rendait peu propre à une telle négociation, il n'en persista pas moins dans sa résolution, se rendit à l'Élysée-Bourbon, et fit demander une audience à l'empereur, qui le reçut dans son cabinet vers les huit heures du matin; il resta environ une heure et demie avec Napoléon, et fut autorisé par lui à annoncer son abdication à la chambre des représentans. En sortant du cabinet; il se trouva entouré par tous les ministres et grands-officiers, qui attendaient, dans le premier salon, le résultat de cette longue conférence. Ayant pris en particulier le maréchal prince d'Eckmühl, ministre de la guerre, et le duc de Vicence, ministre des relations extérieures, il leur rendit compte de ce qui venait de se passer. En arrivant à la chambre des représentans, M. Solignac, voyant qu'on s'occupait déjà de faire déclarer la déchéance de Napoléon, monta précipitamment à la tribune, interrompit l'orateur qui parlait, et demanda la parole avec tant de chaleur, qu'il parvint à l'obtenir; il fit cesser la discussion qui avait lieu, et obtint que la chambre suspendrait la séance pendant deux heures, pour donner le temps aux ministres d'apporter

l'abdication de l'empereur. En descendant de la tribune, il engagea les ministres secrétaires-d'état, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Boulay de la Meurthe, Merlin de Douai et Defermont, à aller informer de suite Napoléon de l'engagement qu'il venait de prendre en son nom, en le priant de ne point différer l'envoi de son abdication, qui effectivement fut présentée à la chambre des représentans vers midi. Dans les séances suivantes, M. Solignac prit souvent la parole, toujours dans l'intérêt de Napoléon et de sa famille. La condition expresse de l'acte d'abdication, qui appelait au trône impérial Napoléon II, condition sans laquelle jamais Napoléon ne se serait rendu aux vives instances du général Solignac, lui fit un devoir d'insister fortement pour en obtenir l'exécution; il fit les plus grands efforts pour faire proclamer et reconnaître Napoléon II par les chambres, et demanda que les autorités de l'empire fussent tenues de lui prêter serment. Dans la dernière séance, il provoqua et fit adopter la permanence de l'assemblée, montra la plus grande résistance au moment où la séance fut levée, et tenta vainement de combattre la résolution du président. Étant parvenu à se procurer 8 passeports signés en blanc par le ministre de la police générale, il se rendit, le 15 juillet, à l'armée de la Loire, et en distribua 7 à ceux de ses camarades qu'il croyait en avoir besoin. De retour à Paris, il fut informé qu'on dressait les listes de ceux qui devaient être mis en jugement et de ceux qu'on devait exiler; il se

présenta, le 20 juillet, chez le ministre Fouché, pour savoir dans quelle catégorie on le plaçait : ce ministre avait eu de vives altercations à la fin de juin avec M. Solignac, qui voulait le dénoncer à la chambre et le faire arrêter, ayant la preuve certaine de sa trahison; mais Fouché montra dans cette circonstance la plus grande générosité; il dit à M. Solignac qu'il était porté sur la première liste, mais que ne voulant point qu'on pût supposer que ce fût par esprit de vengeance, il ne le comprendrait sur aucune des deux listes s'il prenait l'engagement de publier, dans les journaux, une lettre expliquant les véritables motifs de sa conduite à la chambre des représentans depuis la bataille de Waterloo. M. Solignac promit la publication de cette lettre, en se réservant de le faire après que les ordonnances du roi auraient été insérées dans le *Moniteur*. Le 27 juillet, il porta au ministre cette lettre qui renfermait une profession de foi politique, et des principes de liberté qui furent hautement désapprouvés par le duc d'Otrante : ce ministre refusa de la faire insérer dans les journaux ministériels; aussi parut-elle seulement dans les journaux libéraux de cette époque. Rentré au sein de sa famille dans le département de l'Aveyron, M. Solignac apprit par un courrier extraordinaire, à la fin de décembre, qu'on venait de le porter sur une liste supplémentaire dressée par le duc de Feltre, pour être jugé à Montpellier. Il parvint à se soustraire à toutes les recherches des autorités, et rentra chez lui deux mois

après, quand il eut la certitude qu'on se bornait à le rayer des contrôles de l'armée, et qu'il était réformé sans traitement. En 1818, il vint à Paris, se fit rétablir sur les contrôles, et demanda de suite à être mis en retraite, ce qui lui fut accordé. En 1820, il fut arrêté à Paris le 5 juin, accusé d'avoir pris une part active aux mouvemens qui eurent lieu lors de la discussion de la loi des élections; il resta 24 jours à la conciergerie, dont 12 au secret dans un cachot. Le ministère, n'ayant point de preuves pour soutenir l'accusation, le fit mettre en liberté. Il est aujourd'hui à la tête d'une grande entreprise pour la construction des nouveaux canaux qui se font dans le département de l'Hérault, et habite Montpellier avec sa nombreuse famille.

**SOLVYNS (F. BALTHAZAR)**, artiste voyageur, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Inde et la Chine, accompagnés de planches gravées par lui-même, est né à Anvers vers 1760. Il montra dès l'enfance du goût pour les beaux-arts, et obtint à l'âge de 11 ans le prix de dessin de l'académie d'Anvers. Des études suivies avec assiduité développèrent de plus en plus ses talens, et il ne tarda pas à manier avec une égale habileté le crayon, le pinceau et le burin. Ses premiers tableaux et ses gravures représentaient des vues de mer, et l'artiste éprouvait dès-lors pour la navigation et les voyages de long cours un penchant irrésistible, mais qu'il ne put satisfaire entièrement, que quelques années plus tard. Ses dessins et ses marines étaient re-

cherchés par les amateurs. M. Solvyns fut, jeune encore, nommé capitaine du port de Lillo, et l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas, voulant l'attacher d'une manière honorable à sa cour, le nomma peu de temps après capitaine de son château de Lacken, place dont les fonctions ne l'empêchaient nullement de se livrer à ses occupations favorites. Les événemens politiques forcèrent depuis l'archiduchesse à quitter les Pays-Bas : Solvyns l'accompagna en Allemagne, et resta fidèlement attaché à sa bienfaitrice jusqu'à la mort de cette princesse. Libre alors de tout engagement, il résolut de satisfaire son goût pour les voyages, accompagna l'amiral anglais sir Home Popham, reconnu avec lui toutes les côtes de la mer Rouge, et en dressa des cartes, dont l'exactitude est justement estimée. Il exécuta ensuite un plus vaste projet, celui de visiter le plus ancien et le plus célèbre peuple de l'Asie. Dès son arrivée dans l'Inde, il forma des relations intimes avec les brames, étudia la langue vulgaire et la langue sacrée des Hindous, observa les mœurs, les cérémonies civiles et religieuses, et jusqu'aux usages les plus minutieux de la vie domestique des peuples de ces contrées, qu'il voulait faire mieux apprécier par les Européens. Après quinze années de séjour dans ces climats brûlans, il s'embarqua, pour retourner dans sa patrie, avec une riche collection de dessins et d'objets précieux. Une violente tempête, qui l'assailit sur les côtes d'Espagne, manqua lui ravir en

un instant le fruit de ses savantes investigations. Il perdit tous ses effets, mais eut au moins le bonheur de sauver son portefeuille et ses manuscrits. De retour en Belgique, il grava lui-même tous les dessins qu'il avait faits pendant son long séjour dans l'Inde, et les accompagna d'un texte explicatif en français et en anglais, précédé d'une introduction et d'observations du plus grand intérêt. M<sup>me</sup> Solvyns, Anglaise de naissance, que l'auteur avait épousée dans l'Inde, coopéra à cet important ouvrage, qui parut d'abord à Paris. Il contient près de 500 dessins coloriés, dont 56 sont de grandeur double : 500 exemplaires furent imprimés à part sous ce titre : *les Hindous, ou Description pittoresque des mœurs, costumes et cérémonies religieuses de ce peuple*, 4 volumes, atlas in-folio, 1808-1812. Cet ouvrage, beau monument de la typographie moderne, ne tarda pas à orner toutes les grandes bibliothèques. L'institut national de France, auquel l'auteur le dédia, en accepta l'hommage, et adressa à M. Solvyns une lettre de félicitations, dans laquelle est particulièrement fait l'éloge du caractère de fidélité locale, qui manque à la plupart des voyages pittoresques, et qui se retrouve dans celui-ci. Cette publication, qui avait nécessité des avances considérables, loin de contribuer, comme elle l'aurait dû, à la fortune de l'auteur, devint pour lui une source de peines, par la faillite de plusieurs libraires étrangers, et par les bouleversements politiques de cette époque. Il fut obligé de mettre en loterie les exemplaires qui lui restaient en

1819, et obtint à cet effet l'autorisation du nouveau souverain des Pays-Bas. Établi dans sa patrie, M. Solvyns a été en dernier lieu nommé par le roi capitaine du port d'Anvers. Il a publié un autre ouvrage intitulé : *Voyage pittoresque aux Indes et à la Chine*, avec des cartes et un texte explicatif, 1814, 2 vol. in-4°, et il en prépare, dit-on, une nouvelle édition enrichie de notes et augmentée de planches.

SOMBREUIL, famille dont le nom est célèbre dans les fastes sanglans de la révolution. Le chef de cette famille était maréchal-de-camp et gouverneur des Invalides. Enfermé à l'Abbaye après les événemens du 10 août 1792, FRANÇOIS-CHARLES-VIROT DE SOMBREUIL, ce chef infortuné, allait être immolé dans la journée funeste du 2 septembre, lorsque sa fille, se jetant au-devant des bourreaux, saisit son père dans ses bras, et implora du peuple, ému de ses larmes, la grâce du vieillard, qu'un si beau dévouement lui fit enfin accorder. Malheureusement M. de Sombreuil fut arrêté quelques mois après, et périt sur l'échafaud, le 17 juin 1794, dans la 67<sup>e</sup> année de son âge. — CHARLES VIROT DE SOMBREUIL, officier-général royaliste, fils du précédent, se montra ennemi de la révolution, et, de concert avec M. de Polignac, son camarade, brava le peuple au Palais-Royal, et tous deux faillirent en devenir les victimes. Il émigra en 1792; servit dans l'armée du roi de Prusse, où il gagna un des ordres de ce prince, et passa, en 1795, à l'armée du prince de Condé. Il était, dans l'hiver de 1794,



305



*M. de Sommariva.*

*Prud' hon pinx.*

*Fremy del. et Sculp.*

en Hollande, où il commandait un corps d'émigrés. Envoyé par le gouvernement anglais, en 1795, à Quiberon, pour y soutenir le débarquement des troupes royalistes, il y arriva vingt-quatre heures avant l'attaque. Bientôt cerné et fait prisonnier, il fut livré à une commission militaire, qui le condamna à être fusillé : il mourut avec courage.—**STANISLAS VIROT DE SOMBREUIL**, frère de **CHARLES**, né à Lechoisies en 1778, était capitaine de hussards lorsque la révolution éclata. Comme son frère, il se montra l'ennemi du nouvel ordre de choses ; mais il n'eut pas le temps d'émigrer, et fut arrêté comme suspect. Il était malade à la prison de la Force, et fut l'objet du tendre dévouement d'une jeune et belle femme qu'il aimait. Cette dame vint un jour le voir à sa prison, et le trouvant en proie aux accès d'une fièvre violente, elle quitta les vêtements de son sexe, prit ceux du jeune de Sombreuil, et pendant trois jours et trois nuits, elle le servit avec la plus grande sollicitude. Dès son rétablissement, il fut traduit au tribunal révolutionnaire et condamné à mort, comme complice de l'assassinat de Collot-d'Herbois, avec plusieurs autres infortunés qui ne le connaissaient pas plus que lui (*voy.* **COLLOT-D'HERBOIS** et **ADMIRAL**). Il périt sur l'échafaud, le 17 juin 1794, ayant à peine atteint sa 26<sup>e</sup> année.

**SOMMARIVA (JEAN-BAPTISTE DE)**, ancien directeur de la république italienne, célèbre amateur des arts, est né à Milan, où il fit ses études, et acquit en peu de temps

une grande réputation comme avocat. Du moment où les Français pénétrèrent en Italie, M. de Sommariva se prononça en leur faveur et eut beaucoup de part à la révolution de sa patrie. Il devint successivement secrétaire de la commission du gouvernement et de l'administration municipale et générale de la Lombardie, et secrétaire-général du directoire de la république cisalpine. Lorsque les Austro-Russes triomphèrent un moment, en 1799, M. de Sommariva se réfugia en France ; mais après la bataille de Marengo, il devint l'un des directeurs suprêmes de la république italienne, jusqu'à ce qu'on eût créé la présidence de cette même république, et alors il fit partie du collège des *possidenti*. M. de Sommariva possède une très-grande fortune, qu'il paraît devoir à d'heureuses spéculations sur les fonds publics. Il a fixé son séjour à Paris, et y fait le plus noble usage de ses richesses ; ami éclairé des arts, il les encourage d'une manière digne d'un souverain. Sa collection de tableaux, etc., jouit d'une célébrité européenne.

**SONGIS (NICOLAS-MARIE, COMTE DE)**, lieutenant-général d'artillerie, commandant de la légion d'honneur, né en 1761, en Champagne, entra dès sa première jeunesse dans la carrière des armes, où il ne cessa depuis de se distinguer par ses talens et sa valeur. En 1780, il était lieutenant dans le corps de l'artillerie, et fit comme capitaine les premières campagnes de la révolution. Passant successivement par tous les grades, il servit avec la plus haute distinction en Italie, en Égypte,

en Pologne et en Allemagne. Il venait d'être nommé lieutenant-général et chef de son corps, lorsqu'une maladie, suite des fatigues de la guerre, enleva ce brave guerrier à son pays, le 27 décembre 1809. Pendant 50 années de services actifs, il avait pris une part glorieuse aux principaux événemens de cette époque si féconde en beaux faits d'armes; il était également honoré et chéri des chefs et des soldats. La mémoire du général Songis sera toujours vénérée dans le corps de l'artillerie, dont il fut un des meilleurs officiers, et le digne chef à la fin de sa carrière.

SONNINI (CHARLES-SIGISBERT DE MANONCOUR), célèbre agronome, membre de la société d'agriculture de Paris, ancien officier et ingénieur de la marine, etc., naquit à Lunéville, le 1<sup>er</sup> février 1751, d'une famille originaire d'Italie; il montra dès sa jeunesse du goût pour les sciences naturelles. Choisi par Buffon pour l'aider dans l'*Histoire naturelle des oiseaux*, il lui dut l'avantage de voyager dans l'intérêt des sciences aux frais du gouvernement. Il se rendit, en 1772, dans la Guiane française, « où, dit l'auteur d'une notice sur ce savant, il détermina, à travers les Savannes noyées, la direction d'un canal de Cayenne à la partie montueuse dite *la Gabrielle* où l'on avait introduit avec succès la culture des arbres à épices, transplantés des Indes orientales et des îles Moluques, mais dont l'exploitation aurait été trop peu productive sans un moyen facile de communication avec Cayenne. » Après avoir recueilli dans cette contrée des connaissances utiles et de pré-

cieux matériaux, il revint dans sa patrie, d'où il fut envoyé, en 1779, en Grèce et en Egypte, pour y faire de nouvelles observations. De retour en France, il y cultivait les sciences lorsque la révolution éclata. Il en adopta les principes, mais avec sagesse et modération. Pendant plusieurs années, il exerça les fonctions d'administrateur du département de la Meurthe. Les services qu'il rendit à plusieurs proscrits, sous le régime de la terreur, le firent destituer et incarcérer. Remis en liberté, par suite des événemens du 9 thermidor an 2 (1794), il s'éloigna des affaires publiques. Sous les gouvernemens consulaire et impérial, il fut constamment repoussé des emplois. Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, qui lui voulait du bien, ne put jamais lui faire obtenir une préfecture. Chaque fois que Napoléon voyait le nom de Sonnini sur une liste de candidats, il le rayait de sa propre main. « On ne peut, dit l'auteur de la notice dont il a déjà été question, assigner les causes précises de cette sourde proscription qui repoussa constamment Sonnini de tout emploi, de toute faveur, même de l'institut, qui se serait honoré en l'appelant dans son sein. Il paraît seulement que son caractère noble et indépendant, son opinion manifestée contre la conduite de l'expédition d'Egypte, et plus tard, son nom trouvé sur des listes secrètes saisies lors de la conspiration de Pichegru, et où il était désigné comme propre à un grand ministère, contribuèrent particulièrement à verser sur lui cette défaveur dont il resta frappé



jusqu'à sa mort. Appelé en 1805, par le préfet de l'Isère, à la place de directeur du collège de Vienne, il fut contraint, par suite de la médiocrité de sa fortune, d'accepter cette place, que peu de temps après de sourdes intrigues le forcèrent d'abandonner. » La détresse dans laquelle Sonnini allait se voir bientôt plongé le détermina à ne pas refuser la place d'instituteur du fils d'un prince moldave; mais à peine était-il arrivé à Yassi, que le père de son élève fut arrêté comme suspect par ordre du gouvernement russe. Néanmoins l'empereur Alexandre témoigna de la bienveillance au savant français, et lui fournit les moyens de voyager en Moldavie et en Valachie, où Sonnini recueillit des matériaux que la continuation de sa détresse ne lui permit pas de publier. Il revint en France, en 1811, accablé de fatigues et d'infirmités. La fatalité qui le poursuivait le priva encore des appuis que sa vie toute laborieuse avait droit d'attendre. Traité de la manière la plus cruelle par des hommes en place, il ne put surmonter son chagrin, et il mourut presque subitement le 8 mai 1812. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Mémoire sur la culture et les avantages du chou-navet de Laponie*, Paris, 1788, 1 vol. in-8°; 2° *Vœu d'un agriculteur, ou Essai sur quelques moyens de remédier aux ravages de la grêle et à la disette des grains*, Paris, 1788, in-8°; 3° *de l'Admission des Juifs à l'état civil; Adresse à mes compatriotes par un citoyen du nord de la France*, Nanci, 1790, in-8°; 4° *Journal du département de la Meurthe et des départemens voisins,*

depuis le 15 juillet 1790 jusqu'en 1795, imprimé à Nanci; *Voyage dans la haute et basse Egypte*, fait par ordre de l'ancien gouvernement, 1796, dans lequel on trouve des observations de tout genre, avec une collection de 40 planches, contenant des portraits, vues, plans, cartes géographiques, antiquités, plantes, animaux, etc., 5 vol. in-8°, et 1 vol. in-4° de planches. 5° *Essai sur un genre de commerce particulier aux îles de l'Archipel, du Levant*, Paris, 1796, in-8°; 6° *Voyage en Grèce et en Turquie*, avec une carte générale du Levant, et des planches contenant des costumes, des danses, des animaux, etc., Paris, 1801, 5 vol. in-8°, et, in-4°, 1 vol. de planches. 7° *Nouvelle édition de l'Histoire naturelle de Buffon*, en 127 vol. in-8°, dont les derniers ont paru en 1808, et dans laquelle Sonnini a fait entrer près de 80 vol. de notes et de suppléments. 8° Il a coopéré au *Dictionnaire d'histoire naturelle* en 24 vol. in-8°, particulièrement pour la partie des oiseaux, des quadrupèdes et des reptiles, et à l'*Abbrégé du cours d'agriculture*, en 6 vol. in-8°; 9° enfin il était le rédacteur de la *Bibliothèque physico-économique*. « Sonnini, dit-on peut-être un peu rigoureusement, était un écrivain infatigable à qui on reproche avec raison d'avoir écrit un trop grand nombre de volumes, principalement dans la nouvelle édition de Buffon, qu'il a plus que doublée, en sorte que ce n'est plus l'ouvrage de Buffon, mais celui de l'éditeur. »

SONTHONAX, (LOUIS-FRANÇOIS), commissaire du pouvoir-

exécutif et député au conseil des cinq-cents, né à Oyonas, département de l'Ain, était avocat à l'époque de la révolution en 1789. Il fut successivement envoyé à Saint-Domingue, par le roi Louis XVI, par la convention et par le directoire. Arrivé dans cette colonie dans un temps où elle était en proie aux plus violentes dissensions civiles, et chargé de faire mettre à exécution le décret sur la liberté des nègres, Sonthonax et son collègue Polverel éprouvèrent d'abord une vive opposition de la part des colons. Bientôt les deux commissaires furent accusés d'actes violens et cruels. Les colons prétendirent que ces deux délégués du pouvoir exécutif avaient excité les esclaves à se révolter contre leurs maîtres, qu'ils étaient cause de massacres épouvantables et des horreurs commises envers les blancs, de l'incendie du Cap et de tous les désastres de cette riche colonie. Les commissaires prétendirent que les noirs n'avaient point été soulevés par eux, que depuis long-temps des traitemens rigoureux avaient porté ces hommes à la vengeance, que d'ailleurs leurs accusateurs blancs appelaient les Anglais à leurs secours, pour livrer la colonie à ces ennemis de la France. Dans cette lutte terrible des partis, il n'est que trop vrai que des cruautés inouïes furent commises de part et d'autre. Sonthonax et son collègue, souvent dénoncés à la convention nationale, par les colons ou leurs amis, furent rappelés et décrétés d'accusation le 16 juillet 1793, sur la motion du député Bréard, ap-

puyée par Billaud-Varenes. Ils furent arrêtés à leur retour en France. Danton les poursuivait comme amis de Brissot et des Girondins, et ce ne fut qu'après le 9 thermidor qu'ils obtinrent leur liberté provisoire. Polverel mourut peu de temps après dans un état voisin de l'indigence. Sonthonax, qui ne s'était pas plus enrichi que lui pendant sa mission, fut encore en butte à de nouvelles dénonciations, qu'il repoussa avec force: il parut à la barre de la convention pour se justifier, et fut enfin déchargé de toute accusation en l'an 4 (1795), et mis en liberté définitive. Le directoire l'envoya de nouveau dans les colonies l'année suivante, sur la proposition du ministre de la marine Truguet. Les députés Blad, Vaublanc et Bourdon-de-l'Oise, le dénoncèrent au conseil des cinq-cents, à l'occasion de l'affaire de Hugues Montbrun, mais il fut énergiquement défendu par Hardy, qui rappela que Sonthonax avait été constamment opposé aux terroristes de France, persécuté par Robespierre, et dévoué aux plus sincères amis de la liberté, proscrits au 31 mai. L'assemblée électorale de Saint-Domingue l'élut député au conseil des cinq-cents, où il vint siéger quelque temps après le 18 fructidor (septembre 1797). Garan de Coulon y prit sa défense, lorsque les anciennes accusations relatives à ses missions se renouvelèrent, et s'attacha à prouver que les désastres des colonies avaient leur source dans des événemens bien antérieurs à l'époque où Sonthonax y fut envoyé. Il parut plusieurs fois à la tribu-

ne, traita différentes questions relatives aux colonies, et cessa ses fonctions législatives, le 1<sup>er</sup> prairial an 6 (20 mai 1798). Après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), son nom fut inscrit sur la première liste de déportation, et lors de l'explosion de la machine infernale au 3<sup>e</sup> nivôse suivant, il fut arrêté et conduit à la Conciergerie. On reconnut cependant bientôt que Sonthonax n'avait eu aucune part à cette entreprise royaliste, qui mutila et coûta la vie à tant de personnes innocentes, et il ne resta que peu de temps en prison. Éloigné depuis des affaires et sans emploi public, il vécut dans l'obscurité; mais dénoncé par des agens secrets de la police, comme ayant manifesté son improbation de la conduite tenue par le général Rochambeau à Saint-Domingue en 1803, et des atroces barbaries exercées contre les noirs, il eut ordre de quitter Paris, et fut mis en surveillance à Fontainebleau. Il obtint enfin la permission de sortir de cet exil, et de se retirer dans le département où il était né. Sonthonax y vécut à peu près oublié pendant dix ans encore, et termina son orageuse carrière en juillet 1815.

**SORBIER** (LE COMTE JEAN-BARTHOLOMÉ), lieutenant-général d'artillerie, né le 17 novembre 1762, entra fort jeune dans la carrière des armes, et y obtint un avancement rapide, qu'il ne dut qu'à ses talens et à ses services. Colonel d'artillerie en 1805, et commandant l'artillerie légère de trois divisions à la bataille d'Austerlitz, il contribua puissamment, par son

habileté et son courage, aux succès de cette brillante journée. Il passa après cette campagne à l'armée de Dalmatie, et fut envoyé, en 1807, au camp du grand-visir, pour y porter les conditions de l'armistice entre les Turcs et les Russes. Élevé au grade de général de brigade, il fit en cette qualité, en 1809, la campagne d'Italie, contre les Autrichiens, s'y comporta avec sa valeur accoutumée, fut grièvement blessé, et devint général de division le 6 janvier 1810. Il reprit, le 11 février 1811, le commandement de l'artillerie de la garde, fit avec elle la campagne de Russie, et mérita d'être cité honorablement aux batailles de Smolensk et de la Moskowa. Il soutint sa réputation aux batailles de Wachau, Léipsick et Hanau, et lorsque l'ennemi eut passé le Rhin, il lui opposa cent batteries d'artillerie à pied et à cheval, qu'il venait d'organiser avec une activité incroyable. Après la première restauration, en 1814, le roi lui donna le grand-cordon de la légion-d'honneur, le fit commandeur de Saint-Louis et inspecteur-général d'artillerie. En mai 1815, le département de la Nièvre l'élut membre de la chambre des représentans. A la seconde restauration, le général Sorbier cessa de faire partie de l'armée active.

**SOTIN** (N.), né à Nantes, devint, en 1792, administrateur du département de la Loire-Inférieure. Son patriotisme ne lui fit pas trouver grâce devant Carrier : ce hideux procureur le fit arrêter pendant son séjour à Nantes, et mettre au nombre des 132 citoyens de cette ville qu'il voulait faire

noyer au pont de Cé, sous prétexte de les envoyer à Paris, mais à qui Francastel (*voy.* ce nom) sauva la vie, en les faisant conduire en effet dans la capitale. M. Sotin, après quelques mois de détention, fut rendu à la liberté, et se fixa à Paris. Le directoire-exécutif le nomma son commissaire près l'administration centrale du département de la Seine, et ensuite ministre de la police, en remplacement de M. Cochon, depuis comte de l'Apparent. En 1798, le directoire, qui voulait diriger à son gré les élections, ôta à M. Sotin le portefeuille de la police, et envoya à Gênes cet ex-ministre, en qualité d'ambassadeur extraordinaire; il fut rappelé peu de temps après pour avoir intrigué, contre la cour de Turin. Nommé consul à New-York, il y resta jusqu'à la chute du directoire. Après le 18 brumaire an 8 (1799), il fut employé dans les vivres à l'armée du Rhin, et fut nommé commissaire des relations commerciales à Savannah, d'où il revint en France en 1806. Depuis cette époque il a été perdu de vue.

**SOUBRANY** (PIERRE-AUGUSTE DE), né à Riom, en Auvergne, d'une ancienne famille noble, était entré au service militaire dès sa première jeunesse. Il avait le grade de capitaine, dans le régiment de Royal-Dragons, à l'époque de la révolution en 1789. Comme il embrassa avec enthousiasme la cause de la liberté, ses concitoyens l'éluèrent d'abord maire de la ville de Riom; il en remplit pendant trois ans les fonctions à la satisfaction générale des habitants; et, en 1792, le département

du Puy-de-Dôme le nomma député à la convention nationale. Soubrany s'y prononça, en plusieurs occasions, avec une véhémence extrême, et prit rang parmi les républicains les plus exaltés; mais après le procès de Louis XVI (*voy.* ce nom), dans lequel il vota avec la majorité, il parut peu à la tribune et dans l'assemblée même, et fut presque toujours employé en mission aux frontières. En 1793, il fut envoyé à l'armée de la Moselle, et, l'année suivante, à celle des Pyrénées-Orientales. Partout il se faisait aimer du soldat, dont il partageait les fatigues, reposait avec lui sous la tente ou aux bivouacs, paraissait le premier aux combats, et donnait constamment l'exemple de la bravoure et de la frugalité. Conduisant la tête des colonnes, il se distingua particulièrement aux affaires du fort Saint-Elme, de Port-Vendre, de Collioure, etc. Pour son malheur, Soubrany était rentré à la convention quelque temps avant les troubles du 1<sup>er</sup> prairial an 3 (20 mai 1795), lorsque les habitans des faubourgs, excités par des factieux d'opinions diverses, mais réunis pour troubler l'état, firent une irruption dans la salle de la convention. Un de ces énergumènes ayant crié qu'il fallait nommer Soubrany, général de l'armée d'insurrection, il fut proclamé tel par la foule qui était restée un moment maîtresse de l'assemblée, et il eut la témérité d'accepter cette nomination illégale. Il exhorta ses collègues, proclamés aussi insurrectionnellement que lui, membres du comité de sûreté-générale, à ne pas per-

mettre que la journée du 1<sup>er</sup> prairial eût l'issuc de cellé du 12 germinal (1<sup>er</sup> avril) précédent. Une émeute du même genre, éclatée ce jour-là, avait été bientôt étouffée par l'énergie des citoyens de Paris, accourus au secours de la convention. Celle-ci le fut presque aussi promptement, et l'ordre ayant été rétabli dans la soirée même, Soubrany fut dénoncé, par Bourdon-de-l'Oise, comme général des révoltés. Le président de la convention donna l'ordre de ne le point laisser sortir de la salle, et sur la motion de Tallien, il fut décrété d'arrestation. Conduit le lendemain au château du Taureau, dans le département du Finistère, avec les députés Romme, Duroi, Duquesnoi, Bourbotte et Goujon (*voy. ces noms*), il fut, comme eux, décrété d'accusation, peu de jours après, amené le 23 prairial (11 juin 1797) à Paris, mis en jugement devant une commission militaire spéciale, et condamné à mort le 26 du mois suivant. L'action courageuse de ces six députés, qui se passèrent de main en main le couteau qu'ils avaient caché dans leurs vêtemens, et qui s'en frappèrent chacun à son tour, a déjà été citée (*voy. ROMME*). Soubrany, grièvement blessé, fut traîné au supplice avec Duroi et Bourbotte. Son corps déchiré laissait apercevoir ses entrailles sanglantes; dans cet état, il semblait braver encore ses bourreaux, parlait au peuple accouru en foule pour se repaître de ce spectacle horrible, et mourut en criant : *Vive la république !*

SOUHAIT (JULIEN), député en 1792, par le département de la Haute-Vienne à la convention na-

tionale, vota dans le procès du roi la mort et le sursis. Il passa après la session au conseil des cinq-cents, où il parla fréquemment sur les finances et sur l'administration de la Belgique, et se prononça contre l'établissement des impôts de barrières, du droit de passe et du sel. M. Souhait sortit du corps-législatif le 20 mai 1798, et fut nommé directeur des domaines du département du Nord; il en exerçait encore les fonctions en 1816, lorsque la loi dite d'amnistie le força à quitter la France. Il s'est réfugié chez son beau-frère, au Simplon.

SOUHAM (LE COMTE JOSEPH), lieutenant-général, grand'-croix de la légion-d'honneur, gouverneur de la 5<sup>e</sup> division militaire, né le 31 avril 1760, à Lubersac, département de la Corrèze, appartient à une famille riche et honorable; il servit fort jeune comme cavalier au régiment de Royal-cavalerie. La nature le doua d'une force prodigieuse, d'une très-haute taille, et d'une bravoure à toute épreuve; il joint à ces qualités une connaissance approfondie de l'art de la guerre. Sa fortune patrimoniale et sa réputation de bravoure lui donnèrent une grande influence lors de la révolution, et le portèrent rapidement aux premiers grades militaires. Sa première campagne, comme officier-supérieur, justifia le choix de ses compatriotes, qui l'avaient élevé au commandement du bataillon de la Corrèze; il se distingua particulièrement à la bataille de Jemmapes. Outre un grand nombre d'occasions où il déploya ses talens militaires et son intrépidité,

on lui dut en grande partie la victoire de Montcassel, la prise de Courtrai, et les avantages obtenus à Moëscroen, à Hoogledede et Pufflech. Les représentans du peuple, piqués du peu d'égards qu'il leur témoignait, crurent trouver l'occasion de s'en venger, en le faisant charger de l'attaque de Nimègue, regardée comme imprenable; mais il triompha de tous les obstacles, et cette place tomba en son pouvoir le 8 novembre 1794. En septembre 1796, il fut nommé commandant en chef des départemens réunis, passa ensuite à l'armée du Rhin, et y servit encore avec succès, en 1800, sous les ordres du général Moreau. Son ancienne liaison avec ce général et avec Pichegru, et peut-être aussi sa mésintelligence avec le premier consul Bonaparte, qu'il accusait hautement d'ambition, le compromirent en 1804, dans la conspiration de Georges Cadoudal; il fut enfermé à l'Abbaye et mis au secret, enfin destitué après le jugement, et ne fut réemployé qu'en juillet 1807. En 1808, on l'envoya en Catalogne, et son arrivée fut signalée par le combat d'Olot, où il battit complètement les Espagnols et s'empara de cette ville; quelques jours après, il défit l'armée de Reding à Valse, où ce général fut tué. L'armée du général Souham, réduite à 10,000 hommes, défendit Vich, le 20 février 1810: cette place était attaquée par O'Donnell et 25,000 combattans tirés des meilleures troupes ennemies et des vieilles garnisons espagnoles. Le général Souham sortit à la tête de ses bataillons, et marcha le premier au feu, selon son habitude,

mais tout-à-coup une balle tirée d'assez près pour qu'on pût entendre distinctement ces mots: « *par el general Souham,* » vint le frapper au-dessous de l'œil; sa chute répandit la terreur et la consternation dans les premiers rangs, qui se retirèrent en désordre entraînant le reste de l'armée. Le général, que quelques officiers relevèrent et emportaient du champ de bataille, s'aperçut de ce mouvement, et, malgré les prières de son état-major, se fit extraire la balle à l'instant même et sur les lieux. Soutenu sur son cheval par ses deux aides-de-camp, les braves Dumas et Fayoux, il retourna au feu à la tête de ses soldats, dont l'ardeur et l'enthousiasme furent à l'instant ranimés par l'exemple de leur chef intrépide. L'ennemi, qui s'était retranché sur une montagne, et qui croyait sa position inexpugnable, fut culbuté au pas de charge et à la baïonnette, et sa déroute fut complète: son artillerie, ses bagages et 2,000 prisonniers restèrent au pouvoir des Français. La blessure grave du général Souham, envenimée par le mouvement de la journée, le força de quitter son commandement. A peine fut-elle cicatrisée qu'il reçut l'ordre d'aller rallier les débris de l'armée de Portugal, qui venait d'être défaite aux Aro-piles; il les réunit à Poncorbo à l'armée du Nord, et ce fut avec ces troupes, consternées d'un échec récent, qu'il marcha sur Burgos, et en fit promptement lever le siège. Dans cette campagne, il se trouva souvent en présence de lord Wellington et le battit en toute occasion, particulièrement à Torque-

mada, qu'il lui fit abandonner, et le poursuivit jusqu'à la position favorite des Aropiles, de l'autre côté de la Tormès. Mais les échos de ces rochers ne devaient plus répéter les cris de gloire de l'armée anglaise : le général Wellington fut battu de nouveau ; on lui fit 4,500 prisonniers, parmi lesquels se trouvait le lieutenant-général lord Paget. C'en était fait de l'armée britannique si le roi Joseph eût jugé nécessaire de prendre part à l'action. Le corps d'armée qu'il commandait en personne resta muet, malgré les prières et les représentations du général Souham, qui, par suite d'une discussion fort vive avec ce prince, partit sur-le-champ pour la France. Envoyé en Allemagne, après avoir organisé deux divisions à Mayence, il passa, en 1812, le Rhin à la tête du corps d'observation. En 1813, il combattit à Lutzen, à la tête du 3<sup>e</sup> corps, qu'il commandait en l'absence du maréchal Ney, qui avait suivi l'empereur à Léipsick. Il fut trompé par la fausse attaque que soutenait le général Lauriston, et ce fut dans ces plaines que 14,000 conscrits, qui voyaient le feu pour la première fois, combattirent, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures et demie du soir, les efforts des armées russe et prussienne réunies et commandées par l'empereur Alexandre et le roi Guillaume en personne. Les hauts faits de cette mémorable journée sont trop connus pour qu'on les rapporte ici, et personne n'ignore que ce fut au général Souham qu'on dut cette victoire éclatante. L'empereur dit à cette occasion : *Il y a vingt ans que je commande des ar-*

*mées françaises, et je n'ai pas encore vu autant de bravoure et de dévouement.* Le général Souham ne profita pas pour lui des bonnes dispositions du souverain, mais il lui demanda la fin de la captivité du général Dupont (le lieutenant-général Dupont était encore détenu au château de Ham, où il avait été enfermé depuis sa funeste capitulation de Baylen : il est compatriote et ami d'enfance du général Souham). Il obtint cette grâce, fut nommé sur le champ de bataille grand-officier de la légion-d'honneur, et reçut un grand nombre de récompenses pour les 3,200 braves qui seuls restaient encore de son corps d'armée. En 1814, le général Souham commandait la division de réserve à Moret ; il reçut l'ordre de se transporter à Nogent, et de là à Montereau, où il couvrit la retraite de l'armée ; il se retira ensuite à Essonne, où sa division fut réunie au corps d'armée du duc de Raguse : ce fut sous les ordres de ce maréchal qu'il termina la campagne de 1814. Au retour du roi, il fut nommé commandant de la 20<sup>e</sup> division, ne fut point employé dans les *cent jours*, en 1815, et devint, en 1816, inspecteur-général d'infanterie ; enfin, le 12 août 1818, gouverneur de la 5<sup>e</sup> division militaire.

SOULÈS (LE COMTE JÉRÔME), né à Lectoure, département du Gers, le 24 août 1760, entra comme simple soldat, en 1776, dans le régiment de Hainault, et parvint successivement au grade de capitaine, et, en 1794, à celui de chef de bataillon. Il fit en cette qualité les campagnes des Pyrénées-Orientales, et celles d'Italie

en 1796 et 1797. Chef de bataillon de la garde des consuls, en 1800, il combattit à Marengo, où le premier consul lui décerna un sabre d'honneur; devint, en 1802, chef de brigade de cette même garde, et général en 1805. Le roi de Bavière le nomma chevalier de son ordre le 29 mars 1806. Le général Soulés se signala, par des actions de bravoure, dans les campagnes de 1806 et 1807, et prit part aux succès des batailles d'Iéna, d'Eylau et de Friedland. Élu candidat au sénat-conservateur par le département du Gers, il y fut admis le 9 août 1807; obtint en 1809 le grade de général de division, et présida le collège électoral du département des Pyrénées-Orientales en 1813. Le roi le nomma pair de France le 4 juin 1814, et ensuite chevalier de Saint-Louis. Le comte Soulés, n'ayant pas occupé de place pendant les *cent jours*, en 1815, a continué de faire partie de la chambre des pairs.

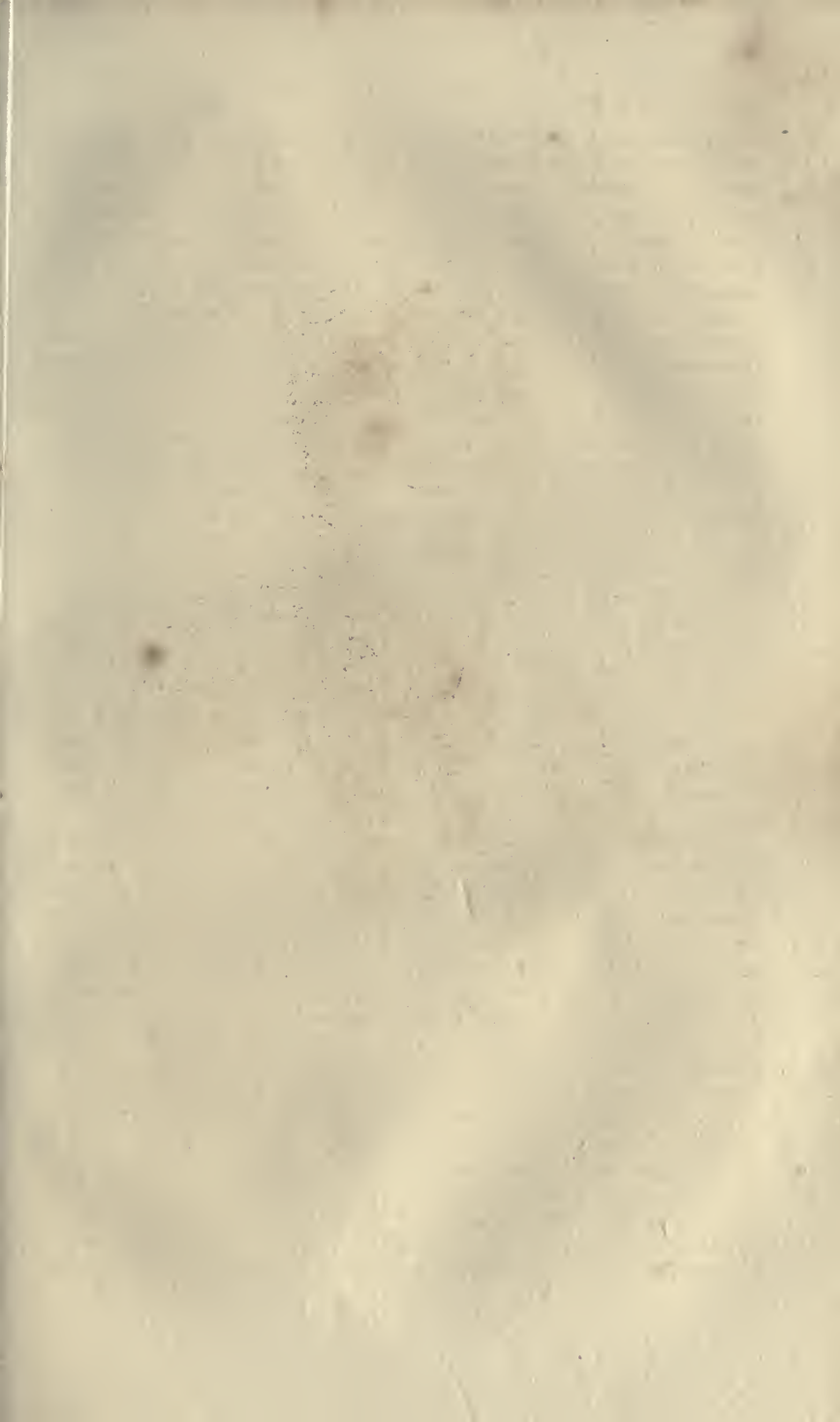
SOULHIÉ (J.), député en 1798 par le département du Lot au conseil des cinq-cents, y proposa des amendemens au projet de loi sur la conscription militaire, présenté par le général, depuis maréchal Jourdan, et s'opposa à l'adoption d'un autre projet relatif aux émigrés et déportés. Nommé secrétaire le 21 avril 1799, il parla en faveur de l'élection d'Antonelle, député du département des Bouches-du-Rhône, et proposa, dans la séance du 20 juin, de donner au directoire les pouvoirs nécessaires pour déporter les ministres de tous les cultes qui troubleraient l'ordre public. Soullhié parla dans

la discussion qui eut lieu pour déclarer la patrie en danger. Dans la séance du 27 octobre, il défendit le projet de loi qui frappait de mort les auteurs des traités faits contrairement à la constitution; il se montra opposé à la révolution du 18 brumaire, et fut le lendemain même exclu du corps-législatif; cependant il fut employé par le gouvernement consulaire en qualité de sous-inspecteur aux revues, et devint ensuite inspecteur dans la 10<sup>e</sup> division militaire.

SOULIER (LE BARON JEAN-ANTOINE), général de brigade, né le 27 février 1766, entra au service au commencement de la révolution et passa successivement par tous les grades jusqu'à celui de colonel d'infanterie, avec lequel il fit la guerre d'Espagne. Le 6 août 1811, élevé au grade de général de brigade, le 27 août 1812, il battit complètement les généraux Longa et Marquesito près de Bilbao, opéra ensuite sa jonction avec le général en chef Caffarelli, et contribua puissamment à la prise de cette ville. Peu après sa rentrée en France, il reçut la croix de commandant de la légion-d'honneur le 28 juin 1815. Le roi lui donna la croix de Saint-Louis en 1814. Au retour de Napoléon, en 1815, il fut employé à l'armée des Alpes, dans la 2<sup>e</sup> division des gardes nationales du 7<sup>e</sup> corps. Depuis cette époque, il a cessé de figurer dans le nombre des généraux en activité.

SOULIGNAC (J. B.), avocat en 1789, fut nommé, en 1792, député à la convention nationale par le département de la Haute-Vienne. Son vote modéré dans le





306



Le G<sup>al</sup>. Soult.

procès de Louis XVI, le fit décréter d'arrestation lors du coup d'état du 31 mai. Mis en liberté après la chute de Robespierre, il rentra dans la convention. Il passa ensuite au conseil des cinq-cents, dont il devint secrétaire le 19 juin 1796. M. Soultignac présenta un rapport relatif à l'organisation de la haute-cour de Vendôme, sortit du conseil en 1798, et fut nommé, après l'établissement du gouvernement consulaire, juge au tribunal d'appel du département de la Haute-Vienne, dont il continua de faire partie jusqu'en 1822, époque où il fut mis à la retraite.

**SOULT (JEAN-DE-DIEU)**, duc de Dalmatie, maréchal de France, né à Saint-Amans, département du Tarn, le 29 mars 1769, entra au service le 15 avril 1785, dans le régiment Royal-infanterie (23<sup>e</sup>), où il reçut ses premiers grades. A la fin de 1791, le maréchal Luckner le chargea de l'instruction du premier bataillon du Haut-Rhin, auquel il fut attaché en qualité de sous-lieutenant de grenadiers. Deux mois après, le bataillon le nomma, par acclamation, adjudant-major et ensuite capitaine. Le 29 mars, 1795, il se distingua au combat d'Oberfelsheim, sous le général Custines. L'intelligence qu'il déploya dans cette circonstance lui valut d'être chargé de diriger, dans les Vosges, les opérations de deux bataillons destinés à reprendre le camp de Budenthal, qui avait été livré à l'ennemi par la défection du général d'Arlandes. Le 29 brumaire an 2, le général en chef, Hoche, l'appela à l'état-major de l'armée de la Moselle, et le chargea des dé-

tails d'une division, avec laquelle il se trouva à la bataille de Kaiserslautern, que les Français perdirent (3 frimaire). L'ennemi occupait les Vosges; le général Hoche devait reprendre les lignes de Wissembourg et débloquer Landau. Pour y parvenir, il dirigea l'armée de la Moselle par Niderrhein, Werth, et sur Wissembourg, confiant au capitaine Soult le commandement d'un corps, détaché pour enlever le camp de Marsthal. Le succès du capitaine fut complet; deux drapeaux et grand nombre de prisonniers tombèrent en son pouvoir. Le 3 nivôse suivant, à la bataille de Wissembourg, où il commandait l'attaque de gauche, il réussit également à chasser les Autrichiens des hauteurs du pigeonier. Le lendemain, le général Hoche lui donna le commandement du camp de Roth, occupé par une brigade; plus tard, il l'employa au siège du fort Louis, d'où il passa dans le Palatinat, pour y remplir, sous les ordres du général Lefebvre, les fonctions de chef d'état-major de l'avant-garde de l'armée. L'armée de la Moselle, après avoir été remplacée dans le Palatinat par celle du Rhin, revint sur la frontière des Ardennes, ayant son avant-garde placée à Metzerviss, près Thionville. Le général Jourdan vint en prendre le commandement et la mit aussitôt en campagne. Deux combats furent livrés simultanément à Arlon. Soult, devenu adjudant-général, chef de bataillon (le 19 pluviôse an 2), et adjudant-général, colonel (le 25 floréal an 2), sous les ordres du général Lefebvre, s'y

fit remarquer par son talent et sa bravoure. L'armée se porta de là sur la Sambre, par Marche en Famine, et par Dinant, etc., pour se trouver aux deux batailles de Fleurus, dont la dernière assura la conquête de la Belgique jusqu'au Rhin, et celle de la Hollande. Le colonel Soult se fit remarquer par sa valeur et par l'habileté des dispositions qu'il fut à même de proposer au général Lefebvre, sur la division duquel les efforts des ennemis étaient principalement dirigés. A cette dernière bataille, les divisions des Ardennes, commandées par le général Marceau, venaient d'être repoussées par les Autrichiens; elles se retiraient dans le plus grand désordre sur la Sambre, laissant la droite de l'armée entièrement à découvert. Marceau, environné de quelques officiers et de ses ordonnances, désespéré de la défection de ses troupes, cherchait une mort honorable autour du moulin de Fleurus, où les Autrichiens se portaient en masse. Le colonel Soult le joignit en ce moment, et lui représentant son inutile témérité : « Tu veux mourir, Marceau, lui » dit-il, et tes soldats se déshonorent; va les chercher, ramène-les au combat : il te sera plus » glorieux de vaincre avec eux. » En effet, Marceau écoute son ami; il court après ses divisions, les rallie, et revient avec elles prendre part aux succès de la journée. Vainqueur à Fleurus, le général en chef, Jourdan, porta l'armée de Sambre-et-Meuse en avant, pour lui faire prendre possession de la Belgique jusqu'au Rhin, ce qui donna lieu à plu-

sieurs engagements très-sérieux au passage de la Meuse, sur l'Ourthe et la Roër. L'avant-garde du général Lefebvre s'y montra avec sa vaillance accoutumée, surtout à Linnich, où le colonel Soult eut encore l'occasion de contribuer au succès de l'action infiniment meurtrière qui s'y livra. Peu après que l'armée française fut arrivée sur le Rhin, il reçut le brevet de général de brigade le 20 vendémiaire an 3 (novembre 1794), et en cette qualité, il passa dans la division du général Harty, pour être employé, sous ses ordres, au blocus de Luxembourg jusqu'à la reddition de cette place. L'armée passa le Rhin et se porta sur le Mein. Au retour de cette expédition, qui ramena les Français sur le Rhin, le général Soult fut de nouveau employé à la division du général Lefebvre, son ami, qui lui confia ses troupes légères. A la reprise des hostilités, cette avant-garde faisait partie du corps commandé par le général Kléber; elle se dirigea avec l'armée sur le Mein. Le général Soult livra les combats du passage de la Sieg, d'Enest et d'Usnach, et le lendemain, il commandait l'attaque de gauche à la bataille d'Alten-Kirchen, où les Autrichiens furent entièrement défaits. Les Français étant revenus sur la Lahn, ils furent forcés, à la suite de plusieurs combats, de se retirer sur le Rhin. Le général Soult, qui avait été détaché avec trois bataillons et 150 hommes de cavalerie, pour couvrir et éclairer la gauche de l'armée à Herborn, ignorait ce mouvement, lorsque tout-à-coup il se trouve enveloppé par 4,000 cava-

liers ennemis; mais les Autrichiens, malgré leurs efforts, ne peuvent l'empêcher de rallier ses détachemens et de se mettre en marche pour Hocembourg, où il espérait rejoindre l'armée. Menacé d'être taillé en pièces, sommé plusieurs fois de mettre bas les armes, il refuse, répond par des coups de fusil, et pendant cinq heures que dure l'engagement, repousse sept charges générales sans être entamé ni avoir ralenti son mouvement. Enfin l'ennemi, après avoir éprouvé des pertes considérables, se voit contraint de l'abandonner, et le laisse continuer tranquillement sa route, sans lui avoir tué un seul homme. Cette brillante retraite lui fit le plus grand honneur. Après dix jours de repos seulement, on se porta en avant; cette fois, l'avant-garde du général Lefebvre tenait la gauche; elle prit sa marche par Siégen, et livra un très-brillant combat au milieu des neiges, sur la montagne dite Kalte-Eig, où les Autrichiens, entièrement défaits, éprouvèrent une perte de 4,000 hommes. Le général Soult y prit une part très-distinguée. On se battit le même jour à Alten-Kirchen, et la position que les ennemis avaient sur la Lahn fut perdue pour eux, par l'abandon forcé de leurs lignes de Neu-Kirchen. Alors l'armée se dirigea de nouveau sur le Mein, et dut livrer la bataille de Friedberg pour éloigner l'ennemi. Le général Soult contribua efficacement au succès de cette journée mémorable. Il fut chargé ensuite d'éclairer avec un corps détaché, la gauche de l'armée, dans la marche qu'elle fit

jusqu'aux frontières de la Bohême. Dans ce mouvement, il obtint divers succès, et s'empara de la forteresse de Königshoffen. Arrivé sur la Nab, le général en chef, Jourdan, avait laissé une grande distance entre la droite de son armée et la gauche de l'armée du Rhin qui n'était pas encore à la hauteur de Ratisbonne. L'archiduc Charles en profita; il passa habilement entre les deux armées, et battit à Neumark le général Bernadotte, qu'il poursuivit jusqu'à Vurzbourg. Le général Jourdan, pressé de rallier sur ce point ses troupes, et de livrer bataille à l'ennemi, y porta, avec rapidité, une partie de ses divisions. L'avant-garde ne pouvait y prendre part; elle était à gauche sur une autre direction, soutenant à Strülendorff un combat meurtrier; mais elle dut céder au nombre, et se retira, laissant le général Soult, détaché à trois lieues sur la gauche, sans pouvoir lui donner connaissance de son mouvement. Il n'en fut instruit que par la présence de l'ennemi, et par la canonnade, qui déjà se faisait entendre sur ses derrières; aussitôt il rassemble ses troupes, annonce le projet de marcher sur Culmbach ou sur Lichtenfurt, d'y passer le Mein, et d'entraîner de ce côté les Autrichiens qui lui sont opposés. Cette fausse manœuvre lui réussit; il revient sur ses pas, passe à travers l'ennemi qui lui avait coupé la communication avec Bamberg, et, au déclin du jour, se présente devant Paunach, à l'armée française, qui, déjà sur la rive gauche du Mein, depuis plusieurs heures, le croyait perdu. L'armée

arriva sur le Rhin; le général Beurnonville vint en prendre le commandement, et détacha le général Soult dans le Hundsrück, pour éclairer l'extrême droite; jusque devant Mayence. Il y eut alors un armistice. A la reprise des hostilités, le général Hoche, qui avait remplacé le général Beurnonville, confia de nouveau au général Soult, le commandement d'un corps détaché, qui formait l'avant-garde de l'aile gauche, aux ordres du général Championnet. Divers engagements eurent lieu jusqu'à l'arrivée de l'armée sur la Lahn, où elle fut officiellement prévenue de l'armistice général signé à Lœben. La paix de Campo-Formio étant faite, on organisa sur le Rhin une nouvelle armée, dite de Mayence, au commandement de laquelle le général Joubert fut appelé. Il nomma le général Soult pour commander la 3<sup>me</sup> division, et lui fit occuper la Westphalie. Les négociations de Rastadt ayant été rompues par un triple assassinat, le général Jourdan fut appelé au commandement de l'armée du Danube, qui s'organisait à Strasbourg; il employa le général Soult à l'avant-garde, sous les ordres du général Lefebvre. L'armée, après avoir passé le Rhin, se porta à la tête des débouchés des montagnes Noires; ensuite elles s'avancèrent, par Pfullendorff, jusqu'au-delà d'Ostrach. De ce côté, les hostilités n'avaient pas encore commencé, car, de part et d'autre, on paraissait attendre des ordres définitifs, quoique vers les Grisons, à Friedkirch, l'armée d'Helvétie livrât sans succès, de-

puis plusieurs jours, de sanglans combats. Mais pour se rapprocher de ce théâtre, le général Jourdan faisait en sorte de gagner du terrain, par la droite du lac de Constance, et, en avançant, facilitait la concentration des Autrichiens. Le 19 mars, le général Soult était à la tête des troupes légères de l'avant-garde, à reconnaître la position des ennemis, sur les hauteurs de Horskirch et Saulgen; le combat s'engagea; il devint très-vif, et dura tout le jour. Le lendemain, les Autrichiens, conduits par l'archiduc Charles, vinrent attaquer l'avant-garde sur l'Ostrach, au village de ce nom. L'action fut des plus acharnées, et, pendant presque toute une journée, 6,000 Français eurent à combattre contre 25,000 Autrichiens. Malgré les plus grands efforts pour se soutenir, il fallut céder au nombre, après avoir éprouvé des pertes considérables. Le général Lefebvre y fut grièvement blessé. Le général Soult se trouvait le moins ancien des généraux employés à l'avant-garde; néanmoins le général Jourdan lui en confia le commandement. Dans cette vigoureuse affaire, un bataillon d'infanterie étant repoussé, se sauvait dans le plus grand désordre; le général Soult, un drapeau à la main, s'élança aussitôt au milieu des fuyards, les ramène au plus fort de la mêlée, leur fait effacer la honte d'avoir voulu éviter le danger, et pour la troisième fois, les Autrichiens sont repoussés au-delà de l'Ostrach. Mais l'armée dut le soir même se retirer sur Pfullendorff et ensuite sur Eugen. Le général Jourdan, voulant tenter un

nouvel effort, fit des dispositions pour la porter en avant. Les divisions avaient chacune une direction particulière; celle de l'avant-garde était sur Emingen et sur Liebtingen. En débouchant sur ce dernier endroit, le général Soult joignit l'ennemi, lui enleva 2,000 hommes et quelques pièces de canon. On crut le succès de la journée assuré; mais bientôt l'engagement devint général sur tout le front de l'armée. Le général en chef poussa alors l'avant-garde dans la direction de Stockach. Parvenue au milieu du bois, elle rencontra l'armée autrichienne, que l'archiduc Charles conduisait en personne, et le combat recommença avec fureur. Le général Soult suppléa, par l'audace de ses bonnes dispositions, à l'infériorité de ses forces; cependant, les Français durent revenir s'appuyer de Liebtingen. Une charge de cavalerie qui, en apparence, devait obtenir un brillant succès, fut mal dirigée, et le général en chef faillit être pris: la nuit sépara les combattans. Il y avait du péril à rester jusqu'au lendemain sur le champ de bataille; mais on ne pouvait le quitter sans compromettre le salut d'une partie de l'armée. Le général Soult reçut pourtant l'ordre de se retirer pendant la nuit; mais sur ses représentations répétées, le général en chef, qui lui accordait une grande confiance, l'autorisa à se conduire comme il le jugerait utile: tout fut sauvé par cette heureuse ténacité. Au jour, les ennemis, six fois plus nombreux que lui, vinrent l'attaquer; il les reçut à coups de mitraille, les repoussa, les contint

tout le jour et; la nuit suivante, il passa le Danube à Dultingen, sans avoir éprouvé aucune perte. L'armée prit position au débouché des montagnes Noires, que l'avant-garde, aux ordres du général Soult, fut principalement chargée de défendre. Il y eut plusieurs combats, à la suite desquels elle revint sur le Rhin. Le général en chef, Masséna, réunit alors à son commandement toutes les troupes qui la composaient, sous la dénomination de nouvelle armée du Danube, et y appela le général Soult, promu au grade de général de division (2 floréal an 7). Les Suisses étaient divisés par des jalousies réciproques; la guerre qui se faisait chez eux, les avait encore affaiblis; mais tous se rappelaient avec orgueil leur indépendance, et cherchaient à rétablir les cantons de Schwitz, Uri et Underwald, qui, excités par des influences étrangères, venaient de prendre les armes. Des voies de fait s'y étaient commises; les divisions de la droite de l'armée avaient perdu leurs communications. Un grand nombre de Français, même des détachemens, y avaient été arrêtés; on les retenait dans des cachots. Il paraissait que le soulèvement allait être général; déjà la république d'Uri était proclamée, et l'armée autrichienne se disposait à entrer en campagne. Dans cet état de choses, il devenait urgent de calmer l'insurrection ou de la dissoudre par la force: le général Soult en fut chargé. Lorsqu'il s'approcha de Schwitz avec sa division, tous les habitans en état de porter les armes étaient rassemblés aux défilés et sur les

hauteurs, résolus à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Le général Soult n'hésita pas sur le parti qu'il devait prendre; il sentit qu'en écoutant de trop justes ressentimens, un grand nombre d'innocens seraient sacrifiés avant qu'on eût atteint les vrais coupables; que d'ailleurs il pourrait arriver que les Suisses, s'il ne leur offrait quelques moyens de salut, ne le fissent dépendre de leur propre courage. Il leur offrit donc un pardon absolu, et malgré les insinuations supérieures qui lui furent faites, il tint religieusement sa parole. Ainsi, dans deux jours, le canton de Schwitz fut soumis, désarmé, et la population le reçut au milieu d'elle comme son libérateur; mais il fut dans la dure nécessité d'employer la force pour réduire les insurgés d'Uri et d'Underwald. Ayant organisé à cet effet une expédition sur le lac de Lucerne, il débarqua à Fluelen, obtint en avant d'Altorff un premier succès, et battit encore les révoltés à Steig, à Vesen, sur le Saint-Gothard et à Aivolo, où il compléta leur dispersion en même temps qu'il dégageda la division du général Lecourbe, placée à Bellinzona, et qui ne pouvait communiquer avec l'armée. Les troupes du général Soult étant devenues disponibles par l'heureuse fin de cette expédition, il reçut ordre de les ramener précipitamment sur Zurich, et d'aller joindre le reste de l'armée, que le général Masséna opposait aux Autrichiens déjà maîtres d'une partie de la Turgovie et du canton de Saint-Gall. Le général Soult arriva à temps pour prendre part

aux combats de Frauenfeld et de Winterthur; ensuite il fut chargé de la défense du camp retranché situé au Zurichberg, en avant de Zurich. Là il soutint, les 14, 15 et 16 prairial, cette célèbre bataille de trois jours, où les chefs, par leurs bonnes dispositions, et les troupes, par leur valeur, se surpassèrent en arrêtant l'élan de l'ennemi, et en lui faisant éprouver des pertes immenses. On garda la ligne de la Linath et du lac de Zurich jusqu'à la fin de l'été. Dans cette période, la division du général Soult, qui occupait la position de l'Albis-Rieden, devant Zurich, eut de fréquens engagements avec l'ennemi, soit pour faire diversion, lorsque la droite de l'armée où était le général Lecourbe se porta en avant pour s'appuyer des sommités des Alpes et gagner les devants du côté de l'Italie, soit lors de l'arrivée de l'armée russe commandée par le prince Kinskoi Korsakow. Vainqueur en Italie, le feld-maréchal Suwarow marchait déjà pour passer les monts et pénétrer en Suisse; le général Masséna saisit ce moment pour attaquer les armées russe et autrichienne qui lui étaient opposées. Il se réserva la première, et remporta sur elle une victoire complète sur la rive droite de la Linath, en reprenant Zurich; la seconde commandée par le lieutenant-feld-maréchal Hotz, était presque inexpugnable sur la Linth, entre les lacs de Zurich et de Wallenstadt. Couverte de marais et de lignes de redoutes hérissées d'artillerie, elle était en outre trois fois plus nombreuse que les troupes qu'on pouvait lui



opposer. Il fallait pourtant la forcer et la vaincre en même temps, si l'on voulait empêcher sa jonction avec les Russes, conduits par Suwarow. Le général Soult eut l'honorable mission de remplir cette tâche difficile, et obtint aussi de son côté un succès décisif. Les dispositions qu'il prit furent si bien calculées, que dans une nuit, il combla et rendit solides 150 toises de marais, de manière à y faire passer son artillerie, tandis qu'un bataillon de nageurs, franchissant la rivière dans l'obscurité, portait le désordre dans le camp ennemi (c'est la première fois que dans nos campagnes pareil moyen ait été employé) : 4,000 prisonniers, 30 pièces de canon, 50 caissons, 600 chevaux, des magasins considérables, et la flottille que les Autrichiens avaient sur le lac de Zurich, furent les trophées de cette victoire, qui en outre occasiona à l'ennemi la perte de leur général en chef, et de 4,000 hommes tués ou blessés : le surplus, mis dans le plus grand désordre, se sauva jusqu'au Rhin. Cette action est un des plus brillans faits d'armes de la carrière militaire du général Soult. On a remarqué qu'avant de l'engager, il allait tous les jours, déguisé en soldat, ayant le fusil au bras, la giberne en bandoulière, se faire conduire en faction par un caporal, pour être à même d'observer la position de l'ennemi, et reconnaître la nature du marais qu'il devait franchir pour le joindre. Le général Soult refoulait au-delà du Rhin les Autrichiens, et faisait reprendre la ville de Constance par une de ses brigades, lorsque

le général en chef Masséna lui donna ordre d'aller sur-le-champ prendre le commandement des trois divisions qu'il destinait à agir contre l'armée russe du feld-maréchal Suwarow, qui, après avoir repoussé le général Lecourbe, s'était avancé jusqu'à Schwitz. Le général Soult arriva le lendemain de l'attaque des Russes sur cette ville; il les trouva dans le Muttenthal, où le général Mortier les avait rejetés. Aussitôt il prit ses dispositions pour les empêcher d'en sortir : pourtant ils s'échappèrent par le canton de Glaris, où de nouveau, menacés de perdre toute issue, ils furent contraints, après plusieurs combats, d'abandonner tout ce qui leur restait de chevaux, bagages, canons, caisses militaires et 4,000 prisonniers. Ce qui s'échappa, au nombre de 10 à 12,000 hommes, dans l'état de misère le plus déplorable, se sauva en Allemagne, par les Grisons; mais leur route resta jalonnée par plus de 3,000 hommes morts de faim. Un camp autrichien avait été établi sur le Grengels pour protéger la marche des Russes; d'autres corps de mêmes troupes gardaient les passages qui mènent dans les vallées du Rhin et vers Coire : le général Soult les fit tous enlever. Ayant ainsi nettoyé d'ennemis toute la rive gauche du Rhin, depuis sa source jusqu'au lac de Constance, il fut rappelé par le général Masséna à l'aile gauche de l'armée pour en prendre le commandement. On avait le projet de faire une campagne d'hiver, et de conduire l'armée en Souabe, pour lui faire prendre de bons quartiers, qui re-

missent les troupes de leurs fatigues. La Suisse entièrement épuisée, n'offrait rien en soulagement. Ce qui venait de France était de beaucoup insuffisant pour satisfaire aux besoins. Déjà les dispositions étaient faites pour commencer le mouvement, lorsqu'on apprit le retour du général en chef Bonaparte et les événemens du 18 brumaire. L'armée accueillit avec enthousiasme le vainqueur de l'Italie et des Pyrénées. Le directeur avait tellement perdu la confiance publique qu'on le vit disparaître avec la plus vive satisfaction, dans l'espoir d'un meilleur avenir. On ressentit bientôt que les rênes de l'état étaient tenues par d'autres mains. Une seconde ère de gloire militaire allait commencer pour la France : les armées reçurent une autre organisation. Le général Masséna fut nommé au commandement de l'armée d'Italie, que des désastres inouis avaient mise dans l'état le plus déplorable. Découragée, affaiblie par d'immenses revers, qui avaient amené la perte de toute l'Italie, abattue par les privations, manquant d'habillement, de chaussure, de solde, de subsistances, cette armée était encore dévorée par un typhus horrible, qui, depuis Nice jusqu'à Gênes, engloutissait par milliers ses victimes. La désertion était publique, des corps entiers quittaient l'armée; la voix de quelques généraux qui restaient se perdait dans les clameurs de l'indiscipline; enfin le découragement avait gagné tout le monde. La mort se montrait partout, les secours nulle part, pas même dans les hôpitaux, qui présen-

taient l'image de vastes cimetières; et l'ennemi était en face, prêt à reprendre les hostilités pour compléter l'anéantissement de cette armée naguère si glorieuse. Il fallait un grand courage pour accepter le commandement d'une pareille armée; mais il y avait du bien à faire, de la gloire à acquérir : le général Masséna osa s'en charger. Il n'ajouta aux promesses de secours qui lui furent faites, que la condition de choisir pour son premier lieutenant le général Soult : cela lui fut accordé. Il lui donna en conséquence, à son arrivée à Gênes, le commandement de l'aile droite de l'armée, formée de trois divisions qui comprenaient les deux tiers de la totalité des forces disponibles, et s'étendaient depuis Recco jusqu'au-delà de Savone, gardant, en avant d'elles, tous les débouchés qui mènent en Italie, et le fort de Gavi. Il y avait à peine du monde pour éclairer cet immense développement, et contenir la nombreuse population de Gênes, sans cesse agitée par des suggestions étrangères, qui l'excitaient à un soulèvement. Cependant la campagne allait s'ouvrir; déjà les habitans des montagnes de la Ligurie étaient insurgés et en armes. Il suffit de parler aux Français le langage de l'honneur pour en obtenir des efforts surnaturels. Bientôt le général Soult eut la certitude d'être compris de ses troupes; la confiance s'établit et ramena la discipline; on se persuada que sous d'autres chefs la fortune redeviendrait favorable, ou du moins qu'on succomberait avec gloire; on marcha à l'ennemi, et

les révoltés de Fontana-Bona furent soumis à la suite de plusieurs combats, où eux-mêmes étaient assaillans. L'escadre anglaise bloquait tous les ports de la Ligurie, surtout celui de Gênes; l'armée autrichienne, très-nombreuse et dans l'état le plus brillant, était en mouvement pour enfermer l'aile droite dans cette ville et lui couper les communications avec la France. Dans cette vue, le 15 germinal, elle dirige 20,000 hommes et 20 pièces de canons sur Savone; le général Soult avait sur ce point la 3<sup>me</sup> division, forte de 3,500 hommes, alors commandée par le général Marbot, mourant de l'épidémie. Il vole et arrive au moment où les Autrichiens s'emparaient des hauteurs de Cabbiona et de Montenotte; on s'y battait encore à coups de crosses, lorsque l'explosion d'un caisson à munitions vint mettre le désordre dans les troupes; elles s'éloignaient sans qu'il fût possible au général de les rallier à un dernier retranchement qu'il avait indiqué. La confusion, les dangers augmentaient; la division pouvait être perdue, et la place de Savone, dénuée d'approvisionnements, pouvait succomber dans le jour. Dans ce péril extrême, le général Soult se dévoue; il arrache à un sous-officier le drapeau du 97<sup>me</sup> régiment, va le planter sur la hauteur que ses troupes abandonnent, et où l'ennemi dirigeait ses forces et son feu le plus meurtrier. Tant d'audace excite l'admiration et rappelle à l'honneur des braves qui, un instant, ont éprouvé des craintes; ils reviennent à leur général, l'environnent, et font avec

lui des prodiges, en arrêtant l'élan des Autrichiens victorieux et six fois plus nombreux. Dès ce moment, le général Soult fut assuré que les hauteurs qui dominent Savone seraient défendues jusqu'à la nuit; dès-lors il profita de ce délai pour faire entrer dans la place les vivres qui étaient destinés pour la division, unique approvisionnement qu'il lui fut possible de donner à la garnison qu'il y plaça, en imposant ce sacrifice à ses troupes affamées. Cela fait, il dirigea la division sur Varaggio, pour la rapprocher de Gênes, laissant Savone livrée à ses propres forces et privée entièrement de ses communications avec le centre de l'armée et la France. Le général Masséna voulut cependant reprendre ces communications, mais auparavant il fallait éloigner l'ennemi, qui s'était approché de Gênes; en conséquence, le 17 germinal, il fit attaquer les Autrichiens, qui bientôt furent chassés du Monte-Fascio, où on leur fit 600 prisonniers. Le général Soult était déjà revenu à sa droite. Suivant le plan concerté entre ces deux généraux, on devait se mettre en marche le lendemain pour débloquer Savone, et communiquer, par Sassello, avec le centre de l'armée, commandé par le général Suchet, sur l'importante position de San Giacomo, dont l'ennemi s'était emparé. A cet effet, le général Masséna suivit les bords de la mer avec la 3<sup>me</sup> division, renforcée de deux bataillons; mais après plusieurs combats, il ne put aller que jusqu'à Albissola, d'où il dut revenir après avoir éprouvé d'assez grandes pertes.

La direction du général Soult était par les montagnes sur Sassello; son corps se composait de 5,000 hommes sans artillerie ni chevaux. En partant de Valtri, le 20 germinal, il apprend qu'un corps ennemi se portait sur ses derrières pour lui couper ses communications avec Gênes; il marche à lui, l'atteint aux cabanes de Marcorolo, le défait, et lui enlève 600 prisonniers et deux pièces de canon. De là il va à Campo-Freddo, et le 21 il attaque à Sassello une arrière-garde autrichienne à laquelle il enlève encore 500 prisonniers. Cette arrière-garde appartenait à une division ennemie, forte de 10,000 hommes, qui était déjà rendue à la Verrerie, et sur les derrières de laquelle il se trouvait placé. Son intention était de l'attaquer immédiatement, mais la nuit survint. Avant le jour, la 25<sup>me</sup> légère et la 3<sup>me</sup> de bataille, commandées par le brave colonel Mouton, et les grenadiers de la 2<sup>me</sup>, étaient en face de ce corps ennemi, qui cherchait à se former sur les hauteurs de Gropasto. On l'aborde à la baïonnette, et il est entièrement défait : six drapeaux, 3,000 prisonniers tombent au pouvoir du général Soult, qui, le reste de la journée, livra deux autres combats, et se battit encore les 23 et 24 germinal. Il avait reçu des nouvelles du général Masséna, qui lui faisait part du mauvais état des affaires du côté de la marine, le pressant de renouveler ses efforts vers le but que l'un et l'autre se proposaient. Vingt-cinq mille Autrichiens, commandés par le général Mélas en personne, s'étaient ral-

liés sur les hauteurs de Ponte-Ivrea. Le général Soult, après avoir manœuvré pour les y attaquer, les aborda le 25, après midi, et se battit jusqu'à la fin du jour. Il obtint d'abord du succès; mais accablé par le nombre, et ayant éprouvé des pertes considérables, il dut se retirer. Ses troupes étaient affaiblies; il ne lui restait que deux cartouches par homme, et pourtant il devait passer à travers un corps ennemi, qui était revenu sur les hauteurs de Gropasto lui fermer le passage. En s'approchant de la Verrerie, le général autrichien Bellegarde osa lui envoyer la sommation de mettre bas les armes; mais le général Soult manœuvrait pour le déborder, et lorsqu'il eut fini son mouvement, il lui renvoya son parlementaire, lui faisant dire : « Que les Français ne capitulaient jamais tant qu'ils avaient des baïonnettes; qu'éloigné de croire à la réalité des dangers dont il le menaçait, il était prêt à le combattre, et le défiait d'en venir à un engagement. » Cette assurance, jointe aux bonnes dispositions des troupes que le général ennemi eut aussitôt occasion de reconnaître, évitèrent aux Français un nouveau combat dont l'issue ne pouvait leur être favorable. Dans la nuit, le général Soult se replia vers Gênes, en passant à Arenzano, ralliant les troupes que le général Masséna avait dirigées du côté de la marine, et fut à Voltri s'ouvrir un passage à travers une colonne autrichienne, qui déjà lui fermait la route de Gênes, et cherchait à délivrer les 5,000 prisonniers qu'il y amenait. La campagne que fit le généra

Soult à l'extérieur de Gênes ne dura que dix jours ; pendant ce temps, on ne fit aux troupes qui étaient avec lui que trois distributions. Elles étaient si affamées, qu'on vit sur les hauteurs de Gro-pasto des soldats découper des hommes morts, restés sur le champ de bataille, et en faire leur affreuse nourriture ! L'aile droite de l'armée, commandée par le général Soult, se trouva ainsi renfermée dans Gênes, n'ayant à l'extérieur de la place que quelques forts et les ouvrages dépendant du camp retranché qui la couvre. Les Autrichiens firent aussitôt des dispositions pour l'emporter de vive force par escalade, et le 3 floréal, en même temps que l'escadre anglaise bombardait la ville, ils pénétrèrent dans le faubourg de Saint-Pierre d'Aréna. On en laissa entrer une partie, mais aussitôt une embuscade placée à l'entrée de ce faubourg, se découvrit ; tout ce qui s'était imprudemment engagé se trouva coupé ; et le régiment de Nadasti fut pris. Les combats se renouvelaient tous les jours, quoique les pertes qu'ils occasionaient, diminuassent sensiblement le nombre des défenseurs, et que la famine en emportât aussi journellement un grand nombre ; ceux du 11 floréal furent les plus remarquables. Les Autrichiens s'étaient emparés pendant la nuit des hauteurs dites de Montevento et Montequeri ; ils environnaient le fort Richelieu, et allaient pénétrer dans le faubourg d'Alvaro ; le fort Diamant était investi ; ils étaient maîtres de l'importante position des deux Frères, placée entre ce dernier fort et ce-

lui de l'Eperon, qui est la clef de la seconde enceinte ou du camp retranché. Le danger était imminent, car si on ne parvenait à repousser l'ennemi, il y avait à craindre que deux jours après la place ne fût à lui. Dans la matinée, le général Soult, réuni au général Masséna, obtint un succès inarquant au-delà de la Basagna ; et le fort Richelieu, où commandait le chef d'escadron Donnadieu, qui se conduisit vaillamment, se trouva débloqué. Le général Soult n'attendait que ce moment pour attaquer les Autrichiens aux deux Frères ; il avait avec lui le 106<sup>e</sup> et le 97<sup>e</sup> de ligne ; les ayant disposés en colonne d'attaque, il leur ordonna d'aborder l'ennemi à l'arme blanche, leur défendant, sous peine de mort, de tirer un seul coup de fusil. Cet ordre fut rigoureusement observé ; presque tous les Autrichiens furent pris ou tués ; la position des deux Frères resta aux Français, qui s'y retranchèrent de nouveau ; le fort Diamant fut aussi débloqué, et les ennemis, qui s'étaient avancés sur d'autres points, se retirèrent. C'est au sujet de cette action que le général Masséna dit, dans un moment d'hésitation qu'il remarqua parmi les troupes qui étaient auprès de lui : « Songez que je suis ici, et que le général Soult est aux deux Frères ; la victoire nous restera. » Il en fut ainsi ; et le soir, on fit entrer dans la place 1,600 prisonniers. Les huit jours qui suivirent, furent aussi marqués par des engagements ; mais le général Soult méditait d'enlever une division autrichienne qui campait au Monte Fascio ;

il en fit part au général Masséna, qui y donna son consentement. Le 21 floréal, il part à cet effet du faubourg d'Albaro avec 2,500 hommes, remonte le Basagno, dépasse la ligne ennemie, et arrive au Monte Cornua, à 4 milles, sur les derrières du Monte Fascio. Là, changeant de direction, il traverse sur des échelles, plusieurs précipices, et va gravir le Monte Fascio. Les ennemis surpris, font volte-face et viennent à lui; il les attend de pied ferme; mais à portée de les joindre, il s'élance sur eux à la baïonnette, et les terrasse. La plupart sont tués, ou, en se sauvant, s'engloutissent dans des abîmes: 1,600 seulement restent au pouvoir du général Soult, ainsi que leur camp et les vivres. Il était nuit close quand ce terrible combat cessa. A Gênes, on croyait le général Soult perdu: depuis le matin on n'avait rien appris de lui. Le général en chef qui, pour faire diversion en sa faveur, avait, à deux reprises, attaqué l'ennemi à Nervi et Monte Parisone, était rentré dans la ville, déplorant la perte de son lieutenant. Tout-à-coup, on lui annonce qu'il revient triomphant; il vole à sa rencontre; les deux amis s'em brassent, et en signe d'allégresse, dans un instant la ville et le camp sont illuminés. Ce brillant succès encourageait le général Soult; il brûlait d'en obtenir d'autres. Il se flattait de contraindre l'ennemi à renoncer au blocus de Gênes, et par-là de gagner un peu plus d'espace pour nourrir ses troupes, en attendant qu'on ressentît les effets de l'entrée du premier consul en Italie, qu'on savait près d'arriver

à Milan. Le général Masséna avait une entière confiance en son lieutenant, et approuvait tous ses projets. Suivant le dernier qu'il venait de concevoir, il devait faire éprouver à la division autrichienne, établie sur le mont Creto, le même sort qu'à celle de Monte Fascio. Dans cette vue, il partit le 23 floréal au matin du faubourg d'Albaro, remontant de nouveau le Basagno, en même temps qu'une autre colonne débouchait du fort Diamant, et que d'ailleurs de fausses attaques étaient dirigées sur divers points. D'abord le succès répondit à l'espérance; il força les premiers retranchemens des Autrichiens, entra dans leur camp, et leur fit 300 prisonniers. Un orage épouvantable étant survenu, on le laissa passer, puis on recommença; mais les Autrichiens s'étaient renforcés, et ils repoussent le général Soult, qui, à son tour, les ramène au-delà de leur camp. Un second orage, plus violent que le premier, vient encore lui arracher la victoire et donner le temps à de nouveaux renforts ennemis d'arriver. L'engagement se renouvelle aussitôt; cependant le terrain était devenu extrêmement glissant, et les Français se trouvaient en très-grande infériorité; mais malgré ces obstacles, ils défendaient leurs avantages, lorsque le général Soult fut atteint d'une balle et eut la jambe fracassée. Ses soldats le voyant tomber le croient mort; ils se découragent, plient, et sont repoussés jusqu'au bas de la position, laissant leur général au pouvoir de l'ennemi, et n'ayant avec lui que deux aides-de-camp, le chef d'escadron

Soult, son frère, et le capitaine Hulot. Ainsi à l'espérance succéda la consternation dans Gênes et dans l'armée; l'espoir qu'on avait d'une prompte délivrance s'évanouit; les souffrances parurent plus aiguës, et les privations plus insupportables; les forces étaient aussi presque épuisées; il fallut donc se soumettre à attendre dans l'inaction, que les maux accablans qu'on éprouvait fussent arrivés à leur comble pour succomber. Si l'on résista encore 15 jours, ce ne fut que pour mieux faire éclater l'héroïsme des guerriers qui s'étaient enfermés dans Gênes en attendant qu'on vînt les délivrer. L'armée autrichienne apprécia différemment l'avantage éclatant qu'elle venait de remporter. On s'y réjouit de la perte d'un guerrier que les hasards de la guerre avaient mis hors de combat. Le prince de Hohenzollern, qui avait eu cette bonne fortune, eut pour le général Soult les égards les plus prévenans; tous les soins lui furent prodigués, et on le fit transporter à Alexandrie. Il était encore dans cette ville quand la bataille de Marengo fut livrée; de son lit, il en suivait les progrès au bruit du canon, lorsqu'un aide-de-camp, envoyé par le premier consul, lui vint annoncer les succès prodigieux de la journée, et sa délivrance. La gravité des blessures qu'il avait reçues le rendaient pour long-temps incapable de servir activement; cependant il fut compris dans la nouvelle organisation de l'armée; le titre de lieutenant-général commandant l'aile droite lui fut conservé, et en même temps, il fut nommé au

commandement du Piémont. Ce pays était sans troupes, et l'esprit de parti l'agitait de toutes parts. Les routes étaient infestées de brigands; dans les montagnes, du côté de Coni, il existait aussi plusieurs organisations de barbets, qui souvent donnaient les plus vives inquiétudes pour la tranquillité publique, et interceptaient toute espèce de communication. Les habitans des vallées d'Aost et d'Ivrée, excités par des agens autrichiens, bien avant que les hostilités fussent commencées, étaient poussés à l'insurrection. Le général Soult remédia à ces inconvéniens avec énergie (il fut secondé par le général Jourdan, qui était alors ministre de la république en Piémont). Par ses soins, la sûreté des routes fut rétablie, les séditions dissipées; mais il obtint un résultat plus étonnant, en formant deux bataillons de ces barbets, qui jusqu'alors avaient été l'effroi du pays. Il leur promit le pardon de leurs fautes passées, à condition qu'ils se laisseraient discipliner, et qu'ils remettraient exactement toutes les armes qui étaient en leur possession. Ils en livrèrent en effet une quantité considérable, provenant de fabriques étrangères: elles leur furent payées. Ayant reçu une organisation régulière et des uniformes, on les vit bientôt, avec surprise, devenir les protecteurs de la sûreté publique, accompagner les courriers, les convois d'argent, et escorter les voyageurs: résultat que ni l'appareil des supplices, ni l'emploi de forces considérables, n'avaient pu obtenir auparavant. Ces bataillons furent employés à des opérations

difficiles, et y montrèrent de la valeur, mais il n'en survécut qu'un petit nombre. Dans le temps que le général Soult donnait ses soins au rétablissement du bon ordre en Piémont, ses blessures se cicatrisaient. Il était à peu près rétabli lors du traité qui fut fait à Florence avec le roi de Naples ; en vertu de ce traité, la presque île de Tarente devait être occupée, jusqu'à la paix générale, par un corps d'armée français ; le général Soult en reçut le commandement, et le 2 floréal an 9, il se rendit à sa nouvelle destination. Les troupes qu'il y amena (15,000 hommes à peu près) appartenaient aux corps de l'armée d'Égypte. Le général Soult devait les y faire passer, et lui-même devait aller remplacer le général Menou dans le commandement de cette armée. Déjà même, en vertu du traité, le roi de Naples avait envoyé, dans le golfe de Tarente, plusieurs frégates et autres bâtimens qui étaient destinés au transport de ces troupes. L'occupation de la presque île de Tarente avait en outre pour but de favoriser les rapports qui étaient établis avec la Grèce. Pendant les quinze mois de séjour que fit le général Soult dans le royaume de Naples, il se conduisit, comme il avait fait dans le Piémont, de manière à entretenir la bonne harmonie avec les habitans, en faisant observer la discipline la plus exacte à ses troupes et en veillant lui-même à leur conservation. Aussi, en quittant ces deux pays, il reçut des témoignages éclatans de leur satisfaction. A la paix d'Amiens, on fit rentrer en France les armées

qui étaient à l'étranger. Les troupes du général Soult reçurent en conséquence la même destination ; et étant nommé colonel-général de la garde des consuls, il se rendit à Paris pour remplir ce nouvel emploi. Le premier consul ne connaissait le général Soult que de réputation ; mais ayant parlé de lui un jour à Masséna, celui-ci lui dit : « Je vous le donne pour » un homme de tête et de cœur, » au-dessus des forces duquel je » ne connais rien. » Sur ce témoignage, il fut appelé au commandement des chasseurs à pied de la garde. Dès cette époque commença la vive jalousie que lui a, dit-on, toujours montrée depuis le prince de Neuchâtel et de Wagram, qui jugeant sa supériorité, et connaissant l'estime que lui portait le chef de l'état, craignait qu'à son préjudice, une plus grande marque de confiance ne lui fût accordée, et faisait tous ses efforts pour le tenir éloigné. Les Anglais, ayant, sans déclaration de guerre, provoqué la rupture du traité d'Amiens, dont ils refusaient de remplir les conditions au sujet de l'île de Malte, le premier consul fit établir trois camps sur les côtes septentrionales de la France. Celui de droite, à Ostende et Dunkerque, sous les ordres du général Davoust ; celui de gauche, à Etaples et Montreuil, au commandement du général Ney, et celui du centre, depuis Boulogne jusqu'à Calais, aux ordres du général Soult : ce dernier était le plus nombreux. Ce fut là le premier développement du nouveau système d'organisation militaire dont le premier consul posa alors les



bases. D'après ce système, toutes les troupes qu'il destinait aux opérations d'une guerre quelconque, étaient encadrées dans les corps d'armées qui formaient les grandes divisions de la grande-armée, dont lui-même se réservait le commandement. C'est ainsi qu'ayant projeté une invasion en Angleterre, toutes les troupes qu'il était dans l'intention d'y employer, furent comprises dans la formation des dix corps d'armées qu'il fit assembler sur les côtes, depuis la Hollande jusqu'à Brest. Dans la distribution des numéros qu'il donna à ces corps, celui du général Soult eut le quatrième. Il comprenait quatre divisions d'infanterie, chacune de 10,000 hommes et une division de cavalerie. On ne peut parler de ces divisions, sans dire qu'à la fin des dernières campagnes, les troupes manquaient généralement d'instruction; la discipline y était relâchée; dans tous les grades, on éprouvait le besoin de recommencer l'étude de la théorie, et d'en faire l'application sur le terrain; il fallait aussi rétablir l'ordre dans le service, le rendre plus uniforme et plus exact. L'armée recevant un accroissement considérable de forces, on devait s'occuper de l'instruction des jeunes soldats, et d'avance les familiariser aux fatigues de la guerre. Aussi pendant deux ans et demi qu'on occupa ces campemens, les troupes furent-elles constamment exercées aux évolutions, aux manœuvres, aux travaux qui peuvent étendre l'intelligence, donner de la force, de l'agilité et de la précision. Deux fois par semaine, le général Soult,

à la tête de deux divisions, leur faisait représenter, par des manœuvres, diverses circonstances de la guerre; lui-même, à chaque repos, donnait aux officiers, assemblés en cercle autour de lui, l'explication des mouvemens qu'il venait d'opérer, afin qu'ils apprissent à en discerner les motifs et à en apprécier les effets. Aux manœuvres succédaient les exercices nautiques, et à ceux-ci des embarquemens, ou bien on s'occupait à creuser les ports de Boulogne, de Vinnereux et d'Ambleteuse; on élevait des redoutes, enfin on se livrait à toutes les constructions qui sont d'usage à la guerre. Cette prodigieuse activité façonnait les troupes en les instruisant; elle les rendait capables de supporter les plus étonnantes fatigues. D'un autre côté, leur ardenr belliqueuse était entretenue par l'apparition journalière des escadres ennemies, qui souvent faisaient des démonstrations d'attaque, ou des tentatives contre la flottille destinée à porter l'armée en Angleterre. Telle fut cette grande école d'où l'armée sortit accoutumée aux travaux les plus pénibles; instruite, disciplinée, ayant le sentiment de ses forces comme celui de ses devoirs, et susceptible de tout entreprendre pour soutenir sa haute réputation et remplir sa brillante destinée. Un jour, le premier consul, ayant assisté à ces rudés épreuves, manifesta au général, la crainte que les soldats y succombassent. Soult lui répondit : « Je ne leur donne que le temps » nécessaire pour se reposer; ensuite les travaux et les exercices recommencent. Ce qui n'est pas

» propre aux fatigues que je sup-  
 » porte moi-même, s'épurera et  
 » pourra aller dans les dépôts,  
 » mais ce que je conserverai sera  
 » à toute épreuve et capable d'en-  
 »treprendre la conquête du monde.  
 » De telles paroles devaient  
 plaire à celui qui méditait dès-lors  
 de grandes entreprises. Le général  
 Soult fut promu, le 29 floréal  
 an 12 (19 mai 1804), à la dignité  
 de maréchal de l'empire, avec dix-  
 sept autres généraux, qui la plu-  
 part avaient commandé en chef  
 les armées de la république. Ce-  
 pendant, les préparatifs contre  
 l'Angleterre étaient poussés avec  
 vigueur, et nul doute que l'empereur  
 n'eût le dessein d'y opérer  
 une descente. Déjà la flottille de  
 guerre et les bâtimens de trans-  
 port étaient sur le point d'appar-  
 reiller; les troupes avaient fait  
 plusieurs simulacres d'embarque-  
 ment. Les vivres, les munitions,  
 des attirails, un matériel considé-  
 rable d'artillerie, même les che-  
 vaux des états-majors et une par-  
 tie de ceux de la cavalerie, étaient  
 à bord. La flottille était classée  
 par divisions, brigades, régimens,  
 bataillons et compagnies, de ma-  
 nière que l'ordre de bataille fût  
 parfaitement observé, et qu'en  
 touchant aux côtes d'Angleterre, il  
 se trouvât formé, sauf les change-  
 mens qui seraient intervenus dans  
 la traversée. Les instructions é-  
 taient données, et depuis le Texel  
 jusqu'à Brest, on n'attendait que  
 le signal du départ. L'empereur  
 ne différait à le donner que dans  
 l'attente de l'escadre française-es-  
 pagnole, aux ordres des amiraux  
 Gravina et Villeneuve, qui de-  
 vaient, après leur réunion, venir

reconnaître Brest et entrer dans la  
 Manche. Mais au lieu de les voir  
 paraître, ainsi que l'empereur en  
 avait, jusqu'au dernier moment,  
 conservé l'espoir, il apprit leur  
 entière défaite par Nelson, et sou-  
 dain il donna ordre à l'armée de  
 se mettre en marche pour l'Alle-  
 magne. Vingt-quatre heures après  
 cet ordre, tous les corps d'ar-  
 mée étaient en mouvement pour  
 leur nouvelle destination. Le 4<sup>me</sup>  
 corps, commandé par le maréchal  
 Soult, eut sa direction par Metz et  
 Landau, sur Spire, où il devait  
 passer le Rhin. Les troupes ne fi-  
 rent aucun séjour, et le maréchal,  
 qui les devançait, avait déjà dis-  
 posé un très-beau pont pour effec-  
 tuer leur passage; ainsi le mouve-  
 ment ne fut pas un seul instant  
 ralenti : les autres corps de la  
 grande-armée marchaient à sa  
 hauteur. Les armées autrichien-  
 nes, que le général avait fait réu-  
 nir et avancer, pour détourner les  
 coups dirigés contre l'Angleterre,  
 supposaient que les Français é-  
 taient encore au bord de l'Océan;  
 mais l'archiduc Ferdinand, qui a-  
 vait auprès de lui, pour le diriger,  
 le trop célèbre Mack, apprit enfin  
 que l'empereur s'avancait à gran-  
 des journées pour le combattre. Il  
 crut prendre sur lui un grand a-  
 vantage en s'agglomérant; c'était  
 aller au-devant des desirs de son  
 adversaire. En effet, l'empereur  
 laissa le prince Ferdinand à Ulm,  
 et manœuvra pour le déborder, en  
 lui coupant sa ligne d'opération et  
 ses communications avec Vienne.  
 Plusieurs combats eurent lieu à  
 Elchingen et Qüntzbourg. Le  
 corps du maréchal Soult passa le  
 Danube à Donawerth, et le même

jour le Lech à Raïm, quoique pour cette double opération il dût faire construire des ponts. Le temps qu'on y perdit fut le seul repos qu'il donna à ses troupes. Il les remit aussitôt en marche à Friedberg, et fut, sans s'arrêter, repasser le Lech à Landsberg, où il surprit et défit entièrement un corps de cavalerie autrichienne qui venait d'Italie. Continuant ensuite son mouvement (il fut 72 heures en marche sans s'arrêter), il se porta sur Memmingen, devant lequel il arriva à l'instant même où une division ennemie, forte de 5,000 hommes, arrivant aussi d'Italie, venait d'entrer dans la place. L'investir, la sommer et la forcer de capituler, fut l'affaire de six heures. Le lendemain, le maréchal Soult était devant Ulm, entre l'Iller et le Danube, où il complétait l'investissement de l'armée autrichienne, et contribua aussi à la faire rendre prisonnière de guerre. Ce fut même la capitulation qu'il avait accordée aux Autrichiens à Memmingen, qui servit de base à celle que le général Mack fut réduit à signer pour sauver la vie à ses troupes. Après cet immense événement (14 octobre 1805), l'empereur marcha sur la capitale de l'Autriche, qui restait entièrement à découvert. L'armée de l'archiduc Jean, qui revenait d'Italie, n'était pas arrivée assez à temps pour la sauver, et s'était rejetée sur la Hongrie. Vienne ouvrit ses portes, livra ses arsenaux, ses magasins, ses dépôts, ses archives, etc., et le passage du Danube fut surpris au moment où les Autrichiens se disposaient à détruire le

pont. Napoléon avait fait passer ce fleuve au corps du maréchal Mortier, au-dessus de Dirnstein, pour éloigner de la rive gauche une avant-garde russe qui y était établie. Celui-ci eut avec elle un très-vif engagement du côté de Krems, à la suite duquel il poursuivit l'ennemi dans la direction d'Hollabrünn. Le maréchal Soult, qui des premiers avait passé le Danube à Vienne, y arriva en même temps, et de concert ils livrèrent un combat très-meurtrier à une partie de l'armée russe. Le reste de l'armée française suivait ce mouvement, et se porta, par Znaïm, Nicolsbourg, Brünn, etc, dans les plaines d'Austerlitz; l'avant-garde poussa même jusqu'à Wischau, où, attaquée par les Russes, elle revint précipitamment se rallier au reste de l'armée. Le lendemain, 80,000 Russes et 30,000 Autrichiens étaient rassemblés sur les hauteurs qui sont à l'ouest d'Austerlitz; l'armée française n'était que de 60,000 hommes: elle devait vaincre ou périr; mais par la valeur, elle était bien supérieure aux Russes et aux Autrichiens réunis; aussi l'empereur n'hésita pas un seul instant à les attaquer. Le corps du maréchal Soult tenait le centre de la bataille; l'empereur, après avoir donné ses dernières instructions aux autres maréchaux, lui dit: « Pour vous, maréchal, je n'ai rien à vous ordonner, si ce n'est de faire comme vous faites toujours. » Le signal est donné; le maréchal Soult s'élance à la tête de son corps d'armée, qu'il dirigeait à la voix comme dans un champ de Mars;

traverse sans s'arrêter les trois lignes de l'armée russe, puis, faisant un quart de conversion à droite, va jeter sur le lac de Méritz les deux tiers de cette armée. Ce lac était en partie gelé; le maréchal y fit aussitôt diriger les batteries pour briser la glace, et en un instant, on vit disparaître sous les eaux cet amas prodigieux d'hommes, de chevaux, de canons, d'équipages! A l'instant où cette scène terrible se passait, l'empereur joignit le maréchal Soult, et lui dit: « Monsieur le maréchal, vous vous êtes couvert de gloire aujourd'hui; vous avez surpassé tout ce que j'attendais de vous. » Et plus tard, quelques chefs demandant de nouvelles instructions à l'empereur: « Allez, leur dit-il, les recevoir du maréchal Soult; c'est lui qui mène la bataille. » Le résultat de cette victoire mémorable, où se trouvaient aussi en personne les empereurs d'Autriche et de Russie, mit au pouvoir de l'armée française 50,000 prisonniers, 168 pièces de canon, une centaine de drapeaux, des bagages innombrables, et de plus occasiona aux ennemis une perte égale en hommes tués ou blessés. Il est digne de remarque que la rivalité et l'envie s'emparèrent des témoignages honorables que le maréchal Soult avait reçus de l'empereur, sur le champ de bataille d'Austerlitz, pour lui nuire, et que depuis, plusieurs désagrémens qu'il a éprouvés ont eu la même origine: comme si la médiocrité avait voulu se venger et le punir d'avoir reçu ces témoignages. Après la bataille d'Austerlitz, le maréchal

Soult fut chargé du gouvernement de Vienne, en vertu du traité de Presbourg, et de diriger la remise des états autrichiens, ainsi que la retraite de l'armée. Dans cette circonstance, il donna une grande marque de désintéressement. L'empereur l'avait autorisé à lever pour son compte une contribution d'un million; il refusa, en disant que ses services ne se payaient pas avec de l'argent. D'autres fonds qui devaient avoir la même destination furent, par ses ordres, employés à l'entretien des ambulances de son corps d'armée. L'intervalle qui s'écoula entre cette guerre et celle de Prusse ne devait être considéré, relativement à cette dernière puissance, que comme un armistice pendant lequel l'armée française dût réparer ses pertes et se préparer à de nouveaux combats; car l'empereur n'avait pas ignoré les dispositions malveillantes de la Prusse lors de la bataille d'Austerlitz, et il savait très-bien que s'il l'eût perdue, cette puissance serait entrée contre lui dans la coalition quinze jours après. Des cantonnemens furent donc donnés à l'armée, en Bavière, en Souabe, en Franconie et sur les deux rives du Danube. Le maréchal Soult eut son quartier-général à Passau, gardant tout le cours de l'Inn jusqu'au-dessus de Braunau; ainsi, dans ses quartiers, l'armée était placée en observation, et, au premier ordre, pouvait se remettre en campagne. Le gouvernement prussien, se croyant assez fort pour la défier, eut l'imprudence de faire des rassemblemens en Thuringe; ces démonstrations é-

taient agressives : de part et d'autre on s'était mis dans le cas d'éviter les explications et de vider les différens par des combats. En effet, dans le mois de septembre 1806, des ordres furent donnés à l'armée pour entrer en campagne; elle passa en conséquence le Danube et marcha sur la Saal. La première rencontre avec les Prussiens eut lieu à Saalfeld, où leur avant-garde éprouva un échec; elle était commandée par un prince de Prusse, qui y trouva une mort honorable. L'armée prussienne s'avancait toujours sur la Saal, sa gauche à Auerstaëdt, et son centre dans la direction d'Iéna. Des deux côtés, on sentait l'avantage de cette position, et on portait un égal empressement à l'occuper. Les Prussiens y arrivèrent pas les premiers; mais ils n'eurent pas le temps de couvrir tous les débouchés : celui d'Iéna resta ouvert; l'empereur s'en empara, et dans la nuit du 13 au 14 octobre, il forma sur un plateau, en avant de cette ville, la garde impériale avec les têtes de colonnes, qui forçaient de marche pour arriver. Au jour, la bataille s'engagea sur ce point en même temps que le maréchal Davoust forçait le passage de la Saal à Auerstaëdt; l'engagement ne fut pas un instant incertain, et la victoire, toujours fidèle aux Français, les combla cette fois de ses faveurs. Le maréchal Soult tenait la droite sur le pont d'Iéna, et participa d'une manière glorieuse au succès de cette journée, en débordant la gauche de l'ennemi, et en la rejetant sans cesse sur son centre. A la fin de la bataille,

il avait entièrement isolé cette ligne et coupé ses communications avec le corps qui était sur Auerstaëdt. Le lendemain, l'armée prussienne, dans la plus grande défection, cherchait son salut dans la fuite : peu de troupes étaient restées sous leurs drapeaux, et chacun des généraux qui les commandaient faisait la retraite pour son compte : de ce nombre était le vieux maréchal Kalkreuth. Serré de près par le maréchal Soult, et dans le dessein de ralentir la poursuite de son adversaire, il s'efforce de lui persuader que le roi de Prusse s'est soumis à toutes les conditions que l'empereur lui avait imposées, et qu'un armistice est signé; mais le maréchal Soult, loin de donner dans le piège que cherche à lui tendre son ennemi, lui répond : « Monsieur le maréchal, vous êtes mal informé; je ne croirai à la nouvelle que vous me donnez qu'autant que vous ferez mettre bas les armes à vos troupes : sinon retirez-vous, car je marche pour vous combattre. » Alors tous deux se séparent; cependant ce n'est qu'à Nordhauseu que le maréchal Soult peut joindre l'ennemi; il l'attaque, et bientôt lui enlève une partie de son monde et du canon; de là il se met à la poursuite du corps commandé par le duc de Veymar, passe après lui l'Elbe à Tangermünde, le force à se rallier au général Blücher, et les pousse tous deux jusqu'à Lubeck. Sur ce point l'ennemi s'arrête, fait une vive résistance, mais il ne peut empêcher que la ville ne soit emportée d'assaut par les forces réunies des maréchaux Soult et Bernadotte.

Enfin, à la suite de cette brillante affaire, le général Blücher, enfermé entre la Trawe et les frontières du Holstein, se voit réduit à capituler, et, en rase campagne, il fait déposer les armes à 22,000 hommes, dont 4,000 de cavalerie, et livre 60 pièces de canon. D'autres corps d'armée prussiens eurent le même sort à Prentzlow; les places de l'Elbe et de l'Oder se rendirent sans résistance, et, à l'exception de quelques forteresses dans la Haute-Silésie et de Graudenz, sur la Vistule, tout fut soumis ainsi que la capitale. L'armée française occupa le pays jusqu'à Varsovie; elle disposa de tous les établissemens, et continua sa marche en Pologne. Les Polonais accueillirent les Français avec enthousiasme; ils espéraient, sous une telle protection, pouvoir reprendre leur antique rang parmi les nations de l'Europe; en effet, on leur montra, au-delà des combats, l'indépendance pour prix des sacrifices qu'ils allaient faire. Cependant les Russes, qui n'avaient pu empêcher l'entière défaite de l'armée prussienne, étaient sur le point d'arriver. Les Français marchèrent à leur rencontre, passèrent la Vistule, malgré la rigueur de la saison qui rendait cette fin de campagne très-pénible, et les joignirent à Pultusk. A la suite d'un combat très-meurtrier, l'ennemi fut chassé de cette position et forcé à la retraite, abandonnant son artillerie. Lors de cet engagement, le maréchal Soult, qui avait passé la Vistule à Plock, était à Chicanow pour faire diversion, et le lendemain, en avant de Makow, à la poursuite des Russes. Mais il

fallut s'arrêter; les pluies avaient rendu les chemins impraticables, et les troupes manquant de tout, avaient besoin de repos. Dans les premiers jours de février 1807, les opérations recommencèrent. Le maréchal Soult livra plusieurs combats à Witemberg, à Bergfield et à Hoff. De brillantes charges de cavalerie, dirigées par le général d'Haupoult, y détruisirent entièrement plusieurs régimens d'infanterie russe, formés en carré. Le 7, on se battit encore à Eylau: ce dernier combat précéda la bataille célèbre qui eut lieu le lendemain sur le même terrain. L'action fut d'autant plus meurtrière, que le maréchal se trouva seul engagé avec son corps d'armée contre toutes les forces de l'ennemi, devant lequel on voulut s'établir et occuper Eylau. L'histoire donne le récit de plusieurs actions mémorables où les combattans, également étonnés de leurs efforts et de leurs pertes, se séparèrent, incertains de quel côté s'est fixée la victoire, et se l'attribuent ainsi réciproquement. Telle était la situation des deux armées à Eylau, lorsque la nuit vint les séparer et mettre fin au carnage. Cependant l'empereur avait fait appeler le maréchal Soult pour lui demander son avis sur les dispositions qu'il convenait de prendre, lui témoignant d'abord l'intention où il était d'ordonner la retraite. « Gardez-vous-en bien, » reprit avec vivacité le maréchal; « si la retraite s'opérait, vous perdriez une grande partie de votre matériel, et peut-être 30,000 soldats blessés ou dispersés, que le besoin ou la fatigue ont fait

» répandre dans les maisons; tan-  
 » dis que si vous attendez à demain  
 » pour vous déterminer, il est pos-  
 » sible que les ennemis, qui ont  
 » aussi éprouvé de grandes pertes,  
 » se retirent pendant la nuit et  
 » vous livrent les trophées de la  
 » victoire, en vous abandonnant le  
 » champ de bataille. Si au contrai-  
 » re demain nous les retrouvons  
 » en position, nous ferons bonne  
 » contenance, et pendant ce temps  
 » les corps des maréchaux Ney et  
 » Bernadotte, qui sont en marche,  
 » arriveront. » L'empereur ap-  
 » prouva cet avis. L'armée resta, et  
 » à la pointe du jour, on reconnut  
 » que les Russes avaient disparu,  
 » laissant la terre couverte d'in-  
 » nombrables blessés et quantité de  
 » canons. Ainsi les Français eurent  
 » l'honneur du combat à Eylau :  
 » mais on en retira encore l'import-  
 » tant avantage d'assurer à l'armée  
 » ses quartiers d'hiver, qu'elle prit  
 » en arrière de la Passarge, et de  
 » pouvoir, pendant ce temps, se li-  
 » vrer au siège de la ville de Dant-  
 » zick, qui fut soumise avant la re-  
 » prise des hostilités. Si l'on s'était  
 » retiré, rien de tout cela n'eût été  
 » obtenu, et l'armée, contrainte de  
 » repasser la Vistule, eût éprouvé  
 » les plus grands obstacles, car les  
 » grandes eaux de ce fleuve en a-  
 » vaient emporté tous les ponts. La  
 » campagne suivante s'ouvrit, le 5  
 » juin 1807, par une vigoureuse at-  
 » taque, qu'une partie de l'armée  
 » russe dirigea sur le camp retran-  
 » ché, que le maréchal Soult avait  
 » fait élever à Lomitten, en avant  
 » de la Passarge; l'ennemi fut re-  
 » poussé, laissant un grand nombre  
 » de morts et de blessés sur le  
 » champ de bataille. Le célèbre

combat de Gustadt fut livré en  
 même temps. Le 10, le corps d'ar-  
 mée du maréchal Soult fut dirigé  
 sur Heilsberg; là il soutint pen-  
 dant dix heures tous les efforts de  
 l'armée ennemie, et surtout des  
 nombreuses masses de cavalerie  
 russe, qui ne purent parvenir à l'en-  
 tamer. Cette affaire fut des plus  
 sérieuses, et l'armée russe en fut  
 tellement ébranlée, qu'elle se re-  
 tira pendant la nuit. Le 14, elle  
 succomba à Friedland. Le jour de  
 cette mémorable bataille, le maré-  
 chal Soult eulbuta devant Kœnigs-  
 berg une division prussienne, en-  
 tra de vive force dans la ville, y  
 enleva d'immenses magasins, et  
 fit 10,000 prisonniers. Tous les  
 hôpitaux russes tombèrent égale-  
 ment en son pouvoir. Resté à  
 Kœnigsberg, le maréchal se pré-  
 para à faire le siège de la fortères-  
 se de Pillau, pendant que les né-  
 gociations de Tilsitt avaient lieu.  
 Lorsque la paix fut signée (7 juil-  
 let), il fut nommé plénipotentiaire  
 de l'empereur, pour régler  
 l'exécution de divers articles du  
 traité, qui avaient pour objet de  
 fixer les limites du grand-duché  
 de Varsovie, et de la ville libre de  
 Dantzick, avec la Prusse. Il fut  
 également chargé de déterminer,  
 par la Silésie, la direction d'une  
 route militaire, dont le but était  
 d'assurer les communications de  
 la Saxe avec le grand-duché de  
 Varsovie. Il remplit cette mission  
 délicate, de manière à concilier  
 tous les intérêts, et à mériter les  
 témoignages de satisfaction que  
 de part et d'autre on lui donna.  
 Il rejoignit ensuite ses troupes qui  
 étaient cantonnées sur les deux  
 rives de l'Oder, et fut chargé du

gouvernement de Berlin. Ce fut à la fin de cette campagne, que le maréchal Soult reçut le titre de duc de Dalmatie. La guerre avait cessé dans le Nord, mais au Midi, elle éclatait avec violence; toute l'Espagne était en feu. Le roi, Charles IV, détrôné par son fils, avait invoqué et obtenu l'appui de la France, pour reparaître un instant sur le trône, et le quitter bientôt après en faveur de ce même fils. Tous deux ensuite, poussés par les événemens, abdiquent et renoncent à leurs droits, qu'ils abandonnent à l'empereur Napoléon. La nation espagnole n'est point consultée lorsque ce changement s'opère; elle se croit trahie, court aux armes, et repousse avec indignation les bienfaits que lui offre une main étrangère. La révolution devient générale, et de toutes parts des excès sont commis. Pour en arrêter les progrès, l'armée française, que des traités antérieurs ont fait pénétrer en Espagne et en Portugal, est mise aussitôt en campagne; mais elle éprouve à Baylen, par l'extraordinaire conduite du général Dupont, un échec humiliant. À Vimeiro, elle capitule honteusement; elle se retire devant Valence. Victorieuse à Rio Seco, elle ne peut cependant maintenir à Madrid le roi Joseph, que l'empereur y avait fait reconnaître, ni éviter, à la suite des revers que depuis elle avait de nouveau essuyés, de revenir sur l'Èbre, réduite à des débris, tandis que Palafox, à Saragosse, commençait sa résistance. Telle était la situation de l'Espagne, lorsque l'empereur, revenu de Bayonne, assemblait à Erfurth un congrès

de rois et de princes souverains, dans les vues de justifier à leurs yeux le grand mouvement de troupes qu'il dirigeait sur le Midi. Il voulait également s'assurer par lui-même des dispositions dans lesquelles il allait laisser ses alliés. Il dut être satisfait de leurs sentimens, et principalement de ceux de l'empereur Alexandre, qui lui prodiguait les marques de la plus vive affection, puisqu'en présence même de cette auguste assemblée, il donna les ordres du départ. Le maréchal Soult, mandé à Berlin, pour remplir près de l'empereur les fonctions de colonel-général de la garde impériale, reçut une nouvelle destination, et partit sans qu'il lui fût permis de s'arrêter en route. Le 28 octobre 1808, il était à Bayonne avec l'empereur, qui, trois jours après, lui fit prendre le commandement du 2<sup>m</sup>e corps d'armée, concentré aux environs de Briviesca, en lui enjoignant de marcher de suite à l'ennemi. Le 10 novembre, avant le jour, le maréchal était rendu près de ses troupes; deux heures lui suffirent pour s'instruire de leur position et pour les mettre en marche. Une armée espagnole se trouvait en présence; il la joint, la combat, et en un instant la défait entièrement. Ces mouvemens furent si rapides, que le maréchal dut engager l'action, monté sur le même cheval de poste qui l'avait porté à Briviesca. Le jour même de cette affaire, l'empereur arriva à Burgos, et dirigea la garde impériale, avec une partie de l'armée, sur Madrid, dont la victoire venait de lui frayer la route. Les maréchaux Lannes et Mortier



marchaient sur Tudéla, où ils défirent les Espagnols. Les maréchaux Lefebvre et Victor avaient aussi remporté des avantages du côté de Durango. L'empereur, en marche sur Madrid, livra la bataille de Somo Sierra, qui lui ouvrit les portes de cette capitale. Le maréchal Soult, chargé des opérations de la droite de l'armée, se porta sur Rinosá, Saint-Ander et Saint-Vincente; il battit l'ennemi sur ces trois points, et lui fit un grand nombre de prisonniers. A la suite de ces divers combats, il se trouva maître de magasins considérables, et captura plusieurs bâtimens chargés d'armes et d'objets d'équipement, venant d'Angleterre, et qui se trouvaient dans les ports de Saint-Ander et Saint-Vincente. Ensuite, après avoir chassé totalement l'ennemi des Asturies de Santillanne, il descendit dans le royaume de Léon. L'armée anglaise, commandée par le général sir John Moore, était à Salamanque lorsque l'empereur entra à Madrid; elle avait mieux aimé laisser tomber cette capitale au pouvoir des Français que d'aller à son secours; mais le général Moore voulut s'en dédommager, en attaquant le maréchal Soult. Cependant il n'y eut qu'une affaire de cavalerie assez insignifiante à Sahagun, et il fut impossible au maréchal d'attirer à lui son adversaire, et même de le retenir, car le général ennemi avait été informé que l'empereur était sur le point de lui couper la retraite vers Astorga. Dans cette dernière ville, le maréchal joignit Napoléon, qui lui ordonna d'entrer en Galice, à la poursuite des Anglais,

et lui donna des instructions sur l'expédition qu'il devait ensuite faire en Portugal. La guerre, qui de nouveau allait éclater en Autriche, exigeait le départ de l'empereur. Ce prince quitta Astorga pour revenir à Paris, confiant à ses maréchaux le soin de continuer les opérations militaires en Espagne, sous la direction du roi Joseph, qui, de sa personne, retourna à Madrid. Cependant le maréchal Soult marchait sur les traces de l'armée anglaise et la repoussait, l'épée dans les reins, vers la Corogne : là, seulement, il peut la forcer à combattre. Le résultat de cette bataille fut l'embarquement précipité des Anglais, dont le général en chef, John Moore, fut tué, et le lieutenant-général David Baird, commandant en second, grièvement blessé. La perte de l'ennemi, tant dans cette action que dans la retraite qui la précéda, fut de 10,000 hommes, dont 6,000 prisonniers. On lui prit en outre plus de 6,000 chevaux, ses canons, bagages et caisses militaires. En passant à Pontferrada, le maréchal Soult enleva aussi une division espagnole, forte de 4,000 hommes. Après le départ des Anglais, les places de la Corogne et du Férol capitulèrent, et l'on trouva dans ce dernier port l'escadre espagnole forte de dix vaisseaux de ligne, plusieurs frégates, corvettes, etc. Ce fut là que le maréchal Soult reçut ses dernières instructions pour entrer en Portugal. On avait tellement compté sur les dispositions bienveillantes des Portugais, que, sans égard aux difficultés, à la distance à parcourir, à la saï-

son, ni au mauvais état des troupes, l'itinéraire avait été tracé au maréchal jusqu'à Lisbonne, où il devait, l'assurait-on, être reçu à bras ouverts par tous les habitans. Ses instructions lui annonçaient également qu'il serait secondé dans ses opérations, par le corps d'armée du maréchal Victor, qui, à cet effet, devait déboucher de Ciudad-Rodrigo, et par la division du général Lapisse, qui avait ordre de le rejoindre en avant d'Oporto. On était au mois de février; le maréchal Soult, qui venait d'être remplacé en Galice par le maréchal Ney, partit pour Sant-Iago, par le temps le plus affreux, et prit sa direction sur Tuy. Son projet était de passer le Minho au-dessus de cette ville; mais dans la tentative qu'il fit pour effectuer ce passage, il éprouva une si vive résistance, qu'il fut contraint d'y renoncer; il remonta alors vers Ribadavia et Orense. Dans sa marche, il eut à combattre les troupes du marquis de La Romana; il les dispersa, et fit 3,000 prisonniers. Le 8 mars, à la suite d'un autre combat, il investit et fit capituler la forteresse de Chaves, en Portugal, où il prit encore 3,000 hommes de milice, qu'il fit mettre aussitôt en liberté. Il ne doutait plus, d'après tous ces événemens, que loin d'être reçu en ami par les Portugais, il n'allât être dans la dure nécessité de combattre toute une nation, dont l'exaspération était portée au dernier degré. En effet, 25,000 hommes se trouvaient déjà en position à 2 lieues en avant de Braga, Le maréchal, dans l'espoir d'éviter de répandre du sang, emploie

tous les moyens qui sont en son pouvoir pour ramener ces insensés à la raison; mais tous ses efforts sont inutiles: les furieux sont sourds à la voix de ce loyal adversaire, et assassinent les parlementaires qu'il leur envoie. Alors, irrité de si atroces procédés, le 15, le maréchal les attaque, et trois heures après, ils sont en fuite vers Oporto, ayant perdu le tiers de leur monde. L'armée entra alors à Braga; mais quel fut son étonnement, son épouvante, en trouvant cette ville totalement déserte! Tout avait fui; hommes, femmes, enfans, vieillards, enfin près de 55,000 habitans avaient abandonné leurs pénates à l'approche des Français. Cependant, peu de jours suffirent pour ramener la confiance parmi cette nombreuse population, et on la vit, avec joie, venir reprendre possession de ses foyers. Pendant que la sécurité régnait à Braga, un rassemblement formidable avait lieu à Oporto, sous la direction et le commandement du clergé, qui avait à sa tête l'évêque de cette ville. Un vaste camp retranché, défendu par 200 pièces de canon, renfermait cet amas de combattans, dont la fureur était telle, qu'ils ne craignaient pas de se porter aux cruautés les plus inouïes. Bientôt le duc de Dalmatie se présente devant eux; il veut encore faire entendre des paroles de paix; mais, ainsi qu'à Braga, il n'est point écouté. Des parlementaires qu'il leur envoie sont tués; d'autres (le général Foy était de ce nombre), sont arrêtés, dépouillés, et en danger de périr. Dans leur aveuglement,

ces forcenés attribuent à la faiblesse la générosité du maréchal, et se trouvent offensés de tant de ménagemens. Les femmes et les prêtres se mêlent parmi les révoltés et les excitent au combat; enfin, toute voie de conciliation ayant échoué, il fallut les attaquer, et le 29 mars leur livrer bataille. Tout fut emporté; redoutes, canons, armée, rien ne put résister à l'impulsion que le duc de Dalmatie donna à ses troupes. Vingt-cinq mille Portugais périsent dans cette action et dans la retraite qu'ils opèrent dans le plus grand désordre. Un nombre considérable cherchaient à s'échapper; ils se précipitent pêle-mêle sur le pont du Duero, qui, ne pouvant résister sous un tel poids, s'écroule et disparaît avec cette énorme masse, présentant à l'armée, témoin de cette catastrophe, un spectacle d'horreur; mais à l'instant les vainqueurs jettent leurs armes; ils se précipitent au secours de ces malheureux, et parviennent à en sauver un grand nombre. La ville d'Oporto fut ensuite occupée par les Français, sans qu'aucun désordre y fût commis, et la discipline sévère que le maréchal y fit observer, préserva les habitans des excès que leur conduite leur donnait si grand sujet de redouter. Après cette victoire, que le duc de Dalmatie avait été dans la dure nécessité de remporter, et dont il déplorait les tristes suites, il fit mettre en liberté tous les prisonniers qui étaient tombés en son pouvoir, et pourvut à leurs besoins. Il s'appliqua ensuite à dissiper toutes les craintes, en s'op-

posant à ce qu'on fit aucune recherche sur le passé, et s'empressa d'adoucir, à l'égard des vaincus, les maux inévitables de la guerre. Tant de générosité devait bannir toutes les inquiétudes et inspirer la confiance; aussi tout le pays fut-il pacifié, depuis le Minho jusqu'à la Vouga, ainsi que Visen, où le maréchal porta son avant-garde. Il rappela en même temps de Tuy les dépôts qu'il y avait laissés, et poussa des reconnaissances sur Guarda et vers Ciudad-Rodrigo. C'est de ce dernier lieu que le maréchal Victor devait envoyer au duc de Dalmatie une division; mais elle n'avait point paru et on ne put en avoir aucune nouvelle. Depuis long-temps, l'empereur avait manifesté ses vues sur le Portugal, et par ses traités avec l'Espagne, il avait même disposé de quelques provinces de ce royaume. Si les circonstances n'étaient plus les mêmes, ses projets d'agrandissement n'avaient pas changé; ils semblaient au contraire être favorisés par l'occupation du pays et le départ de la famille royale pour le Brésil. Déjà, lors de l'expédition du duc d'Abrantès (Junot), on avait répandu que la maison de Bragance devait renoncer au Portugal. Ces idées avaient germé parmi les habitans de la partie du royaume, que le maréchal Soult occupait, et soit persuasion, soit pour s'en faire un mérite auprès de lui, afin d'obtenir d'être soulagés dans les charges de la guerre, ils le sollicitèrent de faire parvenir une adresse à l'empereur, dans laquelle ils lui demandaient un prince de sa famille

pour les gouverner. Le maréchal accueillit avec d'autant plus d'empressement cette proposition, qu'elle lui offrit un moyen de sortir de l'embarras où il allait se trouver, en neutralisant une partie de la population, que la présence de l'armée anglaise à Coïmbre, excitait à de nouveaux combats. Les reconnaissances que le maréchal duc de Dalmatie avait envoyées vers Ciudad-Rodrigo, ne lui donnèrent aucune nouvelle des troupes qu'il devait recevoir par cette direction. Bientôt il apprit que l'armée anglaise, renforcée d'une partie de la population armée du Portugal, se disposait à entrer en campagne, tandis qu'une nouvelle insurrection, qui lui fermait ses communications avec l'Espagne, éclatait dans la province de Tras-los-Montès; il se prépara donc à évacuer Oporto. Dans cette vue, il envoya deux divisions à Amarante et à Villaréal, direction qu'il se proposait de prendre en se retirant. Les Français devaient à tout prix conserver cette ligne, et des combats très-remarquables furent livrés pour s'y maintenir. Cependant, l'évacuation d'Oporto était commencée; mais la négligence des postes, et celle de quelques généraux, laissèrent surprendre par les Anglais, le passage du Duero, au-dessus d'Oporto; un engagement très-vif eut lieu pour assurer le mouvement, qui, néanmoins, s'opéra en bon ordre. A Baltar, le maréchal Soult fut instruit que le général Loison, qui commandait à Amarante, sans égard à ses instructions et quoiqu'il ne fût pas attaqué, s'était retiré

sur Guimarens. Ce départ exposait l'armée au danger d'être forcée à capituler; toutes les issues lui étaient fermées, et le lendemain, les ennemis pouvaient l'environner. Dans cet imminent péril, le duc de Dalmatie n'hésita point sur le parti qu'il devait prendre. Ayant rassemblé ses troupes, il leur fit déposer tous les effets qu'elles avaient dans leurs sacs, et mettre en place autant de munitions qu'elles pouvaient en porter; ensuite, il ordonna que les équipages, sans aucune exception, fussent réunis près de l'artillerie, et qu'on y mit le feu; il en donna lui-même l'exemple sur ce qui lui appartenait. Cela fait, il se mit en marche, et pour ne laisser personne en arrière, il fit monter les malades sur les chevaux de l'artillerie et de la cavalerie. S'engageant ensuite par les montagnes, où aucune espèce de voitures n'aurait pu passer, il alla à Guimarens rallier la colonne du général Loison. A Salamandre, le maréchal apprend que les bords du Cavado, qui, dans ce moment était débordé, sont fortement gardés; que les ponts sont détruits, mais que sur un de ces ponts, situé sur la route de Montealegre, il reste encore une planche qui sert à la communication des troupes établies sur les deux rives. Il appelle le colonel Delong, lui ordonne de choisir 100 hommes, braves comme lui, et d'aller à onze heures de la nuit surprendre ce passage. Les postes qui le gardent sont en effet attaqués à l'improviste et passés au fil de l'épée. Ce coup de main ayant réussi, au jour le pont fut rétabli. L'armée

continue alors sa marche, sans que les ennemis qui la pressent de toutes parts, puissent l'entamer, et elle va, par Orensé, délivrer à Lugo, en Gallice, une division (général Fournier) du 6<sup>me</sup> corps, que les Espagnols tenaient assiégée. A Lugo, le duc de Dalmatie se débarrassa des malades qui étaient à sa suite; il les dirigea, sous bonne escorte, par Astorga, sur Valladolid, où il envoya les chevaux d'artillerie pour y prendre un nouvel équipage de canons. Après deux jours de repos, il reprit son mouvement pour se porter sur Zamora, en longeant les frontières du Portugal, et livra encore, dans cette marche, plusieurs combats, qui tous furent à son avantage. Cette expédition et la retraite que fit le maréchal Soult, en quittant le Portugal, sont, parmi ses nombreux faits militaires, un de ceux qui lui font le plus d'honneur. Il faut remarquer que jusqu'alors le maréchal n'avait perdu que 3,400 hommes, et qu'il ramena dans un parfait état les 21,000 qui lui restaient, quoiqu'il eût eu à combattre l'armée anglaise en Gallice et en Portugal, ainsi que la plus grande partie de la population portugaise, et le corps d'armée du marquis de La Romana, et quoiqu'il eût eu à dissiper plusieurs insurrections sur le territoire espagnol. Ailleurs, et notamment à Cuença, en Arragon, on avait obtenu des succès importants, et le maréchal Victor en obtint également à Medellin. Le maréchal Soult reçut à Zamora le décret de l'empereur, qui le nommait commandant en chef des 2<sup>me</sup>, 5<sup>me</sup> et 6<sup>me</sup> corps;

(les deux derniers étaient sous les ordres des maréchaux Ney et Mortier); le sixième venait d'évacuer la Gallice, et le cinquième était à Valladolid. Déjà l'on était instruit que le duc de Wellington, commandant de l'armée anglaise, s'était reporté sur le Tage, et qu'il se préparait à marcher sur Madrid, de concert avec l'armée espagnole, aux ordres du général Cuesta; en effet, les deux généraux se réunirent à Talavera, et y prirent position. Le maréchal Soult, instruit de ce mouvement, se porta aussitôt, à marches forcées, au secours de la capitale, en passant par Salamanque. Il avait instruit le roi Joseph de cette résolution, ainsi que du projet qu'il avait de prendre l'ennemi à dos et de lui couper la retraite; mais le roi, craignant pour sa capitale, fait assembler à la hâte les 1<sup>er</sup> et 4<sup>me</sup> corps avec la division du général Dessoles, et sans attendre le duc de Dalmatie, il marche à la rencontre de l'ennemi, et le 28 juillet 1809 l'attaque et perd la bataille. Trois jours après, le duc de Dalmatie débouche dans la vallée du Tage; à sa vue, les Anglais et les Espagnols abandonnent 6,000 de leurs blessés et une partie de leur matériel, précipitent leur retraite dans les montagnes de l'Estramadure, vers Badagos. Le maréchal ne put atteindre leur arrière-garde qu'au-delà du pont de Larzobispo, où, le 1<sup>er</sup> août, il la défait entièrement. Il prit à l'ennemi 30 pièces de canon, des chevaux et tous les bagages, et lui fit en outre un grand nombre de prisonniers. L'armée anglaise, en son entier, eût été détruite, si le roi

Joseph eût attendu, pour engager le combat, que le duc de Dalmatie eût terminé son mouvement, ainsi que le maréchal l'en avait fait prier avec instance. On fut tranquille pendant quelques semaines. Le général Suchet suivait ses succès en Arragon ; le 6<sup>me</sup> corps retourna à Salamanque ; les 2<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup> restèrent sur le Tage, et le 4<sup>me</sup> livra le brillant combat d'Almanacé. A cette époque, le maréchal Soult fut nommé, par décret de l'empereur, major-général des armées françaises en Espagne, avec l'autorisation expresse de prendre le commandement en chef partout où il se trouverait. L'agitation qu'on remarqua parmi les Espagnols, fit cependant pressentir qu'ils préparaient de nouvelles entreprises. Effectivement, une armée de 55,000 hommes, commandée par le général Ariezaga, passa de l'Andalousie dans la Manche, et se montra à deux lieues du Tage. On crut les affaires du roi Joseph désespérées, et lui-même fut ébranlé par les conseils qu'on lui donna d'évacuer Madrid. Le maréchal Soult le rassura, en lui disant : « Si nous sommes vaincus, il sera toujours temps de partir ; si, au contraire, nous remportons la victoire, ainsi que je l'espère, elle nous ouvrira la riche Andalousie. » Le duc de Dalmatie fit ses préparatifs en conséquence, et il dirigea ses mouvemens de manière à obliger les ennemis à se concentrer, afin qu'il fût possible de les combattre réunis. Il atteignit son but dans les plaines d'Ocagna, le 18 octobre 1809. Là, en présence du roi Joseph, et se-

condé par le maréchal duc de Trévise, et par les généraux Dessoles et Sébastiani, il remporta sur les Espagnols une victoire éclatante : 28,000 prisonniers, 50 pièces de canon et 30 drapeaux en furent les trophées. Près de 9,000 hommes des troupes ennemies restèrent sur le champ de bataille, et 15 à 18,000 hommes seulement s'échappèrent et se réfugièrent dans les montagnes de la Sierra-Morena. Le brillant succès d'Ocagna ouvrait aux Français les portes de l'Andalousie ; et c'était peut-être le moment de pénétrer dans ces riches contrées ; mais les autres provinces étaient alors remplies de nombreux détachemens espagnols, que l'approche de l'armée d'Ariezaga avait fait mettre en mouvement. Il fallait s'en débarrasser pour assurer la tranquillité de l'intérieur, et voir ce que voulait devenir l'armée anglaise, encore cantonnée sur les bords de la Guadiana, en Estramadure. Le maréchal duc de Dalmatie porta en même temps sur Valence le 5<sup>me</sup> corps d'armée, commandé par le maréchal Suchet, qui suivait le cours de ses succès en Arragon, et s'occupa de mettre les troupes en meilleur état. Le duc del Parque avait rassemblé 8 à 9,000 hommes du côté d'Alba-de-Formès. Le général Kellermann fut envoyé pour le combattre, et le 28 novembre, il remporta sur lui un tel avantage, que, dès ce moment, il n'en fut plus parlé. Les Anglais rentrèrent alors en Portugal. En janvier 1810, le mouvement sur Valence fut préparé, et le duc de Dalmatie annonça au roi qu'il pouvait mar-

cher sur l'Andalousie avec les 1<sup>er</sup>, 4<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup> corps, et la division du général Dessoles, qui faisait partie de la réserve. Ving-deux mille Espagnols gardaient les routes qui traversent la Sierra-Morena; ils y avaient pratiqué des coupures, des abattis, des ponts-levis, des mines, et élevé un grand nombre de redoutes, qui toutes étaient garnies d'artillerie. Le 20 janvier ils sont attaqués; le fameux passage de Despéna-Perros, ceux de Puerto del Rey, de Venta Quemada, de San Estevan, sont forcés, ainsi que ceux dans la direction de Belalcazor qui mènent vers Cordoue. Le général Ariezaga, qui commande encore cette armée, perd dans différens combats, tout ce qu'il avait encore d'artillerie et plus de 12,000 prisonniers: tout le reste se disperse. Les Français, en traversant Baylen, frémissent d'indignation en y retrouvant des insignes abandonnés, qui attestent la défaite inexplicable qu'auparavant un général avait pu se résoudre d'y subir. Le quatrième corps, commandé par le général Sébastiani, fut dirigé sur Malaga, et occupa le royaume de Grenade; il livra plusieurs combats et réussit généralement dans toutes ses entreprises. Le 1<sup>er</sup> corps, aux ordres du maréchal duc de Bellune, marcha sur Séville, où de grands rassemblemens annonçaient le dessein de défendre l'immense camp retranché établi autour de la ville. Le sixième corps, commandé par le duc de Trévise, la réserve du général Dessoles, la garde du roi Joseph et le grand quartier-général, suivirent le mouvement

du premier corps, pour se porter également sur Séville. Dans cette marche, tout le pays se soumit, et les populations se pressèrent, en signe d'amitié, sur le passage des troupes. Séville même ouvrit ses portes après deux jours de négociation; mais le temps qu'on y perdit laissa échapper le duc d'Albuquerque, qui alla se jeter dans Cadix, et fermer l'entrée de l'île de Léon au duc de Bellune. Le roi Joseph ne resta en Andalousie que le temps nécessaire pour la parcourir, en prendre possession, et se faire reconnaître; ensuite il retourna à Madrid. A son départ, il laissa le duc de Dalmatie chargé du commandement en chef de toutes les troupes réunies en une seule armée, qui prit la dénomination d'armée du Midi. Dès les premiers momens, le maréchal mit à profit les dispositions favorables des habitans de l'Andalousie, pour organiser le système militaire et administratif qu'il suivit avec persévérance pendant tout le temps de l'occupation. Livré à lui-même et aux seuls moyens que le pays pouvait lui offrir, il sut concilier le bien-être et la tranquillité des habitans avec l'intérêt et l'entretien des troupes, sans cependant négliger les soins que nécessitaient les opérations militaires. En conséquence, le duc de Trévise fut envoyé avec le 5<sup>me</sup> corps en Estramadure, où il obtint divers succès. Le 1<sup>er</sup> corps commandé par le duc de Bellune, entreprit le demi-blocus de Cadix; le 4<sup>me</sup> corps, aux ordres du général Sébastiani, s'établit dans le royaume de Grenade jusqu'aux frontières de Murcie: la réserve

du général Dessoles occupa Cordoue. Un fort détachement placé dans les montagnes de Ronda, fut chargé d'observer le camp de Saint-Roch et Gibraltar; un autre détachement prit poste dans le comté de Nièbla pour garder la côte jusqu'à l'embouchure de la Guadiana; enfin le grand quartier-général se fixa à Séville. Mais il fallait payer l'armée dont la solde était arriérée de onze mois, et l'entretenir dans tous ses besoins; il fallait aussi, pour suppléer à l'insuffisance des troupes, élever des forts dans l'intérieur, qui offrisent des points d'appui; il fallait également préserver les villes de surprise, se couvrir de retranchemens devant Cadix, rétablir les fonderies de canons, les fabriques d'armes, les poudrières, créer une flotte, pourvoir aux remontes et au remplacement de toutes les consommations, même à celles des projectiles, et enfin former des approvisionnemens, soit pour subvenir au service journalier, soit pour prévoir les besoins extraordinaires. Le pays offrait sans doute de grandes ressources, mais le maréchal ne pouvait en faire usage sans songer à ménager l'intérêt des habitans et à protéger, de la manière la plus marquée, les diverses sources de reproduction; aussi favorisa-t-il constamment l'agriculture, l'industrie et les établissemens. Les propriétés quelconques furent préservées de tout dommage; les lois, les usages, le clergé, les magistrats, les institutions, tout fut respecté; et ce respect, joint à la discipline sévère que le duc de Dalmatie fit observer à ses trou-

pes, établit la confiance. La sécurité fut si grande que jamais, pendant le séjour des Français en Andalousie, il ne fut nécessaire de donner des escortes aux courriers ni aux voyageurs; ou si, à la suite de quelque combat, un excès de précaution en faisait demander, c'étaient les corps espagnols, levés dans le pays pour veiller au maintien de la liberté publique, qui étaient chargés de les fournir. Ainsi guidée, l'administration de l'Andalousie offrit des résultats satisfaisans, soit pour l'armée, soit pour les habitans; et les rapprochemens qu'elle donna lieu de faire tournèrent tous à son honneur. Mais il est vrai que le duc de Dalmatie ne permettait pas que les ressources du pays reçussent une destination étrangère aux besoins du service ou aux charges des localités, qui toujours avaient la préférence. Le maréchal y portait d'autant plus de rigidité qu'il se trouvait livré à ses propres moyens, ne recevant de France que des secours éloignés et fort insuffisans. Ainsi la solde des troupes se trouva presque au courant, quoiqu'elle fût arriérée de 11 mois lors de l'entrée en Andalousie. On confectionna à Séville un nouvel équipage de campagne; on y coula des pièces de gros calibre, et des mortiers devenus fameux par la portée qu'ils donnèrent (2,800 toises). Au moyen de ces mortiers, la ville de Cadix était exposée à être bombardée dans ses points les plus reculés. Le matériel de l'artillerie fut en entier renouvelé. On recueillit la poussière de la voie publique pour en extraire, par le les-



sivage, le salpêtre, qui alimenta les poudrières, et l'on parvint à fabriquer toute la poudre nécessaire, quoiqu'on en fit une consommation effrayante. La fabrication d'armes à feu et d'armes blanches fut rétablie à Grenade. On convertit en projectiles de tous calibres le vieux fer de fonte qui était répandu en Andalousie, et pour éviter le transport de celui que procurait le feu continu des ennemis, on construisit une fonderie en arrière du camp de Porte-Réal. La flottille qui devait servir à porter les troupes dans l'île de Léon s'éleva à 160 bâtimens, dont plusieurs furent construits sur place, et les autres étaient soigneusement entretenus. L'exploitation des mines de plomb de Linarès fut reprise, non-seulement pour les besoins de l'armée, mais aussi pour le commerce, et pour remplir l'ordre que le maréchal avait reçu d'en expédier sur la France. Il fit reprendre également l'exploitation des mines de vif-argent à Almaden, de celles de soufre à Conil, et de celles de cuivre à Rio-Tento. La navigation du Guadalquivir fut rendue praticable, et mise en activité depuis Cordoue jusqu'à l'embouchure du fleuve; enfin l'ordre de l'administration fut si parfait, et la prévoyance si grande (M. Mathieu Favier remplissait à l'armée du Midi les fonctions d'intendant-général) qu'une récolte ayant manqué entièrement, et les denrées étant d'une rareté extrême, le duc de Dalmatie eut le moyen de faire venir, à grands frais, des grains de la côte d'Afrique, et d'alimenter ainsi le servi-

ce pendant long-temps. Cet aperçu donne une idée de l'immensité des détails que le duc de Dalmatie dut embrasser pour diriger le gouvernement et l'administration de l'Andalousie, pendant près de trois ans qu'il resta dans ce pays, en coordonnant les besoins de localité avec ceux de son armée, sans que de part ni d'autre la confiance fût un instant altérée, ni le service compromis, et sans que lui-même se trouvât jamais arrêté dans ses desseins relativement aux opérations militaires. Elles furent pourtant si multipliées, qu'il ne se passa point de semaine qu'on ne vît éclore quelque événement, soit sous les ordres du général Sébastiani, dans l'arrondissement qui comprenait les débouchés de Murcie et la côte de la Méditerranée, depuis le cap de Gatès jusqu'à Estepona, près Gibraltar; soit dans les montagnes de Ronda; soit devant Cadix et les bords de l'Océan, depuis Tariffa jusqu'à l'embouchure de la Guadiana, formant l'étendue du commandement du maréchal duc de Bellune; soit enfin en Estramadure, sous les ordres du maréchal duc de Trévise, qui se trouvait inquiété par le voisinage des Anglais. Dès l'entrée des Français à Séville, le duc de Trévise avait été dirigé sur l'Estramadure pour reconnaître Badajos. Dans les dix premiers mois de l'occupation de cette province, il livra plusieurs combats aux troupes des généraux La Romana, Ballesteros et Mendizabal, notamment à Los Santos, à Villa Garcia, à Valverde, à Rouquillos, à Aracena, à Fuente de Cantos, etc., et remporta sur

eux des avantages. Le corps d'armée du général Reynier, qui faisait partie de l'armée de Portugal, ayant été rappelé, il fut remplacé par celui du duc de Trévise. Le général Sébastiani eut aussi des succès sur le général Bleck à Motril, à Velez Malaga, à Améria, à Velez Rubra et devant Baza, ainsi qu'à Fuengirolá, contre un débarquement de 4,000 Anglais, qui, en partie, furent pris ou tués, et dont le chef, lord Blancy, fut fait prisonnier. Le général Dessoles obtint des résultats semblables à Ubéda, vers les sources du Guadalquivir, et à Belacazar, contre les nombreux corps de partisans, qui sans cesse passaient la Sierra-Morena pour puiser des moyens de subsistance, ou exciter des troubles en Andalousie. A Moguer, à Hubelba, et dans le comté de Nicabla, les généraux Pepin et Rémond rendirent toujours infructueuses les tentatives des généraux Laxi, Freire et Copons. Mais l'événement le plus remarquable de cette période, se passa dans la baie de Cadix. On était parvenu à s'emparer du fort de Matagorda, situé dans la baie, ainsi que du Trocadéro, où se trouvaient les établissemens de marine, lorsque le 15 mai, à 8 heures du soir, par un vent du sud-ouest et une mer houleuse, 1,500 prisonniers français (restes infortunés du corps d'armée à la tête duquel le général Dupont avait capitulé à Baylen), qui se trouvaient renfermés à bord du vaisseau de ligne la Vieille-Castille, se saisissent de leur garde, l'enferment à fond de cale, cou-

pent les câbles, et se laissent aller en dérive vers la côte. Le capitaine de frégate Doria et des marins de la garde impériale étaient sur ce ponton; ils en dirigent la manœuvre, tandis que le colonel Buiquet commande la troupe à bord. Les hamacs et les couvertures servent de voiles; des boulets et des gueuses sont lancés à la main sur les embarcations ennemies qui entourent le vaisseau, et ces braves parviennent ainsi à échapper à l'escadre anglaise, et vont s'échouer près de Matagorda: avant le jour tout fut sauvé. D'après ce qui précède, on voit que toutes les opérations militaires furent constamment favorables aux Français pendant 1810, alors que le maréchal Suchet occupait le royaume de Valence, et que le maréchal Masséna prenait le commandement de l'armée de Portugal pour marcher sur Lisbonne. On préluda à cette nouvelle expédition par la prise de Ciudad-Rodrigo et d'Almeida. Vers la fin d'août, l'armée, forte de 60,000 hommes, se mit en mouvement; en septembre, elle livra le brillant combat de Busaco, prit Coïmbre, et poussa jusqu'à neuf lieues de Lisbonne. L'armée anglo-hispano-portugaise, aux ordres de lord Wellington, enfermée dans les lignes de Torrès Veddas, arrêta ses succès. On resta en présence pendant cinq mois, les Français se laissant épuiser par le manque de subsistances, et les ennemis se renforçant tous les jours. Aussitôt que le duc de Dalmatie fut instruit de la position fâcheuse dans laquelle se trouvait le maréchal Masséna, il se hâta de

faire une puissante diversion en sa faveur, en attirant une partie des forces qui lui étaient opposées. En conséquence, il se prépara à faire le siège de Badajos et à pénétrer en Portugal. Le 1<sup>er</sup> janvier 1811, il partit de Séville pour cette expédition. Le 5<sup>e</sup> corps, aux ordres du duc de Trévise, était en Estramadure; le maréchal Soult y fit en outre passer deux brigades d'infanterie et la division des dragons du général Latour-Maubourg. Tous les corps ennemis qu'on rencontra furent aisément repoussés, et le maréchal fit investir la place d'Olivanza. Trois mille hommes de garnison qu'elle renfermait, capitulèrent et se rendirent prisonniers de guerre : c'était un bon appui pour agir sur Badajos. Le duc de Dalmatie avait reçu l'équipage de siège destiné à attaquer cette dernière place; déjà elle se trouvait investie sur les deux rives de la Guadiana; la tranchée était même ouverte, lorsque le marquis de La Romana envoya pour la secourir 12,000 Espagnols qui faisaient partie de l'armée anglaise près de Lisbonne. A l'arrivée de ce renfort, les assiégés font des sorties et sont repoussés avec perte. Ce non-succès détermine le général Mendizabal, qui commandait les troupes de secours, à les faire camper sur les hauteurs de San-Christoval, à la droite de la Guadiana. Il eût été impossible de continuer le siège, si on n'était parvenu à les écarter. Le 19 février, une heure avant le jour, le duc de Dalmatie fit passer la Guadiana et la Géborá à une des divisions du duc de Tré-

vise, et aux dragons du général Latour-Maubourg. Les ennemis sont aussitôt abordés et enfoncés; 8,000 restent prisonniers de guerre, 2,000 sont tués et le reste fuit dispersé, en abandonnant son artillerie, ses bagages, et laissant la place livrée à elle-même. Le siège fut immédiatement repris; on s'empara d'abord de vive force, du fort Pardaleras, et, dans cette journée, le général Ménacho, gouverneur de Badajos, fut tué. Le chemin couvert était couronné; une grande brèche était faite au corps de la place; alors le duc de Dalmatie, prêt à ordonner l'assaut, envoya une dernière sommation au général Imas, nouveau gouverneur; celui-ci, n'ayant plus d'espoir d'être secouru, capitula le 10 mars, et se rendit avec 9,000 hommes. Ainsi, deux mois après son départ de Séville, le duc de Dalmatie avait pris deux places de guerre avec un matériel d'artillerie très-considérable, et avait fait éprouver aux ennemis une perte de 25,000 hommes, dont 20,000 prisonniers. Il ne pouvait sans doute rien faire de plus avantageux pour l'armée du maréchal Masséna, dont il ne recevait point de nouvelles; mais en outre, dès le jour même qu'il entra à Badajos, il dirigea le duc de Trévise sur Monte-Major, place forte du Portugal à trois lieues de la première, et il la fit investir. Le bombardement était commencé, quand la garnison demanda à capituler, en même temps que le général Latour-Maubourg, qui s'était porté à Albuquerque, château fort de la haute Estramadure, où se trou-

vaient 600 Espagnols, leur faisait prendre l'alarme et les amenait à se rendre aussi par capitulation. Malheureusement tous ces succès furent sans effet pour l'armée du maréchal Masséna. Après bien des souffrances et des pertes, cette armée rentra en Espagne, et les ennemis affluèrent en Estramadure. L'armée anglo-espagnole, commandée par les généraux Graham et Lapèna, s'était échappée de l'île de Léon, et avait été débarquée à Algésiras pour venir ensuite attaquer les Français dans leurs lignes. Cette entreprise avait pour but de mettre le duc de Dalmatie dans la nécessité de renoncer à sa diversion. Mais le 5 mars, le duc de Bellune fit échouer le projet des ennemis, en leur livrant la bataille de Chiclana, en les battant, et en les forçant de rentrer dans l'île de Léon, après avoir perdu plus de 5,000 hommes. Il en fut de même d'un corps que le général Ballesteros avait réuni dans le comté de Niébla, et d'un autre corps de 6,000 hommes, débarqué à Mequer, qui tous deux avaient le projet de marcher sur Séville, et d'obliger le duc de Dalmatie d'interrompre ses opérations. L'évacuation du Portugal par l'armée du maréchal Masséna, et les succès du duc de Dalmatie en Estramadure, amenèrent dans cette province la plus forte partie de l'armée anglo-portugaise, aux ordres de lord Wellington; elle reprit d'abord Monte-Major, ensuite Olivenza, et elle assiégea Badajos, où le maréchal avait eu le temps de faire entrer une forte garnison, aux ordres du général Philipon,

et de l'approvisionner. Cependant ayant calculé la résistance possible de la place, le duc de Dalmatie se hâta d'aller à son secours avec un renfort tiré de l'intérieur de l'Andalousie, qu'il amena lui-même au 5<sup>m</sup>e corps. A son approche, les ennemis abandonnent le siège et viennent camper sur les hauteurs de l'Albuhera, à 5 lieues de Badajos. Le duc de Dalmatie se présente à eux le 15 mai, et le lendemain il leur livre bataille. Son but était de battre les Anglais avant l'arrivée de l'armée espagnole, commandée par le général Bleck, dont la marche lui était annoncée, et ensuite d'attaquer celle-ci; mais elle joignit ses alliés pendant la nuit, et se tint cachée jusqu'au milieu de l'engagement. Au début du combat, la première ligne de l'ennemi, toute composée d'Anglais, fut détruite entièrement: 900 prisonniers et 6 drapeaux furent enlevés par les lanciers polonais. Jusque-là tout faisait présumer au maréchal une victoire complète; il ordonna au général Girard d'aborder la seconde ligne avec sa division. Ce général, d'ailleurs très-capable, commit la faute d'attendre d'être près de l'ennemi pour se déployer, et ne put y parvenir. Bientôt le maréchal se voit dans la nécessité d'aller lui-même le dégager, et par ce fatal contre-temps, tous ses efforts n'aboutissent qu'à maintenir la bataille, sur le même terrain, jusqu'à la fin du jour. Le lendemain, il y resta encore, et le jour d'après il se retira sur Lérena. Des deux côtés on fit de grandes pertes; celle des Français s'éleva à 4,500 hommes hors de

combat, et celle des alliés à 8,400 hommes. Ainsi la place de Badajos se trouva dégagée. Cependant elle aurait pu succomber un mois plus tard, si le duc de Dalmatie n'avait été mis à même d'aller de nouveau à son secours par l'arrivée d'un renfort de 6,000 hommes, que le comte d'Erlon (Drouet) lui amena de l'intérieur de l'Espagne, et par la coopération de l'armée de Portugal, alors commandée par le duc de Raguse (Marmont), qui, à cet effet, fit avancer son avant-garde jusqu'à la Guadiana. La défense de Badajos, par le général Philipon, est une des plus mémorables de la dernière guerre. Lord Wellington commandait le siège en personne; trois fois il fit marcher ses troupes à l'assaut, et chaque fois il perdit celles qu'il y engagea, sans pouvoir faire aucun progrès sur une place dont on n'avait pu encore fermer les brèches du premier siège. Cependant ses inutiles tentatives privèrent son armée de plus de 7,000 hommes, qui furent mis hors de combat. Le duc de Dalmatie fit son entrée à Badajos avec le duc de Raguse; mais il n'y resta que le temps nécessaire pour se faire rendre compte des services signalés de l'incomparable garnison qui avait défendu la place; solliciter pour elle des récompenses, s'occuper de la compléter, pourvoir de nouveau à son approvisionnement, et tracer lui-même divers ouvrages de défense extérieure qu'il fit exécuter; ensuite il retourna à Séville, qui, pour la seconde fois, venait d'être menacée par le général espagnol Ballesteros, qui s'en était approché jusqu'aux faubourgs. A l'arrivée

du maréchal, tout rentra, en Andalousie, dans l'ordre accoutumé. Cependant le fort de Niébla était assiégé par 6,000 Espagnols; on les força de renoncer à cette entreprise et de se rembarquer. Le 4<sup>m</sup> corps, alors commandé par le général Léval, en remplacement du général Sébastiani, obtint un succès remarquable à la Venta del Bahul, eu avant de Baza, contre le général Bleck, et dans les champs célèbres de Monda. Dans les montagnes de Ronda, on refoula vers Gibraltar les nombreux rassemblemens qui sans cesse reparaissaient dans cette partie. Le bombardement de Cadix était commencé, et l'on faisait des progrès pour serrer de plus près les ouvrages de défense de l'île de Léon. Enfin, le 5<sup>m</sup> corps, commandé par le comte d'Erlon, restait chargé de tenir tête, en Estramadure, aux armées anglo-portugaises. La force de ces armées était de beaucoup supérieure à celle des troupes qu'on pouvait leur opposer, et le maréchal ne doutait pas qu'elles ne profitassent de cet avantage pour recommencer le siège de Badajos. En effet ce siège fut entrepris. Aussitôt que le maréchal en fut instruit, il revint à Grenade, où précédemment il s'était porté pour diriger en personne les mouvemens contre le général Bleck. Il se hâta de réunir des renforts et de les amener lui-même pour la troisième fois au 5<sup>m</sup> corps. Il n'était qu'à une marche de cette place, et se proposait de livrer le lendemain la bataille aux ennemis, lorsqu'au moment de commencer le mouvement, il reçut l'avis, par des soldats échap-

pés et par ses émissaires, que dans la nuit précédente la garnison de Badajoz s'était laissée surprendre et emporter d'assaut. Cette perte inattendue obligea le maréchal à rester sur la défensive en Estramadure, où le comte d'Erlon livra cependant, avec succès, divers combats aux Anglais. Mais les événemens se pressaient sur la rive droite du Tage, et leur effet devait se faire sentir en Andalousie. Les ennemis avaient repris les places de Ciudad-Rodrigo et d'Almeida; bientôt on apprit qu'ils avaient aussi gagné, sur le duc de Raguse, la bataille des Arapiles, et qu'ils étaient en marche sur Madrid. A cette dernière nouvelle succéda celle de l'évacuation de Madrid par les Français, du départ du roi Joseph pour Valence, et celle de la marche des Anglais dans la Manche. Le duc de Dalmatie n'avait pas un moment à perdre pour rassembler ses troupes. Cette opération était d'autant plus difficile qu'elle exigeait beaucoup de temps, que même elle était sujette à beaucoup de dangers, car le corps d'armée du général Hill, que lord Wellington avait détaché de la rive gauche du Tage, n'ayant personne devant lui, pouvait très-bien, sans s'exposer, passer la Sierra-Moréna, et pousser jusqu'à Andujar, où il aurait certainement compromis quelques détachemens du maréchal Soult avant qu'ils fussent rendus au point qu'il avait indiqué pour la réunion de ses troupes. Le mouvement pouvait d'ailleurs être troublé par les divers corps ennemis qui étaient en présence, soit en Estramadure, soit du côté de

Niébla, soit devant Cadix, soit dans les montagnes de Ronda, ou par les rassemblemens qu'un départ aussi précipité pouvait occasioner. Cependant les instructions que donna le duc de Dalmatie furent si précises, que la concentration des troupes s'opéra sur Grenade sans qu'il survînt le moindre événement, et l'armée se trouva dans le plus parfait état, emmenant tout ce qui lui appartenait et la totalité des malades qui se trouvaient dans les hôpitaux. Rendu à Grenade, le duc de Dalmatie était désormais maître de son mouvement; il préféra prendre sa direction par le royaume de Murcie, pour aller joindre, du côté de Valence, les troupes que le roi Joseph avait ramenées de Madrid, et celles du maréchal Suchet, afin de concerter de nouvelles opérations. La marche fut donc dirigée par Guadix, Baza, Huescar, Caravaca, Eolégin, Ziezar, Zumilla, Villena et Fuente de la Higuera, où l'on joignit l'avant-garde du maréchal duc d'Albuféra; de là, le duc de Dalmatie se rendit à San-Félico, afin de concerter ses nouveaux mouvemens avec le roi et le maréchal Suchet. D'après ce qui fut convenu, le duc de Dalmatie reprit son mouvement pour se porter sur Madrid, à la rencontre de l'armée anglaise; sa marche fut dirigée par Almanza, Alvacete, El-Provinico et Aranjuez, où il passa le Tage. Les troupes du roi Joseph, dites armée du centre, suivirent son mouvement. Comme marche d'armée, on peut citer celle du duc de Dalmatie, depuis l'Andalousie jusqu'à ce qu'il eût

atteint les ennemis au-delà du Tage. Le colonel Bory de Saint-Vincent a fait le tracé de tous les campemens du maréchal : cet ouvrage important mérite d'être connu sous le rapport stratégique ; et comme itinéraire, il peut être très-instructif, surtout si le colonel y joint les notes qu'il a recueillies, lesquelles feront connaître l'ordre, la précision et l'ensemble de tous les mouvemens, ainsi que les précautions que le duc de Dalmatie dut faire observer pour préserver son armée de la fièvre jaune qui régnait à Murcie lorsqu'il traversa ce pays. D'ailleurs, dans cette marche, il n'y eut d'autre fait militaire remarquable que la prise du fort Chinchilla, où étaient renfermés 1,100 Espagnols. Ce fort est environné d'un fossé très-large et très-profond, entièrement creusé dans le roc. Le maréchal avait intérêt à le prendre pour que le mouvement de ses troupes, qui devaient passer immédiatement au-dessous, ne fût point ralenti, mais il ne pouvait y sacrifier le temps nécessaire ; d'ailleurs l'opération était fort difficile faute d'un équipage de siège. Pendant la nuit un orage survint et le tira d'embarras. La foudre tomba sur la maison occupée par le gouverneur ; ce général en fut atteint. La garnison, épouvantée, demanda à capituler ; on la reçut prisonnière de guerre, et avant la fin du jour les Français furent dans le fort ; de sorte qu'il n'y eut pas un instant de perdu, et qu'on gagna un bon poste. Le lieutenant-général Hill occupait avec son corps d'armée, comme nous l'avons dit, la rive gauche du Tage.

A l'approche du duc de Dalmatie, il s'était concentré sur la rive droite de Rio-Jara, non loin d'Aranjuez, pour couvrir la route de Madrid. Le duc de Dalmatie le fit attaquer, lui enleva cette position, et continua à poursuivre les ennemis par Villa-Castin, où on joignit leur arrière-garde par Avila, Pennaranda, etc., et il se porta sur la Tormès. Lord Wellington, instruit de la marche du duc de Dalmatie, revenait précipitamment de Burgos, où le général Duberton lui avait fait subir l'humiliation de ne pouvoir emporter un mauvais poste avec la plus forte partie de son armée ; il avait à craindre de ne pouvoir se rallier au corps du lieutenant-général Hill et de perdre sa ligne d'opération sur Ciudad-Rodrigo. Aussi deux fois il sacrifia son arrière-garde à Torquemada et à Tordeillas contre l'armée du Portugal qui le poursuivait ; cependant ils firent leur jonction. Le duc de Dalmatie était arrivé devant Alha de Tormès ; ce poste était fortifié, le fort sur la Tormès, disposé à être détruit au premier signal, et deux divisions anglaises occupaient de bons retranchemens sur la rive droite de la rivière. Le maréchal les fit attaquer, et après leur avoir fait éprouver de grandes pertes, il les rejeta sur la rive gauche. Pendant cet engagement, deux divisions françaises remontaient la Tormès et passaient, sans obstacle, la rivière à gué. Il n'était plus possible aux ennemis de tenir ; ils se retirèrent et allèrent aux Arapiles joindre lord Wellington. Le roi Joseph avait suivi avec l'armée dite du centre, celle du

duc de Dalmatie ; de sorte que sur la Tormès il se trouvait trois armées sous les ordres de trois chefs différens. Le roi chargea le duc de Dalmatie du commandement supérieur, et de suite le maréchal fit ses dispositions pour aller livrer bataille aux ennemis. Son projet était de les déborder et de leur couper entièrement la retraite sur le Portugal. Il manœuvra en conséquence par Mosarbis et Aldeatejada. Il était presque nuit lorsqu'il arriva sur les hauteurs de ce dernier endroit, et déjà il débordait l'ennemi qui était en face. L'engagement commença, mais le jour cessant, il ne fut plus possible de le continuer. Le lendemain matin, l'ennemi était en pleine retraite, abandonnant plus de 6,000 hommes dans Salamanque, des magasins immenses et un matériel considérable. Il fut poursuivi avec la plus grande vigueur ; on le joignit à Matilla, Castro, Sanmunoz, Santa-Eulalia, Cabrillaz et Alba de Yeltes ; et sur chacun de ces points il y eut des engagemens très-sérieux. Les Anglais y éprouvèrent de nouvelles pertes, dont la plus remarquable fut celle de lord Paget, lieutenant-général, commandant leur cavalerie ; ils y perdirent aussi la totalité des bagages de l'armée, 30 pièces de canon et 5,000 prisonniers. Ainsi l'armée anglaise se trouva de nouveau refoulée en Portugal, et les Français furent libres de reprendre leur position en Espagne. On était dans l'hiver de 1813 ; le temps était affreux, les troupes extrêmement fatiguées et manquant de chaussures ; il était indispensable de leur donner du

repos. Le roi Joseph retourna à Madrid avec son armée ; celle de Portugal resta dans les provinces de Valladolid et de Salamanque ; le duc de Dalmatie ramena la sienne sur le Tage, où il fit occuper la rive gauche de ce fleuve jusqu'aux montagnes de l'Estramadure et de la Manche : son quartier-général s'établit à Tolède. Tout fut tranquille pendant quelques mois. Dans le mois de mars, le duc de Dalmatie reçut la permission, qu'il sollicitait depuis long-temps, de rentrer en France. Il emmena avec lui environ 4,000 hommes d'élite, pris dans tous les corps de l'armée d'Espagne, et destinés à remplacer une partie de cette vieille-garde ensevelie sous les glaces de la Russie pendant la retraite de Moskow. Il ne jouit point, à Paris, du repos qu'il espérait y trouver ; à peine y fut-il arrivé, que l'empereur, partant pour l'Allemagne, lui donna ordre de l'y suivre. Il n'avait point de commandement particulier, et le bruit se répandit que l'emploi de major-général lui était destiné. Ce bruit s'accrédita même à tel point, que le prince de Neuchâtel (Berthier) en conçut la plus vive inquiétude, et ne négligea aucune occasion d'écartier le seul rival qu'il eût à craindre. A la bataille de Lutzen (2 mai 1813), le duc de Dalmatie commandait l'infanterie de la vieille-garde impériale. Le duc d'Istrie (Bessières) ayant été tué la veille, le duc de Dalmatie resta seul chargé des détails d'organisation et de service de toute la garde. La veille de la bataille de Bautzen, l'empereur voulut avoir l'avis du maréchal sur la manière d'attaquer les



ennemis. Les vues qu'il proposa furent adoptées, et l'empereur lui dit : « Vous concurrez à leur exécution ; c'est par le centre que vous contribuâtes à la victoire d'Austerlitz : rendez ici le même service. » En effet, le commandement du centre lui fut donné, et il eut une très-grande part à la victoire. De retour à Dresden, après l'armistice conclu à Neumark sur les frontières de la Silésie, l'empereur fit travailler tous les jours avec lui le duc de Dalmatie, et lui donna les marques de la plus extrême confiance. L'on reçut alors la nouvelle de la funeste bataille de Vittoria. L'empereur sachant Bayonne ouverte et désarmée, et la population du midi de la France mal disposée, instruit d'ailleurs que tous les régimens du roi Joseph avaient éprouvé de grandes pertes et une inexplicable dispersion, crut voir dès cet instant le général Wellington à Toulouse ou à Bordeaux. Ce prince fit appeler le duc de Dalmatie. « Partez sur-le-champ, » maréchal, lui dit-il, ne vous arrêtez à Paris que pour vous entendre avec le ministre de la guerre ; volez au-devant des Anglais ; tâchez de les arrêter partout où vous les rencontrerez : je vous nomme mon lieutenant dans le midi de la France. » Le duc de Dalmatie prouva, par la diligence qu'il fit, que s'il eût été à la place du vainqueur de Vittoria, il ne se serait pas borné, après un succès aussi inespéré, à faire quelques lieues en avant pour s'arrêter sur les bords du ruisseau de la Bidassoa. Parti de Dresden à l'instant même où il en reçut

l'ordre, le maréchal Soult était huit jours après à Saint-Jean-de-Luz. Il trouva l'ennemi timidement cantonné sur les terres d'Espagne, lui laissant le temps de se fortifier, d'armer Bayonne et de réunir ses troupes dispersées. Les soldats, en apprenant l'arrivée d'un chef dans les talens duquel ils avaient la plus haute confiance, rejoignirent les aigles de toutes parts ; et vers le quinzième jour, le duc de Dalmatie était en état de prendre l'offensive. Il tenta de rentrer en Espagne par Roncevaux, et, s'il était possible, de débloquer Pampeune. Si ce hardi projet eût réussi, lord Wellington se trouvait, à son tour, surpris sur le terrain même de son dernier triomphe ; mais le retard des marches, occasioné par le mauvais temps qui survint, fit avorter le plan le mieux conçu. De retour à son quartier-général de Saint-Jean-de-Luz, le maréchal réorganisa ses troupes ; et, dans les derniers jours d'août, il tenta de nouveau de rentrer en Espagne, en attaquant l'ennemi de l'autre côté de la Bidassoa, dans la forte position de Saint-Martial. Ce combat avait pour objet de dégager Saint-Sébastien, que le général Emmanuel Rey défendait avec gloire ; on se battit à outrance, mais sans résultat. Néanmoins ce non-succès du maréchal ne put déterminer le duc de Wellington à faire le moindre effort pour en profiter. Trois mois entiers s'écoulèrent sans qu'il tentât le passage de la Bidassoa, laissant ainsi au maréchal, qui sut en profiter, le temps de se retrancher en fortifiant Bayonne, Saint-Jean-Pied-de-Port, les rives de l'Adour, Gayès et de la

Nive, de manière à pouvoir disputer le terrain pied à pied avec une poignée de soldats. Enfin l'armée anglaise s'ébranla ; elle batailla deux jours pour faire les deux lieues qui séparent l'île des Faisans de Siboure, et quatre pour conquérir les quatre lieues entre Saint-Jean-de-Luz et Bayonne. Le duc de Wellington avait 120,000 hommes sous ses ordres. Il n'en restait pas 50,000 effectifs au duc de Dalmatie. Celui-ci manœuvra sur l'Adour ; fit de Bayonne, qu'il avait couvert d'un bon camp retranché, le pivot de ses opérations, et pendant quatre jours de suite, faisant tantôt sur la rive gauche, tantôt sur la rive droite de ce fleuve, des mouvemens aussi hardis que rapides, il fit éprouver aux Anglais des pertes énormes, mais il ne put continuer d'agir dans le système qu'il s'était proposé, l'empereur lui ayant retiré toute sa cavalerie et successivement deux belles divisions d'infanterie. Depuis le moment où le duc de Dalmatie prit le commandement de l'armée des Pyrénées jusqu'à la bataille de Toulouse, il envoya sur Paris, à la grande-armée, 30,000 hommes de vieilles troupes, dont deux divisions d'infanterie parfaitement organisées, y compris 6,000 hommes de cavalerie, dont une superbe division de dragons. Il envoya également toute son artillerie à cheval, deux divisions d'artillerie à pied et 500 canonniers, quoiqu'il eut trouvé son armée presque sans artillerie lorsqu'il en prit le commandement. Affaibli par ces emprunts de troupes, le duc de Dalmatie se vit réduit à se retirer devant un en-

nemi dont les forces croissaient sans cesse. Il s'affaiblit encore davantage en laissant 12,000 hommes<sup>1</sup> dans Bayonne, pour se retirer sur Peychorade ; il ne renonçait cependant point à combattre. Par un grand mouvement sur Hasparent et la Bastide de Clarence, il déborda la gauche de l'armée anglaise, et lui livra un combat dont le résultat fut celui de tous ceux qu'il livra par la suite, c'est-à-dire qu'avec une armée de beaucoup inférieure, après des succès plus ou moins prononcés, il lui fallut toujours céder le champ de bataille, et se retirer devant les forces imposantes qui s'accumulaient sans cesse devant lui. Saint-Palais et Sauveterre furent successivement témoins de nouveaux combats, que suivit la bataille d'Ortez, où 30,000 Français disputèrent, pendant tout le jour, la victoire aux 80,000 soldats du général Wellington, sur une position qu'on n'eut pas le temps de bien déterminer, par la faute qui donna lieu à une enquête, et que fit un officier chargé d'observer les passages du Gavre. Après cette sanglante journée, le maréchal se retira sur Saint-Sever par Sault de Navailles. Trois jours après, un nouveau combat fut livré sur les hauteurs de Aire. Cet effort fit penser généralement que le duc de Dalmatie allait se retirer sur la Garonne ; mais il trompa tous les calculs, en se rapprochant rapidement des Pyrénées pour prendre à revers les Anglais, par Lembège, Couchez et Garlin. Le maréchal faisait toujours face aux Anglais, leur donnait le change, et les attaquait même sur leur ligne

d'opération, par les partis qu'il avait répandus sur leurs derrières. Mais accablé nécessairement par le nombre, il prit, par Vic-Bigorre, sa direction sur Tarbes, où se livra, le lendemain, le septième combat depuis le départ de Bayonne. Après l'affaire de Tarbes, l'armée française, prenant la route de Tornay, Lanemesan et Saint-Gaudens, se porta vers Toulouse. On n'a pas assez remarqué le mouvement que fit le duc de Dalmatie, de quitter à Saint-Sever la direction de Mont-de-Marsan sur Bordeaux, pour revenir à Tarbes et prendre sa ligne d'opération sur Toulouse, mouvement qui trompa entièrement les ennemis, et retint dans le Midi le théâtre de la guerre, au lieu que dans le premier cas, il l'eût transporté dans l'intérieur de la France, et rapproché de Paris. Ainsi le duc de Dalmatie s'appuyait de nouveau aux contreforts des Pyrénées, et marchait vers la Méditerranée au devant des seuls secours (les troupes du maréchal Suchet) qu'il devait provoquer à le joindre. La guerre ainsi fixée dans le Midi, l'armée ennemie aurait succombé au milieu d'un pays où tout lui devenait contraire, et où les approvisionnement lui eussent manqué. Lord Wellington ne pénétra point le dessein du maréchal, et en tâtonnant, il le laissa engager sur la route d'Auch, et gagner ainsi sur lui plusieurs marches. Par ce moyen le duc de Dalmatie se trouvait toujours prêt à combattre ou à passer la Garonne, et aller joindre le maréchal Suchet vers Narbonne, dans le cas où le général anglais l'eût devan-

cé dans l'occupation de Toulouse. Mais lord Wellington ne sut point tirer avantage des circonstances; car quoiqu'il fût instruit de ce qui se passait, à la même époque, dans le nord de la France, il laissa le temps au maréchal, non-seulement de se jeter dans Toulouse, mais aussi d'en fortifier le faubourg situé sur la gauche du fleuve, ainsi que les hauteurs qui dominant la ville de l'autre côté du canal. On croit généralement que dans cette position le duc de Dalmatie, en sa qualité de lieutenant de l'empereur, aurait dû donner ordre au duc d'Albuféra, qui n'avait plus d'ennemis devant lui, de venir le joindre avec son armée. Il est certain qu'avec leurs forces réunies, les deux maréchaux auraient pu anéantir Wellington, qui déjà était effrayé de s'être tellement avancé dans un pays où l'opinion commençait à se prononcer contre toute occupation étrangère. Les Basques et les habitans des Pyrénées-Occidentales, ceux de l'Aude surtout, conservaient un cœur véritablement français, et auraient tout sacrifié plutôt que de crier comme ailleurs : « Vivent les Anglais ! » On disait aussi que le duc d'Albuféra ne voulut point, dans cette occasion, reconnaître les ordres d'un autre maréchal, et qu'ayant refusé de secourir le duc de Dalmatie, celui-ci demeura avec 22 ou 23 mille combattans en face de 70,000 Anglais, Espagnols ou Portugais. Il paraît certain, en effet, que le duc de Dalmatie engagea le duc d'Albuféra à concentrer ses troupes, ainsi qu'à se rapprocher de lui et à manœu-

vrer par l'Arrière vers la Haute-Garonne, pour déborder la droite des Anglais; mais il est absolument faux qu'il l'ait appelé à prendre part à la bataille qui se livra quelques jours plus tard, et par conséquent que le conquérant du royaume de Valence, déjà couvert de tant de lauriers, ait refusé cette occasion d'acquérir une nouvelle gloire : car, comme on vient de le dire, c'était sur la Haute-Garonne que le duc d'Albuféra aurait dû se porter. Quoi qu'il en soit, le 10 avril 1814, le duc de Dalmatie fut attaqué par les Anglais dans les belles positions qu'il occupait. Depuis dix jours, les alliés étaient entrés dans Paris; l'empereur avait abdiqué à Fontainebleau, le gouvernement royal était établi. On trouva fort extraordinaire que le général en chef de l'armée anglaise, toujours bien informé jusqu'alors, eût feint d'ignorer ces grands événemens. Peut-être serait-il raisonnable de supposer que, dans la presque certitude d'un dernier succès que semblaient lui promettre des forces plus que quadruples, il essaya, sans trop exposer ses troupes, ni lui-même, d'anéantir les restes d'une armée dont il savait le chef suprême en route pour l'île d'Elbe. On a imprimé et soutenu que le duc de Dalmatie devait être instruit des événemens de Paris, et dans ce cas qu'il ne devait pas livrer bataille. La vérité est que les ennemis avaient intercepté les communications sur Paris; qu'il a reçu la bataille et ne l'a point livrée, et que le courrier porteur des événemens survenus dans la capitale ne fut expédié de

Blois que le 9 avril. Le résultat de l'attaque du 10 fut un dernier triomphe pour l'armée française; les Anglais y perdirent plus de 10,000 hommes, et sans la faute d'un général de division, qui l'expia en se faisant bravement tuer à la tête des troupes qu'il avait mal engagées, le général Wellington était, sans nul doute, obligé de repasser la Garonne, n'ayant peut-être d'autre ressource, pour regagner l'Espagne, que d'imiter cet amiral anglais qui, se voyant battu dans l'Inde par le bailli de Suffren, lui envoya, par un parlementaire, l'avis que la paix était signée en Europe. Le duc de Dalmatie resta la journée du 11 avril à Toulouse, se tenant toujours prêt à se défendre s'il était attaqué. Au sujet de ce retard, on a prétendu qu'il avait eu le projet de faire de Toulouse une nouvelle Saragosse. Il pouvait, sans nul doute, empêcher les ennemis d'y entrer, et il est probable que la vue du danger auquel cette ville importante aurait été exposée le déterminait à s'éloigner; mais il ne voulut partir qu'après avoir pourvu son armée de tout ce qui était nécessaire, évacué les blessés et donné aux troupes vingt-quatre heures de repos. En quittant Toulouse, il remercia la garde nationale de la conduite distinguée qu'elle avait tenue pendant la bataille, en maintenant l'ordre le plus parfait, tant aux portes de la ville que dans l'intérieur, en aidant au transport des blessés et en leur faisant prodiguer toutes sortes de secours. Il était tellement satisfait des services rendus par cette garde, qu'il dit en pre-

nant la main d'un officier : « Qu'il s'honorerait un jour d'en faire » partie. » Dans ce moment, quelques lâches, indignes du nom français, se cachaient encore pour arborer, deux heures plus tard, les couleurs anglaises. Le duc de Dalmatie partit donc de Toulouse dans la nuit du 11 au 12 avril, et prit avec son armée la direction de Castelnaudary dans le plus grand ordre. Il passa le canal entre Mongiscard et Basiège, et jusque-là aucun ennemi ne s'était montré; mais au moment où l'avant-garde du maréchal, aux ordres du général Reille, prenait position sur les hauteurs du Mont-Gaillard, une forte colonne, commandée par le lieutenant-général Hill, se présenta, et voulut commencer l'engagement. Le général Reille la repoussa à coups de canon, et l'on fut tranquille le reste du jour. Ce petit événement, annoncé à Toulouse, mit en émoi ceux qui s'étaient prononcés en faveur des Anglais, et donna lieu à un prompt départ de troupes pour renforcer le général Hill. Cependant il n'eut pas de suites, et le quartier-général de l'armée française resta à Villefranche. Le 13, le duc de Dalmatie continuait son mouvement sur Castelnaudary; il avait dépassé Avignonette, et faisait prendre position à ses troupes sur la rive gauche de la rigole qui alimente le canal en avant de la Bastide, lorsqu'on lui annonça qu'un parlementaire anglais se présentait aux avant-postes. L'ayant reçu, il apprit par lui les événements de Paris. Cela pouvait être une ruse de guerre; après la bataille d'Iéna, le maréchal l'avait

vu employer par le maréchal Kalkeuth pour retarder son mouvement; il demanda le temps nécessaire pour s'en assurer. Le général anglais ne voulut pas y consentir; il voulait être cru sur parole, et ne voulait pas même accorder un armistice. Alors le duc de Dalmatie lui déclara qu'il se défendrait à outrance s'il venait de nouveau l'attaquer, et qu'avant de lui faire connaître sa détermination, il exigeait que l'on convînt d'une suspension d'armes, prévenant d'ailleurs le général anglais qu'il le rendait personnellement responsable de tous les événements. En effet, cette convention fut signée le 18 avril, et le 19, le duc de Dalmatie, après avoir tenu un conseil de guerre, et reconnu l'authenticité des nouvelles venues de Paris, sur le rétablissement de la famille des Bourbons, donna à l'armée un ordre du jour, par lequel il prononçait son adhésion. Au même instant, il fit prendre la cocarde blanche. Le duc de Dalmatie partit de là pour aller établir son quartier-général à Castres. Il n'était qu'à trois lieues de chez lui; il se rendit près de sa mère, alors expirante. La malveillance, qui dénature souvent les actions les plus pures, attribua à d'autres motifs le séjour du maréchal dans le département du Tarn. Peu de jours après, le duc d'Angoulême vint recevoir la soumission de l'armée, et la passa en revue à Lavaur et à Montauban. Les troupes étaient dans le plus parfait état; le prince en fit l'éloge. Déjà le duc de Dalmatie était remplacé dans son commandement par le duc d'Al-

bufera. Aussitôt après la revue, il partit pour Paris, où les préventions l'avaient devancé. C'était tout simple, il avait quitté le dernier le champ d'honneur; on devait le voir avec défiance: elle lui fut témoignée de toutes les manières, et il ne fut pas compris dans la première nomination de pairs que fit le roi; ensuite il fut nommé gouverneur de la 13<sup>e</sup> division militaire, et en cette qualité, il fit un voyage en Bretagne. A son retour, on l'engagea à participer à l'érection du monument de Quiberon, dont le projet était arrêté. Le duc de Dalmatie y consentit sans doute dans l'espoir de faire consacrer les faits historiques suivants: 1<sup>o</sup> que les Anglais, après avoir débarqué un corps d'émigrés sur les plages de Quiberon, refusèrent de les reprendre à bord, et firent feu sur lui pour l'éloigner; 2<sup>o</sup> que ces mêmes émigrés, commandés par Sombreuil, ayant capitulé, le général Hoche les considéra comme prisonniers de guerre et voulut les sauver, mais qu'il lui fut enjoint de rompre la capitulation et de les faire juger; 3<sup>o</sup> que pour mettre à exécution ce jugement, les Français ayant refusé, on fut obligé de prendre des étrangers dans la légion de Westermann. L'authenticité de ces faits étant établie, le duc de Dalmatie a pu se persuader non-seulement que le monument, sans perdre le caractère expiatoire qu'on voulait lui donner, pourrait acquérir une importance politique, mais que lui-même aurait fait une bonne action en concourant à réhabiliter l'honneur des armes françaises, qui, selon lui, restait en-

taché de la violation d'une parole donnée. Le 2 décembre 1814, le roi nomma le duc de Dalmatie ministre secrétaire-d'état de la guerre; on applaudit généralement à cette nomination, qui sembla avoir pour objet de renforcer le gouvernement de tout le mérite du maréchal, en le mettant à même de remédier au mal qui avait été commis sous le ministère de son prédécesseur, au sujet duquel des plaintes s'élevaient de toutes parts. Toute l'administration aurait dû être renouvelée pour la rendre homogène, au lieu que les autres ministres restèrent en place, et on ne tarda pas à s'apercevoir du peu d'union qui régnait entre eux. Chacun persévérait dans la marche qu'il s'était tracée et suivait un système à part, sans se communiquer réciproquement ce qui se passait dans chaque département. Le duc de Dalmatie représenta vainement que de cette manière il n'y avait point de gouvernement. Il proposa diverses vues pour obtenir qu'il y eût plus d'unité et que toutes les dispositions fussent délibérées. On ne l'écouta point; bientôt il s'aperçut qu'il était vu avec déplaisir, et il dut se renfermer dans les affaires de son ministère, car les ministres à portefeuille, qui, en même temps n'étaient pas ministres-d'état (c'était le cas du duc de Dalmatie) ne pouvaient alors assister au conseil présidé par le roi qu'autant qu'ils devaient y faire des rapports, et quand leur tour était passé, ils se retiraient. Il se commit de grandes fautes; le duc de Dalmatie fit en sorte de s'en préserver, en donnant tous ses soins à améliorer les

diverses parties de l'administration qui lui était confiée, ainsi que le bien-être des troupes et leur discipline, et à assurer des récompenses justement méritées aux militaires de tous grades, qui ont si fort élevé la gloire nationale. On lui reprocha d'avoir introduit dans l'armée des officiers qui l'avaient combattue ou qui n'avaient jamais fait la guerre. Le fait est que son prédécesseur avait obtenu du roi toutes les ordonnances qui étaient applicables à ces officiers, et que trouvant la règle établie, son devoir était de s'y conformer. Mais il n'eut pas le temps de mettre à jour le travail arriéré de son ministère, puisqu'il dut remettre le portefeuille trois mois après l'avoir pris. Le maréchal se sentit vivement offensé des insinuations qui furent faites à la chambre des députés, à l'occasion du rassemblement de troupes qui avait eu lieu sur la frontière de Naples à l'époque du retour de Napoléon. Cette intrigue lui fut dévoilée, le 11 mars, à sa rentrée au conseil; aussitôt il alla s'en plaindre au roi. Le roi pouvait donner satisfaction au maréchal; mais à l'instant deux autres ministres entrèrent chez ce prince, et lui confirmèrent que des bruits défavorables avaient été répandus sur le compte du duc de Dalmatie. Le roi lui dit alors qu'il pourvoirait à son remplacement; il l'assura de sa bienveillance et de sa satisfaction. Deux heures après, le duc de Feltré était nommé, et le duc de Dalmatie lui avait remis le portefeuille de la guerre; ainsi il n'eut aucune part à tout ce qui se passa jusqu'au 20 mars. Ce-

pendant il fut plusieurs fois consulté sur le parti qu'il convenait de prendre, et il donna le conseil que le roi se retirât derrière la Loire, où il serait joint par tous les Français fidèles à sa cause. Le maréchal demandait aussi qu'on y dirigeât le trésor royal. Si cet avis eût été suivi, il est probable que la France eût été préservée d'une partie des maux qui depuis l'ont accablée. Quoi qu'il en soit, après le départ du roi, le duc de Dalmatie se retira à sa terre de Villeneuve-l'Étang, près Saint-Cloud. Napoléon, rentré aux Tuileries, lui fit dire plusieurs fois de venir lui parler; il s'y refusa; mais le 26 mars, l'ordre formel lui en fut donné. Le maréchal ne dissimula pas que comme ministre du roi, il avait fait tout ce qu'il avait pu pour empêcher l'empereur d'arriver à Paris, et pour l'arrêter dans sa marche. L'empereur lui demanda ensuite s'il désirait quelque chose. « Oui, dit-il, c'est d'être libre de retourner à ma terre. » Il y alla en effet, et y resta jusqu'au 11 mai 1815, jour de sa nomination à l'emploi de major-général. En l'acceptant, le duc de Dalmatie, qui déjà avait refusé divers commandemens, considéra que l'honneur et le devoir l'appelaient aux armes, alors que les armées étrangères, déjà sur les frontières de la France, menaçaient de nouveau son indépendance. On lui a entendu dire : « que l'armée française, si sou- » vent victorieuse, serait à jamais » déshonorée, si, sans combattre, » elle laissait violer le territoire, » dût-elle succomber dans cette

» lutte. » Mais il ne pensait pas que l'empereur dût porter au-dehors le théâtre de la guerre ; au contraire, son avis était qu'il devait se concentrer autour de Laon, et attendre que les ennemis se fussent engagés au milieu des places du Nord, pour les attaquer avec avantage. Ainsi environné d'obstacles, il gagnait le temps de les multiplier, et il renforçait ses cadres de 150,000 hommes dont la levée ne faisait que commencer. Cependant le duc de Dalmatie accompagna l'empereur à Waterloo, et après les désastres de cette journée, on dut à ses soins le ralliement de l'armée, dont il garda la direction jusqu'à son arrivée à Soissons, où le général Grouchy, nommé par le gouvernement provisoire, vint en prendre le commandement. Le 26 juin, le duc de Dalmatie se rendit à Paris, et assista au conseil de guerre de la Villette, où l'évacuation de la capitale fut décidée. Dès-lors il songea à s'éloigner pour ne pas être témoin de l'entrée des troupes étrangères, et partit le 3 juillet pour se rendre dans ses terres, en Languedoc. Il était muni d'un bon passeport, et passa par le département de la Lozère, où il éprouva des désagrémens. Le dévouement et la présence d'esprit du général Brun de Villeret, son ami et son ancien aide-de-camp, lui sauvèrent la vie. L'ordonnance du 24 juillet parut immédiatement. Le duc de Dalmatie était en tête des trente-huit dont le sort était incertain. En mettant le pied sur son département, il fut exposé à de nouveaux dangers. Dans ce temps, il

était des gens qui, pour satisfaire leur ambition, ne rougissaient pas d'acquérir des titres ensanglantés. Néanmoins, le duc de Dalmatie fut tranquille chez lui, oubliant ses longs travaux dans les délassemens de la vie champêtre. Ce fut alors qu'il fit paraître son mémoire justificatif, où il rappelle si à propos l'adage qu'il a choisi : « Fais ce que dois, advienne que pourra. » La loi d'amnistie parut ; il partit pour l'exil et resta trois ans hors de France. Il se fixa dans le duché de Berg, patrie de sa femme, partageant son temps entre l'étude et la rédaction de ses mémoires historiques. Le 28 mai 1819, le roi l'autorisa à rentrer en France, et lui remit le bâton de maréchal, le 9 janvier 1821.

**SOULT** (LE BARON PIERRE-BENOÎT), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, frère du maréchal duc de Dalmatie, est né le 19 juillet 1770. Il suivit, comme son frère (voy. l'article précédent), la carrière des armes, et était, en 1804, colonel du 25<sup>me</sup> régiment de chasseurs. Il fit la guerre d'Espagne, en 1808 et 1809, en qualité de général de brigade, et se fit particulièrement remarquer au passage du Tage. Le général Soult soutint sa réputation dans ses combats contre les montagnards des Apulxares, qu'il défit à Pietra au mois d'octobre 1812. Général de division en mars 1813, il commanda sous le maréchal, son frère, la cavalerie dans la campagne des Pyrénées, à Bayonne, à Orthès et à Toulouse. Le roi le nomma chevalier de



Saint-Louis en 1814, et grand-officier de la légion - d'honneur le 17 janvier 1815. Inspecteur-général dans les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> divisions, après le 20 mars 1815, il fut mis en demi-activité de service lors du licenciement de l'armée. Le général Soult était encore, en 1824, compris parmi les lieutenans-généraux en disponibilité.

SOUMET (ALEXANDRE), est né à Toulouse en 1796. Il fut auditeur au conseil-d'état, et sa verve poétique s'alluma d'abord sur les autels du pouvoir qui régnait en France. En 1810, il publia un magnifique hommage à Napoléon-le-Grand, et en 1811, une ode intitulée : *La Naissance du Roi de Rome*. L'académie des jeux floraux s'empressa d'honorer cette dernière production d'un prix extraordinaire. Un poème sur l'irréligion, un prix de poésie, remporté à l'académie-française, avaient signalé le remarquable talent de M. Soumet pour la versification ; mais on regrette que ce poète, plus attaché au coloris et à la mélodie des vers qu'à la force et à la justesse des pensées, ait, à l'exemple de Stace et de Claudien, suivi une route poétique dont la direction ne peut que nuire à sa gloire. La restauration compta M. Soumet au nombre de ses partisans les plus zélés. Plusieurs pièces de théâtre ont, depuis cette époque, assigné à leur auteur un rang secondaire parmi les auteurs dramatiques, et une place distinguée parmi les versificateurs brillans. *Saül*, *Clytemnestre*, *Cléopâtre* et *Jeanne d'Arc*, ne manquent pas de talent ; mais l'action théâtrale, l'intérêt,

l'action dramatique, y sont également négligés. *Clytemnestre* offre la singulière prétention, pour ne pas dire le ridicule, d'un sujet classique traité avec toute l'emphase romantique. *Saül* manque de vraisemblance et de pathétique, et les déclamations contre l'Eternel, écrites en vers éclatans, rachètent seuls la langueur de l'ensemble. *Cléopâtre* n'eut aucun succès ; en revanche *Jeanne d'Arc*, imitée de Schiller, par l'heureux choix d'un sujet national, par quelques belles tirades et un style plus simple, fut mieux accueillie. Malgré le mérite du style, les tragédies de M. Soumet pèchent par un défaut éminent ; la terreur et la pitié leur manquent. Avant la représentation de *Jeanne d'Arc*, M. Soumet venait d'être admis à l'académie-française.

SOUQUE (JOSEPH-FRANÇOIS), né à Orléans le 2 septembre 1767. Il embrassa très-jeune encore la cause de la révolution. Lié avec Brissot, il l'accompagnait lors de sa fuite en Suisse, lorsqu'ils furent arrêtés à Moulins et transférés dans les prisons de Paris. M. Souque resta prisonnier jusqu'au 9 thermidor. Sous le directoire, il fut nommé secrétaire d'ambassade en Hollande. Napoléon l'appela à la secrétairerie-générale du Loiret, et ensuite à celle du gouvernement de Catalogne. Deux fois porté au corps-législatif par le département du Loiret, il se trouvait membre de cette assemblée en 1814. M. Souque fut du petit nombre des membres de la chambre de 1814, qui, depuis la charte, défendirent avec le plus d'énergie le gouvernement représentatif. Il

prononça le 9 août un discours très-remarquable sur la liberté de la presse et contre la censure. « Les » censeurs de Bonaparte, dit-il, » étaient des hommes éclairés, » honnêtes; cependant ils allèrent » plus loin que la Sorbonne elle- » même. Il le leur reprocha publi- » quement; mais ils savaient in- » terpréter sa pensée, et suivirent » toujours la même marche. » Pen- » dant les *cent jours*, en 1815, M. Souque fut élu membre de la chambre des représentans. Après la seconde restauration, écarté des affaires publiques et sans fortune, il chercha dans le travail et des ressources et des consolations. Il donna, 1<sup>o</sup> au théâtre de l'Odéon, sous le nom de M. de Saint-Georges, le *Chevalier de Canolle*, comédie en 5 actes, en prose, représentée le 27 mai 1810. Cette comédie, remarquable par les situations que l'auteur a développées avec un rare talent et par la couleur historique de l'époque, eut un brillant succès. 2<sup>o</sup> Au Théâtre-Français, *Orgueil et Vanité*, comédie en 5 actes, en prose, jouée pour la première fois le 1<sup>er</sup> avril 1819: l'action de cet ouvrage est intéressante, le dialogue semé de traits piquans. M. Souque mourut à Paris, le 14 septembre 1820.

SOURD (N.), colonel du 2<sup>e</sup> régiment de lanciers de la garde impériale et commandant de la légion d'honneur. Cet officier, dont la vie militaire se compose d'une longue série d'actions d'éclat, se couvrit de gloire à la bataille de Mont-St.-Jean, où les traits d'héroïsme furent si multipliés dans l'armée française. Le colonel Sourd, qu'on était habitué à voir toujours le

premier à l'attaque et le dernier dans la retraite, avait, dès le premier choc, culbuté et mis en pleine déroute les hussards anglais, lorsque tout-à-coup, se trouvant à une grande distance de sa troupe, il fut entouré par un escadron ennemi. Seul contre tous, ce brave guerrier, que le danger de sa position ne peut intimider, tue ou blesse les plus audacieux de ceux qui l'approchent. Cependant vingt sabres sont de nouveau levés à la fois sur lui; il se défend comme un lion, et un escadron de son régiment, qui vient à son secours, renverse et détruit l'escadron anglais. Dans la lutte si inégale que le colonel Sourd venait de soutenir, il avait reçu au bras trois blessures tellement graves qu'elles en nécessitèrent l'amputation, qui fut faite sur le champ de bataille. Des lanciers se saisirent aussitôt, avec une sorte de vénération, de ce bras, que tous escortèrent, en gardant un morne silence, jusqu'à la fosse qu'ils avaient creusée pour l'y déposer: hommage pieux et guerrier digne de ces temps d'héroïsme. Le colonel Sourd fut mis à la retraite après la seconde restauration, en 1815.

SOURIGUIÈRE (N.), homme de lettres, est né dans le département de la Gironde, près de Bordeaux. Il adopta avec modération les principes du nouvel ordre de choses, et se fit remarquer, à l'époque de la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), par son énergie contre les ultra-révolutionnaires. Il a composé les strophes qui ont pour titre: *le Reveil du peuple*. Au 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), rédacteur, avec

M. Beaulieu, du journal le *Miroir*, il fut condamné, ainsi que son collaborateur, à la déportation, qui cessa sous le gouvernement consulaire. De retour à Paris, il s'y est, depuis cette époque, exclusivement occupé de littérature dramatique. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Cécile ou la Reconnaissance*, 1796; 2° *Myrrha*, tragédie, 1796; 3° *Octavie*, tragédie, 1806, in-8°; 4° *Vitellie*, tragédie, 1806, in-8°; 5° *Second Réveil du peuple*, 1814, in-8°. Cette seconde hymne est loin d'avoir eu le succès de la première.

SOUSA - BOTELHO (JOSEPH-MARIE, BARON DE), né en Portugal, avait cultivé les lettres dès sa jeunesse. Entré dans la carrière diplomatique, il fut successivement nommé aux ambassades de Prusse et de France. Il résidait à Paris en qualité de représentant de la cour de Portugal auprès du premier consul Bonaparte, lorsqu'au commencement de 1803, la correspondance de M. Drake, ministre anglais près de la cour de Munich, fut saisie et livrée à la risée des Parisiens (voyez MÉHÉ LA TOUCHE.) Tous les journaux citèrent alors une lettre de félicitations de M. de Sousa, adressée au ministre des relations extérieures de France, dans laquelle il parlait avec une juste indignation des méprisables complots tramés à cette époque, et exprimait en même temps la douleur qu'il éprouvait en voyant le caractère sacré d'ambassadeur ainsi profané par Drake. M. de Sousa a publié à Paris une magnifique édition du poème de la *Lusiade*, avec une *Vie du Camoëns* et un *Jugement sur*

*ce poème*, imprimé chez Didot, 1817, in-folio, avec figures gravées d'après les dessins de M. Gérard. Cette édition, destinée à orner les grandes bibliothèques, est un chef-d'œuvre de typographie. — MADAME DE SOUZA, née Filleul, était veuve du comte de Flahaut, qui fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, en 1792, et mère du général Flahaut, depuis aide-de-camp de l'empereur Napoléon, lorsqu'elle épousa en secondes noces l'ambassadeur de Portugal. Cette dame, long-temps célèbre par les grâces de sa personne, son esprit et son amabilité, a pris un rang distingué parmi les auteurs de l'époque actuelle. Les romans qu'elle a successivement publiés ont eu, dès leur première apparition, la plus grande vogue, et le temps n'a fait que confirmer le jugement qu'on en avait d'abord porté. Le charme et l'élégante pureté du style, des observations de mœurs aussi fines que piquantes, auraient pu les faire attribuer à un écrivain consommé, tandis que la délicatesse des sentimens et la profonde sensibilité qui y règnent, révélaient le sexe de l'auteur. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Emilie et Alphonse, ou le Danger de se fier à ses premières impressions*, 1799, 3 vol. in-12, et 1805, 2 vol. in-12; 2° *Adèle de Senanges*, 1798, 2 vol. in-12, et 1805, 2 vol. in-12; 3° *Charles et Marie*, 1802, 2 vol. in-12; 4° *Eugène de Rothelin*, 1808, 2 vol. in-12; 5° *Eugénie et Mathilde, ou Mémoires de la famille du comte de Revel*, 1811, 3 vol. in-12; 6° *la Comtesse de Furgès*, 1823, etc.

SOUTHEY (ROBERT), poète

lauréat de la cour d'Angleterre, est né à Bristol, le 12 août 1754. Son père était un commerçant aisé de cette ville, qui donna les plus grands soins à l'éducation de son fils. Entré, en 1787, à l'école de Westminster, il s'y distingua par des talens précoces, mais aussi par la fougue de son caractère. Le jeune Southey fut publiquement censuré, en 1790, comme complice d'une rébellion d'étudiants contre un des maîtres, le docteur Vincent. Il se rendit quelque temps après au collège de Baliol, à Oxford, dans le dessein d'embrasser l'état ecclésiastique. Mais bientôt dégoûté de ce projet, et ayant adopté avec enthousiasme, dès 1792, les opinions républicaines les plus exaltées, il prit la résolution d'aller avec ses amis, MM. Lovell et Coleridge, s'établir dans l'Amérique septentrionale, sur les bords de la Susquehannah, et d'y fonder une colonie nouvelle, qui serait régie dans un système purement démocratique. Ce plan d'utopie échoua faute de fonds nécessaires pour former le premier établissement. Ce fut à cette époque de sa vie, que M. Southey, déjà connu par plusieurs poésies pleines de verve et d'imagination, composa son poëme de *Walter Tyler*, remarquable par l'enthousiasme républicain qui y règne. Il se garda bien cependant de livrer cet ouvrage à la presse, et ne le tiraît de son portefeuille que pour en faire la lecture devant des amis qui partageaient alors ses opinions. Un d'entre eux, s'en étant procuré depuis une copie, le fit imprimer, vingt ans plus tard, sans le consentement de l'auteur, au moment où

celui-ci, ayant changé entièrement d'opinions et de principes, écrivait avec la même véhémence, dans le journal du *Quarterly Review*, pour le ministère anglais et contre l'opposition. En 1795, M. Southey accompagna en Portugal son oncle le docteur Hill, chapelain de la factorerie anglaise à Lisbonne. A son retour en Angleterre, il fut nommé, en 1801, secrétaire du chancelier de l'échiquier d'Irlande, sir Isaac Corry. Quand celui-ci donna sa démission, M. Southey quitta aussi l'Irlande, et s'établit dans une chaumière en Angleterre, près de Keswick, avec ses deux belles-sœurs, la veuve de son ami M. Lovell, et la femme de M. Coleridge. Dans cette retraite, il se livra tout entier à son goût pour la poésie; ses succès littéraires ne firent que s'accroître par la publication d'une foule d'ouvrages en divers genres. Les talens réels et la haute réputation de M. Southey, engagèrent les ministres d'alors à faire les plus grands efforts pour attirer dans leur parti un écrivain aussi célèbre, et ils y réussirent enfin. Il quitta sa chaumière, vint à Londres, où sa conversion politique fut complète, et où il écrivit bientôt en faveur de la cause ministérielle avec toute l'ardeur d'un néophyte. En 1813, il fut nommé *poète lauréat*, avec une pension de la cour. Ce titre, qu'on fit revivre pour M. Southey, était depuis long-temps tombé en discrédit, et sa promotion fournit ample matière aux railleries de ses ennemis, devenus assez nombreux depuis son changement de parti. Ce fut en mars 1817 qu'on lut en plein

parlement quelques passages du poëme de Wat-Tyler, qui contrastaient singulièrement avec les derniers écrits de l'auteur et avec ses liaisons nouvelles. On a de lui les ouvrages suivans : 1° *Jeanned'Arc*, poëme épique, 1796, in-4°, composition peu régulière, mais qui obtint du succès en Angleterre, tant par la richesse et la variété des descriptions, que par l'élévation des sentimens, et un intérêt vif et toujours croissant ; 2° *Recueil de poëmes sur divers sujets*, 1797, in-8°, et 4<sup>me</sup> édition en 1809 ; 3° *Lettres écrites pendant une courte résidence en Espagne et en Portugal*, 1797, in-8° : ces lettres sont entremêlées de traductions en vers, de morceaux choisis de bons poètes espagnols et portugais ; 4° *Anthologie annuelle ou Collection de poésies diverses*, dont M. Southey est l'auteur ou le premier éditeur, in-8°, de 1799 à 1800 ; 5° *Amadis des Gaules*, traduit de l'espagnol, 4 vol., 1803, in-12 ; 6° *OEuvres de Chatterton*, 3 vol., 1803, in-8° ; 7° *Thalaba le destructeur*, roman en vers, 2 vol. in-8°, 1803 ; 8° *Contes et autres poëmes*, in-8°, 1804 ; 9° *Madoc*, poëme, in-4°, 1805, et 2<sup>me</sup> édition, 1809 ; 10° *Morceaux choisis des anciens poètes anglais, avec des notices préliminaires*, 3 vol. in-8°, 1807 ; 11° *Palmerin d'Angleterre*, traduit du portugais, 4 vol. in-8°, 1807 ; 12° *Lettres écrites d'Angleterre*, 3 vol. in-12, 1807, publiées sous le nom supposé de *don Manuel Velasquez Espriella* ; 13° *les Restes de Henri Kirke White, avec sa vie*, 2 vol. in-8°, 1807, ouvrage qui a eu plusieurs éditions ; 14° *la Chronique du cid Rodrigo Diaz de*

*Bivar*, traduit de l'espagnol, 1 vol. in-4°, 1808 ; 15° *Histoire du Brésil*, tom. 1<sup>er</sup>, in-4°, 1810 ; 16° *la Malédiction de Kehama*, poëme in-4°, 1811, et 3<sup>me</sup> édition, 2 vol. in-12, 1813 ; 17° *Omniana*, 2 vol. in-8°, 1812 ; 18° *Vie de l'amiral Nelson*, 2 vol. in-8°, 1813 ; 19° *Carmen Triumphale*, in-4°, 1814 ; 20° *Odes au prince régent, à l'empereur de Russie et au roi de Prusse*, in-4°, 1814 ; 21° *Roderick, le dernier des Goths*, poëme, in-4°, 1814, et 2<sup>me</sup> édition, 2 vol. in-12, 1815 ; 22° *l'Angleterre et les Anglais, ou Petit portrait d'une grande famille*, 3 vol. in-8°, 1817 : cet ouvrage, rempli d'anecdotes, a été traduit en français. L'auteur y traite si peu favorablement ses compatriotes, qu'on a d'abord cru que l'écrit avait été composé par un étranger. 23° *Wat-Tyler*, poëme, 1817. Le héros de cet ouvrage était le chef d'une émeute populaire qui éclata en 1381, sous le règne de Richard II ; mais le poëme de Wat-Tyler, ainsi qu'il a été dit plus haut, écrit dans la jeunesse de l'auteur, fut publié sans son aveu.

SOYE (LE BARON JEAN-LOUIS), maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de l'ordre royal de la légion-d'honneur, est né en 1774, à Phalsbourg, département de la Meurthe. Il entra au service dans le régiment royal Liégeois (101<sup>e</sup> régiment d'infanterie, licencié en octobre 1792), et était sergent lors du licenciement de ce régiment. Le 6 janvier 1791, il fut admis, en cette qualité, dans la légion de Biron (chasseurs du Rhin), devenue 26<sup>e</sup> régiment d'in-

fanterie légère, dans lequel il parcourut les différens grades jusqu'à celui de capitaine, qui lui fut donné sur le champ de bataille, le 27 mars 1799, pour s'être précipité à la tête de quelques carabiniers dans la grande redoute de San Paolo, près Véronne; il y reçut deux blessures graves. Breveté d'un sabre d'honneur par arrêté des consuls du 28 fructidor an 10 (15 septembre 1802), et nommé officier de la légion d'honneur le 15 juin 1804, il passa capitaine aux chasseurs à pied de la garde impériale, le 1<sup>er</sup> mai 1806. Détaché au 1<sup>er</sup> régiment de grenadiers et voltigeurs réunis sous le commandement du général Oudinot, il contribua au gain de l'affaire d'Ostrolenka, sur la Narew, en Pologne, le 16 février 1807; sa conduite distinguée dans cette affaire lui valut le grade de major du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de Joachim Murat, grand-duc de Berg. Le 15 mai suivant, appelé par ce prince pour le suivre à Naples, il fut nommé colonel du régiment royal Corse, le 1<sup>er</sup> août 1808, puis du régiment de grenadiers de la garde le 2 mars 1810, commandant de l'ordre royal des Deux-Siciles le 19 août 1810, et général de brigade colonel le 2 mars 1812. Appelé au commandement de la brigade d'infanterie de la garde, il quitta Naples dans les premiers jours de décembre 1814, croyant aller se réunir à l'armée commandée par le prince vice-roi (voy. BEAUHARNAIS-EUGÈNE). Arrivé à Rome, il y trouva l'ordre de s'y arrêter avec sa brigade. Lorsque le roi Joachim (voy. MURAT) tourna ses armes contre la France, tous ceux

des officiers, sous-officiers et soldats, tant de la garde que du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie napolitaine, alors à Rome, à l'exception de quelques-uns, se crurent, ainsi que lui, dégagés de tout devoir envers ce monarque, à qui le baron Soye fit connaître leur résolution de rentrer aussitôt en France. Ce prince accourut à Rome, où le colonel Soye lui remit sa démission, ainsi que celle des officiers sous ses ordres, et refusa les grades et tous les autres avantages qui lui furent offerts, insistant pour que les sous-officiers et soldats français de la garde et du 7<sup>e</sup> de ligne rentrassent en France avec lui. Il ne put obtenir sa demande; ces troupes ayant été désarmées et envoyées dans la forteresse de Gaëte, il rejoignit la grande-armée dans les plaines de la Champagne, où il fut placé avec le grade de général de brigade dans la jeune garde impériale, de même que tous ceux rentrés avec lui, chacun selon le grade qu'il avait à Naples. Mis en disponibilité après la première restauration, en 1814, il reçut ordre, à la fin de mars 1815, de se rendre au 2<sup>e</sup> corps d'armée pour prendre le commandement d'une brigade sous les ordres du prince Jérôme (voy. BONAPARTE-JÉRÔME). Il se distingua de nouveau à l'affaire du 16 juin et à la bataille du 18, où il commanda la division pendant toute cette journée. Il est aujourd'hui (1825) maréchal-de-camp, lieutenant de roi de la place de Valenciennes.

SOYEZ (LOUIS-STANISLAS-XAVIER), maréchal-de-camp, né à Versailles le 21 mai 1769, entra

au service en 1784, et dut à la révolution un avancement rapide. Commandant de la 18<sup>me</sup> demi-brigade d'infanterie légère en Italie, il étonna les braves par sa valeur à la bataille du 6 germinal, et fut un des premiers qui apprirent aux Russes, alors réputés invincibles, que rien ne pouvait résister à l'enthousiasme des républicains français. A la retraite de Schérer, M. Soyez, devenu général de brigade, commandait l'arrière-garde de la division Serrurier, lorsqu'une division de six mille grenadiers russes fondit sur le pont de Lecco. Il sut, par ses habiles dispositions et son inébranlable fermeté, arrêter les efforts de l'ennemi et le contraindre à se retirer sur Milan, après avoir perdu huit cents hommes. Avec une seule demi-brigade, réduite à 465 hommes, il fit face à un corps nombreux à l'affaire d'Arrezzo; et à la vue de quinze mille Autrichiens, il contraignit un escadron et douze cents hommes d'infanterie à déposer les armes. Nommé commandant de la légion-d'honneur en 1804, il continua de rendre des services importants à son pays, assista en 1815 aux conférences de Trélon, pour les opérations de la guerre, et prit ensuite le commandement de la place de Longwy, qu'il quitta au retour des Bourbons.

**SPAEN-LA-LECQ** (GUILLAUME-ANNE, BARON DE), historien hollandais, naquit le 26 janvier 1750. Bourguemestre de la ville d'Elburg; il fut nommé, en 1774, député aux états-généraux, où il siégea jusqu'en 1792; il entra ensuite dans le conseil de l'amirauté

d'Amsterdam. Par suite de la révolution arrivée en 1795, il se retira aux environs de Clèves. Louis Napoléon, devenu roi de Hollande, nomma M. Spaen grand-herault du royaume. A la fin de 1813, s'étant prononcé en faveur de la maison d'Orange, il devint président de la haute-cour de noblesse, membre de l'ordre Equestre de la province de Gueldre, et enfin membre de la 1<sup>re</sup> chambre des états-généraux. Il assista, en 1815, au congrès de Vienne comme ministre du roi des Pays-Bas, et mourut en 1817. Il a publié les ouvrages suivans : 1<sup>o</sup> *Introduction critique à l'histoire de la Gueldre*, Utrecht, 1801-1805, 4 vol. in-8<sup>o</sup>; 2<sup>o</sup> *Essais historiques et antiquaires*, 1805; 3<sup>o</sup> *Histoire de la province de Gueldre*. Membre de la société de littérature hollandaise à Leyde, de celle de Harlem et de l'académie royale de Bruxelles, il était aussi décoré des ordres de l'Union, de la Réunion et du Lion-Belgique.

**SPALLANZANI** (LAZAR), célèbre naturaliste italien, naquit à Scandiano, dans les états de Modène, le 10 janvier 1729. Il commença ses études dans sa patrie, et à l'âge de 15 ans, il alla les continuer à Reggio. Les jésuites, qui lui enseignèrent les belles-lettres, et les dominicains, qui entendirent parler de ses progrès, voulurent s'attacher; mais sa passion pour acquérir de nouvelles connaissances le conduisit à Bologne, où sa parente Laura Bassi, cette femme justement célèbre par son savoir dans la physique et les mathématiques, était un des professeurs les plus illustres. Sous la direction de ce guide éclairé, il apprit à préférer

l'étude de la nature à toute autre occupation. Cependant ce goût ne fut point exclusif : Spallanzani pensait déjà, comme tous les grands hommes, que la philologie et les belles-lettres sont indispensables pour donner aux idées cette clarté, aux expressions cette liaison, sans lesquelles les plus belles pensées deviennent stériles. Il étudia sa langue avec soin, et il cultiva le français, le latin et le grec. Cédant aux insinuations de son père, il s'appliqua à la jurisprudence, et était sur le point d'être reçu docteur en droit, lorsque Antoine Vallisnieri, professeur d'histoire naturelle à Padoue, le fit renoncer au barreau, et lui obtint le consentement de son père pour suivre, sans obstacle, sa propre vocation. L'Italie applaudit à ses travaux, que sa patrie se chargea de récompenser. L'université de Reggio lui offrit, en 1754, la chaire de philosophie, qu'il enseigna pendant six ans, donnant à ses études favorites le temps qui n'était pas employé à ses devoirs. Quelques découvertes irritèrent sa curiosité bien loin de la satisfaire. Les observations qu'il fit sur les animalcules infusoires fixèrent l'attention de Haller et de Bonnet; celui-ci le dirigea dans la carrière où il s'était illustré, et l'annonça au monde savant comme un nouvel interprète de la nature. En 1760, Spallanzani fut appelé aux écoles de Modène. Quoique son intérêt dût lui faire accepter les offres avantageuses des universités de Coïmbre, de Parme et de Césene, son patriotisme et son attachement pour sa famille le fixé-

rent au service de son pays. Les mêmes considérations l'engagèrent à refuser, quelques années après, les propositions de l'académie de Pétersbourg. Il resta jusqu'en 1768 à Modène, où il publia : *Soggi di osservazioni microscopiche concernent; il sistema di Needham*, et une dissertation vraiment originale : *De lapidibus ab aquâ resilientibus*. Dans ce dernier ouvrage, il prouva contre l'opinion reçue, que les ricochets ne sont point produits par l'élasticité de l'eau, mais qu'ils sont l'effet naturel du changement de direction que la pierre éprouve dans son mouvement après que l'eau en a été frappée. En 1768, Spallanzani prépara les philosophes aux découvertes surprenantes dont il était destiné à parcourir la série. Dans son *Prodomo di un'opera da imprimersi sopra le riproduzioni animali*, il y enseigna la méthode qu'il fallait suivre pour s'assurer de plusieurs phénomènes inattendus; la préexistence des têtards à la fécondation; la reproduction de la tête coupée aux limaçons, et la réparation de la queue, des jambes et des mâchoires, enlevées à la salamandre aquatique. On doit regretter que le projet de son grand ouvrage n'ait pas été réalisé; mais diverses circonstances empêchèrent Spallanzani de céder aux sollicitations de ses amis pour le remplir. La physiologie de Haller fixa ses regards sur la circulation du sang; il en découvrit plusieurs phénomènes remarquables, dont il rendit compte au public dans un ouvrage intitulé : *Dell' azione del cuore ne' vasi sanguigni*, imprimé en 1768, et augmenté de trois nou-



velles dissertations en 1773. Lorsque l'université de Pavie fut rétablie sur un plan plus vaste, l'impératrice Marie-Thérèse fit inviter Spallanzani à aller y remplir la place de professeur d'histoire naturelle. Il prit la *contemplation de la nature de Bonnet* pour texte de ses leçons ; il en remplissait les lacunes, en développait les idées, et en confirmait les théories par ses expériences. Il le traduisit même en italien, en y ajoutant des notes et une préface, où il signalait les objets de l'économie animale et végétale qui méritaient surtout l'attention de ses élèves. Entraîné par son goût pour les découvertes, il publia, en 1776, les premiers volumes des *Opuscoli di fisica*, dans lesquels il combat, par de nouveaux faits, les faux principes de Necdham ; il donne ensuite une histoire des animalcules spermaticques, et décrit le *rotifère* et le *tardigrade*, ces colosses du monde microscopique, singuliers par leur figure et par leur organisation, mais plus singuliers encore par leur faculté de reprendre la vie après une suspension totale de tous ses actes apparens, pendant plusieurs années. Spallanzani, chargé du cabinet d'histoire naturelle de l'université, se trouva le dépositaire titulaire d'un trésor qui n'existait pas. Il jeta les fondemens de ce riche musée qui est devenu, par ses soins, un des plus précieux de l'Europe : il le dota du fruit de ses voyages sur terre et sur mer, en Europe et en Asie, au travers des Appennins, des Alpes et des Krapacks. En 1779, il parcourut la Suisse et le pays des Grisons ; il vit à Genève ses amis Trembley,

Bonnet, de Saussure et Sénéquier. De retour à Pavie, il fit paraître deux nouveaux volumes de ses *dissertazioni di fisica animale e vegetabile*, dans lesquels il révéla les secrets de la digestion et de la génération des animaux et des plantes. Dans les voyages qu'il entreprit pendant les vacances de 1781, 1782 et 1783, il visita les côtes de la Méditerranée et de l'Istrie, et fit une immense récolte de poissons, de crustacées et de testacées, qu'il déposa dans le musée dont il était le gardien. L'université de Padoue lui offrit, en 1785, la chaire d'histoire naturelle, en lui promettant des honoraires plus considérables que ceux qu'il avait à Pavie. L'archiduc doubla sa pension, et lui permit d'accompagner à Constantinople le nouveau baile de la république de Venise. Il partit de cette ville à bord d'un vaisseau, et pendant sa route, il fit plusieurs observations sur les productions marines et sur les phénomènes météorologiques ; il toucha à diverses îles de l'Archipel, descendit à Troie pour visiter les lieux chantés par le poète qu'il préférait à tous les autres, et arriva à Constantinople après 50 jours de traversée. Les phénomènes physiques et moraux de ce pays, tout neuf pour lui, fixèrent ses regards ; il parcourut les bords des deux mers ; il gravit les collines voisines ; il visita l'île de Chalki, où il fit connaître aux Turcs une mine de cuivre dont ils ne soupçonnaient pas l'existence ; il alla dans l'île des Principi, où il trouva aussi une mine de fer complètement ignorée. En quittant les rivages du Bosphore, il pré-

féra revenir par terre en Italie. Il fut accueilli, à Bucharest, par le célèbre et malheureux Mauroceni, hospadar de Valachie, qui lui donna des chevaux et une escorte pour traverser en sûreté le pays soumis à sa domination. Spallanzani se rendit à Hermansstadt, et arriva à Vienne le 7 décembre 1786, après avoir visité les mines nombreuses de la Transylvanie, de la Hongrie et d'une partie de l'Allemagne. Son retour à Pavie fut une espèce de triomphe : les étudiants se portèrent à sa rencontre hors des portes de la ville, et avant de le ramener chez lui, ils l'entraînèrent dans les salles de l'université, où il les entretint du haut de sa chaire. Spallanzani avait beaucoup travaillé pour augmenter les différentes collections du musée; mais il ne se dissimulait pas la rareté des matières volcaniques. Frappé de ce dénouement, il prend la résolution de se mettre encore une fois en route pour aller butiner sur les bords du Vésuve et de l'Etna. Il part pour Naples, dans l'été de 1788, et élargissant le cadre de ses observations, il ne néglige rien de ce qui peut contribuer aux progrès des sciences. Ses *Voyages dans les Deux-Siciles* contiennent des détails précieux pour la théorie des volcans, et un grand nombre de recherches sur d'autres objets de physique et d'histoire naturelle. Les découvertes de Spallanzani tenaient occupé tout le monde savant : ses moindres écrits étaient lus et examinés avec le plus vif empressement. Ceux dont on vient de rendre compte ne représentent qu'une partie de ses tra-

vaux. Il en reste encore un grand nombre qui prouvent jusqu'à quel point l'amour de la science peut multiplier les moyens et l'activité d'un seul homme. Correspondant de la plupart des académies de l'Europe, observateur exact des objets les plus importants et les plus difficiles, Spallanzani sut trouver le temps d'instruire ses élèves, de rédiger ses ouvrages et d'entreprendre plusieurs voyages pour mieux examiner la nature. En 1797, Salicetti, au nom du directoire, lui offrit une chaire d'histoire naturelle à Paris : Spallanzani refusa à cause de son âge et de sa santé minée par tant de fatigues. En effet, deux ans plus tard, il fut frappé d'apoplexie, et mourut à Pavie, le 17 février 1799.

SPANDAW (HAZO-ALBERT), littérateur et poète hollandais, correspondant de la seconde classe de l'institut du royaume des Pays-Bas, et membre de la société royale des beaux-arts de Gand, est né le 23 octobre 1777, à Vries, bourg de la province de Drenthe, où son père était pasteur de l'église réformée. Il fit de bonnes études à l'université de Groningue, et malgré le penchant qui l'entraînait dès sa jeunesse vers la poésie, il désira les succès du barreau, fut reçu avocat en 1799, et chargé de plusieurs missions honorables relatives aux sciences et aux arts. Lors de la nouvelle organisation de l'ordre judiciaire en 1803, M. Spandaw fut nommé secrétaire de la juridiction des deux *oldampten*, place importante et lucrative; mais sous le régime français, cet emploi ayant été sup-

primé, il fut nommé juge d'instruction de l'arrondissement qu'il habitait. Déjà chargé d'une famille nombreuse et père de neuf enfans, M. Spandaw se démit bientôt d'un emploi qui, tout honorable qu'il était, ne lui assurait pas des moyens d'existence suffisans pour lui et les siens, et reprit son ancienne profession d'avocat. L'estime et la confiance de ses concitoyens le suivirent dans cette carrière, et il a refusé depuis toutes les places qui lui ont été proposées, même celle qui convenait si fort à ses goûts, de professeur de littérature à l'université de Grœningue, préférant l'indépendance de son état aux chances toujours si incertaines qu'offre l'exercice des fonctions publiques. Partageant son temps entre les travaux judiciaires et la culture des lettres, il a publié plusieurs ouvrages, et surtout des poésies qui l'ont placé au premier rang des écrivains de son pays. Les Hollandais assurent que leur langue est éminemment propre à tous les genres de poésie, même à la poésie érotique, et ils sont en général très-sensibles au charme des beaux vers. Dans leur enthousiasme pour M. Spandaw, ses compatriotes le comparent aux meilleurs poètes anciens et modernes. Ses poésies érotiques, parmi lesquelles ils citent particulièrement *la Fête de l'Amour*, *le Langage des yeux*, *la Rose effeuillée*, *le Chant de Mai* et autres, sont dignes, disent-ils, de Catulle et de Propertius; son *Ode à Bilderdyk*, poète célèbre de la Hollande, vaut celles d'Horace, etc. Ils donnent aussi les plus grands éloges

aux poésies nationales de M. Spandaw, qui respirent l'amour ardent de la patrie et de la liberté. Le même auteur, outre une foule de pièces imprimées dans divers recueils, a publié : 1° les drames d'*Amitié et Amour*, 1800, *Rencontre et Pardon*, 1801; 2° *Poésies et discours*, Amsterdam, 1803, 1 vol. in-8°; 3° *les Femmes*, poëme en quatre chants, qui parut d'abord en 1807, et dont il donna une nouvelle édition, avec des changemens considérables, en 1819; 4° *Poésies diverses*, 1809, et nouvelle édition, Grœningue, 1815, 1 vol. in-8°; 5° *Délivrance des Pays-Bas*, 1813; 6° *les Pays-Bas sauvés*, 1815; 7° *Hommage à S. A. R. Anna Paulowna à son entrée dans les Pays-Bas*, 1816; 8° *Poésies, hymnes et chansons nationales* 1817.

SPECKBACHER, chef tyrolien, prit les armes en 1809, pour défendre son pays contre l'étranger, et acquit une haute réputation parmi ses concitoyens, par son étonnante activité, son courage et son intelligence. Il seconda long-temps les opérations de Hofer (voy. ce nom), remporta des avantages signalés contre les Bavaurois, et même contre quelques troupes françaises, mais fut enfin, après une lutte obstinée, accablé par des forces supérieures. On lui rendit assez généralement la justice d'avouer qu'il ne se distinguait pas moins par des qualités bien rares dans une guerre de cette nature, par son humanité et la modération de sa conduite envers les ennemis tombés entre ses mains, que par sa valeur dans l'action. Après les défaites

successives de Hofer, et la dispersion totale de leurs partisans, Speckbacher eut le bonheur d'échapper à toutes les poursuites dirigées contre lui, et au sort de son compagnon d'armes, qui fut fusillé à Mantoue. Lors de l'évacuation du Tyrol par les troupes françaises, et la remise du pays à l'Autriche en 1813, il revint enfin dans sa patrie, et y vécut honoré pendant plusieurs années. Speckbacher est mort à Hall, en Tyrol, au commencement de 1820.

SPEDALIERI (NICOLAS), publiciste, né en 1741, à Bronte, en Sicile, fut élevé dans le séminaire de Monreale, où il apprit la théologie sous M<sup>gr</sup>. Testa. Dans une thèse qu'il soutint devant ses examinateurs, ses opinions furent censurées, et il lui fallut les soumettre à la décision de la cour de Rome. Le P. Ricchini, que le pape avait chargé de ce travail, se prononça en faveur de Spadalieri, qui reçut alors l'invitation de se rendre à Rome. C'était le moment où les écrits des philosophes modernes commençaient à secouer le joug des vieux préjugés qui avaient si long-temps pesé sur l'esprit humain. Parmi les écrivains qui avaient attaqué avec plus de vigueur la religion catholique, se faisaient remarquer Fréret et Gibbon, dont les ouvrages contenaient des recherches profondes et des aperçus lumineux. Spedalieri, qui avait trop d'instruction pour être un fanatique, mais dont l'éducation et le caractère ne lui permettaient pas d'embrasser la défense des esprits forts, voulut rapprocher la philosophie de la

religion, en prouvant que l'Evangile est un code immuable de raison et de justice. Plein de ces idées, il détermina les bases de la loi naturelle, et soutint la divinité de l'Evangile pour parvenir à concilier l'esprit de l'un avec les droits de l'autre. Dans un livre intitulé : *des Droits de l'Homme*, il développa son plan et fonda son système, composé en grande partie de ce qu'il y avait de plus homogène entre les préceptes de la religion catholique et les écrits des philosophes. Cet ouvrage, qui déplut également aux dévots et aux puissans, fut critiqué à Rome, et repoussé des autres états de l'Italie. Cependant ce fut en attaquant Fréret et Gibbon, que Spedalieri regagna la faveur de Pie VI, qui le nomma chanoine de Saint-Pierre, en dérogeant à une constitution de Léon X, qui réservait cette dignité aux nobles romains exclusivement. En même temps, les universités de Padoue et de Pavie lui firent offrir des places que Spedalieri refusa, pour ne pas quitter Rome, où on lui vit quelquefois faire le sacrifice de ses opinions pour défendre des abus que sa raison réprouvait. Il y mourut le 24 novembre 1795. Ses ouvrages sont : 1° *De' Diritti dell' uomo, libri vi*, Venise, 1797, 2 vol. in-12; 2° *Confutazione dell' esame de cristianesimo fatto da Gibbon, nella sua storia della decadenza dell' impero romano*, Plaisance, 1798, 2 vol. in-4°; 3° *Analisi dell' esame critico sulle prouve del cristianesimo del signor Freret*, Monza, 1821, 4 vol. in-12.

SPEDALIERI (ARCHANGE), neveu du précédent, né à Bronte,

en 1779, commença son instruction auprès de ses parens, qui, voyant le peu de moyens qui existaient dans leur pays pour faire l'éducation d'un jeune homme, l'envoyèrent successivement à Palerme et à Naples. Ses études étaient déjà bien avancées, lorsque la révolution de 1799 vint les interrompre, pour l'envelopper dans la persécution à laquelle se trouvèrent exposés tous les partisans des idées libérales. Spedalieri alla chercher un abri à Bologne, où il obtint d'être nommé professeur adjoint à la chaire de clinique médicale. Il eut occasion de se faire connaître de Moscati, auquel il s'attacha, et qu'il suivit, en qualité de secrétaire, à Milan et à Lyon. Lorsque la mort de Jacopi laissa vacante la chaire d'anatomie comparée à l'université de Pavie, Spedalieri se présenta au concours, et fut assez heureux pour l'emporter sur ses rivaux. Il remplit pendant plusieurs années les fonctions dont il s'était chargé, et enrichit le cabinet anatomique de Pavie d'une série importante de préparations pathologiques. Ces travaux lui causèrent une maladie nerveuse, qui l'obligea à les suspendre pour aller respirer l'air natal. Sa santé parut d'abord s'améliorer, et elle lui permettait même de se rendre aux vœux des malades qui témoignaient le désir de le consulter; mais frappé d'apoplexie, il mourut à Alcamo, en Sicile, le 7 mai 1823. Ses ouvrages sont : 1° *Memorie di fisiologia e patologia vegetabile*, Milan, 1806, in-8°; 2° *Analogia che passa tra la vita de' vegetabilie quella degli animali*, ibid.,

1807, in-8°; 3° *Medicinæ praxeos compendium*, Pavie, 1815, 2 vol. in-8°; 4° *Riflessioni patologiche sulla rottura dello stomaco*, Milan, 1815, in-8°; 5° *Elogio storico di Giovanni Filippo Ingrassia*, ibid., 1817, in-8°.

SPENCER (GEORGES-JOHN, VICOMTE ALTHORP), pair d'Angleterre et ministre-d'état, descend du fameux Hugh Spencer, favori d'Edouard II. Membre de la chambre des communes, il entra dans la chambre-haute, et prit place parmi les membres de l'opposition jusqu'à la révolution française; alors il s'attacha à la fortune de William Pitt, et fut nommé président de l'amirauté. En 1802, après la retraite de William Pitt du ministère, il donna sa démission, et se prononça contre la paix conclue l'année suivante avec la France, et devint ensuite ministre de l'intérieur, grand-maître des postes et inspecteur-général des bois et forêts. Revêtu de charges importantes, il n'en revint pas moins aux principes qu'il avait manifestés dans sa jeunesse, principes qui d'ailleurs avaient toujours été ceux de sa famille, et il rentra dans les rangs des Wighs. Lord Spencer s'occupe de littérature; il est membre de la société royale de Londres, gardien du musée britannique et gouverneur des archives. Il possède deux riches bibliothèques, évaluées 200,000 livres sterlings, et estimées surtout pour la rareté des ouvrages qu'elles contiennent. Un seul exemplaire de la première édition de Boccace, lui a coûté 52,000 francs. Son fils aîné, John-Charles Spencer, vicomte Al-

thorp, représente le comté de Northampton à la chambre des communes, et siège avec les membres de l'opposition.

SPENGLER (LAURENT), naquit en 1720, à Schaffhouse, et mourut à Copenhague en 1808. D'abord simple tourneur, il se fit bientôt une grande réputation dans sa profession, et fut attiré en Danemark, où il exécuta des ouvrages en ivoire du premier mérite. Il s'occupa avec fruit de l'histoire naturelle, et publia sur cette science une foule d'observations, qui sont consignées dans les mémoires de l'académie des sciences de Copenhague. Spengler possédait la plus riche collection de coquillages connue, et il a fait imprimer plusieurs mémoires sur les différentes espèces de coquilles. Il a encore composé un écrit estimé sur la manière de nettoyer l'ivoire bruni ou jauni, et sur les moyens de le conserver dans son état de blancheur naturelle.

SPERANSKY (MICHEL DE), conseiller-privé, ci-devant gouverneur-général de la Sibérie, actuellement (1825) membre du conseil-d'état de Russie, est né en 1771. Ayant fait ses premières études dans les écoles du clergé, auquel il appartenait par sa naissance, il les acheva à l'académie ecclésiastique établie à Saint-Petersbourg. Son goût décidé pour les mathématiques lui fit faire des progrès rapides dans cette partie, au point qu'à 21 ans il obtint à la même académie la chaire de mathématiques et de physique. En 1797, il quitta cette carrière et se voua au service civil. Employé d'abord dans l'administration du

procureur-général du sénat, il fut ensuite nommé secrétaire-d'état en 1801, puis attaché au conseil-d'état. En 1808, M. de Speransky fut appelé à des fonctions plus importantes. On lui confia la commission de législation. L'année suivante (1809) parut un projet de code civil, et les matériaux préparatoires pour le code de commerce et le code pénal furent très-avancés. La même année (1808), il fut nommé ministre adjoint de la justice; indépendamment de cette fonction, il reçut le portefeuille de toute l'administration de la Finlande, qui venait d'être réunie à l'empire de Russie, et la direction supérieure de l'université d'Abo, dont on le nomma chancelier. En même temps on le chargea de préparer des matériaux pour un nouveau plan des finances, pour la réorganisation du conseil-d'état et pour un règlement général des ministères. Des actes du gouvernement, établis sur ces travaux préparatoires, parurent en 1810. M. de Speransky, cependant, marchait rapidement vers les honneurs. Dès l'origine de sa carrière civile, il eut l'avantage, en vertu des droits que sa carrière littéraire lui donnait, de ne pas être assujéti à la règle générale des grades intermédiaires, de sorte qu'en 1799, au bout de deux ans de service, il était déjà conseiller-d'état, en 1809 conseiller-privé, et en 1812 on le créa chevalier de l'ordre de Saint-Alexandre, distinction qui n'est accordée en Russie qu'à des rangs et des fonctions supérieures. Mais tandis que son crédit et son influence sur toutes les parties de l'administra-

tion intérieure paraissaient s'affermir et s'étendre, en 1812, il eut le malheur de s'attirer subitement une disgrâce, et fut éloigné de deux capitales. La coïncidence de cet événement avec l'époque de la guerre suffit pour autoriser des bruits injurieux à sa réputation. Les événemens subséquens et les actes officiels du gouvernement (l'ukase du 30 août 1816, par lequel il fut nommé gouverneur de Pensa) ont prouvé dans la suite que ces bruits n'avaient aucun fondement réel. En 1816, M. de Speransky fut rappelé et nommé gouverneur de la province de Pensa; il reçut bientôt après une mission beaucoup plus importante, celle de gouverneur-général de la Sibérie. Indépendamment de l'administration générale de cette vaste contrée, il fut chargé de deux commissions spéciales, celle de découvrir et de soumettre à une enquête judiciaire les abus et les malversations dont ce pays avait été infesté, et en même temps de présenter un plan d'organisation qui fût conforme à la situation de cette région étendue, et d'une masse de population si hétérogène. Deux ans de voyages, de recherches, de révision, de peines incroyables, l'ont mis à même d'acquérir une connaissance exacte des besoins et des ressources de ce pays, et c'est sur cette connaissance approfondie, qu'il projeta un nouveau plan d'administration. Le caractère distinctif de son travail consista en ce qu'aucune partie de cette immense contrée, où se trouvent réunis tous les degrés de civilisation, depuis le sauvage chasseur jusqu'au ci-

tadin millionnaire, commerçant avec la Chine, n'a été oubliée; tous les intérêts sont consultés, tous les besoins pesés, tous les moyens de civilisation progressive assurés. C'est ainsi que précédé d'une réputation méritée, et accompagné des bénédictions des habitans de la plus vaste province de l'empire, M. de Speransky, après 9 ans d'absence, revint en mars 1821 à Pétersbourg, et y apporta un nouveau plan d'organisation pour toute la Sibérie. Très-bien accueilli par l'empereur, traité avec distinction, récompensé avec magnificence, entouré de la considération générale, il fut bientôt nommé membre du conseil-d'état, spécialement attaché à la section de législation, et reprit ses travaux du code civil, qu'il avait commencé en 1810, et dont la discussion a été suspendue depuis 1812.

SPERDUTI (GABRIEL), auteur tragique, né en 1789, à *San Giorgio a Cremano*, près de Naples, fut élevé chez les PP. des écoles pies, et, dès l'âge de 15 ans, il annonça son penchant pour l'art dramatique, en composant une tragédie intitulée *Silviera*, dont le sujet était tiré d'un poème italien, connu sous le nom de *Conquista di Granata*. Admirateur passionné d'Alfieri, ce jeune auteur s'efforce d'en imiter le style, et dans la lutte engagée entre le genre classique et le genre romantique, il montre assez de bon sens, en gardant un juste milieu entre les écarts de l'un et la sévérité de l'autre. Sa tragédie intitulée *Ferdinand d'Arragon*, fut couronnée au concours dramatique ouvert à Naples en 1813.

Deux ans plus tard, les juges et l'auteur auraient expié, peut-être, la témérité d'avoir osé flétrir sur la scène la mémoire d'un roi qui envoyait à l'échafaud ceux dont il avait promis de respecter la vie ; aussi cette pièce n'a jamais été ni jouée ni imprimée. Ses autres tragédies sont : 1° *Tito Manlio Torquato*, *Perseo*, *Bruto a Filippi*, *Nefte*, Padoue, 1820, in-8° ; 2° *Imelda*, *Elisabetta*, o il conte di *Essex*, Venise, dans la *Collection théâtrale* de Basserini, 1821-1822 ; 3° *Giuditta di Baviera*, *Balduino*, et *Attila*, inédites.

SPEZIALE (N.). le membre le plus féroce de la junte d'état, créée à Naples en 1799, était fils d'un fermier de Borgetto, petit village non loin de Palerme. Il s'était rendu dans cette capitale pour gagner sa vie au barreau : ses manières souples et insinuan-tes lui firent trouver des protecteurs, qui lui obtinrent une place dans la cour *pretoriana* et *capitale* de la même ville. Dans ces fonctions, qui n'étaient pas importantes, il avait trouvé moyen de se faire remarquer par son zèle et par son impartialité : c'était sous ces dehors trompeurs qu'il cachait l'atrocité de son caractère. Vers ce temps, la cour de Naples avait été obligée de chercher en Sicile un abri contre l'armée du général Championnet, qui s'était emparé de l'autre moitié de ses états. Speziale vit le moment arrivé pour monter à la fortune ; il fréquenta les antichambres des favoris de la reine, en s'annonçant partout comme l'ennemi le plus implacable des Français et de leurs partisans : il déployait en même temps une ex-

trême vigueur à poursuivre ceux qui, par l'indépendance de leurs opinions, devenaient suspects aux yeux du pouvoir. Cette conduite lui mérita les éloges d'Acton, qui, peu avant la chute de la république napolitaine, en parla à la reine comme de l'homme le plus propre à se charger de ses vengeances. En attendant que la ville de Naples fût tombée dans les mains des insurgés, Speziale alla s'établir à l'île de Procida, qu'il épouvanta par le nombre de ses cruautés. C'est sur ce rocher, que les vaisseaux de l'escadre de Nelson rendaient inabordable, que Speziale, entouré de potences et de bourreaux, se souillait tous les jours de quelque nouveau crime. Armée d'une loi terrible, rédigée par un homme qui jouit encore de la fortune et des honneurs, la junte d'état pouvait légalement disposer de la vie des citoyens les plus recommandables et frapper au hasard ses innombrables victimes. Le glaive de la justice menaçait également l'innocent et le coupable, et il suffisait de paraître devant ses juges pour être livré à l'échafaud. Un tailleur y fut condamné pour avoir habillé les officiers municipaux ; un notaire pour n'avoir rien fait : *c'est un hypocrite*, répondit Speziale à ceux qui essayaient de le désarmer, *il est bon de s'en débarrasser*. Dès que les bandes du cardinal Ruffo pénétrèrent dans la capitale, Speziale reçut l'ordre de s'y rendre pour arracher la vie à ceux que la déloyauté des généraux russes et anglais exposait sans défense à la rage de leurs persécuteurs. Tous les moyens furent alors mis en usage pour trou-



ver des délits ; on n'en employa aucun pour justifier l'innocence. Le nom du roi dispensait de toutes les formes judiciaires ; on accordait 24 heures aux accusés pour préparer leur défense ; on n'admettait point de témoins en leur faveur, et s'ils osaient se présenter, on les chassait, on les menaçait et on les emprisonnait même. Ni la faiblesse du sexe, ni celle de l'âge, ne pouvaient sauver de la mort ; les sentences étaient arrêtées avant le jugement, et exécutées dans les 24 heures. Speziale, devant lequel les personnes qu'on voulait perdre étaient particulièrement renvoyées, n'épargnait ni menaces, ni promesses, ni ruses pour servir la vengeance de la cour. Fiani, son ancien ami, n'était pas convaincu des crimes qui lui étaient imputés. Speziale se le fait amener sans liens dans ses appartemens ; il l'embrasse en pleurant : « Malheureux ami, dit-il, en quel état te vois-je réduit ! Je suis las du rôle de bourreau, je veux t'être utile. Tu ne parles pas à ton juge, tu es avec ton ami ; mais pour te sauver, il faut que tu ne me caches rien. Voici ce dont on t'accuse. Tu as bien fait de nier devant la junte ; mais ce que tu diras à ton ami ne sera pas su par ton juge... » Fiani donna dans le piège ; il avoua... , et le lendemain il est envoyé à l'échafaud !... Speziale interrogea Conforti, qui, dans la question sur la haquenée, avait écrit en faveur du roi de Naples contre les prétentions de la cour de Rome. « Tu connais à fond, lui dit-il, ces intérêts ? — La cour a plusieurs de mes mémoires, répondit Con-

» forti. — Oui, mais la révolution » a tout dispersé. Ne serais-tu pas » en état de t'en occuper de nou- » veau ! Je te promets la vie pour » prix de ces services. » Conforti é- » crit, livre son travail, et n'échappe pas à la mort ! Fut-il un monstre comparable à Speziale ! Jamais son âme atroce ne connut d'autre plaisir que celui d'insulter aux tourmens des malheureux. La femme de Bassi lui recommandait son mari : « Votre mari ne mourra » point, lui dit Speziale ; prenez » courage, il ne sera condamné » qu'au bannissement. — Mais » quand ? — Le plus tôt qu'il se » pourra. » Cependant plusieurs jours s'écoulèrent, et on n'entendit point parler de Bassi. Sa femme retourne chez le juge, qui s'excuse sur ce que d'autres occupations l'avaient empêché de terminer cette affaire, et il la congédie en la confirmant dans les espérances qu'il lui avait données. « Pourquoi » insulter cette malheureuse, lui » dit un de ses collègues ; ne vaut- » il pas mieux lui apprendre que » son mari a cessé d'exister ? » Qui pourrait peindre le désespoir, les cris et les larmes de cette infortunée ! Speziale, sans se déconcerter, s'approche d'elle, et avec un sourire ironique, il lui dit : « Quelle bonne femme ! son mari » est mort, et elle vient me de- » mander sa vie. Ce n'est pas un » grand malheur pour toi : tu es » belle, tu es jeune, tu ne man- » queras pas d'adorateurs !... » « Je » t'enverrai à la mort, disait un jour, » ce monstre à Velasco. — Toi ?... » J'irai moi-même, répondit ce » brave officier, mais tu ne m'y » enverras pas. » En disant cela, il

mesure de l'œil la hauteur de la croisée, court, s'élançe, et laisse à son bourreau le regret d'avoir perdu une victime. Speziale, devenu odieux à toutes les classes de la société, continua néanmoins à être revêtu de la toge de magistrat. En 1806, lors du retour des armées françaises à Naples, il suivit la cour à Palerme, où atteint d'une aliénation mentale, qui lui causait souvent des accès de fureur, il mourut vers l'année 1813, accablé du poids des crimes dont il s'était rendu coupable.

SPONTINI (GASPARD), compositeur de musique, chevalier de la légion-d'honneur et de l'ordre de Hesse-Darmstadt, ex-directeur du théâtre de l'opéra *buffa e seria*, est né le 14 novembre 1778, à Nicolati, près de Jesi, dans l'état romain; mais il a été naturalisé Français par le feu roi Louis XVIII. M. Spontini reçut les premiers principes de musique du célèbre P. Martini de Bologne, et de Borroni de Rome. Il fut placé, à l'âge de 13 ans, au conservatoire de la Pieta à Naples, où il continua ses études par les soins de Sala et Trajetta; à l'âge de 14 ans, il était déjà professeur de cette école célèbre. Ses compositions se répandirent bientôt dans toute l'Italie, et il fut, avant 17 ans, appelé à Rome par le directeur des théâtres de cette ville, pour mettre en musique un ouvrage bouffon, intitulé: *I puntigli delle donne*, dont le succès fut prodigieux. L'année suivante, il fit exécuter dans la même ville *Gli Amanti in cimento*, et peu après, à Venise, *l'Amor segreto*, que suivirent assez rapidement *l'Isola di-*

*sabitata* de Métastase, et *l'Eroismo ridicolo*, dont le succès, en étendant sa renommée, lui valut l'amitié et les conseils de Cimarosa. De cette époque à son départ pour la France, il donna aux théâtres de Naples, de Palerme, de Venise et de Rome, la *Fuga in Maschera; i Quadri parlanti; il Finto pittore; gli Elisi delusi; il Geloso e l'audace; le Metamorfofi di Pasquale; Chi più guarda meno vede*. Dès son arrivée à Paris, il fit représenter la *Finta filosofa*, qui eut 30 représentations consécutives. On entendit ensuite successivement à l'Opéra-Comique, la *Petite maison* et *Milton*, et à l'Académie impériale de musique, en 1807, la *Vestale* de M. Jony, et en 1809, *Fernand-Cortez*, paroles du même auteur. Voici le jugement que porta le jury institué pour les prix décennaux, sur le poète, M. Jony. « Le jury ne connaît que deux poèmes lyriques qui puissent se disputer le prix proposé: *Le Triomphe de Trajan* par M. Esménard, et la *Vestale*, par M. Jony. L'auteur de la *Vestale* a mieux connu son art; il paraît être plus familiarisé avec l'application de la poésie à la musique. Son sujet est d'un intérêt plus touchant; il amène naturellement des tableaux plus variés, des scènes plus animées et des situations plus dramatiques. Son style n'est remarquable ni par l'élégance ni par l'harmonie; mais la marche du dialogue, la coupe des airs et des morceaux d'ensemble, sont plus favorables à la musique; enfin on ne peut douter que ce ne soit au poème que l'opéra de la *Vestale* doit une partie du brillant succès

qu'il a obtenu... L'opinion du jury est que le poëme de la Vestale, par M. Jouy, mérite le prix destiné au meilleur poëme lyrique mis en musique et exécuté sur le théâtre de l'Opéra. » Voici maintenant ce que ce même jury dit du musicien : « L'opéra de la *Vestale* a obtenu un succès brillant et soutenu. Le compositeur a eu l'avantage d'appliquer son talent à une composition intéressante et vraiment tragique. Sa musique a de la verve, de l'éclat, souvent de la grâce. On y a constamment et avec raison applaudi deux grands airs d'un beau style et d'une belle expression, deux chœurs d'un caractère religieux et touchant, et le finale du second acte, dont l'effet est à la fois tragique et agréable. Le mérite incontestable et la supériorité du succès de la Vestale ne permettent pas au jury d'hésiter à proposer cet opéra comme digne du prix. » Les brillans succès de M. Spontini lui firent confier la direction de l'opéra Buffa, qui, pendant tout le temps de cette direction, réunit les artistes les plus distingués et jouit de la plus grande vogue. M<sup>me</sup> Catalani ayant obtenu la direction de cet établissement, qu'elle ne put long-temps soutenir, M. Spontini reçut du roi des lettres de naturalisation, la décoration de la légion-d'honneur et une pension de 2000 fr. En 1817, ce célèbre compositeur fit pour le premier acte de l'opéra des Danaïdes, une *bacchanale*, qu'il dédia au roi de Prusse : elle lui valut une lettre très-flatteuse de ce prince, le titre de maître de sa chapelle, et une bague en diamans au chiffre de S. M.

SPRENGPORTEN (JOERAN-MAGNUS, BARON DE), général au service de Suède et depuis à celui de Russie, gouverneur-général du grand-duché de Finlande, naquit dans la Finlande suédoise. Il entra dès sa jeunesse dans la carrière des armes, et s'y distingua par sa valeur et ses talens militaires. Il était parvenu, en 1772, au grade de colonel, et rendit, ainsi que son frère aîné, qui commandait alors en chef les troupes suédoises en Finlande, des services signalés au roi Gustave III (*voyez ce nom*). Ce prince fit le 19 août de cette année une révolution en Suède, à l'aide de la force armée, renversa l'ancienne constitution, et donna une grande étendue à la prérogative royale. Les deux Sprengporten amenèrent à Stockholm une partie des troupes finnoises sous leurs ordres, pour appuyer le mouvement révolutionnaire du roi. Ils n'avaient point cru cependant que le changement politique, qui fut effectué à cette époque, aurait toutes les conséquences qui en résultèrent quelques années plus tard. Le frère aîné mourut dans une sorte de disgrâce à Stockholm; le cadet, qui avait été promu au grade de général, obtint sa démission, et bientôt après la permission formelle du roi Gustave III de passer au service étranger. Il alla d'abord en Hollande, où il leva une légion et se maria, revint deux ans après en Suède, et passa ensuite, avec une nouvelle permission du roi, au service de Russie. L'impératrice Catherine II le nomma son chambellan, et lieutenant-général de ses armées. Il servit avec distinc-

tion contre les Turcs, et se trouvait encore avec l'armée russe sur les frontières de l'empire ottoman, lorsque le roi Gustave III déclara la guerre à la Russie, en 1788, et annonça le dessein de marcher sur Pétersbourg. Le général Sprengporten fut rappelé de l'armée, et consulté par l'impératrice sur les moyens de terminer promptement la guerre avec Gustave. On accusa (en Suède) le général Sprengporten d'avoir proposé un plan d'après lequel le grand-duché de Finlande, où il avait de nombreux partisans, devait être déclaré une république indépendante, et qui contracterait aussitôt une alliance intime avec la Russie. Si ce projet fut en effet présenté, ce qui est resté douteux, il n'eut au moins aucun commencement d'exécution. L'armée suédoise, manquant des choses les plus essentielles pour faire avec succès une guerre offensive, ne put pénétrer en Russie, et échoua dans les deux seules entreprises de la première campagne, les sièges de la bicoque de Nyslott et de la place de Friedrichshamn. Dans une reconnaissance où le général Sprengporten s'était imprudemment avancé, il fut grièvement blessé et au moment d'être fait prisonnier par ses anciens compatriotes. Le roi de Suède le fit alors juger par un conseil de guerre, qui le condamna, par contumace, à la peine de mort, comme ayant porté les armes contre sa patrie. L'empereur Paul I<sup>er</sup>, dès son avènement au trône, traita le général Sprengporten avec la plus haute distinction, ainsi que l'avait toujours fait l'impératrice

Catherine. Lorsque ce prince, mécontent de ses alliés et de l'issue de la guerre avec la France, voulut se rapprocher de cette puissance, il fit choix du général Sprengporten comme négociateur, et l'envoya à Paris auprès du premier consul Bonaparte, avec le titre de ministre plénipotentiaire. Il réussit parfaitement dans cette mission délicate, reçut des témoignages flatteurs de la satisfaction de l'empereur Paul, et bientôt de son successeur l'empereur Alexandre, le premier étant mort pendant le séjour du général à Paris. Rappelé depuis en Russie, il fut nommé, en 1809, gouverneur-général de la Finlande, lorsque cette province fut devenue la conquête de la Russie, par suite de la guerre, aussi mal conduite qu'imprudemment entreprise, et qu'il plut au jeune roi de Suède, Gustave IV, de déclarer à son beau-frère, l'empereur Alexandre, contre l'avis de ses généraux et de ses plus sages conseillers. Le général Sprengporten n'occupa pas long-temps ce poste, et mourut dans un âge avancé, à Abo, capitale de la Finlande ci-devant suédoise. Son fils unique, jeune homme d'une grande espérance, qu'il avait emmené avec lui en Russie, regretta constamment son ancienne patrie, et dans la douleur de n'y pouvoir rentrer, termina lui-même son sort en se brûlant la cervelle.

SPRENGEL (CURT), célèbre médecin allemand, professeur à l'université de Halle, où il fit ses études, et où il occupa successivement différentes chaires qu'il a illustrées. Il est né en 1766, à

Boldskow, en Poméranie. M. Sprengel a coopéré à la rédaction de plusieurs recueils savans, et a donné, dans ces mêmes recueils, des notices biographiques et des articles de littérature médicale. On lui doit un très-grand nombre d'ouvrages en allemand et en latin, dont nous ne citerons que les principaux. Plusieurs d'entre eux ont été traduits en français : 1° *Specimen inaugurale sistens rudimentorum nosologiæ dynamicorum prolegomena*, Halle, 1787, in-8° ; 2° *de Historiâ doctrinæ medicorum organicæ*, ibid., 1790, in-8° ; 3° *Historia litis de loco venæ sectionis in pleuritide seculo XVI imprimis habitæ*, ibid., 1793, in-8° ; 4° *Antiquitates botanicæ*, Léipsik, 1798, in-4°, avec 2 pl. ; 5° *Floræ Halensis tentamen novum*, 1806, in-8°, orné de 12 planches, avec un supplément ; 6° *Historia rei herbariæ*, Amsterdam, 1807-1808, 2 vol. in-8°. « C'est moins la bibliographie que l'histoire raisonnée de la botanique, classée par époques jusqu'à 1778. Six tables à la fin du volume facilitent les recherches ; les trois premières donnent les noms hébreux, arabes et grecs des plantes, dans les caractères de ces langues : il n'avait encore rien paru d'aussi complet en ce genre. » 7° *Institutiones physiologicæ*, ibid., 1809-1810, 2 vol. in-8° ; 8° *Lettres sur le Magnétisme animal, traduites du suédois et du français, avec des additions*, Halle, 1788, in-8° ; 9° *Nouvelles Notices littéraires pour les médecins, les chirurgiens et les naturalistes*, n° 1 à 4, Halle, 1788-1789, in-8° ; 10° *Essai d'une histoire pragmatique de la médecine*, ibid., 1792-1794, 4 par-

ties in-8° ; 11° *Mémoires pour l'histoire de la médecine*, 1794-1796, 3 parties in-8° ; 12° *Manuel de pathologie*, 1795-1797, 3 vol. in-8° ; 13° *Revue critique de l'état de la médecine dans le dernier siècle*, 1801, in-8° ; 14° *Introduction à la connaissance des plantes, en forme de lettres*, 1802-1804, 3 vol. in-8°, avec fig. ; 15° *Histoire des principales opérations de chirurgie*, 1805, in-8°. 16° *Essai d'une histoire pragmatique de la médecine*, ibid., 1800-1805, 5 vol. in-8°. « C'est moins une nouvelle édition d'un ouvrage déjà cité, qu'un nouveau travail, qui a fait le plus grand honneur à l'auteur. Cette histoire, divisée par époque, est poussée jusqu'à l'an 1760, et terminée par un précis historique sur le magnétisme animal. » M. Sprengel a traduit de l'allemand, en latin, la *Médecine clinique* de Selle, Berlin, 1797, in-8° ; de l'italien en allemand, le traité de la *Maladie vénérienne*, de P. A. Peronotti di Cigliano, Léipsik, 1791, in-8° ; du suédois (avec J. R. Forster), le *Voyage de Thunberg au Japon*, Berlin, 1791, in-8° ; du hollandais, la *Description de l'Archipel*, par l'amiral Kingsbergen, Rostock, 1792, in-8° ; du français, la *Nouvelle mécanique des mouvemens de l'homme et des animaux*, par Barthez, Halle, 1800, in-8° ; enfin de l'anglais, la *Médecine domestique*, de Buchan, Altenbourg, 1792 (1791), in-8°.

SPURZHEIM (GASPARD), médecin allemand, né le 31 décembre 1776, à Longueil, près de Trèves, étudia la médecine à Vienne, en Autriche. Une seule leçon du docteur Gall, sur la crânologie, le détermina à embrasser ce sys-

tème, et dès-lors, associé aux travaux de son maître, il fit sur l'anatomie du cerveau des recherches qu'il publia conjointement avec M. Gall. Il quitta Vienne en 1805, voyagea en Angleterre, en Écosse et en Irlande. Ses ouvrages les plus importans sont : 1° *l'Anatomie et la physiologie du système nerveux*; 2° *Système physionomique des docteurs Gall et Spurzheim, fondé sur un examen physiologique et anatomique du système nerveux en général, et de celui du cerveau en particulier, ainsi qu'une indication des dispositions et manifestations de l'esprit*; 3° *Observations sur la phrénologie ou la connaissance de l'homme moral et intellectuel, fondée sur les fonctions du système nerveux.*

STADION (LE COMTE JEAN-PHILIPPE DE), ministre autrichien, issu d'une ancienne famille de la Haute-Rhétie, est né à Mayence, le 11 juin 1765. Au sortir de ses études, il se livra à la diplomatie, et protégé par le prince de Kaunitz, alors principal ministre, il fut nommé, en 1787, ambassadeur en Suède : c'était l'époque où cette puissance voulait prendre part à la guerre que les Turcs faisaient à la Russie. A l'avènement au trône de l'empereur Léopold II, le comte de Stadion fut chargé de l'ambassade d'Angleterre; mais abreuvé de dégoûts par le ministre baron de Thugut, qui confia la négociation des principales affaires au comte de Mercy d'Argenteau, il quitta son ambassade, et se retira dans ses terres, en Souabe, où il resta jusqu'en 1801. A cette époque, M. de Thugut sortit du ministère. Le

prince de Trauttmansdorff, son successeur, rappela le comte de Stadion. Envoyé en ambassade à Berlin, il passa, en 1805, à Saint-Pétersbourg, pour y former cette coalition que les armées françaises détruisirent dans les champs d'Austerlitz. Après la paix de Presbourg, il fut chargé du portefeuille des affaires étrangères, qu'il conserva jusqu'en 1809. Déterminé par ses propres principes et par les instances de l'Angleterre, dont on a prétendu alors qu'il était l'instrument, il avait conseillé à son gouvernement la guerre de 1809, dont le résultat fut la honte de l'Autriche et la perte d'une partie de ses provinces. Après la paix, il fut remplacé au ministère par le comte de Metternich, et se retira en Bohême, où il vécut jusqu'en 1813. La funeste guerre de Russie avait changé la face des affaires. Le comte de Stadion quitta sa retraite à cette époque, et se rendit auprès des souverains coalisés, après la bataille de Lutzen, comme envoyé de l'empereur François II; il assista ensuite aux négociations de Francfort, de Châtillon, et au traité de Paris. Dans le mois d'avril 1815, il fut un des auteurs de la déclaration du congrès de Vienne, et obtint dans le même temps le ministère des finances. Dans la même année 1815, il protesta, en sa qualité de prince médiatisé, contre l'acte de la confédération germanique, assista au congrès d'Aix-la-Chapelle en 1818, et se retira depuis des affaires.

STAEL-HOLSTEIN (ANNE-LOUISE-GERMAINE NECKER, BARONNE DE), naquit, le 22 avril

506



M<sup>me</sup> de Staël-Holstein.





1766, de Jacques Necker et de Suzanne Curchod de Nasse; elle montra dès son enfance des dispositions extraordinaires, et les signes précoces d'un génie auquel son éducation et les circonstances donnèrent un grand développement. La remarquable tendresse qu'elle portait à son père inspira à celui-ci une affection non moins vive. De là ces fréquens entretiens où elle formait son jugement, éclairait son esprit, et essayait ce talent prodigieux qui s'éleva au plus haut point de gloire littéraire où une femme puisse prétendre. A l'âge de 15 ans, elle pouvait s'entretenir avec son père sur les matières les plus graves, sans nuire en rien à son goût prononcé pour la littérature, dont les chefs-d'œuvre faisaient ses plaisirs les plus vifs. Les pièces de théâtre l'intéressaient d'une manière particulière, et la correspondance du temps atteste le succès de petites pièces échappées à sa première jeunesse. Le moment approchait où M. Necker devait penser à l'établissement de sa fille; il ne voulait pas qu'elle épousât un catholique; sa fille aimait la France et désirait s'y fixer; ce fut la reine de France, Marie-Antoinette, qui concilia tous les goûts; elle s'intéressait à M. de Staël, qui était sans fortune; elle obtint de Gustave III, roi de Suède, la promesse de lui conserver l'ambassade de France, s'il épousait M<sup>lle</sup> Necker: le mariage eut lieu à ces conditions dans l'année 1786. M<sup>me</sup> de Staël avait 20 ans lorsqu'elle entra dans le monde; sa réputation l'y avait précédée, et avait éveillé l'envie sur son comp-

te. Son début ne fut pas heureux; un petit accident, auquel elle attacha beaucoup plus d'importance qu'il n'en méritait, la déconcerta d'abord, et des qualités éminentes, mal appréciées dans les sociétés où elle était admise, éveillèrent la jalousie dont elle ne tarda pas néanmoins à triompher. Ce qui changea surtout l'opinion à son égard, ce fut la publication des *Lettres sur J.-J. Rousseau*; elles eurent un succès prodigieux. Bientôt les affaires publiques vinrent fixer les regards sur des objets plus sérieux. M<sup>me</sup> de Staël, vouée par caractère à la cause de la liberté, prit l'intérêt le plus vif au succès de la cause nouvelle. Au mois d'août 1788, elle annonça, avec une extrême joie, à son père, qu'il venait d'être nommé au ministère. Bientôt les plus graves événemens en modérèrent les transports; M. Necker fut renvoyé, et sortit de France avec sa fille. A peine était-il arrivé à Bâle, qu'un ordre du roi le rappela. Le bonheur que causa à M<sup>me</sup> de Staël ce retour inattendu ne fut pas de longue durée; M. Necker, accablé d'injustices et de dégoûts, quitta la France pour ne plus la revoir; M<sup>me</sup> de Staël venait d'accoucher d'un fils, mais sa tendresse pour son père l'engagea à le suivre dans sa retraite de Coppet; elle ne revint en France vers le mois de septembre 1792, que pour arracher quelques victimes aux fureurs populaires; elle n'y échappa elle-même que par les soins de Manuel, alors procureur de la commune, et mort depuis sur l'échafaud. Elle se retira en Suisse, et ne s'occupa qu'à sau-

ver les victimes qui fuyaient la France. Elle était en Angleterre lorsqu'elle apprit la mort de Louis XVI; elle revint en hâte auprès de son père, et fit imprimer un morceau plein d'éloquence et de sensibilité en faveur de la reine de France. Elle eut bientôt à pleurer ses propres douleurs; elle perdit sa mère. Cependant il lui fallut conserver assez de force pour consoler son père d'une perte qu'elle seule pouvait réparer. Après le régime de la terreur, elle publia une brochure sur la *paix intérieure*, et la dédia aux Français; elle croyait encore, à cette époque, à la possibilité d'une république en France; mais elle ne tarda pas à être détrompée. Celle de la convention d'abord, et du directoire ensuite, ne répondait guère à l'idée qu'elle s'en était formée, et la franchise avec laquelle elle s'expliquait à cet égard lui valut, sous la convention, un exil qui fut confirmé par le directoire. C'est à cette occasion qu'elle publia son livre de *l'Influence des passions*, ouvrage où l'on reconnaît son grand talent, mais qui porte l'empreinte d'un sentiment douloureux. Le directoire s'adoucit enfin, et M<sup>me</sup> de Staël put revenir à Paris; elle y revit M. de Talleyrand, son intime ami, et persuadée qu'il était plus propre que personne à réconcilier les partis, elle profita de son crédit sur Barras pour le faire nommer ministre des affaires étrangères; elle unit aussi sa voix à ceux qui demandaient, à cette époque, la mise en liberté du général La Fayette. M<sup>me</sup> de Staël fut étrangère au coup d'état du 18 fructi-

dor; elle n'y prit part que pour sauver quelques victimes de cette journée; on douta des motifs qui dirigeaient son zèle, et une nouvelle persécution commença pour elle. Mais dès la fin de 1797, elle était de retour à Paris. Ce fut au mois de décembre suivant qu'elle vit, pour la première fois, le général en chef Bonaparte, alors occupé de son expédition d'Egypte. L'effet que la présence de ce héros fit sur elle est tout-à-fait extraordinaire; l'enthousiasme que ses campagnes d'Italie lui avait inspiré s'éteignit tout-à-coup, et fit place à une sorte d'aversion. De son côté, M<sup>me</sup> de Staël crut voir que le général éprouvait le même sentiment pour elle. Ne pourrait-on pas dire que ces grands personnages, aspirant également à l'empire de l'opinion, se regardaient comme deux rivaux de gloire et de renommée? En 1798, M<sup>me</sup> de Staël obtint la radiation de son père de la liste des émigrés; mais elle ne put le déterminer à venir habiter Paris: il ne lui fallait que du repos, ses souvenirs lui suffisaient. C'est au retour d'un nouveau voyage en Suisse que se passa, sous les yeux mêmes de M<sup>me</sup> de Staël, la révolution du 18 brumaire; elle croyait avoir deviné le caractère du triomphateur, et fut presque la seule qui ne partagea pas l'ivresse générale. Elle sut depuis que le premier consul Bonaparte était instruit de toutes ses démarches et de toutes ses paroles, et n'en resta pas moins attachée à ses principes. Elle ne cessait d'exciter M. Benjamin-Constant, son ami, alors membre du tribunal, à se montrer ce

qu'il fut à toutes les époques mémorables de sa vie, défenseur zélé des libertés nationales. Vers le même temps se rompirent les liaisons qui avaient existé jusque-là entre M<sup>me</sup> de Staël et M. de Talleyrand. Peut-être leur position respective sous le nouveau gouvernement, en fut-elle l'unique cause, que nous ne chercherons pas d'ailleurs à approfondir. Néanmoins on pourrait raisonnablement penser que les amis de M<sup>me</sup> de Staël, ayant des intérêts différens des siens, se croyaient obligés de s'éloigner d'une femme qui ne gardait aucune mesure avec le chef de l'état, contre lequel elle se permit plus que jamais des traits remplis d'originalité, il est vrai, mais parfois sanglans, dont néanmoins il n'eut jamais la pensée de se venger. M<sup>me</sup> de Staël, fatiguée enfin d'une lutte aussi prolongée, se rendait chez son père pour y chercher un asile, lorsque son mari, qui l'accompagnait dans ce voyage, mourut en route, à la suite d'une longue maladie; elle resta près d'une année auprès de son père, et y composa le roman de *Delphine*, qui ne fut publié qu'en 1803. On a dit qu'elle s'était peinte tout entière dans ce roman, et qu'il était la réalité de cette femme extraordinaire dans sa jeunesse, comme sa *Corinne* en était l'idéal. Les idées d'indépendance, semées partout dans cet ouvrage, et les *dernières Vues de politique et de finances*, publiées l'année précédente par M. Necker, portèrent ombrage au gouvernement français. M<sup>me</sup> de Staël reçut un ordre d'exil à la fin de 1803. Ce ne fut qu'avec la plus vive dou-

leur qu'elle se sépara de son père, qu'elle ne revit plus. Elle partit pour l'Allemagne, où, malgré les hommages dont elle fut l'objet, elle resta inconsolable. On peindrait difficilement ce qu'elle éprouva lorsqu'elle apprit la mort de son père: elle était alors à Berlin; la douleur qu'elle en ressentit fut à son comble, et ne la quitta qu'au tombeau. Elle l'a consignée dans un ouvrage qu'elle a écrit sur la vie privée de son père; c'est le morceau le plus déchirant qui ait jamais été fait pour exprimer les peines de l'âme, et qui n'eut pas le succès qu'il méritait. Après l'avoir publié, M<sup>me</sup> de Staël partit pour l'Italie; le spectacle sublime qu'elle eut alors sous les yeux contrastait trop avec la situation de son âme pour qu'il ne lui inspirât pas quelque nouvel ouvrage; elle fit sa *Corinne*, où la vie est dépeinte à la fois sous l'aspect le plus beau et le plus douloureux. Dans les loisirs que lui avait laissés un exil de dix années, elle avait, outre les écrits dont nous avons parlé, composé un ouvrage sur l'Allemagne, qui fut imprimé en 1810, et saisi immédiatement par la police française. C'est de cette époque que datent, non pas ses plus grandes douleurs, mais les plus grandes persécutions qu'elle ait essayées; le séjour de la France lui fut tout-à-fait interdit; on la relégua à Coppet, en lui défendant de sortir de son château. Elle y eut la visite d'un jeune officier français dangereusement blessé; dans l'isolement où elle se trouvait alors, elle fut sensible aux preuves de dévouement qu'elle en recevait, et à l'enthousiasme

qu'il lui témoignait hautement pour les secours qu'elle lui avait prodigués, elle crut trouver dans l'âme forte et énergique de M. de Rocca (c'est ainsi que se nommait cet officier) l'appui dont elle avait besoin dans la position où elle se trouvait, et se détermina à l'épouser. Un fils naquit de ce mariage, qui ne fut déclaré qu'à la mort de M<sup>me</sup> de Staël. Au commencement de 1812, elle partit pour l'Autriche, où elle voulait se fixer; mais n'y trouvant pas le repos qu'elle y cherchait, elle pénétra jusqu'en Russie. Rien ne manqua aux égards dont elle fut l'objet; mais ne pouvant souffrir que la haine que l'on portait au chef de la France passât jusqu'aux Français, elle se hâta de se rendre en Suède; elle y trouva, près du prince royal, l'hospitalité la plus généreuse, et mit son fils cadet au service de cette puissance; ce fut bientôt pour elle un nouveau sujet de douleur: ce jeune homme, qui donnait les plus belles espérances, périt, au bout de quelques mois, victime du point d'honneur. Elle passa ensuite en Angleterre, où elle fut reçue avec enthousiasme; elle était encore à Londres lors de la prise de Paris. Prévoyant dès ce moment tous les maux qui allaient peser sur son pays, elle les déplora hautement. Pendant les *cent jours*, en 1815, invitée par le chef du gouvernement à se rendre à Paris, elle se disposait à quitter l'Angleterre lorsque la bataille de Waterloo, en plongeant de nouveau sa patrie dans l'asservissement et l'humiliation du joug des étrangers, lui fit craindre la destruction

de ses droits et de ses libertés. Pour ne point être témoin des maux auxquels elle ne pouvait apporter ni remède ni soulagement, M<sup>me</sup> de Staël passa en Italie; elle s'y dévoua à soigner la santé de M. de Rocca, dont elle eut le bonheur de prolonger la vie par sa tendresse active et prévoyante; mais dans le même temps sa propre santé s'altérait sensiblement; des affaires de famille l'ayant ramenée en France vers cette époque, elle se trouvait à Paris après l'ordonnance du 5 septembre, avec sa fille, mariée à M. le duc de Broglie; c'était l'instant où l'on commençait à reconnaître les erreurs passées et à revenir aux principes libéraux; les écrits de M<sup>me</sup> de Staël, ses conseils, appuyés de l'autorité de son nom, auraient pu avoir une influence heureuse sur les destinées de sa patrie; mais la maladie dont elle avait le germe depuis longtemps, et qui s'était accrue de toutes les inquiétudes et de tous les chagrins qu'elle avait éprouvés, eut enfin l'issue fatale qu'on redoutait, et elle y succomba, le 14 juillet 1817, au moment où elle venait de terminer ses *Considérations sur la révolution française*, ouvrage où brille dans tout son éclat le talent de M<sup>me</sup> de Staël; c'est le génie soutenu d'un grand caractère, et éclairé par une longue expérience, qui puise dans le passé des leçons pour l'avenir. M<sup>me</sup> de Staël est une des femmes les plus illustres dont s'honore la France, celle qui réunit à un plus haut point l'élévation de l'âme et la bonté du cœur, celle enfin qui défendit avec le plus de constance

et de force la cause de la liberté, de la justice et de la tolérance religieuse. Nous dépasserions les bornes d'un article biographique, si nous détaillions toutes ses titres à la haute estime de ses contemporains et de la postérité; mais nous indiquerons, pour avoir une idée exacte de cette femme supérieure, la *Notice sur M<sup>me</sup> de Staël*, publiée par M<sup>me</sup> Necker de Saussure; elle y est appréciée avec une raison, un talent et une finesse de goût, que n'altère jamais la tendre affection qui unissait l'auteur à son illustre parente. Outre les ouvrages que nous avons cités dans le courant de cet article, M<sup>me</sup> de Staël en a composé beaucoup d'autres, dont les principaux sont : *Réflexions sur la paix, adressées à M. Pitt et aux Français*, 1794; *de la Littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, 2 vol., 1800; *du Caractère de M. Necker et de sa vie privée*, 1804; *Réflexions sur le suicide, dédiées au prince royal de Suède* (Charles XIV), 1812.

STAGLIENO (CHARLES-LOUIS-SÉBASTIEN, BARON DE), officier de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, naquit en 1779, d'une ancienne famille de la noblesse patricienne de Gênes. Il entra très-jeune dans la carrière des armes, et contribua, à la tête d'un détachement de grenadiers dont il était sous-lieutenant, à la prise du fort de l'Éperon, qui fut emporté l'épée à la main. Blessé grièvement dans cette circonstance, il fut nommé capitaine par le gouvernement ligurien. A l'époque de la réunion de son pays à la

France, il était chef de bataillon et aide-de-camp du doge de la république. Cette réunion lui ouvrit un bien plus vaste champ d'honneur, et il se dévoua avec plus d'ardeur encore au service de sa nouvelle patrie, où il entra de suite avec son grade de chef de bataillon, et passa en Dalmatie. Il fit la guerre en Espagne avec autant de courage que d'humanité; blessé à la bataille de Talavera, il fut nommé major au 3<sup>me</sup> de ligne et envoyé en Allemagne. Il obtint successivement le commandement de différens régimens, à la tête desquels il se distingua, et il commandait le 2<sup>me</sup> de ligne à la bataille de Léipsick, sous les ordres des généraux Vial et Rochambeau, qui y perdirent la vie; il contribua à faire échouer les efforts de l'ennemi sur Probstheide, attaqué quatre fois. A la retraite du jour suivant, étant dans l'arrière-garde, il se battait encore vaillamment dans les faubourgs de la ville, lorsque le pont sur l'Elster sauta; il fut forcé de se rendre aux Suédois. Mis en liberté sur parole, par le prince royal de Suède, il vint à Paris. A la première restauration, en 1814, il reçut le commandement du régiment de Condé, qu'il quitta à Valenciennes à l'époque du 20 mars 1815. Il ne servit point pendant les cent jours, et au second retour du roi, ayant obtenu des lettres de naturalisation, il fut mis à la tête de la légion de Vaucluse, et enfin, en 1816, il passa au commandement de la légion de la Somme, en garnison à Calais; il y mourut le 6 octobre 1819. Les soldats qu'il commandait l'ont regretté

comme un père, et les officiers de la légion de la Somme ont fait élever à sa mémoire, dans le cimetière de la ville de Calais, un mausolée en marbre, portant cette inscription : « *Il mérita la mort des braves.* »

STANHOPE (CHARLES, VICOMTE DE MAHON, BARON D'ELVASTON, COMTE DE), pair de la Grande-Bretagne, né en août 1755, reçut une éducation distinguée à Genève, où ses parens résidèrent pendant 10 ans. Il se livra avec une égale ardeur à l'étude des sciences exactes et aux exercices du corps. Ses progrès furent des plus rapides, et il était cité, dès sa première jeunesse, pour son adresse et son savoir. A l'âge de 18 ans, il concourut pour le prix offert par l'académie des sciences de Stockholm à l'auteur du meilleur traité sur le pendule, et fut couronné par cette société savante. Quatre ans plus tard, il publia, à Genève, une dissertation sur les moyens de prévenir et de découvrir la falsification des monnaies d'or et d'argent. Il continua jusqu'à la fin de sa vie ses travaux mathématiques et mécaniques, composa plusieurs ouvrages scientifiques, inventa des machines très-ingénieuses, et cela sans cesser de prendre la part la plus active aux discussions politiques si nombreuses et si animées qui signalèrent l'époque de 1789 à 1816. A la mort de son frère aîné, il prit le titre de vicomte de Mahon, revint en Angleterre, et fut élu représentant du bourg de Wycombe à la chambre des communes. Dès 1780, il se prononça avec chaleur pour la *réforme par-*

*lementaire*, et fut nommé président du comité de la province de Kent, qui, de concert avec les comités de plusieurs autres provinces, travaillait à obtenir cette réforme. Pendant tout le temps qu'il siégea à la chambre des communes, il se distingua parmi les membres de l'opposition, et appuya les motions du jeune William Pitt, qui y faisait alors ses premières armes, et qui, avide de popularité, plaidait éloquemment pour cette même réforme parlementaire, dont il devint depuis, comme ministre, le plus implacable ennemi. L'opposition faisait aussi les plus grands efforts pour mettre fin à la guerre désastreuse que l'Angleterre soutenait en Amérique contre ses anciennes colonies. En 1786, lord Stanhope, à la mort de son père, succéda à ses titres et vint siéger dans la chambre-haute. Il avait épousé lady Esther Chatham, fille du célèbre comte de Chatham, et sœur de Pitt. Mais lord Stanhope se trouva bientôt en opposition manifeste avec son beau-frère, quand celui-ci eut changé de principes pour entrer dans le ministère, et il combattit dans un premier écrit, ainsi que dans la chambre des pairs, le plan proposé par Pitt, pour la réduction de la dette nationale. Cependant il l'appuya de nouveau lors de la première aliénation mentale du roi Georges III, et pendant les discussions sur l'affaire de la régence, soutenant dans la chambre-haute, comme Pitt dans la chambre des communes, qu'au parlement seul, représentant alors le peuple anglais, appartenait le droit de pour-

voir au gouvernement de l'état, de choisir un régent et de fixer les limites de son pouvoir, dans le cas où le trône se trouverait vacant et l'exercice de l'autorité royale suspendu. La conclusion de tous ses discours était « que le peuple est la source de toute autorité légitime. » L'année suivante, il plaida avec force pour la tolérance religieuse, pour une entière liberté de conscience, et présenta un projet de bill pour l'abolition des anciennes lois qui y étaient opposées ; mais ce projet ne fut point adopté par la chambre. Lord Stanhope crut voir dans la révolution qui éclata en France en 1789, un acheminement vers un meilleur ordre social dans l'Europe entière ; il en devint un aussi zélé partisan que de la réforme parlementaire en son pays, ne laissant échapper aucune occasion de défendre les principes de la première et de presser l'exécution de l'autre. Long-temps il fut le président d'une société nombreuse, réunie à Londres, et s'occupant d'objets politiques. Il transmit, vers la fin de la même année 1789, à l'assemblée constituante, les vœux de cette société pour la liberté et le bonheur de la France, et reçut du président les remerciemens de l'assemblée nationale. Dans un écrit qu'il publia quelque temps après, il défendit avec talent les principes et la conduite du comité qu'il présidait, contre les attaques violentes d'Edmond Burke (*voy. ce nom*). En 1790, il célébra avec éclat l'anniversaire du 14 juillet ; envoya à l'assemblée constituante une seconde adresse à ce sujet ; réfuta,

dans la chambre des pairs, un écrit de l'ex-ministre Calonne, contre les nouvelles lois que se donnait la France ; et publia, en 1792, ses premières lettres à Condorcet contre l'inhumaine traite des nègres. La même année, il appuya le fameux bill proposé par Fox, pour le maintien de la liberté de la presse, et publia, sous le titre de *Défense des droits du Jury*, un écrit fort de raisonnement et de preuves, qui fit le plus grand honneur à ses talens et à son patriotisme. Depuis il ne cessa de protester contre cette guerre, selon lui si injuste, et par ses suites si désastreuse, que faisait l'Angleterre à la France ; il accusait hautement, au parlement, les ministres de son pays, de se servir du prétexte de la révolution de France pour couvrir l'Angleterre de soldats sans la sanction des deux chambres ; de suspendre la loi de l'*Habeas corpus*, quoiqu'on n'eût à craindre ni révolution ni invasion étrangère ; de supposer des pratiques séditeuses, et d'employer des agens provocateurs pour usurper le droit d'enchaîner la liberté de la presse, pour multiplier les incarcérations secrètes, pour asservir enfin leur patrie et empêcher la réforme parlementaire, sollicitée depuis 20 ans par tous les vrais patriotes, à la tête desquels étaient lord Chatham et son fils William Pitt, avant que ce dernier eût obtenu l'omnipotence ministérielle. Il proposa même, dans la chambre-haute, une adresse au roi, pour le supplier de reconnaître la république française, afin d'établir ainsi une paix durable entre deux peuples

que la nature n'avait pas destinés à s'entre-égorgé éternellement. Personne n'ayant appuyé cette motion, qui fut par conséquent rejetée, les journaux ministériels désignèrent lord Stanhope sous le nom de *minorité d'un seul*. Il n'en persista pas moins à reprocher aux ministres de fomenter des troubles et des séditions dans l'intérieur de la France ; soutint que cette conduite était aussi impolitique que révoltante, et que ceux qui s'en rendaient coupables foulaient aux pieds les principes les plus sacrés, reçus parmi toutes les nations civilisées. Il remplit depuis les devoirs de juge lors du procès du Verrès moderne, le consul de l'Inde, Hastings ; mais après une nouvelle suspension des lois protectrices de la liberté individuelle, il ne prit plus de part au procès, et se retira même pendant quelque temps de la chambre des pairs, après avoir publié une protestation très-énergique, et rendu un compte honorable des sentimens et des motifs qui avaient jusque-là dirigé sa conduite politique. Lord Stanhope reparut à la chambre des pairs en février 1800, et, soutenant les mêmes principes, y présenta un tableau fortement tracé de l'état de détresse de la Grande-Bretagne, et des malheurs que la prolongation de la guerre avait fait fondre sur son pays, malheurs qu'il avait si souvent prédits, et auxquels il était bien temps de mettre un terme. Une nouvelle motion tendant à ouvrir des négociations avec la France, pour amener promptement la paix, eut cependant encore le sort de toutes celles que lui et ses

amis avaient déjà faites. Il défendit ensuite en véritable ami de l'humanité, mais avec aussi peu de succès, la cause des noirs, et sollicita vainement l'abolition de la traite, qui ne fut décrétée que quelques années plus tard. En août 1807, il développa tous les dangers résultant, pour le commerce et la prospérité de l'Angleterre, de la nouvelle guerre qu'on méditait contre les États-Unis de l'Amérique. Le 2 juillet 1811, à la grande surprise de la chambre, il parla en faveur d'un bill proposé par le ministère, relatif aux billets de l'échiquier alors en circulation, et prouva ainsi que son opposition n'était ni absolue ni systématique, mais fondée sur la conviction que les mesures qu'il repoussait étaient désastreuses, tandis qu'il se trouvait prêt à appuyer celles qu'il jugeait équitables et utiles. Il combattit l'année suivante, avec son énergie habituelle, le projet de loi présenté par les ministres, pour assurer la tranquillité publique à l'intérieur, projet entaché de dispositions arbitraires. En 1813, il attaqua les membres de l'amirauté pour leur conduite dans la guerre contre les États-Unis de l'Amérique, et pour les opérations incendiaires, exécutées à Washington et autres lieux. Il parla, le 8 juin 1814, en faveur de l'émancipation des catholiques d'Irlande, et ne cessa de défendre cette cause ; il s'opposa quelque temps après au bill sur les assemblées séditionnaires. Le 7 mai 1816, il demanda la remise à 6 mois de la seconde lecture du bill sur les poids et mesures, releva les erreurs graves du projet, principa-



lement en ce qui concernait la vibration du pendule, et déploya dans cette discussion les connaissances approfondies qu'il possédait sur les matières en question. Cette fois aussi sa motion, appuyée par le marquis de Lansdowne, fut adoptée par la chambre. Le dernier acte de la vie publique de lord Stanhope, fut une demande ayant pour objet de réduire en un code simple, clair, et à la portée de tous les citoyens, les statuts divers et les lois volumineuses de l'Angleterre, dont une partie d'ailleurs était déjà tombée en désuétude. Lord Stanhope mourut d'une hydropisie de poitrine, le 1<sup>er</sup> décembre 1816, dans la 64<sup>me</sup> année de son âge. Il était alors entièrement abandonné de sa famille; ses enfans avaient depuis long-temps passé sous les bannières ministérielles, et leur oncle Pitt les avait efficacement soutenus contre leur père. Celui-ci, véritable philosophe pratique, s'est aussi fait une réputation distinguée par ses vastes connaissances, et les sciences physiques et mécaniques lui doivent d'utiles découvertes. Constant ami de la liberté de la presse, il s'est occupé avec succès des moyens d'en accélérer les produits, et la *presse perfectionnée* qui porte son nom, assez généralement en usage en Angleterre, a déjà été adoptée en quelques autres pays. On lui doit encore deux machines arithmétiques très-ingénienses, qu'il inventa en 1786; des moyens nouveaux pour préserver les bâtimens de l'action du feu; une manière particulière de brûler la chaux, qui produit un ciment beaucoup plus dur que

le mortier ordinaire; des couvertures économiques pour les maisons des habitans des campagnes, etc. Outre les ouvrages déjà cités dans cet article, il a publié un grand nombre de *Mémoires*, insérés dans les Transactions philosophiques; un *Traité sur l'électricité*, et un autre sur la *Musique*. Considéré comme orateur, lord Stanhope n'était point doué de tous ces avantages extérieurs qui secondent si bien l'éloquence; mais ses discours, d'une logique profonde, étaient d'ailleurs si pleins d'esprit et d'originalité, que les hommes mêmes les plus opposés à ses principes politiques ne se lassaient point de l'entendre. Il frappait fort et juste, et ses saillies heureuses ont souvent déconcerté ses adversaires et les plus graves magistrats. Aux lumières qui honoraient l'homme d'état, il joignait les vertus de l'homme privé; patriote ardent, il provoqua ou seconda de tous ses moyens les mesures utiles à son pays; mais il ne crut jamais que le bonheur de ses concitoyens ou la prospérité de l'Angleterre dépendit de la ruine, de la servitude et de l'abrutissement des hommes nés en d'autres contrées.

STANHOPE (PHILIPPE-HENRI, VICOMTE MAHON, COMTE DE), garde des archives de la tour de Birmingham à Dublin, pair de la Grande-Bretagne, etc., fils du précédent, naquit le 7 décembre 1781. Sous le prétexte d'opinions incompatibles avec celles de son père, il abandonna de bonne heure la maison paternelle, se réfugia chez son oncle le ministre Pitt, et entama bientôt, sous les auspices de

celui-ci, un procès d'intérêt contre l'auteur de ses jours. Il succéda, en 1817, aux titres, biens et dignités du comte Stanhope, et vint siéger dans la chambre des pairs. Le jeune lord crut ne pouvoir mieux signaler son entrée dans la carrière parlementaire, et son aversion pour les principes paternels, qu'en insultant, dans son premier discours à la chambre-haute, une nation pour laquelle son prédécesseur avait témoigné de l'estime et de l'affection. Le discours prononcé lors de l'ouverture du parlement, le 27 janvier 1818, fit quelque sensation par son inconvenance même, et par les injurieuses épithètes dont l'orateur l'avait orné. Il annonça d'abord à ses collègues étonnés, « que le roi de France, loin de posséder l'affection de ses sujets, leur était même désagréable, parce que ceux-ci le considéraient comme un maître que les armées alliées leur avaient imposé pour abattre leur orgueil, pour leur infliger un châtiment de leurs crimes, et pour donner une garantie au reste de l'Europe. » Le noble lord ajouta : « or, sans l'amour de ses sujets, un roi ne peut pas rester long-temps paisible sur son trône ; les alliés doivent donc empêcher que de nouvelles révolutions ne viennent encore troubler la tranquillité de l'Europe. Il faut en conséquence démembrer ce royaume et en faire trois parties, suivant la division tracée dans les commentaires de Jules-César, ou bien *il faut que les troupes étrangères continuent d'occuper la France, quelque précis et impératifs que soient les ter-*

*mes des traités qui stipulent le contraire.* » Après cette loyale et équitable proposition, l'orateur engage la chambre à réfléchir sur le caractère du peuple français. « C'est, dit-il, sur la surface du globe celui qui a le moins de principes ; c'est un peuple qui a suivi avec indifférence une carrière d'esclaves et de voleurs : ce peuple est aujourd'hui le plus abject des peuples. Si nous devons voir se renouveler les calamités des 20 dernières années, par les mêmes individus et au même degré, si nous adoptons le système de céder aux desseins de la France, nous verrons se flétrir sous nos yeux les lauriers que nous avons si chèrement achetés. » Ces invectives contre les 30 millions d'hommes qui habitent le sol de la France, parurent révolter la majorité des membres de la chambre des pairs britanniques, et même les partisans les plus dévoués au ministère. Le comte de Liverpool, premier lord de la trésorerie, crut devoir chercher à atténuer ce sentiment général d'indignation ; en répondant à la diatribe, qu'il qualifia au reste de *très-habile discours de son noble ami*, le ministre ajouta ces mots : « Placé dans une situation particulière, lord Stanhope a cru devoir exprimer ses sentimens, et je ne puis qu'en approuver les motifs. » Cependant il combattit cette partie du *très-habile discours*, qui recommandait la violation des traités, et le comte Liverpool soutint que l'honneur et la politique prescrivaient également d'y rester fidèle. MM. Jubé, Dupin, Fiévée, et plusieurs autres écrivains français, n'ont pas voulu





Stanislas Auguste  
Roi de Pologne.

laisser sans réponse le discours de lord Stanhope, et leurs réfutations, dans lesquelles aucun d'eux ne s'est abaissé aux injures, sont devenues des pièces accablantes pour le noble orateur. Quelques autres Français ont fait un appel direct à sa personne et lui ont demandé raison de ses injures; mais il n'a point jugé à propos de relever le gant qui lui a souvent été jeté, et le jeune comte a prudemment refusé de sortir de l'arène parlementaire; il paraît même que, sur ce théâtre où il a débuté avec tant d'éclat, il s'en est tenu depuis à son premier essai oratoire, qu'il était en effet difficile d'égaliser. Lady Stanhope n'a point dédaigné de visiter, tout récemment encore, cette France qu'on n'a pu démembrer, et pendant son séjour chez un peuple que son mari aurait voulu effacer du rang des nations, elle a partout été traitée avec cette urbanité bienveillante que les Français mettent habituellement dans leurs relations sociales avec les étrangers.

STANISLAS-AUGUSTE PONIATOWSKI, dernier roi de Pologne, naquit à Wolczin, en Lithuanie, le 17 janvier 1732; il était fils d'un simple gentilhomme de Lithuanie, qui servit successivement sous Charles XII, roi de Suède, et sous Auguste, roi de Pologne, et qui parvint à épouser la princesse Czartorinska, descendante des Jagellons, grands-ducs de Lithuanie. Le jeune Stanislas, le septième des onze enfans de son père, était doué d'une belle figure, de manières aimables et de beaucoup d'esprit. Il parlait les sept

principales langues de l'Europe. On a dit qu'il était né ambitieux, et qu'il montra de bonne heure le désir de parvenir au trône, auquel il avait droit de prétendre, comme gentilhomme polonais; le fait est cependant que lorsqu'après la mort d'Auguste III, l'opinion, pour lui élire un successeur, se partageait entre lui et son beau-frère Czartoryski, chacun d'eux refusant cette dignité pour lui-même, engageait son rival à l'accepter, et tous deux informèrent l'impératrice de l'intention où ils étaient de refuser la couronne. Il voyagea d'abord en Allemagne, et se rendit ensuite en France, où il captura l'amitié de l'ambassadeur de Suède, qui lui facilita l'accès des sociétés les plus agréables. M<sup>me</sup> la duchesse de Brancas écrivait, sous la date du 8 décembre 1753, à M<sup>me</sup> la comtesse de Bruhl, épouse du premier ministre du roi Auguste III: « Il faut bien vous rendre compte, madame, de l'enfant que vous m'avez confié; je l'ai trouvé ici, mais si brillant, volant si bien de ses propres ailes, que mon secours lui a été bien inutile. Tous ceux qui ont connu M. son père ont été ravis de retrouver le fils de celui qu'on désigne, par comparaison, comme l'*ami, le compagnon et le rival d'Alcide*. Je n'ai eu rien à ajouter à la vénération que l'on conserve pour lui en France; mais les vertus des femmes étant plus cachées, j'ai parlé de tout ce qui m'est revenu de votre illustre amie (la mère de Stanislas-Auguste), et je vous ai nommée pour garant d'un mérite supérieur, dont il est aisé de retrouver les traces

dans M. le comte Poniatowski. En vérité, madame, on ne peut en dire trop de bien. Je n'ai point vu d'étranger arriver avec autant d'avantages, et être plus propre à tirer un grand parti de ses voyages. Il paraît non-seulement instruit des liens, des coutumes et des usages de la Pologne, mais encore de ceux des pays qui y ont rapport. Il sait notre histoire, les anecdotes de chaque règne; sa conversation est agréable et bien au-dessus de celle de la plupart de nos Français. Il cherche à s'instruire de tout; sciences, maximes de gouvernement, guerre, régime militaire, il n'est rien dont il ne s'occupe, dont il ne parle très-bien, sans ostentation, avec modestie. Il est également de bonne compagnie pour un ministre, pour un général d'armée, pour un académicien, pour une vieille dame d'honneur, et jentends dire que nos jeunes et belles dames croient qu'il ne sait que plaire, et qu'il y est généralement parvenu. Il ne convient pas de tous ces avantages, mais il dit que le soin infini que M<sup>me</sup> sa mère a pris de l'éducation de ses enfans aurait dû le rendre tel qu'on voudrait bien le dépeindre. Il en parle avec une vénération et un respect qui font valoir chez lui les qualités du cœur à l'égal de celles dont brille son esprit : j'entrevois qu'il possède tout ce qui peut faire un sujet utile à son pays. » Lié avec M<sup>me</sup> Geoffrin, femme d'un riche entrepreneur de la manufacture des glaces, il dut à cette dame, dont il resta constamment l'ami, des secours pécuniaires qui lui ouvrirent les portes de la prison où ses créanciers l'avaient fait enfer-

mer. Stanislas partit pour Londres, et eut occasion de s'attacher au chevalier Hanbury, qu'il suivit en Russie, où le chevalier se rendait comme ambassadeur du cabinet de Saint-James. Stanislas plut à la grande-duchesse, depuis si célèbre sous le nom de CATHERINE II (voy. ce nom). Malgré la prédilection que cette princesse avait pour Poniatowski, et quelques démarches qu'elle avait d'abord autorisées en sa faveur, elle écrivit ensuite à son ambassadeur qu'elle voulait que le choix d'un roi fût parfaitement libre, et elle crut si peu ensuite avoir contribué à son élection, qu'elle mandait à M<sup>me</sup> Geoffrin : « Votre fils est devenu roi; je ne sais pas trop comment. » Son élection au trône eut lieu dans la diète de Wola, le 7 septembre 1764. Lors de son couronnement, au mois de novembre de la même année, il prit le nom de STANISLAS-AUGUSTE. Sa conduite dans les premiers temps de son règne fut digne de l'approbation générale. Il ne se vengea d'aucun de ses ennemis, ne permit aucune destitution, et accueillit tout le monde avec la plus grande affabilité. Malheureusement les troubles religieux vinrent altérer la bonne harmonie que le caractère doux et pacifique de Stanislas commençait à rétablir dans ses états. Les puissances voisines étaient trop intéressées à voir troubler cette harmonie pour la laisser subsister long-temps. Huit jours après son couronnement, elles parvinrent à soulever les dissidens et les Grecs non-unis qui excitèrent des troubles, qui sans cesse fomentés ne finirent qu'avec la royauté. Le roi

disait alors un mot qui a été répété depuis avec moins de raison peut-être : « Je ne savais pas que ma couronne fût d'épines. » Voici la cause de ces dissensions. « Les protestans, connus sous le nom de *dissidens*, étaient exclus, dit l'auteur d'une notice sur Stanislas, des diètes et du droit de suffrage par les catholiques; ils réclamèrent l'exécution du traité d'Oliva, conclu en 1660, par lequel plusieurs puissances leur avaient assuré leurs privilèges, et ils implorèrent le secours de la Russie. La diète de 1766 s'assembla; alors les ministres russe, anglais et prussien lui présentèrent, en faveur des protestans, des mémoires qui excitèrent de violens murmures. Le roi parut les favoriser; aussitôt les évêques catholiques lui reprochèrent de soutenir les ennemis de l'état; mais les armées russes, qui s'avancèrent jusques aux portes de Varsovie, firent ouvrir les yeux à la diète sur le danger imminent de voir partager la Pologne par les puissances protectrices. Les catholiques se réunirent en corps d'armée sous le nom de *confédérés*, ayant pour étendard la Vierge et l'Enfant-Jésus. Ils prirent comme les anciens croisés des croix brodées sur leurs habits. L'un d'entre eux, nommé Pulawski, résolut d'enlever le roi, et confia son projet à trois autres chefs, de lui livrer Stanislas, ou de le tuer s'ils ne pouvaient l'amener vivant. Ces trois chefs, à la tête de quarante dragons déguisés en paysans, entrèrent dans Varsovie, le 5 novembre 1771, par diverses portes, se réunirent dans

la rue des Capucins, et attaquèrent, à dix heures du soir, la voiture du roi. Toute sa suite disparut, lui-même était descendu dans le dessein de s'échapper à la faveur de la nuit, lorsque les assassins le saisirent par les cheveux, en lui disant : *Ton heure est venue*. L'un d'eux tira contre lui son pistolet si près, que Stanislas sentit la chaleur de la flamme, tandis qu'un autre lui donna sur la tête un coup de sabre qui pénétra jusqu'au crâne. Les conjurés le prirent alors au collet, et, étant montés à cheval, ils le conduisirent entre leurs chevaux, au grand galop, dans les rues de la capitale. Hors des portes, ils le mirent sur un cheval et l'entraînèrent dans leur fuite. La nuit était extrêmement sombre; les conjurés perdirent le chemin, et, comme les chevaux ne pouvaient plus se soutenir de lassitude, ils obligèrent le monarque à descendre et à les suivre à pied, avec un seul soulier, l'autre s'étant perdu dans le trajet. Ils continuèrent alors leur route à travers des terres impraticables, sans chemin tracé, sans savoir où ils étaient. Pendant la route, plusieurs demandèrent souvent à leur chef Kosinski, s'il n'était pas temps de mettre le roi à mort. Au point du jour, les assassins s'apercevant qu'ils n'étaient pas fort éloignés de Varsovie, s'enfuirent, et Stanislas resta seul avec Kosinski, qui était à pied comme lui. Cependant ce dernier commença à laisser entrevoir quelque inquiétude. Quel moment! lorsque ce malheureux dit à son prince tout sanglant : *Vous êtes pourtant mon roi!* — « Oui, répondit Stanislas,

et votre bon roi, qui ne vous ai jamais fait de mal.» Ce dernier profita aussitôt de cet instant pour représenter à Kosinski l'atrocité de son action, et l'invalidité du serment qu'il avait prêté. Kosinski resta attentif à ce discours, et dit au monarque : Si, consentant à vous sauver la vie, je vous conduis à Varsovie, quelle en sera la suite? Je serai arrêté et mis à mort. Le roi lui donna sa parole qu'il ne lui serait fait aucun mal. Alors Kosinski, ne résistant plus, tomba aux pieds de son souverain, en l'assurant qu'il se fiait entièrement à sa générosité. Le roi, parvenu au petit moulin de Mariemont, écrivit au gouverneur de la capitale, et ses gardes accoururent aussitôt pour le chercher et le reconduire à son palais. Deux chefs des conjurés furent arrêtés et condamnés à mort; Kosinski obtint sa grâce, et se retira en Italie, où il jouit pendant sa vie d'une pension annuelle que lui fit le roi.» Stanislas, que les déchirements de la Pologne affligeaient profondément, avait assez d'énergie pour gouverner en roi, pour combattre et mourir à la tête des braves Polonais, combattant pour leur indépendance, mais lié par la constitution, enchaîné par les *pacta conventa*, ne jouissant d'aucun des droits du pouvoir exécutif, il ne pouvait pas faire un pas sans y être spécialement autorisé par la diète générale, sous peine d'être détrôné. Ce monarque, informé que Catherine allait visiter (1787) la Crimée, se rendit au-devant de cette princesse à Kanief. Il ne put voir l'impératrice, parce qu'elle resta sur le fleuve, et que le roi ne

put, sans encourir la déchéance, dépasser les limites de son pays; mais ils communiquèrent par écrit, et le roi en obtint à peu près tout ce qu'il lui demanda, et surtout l'intégrité de son royaume. Il eut à la même époque une entrevue à Korsun avec l'empereur Joseph II, qui l'assura solennellement « qu'il ne souffrirait pas qu'un seul arbrisseau fût enlevé à la Pologne; » et peu d'années après, en 1792, les Russes et les Prussiens s'emparèrent malgré les efforts du brave Kosciusko, de toute la Pologne, que ces deux souverains se partagèrent vers la fin de 1795. On fit partir le roi pour Grodno, où ce prince fut gardé à vue, parce que la méchanceté ne cessait de l'accuser d'être l'ennemi le plus dangereux de la Russie; et le 25 novembre de la même année, jour anniversaire de son couronnement, le gouverneur-général de Lithuanie vint présenter à sa signature l'acte d'abdication : le roi s'y refusa avec fermeté; mais le gouverneur ayant ajouté « que ses dettes ne seraient payées, et que l'on ne pourvoit à son sort et à celui de sa famille et de ses serviteurs, que lorsqu'il aurait signé son abdication, » il céda pour ne pas faire, par son obstination, une foule de malheureux. Relégué à Grodno, il y resta entièrement oublié jusqu'au moment où Paul I<sup>er</sup> succédant à l'impératrice, sa mère, écrivit de Moskou à Stanislas pour l'engager à se rendre à son couronnement; Stanislas suivit ensuite l'empereur à Saint-Petersbourg, fut logé au palais impérial même, et fut comblé par Paul I<sup>er</sup> de témoignages d'amitié.



Stanislas mourut à Saint-Petersbourg, le 11 avril 1798, après une agonie de 24 heures, à la suite d'une attaque d'apoplexie. Le monarque russe honora de ses derniers regrets son malheureux ami, en déposant sur sa dépouille mortelle tous les insignes de la royauté; on a dit que ce monarque avait succombé sans exciter ni intérêt ni pitié. Voici le témoignage que rendait à ce prince, après son abdication, la ville de Varsovie, dans un appel aux habitans : « Nous avons été témoins oculaires de tout son règne; aucun prince n'a jamais souhaité aussi sincèrement que lui rendre son peuple heureux; mais, dans ses démarches politiques, aucun n'a rencontré des obstacles aussi insurmontables au sein de sa propre nation. »

STASSART (GOSWIN-JOSEPH-AUGUSTIN, BARON DE), membre de la seconde chambre des états-généraux du royaume des Pays-Bas, né à Malines en 1780, reçut sa première éducation sous les yeux de son aïeul Jacques-Joseph baron de Stassart, conseiller-d'état et président du conseil de Namur, mort en 1801, considéré comme un des plus savans magistrats qu'ait produits la Belgique. Après avoir achevé ses études au collège de Namur, il débuta dans la carrière des lettres en 1800, par des *Idylles* qui, réimprimées en 1802 sous le titre de *Bagatelles sentimentales*, ont été reproduites dans la *Bibliothèque pastorale*, de P. Chaussard, et dans plusieurs autres recueils. Ce premier succès littéraire ne détourna point M. de Stassart d'études plus sérieuses. Il vint à Paris pour suivre les cours de l'uni-

versité de jurisprudence, où il obtint les premiers prix d'éloquence (1803), de plaidoirie et de législation criminelle (1804). Auditeur au conseil-d'état (5 août 1804), il fut chargé de l'intendance du Tyrol en 1805, et par la sagesse de ses mesures, il y prévint une insurrection sur le point d'éclater, précisément à l'époque où le prince Eugène Beauharnais, vice-roi d'Italie, devait traverser cette province, en se rendant à Munich pour son mariage avec la princesse Auguste de Bavière. En 1806, M. de Stassart visita quelques départemens de la Belgique et ceux de la rive gauche du Rhin, pour y prendre connaissance des différentes branches de l'administration; et, dans ses rapports au ministre de l'intérieur, il proposa divers projets d'utilité publique qui furent adoptés; une mission relative au cadastre lui mérita presque en même temps les éloges du ministre des finances (Gaudin). Intendant d'Elbing en 1807, il rendit les plus importants services à l'armée française, et captura l'estime des habitans, qui le supplièrent d'accepter des lettres de bourgeoisie, lorsqu'il partit pour Königsberg au mois de juillet. Son séjour dans cette dernière ville lui fournit l'occasion de donner des preuves éclatantes de sa délicatesse et de son désintéressement; il avait obtenu que la contribution de huit millions, imposée en argent à la ville de Königsberg, serait supportée par toute la province. Les députés voulurent lui faire accepter dix mille ducats en témoignage de reconnaissance; mais il les refusa par ces paroles consignées

dans les journaux allemands : *Voudriez-vous donc, Messieurs, me faire rougir d'un acte de justice ?* Après le traité de Tilsitt, il fut envoyé dans les principales villes du duché de Warsovie, pour y recueillir les réclamations des Polonais à la charge de la Prusse, et pour présider à l'échange des archives entre les deux gouvernements. Au mois d'octobre (1807), les Français ayant repris les rênes de l'administration dans les provinces prussiennes encore occupées militairement, M. de Stassart devint intendant de la Prusse occidentale à Marienwerder, puis, au mois de mai 1808, intendant de la moyenne Marche à Berlin, où, par des dispositions non moins prudentes qu'énergiques, il mit fin au rassemblement tumultueux qu'une disette fictive occasionait chez les boulangers. De retour en France, M. de Stassart alla remplir, en 1809, les fonctions de sous-préfet à Orange, d'où il passa, le 12 janvier 1810, à la préfecture de Vaucluse, dont son arrondissement dépendait. Il a laissé sur les bords du Rhône de nombreux et honorables souvenirs administratifs: un monument élevé, par ses soins et à ses frais, à la mémoire du vertueux évêque d'Orange (du Tillet); un prix fondé pour l'éloge de Pétrarque à l'Athénée de Vaucluse; la bibliothèque publique d'Orange, dont il a formé le noyau par le don de 3,000 volumes; le cours qui conduit aux eaux minérales de Vaquegras; enfin la jolie promenade autour de l'arc-de-triomphe, à laquelle, suivant un auteur du pays (M. de Gasparin, Histoire de la

ville d'Orange et de ses environs, vol. in-12, 1816), l'acclamation publique a donné le nom de ce digne administrateur. M. de Stassart aurait cru ne remplir qu'imparfaitement ses devoirs, si dans toutes les circonstances, il ne s'était dévoué au bien-être de ses administrés. « Nous l'avons vu, » dit un jeune littérateur provençal, (M. Victor Dugier, dans une note à la suite d'un de ses poèmes), « nous l'avons vu pendant une nuit orageuse, au moment où la Durance portait le ravage autour d'Avignon, en mai 1810, se transporter avec les ingénieurs des ponts-et-chaussées, à travers les eaux pour surveiller les digues en danger de se rompre, et distribuer des secours aux malheureux. » M. de Stassart s'est montré l'un des plus ardens propagateurs de la vaccine, et une médaille d'or fut votée en sa faveur, par le comité central en 1811. Préfet des Bouches-de-la-Meuse cette même année 1811, il ne cessa de donner des soins particuliers aux beaux arts et à l'instruction publique; mais l'opposition des habitans aux mesures prescrites par le gouvernement français rendit son administration pénible. Diverses émeutes d'une nature fort sérieuse le mirent à même de montrer un sang-froid et une intrépidité qui imposèrent au peuple, et contribuèrent souvent à rétablir l'ordre sans effusion de sang. C'est dans un de ces mouvemens insurrectionnels à La Haye, en 1812, qu'il eut la générosité de s'opposer à l'arrestation d'un marin qui avait voulu lui porter un coup de couteau. Si les passions et

l'esprit de parti se sont élevés contre M. de Stassart pour l'accuser d'une excessive sévérité, il n'est personne qui lui refuse le mérite d'administrateur actif, éclairé, juste, et d'une délicatesse scrupuleuse. Les Hollandais conviennent aussi que, sans la modération de ses rapports, après la révolte des principales villes de son département, au mois d'avril 1813, la Hollande eût été traitée comme Hambourg, et que, si dans les villes de La Haye et de Rotterdam, la révolution des 17 et 18 novembre 1813 ne fut accompagnée d'aucun désordre, c'est à sa conduite, pleine de sagesse et de prudence, qu'il faut l'attribuer en grande partie. Il fut forcé de se retirer dans la forteresse de Gorcum, qu'il quitta le 3 décembre, conformément aux instructions du ministre de l'intérieur, pour se rendre à Paris. Ceux qui connaissent les obligations imposées aux membres de la légion d'honneur par leur serment, ne s'étonneront point qu'à l'approche des troupes alliées, le 29 mars 1814, M. de Stassart-ait cru devoir offrir ses services au prince Joseph, et visiter le lendemain des batteries où il conduisit des artilleurs volontaires qu'il avait trouvés dans le faubourg Saint-Antoine. Dégagé de ses sermens par la chute de l'empire français, il se fit présenter au père de Marie-Louise, à l'empereur d'Autriche dont il avait été le sujet, et ce monarque lui conféra sa clef de chambellan comme une récompense de sa noble conduite dans le Tyrol. M. de Stassart peut se glorifier de cette faveur ainsi que

de l'étoile d'officier de la légion d'honneur, de la grand-croix de Saint-Stanislas de Pologne, des décorations de l'ordre tyrolien, du mérite civil de Bavière, et de l'étoile polaire de Suède, parce que ces décorations sont pour lui d'honorables témoignages de ses services. M. de Stassart passa plusieurs mois à Vienne pendant le congrès; mais le sort de la Belgique paraissant fixé d'une manière définitive, il était en route pour retourner dans sa patrie, lorsqu'il apprit les prodigieux événemens du mois de mars 1815. Il se dirigea alors sur Paris, et le 17 avril il en repartit avec les dépêches de Napoléon pour l'empereur d'Autriche, et des pleins-pouvoirs pour négocier le maintien du traité de Paris. N'ayant pu franchir les barrières qu'opposait à son passage la police de Lintz, il prit le parti de se retirer et d'expédier de la petite ville de Wetz, une estafette à Vienne. Après avoir fait quelque séjour à Munich, il revint à Paris, et proposa, dans la nuit du 13 au 14 mars, à Napoléon d'abdiquer en faveur de son fils, l'assurant que l'Autriche soutiendrait cette détermination. Nommé trois jours après maître des requêtes, il ne siégea point au conseil-d'état, attendant toujours le moment de reprendre les négociations. Après la seconde entrée des armées étrangères à Paris, il se retira dans la Belgique, et satisfait d'un modique patrimoine diminué par toutes les révolutions, il vécut dans sa retraite philosophique de Corioule, uniquement occupé des lettres et de l'agricul-

ture. Ses concitoyens l'appelèrent aux états provinciaux de Namur en 1817, et en 1821 aux états-généraux, où depuis quatre ans il défend, avec autant de décence que d'énergie et de talent, les intérêts de l'industrie belge. Les journaux français ont fait connaître plusieurs de ses discours, que toutes les feuilles de Bruxelles, sauf le journal officiel, s'empressent d'accueillir. M. de Stassart, membre d'un grand nombre d'académies, est auteur des ouvrages suivans : 1° *Bagatelles sentimentales*, vol. in-32, Bruxelles, 1800; seconde édition, vol. in-18, Bruxelles, 1802; elles ont été traduites en italien par F. L. Bianchi, auteur d'une tragédie d'*Ogier le Danois*. 2° *Géographie élémentaire*, 2 vol. in-8°, sans nom d'auteur, Paris, 1803, et 2<sup>me</sup> édition, avec des changemens, 1805. Les journaux en ont rendu dans le temps un compte avantageux; ils ont loué surtout la partie historique. 3° *Dieu est l'amour le plus pur*, traduction de morceaux choisis d'Ekartshausen, souvent réimprimée, et dont il existe de nombreuses contrefaçons. La dernière édition, précédée d'une notice sur l'auteur, est de Paris, vol. in-18, Guitel, 1823. 4° *Régulus aux Romains*, discours qui a remporté le prix d'éloquence à l'université de Paris en 1803, brochure in-8°; 5° *Description de l'arrondissement d'Orange et diverses notes statistiques* (dans l'almanach de l'arrondissement d'Orange, vol. in-12, 1810); 6° Discours de réception à l'athénée de Vaucluse, le 6 juin 1810, suivi d'une notice sur les hommes célèbres du départe-

ment, et autres discours en grand nombre; 7° *Analyse de l'histoire belge de M. Dewez*, vol. in-8°, Avignon, 1810; on n'en a tiré que vingt exemplaires. 8° *Pensées de Circé, chienne célèbre*, 1<sup>re</sup> édit., vol. in-18, Didot, 1814; 2<sup>me</sup> édit., Bruxelles, 1814, et 3<sup>me</sup> édit., augmentée, Bruxelles, 1815: ce recueil de pensées philosophiques, d'une tournure originale et piquante, a été traduit en allemand par M. Kohlman, en 1816. 9° *Promenade à Tervueren*, brochure in-4°, Bruxelles, 1816; 10° *Discours sur l'étude de l'histoire des provinces belgiques*, brochure in-8°, Bruxelles, 1817; 11° *Fables*. Cet ouvrage, accueilli très-favorablement du public, et dont la plupart des journaux ont fait l'éloge lorsqu'il parut en 1818, compte déjà cinq éditions. La 4<sup>me</sup>. Paris, vol. in-18, contenait 15 fables nouvelles, et la dernière, Bruxelles, vol. in-18, 2 fables de plus, en tout 144. Plusieurs présentent de piquantes allusions politiques. Une traduction hollandaise par M. Swaan, poète d'Amsterdam, est sous presse en ce moment. 12° *Épîtres, chansons, épi-grammes*, etc., dans l'Almanach des Muses, dans la Petite Encyclopédie de Capelle, dans l'Almanach poétique de Bruxelles, etc. M. de Stassart a fourni des articles littéraires au Mémorial européen (1803-1805); au Surveillant (janvier, février et mars 1816); au journal de la Belgique (1820-1824), et plusieurs morceaux de législation aux Annales de l'université de jurisprudence. Il a coopéré à la statistique de la France, publiée en 1803; à la

*Biographie moderne*, qui parut en 1806, 4 vol. in-8° ; à la *Galerie historique des contemporains*, publiée à Bruxelles ; et il a composé pour la *Biographie universelle* des frères Michaud, plusieurs notices intéressantes, entre autres celles de Bender, Châteaufort, Cobeurl, Feller, Ferraris, Lasey, Laudon, Marnix, etc. M. de Stassart a suivi avec soin les hommes et les choses de son temps ; il a conservé, dit-on, sur tout ce qu'il a vu des notes précieuses, et il est à désirer qu'il les réunisse et en forme des *Mémoires*, pour les donner un jour au public.

STEDING (BOGISLAS, COMTE DE), feld-maréchal au service de Suède, entra dans la carrière des armes dès sa jeunesse, et s'y distingua par sa valeur et ses talens. La Suède étant en paix, il vint servir comme volontaire en France, pendant la guerre d'Amérique, et fut bientôt employé sous les ordres du général La Fayette. Cité dans plusieurs occasions pour sa belle conduite, Washington lui donna des témoignages publics de son estime et de sa reconnaissance pour les services qu'il avait rendus aux États-Unis de l'Amérique, ainsi que plusieurs autres Suédois qui avaient traversé avec lui les mers pour servir la cause de la liberté. Après la conclusion de la paix, M. de Steding reçut des mains de Washington l'ordre de Cincinnatus, et revint en France, où il fut promu au grade de colonel, et commanda long-temps en cette qualité le régiment d'infanterie étrangère qui portait le nom de Royal-Suédois. Rappelé dans sa patrie lors de la désastreuse

guerre que le roi Gustave III déclara à la Russie en 1788, M. de Steding fut nommé général-major, et commanda une division de l'armée suédoise pendant les campagnes de 1790 et 1791. Il défendit pied à pied, avec la plus grande valeur, le sol de sa patrie, et remporta même quelques avantages contre les forces supérieures des généraux russes Michelson et Schultz. Le roi de Suède, ayant été forcé de conclure la paix de Wœrele en 1792, envoya le général Steding à Pétersbourg, en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Il s'y fit autant estimer par la loyauté et la noblesse de son caractère, qu'aimer par ses qualités sociales. Après la mort de Gustave III, il fut continué dans son poste d'ambassadeur par le roi Gustave IV, et résida à Pétersbourg jusqu'à l'époque où l'empereur Alexandre conclut la paix de Tilsitt. Rappelé à Stockholm, il s'opposa dès-lors de tous ses moyens à la guerre imprudente, et déplorable par ses suites, que Gustave IV fit à la Russie, contre l'avis de ses plus sages conseillers. Il assista à la révolution qui amena l'abdication de ce roi, en 1809, et fut ensuite envoyé à Abo, en Finlande, pour négocier la paix avec les ministres russes. Cette paix, devenue urgente pour la Suède, ne put être obtenue que par le sacrifice entier de la Finlande suédoise et des îles d'Åland. Le roi Charles XIII lui donna le titre de comte, le cordon bleu de l'ordre des Séraphins, et le nomma feld-maréchal des armées suédoises. Il était déjà chevalier des ordres de Saint-André et d'Alexandre News-

ky de Russie. Le maréchal Steding termina son honorable carrière quelques années après, à Stockholm, dans un âge très-avancé. Son frère puîné, le baron de STEDING, vice-amiral de la flotte suédoise, avait ainsi que lui servi avec la plus haute distinction en France, où il fit sur mer toutes les campagnes de la guerre d'Amérique, accompagna l'amiral Suffren dans l'Inde, et prit une part glorieuse à ses opérations. Il était parvenu au grade de capitaine de vaisseau, et était décoré de l'ordre du mérite militaire de France, lorsqu'il fut rappelé en Suède, où il combattit vaillamment contre les Russes, et fut nommé vice-amiral.

STENDEL (H. DE), général au service de la république, était né dans le Palatinat. Colonel de hussards en 1792, il fut employé à cette époque dans l'armée du général Dumouriez, qui obtint pour lui le grade de maréchal-de-camp. M. de Stengel se distingua, à la tête de l'avant-garde, dans les campagnes de Champagne et des Pays-Bas ; mais bientôt ayant demandé l'autorisation de ne pas combattre contre le prince dans les états duquel il était né, cette circonstance et ses liaisons avec Dumouriez le rendirent suspect après la défection de ce général. Une défaite qu'il éprouva lui-même auprès d'Aix-la-Chapelle augmenta les soupçons qui s'élevaient contre lui. Incarcéré à l'Abbaye comme traître à la république, il resta détenu jusqu'à la chute de Robespierre. Réintégré alors dans son grade, il accompagna le général en chef Bonaparte dans la célèbre campa-

gne de 1796, en Italie, et combattit avec la plus grande valeur jusqu'à la bataille de Mondovi, où il fut tué à la tête de la cavalerie.

STEVENOTTE, ancien président de l'administration du département de Sambre-et-Meuse, fut élu député de ce département au conseil des cinq-cents en 1798 ; il y siégea jusqu'à l'époque de la révolution du 18 brumaire, contre laquelle il se prononça avec force. Exclu du conseil dès le lendemain de cette journée, M. Stevenotte fut même pendant quelque temps détenu dans le département de la Charente-Inférieure. Il avait, pendant long-temps, été un des principaux rédacteurs du *Journal des Hommes libres*, et faisait partie, en 1799, de la société populaire qui se réunissait au Manège. Nommé *notateur* de cette société le 1<sup>er</sup> août, il s'y était montré opposé aux mesures du gouvernement d'alors, et avait prononcé plusieurs discours véhémens contre les membres du directoire. « C'est de cette enceinte, dit-il le 8 août, que partira toujours le premier cri contre les oppresseurs, les traîtres et les voleurs. Il n'y a ici qu'un faisceau d'hommes libres, d'hommes purs ; il résistera à tous les brigands. » M. Stevenotte, aussi peu favorisé du gouvernement consulaire et impérial, que du directoire, ne fut employé que pendant les *cent jours*, en 1815, et remplit alors momentanément la place de sous-préfet à Senlis, qu'il quitta même avant la seconde rentrée du roi. Il n'a point exercé depuis de fonctions publiques. C'est par erreur qu'il est dit dans la Biographie des frères Mi-

chaud, qu'il reparut à Bruxelles en 1817, qu'il y rédigea un journal, et qu'il y fut condamné à trois mois de prison et à 500 florins d'amende : M. Stevenotte, n'a point quitté la France. Le second de ses fils, né dans le duché de Luxembourg, qui fait aujourd'hui partie du royaume des Pays-Bas, et où son père avait des propriétés, s'était établi dans ce pays, et a été rédacteur ou éditeur de plusieurs journaux, tant à Bruxelles qu'à Anvers et à Louvain. C'est ce fils que les journaux ont cité comme une des premières victimes de la nouvelle loi dite *des cinq cents florins*, par laquelle la liberté de la presse, d'abord garantie par la loi fondamentale de ce royaume, a depuis été singulièrement restreinte.

STHAL (JEAN-FRANÇOIS), chef de bataillon au 14<sup>me</sup> régiment d'infanterie de ligne, officier de la légion-d'honneur, naquit à Paris. Le seul nom de patrie produisit dans son cœur cet enthousiasme auquel on dut tant de héros. Sthal partit comme simple volontaire dans le 14<sup>me</sup> bataillon des fédérés nationaux, qui depuis fit partie de la 29<sup>me</sup> demi-brigade, et devint 12<sup>me</sup> régiment de ligne. Quoique considéré de ses camarades, il n'obtint pas un avancement rapide; il avait six ans de service lorsqu'il parvint au grade de sous-lieutenant; mais dès cet instant il se fit gloire d'être l'émule des officiers les plus distingués. Le corps auquel il appartenait fit successivement la guerre en Belgique, en Hollande, en Italie et en Espagne; dans toutes les affaires où il se trouva, Sthal brigua constamment l'honneur d'être placé au

poste le plus périlleux. Capitaine en 1805, il commandait, à la bataille d'Austerlitz, une compagnie de voltigeurs, et concourut, par sa présence d'esprit et son courage, à l'honneur qu'obtint son régiment d'être cité comme l'un des plus vaillans de l'armée. Ce régiment, qui contribua en effet aux brillans résultats de la journée, soutint seul le choc d'un nombreux corps ennemi et couvrit le champ de bataille de plusieurs milliers de Russes. La conduite de Sthal dans cette campagne fut récompensée par le grade de chef de bataillon. Il fit avec distinction la campagne de 1806, et le 10 juin 1807, à la bataille de Steilsberg, il fit surtout preuve de sang-froid et d'intrépidité. En vain le 14<sup>me</sup>, attaqué par des forces considérables, a perdu ses meilleurs officiers : Sthal, quoique atteint lui-même d'un coup de feu et se soutenant à peine, prouve que le vrai courage ne peut se laisser abattre par la douleur. Voyant le colonel Henriod et le chef de bataillon Lemerrier hors de combat, il prend le commandement de la troupe et se prépare à faire une défense des plus vigoureuses. Jamais, sans doute, tant de sang-froid ne fut opposé à tant de périls. Le 14<sup>me</sup> est formé en carré : inébranlable, il essuie, à une distance de moins de cent pas, la mitraille de trente pièces de canon. Deux fois assailli par de nombreux bataillons qui le chargent avec fureur, deux fois il les repousse, quoique la mort ait dégainé ses rangs. L'ennemi, reconnaissant l'inutilité de ses efforts, fait avancer une colonne plus formidable encore. Sthal juge com-

bien la masse de force contre laquelle il va lutter est imposante ; mais lui seul voit toute l'étendue du danger, et le dissimule d'autant plus facilement que des tourbillons de poussière et de fumée déroberent aux regards des soldats du 14<sup>m</sup>, les masses terribles qui se précipitent sur eux. Ces braves, dignes du chef dont le geste et la voix les animent, répondent par un feu terrible aux décharges réitérées d'une épouvantable mousqueterie, et semblent se fortifier d'un rempart de morts qu'ils élèvent autour d'eux. Cependant Sthal, grièvement blessé, affaibli par la fatigue et la perte de son sang, est forcé de quitter le champ de bataille ; mais son ami, l'adjudant-major Lesevvre, continue à soutenir un engagement qui coûta bien cher aux assaillans, dont les cadavres, amoncelés sur trois des faces du carré, attestèrent après la victoire la valeur des guerriers français. Sthal fit la guerre d'Espagne, et s'y distingua en plusieurs occasions. Au siège de Saragosse, il enleva à la baïonnette plusieurs des ouvrages avancés qui couvraient la place, et s'empara, avec son bataillon et le 42<sup>m</sup> de ligne, des premières maisons qui tombèrent au pouvoir de notre armée. Quelques jours après, il s'élança le premier, avec son bataillon, dans la grande rue dite *le Cosso*, et eut avoir triomphé de tous les obstacles lorsqu'il fut arrivé au cœur de la place. Cependant une batterie que démasquèrent les Espagnols, à la détonation de laquelle se joignit une fusillade qui partit en même temps des toits, des fenêtres et des caves,

arrêta momentanément l'impétuosité des braves qu'il commandait. Des matières combustibles s'enflammaient de toutes parts ; mille explosions avaient lieu à la fois ; Sthal, que sa présence d'esprit n'abandonna jamais, trouve un moyen de préserver les braves entraînés sur ses pas par son audace. Tandis que des sacs de laine sont employés à fermer les rues, il se retranche dans le couvent de Saint-François, s'y maintient pendant onze jours, et l'eût fait plus long-temps si, dans cet intervalle, l'armée du centre n'eût opéré sa retraite. Les difficultés du siège allaient chaque jour en augmentant ; le général en chef, déterminé à tenter les coups les plus hardis pour se rendre maître de la place, forma à cet effet un bataillon d'élite, dont les quatre compagnies de voltigeurs du 14<sup>m</sup> firent partie. Le commandement de ce corps fut donné à Sthal, qui d'abord emporta d'assaut le monastère de Saint-Joseph, transformé en forteresse par les assiégés. Cependant les tirailleurs français étaient inquiétés par l'artillerie de la redoute de l'Huilerie, située sur le cordon des couvens ; Sthal veut enlever cette redoute de vive force ; lui et les braves qu'il commande franchissent le Gallago ; mais au moment où il s'élança le premier dans les retranchemens, il est atteint d'une balle qui le renverse mort. Un nouveau triomphe allait couronner sa vaillance. Le chef de bataillon Sthal fut généralement regretté ; il possédait toutes les qualités qui forment un habile général, et ne pouvait manquer d'ar-



river à ce grade si la mort ne l'eût arrêté au milieu de sa carrière. A des connaissances très-étendues dans l'art militaire, il unissait un esprit cultivé et les vertus d'un parfait citoyen.

STOFFLET (NICOLAS), l'un des plus fameux généraux vendéens, naquit à Lunéville en 1752, s'engagea très-jeune encore et fut au service pendant seize ans. Dépourvu de toute instruction, il resta simple soldat, et lorsqu'il eut obtenu son congé, il entra chez le comte de Maulevrier, d'abord comme domestique, puis comme garde-chasse. La révolution ne changea point la position de Stofflet. Ambitieux et entreprenant, il résolut de joindre ses efforts à ceux des premiers Vendéens qui prirent les armes; à l'aide d'une soixantaine de forgerons, qu'il parvint à réunir sous ses ordres, et secondé par Cathelineau, qui le premier avait levé l'étendard de l'insurrection, il fondit sur Chollet et Vihiers, dont il s'empara les 15 et 16 mars 1793; le succès de ce coup de main enhardit les insurgés, qui, avec le secours de Henri de La Rochejaquelein, se portèrent sur Bressuire, où ils délivrèrent MM. de Lescure, Desessart, Bernard de Marigny et quelques autres qu'on vit depuis à la tête des Vendéens. Stofflet s'attacha ensuite à la fortune de d'Elbée, qui depuis fut nommé commandant en chef de l'armée du Haut-Poitou, et se trouva aux affaires de Chemillé, de Vihiers, de Beaupréau et à la prise de Fontenay, dont il eut aussitôt le commandement. A l'assaut de Saumur, il fut chargé de l'attaque du

château, rendit des services importants à son parti dans tous les autres combats, et acquit la réputation d'un des plus audacieux chefs des armées royales. La perte de plusieurs généraux à la bataille de Chollet lui fit obtenir, au passage de la Loire, le grade de major-général. Il donna en cette qualité de nouvelles preuves de son intrépidité dans la campagne de Bretagne, qu'il fit sous les ordres de La Rochejaquelein. Après la mort de ce général, Stofflet fut lui-même chargé du commandement en chef dans le Haut-Poitou et l'Anjou; mais les revers terribles des armées royales avaient entièrement découragé les paysans vendéens, et il devenait indispensable de négocier avec le gouvernement de la république. Charette et M. de Sapinaud signèrent des traités à la fin de 1794; Stofflet n'imita point leur exemple. Ne connaissant d'autre manière de traiter qu'avec le fer, il lutta seul quelque temps encore; mais enfin, constamment battu, dépourvu d'ailleurs de toute ressource par le découragement des siens, dont une grande partie était même passée dans les rangs des républicains, et dont les autres étaient prêts à l'abandonner, il conclut à Saint-Florent, le 2 mai 1795, un traité de paix. S'apercevant que le général Hoche, par sa modération, éteignait les restes du feu de la guerre civile et que l'ordre renaissait partout, il comprit qu'il n'avait pas un instant à perdre pour réorganiser dans l'intérêt de sa funeste et inexplicable ambition, l'insurrection vendéenne; et dès le mois de dé-

cembre, il donna le signal aux paysans, avec lesquels il n'avait pas cessé d'entretenir des intelligences. A peine cependant put-il en réunir trois ou quatre cents, qui, poursuivis de tous côtés, ne tardèrent pas à être réduits à se disperser et à se cacher. Dans l'impossibilité de tenir la campagne, Stofflet demanda une entrevue au général Cassin, avec qui il aurait traité le jour même, s'il eût pu obtenir pour son conseil et son commissaire-général Bernier, curé de Saint-Haud d'Angers, les mêmes garanties qui lui étaient promises pour lui-même. Le général Hoche ne voulait rien accorder à l'abbé Bernier, et insistait fortement pour qu'il lui fût remis; sur ces entrefaites, le commandant de Chemillié, le général Ménage, eut l'avis que, dans la nuit du 4 au 5 ventôse an 5, Bernier devait se trouver avec plusieurs officiers vendéens au château de Soucheran, arrondissement de Chollet. Le général Ménage y envoya vingt-cinq cavaliers et deux cents hommes d'infanterie. Le chef de bataillon Loutil, commandant de ces troupes, et M. Liégard, aide-de-camp du général Cassin, fouillèrent inutilement le château; mais ils apprirent du paysan qui leur servait de guide, que l'abbé Bernier venait de se réfugier dans une métairie voisine. Ils s'y portèrent aussitôt, l'entourèrent et y trouvèrent Stofflet avec ses deux aides-de-camp et trois autres individus. Stofflet voulut se défendre; mais bientôt terrassé et désarmé, il fut conduit à Angers, où lui et les siens furent traduits devant un conseil de guer-

re, qui les condamna à mort le même jour 5 ventôse an 4 (24 février 1796). L'exécution eut lieu le lendemain matin. Stofflet et un de ses aides-de-camp, le jeune Lichtenheim, officier allemand, se bandèrent réciproquement les yeux et reçurent la mort. Stofflet était dépourvu des qualités nécessaires à un commandant en chef; mais il avait celles d'un excellent partisan, et avait même dans l'action ce coup-d'œil qui souvent décide la victoire. Il s'était trouvé à 150 affaires dans l'espace de deux ans.

STOLBERG (LE COMTE FRÉDÉRIC-LÉOPOLD), issu d'une des maisons souveraines de l'Allemagne, est né, le 7 novembre 1750, à Bramstedt, dans le Holstein; il s'est fait connaître comme poète et comme savant helléniste. Ses traductions de Platon, de Sophocle et de l'Iliade, avaient déjà paru, lorsque la curiosité lui fit entreprendre la lecture des pères de l'Eglise, lecture qui, dit-on, le déterminà à abjurer le protestantisme. Quoi qu'il en soit, il s'occupa depuis cette époque d'une *histoire du christianisme*, qu'il fit paraître, à Hambourg, en huit volumes, et dont il donna une seconde édition à Vienne en 1815. Elle fut traduite en hollandais et en italien par ordre même du pape. Cette même année, le comte de Stolberg a publié une *Histoire d'Alfred-le-Grand*.

STORM DE GRAVE (ADRIEN-GUILLAUME), lieutenant-général, officier de la légion-d'honneur, né le 15 octobre 1751, à Harlem, en Hollande, entra d'abord, comme cadet, dans le régiment d'O-

range, dont son père était lieutenant-colonel. Parvenu, en 1790, au grade de capitaine dans le régiment hollandais de Brakel, il fit les campagnes de la Flandre contre les Français, et fut chargé, au mois de septembre 1794, de la capitulation du fort de Crève-cœur, près de Bois-le-Duc. Après la chute du gouvernement stad-houdérien, lors de la révolution de 1795, il continua de servir dans les troupes bataves, fit les campagnes d'Allemagne, et se distingua éminemment, en 1799, dans la Nord-Hollande, en combattant contre les Anglo-Russes. Blessé, le 19 septembre, à l'affaire de Saint-Marten, il n'en reparut pas moins dix jours après à la tête de son régiment, et fut chargé, par le général en chef Brune, de reprendre la position d'Oudkarspel, mission dont il s'acquitta avec autant de succès que de valeur. Le général français lui en témoigna publiquement sa satisfaction. Nommé major après cette action d'éclat, il fut encore blessé, le 6 octobre, à l'affaire de Castricum, passa ensuite en Allemagne, avec le grade de lieutenant-colonel, et fit les campagnes de 1806, 1807 et 1808, en Autriche et en Prusse. L'année suivante, il eut l'ordre de se rendre à l'armée d'Espagne, et aussitôt après son arrivée, il fut chargé, par le général Chassé, du commandement de l'avant-garde de son corps. Nommé colonel après la bataille de Talavera, où il s'était distingué, ainsi qu'à l'affaire de Messa-d'Ibor, il fut de nouveau cité pour sa brillante défense du cloître de Mérida, où livré à lui-même, avec 300 hommes de

différentes nations et six pièces de canon, il soutint, pendant trente-un jours, tous les efforts de 5,000 Espagnols, qui furent enfin forcés à la retraite. Nommé général de brigade en 1810, et conservé dans ce grade après la réunion de la Hollande à l'empire français, il eut successivement le commandement du département du Rhône, de la Loire et du Cantal; fut employé à l'armée de Portugal, où il assista à toutes les affaires, et fut de nouveau blessé d'un coup de feu. Après les événemens de 1814, le général Storm de Grave demanda et obtint sa démission du service de France, et rentra avec la conservation de son grade au service de sa patrie. Le prince, qui fut alors élevé sur le trône du nouveau royaume des Pays-Bas, chargea, en janvier 1815, le général Storm de Grave du commandement du 3<sup>e</sup> arrondissement militaire, le décora de son nouvel ordre, et le promut au grade de lieutenant-général en 1816. Ce brave militaire mourut peu de temps après, le 23 janvier 1817, à l'âge de 53 ans.

STRACK (CHARLES), médecin, naquit à Mayence, en 1722, et mourut en 1806. Il vint à Paris étudier la médecine. Après six années de théorie et de pratique, il retourna à Mayence, où ses succès lui firent obtenir successivement les places de professeur de chirurgie, de physiologie, de pathologie, et enfin de chimie. En 1782, par suite des changemens opérés dans l'administration de l'université de Mayence, Strack fut chargé de réorganiser la faculté de médecine, et développa

dans cette circonstance des talens qui lui firent conférer le titre de conseiller. Il a composé beaucoup d'ouvrages relatifs à la médecine. Plusieurs ont été couronnés dans différentes académies; de ce nombre nous citerons seulement les traités intitulés : *de Crustâ lacteâ infantum* et *de Enervando variolarum miasmate*. Strack était membre des sociétés savantes de Paris, de Madrid, d'Erfurt et de Giesen.

STRANGE (ROBERT), graveur anglais, naquit en 1721, dans les îles Orcades, et mourut à Londres en 1792. Après avoir étudié pendant six ans chez Richard Cooper, graveur à Édimbourg, il travaillait pour son propre compte lorsque la guerre éclata. Il se déclara, en 1745, en faveur du prétendant, le prince Édouard, et le servit avec zèle jusqu'après l'affaire de Culloden, où son parti fut entièrement détruit. Une amnistie ayant été publiée en faveur de ceux qui avaient pris part à cette guerre, Strange en profita pour aller à Londres en 1747; l'année suivante, il vint en France, où il fit un cours d'anatomie, se perfectionna dans le dessin, et prit des leçons de gravure, à la pointe sèche, de Lebas, inventeur de cette méthode. De retour à Londres, il publia des morceaux qui le firent bientôt mettre au rang des plus habiles graveurs. En 1760, il passa en Italie, d'où, après quelques années, il retourna à Londres, et fut nommé chevalier, par Georges III, en 1767. Il était membre des académies de peinture de Paris, de Bologne, de Florence et de Parme.

STRANGFORD (PERCY-CLIN-

TON - SYDNEY - SMITH, VICOMTE), pair d'Irlande, naquit en cette île le 31 août 1780, et succéda aux titres et dignités de son père en 1810. Il employa plusieurs années à visiter les différentes contrées de l'Europe, et séjourna longtemps en Portugal, où il étudia les langues portugaise et espagnole; fit des recherches sur les littératures de ces pays, et publia, à son retour en Angleterre, une traduction estimée du poëme de la *Lusiade* du Camoëns et de ses autres poésies, avec des remarques sur la vie et les ouvrages de cet homme célèbre. Le vicomte Strangford entra depuis dans la carrière diplomatique, fut nommé le 7 octobre 1806 ambassadeur d'Angleterre en Portugal. Il accompagna la cour de Lisbonne au Brésil, et signa à Rio-Janeiro, le 19 février 1810, un traité de commerce entre le Portugal et l'Angleterre. De retour à Londres en 1816, il fut nommé, en 1817, ministre plénipotentiaire près du roi de Suède, Charles-Jean (voy. BERNADOTTE); résida quelque temps à Stockholm, et fut ensuite envoyé, en la même qualité, près de la Porte-Ottomane. Pendant un long séjour à Constantinople, lord Strangford a été presque constamment cité comme le chef de la diplomatie européenne, et a employé de grands efforts pour aplanir les différens qui s'élevaient entre la Russie et la Sublime-Porte. Il passe pour un négociateur très-habile. Lord Strangford vient cependant (1825) de s'éloigner momentanément, et par congé limité, de son poste. Quelques nuages s'étaient élevés vers ces derniers temps entre lui

et le ministère ottoman, et l'on ne croit pas qu'après l'expiration de son congé, il s'empresse de retourner à Constantinople, malgré la promesse qu'il en avait faite dans ses dernières conférences avec le reiss-effendi.

**STRATICO** (LE COMTE SIMON), né en 1733, d'une famille distinguée de Zara, fut envoyé de bonne heure à Padoue, où il commença ses études sous les yeux d'un oncle qui était chargé de la direction d'un collège. Il passa ensuite à l'université de la même ville, pour y suivre les cours de médecine et de philosophie. Couronné dans l'une et dans l'autre faculté, il fut nommé professeur de pathologie n'ayant pas encore atteint sa 25<sup>me</sup> année. En 1761, il fit partie de la grande ambassade que le sénat de Venise envoyait à Georges III, pour le féliciter sur son avènement au trône. Il s'arrêta presque trois ans en Angleterre, et à son retour à Padoue, il remplaça le marquis Poleni dans la chaire de mathématiques et de théorie navale. Les connaissances qu'il avait acquises dans ses voyages le rendirent propre à différents emplois, et lui méritèrent une place dans plusieurs académies. Vers l'année 1800, le nouveau gouvernement italien l'appela à Pavie, où Stratico occupa la chaire de navigation, et suppléa souvent Volta dans celle de physique. Il fut successivement membre du comité d'instruction publique, président de la junte hydraulique de Modène, et enfin directeur-général des ponts-et-chaussées du royaume d'Italie. En 1809, il fut élevé au rang de sé-

nateur, et décoré des ordres de la légion-d'honneur et de la couronne-de-fer. L'empereur d'Autriche, en se rendant maître de la Lombardie, accorda à ce Nestor de la littérature italienne l'ordre de Saint-Léopold, avec la pension de sénateur et de professeur émérite des universités de Padoue et de Pavie. Stratico est mort à Milan, le 16 juillet 1824. Ses principaux ouvrages sont : 1° *dell' Antico teatro di Padova*, Padoue, 1795, in-4°; 2° *Vocabolario di Marina, nelle tre lingue italiana, inglese e francese*, Milan, 1813, 3 vol. in 4°; 3° *Esame marittimo, ovvero trattato di meccanica applicato alla costruzione e alla manovra de' vascelli*, trad. de Ivan et Lévêque, Milan, 1819, 2 vol. in-4°; 4° *Bibliografia di marina nelle varie lingue dell' Europa*, ibid., 1823, in-4°; 5° *M. Vitruvii Polionis architectura, cum exercitationibus J. Poleni, et commentariis additis*, Udine, 1825, 4 vol. in-4°. C'est l'édition de Vitruve, préparée par le célèbre Poleni, et à laquelle Stratico a ajouté un nouveau commentaire. Ce dernier ouvrage est sous presse.

**STREEK-BRINKMAN** (MADAMEVAN), née à Amsterdam en 1778, a publié un grand nombre d'ouvrages, tant en vers qu'en prose, qui ont reçu un accueil flatteur. Les principaux sont : Traduction en vers de l'*Enéide de Virgile*, des *Géorgiques françaises ou l'Homme des champs* de Delille, des opéras de *Camille ou le Souterrain*, et de *Raoul Barbe bleue*, une traduction des *Ruines* de Volney, les romans originaux d'*Adelson et Louise*, de *Julius et Amélie*, ou les dangers d'un

*cœur trop sensible.* M<sup>re</sup> Van Streek-Brinkman a obtenu une pension du roi des Pays-Bas, et s'est établie à La Haye, où elle continue à se livrer avec succès à de nouveaux travaux littéraires.

STUART (SIR JOHN), lieutenant-général anglais, né en 1760, en Amérique, où son père, d'origine écossaise, remplissait les fonctions de surintendant des affaires des Indes-Occidentales, vint en Angleterre, où il fit ses études, et en 1782, à la mort de son père, il entra au service comme officier dans le régiment des gardes, qui combattait alors en Amérique. Il se rendit à son corps, où il arriva quelque temps avant la bataille de Guilford; il prit part à cette affaire et y fut blessé. La fin de la guerre n'apporta point de retard à son avancement. Brigadier-général en 1795, il fut envoyé dans les Indes-Occidentales, où il contribua à la soumission des îles de la Martinique, de la Guadeloupe et de Sainte-Lucie. En 1800, il fut chargé du commandement du régiment de Minorque, et partit la même année pour l'Égypte. Il combattit à la tête de trois régimens à l'affaire qui eut lieu près du canal d'Alexandrie. A la bataille d'Aboukir, le 21 mars 1801, la brigade du général Stuart se distingua d'une manière particulière, et fut citée dans un ordre du jour. Sir John Stuart contribua à la prise du Caire et d'Alexandrie. Dans le mois d'avril 1802, il fut élevé au grade de major-général, et à la même époque, il reçut du grand-seigneur la décoration du Croissant. En 1804, il fut envoyé en Sicile, et en

1806, il débarqua dans le royaume de Naples, où il défit, dans les plaines de Maïda, un faible corps de troupes, commandé par le général Regnier. De retour en Sicile, il fut nommé chevalier de l'ordre du Bain; peu après commandant du 70<sup>me</sup> régiment, lieutenant-gouverneur de Grenade, et enfin comte de Maïda. Le général Stuart a été nommé depuis grand-cordon de l'ordre du Bain, et passe pour l'un des meilleurs officiers-généraux de l'armée anglaise.

STUART (MARTIN), pasteur de l'église des protestans réformés à Amsterdam, membre de l'institut et historiographe du royaume des Pays-Bas, est auteur d'un grand nombre d'ouvrages : nous ne citerons que les plus importans : 1<sup>o</sup> *Histoire romaine*; elle est écrite dans un style élégant et élevé, auquel cependant on reproche un peu d'enflure; elle est de plus enrichie d'une foule de portraits tracés avec autant de force que d'exactitude; cet ouvrage a été reproduit, en 1805, dans l'excellent abrégé du professeur Van Hamelsveld, 4 vol. in-8<sup>o</sup>, 1805; 2<sup>o</sup> *Tableaux de la révolution française*; 3<sup>o</sup> Traduction du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*, par l'abbé Barthélemy, et 4<sup>o</sup> enfin *l'Homme comme il existe sur la terre*. M. Stuart est rédacteur, depuis 1815, des *Annales des Pays-Bas*.

STUART (JACQUES), savant antiquaire et habile architecte anglais, naquit à Londres en 1715. Ses études terminées, il partit pour l'Italie, et fit connaissance à Rome de l'architecte Revelt, qui le détermina à entreprendre avec lui le voyage d'Athènes. Les deux

amis prirent la mesure de tous les monumens de cette ville célèbre, et ce ne fut qu'après en avoir achevé tous les dessins qu'ils quittèrent la Grèce. Stuart, à son retour à Londres, s'occupa sans relâche de la publication de l'ouvrage qui renferme le résultat de ses recherches, fut nommé aussitôt par le gouvernement anglais intendant de l'hôpital de Greenwich; il mourut à Londres, au commencement de la révolution, avant d'avoir achevé son ouvrage, qui a été continué par Newton. Ce savant ouvrage, qui a valu à son auteur le surnom d'*Athénien*, a été publié, en 3 vol. in-fol., sous le titre d'*Antiquités d'Athènes*; il est regardé comme indispensable aux architectes; mais la beauté des dessins et celle du texte en ont tellement élevé le prix qu'il n'est pas au pouvoir de tous de se le procurer.

STYL (SIMON), médecin hollandais, naquit à Harlingen, le 25 février 1731, et fit ses études à l'académie de Franeker. Il étudia la médecine à Leyde, et de retour à Franeker, il y reçut le bonnet de docteur en 1754, après avoir soutenu une dissertation *sur les mouvemens des muscles (de motibus musculorum)*. Styl alla aussitôt exercer dans sa ville natale. En 1795, il fut nommé député aux états-généraux par les états de la province de Frise, et en 1796, il fit partie de la première convention nationale. Rapporteur du comité chargé de rédiger la nouvelle constitution, il prononça à cette occasion un discours aussi remarquable par l'éloquence du style que par la sagesse des vues. A

la fin de la session, en septembre 1797, il rentra dans la vie privée, et s'occupa presque exclusivement de la culture des lettres jusqu'à sa mort, arrivée à Harlingen, le 24 mai 1804. Styl a laissé plusieurs pièces de théâtre : *l'Amant d'après l'art*, comédie, publiée en 1753; *2° Crispin philosophe*, comédie jouée avec succès sur le théâtre d'Amsterdam; *3° les Mitylenois*, tragédie publiée en 1768. Entre autres pièces de poésie de cet auteur, on distingue *l'Amour de la patrie*; mais c'est surtout comme prosateur qu'il s'est fait remarquer. Son ouvrage intitulé : *Mémoire sur l'origine et l'état florissant des Pays-Bas-Unis*, l'a fait ranger parmi les meilleurs écrivains hollandais.

SUARD (JEAN-BAPTISTE-ANTOINE), membre de l'académie-française, puis membre de l'institut, puis encore membre de l'académie-française, naquit à Besançon en 1732. Son père, secrétaire de l'université de cette ville, lui donna une éducation soignée. Le jeune Suard en profita, et ne se distingua pas moins par les prix qu'il obtenait à la salle d'armes que par ceux qu'il remportait au collège. Son habileté dans l'escrime, cause de ses premiers malheurs, devint celle de sa fortune. Après s'être tiré avec honneur et avec bonheur d'une affaire qui lui était personnelle, M. Suard, forcé de servir de témoin dans un de ces duels que la mort d'un des combattans doit terminer, se trouva compromis par la victoire de son ami. Celui qui fut tué était neveu de M. d'Argenson, ministre de la guerre. Le témoin fut

embrassé dans l'effet du ressentiment que son excellence voua au roturier qui avait osé se venger de l'insolence d'un noble. Le jeune Suard, averti du danger qui le menaçait, se cacha chez un ami de sa famille ; mais trahi par cet ami même, il fut arrêté et jeté dans les cachots, et condamné, par le parlement de Franche-Comté, à un an de détention, non pour s'être servi de l'épée, mais pour avoir osé porter l'épée. Après ce jugement, qui ne satisfaisait point encore le ministre, il fut enlevé par son ordre et conduit au fort Sainte-Marguerite. Les lectures qu'il fit pour échapper aux ennuis de la prison, et les réflexions provoquées par la persécution dont il était l'objet, ne contribuèrent pas peu à développer les facultés de son esprit et à le jeter dans la carrière qui lui fut si profitable. Au bout de treize mois, rendu à la liberté, non par un sentiment de justice, mais par suite de la disgrâce de son persécuteur, il ne séjourna dans sa ville natale que le temps nécessaire à son triomphe, et partit pour Paris, où il arriva en 1750. Adonné particulièrement à l'étude de l'anglais, il coopéra d'abord à la rédaction d'un journal anglais qui s'imprimait à Paris, travail assez lucratif pour suffire à ses besoins. Cependant il s'occupait de compositions littéraires et philosophiques, et fut couronné par une académie de province pour un éloge de Montesquieu. Admis dans la société de ce grand homme, il s'y lia avec Helvétius et Raynal. Ce dernier le présenta chez madame Geoffrin, et le mit en relation avec les philoso-

phes les plus estimés du siècle, et quelques grands seigneurs qui se piquaient d'aimer la philosophie ; dès-lors il eut un double appui. En 1754, il adressa à Fréron, sous le nom de l'abbé Desfontaines, un petit pamphlet intitulé : *Lettre écrite de l'autre monde*, qui eut du succès. Encouragé par ce début, M. Suard conçut qu'on pouvait cultiver utilement les lettres, sans même y trouver la gloire. Il n'avait guère publié que des compilations et des articles de journaux, quand parut l'histoire de Charles-Quint par Robertson. La traduction de cet excellent ouvrage faite par M. Suard, à qui Robertson avait communiqué les épreuves du texte à mesure qu'on l'imprimait, parut en même temps que l'original. Le succès de ce livre ne fut pas moins grand en France qu'en Angleterre, et le traducteur partagea la gloire de l'auteur, quoiqu'il ne pût rien revendiquer dans la propriété du fonds qu'il avait si habilement exploité. Les partisans qu'il s'était faits le mirent au niveau de l'historien qu'il avait compris. En 1772, deux places étant venues à vaquer à l'académie, l'une fut donnée au traducteur de Virgile, l'autre au traducteur de Robertson. La nomination de l'abbé Delille n'étonna personne. L'extrême jeunesse de ce poète, auquel la littérature française était déjà redevable des *Géorgiques*, faisait assez ressortir ses titres, pour que Laharpe, Lemierre, Colardeau, ne s'offensassent pas de la préférence qu'il obtenait sur eux ; elle s'expliquait par un chef-d'œuvre ; mais celle



qu'obtenait M. Suard, qui pouvait la justifier? L'académie, par ce dernier choix, ne se compromit pas moins vis-à-vis de l'autorité que vis-à-vis du public. Louis XV refusa d'approuver cette double élection, et Delille se vit injustement atteint de la juste réprobation provoquée par son collègue. Mais comme le propre de la cour est souvent d'imprimer un caractère d'injustice aux mesures les moins injustes, ce n'était pas pour n'avoir rien écrit que M. Suard se voyait écarté, mais pour avoir trop écrit. On punissait en lui un collaborateur de l'*Encyclopédie*, à laquelle il n'a jamais travaillé. Le temps arrangea tout. Deux académiciens moururent; La Condamine et l'abbé de La Ville, et les deux exclus, furent renommés. M. Suard remplaça l'abbé de La Ville, et Louis XVI donna à cette élection l'agrément qui avait été refusé par son prédécesseur. M. Suard fut reçu. Son discours, qui produisit peu d'effet sur l'assemblée, lui concilia néanmoins les suffrages des amis de la philosophie; il eut l'art de la justifier des imputations dont on l'accablait et celui de ne pas blesser le parti qui la calomniait. Voltaire, à qui l'éloge n'avait pas été épargné dans ce discours, complimenta l'auteur dans une lettre pleine de grâce et d'esprit. L'admission de M. Suard à l'académie lui donna une consistance qu'il n'avait pas eue jusqu'alors, et dont il profita avec habileté. Littérateur avec les gens du monde, homme du monde avec les gens de lettres, il exerçait dans la société une double influence, qui ne fut pas

inutile à ses intérêts de fortune. Il sut la soutenir en s'assurant de la direction d'un journal, utile spéculation: les journaux étaient alors peu nombreux. Arbitre de la réputation d'autrui, tuteur de la sienne, il eut ainsi tous les jours occasion de se rappeler à l'attention publique. Les sujets de discussions ne lui manquaient pas à cette époque, où l'on appliquait à tant de questions oiseuses ce besoin de disputer, qui depuis a été réclamée par des questions si graves: il les saisissait avec adresse. Donnant sur tout des principes de goût, et s'il produisait peu, jugeant sans cesse les productions d'autrui, il exerça, par ce moyen, dans les lettres une espèce de dictature. Il eut un vigoureux auxiliaire dans l'abbé Arnaud, avec lequel il rédigea le *Journal étranger* et la *Gazette littéraire de l'Europe*. Enthousiaste des arts, et surtout de la musique, l'abbé Arnaud, qui s'était passionné pour Gluck, prit vivement parti pour le système de ce grand compositeur contre celui de Piccini, que Laharpe et Marmontel défendaient, envers et contre tous, avec une vivacité égale à la sienne. M. Suard ne resta pas neutre dans cette guerre; mais il la fit avec plus de modération que son associé et que ses antagonistes. Les lettres qu'il publia sous le masque de l'*Anonymous de Vaugirard*, sont sans contredit l'écrit le plus remarquable auquel ait donné lieu cette étrange querelle, où Marmontel et l'abbé Arnaud se montrèrent un peu prodigues d'injures. Ces lettres, imprimées d'abord dans le *Journal de Paris*, ont été recuei-

lies en un volume. Il est étonnant que M. Suard ne les ait pas fait entrer dans les *Mélanges de littérature*, où il a inséré une lettre que Gluck lui adressa et la réponse qu'il y fit. Le moyen le plus sûr de conserver cette correspondance, qui, toute ingénieuse qu'elle est, perd en intérêt à mesure qu'on s'éloigne de la circonstance qui l'a provoquée, c'était de la faire entrer dans cette compilation. Qu'on ajoute aux ouvrages déjà cités, quelques préfaces pour des éditions nouvelles de Larocheffoucault, de La Bruyère, de Vauvenargues, et quelques rapports à l'institut, et l'on connaîtra le produit des 60 années que M. Suard a consacrées à la culture des lettres. Presqu'aussi précoce que Voltaire, il a vécu aussi long-temps : comparez. Parmi ses productions académiques, on doit distinguer toutefois le discours qu'il prononça en qualité de directeur de l'académie à la réception du marquis de Montesquiou. Ce discours, où M. Suard s'applique à justifier la préférence donnée à un homme de cour sur tant de gens de lettres, est incomparablement supérieur à celui qu'il avait prononcé à sa propre réception. Il offre plusieurs observations également remarquables par la finesse de la pensée et par celle de l'expression. On y trouve, entre autres, ce passage qui, s'il en était besoin, justifierait l'opinion que nous avons émise sur l'insuffisance des titres académiques de M. Suard. « Mais » je sens que j'ai parlé trop long- » temps de l'art de la parole de- » vant nos maîtres, et du ton du » monde dans une assemblée qui

» en offre tant de modèles. Les rè- » gles n'ont d'autorité que dans la » bouche de ceux qui peuvent four- » nir des exemples. C'était à un de » ces écrivains qui ont étendu, par » leurs ouvrages, la gloire de l'a- » cadémie, qu'il appartenait de » relever par l'éloquence l'utilité » de son institution et de ses tra- » vaux. Le sort, en me désignant » aujourd'hui pour organe de cette » compagnie, voulut prouver qu'il » manquait quelque chose à l'éclat » de cette solennité littéraire. » On trouve dans cette pièce quel- » ques traits dirigés contre Beau- » marchais, que M. Suard, direc- » teur de l'académie, punissait du peu de condescendance que celui-ci avait témoignée pour M. Suard, censeur. Loin de partager l'avis du panégyriste de M. Suard, qui tient Beaumarchais pour terrassé par cette agression, nous y voyons moins la puissance que l'intention de nuire, et nous ne pensons pas que depuis 30 ans qu'a été lancé cet anathème contre le genre que s'est créé l'auteur du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro*, ces ouvrages soient tombés dans le mépris auquel les a voués ce discours à peu près oublié. M. Suard, ainsi qu'on en peut juger par ce fait, était censeur des théâtres. Quoiqu'il exerçât cette fonction avec des ménagemens qu'on ne connaît guère aujourd'hui, loin d'avoir réussi à se concilier la reconnaissance des gens de lettres, il fut une des premières personnes qu'ils mirent en scène dès que la révolution eut détruit cette censure. *Flin des Oliviers* l'y traduisit sous le nom de M. *Rature*, dans le *Réveil d'Epiménide*. Beau-

marchais n'est donc pas le seul auteur qui se soit plaint de M. Suard. Au reste, à l'occasion du *Mariage de Figaro*, Beaumarchais a eu plus d'un motif de se plaindre de ce littérateur, qui, non content de le dénoncer au ministère, de le tancer à l'académie, le harcelait dans les journaux, et provoqua, dans le Journal de Paris, une guerre qui ne fut pas toute littéraire, et dans laquelle le second que l'agresseur avait su se donner fit intervenir une lettre de cachet. La révolution, aux principes de laquelle M. Suard semblait s'être attaché d'abord, ne trouva pas long-temps un défenseur dans ce philosophe, dont elle avait renversé la fortune. Détaché d'elle avant les horreurs qui en détachèrent les honnêtes gens, il s'était prononcé contre une réforme qui ne lui convenait plus depuis qu'il avait reconnu qu'elle ne se ferait pas dans le système de M. Necker. M. Suard, qui n'avait pas approuvé l'ancien gouvernement, n'approuva ni les opérations de l'assemblée constituante, ni celles de l'assemblée législative. En rien il n'était satisfait de rien. La destruction de l'académie mit le comble à son mécontentement : il l'avait assez manifesté pour qu'on ne l'oublîât pas pendant la terreur. Arrêté à Fontenai-aux-Roses, où il s'était retiré après le 10 août, il fut jeté dans la même prison que Roucher, André Chénier et Ginguéné. Le 10 thermidor le sauva. Redevenu libre, il redevint journaliste; compromis par ses écrits au 13 vendémiaire, il fut obligé de se cacher. Au 18 fructidor, com-

promis de nouveau pour la même cause, il fut obligé de s'ex-patrier. Echappé par la fuite à la déportation, il se réfugia d'abord à Coppet, chez M. Necker, puis à Anspach. Il attendit là des temps meilleurs. Rappelé en France par la réconciliation générale qui fut la première conséquence du 18 brumaire, il reprit ses occupations habituelles, et ressuscita le *Publiciste*, journal qu'il avait créé antérieurement au 18 fructidor, et qui avait été supprimé par suite de cette journée. Cette résurrection ne lui fut pas productive. Le gouvernement consulaire ayant fait entrer dans l'institut les membres des anciennes academies, soit savantes, soit littéraires, M. Suard prit place dans la classe de la langue et de la littérature françaises, dont il fut nommé secrétaire perpétuel, de préférence à M. de Fontanes. Regardant comme un hommage rendu à sa supériorité la déférence qu'on avait eue pour son âge, M. Suard ne répondit pas toujours par ses procédés à la bienveillance de ses confrères. Affectant de confondre avec les œuvres de la révolution tout ce qui avait été produit pendant la révolution, il se vantait de n'avoir rien lu de ce qu'on avait publié en littérature depuis 1789, et ne s'en croyait pas moins en droit de dédaigner les talens qui s'étaient développés pendant cette période. Entêté de vieilles idées, aigre et dédaigneux dans la discussion, il finit par s'aliéner l'affection de sa classe, et perdit une influence qu'il ne lui eût pas été difficile de conserver. Son humeur

contrariante se manifesta d'abord lors de la réception du cardinal Maury, dont il soutint la prétention quand cette éminence de fortune voulut être appelée monseigneur, même au mépris de l'ancienne égalité académique. Le rapport de M. Suard sur les prix décennaux était entaché à un tel point de ses injurieux préjugés, que la classe le désavoua comme expression de son opinion, qu'elle se plut à consigner dans le rapport de la commission nommée par elle; rapport opposé dans presque tous ses points à celui de M. Suard. Après vint la restauration. Alors l'humeur malveillante du vieil académicien ne connut plus de réserve. Profitant de l'accès que ses fonctions et d'anciennes liaisons lui donnaient près des ministres, sous prétexte de rétablir l'ancienne académie, M. Suard sembla ressusciter pour opérer la destruction du corps qui l'avait accueilli. Il y travailla sans relâche avec une activité sans égale; et sacrifiant ses amis pour satisfaire ses animosités particulières, il parvint à obtenir une nouvelle organisation, par laquelle neuf de ses confrères, au nombre desquels se trouve son ami M. Garat, perdirent le titre dont la propriété leur était garantie par la loi. Cette opération, que le retour inopiné de Napoléon avait suspendue en 1815, fut consommée en 1816, sous le ministère de M. de Vaublanc, et M. Suard, qui touchait au terme de sa carrière, eut la satisfaction d'expirer sur les ruines de l'institut. Il mourut en 1817, à l'âge de 85 ans. Ce littérateur, qui, en résumé, n'était recommandé par

aucun ouvrage important, est un des hommes qui, à quelque époque que ce soit, ait tiré des lettres le plus de profit pour sa fortune, si ce n'est pour sa gloire. Sous le règne de Napoléon, il réunissait aux appointemens de membre de l'institut, ceux de secrétaire perpétuel, et ceux de membre de la commission du dictionnaire, ce qui joint à son traitement de membre de la légion-d'honneur, et à huit mille francs que lui valaient, bon an mal an, une part que le gouvernement lui avait donnée dans les bénéfices de la Gazette de France, lui faisaient à peu près 20,000 fr. de revenu, dont il avait le malheur d'être redevable à Napoléon. Il perdit plus de la moitié de ce revenu à la restauration; mais il gagna le cordon de Saint-Michel, et le titre de censeur royal honoraire. M. Suard, dont nous n'avons pas dissimulé les défauts, n'était pas cependant dépourvu de qualités à beaucoup près. Quand son amour-propre n'était pas blessé, c'était l'homme du commerce le plus aimable. Attachant dans la conversation, il s'énonçait avec facilité, il s'exprimait avec élégance et correction, et causait avec une grâce toute particulière. Nul n'était mieux placé que lui dans un salon, et surtout dans le sien, où il avait eu l'art d'attirer ce qu'il y avait de plus distingué parmi les savans et les littérateurs, soit français, soit étrangers. C'était là son centre. M. Garat, qui juge M. Suard sur ce qu'il était capable de faire, le trouvait très-bien placé aussi à l'académie. On peut avoir une opinion contraire en le jugeant

sur ce qu'il a fait. Ses œuvres, non compris la traduction de l'*Histoire de Charles - Quint*, et la correspondance de l'*Anonyme de Vaugirard*, sont éparées dans les deux compilations qu'il a publiées : les *Variétés littéraires* et les *Mélanges de littérature*; qu'on les pèse. Plus porté à voir les fautes que les beautés d'un ouvrage, personne n'était moins prodigue d'encouragement que M. Suard; rien ne le satisfaisait pleinement. *Son goût, c'est le dégoût*, disait Champfort. Revenons, avant de finir, à son ami M. Garat, dont nous avons contrarié ici quelques opinions, malgré l'estime que nous portons à leur auteur. Cet académicien a publié, en 1820, des *Mémoires historiques sur M. Suard*. Rien n'atteste plus que ce livre les ressources de l'esprit et de l'imagination de l'écrivain auquel on en est redevable. On a peine à concevoir d'abord qu'il ait pu obtenir ce produit d'un fonds si peu riche; on finit par le concevoir pourtant en voyant que M. Suard est moins le sujet que le prétexte de cet ouvrage, consacré surtout à l'histoire de l'esprit humain pendant la dernière moitié du 18<sup>e</sup> siècle. Ce n'est qu'un centre autour duquel M. Garat groupe les personnages les plus importans de cette époque si féconde en hommes supérieurs, dont le caractère et l'esprit sont tracés et analysés par lui avec un si rare talent. Tout en admirant ces pages, non moins brillantes par la pensée que par l'expression, on ne peut s'empêcher de s'étonner que leur auteur ait été abusé par les illusions de

l'amitié, au point de voir dans un point le centre du monde. (Voyez les articles SICARD et ALPHONSE de BEAUCHAMP.)

SUCHET (LE MARÉCHAL), voyez ALBUFÉRA.

SUDERMANIE (LE DUC DE), voy. CHARLES XIII.

SUE (JEAN-JOSEPH), professeur d'anatomie, naquit à la Côte-Saint-Pol en 1710. Il était frère de Jean Sue, chirurgien distingué (mort en 1732), qui avait appris à l'âge de 45 ans le latin, pour interroger dans cette langue les élèves en médecine. M. J. J. Sue vint de très-bonne heure à Paris, où il fut élève et successeur de Verdier, célèbre anatomiste. Il a beaucoup contribué aux progrès de cette science, et a formé un grand nombre de bons élèves. Ce savant chirurgien mourut en 1792, dans la 83<sup>me</sup> année de son âge. Il a publié : 1<sup>o</sup> différens *Mémoires* dans le recueil de l'académie des sciences (partie des *savans étrangers*), parmi lesquels on a plus particulièrement remarqué le mémoire qui décrit dans deux individus une transposition générale des viscères, en sorte que ceux du côté droit se trouvaient à gauche; un autre mémoire ayant pour objet l'examen de la structure et des vaisseaux de la matrice; enfin un troisième mémoire, où sont calculées les proportions du squelette de l'homme, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse. 2<sup>o</sup> *Traité des bandages et appareils*, 1746, in-12; 2<sup>me</sup> édition, 1761. 3<sup>o</sup> *Abrégé d'anatomie*, 1748, 2 vol. in-12, réimprimés en 1774; 4<sup>o</sup> *Elémens de Chirurgie*, 1755, in-8<sup>o</sup>; 5<sup>o</sup> *Anthropotomie, ou Traité*

sur l'art d'injecter, de disséquer et d'embaumer, 1759, in-8° : il a été augmenté et publié de nouveau en 1765. 6° *Ostéologie*, 1759, 2 vol. in-fol. avec 31 planches. C'est une traduction de l'ouvrage de Monro, professeur d'anatomie à Edimbourg. Outre le mérite de la traduction par J. J. Sue, cet ouvrage est un chef-d'œuvre de typographie et d'exactitude dans le dessin.

SUE (JEAN-JOSEPH), médecin en chef de l'hôpital de la maison du roi, médecin consultant de S. M., professeur d'anatomie à l'école royale des beaux-arts, officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Michel, membre du bureau de charité du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris, membre de l'académie de médecine et d'un grand nombre de sociétés savantes françaises et étrangères, commença par exercer la chirurgie sous les ordres du célèbre professeur Suë, son père, chirurgien-major de l'hôpital de la Charité. Il prit ensuite le grade de docteur à la faculté de médecine d'Edimbourg, et à son retour en 1786, fut nommé chirurgien substitut de son père dans le même hôpital témoin de ses essais. Les grands mouvemens de la révolution l'entraînèrent bientôt dans la chirurgie militaire ; d'abord chirurgien-major de la garde nationale et du 103<sup>me</sup> régiment, il devint successivement chirurgien en chef du camp sous Meaux, de l'hôpital militaire de Courbevoie, et médecin en chef de la garde impériale. C'est en cette qualité qu'il fit une partie de la campagne de Moskou. Une maladie grave l'ayant obligé de revenir en France ayant

les désastres, il ne reprit ses travaux qu'à l'époque de la restauration. Dans ces divers postes, les succès les plus constans ont couronné ses efforts, et il a rendu à leurs drapeaux une foule de militaires, dont la reconnaissance lui a toujours offert de bien doux souvenirs. Sa carrière civile ne fut pas moins brillante ; dès 1782, il professait avec talent à l'école pratique et à l'école royale de chirurgie. La même année, il succéda à son père dans la chaire de professeur d'anatomie pittoresque à l'académie de peinture et de sculpture. Ce cours demandait plus que de l'instruction ; il exigeait des connaissances physiologiques particulières, l'art de se mettre au niveau de ses élèves. M. Suë trouva moyen de vaincre toutes les difficultés, et les plus grands artistes dont s'honore aujourd'hui la France reconnaissent hautement tout l'avantage qu'ils ont tiré de ses leçons. Au lycée et à l'athénée, collègue des Laharpe, des de Parcieux, des Delille, des Fourcroy, etc., ses séances ne furent pas moins suivies que celles de ces illustres professeurs. Ses leçons de botanique surtout obtinrent un succès de vogue, et, pendant 15 ans, furent le rendez-vous de la bonne compagnie. Peu de médecins ont réussi à se former d'aussi bonne heure une réputation et une clientèle ; un bien plus petit nombre encore a été aussi heureux dans sa pratique médicale. Parmi les personnes qui l'honorèrent à la fois de leur confiance et de leur amitié, nous citerons le prince de Conti, le docteur Franklin, l'impératrice José-

phine, le maréchal Masséna, le général Moreau, etc. M. Suë a publié en outre plusieurs ouvrages: 1° *Thèse sur l'Œsophagotomie*; 2° *Traité d'anatomie*, planches; 3° *Anatomie comparée*, traduit de l'anglais; 4° *Essai sur la physiognomonie des corps vivans considérés depuis l'homme jusqu'à la plante*; 5° *Recherches physiologiques et expériences sur la vitalité*, qui ont précédé la publication des travaux du docteur Legallois; 6° *Opinion sur le supplice de la guillotine et sur les effets du galvanisme*; 7° un grand nombre de *Mémoires* adressés à des sociétés savantes. M. Suë possède en outre une des plus belles collections anatomiques de l'Europe. Commencé par son père et terminé par ses soins, ce musée, ainsi que toutes les planches dessinées qui en dépendent, doivent être incessamment exposés publiquement à l'école royale des beaux-arts.

SUFFOLK (LE COMTE DE), pair de la Grande-Bretagne, issu d'une des plus anciennes familles de l'Angleterre, comme des plus illustres par le patriotisme de ses membres, servit avec distinction pendant sa jeunesse. Dès son entrée dans la chambre-haute, il devint un des plus zélés et des plus éloquens défenseurs des libertés nationales. En 1798, il prit vivement le parti d'Arthur O'Connor, injustement accusé du crime de haute trahison, et contribua à faire considérer cette cause célèbre sous son véritable point de vue; aussi l'accusé fut-il solennellement acquitté par le jury. Le comte de Suffolk s'éleva avec force, en 1799, contre la suspension de l'acte

d'*Habeas corpus*, et accusa les ministres de tendre sans cesse à la destruction de la charte britannique. En 1801, il parla avec la même énergie contre la guerre que faisait l'Angleterre à la France; attribua l'excessive cherté des denrées, qui pesait alors sur le peuple, à cette guerre désastreuse, aux désordres de tous genres qu'elle occasionait, à l'énorme multitude des papiers de la banque mis en circulation; proposa quelques mesures propres à en détruire les funestes effets, et censura fortement la conduite des ministres, qu'il rendit responsables de tous les malheurs qui venaient fondre sur sa patrie. Il se plaignit ensuite de ce que les membres du comité, nommés pour l'examen des bills portant suspension de l'acte d'*Habeas corpus*, et pour le renouvellement de la loi sur les séditions, venaient, contre les anciens usages parlementaires, d'être tous pris dans le parti ministériel. Il déplora aussi la violation du traité d'El-Arish, traité loyalement conclu entre le général Kléber et sir Sidney-Smith, mais rompu par l'amiral Keith. Il parla ensuite contre l'insuffisance des mesures proposées pour venir au secours du dernier et plus fidèle allié de la Grande-Bretagne, le Portugal. Le comte de Suffolk s'opposa depuis aux vues ministérielles sur l'Irlande, et à l'union proposée, assurant que le mal était devenu si grand dans cette île, que si l'on ne se hâtait point d'adopter une autre marche administrative et judiciaire, la crise la plus fâcheuse était à redouter. Il vota aussi contre le bill d'oubli (*bill of in-*

*demnity*) demandé en faveur des ministres et fonctionnaires publics, rappelant combien d'hommes innocens ils avaient fait arrêter comme réputés suspects depuis 1795, et citant une foule d'actes arbitraires commis par les anciens ministres. Il soutint en cette occasion que de pareils bills d'indemnité étaient subversifs de tous les principes, anéantissaient la constitution anglaise, et n'étaient propres qu'à donner au peuple de nouveaux tyrans. Fidèle aux mêmes principes politiques, il s'opposa, en 1802 et années suivantes, aux suspensions successives de l'acte d'*Habeas corpus* et au bill contre les étrangers (*alien bill*) ; ne cessa de solliciter l'abolition de l'odieux trafic des noirs, et en démontra, dans plusieurs discours éloquens, l'immoralité et la cruelle injustice ; demanda, en 1807, qu'il fût fait une enquête sur l'état de la nation ; s'opposa, en 1810, aux remerciemens parlementaires qu'on proposait de voter au général Wellington, à l'occasion de la bataille de Talavera, et dit qu'il ne pouvait même y souscrire comme membre militaire. Le comte de Suffolk, retiré depuis quelque temps dans ses terres, a cessé de paraître sur la scène politique, et honore la fin de sa carrière par ses vertus privées, ainsi qu'il s'est constamment honoré, comme homme d'état, par son patriotisme et ses talens.

SULLIVAN (JEAN), major-général américain, président de New-Hampshire, etc., naquit dans cette province vers 1741, et s'y consacra de bonne heure à l'état

militaire. Son courage et ses talens lui valurent un avancement assez rapide, et il fut nommé par le congrès, général de brigade en 1775, et major-général en 1776. Peu après, il remplaça Arnold dans le commandement de l'armée du Canada, qu'il fut bientôt obligé de quitter. Par suite de la maladie du général Green, il reçut le commandement de la division de Long-Island. Plus malheureux encore dans cette circonstance que dans les précédentes, il fut fait prisonnier avec lord Stirling à la bataille du 27. Échangé quelques mois après, il commanda la même division à New-Jersey. En 1777, il conçut et mit heureusement à exécution le plan d'une expédition contre Staten-Island : sa brillante conduite lui valut des éloges publics du congrès. Après avoir donné de nouvelles preuves de ses talens et de sa bravoure à Brandywine et à Germantown dans la même année (1777), il obtint le commandement des troupes de Rhode-Island, mit, au mois d'août 1778, le siège devant Newport, occupé par les Anglais : siège qu'il fut obligé de lever par suite du départ de la flotte française, commandée par le comte d'Estaing, pour se porter à Boston. Sullivan cueillit de nouveaux lauriers dans la même année, et parvint à passer sur le continent sans que les Anglais eussent soupçonné ses projets. En 1779, à New-York, il commandait une expédition contre les nations indiennes, et aidé du général Clinton, il les battit et les chassa, ravageant les pays et détruisant les villages, afin de prévenir de nou-



velles excursions de ces barbares. Néanmoins le congrès lui retira, à l'instigation de ses nombreux ennemis, le commandement dont il avait si utilement fait usage dans l'intérêt de sa patrie. Cette disgrâce fut momentanée, et il fit partie du congrès depuis 1786 jusqu'à 1789, époque où il fut élu président de New - Hampshire. Il sut par son énergie et son infatigable activité calmer l'insurrection qui éclata lors des troubles de Massassuchetts. Sullivan mourut dans la 54<sup>e</sup> année de son âge, en 1795, regretté de tous ses concitoyens. Son père, qui s'était établi en Amérique en 1723, mourut la même année, âgé de 106 ans; il avait fait lui-même l'éducation de Jean Sullivan, dont nous venons de parler, et de Jacques, dont l'article suit.

SULLIVAN (JACQUES), gouverneur de Massassuchetts, frère du précédent (le général), naquit en 1740. Il avait été destiné, ainsi que Jean, à la profession des armes; mais ayant eu un bras cassé dans sa jeunesse, il s'adonna à l'étude des lois. Ses succès au barreau lui valurent bientôt la place de procureur de sa province, et il prit une part très-active à la révolution dès qu'elle éclata. Il fixa surtout l'attention du gouvernement en 1775, en remplissant avec deux de ses concitoyens une mission importante et difficile à Ticonderago. Il en fut récompensé, l'année suivante, par les places de juge en la cour supérieure, et de membre de la convention, qui rédigea la constitution de l'état en 1779 et 1780. Il rentra, en 1782, dans son office d'a-

vocat, par suite de sa démission des fonctions de juge, et fut délégué au congrès en 1783, et en 1784, nommé l'un des commissaires chargés d'apaiser les différends qui existaient entre les états de Massassuchetts et de New-York, relativement à leurs droits respectifs sur les terres occidentales. Peu après, il représenta à la législature la ville de Boston. Il fut successivement, en 1787, membre du conseil-exécutif et juge pour Suffolk; en 1790 procureur-général: il cessa d'occuper ce dernier emploi en 1807, pour succéder à Strong, comme chef de la magistrature. Sullivan obtint enfin de la confiance du président des états, la place de commissaire pour régler, d'après l'article 5 du traité avec l'Angleterre, les frontières des États-Unis et des provinces anglaises. Ce fut sa dernière mission: il mourut en 1808. « Il donna, dit l'auteur d'une notice sur Sullivan, le plan du canal de Middlesex; il avait consacré une grande partie de son temps à ce travail. Dans les différentes charges publiques dont il fut honoré pendant 40 ans par les suffrages de ses concitoyens, et dans le cours d'une longue carrière politique, au milieu des troubles et des haines de partis, ses ennemis les plus acharnés ne purent lui refuser de grandes qualités. Comme juge, on lui reconnut la plus parfaite intégrité, et comme accusateur-public du gouvernement, il tempéra la sévérité de son ministère par une rare humanité. » Il était membre de l'académie des arts et sciences dès sa première fondation, et fut long-

temps président de la société historique de Massachussetts, et président de la société congrégationnelle de charité. Il a laissé différens mémoires historiques, de droit public, etc.

SUMNER (INCRÉASSE), gouverneur de Massachussets, naquit en 1746 à Roxbury, et fit ses études au collège d'Harvard, où il obtint ses degrés en droit en 1767. Après avoir suivi le barreau pendant quelque temps avec distinction, il représenta sa ville natale à l'assemblée législative, et devint sénateur en 1772. Le gouverneur Hancock, qui avait apprécié tout son mérite, le fit siéger à la cour suprême en 1782. Sumner montra dans cette place qu'il avait autant de justice que de lumières, et fut élevé, en 1797, à la dignité de gouverneur, en remplacement de Samuel Adams. Réélu en 1798, il le fut encore en 1799, époque de sa mort.

SUTKOWSKI (N.), d'une famille illustre de la Grande-Pologne, était sans fortune, et vint de bonne heure à Paris, où il s'appliqua particulièrement à l'étude des mathématiques. Il fut placé comme adjoint à l'état-major de l'armée d'Italie, quand le général Bonaparte en prit le commandement en chef. Il se distingua à plusieurs reprises, et fixa sur lui les yeux de ce général, qui le nomma son aide-de-camp. C'est ainsi qu'il fit toutes les campagnes d'Italie, puis celles d'Egypte, où une mort prématurée l'attendait : il fut tué dans la révolte du Caire. Le jeune Sutkowski emporta avec lui les regrets de toute l'armée, et surtout ceux du général en

chef Bonaparte, qui l'avait pris dans une affection particulière. Malgré sa grande jeunesse, il s'était déjà acquis une réputation militaire qui lui a survécu.

SUTKOWSKI (LE PRINCE), cousin du précédent, fut, quoique très-jeune encore, nommé colonel en 1806. Il passa en 1808 en Espagne avec le 9<sup>e</sup> régiment d'infanterie du duché de Varsovie, qu'il commandait. Ce fut le prince Sutkowski qui, par sa bravoure et son intrépidité, décida le gain de la bataille d'Ocana. Ayant saisi le drapeau dans un moment où il avait aperçu de l'incertitude parmi les soldats des 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> régimens, dont il avait momentanément le commandement, il les ramena à la charge, et s'empara de la clef de la position que l'ennemi défendait avec le plus grand acharnement. Il fit avec non moins de distinction le reste de la campagne, et commanda à Malaga. Promu au grade de général, il commanda, en 1812, une brigade de cavalerie, et obtint, en 1813, le grade de général de division. Après la déplorable mort du prince Poniatowski, le commandement des débris de l'armée polonaise lui fut délégué. Nommé, en 1814, membre du comité organisateur de l'armée du royaume de Pologne, le prince Sutkowski fut choisi par l'empereur Alexandre pour son aide-de-camp-général. Retiré du service, il habite maintenant le duché de Posen, où il a toutes ses propriétés. Il a été nommé par le roi de Prusse, en 1824, un des représentans héréditaires aux états pour le duché de Posen.

**SUWAROW-RIMNISKI** (ALEXANDRE), feld-maréchal russe, un des capitaines du 18<sup>me</sup> siècle les plus célèbres par sa valeur, ses talens militaires, et par sa cruauté envers les vaincus, naquit en 1730. Sa famille était noble et ancienne ; son père, après avoir servi avec distinction dans sa jeunesse, était parvenu au grade de général, et faisait partie du sénat de Russie. Il donna les plus grands soins à l'éducation de son fils, qu'il destinait à la magistrature ; mais le jeune Suwarow montra dès l'enfance un penchant irrésistible pour la carrière où il devait bientôt s'illustrer, et entra au service à l'âge de 13 ans. A 22, il obtint, après avoir passé par tous les grades inférieurs, celui de colonel, en récompense de la bravoure et de l'activité qu'il avait déployées lors de la guerre de sept ans contre les Prussiens. Employé ensuite en Pologne, pendant les campagnes de 1769 à 1772, il eut à combattre les confédérés polonais, qui luttaient avec indépendance, mais avec de trop grands désavantages, contre les forces supérieures des envahisseurs russes. S'il obtint de moins glorieux succès dans cette guerre, qui se termina par le premier démembrement de la Pologne, il n'en fut pas moins dès-lors distingué par la reconnaissante autocratrice de toutes les Russies, Catherine II, qui le nomma général-major et lui envoya la décoration de l'ordre d'Alexandre Newski. Rappelé en Russie après la guerre de Pologne, Suwarow contribua à la défaite de l'audacieux rebelle Pugatscheff, qui avait soulevé des peuplades en-

tières de Cosaques et de Tartares, dévasté ou soumis une vaste étendue de pays, et qui, secondé par les moines et les mécontents de l'intérieur, se flattait déjà de l'espoir de venger Pierre III, dont il avait pris le nom, et de renverser Catherine de son trône. La férocité de cet imposteur hâta sa chute, et il fut livré par deux de ses complices aux soldats de l'impératrice. Cette révolte ainsi étouffée, Suwarow se rendit à l'armée que commandait, contre les Turcs, l'habile général Romanzow, et prit une part glorieuse à tous ses succès. A la tête de sa division, il passa le Danube malgré la vive résistance de l'ennemi, vint camper sous les murs de Silistrie, opéra sa jonction avec le général Kamenskoï, attaqua le reiss-effendi, qui commandait une armée de 40,000 Ottomans, remporta sur lui une victoire signalée, et lui enleva toute son artillerie, ses bagages et un grand nombre de prisonniers. L'impératrice s'empressa alors d'envoyer au vainqueur le grand-cordon de l'ordre de Saint-Georges et le brevet de lieutenant-général. En 1783, il soumit à la Russie les Tartares du Kuban et du Budziack, et leur fit prêter serment de fidélité à sa souveraine. Elle le nomma général en chef, grand-croix de l'ordre de Wladimir, et lui fit en outre le don le plus flatteur pour un guerrier courtisan, celui de son portrait richement entouré de diamans, que Suwarow porta toujours depuis, quand il quittait la peau de mouton qui formait son vêtement habituel à l'armée. En 1787, il défendit la place de Kin-

burn contre tous les efforts des Turcs, qui l'attaquaient par terre et par mer. La flotte ottomane portait un corps nombreux de troupes de débarquement; Suwarow les laissa mettre pied à terre sans leur opposer de résistance, et n'envoya d'abord contre eux que des troupes légères qui, suivant ses instructions, feignirent d'être intimidées, et se retirèrent en désordre. Les Turcs, enhardis, se livrèrent bientôt à leur fougue imprudente, poursuivirent avec impétuosité les fuyards, et tombèrent dans une embuscade que leur avait dressée le chef ennemi. Cernés de toutes parts, ils y furent égorgés jusqu'au dernier, et plus de 6,000 cadavres couvrirent ce champ de carnage. Suwarow, blessé au bras dans la mêlée, reçut de Catherine un panache en diamans et le cordon de l'ordre de Saint-André, le premier de l'empire. En 1788, il fit attaquer les Turcs par les flottes russes, aux ordres de Paul Jones et du prince de Nassau Siegen, qui les défirent deux fois, et il prit ensuite le commandement de l'aile gauche de l'armée du prince Potemkin, qui assiégeait la forteresse d'Oczakoff; mais blessé au cou dans une sortie des assiégés, on le transporta à Kinburn, où il fut encore blessé par l'explosion d'un magasin à poudre, ce qui le força de rester dans l'inaction pendant le reste de la campagne. L'année suivante, il eut le commandement d'un corps détaché de l'armée de Potemkin, qui agit de concert avec l'armée autrichienne, sous les ordres du prince de Saxe-Cobourg; il contribua au gain de la bataille

de Forhani, livrée le 22 juillet 1789. Deux mois après, les Turcs ayant reçu de nouveaux renforts et fait marcher une armée de 100,000 hommes, commandés par le grand-visir, le général autrichien se trouva dans un poste désavantageux et fut bientôt cerné de toutes parts. Suwarow vint à son secours, et quoiqu'il n'eût sous ses ordres qu'un corps de 10,000 hommes, ne consultant que son courage, il résolut d'attaquer l'ennemi avec des forces aussi disproportionnées. Dérobant ses marches aux Musulmans, il tomba sur eux à l'improviste. « *Camarades*, criait-il aux siens » pendant le combat, *ne regardez pas aux yeux de l'ennemi, mais à sa poitrine; c'est là qu'il faut le frapper.* » Les soldats, animés par l'exemple de leur chef, qui fit lui-même des prodiges de valeur, enfoncèrent enfin l'armée ottomane et la mirent dans une déroute complète. Peu d'audacieuses entreprises ont été couronnées par un plus brillant succès. La victoire fut remportée près de la rivière de Rimniski, et l'impératrice décerna à Suwarow le surnom de Rimniski; l'empereur d'Allemagne lui conféra le titre de comte du Saint-Empire romain. Une place importante résistait à cette époque aux armes russes; pendant sept mois le général Gudowitsch avait vainement assiégé Ismaïlow, et venait d'être forcé d'en lever le siège. Le favori Potemkin, accoutumé à faire tout fléchir sous ses volontés, dans les camps comme à la cour, et indigné d'un échec qu'il crut porté à sa gloire comme généralissime,

ordonna à Suwarow de laver cet affront dans le sang des Musulmans, et d'emporter Ismailow à tout prix. Le prince trouva en ce général un exécuteur zélé de ses ordres; il marcha avec la plus grande célérité par un hiver rigoureux, franchit tous les obstacles, et trois jours après son arrivée sous les murs de la place, il rassemble ses soldats, leur donne l'ordre de monter à l'assaut, et leur dit : « *Point de quartier, les provisions sont chères.* » Deux fois les Russes sont repoussés avec un horrible carnage; Suwarow ordonne une troisième attaque: cette fois ses grenadiers emportent d'abord les ouvrages extérieurs et pénètrent enfin, après des efforts inouïs, dans l'intérieur de la ville. Ils se précipitent aussitôt dans les mosquées, où les habitans s'étaient réfugiés, dans les maisons et les jardins; tout ce qui se trouvait sur leur passage fut inhumainement égorgé, et leur chef farouche, les animant au carnage, leur criait d'une voix de tonnerre : *koli, koli* (tue, tue). Le meurtre et le pillage marchèrent de front. Près de 12,000 Russes et plus de 30,000 Turcs périrent dans cette journée sanglante, qui fit ajouter, par le public, au surnom de Rimniski que portait déjà le général en chef, celui bien mérité de *boucher*. Suwarow se rendit de plus en plus digne de ce dernier titre par sa campagne en Pologne en 1792. Il entra dans ce malheureux pays avec un nombreux corps d'armée, pour seconder le général russe de Fersen, qui venait déjà d'accabler, par ses forces supérieures, le dernier des héros

polonais. Kosciusko, criblé de blessures, avait été fait prisonnier, et sa faible armée était vaincue et dispersée. Profitant de ces avantages, Suwarow attaqua avec sa fougue ordinaire tous les corps polonais qui tenaient encore la campagne, et marcha droit sur Varsovie. Le faubourg de Prague, où une foule de courageux citoyens s'étaient jetés, offrit quelque résistance. L'assaut fut bientôt ordonné, et les chrétiens de Prague furent traités comme les infidèles d'Ismailow. On n'épargna ni l'âge ni le sexe; la fleur de la jeunesse polonaise y périt, et neuf mille victimes humaines furent encore immolées sur ce seul point à l'insatiable soif de sang des Russes. La prise du faubourg de Prague entraîna celle de la ville de Varsovie. Toute la Pologne, bientôt soumise, subit son dernier démembrement, et cessa dès-lors d'exister comme état indépendant. Suwarow reçut, en récompense de ce nouveau fait d'armes, le brevet de feld-maréchal. « Vous » savez, lui écrivit Catherine, que » je n'avance personne avant soi » tour; je suis incapable de faire » tort à un plus ancien, mais c'est » vous qui venez de vous faire feld- » maréchal vous-même par la con- » quête de la Pologne. » Malheureusement sa bienfaitrice lui fut enlevée par une apoplexie foudroyante quelques années plus tard, et Suwarow, qui l'appelait sa mère, la regretta toute sa vie. Le successeur au trône de cette princesse commença son règne par des innovations dans le système militaire, qui déplurent à toute l'armée ainsi qu'à Suwarow. Il ne put cacher

son mécontentement en voyant l'empereur Paul I<sup>er</sup> (*voy. ce nom*) changer jusqu'à l'ancien uniforme russe, et mettre une certaine importance à de minutieux détails. Exprimant son opinion avec l'originalité qui lui était propre et dans des phrases rimées, Suwarow disait plaisamment : « *La poudre à poudrer n'est pas de la poudre à canon, et les longues queues ne sont pas des baïonnettes.* » Ces propos, répétés à l'empereur par des courtisans délateurs, irritèrent un prince absolu, qui ne tolérait aucune opposition. Le feld-maréchal, disgracié et relégué loin de la cour, supporta ce malheur avec un mélange de courage et d'originalité, qui formait son caractère. Paul I<sup>er</sup> eut cependant bientôt recours à lui pour exécuter les vastes plans que ce prince venait de former contre la France. Il lui donna le commandement de l'armée russe qu'il fit marcher en Italie au commencement de l'année 1799, et qui devait se joindre à une armée autrichienne. C'était comble les vœux du général qui avait voué une haine implacable aux Français, dont les brillans exploits éclipsaient encore tous les siens. Suwarow avait introduit dans son armée un maniement d'armes particulier ; lorsque l'officier commandait *marche aux Turcs*, le soldat portait la baïonnette en avant ; à l'ordre *marche aux Prussiens*, le mouvement était accéléré et la baïonnette croisée deux fois ; mais au mot *marche aux Français*, le soldat devait s'élaner avec impétuosité, réitérer par trois fois l'action de la baïonnette, l'enfoncer dans la terre, qui figu-

rait sans doute alors les Français abattus, et la retourner avec force. Ce fut le 18 avril 1799 que Suwarow prit le commandement en chef des armées combinées austro-russes, et dès le même jour, il publia un ordre par lequel il re-commandait à ses soldats d'employer de préférence contre l'ennemi la baïonnette et l'arme blanche. Profitant ensuite des avantages que les généraux autrichiens Kray et Mélas avaient déjà remportés sur les Français, commandés par Schérer, il les poussa avec vigueur. Moreau, plus habile que son prédécesseur, défendit courageusement le terrain pied à pied ; mais ses forces étaient bien inférieures à celles des Russes et des Autrichiens réunis. Les Français essayèrent un échec funeste le 27 avril, au passage de l'Adda ; un autre de leurs corps fut encore défait le 16 mai, près de Maringo, et ils se virent forcés d'évacuer Turin et Alexandrie. On reprocha à Suwarow de s'être laissé trop emporter en cette occasion par son impétuosité fougueuse en poursuivant l'ennemi, sans avoir opposé des forces suffisantes à l'armée française, que Macdonald ramenait à marches forcées de Naples, et qui menaçait de prendre les vainqueurs à dos. Il se hâta cependant de réparer cette faute, et retournant sur ses pas, il marcha avec célérité contre ce nouvel ennemi, culbuta tous les corps qui se trouvaient sur son passage, battit l'avant-garde, et livra les 18 et 19 juin les sanglantes batailles dites de la Trébia, où les Français, après des prodiges de valeur, furent enfin repoussés avec

une perte considérable. Le vainqueur, ainsi délivré de la crainte de se voir tourné, ne put cependant couper à Macdonald sa retraite sur la France. Moreau, d'un autre côté, qui avait long-temps espéré d'être renforcé par Macdonald, mais qui ne put l'être, parvint à réunir assez de moyens pour opposer une résistance insurmontable aux progrès de Suwarow. La rivière de Gênes devint une barrière que ce dernier ne put franchir. Le directoire-exécutif ayant nommé Joubert général en chef de l'armée d'Italie, il vint en prendre le commandement au mois de septembre, pour livrer la sanglante bataille de Novi, dans laquelle ce brave fut tué, et où Suwarow remporta sa dernière victoire. Elle fut vivement disputée, et ce fut Moreau qui reprit le commandement et qui opéra encore une glorieuse retraite devant des forces supérieures. A cette époque, la mésintelligence commençait à régner entre les chefs russes et autrichiens; Suwarow se plaignit bientôt qu'on l'avait mal secondé. La marche de l'archiduc Charles en Suisse, ordonnée sur ces entrefaites par le cabinet de Vienne, indigna celui de Pétersbourg. Paul I<sup>er</sup>, à son tour, donna l'ordre à Suwarow d'abandonner les Autrichiens et l'Italie, de se porter, avec le peu de troupes qui lui restaient, à la rencontre du général Korsakow, et de prendre le commandement de toutes les forces russes qui entraient en Helvétie. Mais l'armée qu'il devait joindre venait d'être outrageusement battue à Zurich par Masséna, et il

éprouva lui-même, dans sa marche par la Suisse italienne, des obstacles de toute nature, que la plus persévérante intrépidité pouvait seule tenter de vaincre. La saison était rigoureuse, les chemins dans les montagnes se trouvaient presque impraticables, les provisions étaient encore plus rares que devant Ismaïlow, et les troupes victorieuses des Français l'entouraient et le harcelaient de toutes parts. Déjà Masséna avait lieu d'espérer qu'il pourrait attaquer le fameux Suwarow à son char de triomphe. Un jour, les grenadiers russes qui formaient son avant-garde, épuisés de faim et de fatigues, refusèrent de se porter plus loin en avant; ils se trouvaient en face de hauteurs escarpées que défendait un corps considérable de Français; on ne pouvait les aborder que par un défilé, où les Russes craignaient de périr jusqu'au dernier. Suwarow se précipite au milieu des mutins, et sur leur refus réitéré de marcher, il ordonna froidement de creuser une fosse de quelques pieds de long, s'y étend devant ses soldats étonnés, et leur dit : *« Puisque vous refusez de me suivre, je ne suis plus votre général; je reste ici, cette fosse sera mon tombeau. Soldats, couvrez de terre le corps de celui qui vous guida tant de fois à la victoire. »* Emus jusqu'aux larmes, mais électrisés par ce peu de mots, les soldats jurèrent de ne jamais l'abandonner et se précipitèrent à sa suite dans le terrible défilé, où un grand nombre d'entre eux trouva la mort, mais où le reste força enfin le passage et l'ouvrit aux débris de l'ar-

mée. Cefut cependant un pareil chef que l'autocrate du nord , à l'exemple des monarques d'Orient, disgracia bientôt pour n'avoir pas été toujours victorieux. Après des peines et des fatigues inouïes , culbutant tous les corps qui s'opposaient à sa marche , Suwarow parvint enfin en Allemagne avec les restes d'une armée naguère brillante et victorieuse. En 1800 , il séjourna pendant le mois de janvier à Prague , où il eut plusieurs conférences avec le général autrichien comte de Bellegarde , et l'ambassadeur britannique Spencer Smith. Il y célébra aussi le mariage de son fils avec une princesse de Courlande , et continua ensuite sa route pour Pétersbourg , d'après les ordres précis de Paul I<sup>er</sup>. Au lieu de l'accueil honorable qu'il avait droit d'attendre , Suwarow fut sévèrement traité par le monarque qu'il avait servi avec tant de zèle. Forcé de sortir de sa présence et de s'éloigner même de la capitale , le vieux guerrier , accablé de chagrins , se retira dans sa terre de Polendorff , en Esthonie , où il ne languit que peu de temps. Il mourut le 18 mai de la même année 1800 , à l'âge de 71 ans. L'empereur Alexandre , dès son avènement au trône , lui fit élever une statue ; tous les anciens compagnons d'armes de Suwarow furent appelés à l'inauguration de ce monument. Le grand-duc Constantin prononça son éloge , et les troupes , en défilant , rendirent à la statue du feld-maréchal tous les honneurs militaires qu'il recevait de son vivant. On a beaucoup parlé de l'originalité du caractère de Suwarow ; sa manière de vivre ,

la singularité de son langage , la rudesse de ses mœurs , sa mise même , prêtaient souvent aux sarcasmes des courtisans , qui ne l'aimaient point ; ils n'avaient garde cependant de lui reprocher ce qu'il y avait de plus blâmable en lui , sa féroce inhumanité après la victoire. Cet homme extraordinaire sous tant de rapports , cherchait sans doute aussi par calcul , et en outrant ses défauts mêmes , à se distinguer de ses rivaux. Avide de fortune et de renommée , doué d'un esprit délié et d'un tact admirable , il crut devoir se frayer une voie nouvelle pour arriver à la faveur de sa souveraine. Catherine aussi aimait tout ce qui était extraordinaire ; Suwarow se plaisait à lui annoncer ses succès avec un laconisme original qui charmait cette princesse ; souvent il lui faisait ses rapports en vers. C'est ainsi que dans une de ses premières campagnes , après avoir pris la ville de Toutoukaï , en Bulgarie , il en instruisit l'impératrice par un distique russe , qu'on peut traduire :

Gloire à Dieu ! gloire à vous aussi !  
La ville est prise , et m'y voici.

Il lui fit un rapport sur la conquête d'Ismailow par ce peu de mots : « *Mère* ( le peuple et les soldats donnaient souvent ce titre à l'impératrice ) , *la glorieuse Ismail* » est à vos pieds. » Ses ordres du jour à l'armée étaient souvent aussi rédigés en vers. Les soldats adoraient un chef qui partageait toutes leurs fatigues , qui vivait au milieu d'eux sans faste , sans recherches , et aussi simplement qu'eux-mê-



mes. Les autres chefs et les officiers en général, étaient ses ennemis secrets parce qu'il proscrivait tout luxe dans les camps, et qu'il était minutieux et sévère dans le service. Il portait habituellement à l'armée pour vêtement, même dans les plus grands froids, une touloupe (pelisse) commune de peau de mouton, changeait de chemise en plein air devant ses soldats, et paraissait alors presque nu à leurs yeux; mais aussi, par un contraste frappant, quand, dans les jours d'apparat, il quittait sa peau de mouton pour son grand uniforme de feld-maréchal, il se surchargeait d'ornemens, de tous ses cordons, de ses plaques en diamans et décorations de toute espèce, attachait à son chapeau le panache en brillans, et à son cou le portrait que lui avait envoyé l'impératrice. Suwarow possédait un assez grand fonds d'instruction et parlait avec facilité plusieurs langues; mais il se refusait aux longues écritures diplomatiques et politiques. « *La plume sied mal,* » disait-il, *dans la main d'un soldat.* » Connaissant tout l'empire que la superstition exerçait sur l'âme du guerrier, il obligeait les officiers subalternes de réciter le soir, après la retraite, des prières publiques devant leurs troupes; ne donnait jamais le signal du combat sans faire plusieurs signes de croix, sans baiser une petite image de la Vierge ou de saint Nicolas, qu'il portait toujours sur lui, et ne manquait point de faire mettre à l'ordre, la veille d'une bataille, que tous ceux qui seraient tués le lendemain iraient droit en paradis. Aussi actif qu'au-

dacieux, il possédait au suprême degré l'art d'exalter l'enthousiasme du soldat et de l'attacher à sa destinée; aussi les Russes devinrent-ils, entre ses mains, d'excellens instrumens de carnage. Il avait défendu, selon quelques-uns de ses biographes, d'enseigner aux troupes la partie des manœuvres relatives aux retraites, soutenant qu'elles n'en auraient jamais besoin; assertion bizarre; les manœuvres en arrière étant parfois aussi urgentes que celles en avant ou par les flancs, et, si une pareille injonction a jamais été donnée, ce qui est peu probable, les généraux français, et Masséna à leur tête, ont dû convaincre Suwarow de son absurdité. Il haïssait les Français et leurs chefs, mais il éprouvait aussi une grande antipathie pour les généraux allemands, avec lesquels il fut contraint d'opérer vers la fin de sa carrière; il se plaisait à heurter de front leurs préjugés, se moquait de leurs habitudes formalistes, et y opposait une simplicité brusque et les mœurs presque sauvages d'un vieux Russe. Aussi les Allemands le traitaient-ils de Cosaque mal civilisé, et lui reprochaient-ils, en outre, d'avoir peu de combinaisons profondes, d'être médiocre tacticien, d'employer des manœuvres plus rapides qu'habiles, et de vouloir tout emporter par la force, en prodiguant sans pitié le sang des siens comme celui de l'ennemi. Plusieurs vies de Suwarow ou histoires de ses nombreuses campagnes ont été publiées en Russie, en Allemagne, et traduites en français. Son fils, jeune militaire d'une grande espérance, brave,

généreux et plus humain que son père, était parvenu au grade de major-général d'infanterie; il avait épousé, ainsi qu'il est dit plus haut, une jeune et belle princesse de Courlande, alliance illustre qui semblait lui promettre de brillans avantages; mais en 1811, se rendant de Bucharest à Jassy, et voulant passer la rivière de Rinniski, alors débordée, il y périt misérablement. On remarqua que, par une fatalité singulière, le jeune Suwarow se noya dans la rivière même, sur les bords de laquelle son père avait remporté une de ses plus fameuses victoires, et à laquelle il dut son surnom de *Rinniski*.

SUZANNET (LE COMTE CONSTANT DE), général vendéen, émigra avec son père au commencement de la révolution, et servit dans les troupes royales de l'Ouest, sous les ordres de Charette. Envoyé en Angleterre en 1795, il fut de retour dans la Vendée en 1796, et peu de temps après chargé d'une nouvelle mission pour les princes français. En 1799, il obtint le commandement d'une division de *chouans*, et assista à la réunion de Montfaucon, où il tenta de vains efforts pour faire décider la continuation de la guerre. Les conseils de la prudence l'emportèrent, et l'année suivante, M. de Suzannet fut obligé de se soumettre ainsi que tous les autres chefs. Ses intelligences avec quelques insurgés le firent arrêter et conduire au Temple, d'où il fut transféré à la citadelle de Dijon, et de là au fort de Joux. Étant parvenu à s'échapper avec M. d'Andigné, qui se trouvait déte-

nu dans la même prison, il fut presque aussitôt repris et envoyé en surveillance à Valence. De nouvelles démarches secrètes le firent exiler en 1804; mais l'empereur Napoléon le rappela, et il resta tranquille jusqu'à la restauration, en 1814. Au retour de Napoléon, en mars 1815, il prit les armes, et commanda, dans l'Ouest, un corps de troupes royales, avec lequel il se trouva au combat de La Roche Servière. Le général Suzannet mourut à la fin de la même année 1815.

SWEERTS DE LANDAS (LE BARON JACQUES-TIERRI), lieutenant-général au service du roi des Pays-Bas, commandeur de l'ordre de Guillaume, est né en 1759, à Gorcum, en Hollande. Il entra au service de la république des Provinces-Unies en 1775; fut nommé successivement lieutenant et capitaine dans le régiment hollandais des gardes à pied, et obtint, en 1792, le grade de colonel. Il fit, en cette qualité, l'année suivante, la campagne de Flandre contre les Français; assista aux affaires de Lincelles et de Werwick, et se distingua au blocus de Maubenge et au siège de Landrecies, sous les ordres du prince héréditaire d'Orange, aujourd'hui (1825) roi des Pays-Bas. Après la révolution de 1795 et la fuite du stadhouder en Angleterre, M. Sweerts de Landas, qui avait toujours montré un grand dévouement à la maison d'Orange, quitta le service de Hollande, et entra momentanément à celui de France, au mois de juin 1815; l'empereur Napoléon le nomma alors colonel du régiment du Texel;

mais il fut destitué, dès le mois d'octobre suivant, sur le soupçon d'avoir renoué ses anciennes relations avec les princes dont la révolution avait détruit le pouvoir en Hollande. Après les revers des Français en 1814, une nouvelle révolution éclata dans les Pays-Bas. Le gouvernement provisoire, qui s'y établit alors, ordonna la formation de deux corps de troupes nationales, qui devaient soutenir, par les armes, l'indépendance à laquelle on aspirait. M. Sweerts de Landas fut nommé au commandement de l'un de ces corps, avec le grade de général. Il marcha sur Rotterdam avec sa troupe, qui ne montait guère alors qu'au nombre de 600 hommes. Il y entra sans éprouver de résistance, prit le commandement des forces de terre et de mer, attaqua ensuite Helvoetsluys, et obtint, sans de grands efforts, la possession de cette place et de son port de mer. Les services que M. Sweerts de Landas avait rendus à la maison d'Orange furent récompensés par le nouveau souverain des Pays-Bas, qui le confirma dans son grade de général, le nomma commandant du deuxième arrondissement militaire, ensuite lieutenant-général et commandant du deuxième commandement général, grand-croix de son ordre de Guillaume, et enfin gouverneur de la résidence de La Haye, où ce général mourut le 10 mars 1820.

SWINDEN (JEAN-HENRI VAN), savant hollandais, ancien membre du directoire-exécutif de la république batave, et conseiller d'état en service extraordinaire

du roi des Pays-Bas, naquit à La Haye le 8 juin 1746. Son père était un célèbre avocat près les cours de justice des provinces de Hollande et de Zélande. Van Swinden montra, dès sa première jeunesse, un goût décidé pour les sciences mathématiques et philosophiques, fit de brillantes études à l'université de Leyde, y fut créé maître-ès-arts et docteur en philosophie le 12 juin 1766, après avoir soutenu publiquement ses thèses et sa savante dissertation inaugurale, sur l'attraction. Au mois de décembre de la même année, il fut nommé professeur de philosophie, logique et métaphysique à l'académie de Franeker en Frise; il prononça, en prenant possession de cette chaire, le 18 mars 1767, son discours : *de Causis errorum in rebus philosophicis*, et un autre discours en quittant le rectorat de l'académie en 1779 : *de Philosophiâ newtonianâ*. En 1788, après 19 ans de professorat à Franeker, il fut appelé à la chaire de philosophie physique, mathématique et d'astronomie à l'*Athénée illustre* d'Amsterdam, où il prononça, le 25 avril, son discours *de Hypothesibus physices quomodo sunt e mente Newtonis intelligendæ*. L'académie royale des sciences de Paris, ayant ouvert un concours en 1770, et proposé un prix pour le meilleur mémoire : *Sur les aiguilles aimantées et leurs variations*, M. Van Swinden remporta ce prix; son ouvrage, d'un travail étendu, et contenant un grand nombre d'observations aussi curieuses que profondes, fut des plus favorablement accueillis par les savans. Il remporta, en

1780, un nouveau prix que lui décerna l'académie de Munich, pour un mémoire en réponse à la question : *Quelle est l'analogie entre le magnétisme et l'électricité?* Cet ouvrage est imprimé en 2 volumes in-8°. L'institut national de France ayant convoqué à Paris, en 1798, une assemblée de savans étrangers, afin d'examiner et de discuter avec eux les opérations nécessaires pour établir la mesure métrique et le nouveau système général des poids et mesures, M. Van Swinden, conjointement avec M. Æncx, fut député par la république batave à cette réunion de savans européens. Ce qu'il y eut de remarquable à cette occasion, c'est que ce fut M. Van Swinden qui se trouva, quoique étranger, choisi par l'institut de France, pour faire le rapport à la classe des sciences mathématiques et physiques, et ensuite à toutes les classes réunies. Il s'acquitta de cette tâche à la satisfaction générale. Ces deux rapports, publiés depuis séparément, ont aussi été insérés dans les mémoires de l'institut, le premier sous le titre de : *Rapport fait à l'institut national des sciences et arts, le 29 prairial an 7, au nom de la classe des sciences mathématiques et physiques, sur la mesure du méridien de France, et les résultats qui en ont été déduits pour déterminer les bases du nouveau système métrique*, et le second sous le titre suivant : *Précis des opérations qui ont servi à déterminer les bases du nouveau système métrique, lu à la séance publique de l'institut, etc., le 1<sup>er</sup> messidor an 7*. Ce savant professeur, après que le système

métrique fut adopté en France, a aussi voulu faire connaître à ses concitoyens tout le mérite de ce système, et a publié, en 1802, sous le titre : *Traité des poids et mesures parfaits*, 2. vol in-8°, un ouvrage devenu classique, et dans lequel l'auteur a examiné à fond les propriétés qui constituent la perfection des poids et mesures. M. Van Swinden a publié un grand nombre d'ouvrages dans les trois langues, le latin, le hollandais et le français. Il s'exprime dans cette dernière avec facilité, correction et élégance. On a de lui, outre les écrits déjà cités : 1° *Cogitationes de variis philosophicæ capitibus*, 1767, in-4°, 8 parties ; 2° *Tentamen theoriæ mutandæ phænomenis magnitici*, Leyde, 1772, in-4° ; 3° *Observations sur le froid rigoureux de janvier 1776*, in-8° ; 4° *Dissertation sur le thermomètre*, 1777, in-8° ; 5° *Description d'un planétaire construit par E. Eysenga à Franeker*, 1780, in-8° ; 6° *Recueil de différens mémoires sur l'électricité et le magnétisme*, 1784, 3 vol. in-8° ; 7° *Oratio de hypothesis physicis*, 1785, in-4° ; 8° *Description d'une nouvelle pompe pneumatique*, in-8° ; 9° *Positiones physicæ*, 1786, 2 vol. in-8° ; 10° *Theoremata geometricæ*, 1786, 1 vol. in-8° ; 11° *Almanach à l'usage des marins avec l'explication* (en hollandais), 1787, 1 vol. in-8° ; 12° *Traité sur la détermination de la longitude en mer* (en hollandais), 1787, in-8° : ces deux ouvrages ont été composés avec la coopération du célèbre professeur Nicuwlant, et le dernier traité a eu successivement, en 1789, 1796, 1802 et 1809, des é-

ditions nouvelles, considérablement augmentées; l'auteur en a depuis publié une sixième. 13° *Elémens de géométrie* (en hollandais), 1796, in-8°; et 1816, nouvelle édition revue et augmentée. 14° *Traité des octans et des sectans* (en hollandais), 1791, in-8°. M. Van Swinden a encore composé une foule de mémoires sur différens objets importans de physique et de mathématiques, qui font partie des mémoires de plusieurs académies étrangères et de l'institut du royaume des Pays-Bas. Pendant sa longue et honorable carrière de 53 années de professorat, ce savant a formé plusieurs élèves qui ont fait le plus grand honneur à leur maître comme aux lettres et aux sciences. Après la révolution de 1798, il fut élu membre du directoire-exécutif de la république batave, et s'honora aussi dans sa carrière politique comme dans celle des sciences, par le patriotisme le plus pur, et par son amour pour une sage liberté. Le nouveau souverain du royaume des Pays-Bas a nommé, en 1817, M. Van Swinden conseiller-d'état en service extraordinaire, et il est souvent consulté par le gouvernement, sur tout ce qui a rapport à l'instruction publique et aux sciences. Il est membre de plusieurs sociétés savantes, de l'institut royal des Pays-Bas, et cor-

respondant de l'institut de France.

SWINDEREN (THÉODORE VAN), professeur de philosophie et d'histoire naturelle à l'académie de Groningue, né dans cette ville, le 14 septembre 1784, devint à l'âge de 21 ans maître-ès-arts, docteur en philosophie, et en 1806 docteur en droit. En 1807, il fit paraître un ouvrage intitulé : *de Platone optimo legibus condendis principis magistro*. L'année suivante, il entreprit avec plusieurs savans un voyage en Allemagne, dont ils donnèrent à leur retour une relation pleine d'intérêt. Nommé à la même époque, 1809, par le roi Louis (roy. BONAPARTE), inspecteur des écoles primaires, il devint, en 1810, inspecteur de l'académie de Groningue, place qu'il conserva jusqu'en 1814. La même année, il obtint du nouveau roi la chaire de philosophie naturelle de la même académie, et en 1816, il fut nommé directeur d'un cabinet d'histoire naturelle établi par ses soins à Groningue. Il est correspondant de l'institut de Hollande, et membre des sociétés savantes d'Utrecht, de Harlem, etc. On lui doit : 1° *Des Rapports qui existent entre la philosophie et l'histoire de l'homme*, 1808; 2° *sur les Lois pénales de la patrie, à l'usage des écoles*, 1810; 3° *sur les Services rendus à l'état par les princes de la maison de Nassau*, 1814.

## T

TABARAUD (MATHIEU-MATHURIN), supérieur de la maison de l'oratoire à Limoges, à l'époque

où éclata la révolution, est né dans cette ville en 1744. Dès l'âge de 22 ans, il fut admis dans la

congrégation, et, peu de temps après, envoyé par ses supérieurs à Arles, pour y enseigner aux jeunes élèves la théologie et y donner des leçons de grec et d'hébreu. Il remplit le même emploi à Lyon, où il se rendit en 1773, et qu'il quitta en 1783, pour aller à Périgueux exercer les fonctions de supérieur du collège. Louis XVI, par son édit de 1787, ayant rendu l'état civil aux protestans (voy. les articles RABAUT), l'évêque de La Rochelle, M. de Crussol, attaqua dans un mandement ce bienfait politique et religieux de la sagesse royale. M. Tabaraud, doué d'un esprit supérieur et d'une véritable piété combattit, dans deux lettres imprimées, l'intolérance du prélat, et dès cette époque annonça des principes saine modération, que les orages du commencement de la république et le jésuitisme de nos jours n'ont pu faire fléchir. En 1789, il était supérieur de la maison de l'Oratoire, établie dans sa ville natale. Ne se dissimulant pas que l'état et l'église éprouvaient le besoin de nombreuses réformes, il publia une brochure où il indiquait quelques-unes de celles qu'il lui paraissait urgent d'opérer dans le clergé; plus tard, voyant le but dépassé, il réclama, dans d'autres écrits, en faveur de ce clergé si violemment persécuté sous le règne de la terreur. Craignant la proscription, il alla chercher un refuge en Angleterre, où il resta pendant dix années, concourant à la rédaction de plusieurs feuilles politiques, entre autres le *Times* et l'*Oracle*. La pacification consulaire lui permit, en

1802, de rentrer dans sa patrie. Il y resta étranger aux fonctions politiques ou religieuses, et se consacra exclusivement aux lettres. Censeur impérial en 1811, il cessa d'en exercer les fonctions en 1814, par suite d'une cécité complète. Cette année même le roi lui accorda une pension de retraite et le titre de censeur royal honoraire. M. Tabaraud avait publié en 1792, à Paris, un *Traité historique et critique de l'élection des évêques*, et donna à Londres pendant son exil, avec une préface et des notes, une traduction des *Réflexions soumises à la considération des puissances combinées*, de John Bowles. Depuis son retour, il a composé les ouvrages suivans : 1° de la *Nécessité d'une religion de l'état*, Paris, 1802, in-8°, réimprimé en 1814, avec des augmentations; 2° de la *Philosophie de la Henriade*, 1805, in-8°; 3° des *Interdits arbitraires de dire la messe*, contre un règlement de M. Dubourg, évêque de Limoges; 4° *Histoire critique du philosophisme anglais*, 2 vol. in-8°; 5° de la *Réunion des cultes*, in-8°, 1806, contenant l'histoire de toutes les tentatives faites à cet égard depuis trois siècles; 6° *Lettres à M. de Bausset, pour servir de supplément à son Histoire de Fénelon*, in-8°; 7° *Essai historique et critique sur l'institution des évêques*, 1811, in-8°; 8° du *Divorce de Bonaparte avec Joséphine de Beauharnais*, où l'on prouve la nullité de la sentence du divorce; 9° du *Pape et des jésuites*, 1804, in-8°; 10° *Histoire du cardinal de Bérulle*, suivie d'une notice sur les généraux de l'Oratoire, 2 vol. in-8°, Paris,

1817; 11° *Observations d'un ancien canoniste sur le concordat de 1817*; 12° *de la Distinction du contrat et du sacrement de mariage*, etc., Paris, 1816, in-8°. « M. Tabaraud y soutient, comme il l'avait fait long-temps auparavant dans ses lettres sur l'édit de 1787, et dans un écrit publié en 1803, que le pouvoir d'apposer des empêchemens dirimans, et d'en dispenser, appartient de droit à la puissance temporelle, et que la puissance spirituelle ne l'exerce que d'une manière précaire, qu'en vertu de la concession des princes, et sous leur protection Cette opinion, qui est aussi celle de la plupart de nos jurisconsultes et de plusieurs théologiens, a été censurée par M. Dubourg, évêque de Limoges, le 18 février 1818. M. Tabaraud opposa à la censure épiscopale : *Du Droit de la puissance temporelle sur le mariage, ou réfutation du décret de M. l'évêque de Limoges, du 18 février de la même année*, 1 vol. in-8°. Les journaux ont beaucoup parlé de cette affaire. »

TABARIÉ (LE VICOMTE), ex-sous-secrétaire-d'état au ministère de la guerre, membre de la chambre des députés, chevalier de Saint-Louis, officier de la légion-d'honneur, etc., a suivi avec succès la carrière administrative, et a été nommé successivement, sous le gouvernement impérial, sous-inspecteur aux revues, chef de la 2° division du ministère de la guerre, officier de la légion-d'honneur et secrétaire-général du ministère dont son protecteur, le duc de Feltre (voy. CLARKE), avait le portefeuille. Sous le gou-

vernement du roi, en 1814, il devint chef de la 4° division de l'administration de la guerre; lors des événemens du mois de mars 1815, il suivit Louis XVIII à Gand, et devint, après la seconde restauration, intendant de la maison du roi, membre de la chambre des députés, pour le département de la Seine, secrétaire-général du ministère de la guerre le 2 octobre 1815, conseiller-d'état le 8 mai 1816, et le lendemain sous-secrétaire-d'état au département de la guerre. Dans la session de 1816 à 1817, Louis XVIII le nomma commissaire, à l'effet de soutenir, à la chambre des députés, différens projets de loi; il fit surtout dans cette session un long rapport sur le budget; il y défendit le duc de Feltre, accusé d'avoir négligé les moyens d'économie qui pouvaient se concilier avec les intérêts du service. Son zèle lui ayant attiré quelques vives observations même de ses propres amis, sur l'extrême chaleur qu'il avait montrée et l'exagération où il s'était laissé entraîner, en louant le ministre et ses opérations, il craignit d'avoir fourni matière à une interprétation fâcheuse, et il se hâta de réclamer l'indulgence de ses collègues. « Je supplie la chambre, dit-il, de ne voir dans le ton auquel il paraît que je me suis abandonné, tout-à-fait à mon insu, que l'incertitude d'un homme qui parlait pour la première fois devant une grande assemblée, et auquel il n'a pas été donné de saisir, dès le premier moment, l'intonation parfaitement convenable. Personne n'est pénétré plus que moi du pro-

fond respect dû à la réunion des députés d'une des plus grandes nations du monde. Si l'on pouvait croire que je m'en fusse écarté, il ne me resterait plus qu'à condamner au silence une voix qui aurait eu le malheur de déplaire. » Le duc de Feltré ayant néanmoins perdu son portefeuille cette même année, par suite de l'heureuse et célèbre ordonnance royale du 5 septembre (1816), M. Tabarié perdit aussi son emploi au ministère. Cette disgrâce fut purement ministérielle; une ordonnance du roi, du mois d'octobre, le nomma conseiller-d'état en service ordinaire, comité du contentieux. M. Tabarié, qui a cessé de faire partie de la chambre des députés, lors de la dissolution de cette chambre dite *introuvable*, est aujourd'hui (1825) secrétaire-général du ministère de la guerre. Le voyage de Gand lui avait valu, outre la croix de Saint-Louis, des lettres de noblesse au titre de vicomte.

TABOURIER (PIERRE-NICOLAS), curé de Chartres, ville où il naquit, se prononça pour la révolution, mais avec sagesse et mesure. La nouvelle constitution civile du clergé, décrétée le 12 juillet 1790, par l'assemblée nationale constituante, ayant inspiré des alarmes à quelques esprits faibles, ce digne pasteur publia un *Discours* plein de force et d'idées lumineuses, afin de tranquilliser les consciences. Les mêmes motifs le portèrent encore à publier, quelque temps après, une *Défense* de la constitution civile du clergé, avec des réflexions sur l'excommunication que le pape se proposait

de fulminer. M. Tabourier continua à remplir les fonctions de son ministère avec la simplicité et la modestie évangéliques. Il échappa aux proscriptions de 1793, ne brigua aucune dignité, et mourut, vers la fin du gouvernement impérial, regretté de tous les gens de bien.

TADOLINI (ADAM), sculpteur, né en 1789 à Bologne, doué d'un beau talent pour les arts, n'eut d'abord d'autre maître que la nature. Son père aurait voulu le voir plutôt occupé de son commerce de chanvre qu'à modeler des figures. Le jeune Tadolini s'exerçait à la dérobée dans l'art du statuaire, où il ne vit d'abord qu'un amusement. Ses premiers essais tombèrent sous les yeux du prince Ercolani, qui lui obtint la permission de se livrer à son penchant, et de fréquenter les écoles des beaux-arts à Bologne. En moins de trois ans, Tadolini fut en état de concourir pour les prix de dessin et de sculpture, et de sortir deux fois couronné de cette lice. Demaria, le regardant comme son meilleur élève, le prit avec lui pour l'aider dans l'érection d'un monument public, qu'il devait exécuter pour Ferrare. De retour à Bologne, Tadolini perdit son père au moment où il venait de remporter le grand prix de sculpture, que l'académie avait décerné à son bas-relief de *Vénus et Enée*. A la mort de Barbieri, il fut destiné à lui succéder dans la chaire d'anatomie pour les artistes, et l'on vit alors un jeune homme de vingt-deux ans expliquer, avec une étonnante facilité, à ses camarades, ce qu'il venait à



peine d'apprendre lui-même. Après avoir rempli pendant huit mois les fonctions de professeur, il descendit de nouveau au rang d'élève, pour aller se former à Rome, où le gouvernement italien envoyait à ses frais les jeunes artistes d'un mérite assuré. Peu après son arrivée dans cette capitale, Tadolini exposa au concours ouvert par Canova, un modèle en plâtre représentant *Ajax suicide*, qu'il avait, pour ainsi dire, improvisé en vingt-huit jours. Frappé de la vigueur de cette composition, Canova attira Tadolini auprès de lui, et l'employa à ébaucher le groupe de *Vénus et Mars*, la statue colossale de la *Religion*, celles de *Washington* et de *Pie VI*, le modèle de la *statue équestre de Charles III*, jetée en bronze à Naples, et le grand *Sarcophage* pour les Stuarts. S'étant ainsi perfectionné à l'école de ce grand maître, Tadolini ouvrit un atelier, où il entreprit de nouveaux travaux, entre autres le groupe de *Vénus et l'Amour*, pour le prince Ercolani; celui de *Ganimède donnant à boire à l'aigle*, pour le prince Estherazi; le *tombeau du cardinal Lante*, pour la ville de Bologne, et un grand nombre de portraits d'un fini et d'une vérité remarquables. Il est maintenant (1825) occupé à terminer un autre *Ganimède debout*, *David en repos*, *Jason revenant de la conquête de la Toison-d'Or*, un bas-relief représentant la chèvre *Amalthée* entourée de guirlandes par les mains de *l'Amour*, etc. Madame Tadolini, sa femme, est elle-même un artiste distingué, et ses camées sont très-recherchés par les amateurs.

**TAFURI (MICHEL)**, né en 1769, à Nardo, dans la province d'Otrante, fit ses études à l'université de Naples, et entreprit la profession d'avocat, qu'il quitta en 1807, pour aller occuper une place de chef de division au ministère des cultes. En 1815, il entra au barreau, revêtu de la dignité de magistrat, que pendant le régime constitutionnel de Naples, il réunit à celle de député au parlement national. Au retour du roi de Laybach, il fut privé de ses emplois et puni d'avoir su mériter les suffrages de ses concitoyens. Il est maintenant occupé de ses travaux littéraires, et l'on espère qu'il profitera de ce moment pour mettre en ordre les écrits inédits de son aïeul, sur la littérature napolitaine. Ses ouvrages sont : 1° *Jo. Bapt. Pollidori et Stephani Catalani opuscula nonnulla nunc primum in lucem edita*, Naples, 1795, in-8°, avec un discours préliminaire et des notes; 2° *Epitalamio di Gabriele Attilio*, ibid., 1803, in-4°, avec la vie de l'auteur et une traduction italienne.

**TAILLASSON (JEAN-JOSEPH)**, peintre et littérateur, membre de l'ancienne académie royale de peinture et de l'athénée des arts, naquit à Blaye, près de Bordeaux, département de la Gironde, en 1746. Son père, négociant estimable, lui fit faire de très-bonnes études, et lui laissa la liberté de suivre la carrière du barreau ou celle de l'église. Le jeune Taillasson voulut être artiste, et n'obtint pas sans peine la liberté de se livrer à son penchant. Dans son jeune enthousiasme, il charbonnait tous les murs de la maison de son

père, de ces mots qui exprimaient sa pensée unique : « Je serai peintre ou je mourrai : j'en jure par Raphaël. » Enfin il se rendit à Paris, en 1764, avec son ami La Cour, passionné comme lui pour les beaux-arts, et qui n'avait pas eu moins de peine à déterminer sa famille à consentir à ses vœux. Tous deux furent admis dans l'atelier de Vien (*voyez ce nom*), qui essayait ce que David (*voyez DAVID*) exécuta quelques années plus tard, la restauration de l'école française. Les succès de Taillasson furent la juste récompense de son ardeur à apprendre. Néanmoins ce ne fut pas comme pensionnaire du roi qu'il se rendit quelque temps après en Italie. L'un des concurrents pour le grand prix, il ne l'avait pas obtenu ; le temps lui avait manqué pour imprimer à sa composition le cachet de son talent naissant. Il passa sur cette terre classique des beaux-arts quatre années, de 1773 à 1777, et y fit de si grands progrès, qu'à son retour dans sa patrie il fut agrégé à l'académie royale de peinture, sur la présentation de son tableau de la *Naissance de Louis XIII*. Devenu deux ans après membre titulaire de l'académie, pour son tableau d'*Ulysse enlevant à Philoctète les flèches d'Hercule*, il donna successivement : 1° *Virgile lisant à Auguste ses vers sur la mort de Marcellus* ; 2° *Olympias, mère d'Alexandre, arrêtant la fureur des soldats envoyés pour l'assassiner* ; 3° *Timoléon* ; 4° *Timoléon visité à Syracuse par des étrangers* ; 5° *Hero et Léandre* ; 6° *Andromaque pleurant sur le tombeau d'Hector* ; 7° la

*mort de Sénèque*. Taillasson a composé une foule d'écrits et de poésies remarquables par le goût et une versification facile. Nous citerons entre autres *les Chants de Selma*, imitation d'Ossian ; *le Danger des règles dans les arts*, poème. Il a aussi publié un ouvrage important sur son art : *Observations sur quelques grands peintres*, où il a su cacher sous des fleurs la sécheresse de l'idiôme technique des beaux-arts, et qui est aussi brillant dans sa partie descriptive, aussi profond dans sa partie scientifique, qu'il est utile aux artistes et agréable aux amateurs. Il mourut le 11 novembre 1809. Son ami et son confrère à l'athénée des arts, M. Ponce (*voyez ce nom*), a prononcé, dans une séance publique de cette société, l'*Eloge* de Taillasson, que les qualités personnelles de cet artiste ne recommandaient pas moins à l'estime publique.

TAILLEFER (GEORGE), médecin, membre de l'assemblée législative et de la convention nationale, adopta, dès 1789, les principes de la révolution, et fut nommé administrateur du district de Sarlat, département de la Dordogne, où il exerçait la profession de médecin. Les électeurs de ce département l'élurent, au mois de septembre 1791, député à l'assemblée législative, et à la même époque, l'année suivante, à la convention nationale. Dans la première assemblée, le 19 novembre 1791, il demanda que le traitement fût conservé aux ecclésiastiques mariés ; et le 18 avril 1792, il proposa et fit décréter que les anciens drapeaux seraient brûlés

à la tête des régimens. A la convention nationale, il demanda la mise en accusation de Lacoste, ex-ministre de la marine, et signala Marat comme auteur d'un projet de dictature. Dans le procès du roi, il vota avec la majorité. La guerre civile ayant éclaté, au mois de février 1793, dans la Vendée, il réclama, en faveur des défenseurs de la patrie, la vente et le partage des biens des émigrés. Il se prononça, le 27 juin, contre les pillages qui avaient été commis dans la capitale, et demanda la punition de leurs auteurs. Commissaire dans les départemens de la Lozère, du Tarn et de l'Ardèche, pour y faire opérer la levée en masse, il parvint à dissiper les rassemblemens que l'on y avait formés, et que paraissait protéger le général Laferrière, dont il ordonna la traduction devant les tribunaux. Peu de temps avant la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), il se plaignit que « des hommes à nouveaux bonnets rouges faisaient arrêter dans les départemens les plus chauds patriotes. » Après la chute de Robespierre, il prit la défense des comités, violemment dénoncés par les auteurs de cet événement; il réclama contre l'impression du discours dans lequel Laignelot attaquait la société des Jacobins, se prononça pour l'abolition de la peine de mort, « comme étant incompatible avec la liberté », enfin accusa Tallien de vouloir détruire la constitution de 1795. M. Taillefer, qui, au retour de sa mission dans les départemens, avait été dénoncé à la convention et aux Jacobins par Mon-

taut, fut menacé d'arrestation après les événemens du 12 germinal an 3 (1<sup>er</sup> avril 1795). Dès ce moment il cessa d'occuper la tribune, et rentra dans la vie privée à la fin de la session conventionnelle. Il ne reparut sur la scène politique qu'à l'époque du champ de mai, en 1815. Par suite de la seconde restauration, et en vertu de la loi dite d'*amnistie* du 12 janvier 1816, il a quitté la France, et s'est retiré en Suisse, où l'on croit qu'il réside encore.

TALBERT (L'ABBÉ FRANÇOIS-XAVIER), prédicateur du roi, vicaire-général de Lescar, chanoine de l'église métropolitaine de Besançon, naquit dans cette dernière ville le 4 août 1728. Quoiqu'il fût le fils aîné d'un conseiller au parlement de la Franche-Comté, il préféra la carrière ecclésiastique, et il s'y fit honorablement remarquer par des principes sages et modérés et des talens véritables. Ses loisirs et ses veilles étaient consacrés à la littérature, à laquelle il adû de nombreux succès. Il a remporté un si grand nombre de palmes académiques, que l'évêque de Marbeuf lui en faisait une sorte de reproches. « Monseigneur, dit l'abbé Talbert, quand j'ai eu besoin de 25 louis, j'ai mieux aimé tirer une lettre-de-change sur une académie que de les emprunter. » Le prélat lui répondit, avec beaucoup d'esprit et de grâce : « M. l'abbé, il n'est pas donné à tout le monde de se procurer de l'argent avec de semblables effets. » L'évêque de Marbeuf ne se borna point à des paroles gracieuses. « Peu de jours après (au rapport de M. Delandine, d'après Philip-

pon de La Madeleine, qui a donné une notice sur l'abbé Talbert, son ami), il le nomma à un bénéfice. » Les discours académiques de l'abbé Talbert, et qui presque tous remportèrent le prix d'éloquence et deux prix de poésie, dont l'un, à l'académie de Pau, sur l'*industrie*; l'autre, à l'académie d'Amiens, sur *les Avantages de l'adversité*, portèrent au loin sa réputation. Deux de ses discours furent couronnés à Dijon, l'un en 1755, sur ce sujet : *Quelle est la source de l'inégalité parmi les hommes, et est-elle approuvée par la loi naturelle?* l'autre, en 1773, pour l'*Éloge de Bossuet*. L'*Éloge de Michel Montaigne*, couronné en 1774 à Bordeaux; l'*Éloge historique du cardinal d'Amboise*, en 1776, à Rouen; l'*Éloge de Philippe d'Orléans*, à Villefranche, en 1777; l'*Éloge de Michel de l'Hôpital*; dans la même année, à Toulouse; et l'*Éloge de Boileau*, qui obtint l'*accessit* à l'académie de Villefranche, enfin différens autres discours, odes et poèmes, annoncent sa fécondité. Il a encore donné : panégyrique de Saint-Louis; éloge de Louis XV, éloge de M. du Châtelet, éloge du chevalier Bayard; éloges du maréchal de Duras, de Massillon et de Fléchier; un discours sur l'utilité des sociétés littéraires; un autre sur l'utilité des sciences et des arts; le *Citoyen*, poème; mètre sur les langues grecque, latine et française; ode sur le czar Pierre-le-Grand; l'*Hermitage*, poème; vers sur la mort du dauphin et du roi Stanislas; *Plutus*, ou le pouvoir de l'or, par un homme qui n'en a guère; fragment de l'Iliade,

traduit en vers français, précédé de réflexions sur la manière de rendre les anciens, etc. L'abbé Talbert ne fut point indifférent aux événemens de la révolution; mais il ne fut témoin que des premiers. En 1791, il accompagna un de ses amis en Italie, où il se lia avec la princesse de Nassau. Il suivit cette dame en Pologne, et y vécut comblé de ses bienfaits. Il y résidait encore lorsqu'il mourut dans la Gallicie, le 4 juin 1803. L'abbé Talbert était membre de l'académie de Besançon, où son éloge a été prononcé par D. Grappin, secrétaire perpétuel de ce corps.

TALLEYRAND (LE PRINCE DE).

TALLEYRAND-PÉRIGORD, archevêque de Paris.

TALLEYRAND-PÉRIGORD-ARCHAMBAUD (LE DUC DE).

TALLEYRAND (LE COMTE BOZON DE).

TALLEYRAND-PÉRIGORD, (LE COMTE EDMOND DE).

TALLEYRAND (LE COMTE AUGUSTE DE).

TALLEYRAND (LE BARON DE).

Voyez le Supplément du 20<sup>e</sup> vol.

TALLIEN (JEAN-LAMBERT), né à Paris, dut son éducation aux soins du marquis de Bercy, à la maison duquel son père était attaché. Il fit de bonnes études, entra chez un procureur, et fut ensuite employé dans des bureaux de commerce et de finances. La révolution, qui éclata à cette époque, lui ouvrit une nouvelle carrière. Il publia avec un grand succès l'*Ami des Citoyens*, espèce d'éphéméride, affichée deux fois par semaine sur les murs de Paris. L'influence de Tallien s'accrut en-

core de son assiduité aux séances des *Amis de la constitution*, où il prit souvent la parole. Le 8 juillet 1792, à la tête d'une députation de la section de la Place-Royale, il alla demander à l'assemblée la réintégration de Pétion et de Manuel, suspendus par le département à la suite des événemens du 20 juin. Devenu secrétaire-général de la commune dans la nuit du 9 au 10 août, il réclama le 13 contre un décret qui ordonnait la formation d'un nouveau conseil-général, en cassant la municipalité provisoire. Après les massacres de septembre, il reparut à la barre de l'assemblée pour assurer « que la commune avait tout fait pour arrêter la fureur du peuple, mais que ses efforts avaient été vains. » Personnellement, il sauva la vie à quelques malheureux destinés à la mort dans ces funestes journées. Nominé dans le même mois député à la convention nationale, il parut souvent à la tribune, et exerça d'abord une funeste influence dans les mesures de rigueur. Il s'éleva contre la proposition de Manuel, tendant à loger le président de la convention aux Tuileries, pour l'environner d'une grande pompe, et dit ces mots remarquables : « Ce n'est point dans des palais, c'est au cinquième étage que doivent habiter les représentans du peuple. » On craignit dès-lors (ce qui eut lieu en effet) que les plus basses classes ne prévalussent dans une assemblée qui devait les protéger toutes. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort sans appel et sans sursis. Le jour même de la mort du monar-

que, il fut envoyé par la convention à Forges-les-Eaux, pour y constater l'identité de Pâris, qui, après avoir assassiné Michel Lepelletier, s'était donné la mort dans cette ville. Ardent provocateur des journées des 31 mai et 2 juin, il proposa de mettre hors la loi ceux des proscrits qui s'étaient soustraits au décret d'arrestation prononcé contre eux. Il dénonça un complot tendant, disait-il, à sauver le général Custines, et défendit avec zèle le général Rossignol. C'est surtout à Bordeaux qu'il se montra partisan outré des mesures violentes; les républicains connus sous le nom de fédéralistes n'eurent pas d'ennemi plus implacable. C'est cependant alors que son caractère parut s'adoucir, et qu'il revint à des sentimens plus modérés; une femme aussi bienfaisante que belle opéra ce prodige. M<sup>me</sup> de Fontenay, née Cabarrus, emprisonnée à Bordeaux, avait pris sur le cœur de Tallien un ascendant dont elle profita pour échapper à la mort. Revenue avec lui à Paris, elle y fut de nouveau persécutée. Les dangers dont était menacée une femme qu'il protégeait lui firent sentir plus vivement les siens et redoublèrent son énergie; il combattit ses ennemis avec leurs propres armes; il se montra plus exagéré que jamais pour augmenter sa popularité. Prévoyant le sort qui lui était réservé, il se soumit à toutes les humiliations dont Robespierre se plut à l'accabler. Il attendait l'instant favorable où il pourrait lui-même attaquer son ennemi avec avantage. Cet instant se présenta le 9 thermidor; Tal-

lien en profita habilement pour peindre des plus vives couleurs toutes les atrocités qui pesaient sur la France, et dont il accusa Robespierre d'être le premier auteur. Bientôt se tournant vers le buste de Brutus, il invoque son génie, et tirant un poignard de sa ceinture, il jure qu'il le plongera dans le cœur de Robespierre, si les représentans du peuple n'ont pas le courage d'ordonner son arrestation. Elle fut ordonnée, et le lendemain, vers 7 heures du soir, Tallien vint annoncer, au milieu des plus vifs applaudissemens, que la tête des conspirateurs venait de tomber sur l'échafaud. On a contesté à Tallien la pureté des motifs qui le décidèrent à cette démarche désespérée; si on ne voulait que s'affranchir de la reconnaissance, on fit bien de regarder cette assertion comme prouvée, car jamais plus grand bienfait ne fut plus promptement oublié, et celui qui avait bien mérité de toute la France n'en retira aucun fruit. Elu membre du comité de salut-public trois jours après, il épousa M<sup>me</sup> de Fontenay, qui lui devait la vie. Tallien, membre du gouvernement, ne dévia pas de la route qu'il avait lui-même tracée le 9 thermidor, malgré l'opposition de ceux dont il avait été long-temps le complice. Ils voulurent le punir de cette défection; un coup de pistolet lui fut tiré presque à bout portant; la blessure était grave, mais sans danger. Averti par cette tentative, Tallien ne se montra pas moins constamment opposé à tous les partis ennemis de la république, et les mesures pour le perdre é-

taient si mal concertées, qu'on l'accusait en même temps de complicité avec les agens du royalisme et de l'anarchie. Quoique sa tête fût mise à prix, il développa le même courage dans toutes les insurrections qui signalèrent la dernière année de la convention nationale. Envoyé, en juillet 1795, avec les pouvoirs les plus étendus à l'armée des côtes de Bretagne, il montra de la bravoure et du sang-froid dans les différentes affaires que le général Hoche eut à y soutenir. Après la révolte sectionnaire du 15 vendémiaire suivant, il fut élu membre d'une commission chargée de proposer des mesures de salut public, mais qui la plupart furent sans effet, à cause des dissensions auxquelles l'assemblée était sans cesse en proie; il fit néanmoins adopter la loi dite du 3 brumaire, qui excluait jusqu'à la paix, des fonctions publiques, les parens des émigrés et les signataires des protestations contre le gouvernement républicain. Devenu membre du conseil des cinq-cents lors de l'organisation constitutionnelle de l'an 5, il défendit la liberté indéfinie de la presse, proposa des mesures de rigueur contre les parens des émigrés, et dénonça les royalistes et les agens de l'Angleterre. Il fut encore, à cette époque, obligé de repousser des soupçons de royalisme élevés contre lui, parce que son nom était cité avec éloge dans des correspondances royalistes; ses ennemis paraissaient croire à leur réalité. L'esprit de parti les aveuglait au point de ne pas voir dans ces écrits mensongers le résultat d'une pro-





*M<sup>r</sup>. Calma.*

*Muneret pinx.*

*Frony del. et Sculp.*

o.p.



fonde combinaison de perfidie, qui tendait à rendre suspects au gouvernement les hommes qui lui étaient le plus dévoués. Le 21 messidor an 5, il s'indigna contre une déclaration d'urgence prise en faveur des fugitifs de Toulon. Maîtrisé par ses souvenirs, il ne fit pas cette réflexion qu'une foule de bons citoyens, compris injustement sur les listes d'émigrés, ne devaient pas être confondus avec ceux qui couraient se réunir aux ennemis de la patrie. Le 5 thermidor suivant, il s'opposa à la suppression des sociétés populaires, et enfin eut une part active au coup d'état du 18 fructidor, qui lui rendit une partie de son influence, dont il n'usa que pour arracher quelques victimes aux mesures prises dans cette journée. Sorti du conseil des cinq-cents le 1<sup>er</sup> prairial an 6, il sentit que la dernière partie de sa vie politique, dont on lui contestait même le mérite, n'avait pas fait oublier la première; fatigué de ne voir autour de lui que des ennemis ou des ingrats, il se décida à suivre en Egypte l'expédition commandée par le général en chef Bonaparte. Il y fut nommé membre de l'institut, administrateur du droit d'enregistrement et des domaines nationaux, et publia un journal intitulé : *la Décade égyptienne*. La bonne harmonie n'existait pas long-temps entre les autorités françaises et lui, et la mésintelligence fut à son comble quand le général Menou eut pris le commandement de l'armée. Tallien, forcé de quitter l'Egypte, s'embarqua pour la France, et fut enlevé dans son passage par un vais-

seau anglais. Conduit à Londres, il y reçut le plus brillant accueil, et fut même traité avec distinction dans une séance du parlement, à laquelle on le conduisit. La duchesse de Devonshire, connue par sa beauté, sa fortune et son attachement à la cause de la liberté, lui envoya son portrait enrichi de diamans. Tallien garda le portrait et renvoya les diamans, et ajouta ainsi à la bonne opinion qu'on avait conçue de son caractère. Rentré en France, il trouva ses liens avec M<sup>me</sup> de Fontenay rompus, et la plus froide indifférence à la place de l'enthousiasme et des inimitiés dont il avait été l'objet. Après avoir vécu quelque temps sans emploi, il obtint enfin le consulat d'Alicante, avec un traitement de dix mille francs, dont il a joui pendant plusieurs années. On a attribué ce retour à la faveur, à des services secrets rendus au gouvernement; mais jamais on n'a acquis de certitude à cet égard. Les mêmes soupçons se sont renouvelés avec aussi peu de fondement au rétablissement du gouvernement royal, lorsqu'on a vu Tallien excepté des mesures rigoureuses qui ont banni les conventionnels dits *votans*. Tallien mourut il y a quelques années, réduit à une sorte d'indigence; dans une petite maison située, allée des Veuves, aux Champs-Élysées.

TALMA (FRANÇOIS-JOSEPH) est né à Paris en 1768. Sa gloire est d'avoir ramené sur la scène française la vérité du costume et la simplicité de la diction, d'avoir été sublime après Lekain, majestueux après Larive, pathétique après Monvel, sans ressembler à

aucun de ces acteurs, et en se frayant une route nouvelle. D'autres hommes, devenus célèbres dans la même carrière, ont pu être les acteurs de la passion ou de l'imagination; Talma est, si l'on ose s'exprimer ainsi, l'acteur de la pensée. C'est une réflexion profonde qui le dirige dans l'étude de chacun de ses rôles; ils sont empreints d'une force de méditation qui étonne. Ce ne sont plus des rôles, c'est l'histoire même recrée par le tragédien. Talma n'est arrivé à cette perfection qu'après beaucoup d'années et de travaux. Dès l'âge de dix ans, il fut chargé d'un personnage de tragédie de collège, et se mit à pleurer à chaudes larmes, sur la scène, les malheurs du héros qu'il représentait. On ne se doutait pas que ce petit acteur de dix ans devrait, à l'imagination mélancolique et à l'irritable sensibilité qui lui faisait répandre tant de larmes sur le théâtre d'un collège, une vaste renommée et le titre de l'un des plus grands tragédiens qui aient jamais existé. Conduit à Londres, il y apprit l'anglais, et parla cette langue assez purement pour que des grands seigneurs qui l'avaient vu jouer, en société, de petites comédies, engageassent son père à le destiner au théâtre anglais. Les circonstances imprévues qui décident presque toujours du sort des hommes, ramenèrent Talma à Paris; il se livra à son penchant, et débuta bientôt dans le rôle de *Séide*; on l'applaudit beaucoup (27 novembre 1797). Il avait trop de fougue dans son jeu; mais de la chaleur, une grande intelligence et de la noblesse. Au lieu

de s'endormir dans le succès comme font les gens médiocres, il conçut dès-lors le projet, qu'il a réalisé, d'opérer dans le costume une révolution complète. *Achille*, dans ce temps, portait un tonnet et un soleil d'or sur la poitrine, et rien ne paraissait plus beau que de lui donner une cuirasse et un manteau grec. Lekain, M<sup>lle</sup> Clairon, M<sup>me</sup> Saint-Huberti, avaient essayé vainement de corriger cette vicieuse habitude du public: Talma y parvint. Il fallait pour accomplir cette réforme une grande étude de l'antique, beaucoup de goût et de puissance sur le public. Talma seul pouvait en recueillir l'honneur. Le premier il parut dans le rôle de *Titus*, de la tragédie de Brutus, avec une véritable toge romaine. Au commencement de la révolution, il fut attaqué d'une violente maladie de nerfs qui le conduisit aux portes du tombeau, et qui, en développant sa sensibilité nerveuse, développa son beau talent. L'ascendant que ce talent devait exercer n'était point encore acquis lorsque ses confrères, qui différaient d'opinions politiques, lui livrèrent une guerre qu'il soutint avec courage; ils devinaient sa supériorité, et ce fut un homme non moins supérieur dans son genre, ce fut Larive qui se chargea de défendre Talma. A la retraite de Larive, Talma se trouva en possession du premier emploi tragique; son influence sur le public alla toujours croissant, ses études continuelles épuraient ce que la verve de la jeunesse avait eu jusque-là de trop abandonné et de trop violent; la dignité et la grâce

de ses attitudes, la mesure qu'il porta dans l'audace, sa manière de concevoir ses rôles, sa sublimité fréquente que faisait ressortir encore l'habileté avec laquelle il ménageait ses moyens, le firent nommer à juste titre le premier tragédien de son époque. Ses ennemis lui reprochaient d'avoir rompu le rythme des vers, et d'avoir prononcé la tragédie comme de la prose : nous croyons que ce reproche est un éloge. On l'accuse aussi d'une certaine monotonie dans le commencement de la pièce et dans les scènes ordinaires. C'est un des secrets de l'art qu'il a créé. Talma n'a eu que le tort de prodiguer ce moyen. Dans *Oreste*, *Hamlet*, et surtout dans *Sylla*, Talma s'est montré inimitable. Ce grand acteur, que Napoléon appelait souvent dans son intimité, jouit d'une belle fortune et d'une réputation immense; il a publié cette année (1825) des *Réflexions* sur son art, qui prouvent toute l'étendue et toute la profondeur des études qui l'ont conduit à cette élévation de talent.

TALON (N.), avocat du roi au Châtelet de Paris, fut un des ennemis les plus prononcés et en même temps les plus obscurs de la révolution. Il donna la démission de sa charge deux jours après avoir rendu compte à l'assemblée constituante (en 1790) des travaux de son tribunal. Louis XVI lui confia des fonds pour faire la police des faubourgs et les maintenir dans la tranquillité. Il s'acquitta faiblement de cet emploi, et se hâta de passer en Angleterre après la journée du 10 août 1792. On ne sait si cette é-

migration était le résultat de la crainte du mouvement politique ou d'un examen de sa conduite dans la mission que le roi lui avait confiée. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut accusé d'avoir détourné, à son profit, sur les fonds que lui avait remis Louis XVI, 200,000 livres de la liste civile. M. Talon ne paraît pas avoir réfuté cette accusation pendant son séjour à l'étranger ni après sa rentrée en France, en 1802. Ses richesses, à cette époque, étaient, dit-on, considérables. Suivant les mêmes versions, il fut, peu de temps après, enfermé au château d'If, pour avoir intrigué contre des personnages influens du gouvernement consulaire. Rendu, par la suite, à la liberté, il n'a plus reparu sur la scène politique.

TALOT (MICHEL-LOUIS), conventionnel, est né à Chollet, le 22 août 1755, de parens dont la fortune était médiocre, ruinés ensuite et même emprisonnés pendant les troubles de la Vendée. M. Talot était avocat au tribunal de commerce d'Angers à l'époque de la révolution. Nommé électeur en 1789, il entra dans la garde nationale à sa première formation, et y obtint différens grades, tels que ceux de capitaine d'artillerie et de chef de bataillon. Il marcha, en 1792, contre les Vendéens, et fut élu, en septembre de la même année, député suppléant de Maine-et-Loire à la convention nationale; avant d'y être appelé, il remplit les fonctions de membre du conseil-général de son département, et de juge au tribunal de première ins-

tance du district d'Angers ; il les quitta toutes deux , au mois de mars 1793, pour aller combattre de nouveau les Vendéens. Après quelques actions auxquelles il prit part, il fut nommé commandant en second. Lorsque l'armée eut été régularisée par des généraux tirés de la ligne, il obtint le grade d'adjudant-général, et commanda, par interim, la division du général Menou, à laquelle il était attaché. Il fut appelé, à la fin du mois d'août 1793, à la convention nationale ; huit jours après son arrivée, il devint membre et secrétaire du comité de la guerre, et quelques mois après secrétaire de la convention ; il refusa, à la même époque, les missions de la Vendée et de Lyon qui lui furent offertes, et fut remplacé dans celle-ci par Fouché de Nantes. Après le 9 thermidor, M. Talot eut la direction de la force armée de Paris, et parvint à réprimer, par sa fermeté, des mouvemens sérieux qui commençaient à compromettre la tranquillité publique. Envoyé en qualité de commissaire de la convention à l'armée de Sambre-et-Meuse, il pourvut à ses besoins, alla deux fois au blocus de Luxembourg, et assista à la capitulation qui mit cette place entre les mains des Français. Rappelé à la convention, par suite des événemens de prairial, et instruit des dangers qu'elle courait, il avait formé un corps de 25 mille hommes pour aller à son secours ; mais tout étant rentré dans l'ordre, les troupes prêtes à partir restèrent à leur poste. Il eut à peine repris séance à la con-

vention, qu'il fut nommé de nouveau membre du comité de la guerre, qui l'élut son président. Dans la discussion de la constitution de l'an 3, on proposait d'éloigner de la représentation nationale tous les députés célibataires : « On dirait qu'il y a ici une faction d'épouseurs, s'écria M. Talot. » Cette saillie plus puissante, peut-être que des raisons, fit écarter la proposition. Aux approches du 13 vendémiaire an 4, il demanda, pour arrêter le mouvement qui se préparait, des mesures qui ne furent pas adoptées, et combattit vaillamment dans cette journée ; il était sur le Pont-Royal, lorsqu'il vit les ambassadeurs des puissances étrangères à Paris, ayant à leur tête le baron de Staël, ambassadeur Suédois, se présenter le sabre au côté, suspendu à un baudrier noir et des pistolets à la ceinture, demandant à partager les dangers de la convention. Le 14, il fut nommé par la convention commissaire à l'armée du Nord, pour y aller chercher des troupes dont elle avait besoin pour sa sûreté ; mais une maladie dont il était atteint ne lui permit de les amener que jusqu'à Lille. Malgré cet état, il apaisa des troubles assez sérieux dans le département du Pas-de-Calais, et surtout à Saint-Pol, où il courut les plus grands dangers. De retour à Paris, ayant appris que le général Menou, avec lequel il avait servi, était au moment même en jugement devant une commission militaire qui siégeait au Palais-Royal, il y courut, le défendit avec chaleur, et eut le bonheur de le voir acquitté. Le

lendemain, il fut nommé au conseil des cinq-cents par suite de la réélection des deux tiers; un parti s'y étant formé contre les conventionnels donna lieu à des luttes violentes, qui se terminèrent par le 18 fructidor, auquel M. Talot prit une part active. Il parla le premier à l'Odéon pour demander le maintien de la constitution de l'an 3, et fut nommé membre et président de la commission des inspecteurs de la salle; on lui confia aussi la direction du corps des grenadiers, qui formait la garde du corps-législatif, et plusieurs de ses collègues lui durent d'être rayés de la liste d'élimination. Il fit rejeter la proposition de Malibran, tendant à donner cent mille écus au général Bonaparte; il dit à cette occasion : « Bonaparte n'a pas combattu et vaincu pour de l'argent, c'est pour la gloire et la liberté de son pays. » M. Talot appuya de tout son crédit, à la tribune surtout, les mesures du général Hoche pour pacifier la Vendée, auquel il envoya à Weslard les pièces imprimées de la conspiration déjouée au 18 fructidor. Au 18 brumaire, il défendit la république jusqu'à son dernier soupir, et fit de vains efforts pour s'opposer au nouveau gouvernement. Arrêté chez lui quelques jours après, il fut enfermé à la Conciergerie, d'où il sortit au bout de 48 heures, non par l'entremise du général Bernadotte, comme on l'a prétendu à tort, mais à la sollicitation de ses collègues du département de Maine-et-Loire. On lui offrit, quelque temps après, la place de colonel de gendarmerie à Grenoble, qu'il n'accepta pas,

et ensuite celle de sous-inspecteur aux revues, qu'il refusa également. Impliqué dans l'affaire de la salle de l'Opéra, où l'on voulait, dit-on, assassiner le premier consul, il en fut quitte pour quelques jours de surveillance, que firent cesser les informations les plus exactes. Il n'en fut pas de même après l'explosion du 3 nivôse; soupçonné de nouveau, il fut arrêté, s'échappa, fut repris et enfermé au Temple, puis condamné à la déportation par arrêté des consuls. Cependant, pour établir une espèce de procédure, on fit paraître des témoins qui ne reconnurent pas M. Talot; ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût déporté à l'île de Ré avec ses compagnons d'infortune. On leur épargna les rigueurs de la prison; mais ils furent soumis à la surveillance la plus sévère. Les Anglais ayant jeté quelques hommes dans l'île, M. Talot offrit ses services au commandant d'armes; ils furent acceptés, et il alla se placer dans les rangs du premier peloton. On marchait à l'ennemi, quand on apprit qu'il s'était embarqué. Après quatorze mois de détention, M. Talot reçut, avec sa mise en liberté, l'ordre de s'embarquer pour l'expédition de Saint-Domingue, avec défense de se rendre à Paris; il en conclut qu'il pouvait aller chez lui pour prendre les arrangements que nécessitait une longue absence; il y fut retenu par une maladie grave, qui l'obligea à demander un changement de destination. On lui répondit que, par une décision des consuls, il ne faisait plus partie de l'armée française. Il réclama et demanda à être mis en juge-

ment. Quelque temps après, il fut mis à la réforme. En 1809, il eut ordre de se rendre à Gand pour être employé dans son grade à la tête de l'armée de Flandre, lors de la descente des Anglais dans l'île de Walcheren. Il fut placé sous les ordres du général Rousseau, qui avait le commandement de l'île de Cadzan, et mérita l'estime de tous ses chefs; il n'en fut pas moins compris dans les réformes qui eurent lieu après la retraite des Anglais. Au mois d'avril 1811, M. Talot reçut du ministre de la guerre, un brevet de pension au minimum de son grade, en place de celui de réforme dont il jouissait précédemment. Après les désastres de Moskow, on lui envoya l'ordre de rejoindre l'armée; mais le ministre, instruit de l'impossibilité où il était de servir, l'autorisa sur-le-champ à rester dans ses foyers. Pendant les cent jours, en 1815, il lui fut offert un commandement, mais il le refusa; depuis ce temps, il vit dans la retraite.

**TAMBRONI (JOSEPH)**, littérateur, né à Bologne en 1774, fit ses études à l'université de cette ville, et lorsque les armées françaises envahirent pour la première fois la Lombardie, il se rendit à Milan pour prendre part aux événemens qui se préparaient en Italie. Au retour des armées austro-russes, il chercha un asile en Savoie, et vécut quelque temps à Chambéry, où il épousa une dame du pays. Après la bataille de Marengo, et la nouvelle organisation donnée à la république cisalpine, il suivit à Paris le comte Marescalchi, qui l'employa dans

son ministère des affaires étrangères. Le désir de revoir l'Italie le porta à solliciter la place de consul à Livourne; il fut ensuite transféré à Rome, dont le séjour lui inspira le goût de l'archéologie. Ses travaux, quoiqu'en petit nombre, lui acquirent une réputation qui fut confirmée par les suffrages des savans. Tambroni était membre des académies de Saint-Luc et d'antiquité de Rome, de celle des beaux-arts de Vienne, et associé correspondant de l'institut de France. Il mourut à Rome le 10 janvier 1824, laissant les ouvrages suivans : 1° *Compendio delle storie di Polonia*, Milan, 1807, 2 vol. in-8°; 2° *Descrizione de' dipinti a fresco eseguiti nel palazzo del duca di Bracciano*, Rome, 1816, in-8°; 3° *Lettere sulle urne cinerarie degli antichi*, ibid., 1817, in-8°; 4° *Trattato della pittura di Cennino Cennini*, ibid., 1821, in-8°, publié d'après un manuscrit de la bibliothèque vaticane, avec un discours préliminaire et des notes; 5° *Elogio di Canova*, ibid., 1825, in-8°.

**TAMBRONI (CLOTILDE)**, sœur aînée du précédent, née à Bologne en 1758, avait une disposition naturelle pour les études sévères. Travaillant dans la même chambre où son frère prenait ses leçons de grec, elle apprit les principes de cette langue, et un jour que le maître avait embarrassé son élève, cette jeune demoiselle suspendit son ouvrage pour répondre à toutes ses questions. Tant d'aptitude détermina deux savans professeurs à lui prodiguer leurs soins. En peu de temps, Clotilde fut en état de composer des vers

grecs, qui, récités à la société des *Inestricati*, lui valurent l'honneur d'y appartenir. Pour se montrer digne de cette faveur, elle écrivit un épithalame grec à l'occasion du mariage du président de cette assemblée. L'académie des arcades de Rome, l'académie Clémentine et l'académie Etrusque de Cortone, s'empressèrent d'admettre dans leur sein cette nouvelle muse. Le sénat de Bologne lui accorda une distinction non moins flatteuse, en la nommant, en 1794, professeur de langue grecque à l'université de cette ville. Elle conserva cette place jusqu'à l'année 1798, époque à laquelle elle en fut dépossédée pour n'avoir pas voulu prêter le serment de haine à la royauté, exigé par les lois de la république cisalpine. Elle profita de cette circonstance, et accompagna en Espagne son maître, le P. d'Aponte, pour lequel elle eut toujours un respect filial. Elle retourna avec lui en Italie, au moment où l'on venait de donner une meilleure organisation à la république italienne. Le premier consul Bonaparte, sans s'occuper des opinions politiques de M<sup>me</sup> Tambroni, rendit justice à ses talens, et rétablit son nom dans l'*Album* de l'université de Bologne. Lorsque les chaires de langue grecque furent supprimées par l'effet des nouveaux réglemens universitaires du royaume d'Italie, cette femme illustre renonça à l'enseignement, et mena une vie très-retirée. A la connaissance de la langue grecque, M<sup>me</sup> Tambroni joignait celle du latin, du français, de l'anglais, et de l'espagnol. Elle était en cor-

respondance avec plusieurs littérateurs italiens et étrangers, et d'Anse de Villoison disait « qu'il n'y avait en Europe que trois hommes capables d'écrire comme elle, et quinze au plus en état de la comprendre. » Malgré cela, elle n'avait aucune confiance dans ses moyens, et quoiqu'elle eût beaucoup écrit, on ne connaît que très-peu de ses ouvrages imprimés. Ses mœurs furent aussi pures que ses manières étaient aimables ; son cœur, qui était fermé aux passions vulgaires, s'ouvrait facilement aux sentimens généreux, et rien n'égale sa reconnaissance pour ceux qui avaient pris soin de son éducation. Elle fut surtout très-attachée au P. d'Aponte, qu'elle ne quitta jamais pendant sa vie, et dont elle consacra la mémoire par un tombeau qu'elle lui fit élever dans la chartreuse de Bologne. M<sup>me</sup> Tambroni mourut dans cette ville le 4 juin 1817 ; ses écrits passèrent dans les mains de son frère, qui se proposait de les publier. Ses ouvrages imprimés sont : 1° *Versi greci per le nozze Ghisilieri, con la traduzione*, Parme, Bodoni, 1792, in-4° ; 2° *Ode sassica greca, con la traduzione Toscana*, Crisopoli, (ibid.), 1794, in-4°.

TAMISIER (JEAN-FRANÇOIS), né à Lons-le-Saulnier (Jura), en 1774, termina ses études en 1792, partit pour la défense des frontières, devint lieutenant d'artillerie à l'armée du Rhin, et fut remarqué par le général Beauharnais, qui le nomma capitaine. Il se distingua au siège de Mayence, dans les batteries de l'île Saint-Pierre, de Cosheim et des îles du Mein. Il fit la

guerre de l'Ouest avec la brave garnison de Mayence ; après le combat sanglant de Chollet, il sauva plusieurs Vendéens en les recevant dans sa compagnie, et leur faisant prendre des habits de canoniers. Sa compagnie fut du nombre de celles qui escortèrent cent pièces de bataille, destinées pour les Pyrénées-Occidentales. Arrivé à Bayonne, le général en chef Lespinasse lui confia le commandement de l'artillerie des vallées d'Aspe, d'Ossau et de Barethouse. Par les dispositions qu'il prit et le courage qu'il déploya, il eut une part signalée dans le combat qui se livra dans la vallée d'Aspe, le 18 fructidor an 2 ; 6000 mille Espagnols furent mis en déroute par 500 Français, 213 prisonniers et plusieurs caissons restèrent en notre pouvoir. Le nom du capitaine Tamisier, âgé de 19 ans, fut mis à l'ordre de l'armée, seule récompense alors des belles actions. Le général Lespinasse l'appela quelque temps après à Bayonne, et le nomma directeur du parc d'Irun. Retiré dans ses foyers, il se maria, et exerça, depuis 1802, les fonctions d'avocat-avoué près le tribunal civil de Lons-le-Saulnier. Nommé maire de cette ville en 1815, il montra dans son administration une grande énergie et un patriotisme éclairé. Lorsque les Autrichiens eurent envahi le Jura, il se retira derrière la Loire, et après l'adhésion de l'armée, il rentra dans sa famille. Au mois d'août (1815), il fut arrêté et incarcéré par les ordres du général autrichien ; il sortit de prison, fut proscrit de nouveau au mois d'octobre, et obligé de quitter son

pays pendant long-temps. Il a fait plusieurs odes, épîtres et autres pièces fugitives, parmi lesquelles on remarque une églogue intitulée : *Le retour du député* ; il a aussi traduit en vers français, quelques odes d'Horace et d'Anacréon, et imité quelques idylles de Gessner.

TAPPAN (LE RÉVÉREND DAVID), professeur de théologie au collège d'Harvard, naquit en 1752 et mourut en 1803. Fils du révérend Benjamin Tappan de Manchester, dans le Massassuchetts, il prit ses grades à l'université de Cambridge en 1771, et, ordonné ministre en 1774, il exerça pendant 18 ans les fonctions de la troisième église de Newbury. Devenu, en 1792, professeur de théologie au collège d'Harvard, il s'occupa avec le plus grand zèle de remettre en honneur les études à peu près abandonnées et de réformer les mœurs très-dissolues des étudiants ; il y réussit au-delà de toute espérance. Homme instruit, éloquent, et non moins recommandable par l'extrême régularité de sa conduite, il prêcha d'exemple, et mérita l'estime générale. Le révérend David Tappan s'est livré avec succès à l'éloquence de la chaire, et a beaucoup écrit. On doit citer parmi ses ouvrages : 1° *Oraison funèbre de Washington* ; 2° *Oraison funèbre du lieutenant-gouverneur Philipps* ; 3° *Oraison funèbre du docteur Hitchcock* ; 4° *Oraison funèbre de Mary Dana* ; 5° deux *Lettres amicales à Philalètes* ; 6° *Adresse aux étudiants d'Andover*. 7° Après sa mort on a publié deux volumes tirés de ses manuscrits, l'un contenant des sermons sur divers sujets importants,



et l'autre intitulé : *Discours sur les antiquités juives*, 1 vol. in-8°, 1807.

TARAYRE (LE BARON), lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur, prit les armes dès sa jeunesse, et fit avec distinction les campagnes de la révolution. Il s'embarqua avec le général en chef Bonaparte pour l'expédition d'Égypte, et se fit remarquer dans toutes les affaires par ses talens militaires et sa brillante valeur. Cité de nouveau pour sa belle conduite à l'attaque de Matruh, où il commandait un bataillon de la 85<sup>me</sup> demi-brigade de ligne, sous les ordres du général Reynier, il fut nommé à la fin de la campagne chef de brigade. Employé, en 1805, à la grande-armée d'Allemagne, il se couvrit de gloire à la tête du 27<sup>me</sup> régiment de dragons, et fut nommé commandant de la légion-d'honneur sur le champ de bataille d'Austerlitz. Le colonel Tarayre passa l'année suivante au service du nouveau roi de Hollande, Louis Napoléon, et fut nommé colonel-général de la garde de ce prince. Il combattit avec succès les Anglais, qui, en 1809, avaient fait une descente sur les côtes des Pays-Bas, et s'étaient emparés des îles de Zélande. Après la réunion de la Hollande à la France, il rentra dans sa patrie et fut nommé général de brigade le 23 janvier 1811. Il fut chargé, en 1813, de l'organisation des gardes nationales, dont une partie remplaça volontairement les braves qui avaient succombé dans la guerre de Russie, ou qui étaient restés prisonniers

dans ce pays. Nommé général de division à la fin de cette année, il continua à servir son pays avec la même distinction jusqu'à ce que l'ordonnance royale du 22 juillet 1818 le classât parmi les lieutenans-généraux en non activité. La représentation nationale s'enrichit bientôt des pertes de l'armée, et, dès le mois de septembre de l'année suivante, le lieutenant-général Tarayre fut nommé, à la grande majorité des électeurs du département de la Charente, député à la seconde chambre législative; mais la majorité des membres de cette chambre l'empêcha, pendant quelques mois, de siéger dans l'assemblée, ayant déclaré, dans la séance du 4 décembre 1819, qu'il y avait eu un défaut de formes dans l'élection du général Tarayre. Réélu au premier tour de scrutin en avril 1820, et les formes ayant été le plus minutieusement observées, on ne jugea plus convenable de s'opposer à son admission. Il prêta le serment d'usage dans la séance du 8 mai, et se fit immédiatement inscrire parmi les orateurs qui s'opposèrent au changement proposé par le ministère à la loi d'élection du 5 février 1817. Le nouveau député avait déjà prouvé qu'il savait servir son pays ailleurs que sur le champ de bataille, et l'écrivit qu'il publia en mars 1819, intitulé : *De la force des gouvernemens, ou du rapport qu'elle doit avoir avec leur nature et leur constitution*, venait d'obtenir un succès général parmi les amis d'une sage liberté. L'auteur se montre dans cet ouvrage aussi bon citoyen, publiciste aussi éclairé, qu'on le savait déjà ha-

bile et brave guerrier. Il y développe surtout avec un talent remarquable ses opinions sur la loi des élections, qu'on se proposait de changer, et qu'il regardait comme une loi conservatrice des droits nationaux et comme une des bases essentielles du gouvernement représentatif. Le général Tarayre prit depuis part à toutes les discussions importantes de la chambre, déploya des talens oratoires très-distingués et des connaissances approfondies sur tous les objets d'administration tant civile que militaire; mais sa carrière législative, comme il était facile de le prévoir, se trouva terminée à la fin de cette session. Celui qui s'était opposé avec tant d'énergie aux changemens apportés à la loi des élections, devait nécessairement être remplacé aux élections nouvelles par un ami de ces changemens qui venaient alors d'être adoptés. Le général Tarayre s'est depuis retiré dans son département, où il vit entouré de l'estime générale, de l'affection et de la reconnaissance de ses concitoyens.

TARBÉ (LOUIS-HARDOUIN), né à Sens, d'une famille honorable et justement estimée. Son père était, à Sens, imprimeur du roi et président du tribunal de commerce lorsqu'il mourut à l'âge de 56 ans, et laissant onze enfans vivans, dont l'éducation l'avait exclusivement occupé. Sa succession était modique; mais en mourant il confia sa nombreuse famille à la plus tendre mère, et l'exemple des vertus a fructifié, puisque tous ses enfans ont prospéré. L'aîné (Louis Hardouin) se distingua par une rare intelligence

et son constant amour pour l'étude. Appelé dans les bureaux du ministère des finances, il fut obligé de sacrifier son goût pour les lettres à un avancement qui fut assez rapide. Au moment de la révolution, il remplissait avec talent l'emploi de premier commis des finances, et les principes proclamés par l'assemblée constituante ayant triomphé des préjugés absurdes, attachés au rang et à la fortune, le roi appela, en 1791, M. Tarbé au ministère. Cette nomination obtint tous les suffrages; malheureusement un esprit droit, une austère probité, une vigilance active ne pouvaient, dans ces temps, opérer le bien, ni remédier au mal. Les dépositaires du pouvoir ne pouvaient jamais concilier leur attachement pour le roi et les innombrables ménagemens exigés par la violence des partis. M. Tarbé fut le créateur de la contribution foncière; le plus beau des systèmes de finances lorsque la confection du cadastre y aura introduit toutes les améliorations réclamées par l'expérience. Il présenta à l'assemblée nationale l'état du recouvrement des impôts et l'état du département des finances; il quitta le ministère après dix mois d'exercice, lorsqu'il lui fut démontré que ses services ne pouvaient être utiles. Le roi n'avait plus le choix de ses ministres; cependant il conservait de M. Tarbé le souvenir le plus honorable, et voulant encore une fois s'entourer d'hommes probes et dévoués, il lui écrivit une lettre confidentielle entièrement de sa main, pour l'engager à reprendre le ministère des finances,

et prévoyant à regret une réponse contraire, le roi l'invitait à lui désigner du moins l'homme qui pourrait lui ressembler le plus. M. Tarbé fut compris dans le décret d'accusation rendu par l'assemblée contre les ministres Dupont du Tertre, du Portail, Bertrand de Molleville et Montmorin. Après le 10 août 1792, il fut réduit à se cacher, et ses angoisses furent cruelles jusqu'au 9 thermidor, puisqu'il n'échappa que par miracle, et resta 27 mois renfermé dans l'étroit espace de quelques pieds carrés. Après la terreur, ayant très-peu de fortune, il se retira près de Sens, dans une petite maison de campagne; alors les lettres vinrent le consoler, et il resta fidèle à ce repos, à la médiocrité, comme à la douceur de cultiver les muses. Il traduisait en vers les premiers poètes latins. Aussi vainement, en l'an 5, le conseil des cinq-cents le nomma candidat pour remplacer au directoire Letourneur. Il ne songea point à quitter sa retraite, et plus tard, après le 18 brumaire an 8, le premier consul Bonaparte voulut l'appeler au conseil-d'état; mais il refusa, et conserva la même fidélité à ses souvenirs qu'à ses dernières et douces occupations. M. Tarbé n'avait aucune disposition pour dévouer ses talens à tous les systèmes. Cependant le gouvernement, pour améliorer sa situation, lui fit accorder une pension dont il jouit jusqu'à sa mort, arrivée en 1806.

TARBÉ (CHARLES), frère du précédent, fut destiné à la carrière du commerce. Il unit si intimement à la pratique les études

théoriques les plus compliquées, qu'il devint bientôt un des négocians distingués de la ville de Rouen. Député de la Seine-Inférieure à l'assemblée législative en 1791, il y fit preuve de beaucoup de courage et lutta avec vigueur contre tous les principes désorganisateur. Il monta souvent à la tribune, surtout toutes les fois qu'il fut question du commerce, des finances et des colonies. Il fit décréter un secours de cent mille francs aux enfans de Saint-Domingue domiciliés en France, pour leur éducation. Après le 10 août, il subit, pendant la terreur, la proscription, et fut long-temps privé de sa liberté. Il sortit de prison pour chercher un refuge dans le département de l'Yonne, qui le nomma son représentant au conseil des cinq-cents. Il y fit briller le même courage, et développa les connaissances les plus étendues sur les intérêts coloniaux. Compris au 18 fructidor sur les listes de proscription, il échappa à la déportation, et fut heureux dans son infortune, puisqu'elle se borna à être renvoyé du conseil des cinq-cents; après le 18 brumaire, il s'établit de nouveau à Rouen, et fut appelé par le vœu unanime des négocians à la chambre du commerce. Désigné dans une affaire importante pour défendre, en Espagne, les intérêts du commerce de Rouen, il y mourut victime de son zèle pour les intérêts de son pays, car il fut atteint d'une maladie épidémique, à Cadix, le 14 septembre 1804.

TARBÉ-DES-SABLONS (SÉBASTIEN-ANDRÉ), frère des précé-

dens, membre du conseil-général du département de Seine-et-Marne, fut pendant long-temps directeur du personnel de l'administration générale des douanes, et se trouvait maire de Melun, lorsque le malheureux Bailly, que tout semblait entraîner à sa perte, y arrivait de Nantes pour se rapprocher de Paris. Peu de mois après le 31 mai, une armée ultrarévolutionnaire fut créée; des détachemens de cette armée portaient dans les campagnes la terreur et la mort; un des soldats de cette effroyable armée avait reconnu Bailly au moment de son arrivée, et son nom fut le signal d'une émeute. Traîné à la municipalité, M. Tarbé-des-Sablons donna l'ordre de le mettre en liberté, et employa tous les efforts dont le courage et la vertu sont capables pour sauver l'illustre prisonnier. La multitude s'opposa avec fureur à ses intentions, et tout ce qu'on put obtenir fut que Bailly serait gardé jusqu'au retour des réponses du comité de sûreté-générale. On sait que le premier maire de Paris dut succomber sous la rage de ses ennemis. M. Tarbé, pour récompense de sa vertueuse opposition, fut arrêté, et ne dut son salut qu'au 9 thermidor. Notre devoir était de conserver le souvenir de ses généreux efforts pour sauver un proscrit.

**TARBÉ - DE - VAUXCLAIRS** (JEAN-BERNARD), frère des précédens, inspecteur-général des ponts-et-chaussées, a suivi avec succès la profession qu'il avait embrassée, et s'est élevé promptement par son mérite et ses talens

à la tête de son corps. L'empereur Napoléon montrait la plus haute confiance dans ses lumières, dans sa franchise et dans la rectitude de son jugement. Il l'appelait à ses conseils d'administration, et s'en faisait accompagner dans ses voyages. Il lui confia les missions les plus importantes, soit dans l'intérêt de la marine, soit dans celui des ponts-et-chaussées. Depuis la restauration, en 1814, il a été nommé maître des requêtes en service ordinaire au conseil-d'état. Ce choix parut d'abord extraordinaire; on ne supposait pas que l'étude des sciences et la pratique des arts eussent pu former un homme d'état; mais M. Tarbé-de-Vauxclairs n'est pas moins distingué dans le conseil du roi que dans celui des ponts-et-chaussées qu'il préside depuis très-long-temps.

**TARDIEU (ALEXANDRE)**, graveur distingué, membre de l'institut de France, de l'académie de Milan et de la légion-d'honneur, né le 2 mars 1756, troisième graveur du même nom, est petit-neveu et neveu de deux membres de l'académie royale des beaux-arts. Elève du célèbre J. J. Wille, qui forma aussi les Bervic, les Muller, etc., M. Alexandre Tardieu s'est constamment attaché à imiter la manière de Nanteuil et Edelinck, et s'est placé au rang des plus célèbres graveurs par un portrait du comte d'Arundel, d'après Vandick, regardé justement comme un chef-d'œuvre de gravure; un saint Michel d'après Raphaël, et un saint Jérôme d'après le Dominicain, et toujours il a rendu avec autant d'esprit que



*M. Alex. Tardieu.*



d'exactitude les maîtres dont son burin a reproduit les ouvrages : c'est ainsi qu'il a gravé différemment Raphaël, le Dominicain, Vandick, David, Gérard, etc., en rendant toute la pureté du dessin de Raphaël et la couleur du Dominicain. M. Alexandre Tardieu, qui remplace Bervic à l'institut, fut l'émule et l'ami de ce célèbre graveur, auquel il disputa d'une seule voix le grand prix de la gravure en 1791. Il est maître de Dessoyers et le seul bon guide de l'ancienne école. Ses principaux ouvrages sont deux portraits de Voltaire, d'après Largillière et Houdon, deux portraits de Henri IV, l'un en buste et l'autre en pied, d'après Pourbus, de la galerie du Palais-Royal; un grand portrait en pied de l'ex-directeur Barras; le portrait en pied de Marie-Antoinette, reine de France; la reine de Prusse, d'après M<sup>me</sup> Lebrun; Montesquieu et l'ambassadeur de Hollande, d'après David; Psyché et le maréchal Ney, d'après Gérard; portrait en pied de l'empereur Napoléon pour son sacre, d'après Isabey; un autre en buste pour son histoire des guerres, d'après Mureret; le sujet de Judith et Holoferne, galerie de Florence, d'après Allori. Il termine en ce moment (1825) Ruth et Booz, d'après Hersent.

TARDIEU (JEAN-BAPTISTE-PIERRE), né à Paris en 1746, mort en 1816, graveur en géographie. Il fut un des premiers qui perfectionnèrent avec goût cette espèce de métier, ce dernier des genres de la gravure en taille-douce. Ses ouvrages sont nombreux; il grava pour l'impératrice Marie-Thérèse

les cartes des Pays-Bas, en 53 pl., grand aigle; les cartes des chasses du roi, sous les ordres de Louis XVI; les cartes du voyage de M. Sonnini en Grèce et en Turquie; les cartes de l'édition de Volney; 25 cartes topographiques de la Saxe-Gotha, etc.

TARDIEU - DENESLE (MADAME), a publié : 1° *Encyclopédie de la Jeunesse*, 6<sup>e</sup> édition, Paris, 1824, un vol. in-12, avec cartes et fig.; 2° *Abrégé des Métamorphoses d'Ovide*, rédigé pour l'instruction de la jeunesse, 2<sup>e</sup> édit., Paris, 1824, 2 vol. in-18, avec des gravures; 3° *Nouvelle Mythologie de la Jeunesse*, 2<sup>e</sup> édition, avec 85 figures, Paris, 1820, 2 vol. in-12; 4° *Petit Atlas de toutes les parties du monde*, précédé d'un précis élémentaire de géographie moderne et de notions sur la sphère, 4<sup>e</sup> édition, Paris, 1823, vol. in-4°, grand papier, avec 21 cartes; 5° *Notices sur l'île d'Elbe, sur les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla*, Paris, 1814, 2 parties in-12, avec 2 cartes; 6° *Géographie de l'Espagne et Géographie du Portugal*, formant le tome neuvième de la grande géographie mathématique, physique et politique, publiée par MM. Mentelle, de l'institut, et Malte-Brun, en 16 vol. in-8°, Paris, 1803, et plusieurs autres articles de cet important ouvrage, auxquels elle n'a pas mis son nom. Elle a aussi traduit de l'anglais plusieurs ouvrages d'économie domestique, quelques abrégés de voyages, et a composé divers opuscules, publiés sans nom d'auteur.

TARGET (GUY JEAN-BAPTISTE), né à Paris le 17 décembre 1733,

était avocat au parlement, conseiller au conseil souverain de Bouillon, et l'un des quarante de l'académie-française avant la révolution, dont il se montra le partisan. Une grande réputation comme avocat le fit distinguer à cette époque, et les écrits qu'il publia en 1787 et 1788, en faveur de la double représentation du tiers-état, déterminèrent cet ordre à le nommer secrétaire des électeurs de Paris, puis député de la prévôté de Paris aux états-généraux en 1789. Son nom lui donna d'abord quelque influence; mais il déchut bientôt du haut rang où sa réputation l'avait élevé, et prouva combien il peut exister de différence entre l'orateur du barreau et l'improvisateur de la tribune. Devenu membre du comité de constitution, il y travailla à la rédaction de l'acte constitutionnel. Les idées libérales n'eurent pas de défenseur plus courageux et plus constant. Le 20 juin 1789, il fut un des premiers à appuyer la prestation du serment du Jeu de Paume, et vota pour qu'on annonçât au peuple « que l'intention de l'assemblée était de poursuivre tous les conspirateurs. » Le 28 août, il fit déclarer le gouvernement monarchique, et demanda néanmoins que le *veto* à accorder au roi fût seulement suspensif; il vota la permanence et l'unité du corps-législatif, fit établir que la contribution pour l'éligibilité aux assemblées communales serait de dix journées de travail. Nommé secrétaire le 25, il fit décréter la suppression provisoire des vœux monastiques; concourut à celle des parlemens et des autres cours; ap-

puya vivement la liberté indéfinie de la presse, et fit ordonner que dans les cérémonies publiques, les autorités civiles auraient le pas sur les autorités militaires. Elu président le 16 janvier 1790, il provoqua plusieurs décrets constitutionnels et judiciaires, et présenta le 2 juin un rapport sur les troubles qui avaient éclaté dans les provinces du centre, à l'occasion des élections; ce fut aussi Target qui fit régler le cérémonial de la fédération du 14 juillet, et qui donna lecture du procès-verbal de la clôture de la session de l'assemblée nationale. Il parut, le 8 septembre 1792, à la barre de l'assemblée législative, au nom de la section du Mail, pour demander « que les employés ou fonctionnaires qui partiraient pour l'armée, conservassent leurs places et les reprissent à leur retour. » Lors du procès de Louis XVI, Target fut demandé par ce prince pour un de ses défenseurs. Il refusa et fit connaître les motifs de son refus, dans une lettre qu'il publia. A mesure que la terreur étendait ses ravages, Target se montrait plus timide et plus soumis, et il finit par accepter, à la fin de 1793, les fonctions de secrétaire du comité révolutionnaire de sa section. Il survécut ainsi aux orages politiques. En 1800, il fut nommé membre du tribunal de cassation, et y donna de nouvelles preuves du beau talent qui avait fait sa réputation. Target et Gerbier étaient rivaux avant la révolution, et tous deux l'honneur du barreau par des talens différens. Le style du premier était nerveux, solide, nourri de raisonnemens et de preuves; mais



Gerbier parlait avec plus de facilité et était plus orateur. Target devint membre de l'institut qui remplaça les académies ; il mourut à Molières, canton de Limours, le 7 septembre 1806.

**TARGIONI TOZZETTI** (OCTAVIEN), professeur-émérite de l'université de Pise, doyen de la faculté de médecine de Florence, membre de l'académie de la *Crusca*, des sociétés linnéennes de Paris et de Londres, ainsi que de plusieurs autres corps savans, est né à Florence le 10 février 1755. Elevé d'abord chez les jésuites, à Prato, il alla ensuite étudier à l'université de Pise, où il prit les degrés de docteur en médecine. En 1776, il revint dans sa ville natale, pour s'y livrer à la pratique sous les yeux de son père, qui était un des médecins en chef du grand hôpital de Florence. En 1783, il lui succéda dans ces fonctions, et quelques années après, il fut appelé à Sainte-Marie la Nuova, en qualité de professeur de botanique, de médecine, et de directeur du jardin des plantes. Ce fut alors qu'on lui accorda le titre de professeur-émérite de l'université de Pise, qu'il n'avait mérité que par ses services, n'ayant jamais appartenu à cet établissement. Au retour du grand-duc Ferdinand III, il fut confirmé dans toutes ses places et ses honneurs. Ses ouvrages sont : 1° *Lezioni d'agricoltura*, Florence, 1802, 6 vol. in-12 ; 2° *Dizionario de' nomi volgari delle piante col corrispondente, latino botanico*, *ibid.*, 1809, 2 vol. in-8° ; 3° *Istituzioni botaniche*, *ibid.*, 1813, 3 vol. in-8°, fig., 3° édition augmentée ; 4° *Lezioni di ma-*

*teria medica*, *ibid.*, 1822, in-8°.

**TARTE** (JEAN-HENRI-JOSEPH), avocat, ex-membre du conseil des cinq-cents est né à Namur, vers 1766. Fils d'un membre du conseil supérieur de la province de Namur, il fut destiné à suivre la carrière du barreau, et fit de très-bonnes études, qu'il termina à l'université de Louvain. Reçu avocat au grand-conseil de Malines, il obtint, dès son début, des succès comme orateur et comme savant jurisconsulte. Par suite de la réunion de la Belgique à la France, il fut nommé, en 1798, membre du conseil des cinq-cents, où il se fit remarquer par une grande indépendance. Il passa au corps-législatif, dont il cessa de faire partie en 1803, par suite de son vote contre le consulat à vie. M. Tarte, rendu à la vie privée, retourna dans sa patrie et se fixa à Bruxelles, où il reprit sa profession d'avocat. L'une des principales lumières du barreau de cette ville, et l'un des hommes les plus inébranlables dans leurs principes, il se fit généralement estimer. Il rédigea, pendant plusieurs années, le *Journal de jurisprudence*, et publia dans les feuilles périodiques différens mémoires de droit public et d'économie politique, qui révélèrent des talens supérieurs. Les événemens politiques se succédèrent sans qu'il y prît d'autre part que celle d'un citoyen paisible et ami de son pays. Cet honorable caractère lui devint funeste en 1820. L'un des sept avocats qui rédigèrent le *Mémoire à consulter* pour M. Vanderstratten, il fut, comme ses courageux collègues, non-seule-

ment suspendu de ses fonctions, mais encore privé de sa liberté. Il la recouvra bientôt sur la déclaration des tribunaux, « qu'il n'y avait pas matière à accusation. » Quant à sa suspension, elle n'a été levée que long-temps après.

**TASCHER DE LA PAGERIE** (PIERRE-JEAN-ALEXANDRE, COMTE DE), pair de France, commandant de la légion-d'honneur, avait été nommé par l'empereur Napoléon membre du sénat-conservateur, et pourvu, quelque temps après, de la sénatorerie de Chambord. En octobre 1806, il présida le collège électoral du département de Loir-et-Cher. Le 1<sup>er</sup> avril 1814, il vota la création d'un gouvernement provisoire et la déchéance de l'empereur. Il fut nommé pair de France par ordonnance du 4 juin, après la première rentrée du roi; ne fit point partie de la chambre-haute pendant les *cent jours*, en 1815, et y fut rappelé lors de la création de la nouvelle chambre la même année. Son fils, le comte HENRI TASCHER DE LA PAGERIE, maréchal-de-camp, officier de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, entra, dès sa première jeunesse, au service militaire, et se distingua en plusieurs occasions par ses talens et sa valeur. Long-temps attaché, avec le grade de capitaine à l'état-major-général de l'armée, il fut nommé chef de bataillon le 12 février 1807, et fut employé en Espagne, où il se signala de nouveau à la bataille d'Espinosa. Le roi Joseph le nomma alors un de ses aides-de-camp avec le grade de colonel. Il fut promu à celui de général de brigade le 17 fé-

vrier 1814, et créé chevalier de Saint-Louis le 13 août suivant.

**TASCHEREAU DE FARGUES** (N.), ancien fabricant de draps, est né, dans les provinces méridionales, vers 1750. Il adopta les principes de la révolution avec cette exaltation qui fit éclore de grandes vertus ou entraîna dans de grands excès. D'un caractère porté à l'indépendance, sans avoir fait le mal, il s'est trouvé associé avec des hommes qui ont eu une fatale renommée, entre autres Robespierre. Celui-ci lui fit donner, à l'époque du régime de la terreur, en 1793, différentes missions, et il devait remplacer à Madrid, où il se rendit, l'ambassadeur Bourgoing, lorsque la guerre éclata entre la France et l'Espagne. Il revint dans sa patrie, et fut membre d'un comité révolutionnaire, dont l'existence finit au 9 thermidor an 2 (21 juillet 1794), époque de la chute de son protecteur. Entraîné dans cette chute, il fut arrêté. Faute de preuves, il redevint libre presque aussitôt. En 1796, il figura dans l'insurrection du camp de Grenelle, et peu à près dans l'affaire de Babeuf. Il était, en 1799, membre de la société du Manège. Le ministre de la police, Duval, à qui il fut dénoncé comme ayant, dans un écrit, préconisé Robespierre, le fit arrêter et conduire au Temple; les événemens du 30 prairial lui valurent sa mise en liberté. Toutes les accusations portées contre M. Taschereau de Fargues, soit avant, soit après le 9 thermidor, n'ont pu être prouvées; cependant il inspira constamment de la défiance du gouver-

nement impérial, qui, après lui avoir encore ravi sa liberté (le 20 juillet 1807), l'exila de Paris, et le mit sous la surveillance de la haute-police. Sous le gouvernement royal, il est resté tranquille.

M. Taschereau de Fargues a publié : 1° *Épître à Maximilien Robespierre aux enfers*, 1795, in-8°; 2° *le gouvernement Napoléonien*, *Ode à la vérité*, Paris, 1812, in-8°; 3° *de la nécessité d'un rapprochement sincère et réciproque entre les républicains et les royalistes*, Paris, 1815, in-8°; 4° *Ode à la clémence politique et réciproque*, 1815, in-8°.

TASSONI (ALEXANDRE), né en 1749, à Collalto, dans la Sabine, descendait d'une branche de l'illustre famille de ce nom, anciennement établie à Fermo et à Ferrare. Envoyé à Rome, il fit ses études à l'université de la *Sapienza*, où il prit le grade de docteur en droit. En fréquentant assiduellement le barreau (la Rota), il se fit remarquer à Mgr Herzan, dont il devint le secrétaire. Lorsque ce prélat fut élevé à la dignité de cardinal, Tassoni reprit ses anciennes fonctions, et en 1799, il fit partie de deux commissions créées à Rome, après le départ de l'armée française. Ces services lui obtinrent, en 1802, la place d'auditeur de Rota, de la ville de Ferrare, où il se voua entièrement à l'église, en prenant les ordres ecclésiastiques. Un ouvrage qu'il avait publié pour la défense de la religion chrétienne, attira sur lui l'attention de Pie VII, qui, en 1815, l'appela auprès de lui en qualité d'auditeur. Placé sur le chemin des honneurs,

il allait être revêtu de la pourpre romaine, lorsqu'il mourut à Rome, le 31 mai 1818. Son ouvrage est intitulé : *la Religione dimostrata e difesa*, Rome, 1805-1808, 3 vol. in-8°.

TAUENZIEN-WITTENBERG (LE COMTE), général prussien, chevalier et commandeur de plusieurs ordres, est issu d'une famille distinguée, et fut dès sa jeunesse destiné au service militaire. Constamment employé contre la France, et quoiqu'il fût rarement heureux dans ses attaques, il parvint rapidement aux premiers grades militaires. En 1806, attaqué à Sloss par un corps des divisions Soult et Davoust, il fut forcé de se replier sur Schleitz et Neustadt. Ce mouvement fut suivi de la bataille d'Iéna, où le général de Tauenzien fut blessé. Accusé d'avoir favorisé l'insurrection de Schill (voyez ce nom), il fut, sur la demande du gouvernement français, suspendu de ses fonctions de commandant militaire de Brandebourg, et traduit, avec le général Lestocq, devant une commission militaire, qui néanmoins déclara qu'ils étaient exempts de reproches. Le général Tauenzien, réintégré par suite dans son emploi, commanda, en 1813, le 4° corps prussien, qui, avec le 3° corps, commandé par le comte de Bulow, formaient la gauche de l'armée combinée. Le 23 août 1813, il repoussa le général Bertrand à Gross Beeren, et le fut à son tour le 5 septembre suivant à Leyda. Le 6, il soutint avec courage de nombreuses attaques à Dennewitz. Onze jours après, il s'empara de la position de Muhl-

berg; mais le 12 octobre, à Dessau, il fut complètement battu par le maréchal Ney. Quelque temps après, il entra à Torgau par capitulation, et le 12 janvier 1814, à Wittemberg, d'où il se dirigea sur Magdebourg, défendu par le général Lemarrois. Il signa avec ce dernier, à la fin d'avril, une suspension d'armes, et fut récompensé de ses services par la grand'croix de fer, que le roi de Prusse avait créée en 1813. Pendant les cent jours, en 1815, le général Tauenzien fut nommé commandant du 6<sup>e</sup> corps d'armée prussien, qui pénétra en France et occupa une partie de la ci-devant province de Bretagne. Il adressa aux habitans plusieurs proclamations, et reçut, en 1816, de l'empereur d'Autriche la croix de commandant de l'ordre de Marie-Thérèse. Ce général mourut le 20 février 1825, à l'âge de 64 ans.

TAUNAY (v. le Suppl. de ce vol.)

TAUPIN (LE BARON N.), général de division, commandant de la légion-d'honneur, naquit à Paris, et fut un des premiers braves qui entrèrent dans les armées françaises en 1792; il fit avec distinction toutes les guerres du temps de la république. En 1800, étant alors chef de bataillon, il se distingua dans une des affaires qui précédèrent la journée de Marengo, et plus tard, étant colonel du 103<sup>e</sup> d'infanterie, il prit (1806) sa part de la gloire dont se couvrirent quatre mille six cents Français, qui, au combat de Dierstein, vainquirent trentemille Russes. A la suite de la bataille d'Austerlitz, l'empereur, toujours empressé de récompenser les grands courages, le nom-

ma commandant de la légion-d'honneur. Devenu général de brigade, il ne tarda pas à être nommé général de division, et se fit remarquer, tant par sa bravoure que par ses talens, durant la guerre d'Espagne. Le duc de Dalmatie, commandant en chef l'armée des Pyrénées en 1814, ayant envoyé successivement vers Paris la meilleure partie de ses forces, ne put défendre l'entrée de la France. Contraint de reculer, il ne refusa pas à Orthez le combat que lui présenta l'ennemi. Dans cette circonstance, le général Taupin se distingua; mais le nombre l'emporta sur la vaillance, il fallut effectuer la retraite; elle eut lieu en bon ordre; il se dirigea sur Toulouse. L'hésitation des Anglais à nous attaquer dans le dernier poste ne prouva pas en faveur de l'habileté de leur général. Il prit toutes les fausses mesures qui pouvaient compromettre ses succès; la multitude de ses troupes couvrit ses fautes, et à force de sang versé, il suppléa au manque de génie. L'histoire dira comment en peu de jours, et avec de faibles moyens, les Français élevèrent d'immenses retranchemens qui enceignirent Toulouse. Le 10 avril l'attaque eut lieu; le général Wellington, déployant ses immenses colonnes, marcha pour attaquer de front les redoutes qui couronnaient les coteaux du Lers. Le général Taupin était chargé de les défendre avec environ trois mille combattans; de sa position dépendait le succès de la journée. Tout fait présumer qu'elle aurait éclairé notre dernière victoire; mais le général Taupin, emporté

par son impétuosité, sortit des lignes qu'il devait défendre, et après avoir mis les ennemis en déroute, se trouva enveloppé par eux; il les chargea de nouveau et se dégagea; il ne put réparer le mal qu'il avait fait. Une balle qu'il reçut vers la fin de l'action, termina sa vie: il expira entre les deux portes de Saint-Etienne, sur les onze heures du matin. Les suites de cette bataille sont connues et appartiennent à la notice du maréchal Soult. Là on verra avec quelle constance vingt mille Français disputèrent la victoire à quatre-vingt mille étrangers; lassés et non vaincus, le surlendemain de la bataille, ils abandonnèrent Toulouse librement, et sans être poursuivis. Les ennemis n'auraient pu tenir devant eux, si l'armée des Pyrénées-Orientales eût pu venir en partie à leur secours. L'histoire dira les vrais motifs qui s'opposèrent à cette réunion; elle eût peut-être sauvé la France du joug étranger.

TAVEAU (LOUIS-JOSEPH), membre de la convention nationale, et messenger-d'état, était propriétaire à l'époque de la révolution, dont il adopta les principes. Nommé successivement à des fonctions municipales et administratives dans le département du Calvados, qu'il habitait, il reçut des électeurs de ce département une nouvelle marque de confiance dans sa nomination, au mois de septembre 1792, de député à la convention nationale, où il ne commença à se faire remarquer que dans le procès du roi, en votant avec la majorité. Il s'était prononcé pour l'appel au peuple, et son

vote même se terminait ainsi : « Nous avons déclaré, à l'unanimité, Louis convaincu du crime de haute trahison. Ce crime mérite la mort; mais après l'avoir prononcée, gardons-le comme otage, et suspendons l'exécution jusqu'au moment où les ennemis tenteraient une invasion sur notre territoire. Mon opinion n'a de force que parce qu'elle est indivisible. » M. Taveau, depuis ce moment, montra de la modération et un zèle désintéressé pour le maintien du gouvernement républicain. On le vit, le 5 décembre 1794, attaquer avec force les commissions exécutives, et leur reprocher une organisation monarchique, et plus particulièrement de nombreuses dilapidations; il demanda, en terminant, qu'elles fussent supprimées. Il défendit M. Garat, attaqué par Dumont (du Calvados); le 22 mai 1795, il signala le mauvais esprit des tribunes, que dirigeaient les ennemis de la convention; enfin, il prit la défense de Robert Lindet, dont Goupy demandait l'arrestation. M. Taveau fut compromis dans la correspondance saisie chez Lemaître; il s'en inquiéta peu et ne fit même à ce sujet aucune réclamation. La session conventionnelle terminée, il refusa le titre de député de Saint-Dominique. Libre depuis quelque temps des fonctions législatives, il allait retourner dans ses foyers, lorsqu'on lui offrit l'emploi de messenger-d'état du tribunal; il l'accepta, et passa, après la dissolution de ce corps, au même poste près du corps-législatif. Il l'occupait encore lors des événemens politi-

ques de 1814. Par suite de la loi dite d'amnistie, du 12 janvier 1816, il a été forcé de s'expatrier. On ignore où il s'est réfugié.

TAVERNE (L'ABBÉ), né à Toulouse dans le 18<sup>e</sup> siècle, entra dans la carrière ecclésiastique; mais il sacrifia plus souvent aux muses qu'à ses devoirs religieux. Il fit peu de sermons, mais un grand nombre de vers. La révolution le compta parmi ses partisans. Il profita des circonstances pour rentrer dans la vie civile. Nommé souvent fonctionnaire public, et enfin commissaire du directoire-exécutif, il prêcha les vertus républicaines dans le temple de la Raison. Plus tard, il prononça, dans une séance publique du lycée de Toulouse, l'éloge funèbre de Marmontel, dans lequel on trouve plusieurs particularités sur les premières années de ce littérateur estimable, très-différentes de celles consignées dans les mémoires qu'il a donnés. Taverne, à l'exemple de Desforges Maillard, se cacha sous un nom féminin; il prit celui de *madame Vétéran*, et vit cette mystification littéraire réussir comme la première. Souvent les secrétaires perpétuels des sociétés littéraires firent l'éloge complet de cette dame qui, suivant l'un d'entre eux, *venait augmenter le nombre des muses sans quitter le chœur des grâces*. Taverne, sous son déguisement, prit la défense des vêtemens légers portés par les dames durant la révolution; son ouvrage est intitulé: *Lettre d'une grand'tante à une petite-nièce sur les modes grecques*. Le sujet était traité d'une manière assez piquante. Il fit des vers pour l'empereur Napoléon; reçut de

l'académie de Montauban un prix de poésie pour son ouvrage ayant pour titre: *De l'Influence des mœurs sur les talens; Épître d'un père à son fils*, et fut couronné plusieurs fois aux jeux floraux; il comptait parmi les *maîtres* de cette académie. Taverne mourut quelques années avant la chute du gouvernement impérial.

TAYLOR (THOMAS), écrivain anglais, savant helléniste, communément surnommé *le Platonicien*, naquit à Londres en 1758, de parens pauvres, qui ne purent donner que peu de soins à sa première éducation. Il se destina d'abord au ministère sacré, et fut placé à l'âge de neuf ans dans l'église de Saint-Paul; mais il changea d'avis à quinze, et se rendit auprès d'un parent qui était officier du port de Sheerness, et y dirigeait les travaux des chantiers de la marine. Là le jeune Taylor trouva le moyen de se livrer à son goût pour l'étude des mathématiques, dans lesquelles il fit de rapides progrès. Après trois ans de séjour à Sheerness, il s'attacha à un célèbre prédicateur non-conformiste, qui lui enseigna les premiers élémens du latin et du grec, et dès-lors il s'appliqua avec une ardeur infatigable à l'étude des langues anciennes. Il reprit le dessein d'entrer dans les ordres, se rendit à Aberdeen pour achever ses études théologiques; mais un mariage d'inclination qu'il contracta de bonne heure, et les embarras qui en résultèrent, l'empêchèrent de suivre ce projet. Luttant long-temps avec courage contre l'infortune, et né avec une constitution frêle et délicate, il parvint cependant, à force d'appli-

cation et de persévérance, à exécuter des travaux immenses dans sa carrière littéraire, donnant ainsi un nouvel exemple de tout ce qu'une volonté ferme peut obtenir, même d'un corps débile. Après avoir été forcé d'accepter, pour subsister, une place de sous-maître dans une école secondaire, il entra quelque temps après, en qualité de commis, dans une maison de banque, où, tout en remplissant avec exactitude ses devoirs, il trouvait les moyens de continuer ses études favorites. Aristote, Platon et leurs commentateurs furent recherchés avec assiduité. Il fit aussi un cours de chimie, et conçut l'idée de la découverte d'une lampe perpétuelle. Après plusieurs essais, qui prouvèrent au moins son intelligence et un esprit inventif, il se hasarda de montrer un échantillon d'un nouvel éclairage phosphorique à la grande taverne des francs-maçons de Londres. L'expérience fut dérangée par un accident imprévu, et n'eut ainsi qu'un succès incomplet, mais elle procura à M. Taylor quelques amis et des protecteurs. Le mérite réel manque rarement en Angleterre des secours et des encouragemens nécessaires pour se produire avec avantage. M. Taylor quitta la maison de banque, et fit des cours publics de grec et de philosophie platonicienne. Le savant M. Meredith lui fournit ensuite les fonds nécessaires pour l'impression des traductions successives de tous les écrits d'Aristote et de quelques autres ouvrages grecs, traductions qui furent des plus favorablement accueillies du public, et qui établirent la réputation

hellénique de leur auteur. Nommé secrétaire-adjoint de la société pour l'encouragement des arts, des manufactures et du commerce, il se trouva par cette place en relation avec le duc de Norfolk, protecteur éclairé des lettres et des sciences. M. Taylor fit paraître sous les auspices et aux frais de ce seigneur, son excellente traduction des œuvres de Platon, qui étendit au loin sa renommée et lui assura enfin un sort plus indépendant. Les principaux ouvrages de ce savant sont : 1° *Elémens d'une nouvelle méthode de raisonner en géométrie*, 1780, in-8°; 2° *Hymne d'Orphée*, traduit du grec avec une *Dissertation sur la vie et la théologie d'Orphée*, 1787, in-12; 3° *Sur le Beau*, traduction du grec de Plotinus, 1787, in-12; 4° *Commentaires philosophiques et mathématiques de Proclus sur Euclide*, traduits du grec, 2 vol. in-8°, 1785; 5° *Dissertation sur les mystères d'Eleusis et de Bacchus*, 1 vol. in-8°, 1776; 6° *Phædo de Platon ou Dialogue sur la beauté et l'amour*, in-4°, 1792; 7° *Cratylus, Phædo, Parménides et Timæus de Platon*, avec des notes, 1 vol. in-8°, 1795; 8° *Salluste sur les dieux et le monde*, traduit du grec, 1 vol. in-8°, 1795; 9° *la Fable de Cupidon et Psyché*, traduite du latin d'Apulée, 1 vol. in-8°, 1795; 10° *Description de la Grèce par Pausanias*, avec des notes, 3 vol. in-8°, 1794; 11° *Métaphysique d'Aristote*, traduite du grec, 1 vol. in-4°; 12° *deux Discours de l'empereur Julien*, traduits du latin, in-8°; 13° *cinq Livres de Plotinus*, in-8°; 14° *Réponse au supplément du docteur Gillies à son analyse des*

œuvres d'Aristote, in-8°, 1804; 15° *OEuvres de Platon*, traduites du grec, 5 vol. in-8°, 1804; 16° *Dissertations de Maxime de Tyr*, traduites du grec, 2 vol. in-12, 1804; 17° *Mélanges en prose et en vers*, in-8°, 1806; 18° *Physique d'Aristote*, traduite du grec, in-8°, 1806; 19° *l'Organon, ou Traité de logique d'Aristote*, in-4°, 1807; 20° *Éléments de la vraie arithmétique des infinis*, in-4°, 1809; 21° *OEuvres complètes d'Aristote*, 9 vol. in-4° : elles ne furent imprimées qu'au nombre de 75 exemplaires; 22° *Histoire de la restauration de la religion de Platon*, in-4°; 23° *Dissertation sur les nullités et les séries divergentes*, in-4°; 24° *Nouvelle édition du lexicon grec d'Hederic*, avec notes et additions considérables, in-4°, 1803. M. Taylor est aussi collaborateur du *New Monthly Magazine*, et a en outre fourni un grand nombre d'articles intéressans sur la mythologie, l'histoire ancienne, la philologie et les mathématiques, aux principaux ouvrages périodiques de l'Angleterre.

TAYLOR (JOHN), lieutenant-colonel anglais, long-temps employé dans l'Inde à l'établissement de Bombay, a publié plusieurs ouvrages scientifiques et relations de voyages très-estimés. Les principaux sont : 1° *Considérations sur la possibilité et les avantages d'une communication plus directe entre la Grande-Bretagne et ses possessions dans l'Inde*, 1 vol. in-8°, 1796; 2° *Voyage d'Angleterre dans l'Inde fait en 1789, par le Tyrol, Venise, Scandaroon, Alep, et par le grand Désert jusqu'à Bassora, avec des instructions*

*pour les voyageurs et une note des frais de voyage*, 2 vol. in-8°, 1799 : l'intéressante relation de ce voyage a été traduite en français par M. de Grandpré; 3° *Lettres politiques, commerciales et militaires sur l'Inde, contenant des observations sur des sujets importans aux intérêts de l'Angleterre dans l'Orient*, 1 vol. in-4°, 1800; 4° *le Guide indien, ou le Compagnon du voyageur en Europe et en Asie*, 1 vol. in-8°, 1807.

TEISSEIRÉ (CAMILLE), ancien négociant, membre de la chambre des députés, né à Grenoble vers 1770, est parent de M. Cretet, ex-ministre de l'intérieur, et beau-frère de MM. Savoie-Rollin, Casimir et Alexandre-Perrier, députés; il fut nommé, sous le gouvernement impérial, sous-préfet de Tournon; mais il exerça peu cet emploi, que lui rendaient pénibles les mesures commandées par les lois sur la conscription. Rentré volontairement dans la vie privée, il reprit son ancienne profession, et ne reparut sur la scène politique qu'en 1819, comme député du département de l'Isère, qui l'avait élu en remplacement de M. Grégoire, ancien évêque de Blois (voy. GRÉGOIRE). M. Teisseire prit place au côté gauche. Dans la discussion de la nouvelle loi des élections, il appuya l'amendement de M. Desrousseaux, qui conservait l'élection directe. « Si dans cette effrayante discussion, dit-il, vous vous obstinez à montrer une précipitation insultante, vous vous couvrirez et le gouvernement se couvrira lui-même d'un blâme ineffaçable aux yeux de la nation. » Le 10 juin il propose un



amendement tendant à ce que les électeurs aient la liberté de faire écrire secrètement leur vote, ou de le faire écrire non par un membre du bureau, mais par un électeur à leur choix. Dans la séance du 16, après avoir exposé la misère des vicaires de campagne, qui ne reçoivent que 250 francs, et l'avoir opposée au luxe des hauts fonctionnaires ecclésiastiques, « qui cumulent d'énormes traitemens, » il propose sans succès des réductions sur le superflu de ces riches prélats, et demande que le traitement des pauvres vicaires soit porté à 350 francs. M. Camille Teisseire a voté contre les deux lois d'exception, et avec les 95 membres, contre le nouveau système électoral. Sorti en 1823, par suite de la dissolution totale de la chambre, il n'a pas été réélu depuis.

**TENGNAGEL** (ZÉNON-GUILLAUME-ANNE-LOUIS, BARON DE), ancien colonel du 9<sup>m</sup>e régiment des tirailleurs de la garde impériale de France, et depuis chef de division du personnel de l'armée royale des Pays-Bas, est né à Breda, en 1783. Il entra dans la carrière militaire dès sa jeunesse, et dut un rapide avancement à sa bravoure et à des talens très-distingués. Dans l'espace de cinq ans, après avoir passé par tous les grades, il obtint celui d'officier supérieur. Le colonel Tegnagel fut souvent cité pour sa belle conduite à l'armée d'Espagne; en 1813, il rejoignit la grande-armée française en Allemagne, et prit le commandement d'un nouveau régiment de tirailleurs, composé d'orphelins tirés des hospices, et connu sous le nom de *Pupilles de*

*la garde*. Sous la conduite de son chef, ce corps fit des prodiges de valeur aux batailles de Lutzen, de Bautzen et de Wurtzchen. A la fin de la campagne, le colonel Tegnagel obtint, pour prix de son intrépidité, la croix d'officier de la légion-d'honneur, et fut nommé adjudant-commandant d'une division de la garde impériale. Il servit avec la même distinction, l'année suivante, sous les ordres du lieutenant-général Maison, prit part à tous les combats livrés, au commencement de 1814, dans les environs d'Anvers, et fut grièvement blessé dans une de ces affaires brillantes, si vivement disputées. S'étant ensuite jeté dans la place d'Anvers, il contribua à sa défense jusqu'au 27 mars de la même année. Il fut proposé par son chef au grade de général de brigade, mais l'interruption des communications et la rapidité avec laquelle les événemens se succédèrent à cette époque, empêchèrent l'expédition de son brevet. De retour dans sa patrie après la création du nouveau royaume des Pays-Bas, il fut d'abord admis dans son grade de colonel, et ensuite employé au ministère de la guerre.

**TENNEMANN** (GUILLAUME-AMÉDÉE), célèbre philologue allemand, est né près d'Erfurt vers 1761. Il est professeur de philosophie à l'université d'Iéna, et collaborateur de la gazette littéraire de cette ville. Ses principaux ouvrages sont : 1<sup>o</sup> *de Quæstione: nàm sit subjectum aliquod animi, nobisque cognosci possit? accedunt quædam dubia contra Kantii sententiam*, Iéna, 1788, in-4<sup>o</sup>; 2<sup>o</sup> *Doc-*

*trines et opinions des disciples de Socrate sur l'immortalité de l'âme*, ibid., 1791, in-8°; 3° *Système de la philosophie de Platon*, Leipsick, 1792-1795, 4 volumes grand in-8°. Ces ouvrages ont répandu un nouveau jour sur les doctrines philosophiques de l'antiquité, et particulièrement sur celles de Socrate et de Platon. 4° Une traduction du traité du docteur Hume sur l'entendement humain; 5° *Histoire de la philosophie*, Léipsick, 18 volumes, 1798-1810, grand in-8°: ce volumineux mais important ouvrage n'est point encore terminé. M. Tennemann a traduit dans sa langue maternelle, et a enrichi de notes, l'*Histoire comparée des systèmes de philosophie, relativement aux principes des connaissances humaines*, du baron de Gerando.

TENORE (MICHEL), professeur à l'université, et directeur du jardin des plantes à Naples, naquit dans cette ville en 1781. Destiné à la profession de médecin, qui était celle de son père, M. Tenore profita des leçons des plus habiles maîtres. Un penchant secret l'attirait vers les sciences naturelles, qui étaient alors professées avec beaucoup d'éclat par Petagna et Cirillo. Il suivit les leçons de ces savans interprètes de la nature, qu'il étonna par la rapidité de ses progrès. L'année même où il fut reçu docteur en philosophie et en médecine, il fit circuler un prospectus pour inviter les jeunes gens à un cours de botanique, dans lequel il sut réunir les théories modernes de la physiologie végétale à l'exposition du caractère individuel des plantes. Le succès de ce début

l'attacha exclusivement à la botanique, et il se mit à parcourir, à la tête de ses élèves, les environs de la capitale, observant ce qui avait le plus de rapport avec ses études. Ne se bornant pas à une seule branche de l'histoire naturelle, il embrassa en même temps l'entomologie, la minéralogie, et entreprit des analyses sur les eaux minérales de Naples, de Pouzzoles, et de l'île d'Ischia. Ce fut dans une de ces analyses qu'il découvrit, le premier, la présence du silex dans les eaux de *Gurgitelli*. En 1805, il mit en ordre le jardin du prince de Bisignano à la *Barra*, et le catalogue qu'il en donna est remarquable, pour avoir été le premier ouvrage en ce genre, publié dans le royaume de Naples. L'année suivante parurent les deux premiers volumes de sa *Phytognosie*, dans lesquels M. Tenore appliquait les principes de la géographie des plantes à un projet de statistique végétale. Dans un troisième volume qui fut publié, en 1808, il exposa ses idées sur la reproduction organique et sur la classification des êtres. Chargé de jeter les bases d'un jardin botanique, qui manquait à un pays si avantageusement placé pour entretenir les plantes de presque tous les climats, M. Tenore ent d'abord à lutter contre la pauvreté des moyens mis à sa disposition pour s'acquitter dignement de cette entreprise. Le terrain qu'on lui permit d'occuper était enclavé dans les bâtimens d'un couvent supprimé, et la dotation de cet établissement fut en proportion de son étendue. Le professeur ne se laissa pas décourager.





*M. Ternaux aîné*

par l'avarice du gouvernement. Il entreprit, à ses propres frais, des voyages dans les Abruzzes, dans le Saunium, et dans quelques autres provinces du royaume; il entra en correspondance avec la plupart des botanistes étrangers, pour leur proposer des échanges, d'après le catalogue des plantes rassemblées dans le jardin de *Montoliveto*, qui n'était que l'embryon de ce qu'il pouvait devenir. En attendant, le blocus continental avait placé les médecins et les hôpitaux dans l'impuissance de subvenir aux besoins des malades pauvres ou nombreux. Les drogues s'étaient élevées à des prix considérables, en même temps qu'elles avaient perdu une partie de leur efficacité, en vieillissant dans les magasins des accapareurs. Un principe d'humanité et d'économie porta les académies et les gouvernemens à interroger les savans, pour apprendre à remplacer par des plantes indigènes les produits exotiques. M. Tenore répondit à cet appel par un ouvrage dont l'utilité a été confirmée par l'expérience. Deux éditions furent enlevées en peu de temps, et l'auteur eut la satisfaction d'être proclamé membre de plusieurs académies étrangères. Le gouvernement de Naples lui accorda la seule récompense à laquelle M. Tenore avait aspiré, celle d'un vaste emplacement pour donner plus de développement à ses projets. A force de zèle, d'activité et de persévérance, ce botaniste était parvenu à recueillir dans ses compatriotes le goût pour les études de la nature, et il avait peuplé le royaume d'un

grand nombre de ses élèves. Son herbier s'enrichissait tous les jours de quelque nouvelle conquête, et dans cette foule d'espèces et d'individus, il apercevait avec joie plusieurs plantes jusqu'alors inconnues. Il s'empressa d'annoncer ces découvertes dans un ouvrage exécuté avec un grand luxe typographique, et pour lequel il lui fallut vaincre les obstacles opposés par des artistes peu dressés à ce genre de travail. En 1812, il obtint la chaire de botanique à l'université, et fut nommé membre de la société royale de Naples. M. Tenore a été le fondateur du *Journal encyclopédique*, qui s'imprimait dans la même ville, et où il a fait insérer plusieurs articles importans. Il a aussi enrichi de quelques mémoires les recueils de la société *Pontanienna* et de celle d'encouragement, auxquelles il appartient. En 1824, il entreprit un voyage dans les principales parties de l'Europe, pour visiter les établissemens qui ont rapport à la science qu'il cultive avec tant de distinction. Il a reçu partout l'accueil le plus flatteur, et les savans se sont empressés de rendre hommage à ses talens et à son instruction. *La Flore napolitaine*, le plus remarquable des ouvrages de M. Tenore, aura 4 vol. in-fol. Les deux premiers volumes et six cahiers du troisième sont déjà imprimés.

TERNAUX (GUILLAUME-LOUIS), célèbre manufacturier, est né à Sedan, département des Ardennes, le 8 octobre 1765. Il est peu de citoyens en France qui aient plus de droits à l'estime et à la

reconnaissance de ses compatriotes que M. Ternaux l'aîné, qui, tour-à-tour manufacturier, négociant, inventeur mécanicien, magistrat, administrateur, député, chef ou membre d'associations de bienfaisance, d'entreprises utiles, et de sociétés savantes, a, dans des circonstances difficiles, donné les preuves les plus éclatantes d'un patriotisme aussi éclairé qu'inaltérable. Tout à la fois grand citoyen, ami sincère et ardent de tout ce qui est utile et honorable pour la France, il en défendit les intérêts à la tribune nationale avec toute la conscience et l'éloquence de l'homme de bien, en même temps qu'il l'enrichit par ses immenses produits manufacturiers, par l'amélioration de ses troupeaux et l'introduction des chèvres de Cachemire, par la conservation de ses grains, et aussi en procurant à l'indigent une préparation alimentaire salubre et économique; en se montrant utile à la société dans toutes les classes; enfin, en servant de conseil et de protecteur aux malheureux. Tel est l'homme de bien dont la carrière est aussi étonnante par l'activité qu'il y a déployée que par les succès qu'il a presque toujours obtenus. M. Ternaux, l'aîné de sept enfans, entra dans les affaires dès l'âge de quatorze ans. Deux ans après, son père, dont les malheurs avaient épuisé la fortune, se trouvant obligé de faire une absence assez longue, lui confia la direction de sa maison de commerce. La justesse et la pénétration d'esprit du jeune Ternaux ne tardèrent pas à justifier pleinement ce témoignage de la confian-

ce paternelle. Une petite fabrique, qui jusque-là n'avait occasionné que des pertes, fut gouvernée avec tant de succès, qu'en moins de quatre ans les premiers cent mille francs furent honorablement acquis par un travail soutenu et dirigé avec intelligence. A une mémoire excellente, à un jugement très-sain, M. Ternaux joignait une imagination créatrice et féconde, et ce sont les traits qui en jaillirent à chacune de ses entreprises commerciales, qui le firent triompher des obstacles et des préjugés sans nombre qui s'opposaient alors à ses succès. Aussi lorsque, pour la première fois, en 1815, on agita dans le conseil-général des manufactures, dont il était vice-président, la question des maîtrises et des réglemens, sachant combien la liberté est inhérente à la prospérité du commerce, M. Ternaux s'écria : « Si je pouvais faire taire ma conscience, je paierais volontiers cinquante mille écus la patente qui les rétablirait; mais, messieurs, si elles ne fussent pas tombées en désuétude lorsque je commençai ma carrière, rien de ce que j'ai créé n'aurait pu être fait par moi; vous-mêmes ne seriez pas ce que vous êtes; je n'aurais pas l'honneur de vous présider, et je suis convaincu que nous serions ce que sont aujourd'hui la Pologne et l'Espagne; jugez si je puis opiner en faveur du rétablissement de ces privilèges. » Voilà les principes et les sentimens avec lesquels les arts se propagent et se perfectionnent; ils triomphent, lorsque la direction en est confiée à des hommes éclairés, doués de l'amour

des sciences et de la prospérité publique, et surtout de cette bienveillance active qui sème pour que tous recueillent. Si, pour établir d'une manière positive la justice des éloges que nous croyons dus à M. Ternaux, nous le considérons comme fabricant, nous pouvons affirmer que nous n'en connaissons point, non-seulement en France, mais en Europe, qui ait établi autant de manufactures que lui, et qui les ait rendues plus florissantes. Celles qui existent dans les départemens de la Seine, de l'Éure, de la Seine-Inférieure, de la Marne, des Ardennes et de l'Ourthe, en font foi. Si nous le considérons comme manufacturier, personne n'a fait fabriquer une plus grande quantité d'étoffes et n'en inventa de plus diverses. Pour habits d'hommes, les draps façon de vigogne et à double face, dits *jumeaux*; une grande variété d'étoffes à poil pour redingotes, telles que *castorines*, *coatings* superfins, *thibétaines*, *carméliennes*, *calmoucks*, *carméléines*, etc. Pour vêtemens de femmes, les Jupons et camisoles de cachemire, de coton et de laine; les écharpes et gazes de laine, soie et cachemire; les shalls et étoffes de cachemire, de mérinos, etc. Nous devons faire remarquer ici que M. Ternaux, non-seulement a inventé ces dernières étoffes qui jouent un si grand rôle dans l'habillement des femmes, mais il en a porté la perfection à un degré qui a souvent excité la jalousie et fait quelquefois le désespoir de ses rivaux. Comme inventeur mécanicien, on doit à M. Ternaux plusieurs inventions fort ingénieuses, qui

font honneur à ses connaissances en mécanique; les *fausses presses*, qui ont rendu les machines hydrauliques applicables aux apprêts du drap, et le *tricot circulaire*, au moyen duquel un jupon est fabriqué en douze minutes. C'est lui qui a introduit en France les premières machines à tondre les draps à laine, et celles à filer par les moyens mécaniques; c'est encore lui qui a établi, en Normandie, la première manufacture hydraulique qui, depuis, a servi de modèle à tant d'autres. Ce fut à Louviers que l'empereur, visitant les manufactures de cette ville, donna à M. Ternaux la décoration de la légion-d'honneur, et qu'en l'abordant, ce prince lui dit : « *Je vous trouve donc partout ?* » Il se rappelait en effet d'avoir déjà visité, étant premier consul, les établissemens des départemens de la Marne et des Ardennes. A toutes les expositions des produits de l'industrie, M. Ternaux reçut les récompenses du premier ordre, excepté toutefois à celle où, comme membre du jury, il se retira du concours; celui des prix décennaux le plaça au premier rang, et à l'exposition de 1823, Louis XVIII lui adressa les paroles les plus flatteuses sur la perfection et la beauté de ses produits, et le bas prix auquel il les réduisait. Le roi l'avait créé baron en 1819. Si maintenant nous considérons M. Ternaux comme négociant, nous le voyons, outre ses manufactures, établir en association ou en commandite, des maisons de commerce, dont la plupart existent encore à Paris, point central de toutes ses opérations; à Rouen,

au Havre, à Bordeaux, à Bayonne, à Gênes, à Livourne, à Naples et à Saint-Petersbourg. Indépendamment des milliers d'ouvriers que les établissemens de M. Ternaux font subsister et élever leurs familles, il n'a jamais eu moins de cent vingt à cent cinquante employés, les uns comme commis, les autres comme intéressés, d'autres enfin comme associés; plusieurs ont fait des fortunes considérables. On en compte plus de vingt qui, entrés chez lui n'ayant rien, ont eu pour leur part au-delà de cent mille francs; plusieurs autres, sortis de chez lui par convenance réciproque, sont devenus chefs de manufactures ou de maisons de commerce très-estimées. Il ne faut pas croire néanmoins que M. Ternaux ait été constamment heureux dans ses entreprises, et qu'il ait acquis sans aucune vicissitude une fortune telle que tant de si grands et de si utiles travaux peuvent le faire supposer; car, outre qu'il partagea ses bénéfices avec un grand nombre d'intéressés et d'associés, envers lesquels il fut toujours très-libéral, il essuya à diverses époques des pertes immenses; la première guerre de Russie lui en occasiona une de plus de six cent mille francs, et celle d'Espagne du double, sans compter les obstacles qu'il a eus à surmonter depuis la restauration, qui a mis sept de ses établissemens hors de France; mais comme une grande prudence l'a toujours guidé dans ses opérations, aucune des crises financières qui se sont succédé pendant et après la révolution, sous l'empire et sous la restaura-

tion, n'a pu ébranler son crédit; jamais on n'eut à se plaindre du retard d'une heure dans le paiement des engagemens de ses nombreuses maisons de commerce, ayant toujours su faire à temps, à l'honneur commercial, les sacrifices que l'on peut attendre de la plus grande délicatesse. On peut même remarquer que son désintéressement et son esprit de justice lui firent constamment éviter le recours aux tribunaux, et on sera sans doute surpris qu'il ait manié d'aussi immenses affaires sans qu'aucune, pour ainsi dire, ait donné matière à un procès. Prompt à prendre son parti dans les circonstances difficiles et importantes, il sut, après avoir prêté, dans un petit écrit intitulé *Le vœu d'un Patriote sur les assignats* (1790), que l'on pourrait aujourd'hui considérer comme ayant été fait après coup, le discrédit qu'entraînerait l'émission des assignats, mobiliser en marchandises toutes les créances de sa maison, et par la justesse de ses combinaisons les préserver, en grande partie, des pertes qu'auraient pu lui occasioner les réquisitions, le *maximum*, le séquestre des sommes dues aux étrangers, et les scellés apposés cinq fois sur ses livres par ceux qui voulaient le faire condamner comme émigré. Mis hors la loi par le tribunal révolutionnaire, en 1793, comme ayant puissamment contribué à faire arrêter, à Sedan, les commissaires de la convention nationale, qui venait de renverser la constitution de 1791, à laquelle il avait juré fidélité, et voulant, avec le général La Fayette, dont il



a été constamment l'ami, défendre la monarchie constitutionnelle, il ne lui resta d'autre ressource que la fuite. Ses travaux manufacturiers, qui avaient déjà pris des développemens si remarquables, qu'ils figuraient dès cette époque parmi les plus importants de la France, furent tout-à-coup interrompus, et quoique alors sa fortune fût très-peu de chose, ayant plus travaillé pour sa famille que pour lui-même, on le vit, quoique proscrit dans sa patrie, et sans savoir s'il y rentrerait, résister aux offres qui lui furent faites en Belgique, et principalement en Angleterre, pour y importer une industrie dont il pouvait disposer avec d'autant plus de droit, qu'une grande partie était de sa création. Si maintenant nous jetons les yeux sur la carrière politique de M. Ternaux, nous verrons qu'il ne fut jamais de Français plus dévoué au bonheur de son pays, plus sincèrement attaché aux doctrines de la monarchie constitutionnelle. Membre de la chambre de commerce de Paris, du conseil-général des manufactures, il refusa de signer le consulat à vie et l'avènement à l'empire. Il fit toujours entendre en faveur des intérêts qu'il était chargé de défendre, les accents les plus énergiques. Le mémoire plein de force et de loyauté qu'il avait rédigé pour la liberté du commerce contre les licences, et qui avait été agréé par les commissaires réunis du conseil-général du commerce et du conseil des manufactures, est une preuve de son dévouement aux intérêts de la patrie. Les sentimens qui l'a-

vaient porté à une démarche aussi hardie, comprimés sous l'empire, se développèrent avec énergie lors de la restauration, à laquelle il donna un éclatant témoignage de fidélité en 1815, puisqu'il s'exila volontairement pour ne pas trahir ses sermens. Cette restauration avait donné la charte à la France, et s'accordait avec les vœux que, dans tous les temps, M. Ternaux avait formés pour l'établissement d'un gouvernement véritablement constitutionnel. On le vit alors immoler ses intérêts privés à cette cause, à laquelle il sacrifia le temps qu'exigeaient des affaires multipliées; il accepta toutes les charges gratuites que le gouvernement lui confia. Nommé colonel de la garde nationale, membre du conseil-général du département de la Seine, remplissant les fonctions importantes de conseil-municipal, il s'empressa d'accepter l'emploi de membre du comité cantonal d'instruction publique, et du jury assermenté pour la répression de la contrebande dans l'intérieur; de ce jury qu'il a imaginé, et à l'établissement duquel il a puissamment contribué, lorsqu'il était vice-président du conseil-général des manufactures, et qui, tout inaperçu qu'il est aujourd'hui, a néanmoins sauvé et sauve encore tous les jours notre industrie et notre commerce de l'invasion anglaise, dont n'avait pu les préserver la loi du 5 brumaire, restée sans exécution, parce qu'elle était trop sévère et mal conçue. M. Ternaux fut également nommé membre de cette commission qui, en 1816, établit dans les finances

l'ordre qui subsiste encore aujourd'hui, lequel aurait dû produire des réductions considérables dans les impôts, si on avait suivi l'esprit d'économie qui a dominé dans la commission. Appelé à présider le collège électoral du département de l'Eure, ce qui devait le faire élire député, il s'en dispensa pour des causes qui assurément témoignent plus en faveur de sa délicatesse et de son attachement à ses principes politiques qu'à son ambition, et ce ne fut qu'avec une certaine répugnance, qu'en 1818, il se laissa porter à la députation par le ministère. Tout Paris connaît sa conduite honorable dans cette circonstance, et sait qu'il fut tout-à-fait étranger aux moyens employés par les ministres pour lui faire obtenir la préférence sur M. Benjamin-Constant, porté par le parti libéral, qui, d'ailleurs, récompensa ensuite M. Ternaux de sa conduite à la chambre. En effet, les électeurs du département de la Seine, reconnaissant en lui un homme ferme et inébranlable dans ses principes politiques, le réélurent en 1819, à l'immense majorité de 1410 voix, sans qu'il en eût sollicité aucune. Il recueillit pareillement, en 1825, un grand nombre de voix dans les collèges des départemens de la Seine, de l'Eure, des Ardennes, de la Somme, des Deux-Sèvres et de l'Hérault; et si les combinaisons ministérielles l'empêchèrent d'être élu de nouveau, on peut affirmer que partout où il fut présenté, sans l'avoir recherché, il recueillit, dans le dernier renouvellement de la chambre, plus de suffrages

en masse qu'aucun des membres qui y siègent actuellement, puisqu'ils s'élèvent à 1975. Ce témoignage éclatant de la haute estime de la France constitutionnelle pour M. Ternaux, prouve combien elle approuvait sa conduite, et combien avaient produit d'effet, dans l'opinion publique, ses discours à la tribune nationale, et notamment ceux qu'il avait prononcés sur *la loi des élections* (séance du 19 mai 1820), sur *les lois des finances* (séances du 10 juillet 1821, 13 mars et 13 juillet 1822), sur *le budget du ministère de la marine* (séance du 25 juin 1821), sur *celui du ministère de la guerre* (séance du 28 mars 1822); sur *les laines étrangères* (séance du 29 avril 1820), sur les canaux et sur les douanes en 1822; enfin son opinion sur les grains, sa lettre à ses correspondans, etc. Ces discours, la plupart imprimés par ordre de la chambre, attestent son amour pour la liberté sous l'empire des lois, son attachement à la patrie, l'étendue et la variété de ses connaissances. Nous aimons à nous rappeler cette séance du 10 juillet 1821, où M. Ternaux vengea si bien l'industrie, en s'élevant avec énergie contre les lettres de relief accordées par le ministre, à un M. de Charin, qui venait de les obtenir parce que son père avait dérogé à la noblesse en faisant le commerce. Il refusa le titre de baron qui lui avait été donné en récompense de ses travaux, s'il fallait le conserver à pareil prix, et déclara, dans un discours plein de franchise et d'énergie, qu'il aimait mieux voir ses enfans embrasser et suivre la

vie active et laborieuse qu'il avait menée, que d'acheter la faveur d'un titre par une noble mais inutile oisiveté. Tous ces discours établissent d'une manière très-honorable pour M. Ternaux, la classe dans laquelle il doit être rangé, comme orateur, parmi ceux qui se sont fait entendre dans les quatre sessions consécutives où il a siégé dans la chambre des députés. Non-seulement dans sa carrière commerciale et manufacturière, et aussi dans celle législative, il a cherché à rendre le plus de services qu'il lui a été possible; mais ce besoin de son cœur l'a également dirigé dans sa carrière administrative : d'abord comme membre du conseil municipal de Sédan, où il contribua puissamment, par son courage et sa présence d'esprit, à arrêter deux émeutes populaires, l'une au sujet des subsistances, l'autre lorsqu'il fut question d'expulser les capucins, qu'il préserva de tout mauvais traitement. Ensuite comme membre du conseil-général du département de la Seine, où, frappé des malheurs que la France avait éprouvés en 1816 et 1817, par suite de la disette, il présenta au roi un mémoire tendant à prévenir le retour des calamités récentes que l'on venait d'essuyer, et qu'avaient aggravées les approvisionnemens inutiles, ou au moins si maladroitement faits pour la ville de Paris. Vainement, en 1814, au conseil des manufactures, M. Ternaux avait élevé la voix pour garantir son pays d'un fléau tel que la famine; il eut le sort de quiconque émet des idées nouvelles et supérieures à son siècle : il ne fut

point écouté, et les préjugés triomphèrent de la vérité, que les hommes n'apprennent qu'à l'école de l'expérience. Le mémoire qui fut présenté à Louis XVIII trouva beaucoup d'apologistes très-distingués, mais aussi plusieurs violens détracteurs poussés par les deux plus grands mobiles des actions humaines, l'intérêt et l'amour-propre. Le projet éminemment philanthropique de M. Ternaux ne reçut d'abord aucune exécution. Peut-être qu'un jour la nécessité d'éviter de pareils désastres, en revenant aux principes de liberté dans le commerce des grains, à ces principes qui sont une partie intégrante des élémens du bonheur et de la tranquillité publique, forcera de recourir à une liberté illimitée sous ce rapport, comme étant le seul moyen de sortir de l'état actuel, d'après lequel il est constant qu'outre les 7 millions et demi de sacrifices que depuis 89 ans l'état fait, année commune, pour les subsistances, la ville de Paris en fait de plus considérables encore, puisque la disette de 1816-1817 lui a coûté 26 millions, et qu'elle emploie tous les ans un million à des approvisionnemens insuffisans, qui paralysent l'action du commerce libre. La ville de Paris ayant fait faire en 1818 et 1819, pour la conservation des grains, des essais qui demeurèrent infructueux, M. Ternaux, voyant qu'on s'y était mal pris, et qu'on allait rester encore dans l'ornière où depuis si longtemps l'administration était enfoncée, fit creuser dans sa campagne de Saint-Ouen, d'après les renseignemens qu'il avait fait

prendre en Italie, en Espagne et en Barbarie, des *silos*, ou fosses souterraines, par le moyen desquels les grains sont parfaitement conservés, avec une économie des neuf dixièmes dans les frais. Ce mode de conservation donnera des facilités immenses au commerce pour faire arriver les années d'abondance au secours des années de disette. Des expériences, répétées depuis cinq années, ont pleinement justifié la théorie qui a dirigé M. Ternaux, et qui consiste en ce que c'est le contact des grains avec les quatre grandes masses de molécules d'eau, d'air de terre et de feu, qui accélère la décomposition des premiers, lorsque, par sa mort, le germe n'a plus la force, non-seulement d'attirer à lui ces molécules et de s'en nourrir, mais même de les retenir. Ces molécules se réunissent avec d'autant plus de rapidité, que le contact est plus immédiat. La philanthropie de M. Ternaux ne s'en tint pas à ses expériences, l'humanité lui en doit d'autres qui ne leur sont nullement inférieures, telles que l'application en grand du procédé indiqué par M. Cadet-de-Vaux, pour la conservation de la fécule de pomme-de-terre unie à son parenchyme, au moyen d'une dessiccation rapide et économique, pour laquelle M. Ternaux a conçu une nouvelle manière de construire les étuves. Il est parvenu à faire en huit heures, avec 72 kilogrammes de charbon de terre, et sans déchet, une opération pour laquelle il lui fallait, d'après la méthode usitée jusqu'alors, 120 kilogrammes de charbon. 24 heures de temps, avec un déchet

de fermentation de 15 pour cent. Perfectionnant ce genre d'industrie, il a imaginé de combiner ce gruau de pommes-de-terre au bouillon d'os ou à la gélatine, lesquels unis avec du jus de carottes et d'aromates, forment une nourriture très-substantielle et très-économique, puisqu'un potage, selon qu'il est gras ou maigre, ne coûte que dix ou cinq centimes, y compris le bénéfice du fabricant et du marchand. Outre les avantages immenses que l'économie domestique doit retirer de ces deux branches d'industrie, l'Europe doit encore à M. Ternaux l'importation des *chèvres de Cachemires*. Il est aujourd'hui démontré non-seulement que cette espèce de chèvres s'acclimate bien dans nos contrées, mais que loin de dégénérer, elles se perfectionnent même, comme les mérinos, par le soin qu'on apporte au croisement des races. On sent combien de difficultés de tout genre s'opposaient à l'importation de ces animaux en France. Il fallait autant d'imagination pour concevoir un semblable dessein que de constance pour l'exécuter. Ce fut M. Amédée de Jaubert, savant orientaliste et voyageur expérimenté, qui, puissamment recommandé par M. le duc de Richelieu, alors premier ministre, auprès des autorités civiles et militaires de la Russie méridionale, où celui-ci avait laissé d'honorables souvenirs, se chargea de diriger cette entreprise, contre laquelle semblaient se réunir tous les obstacles imaginables de l'ordre physique et moral. Un troupeau, originellement composé de 15 cents têtes, atteignit le territoire fran-

çais en 1819, au nombre de 256 seulement. Depuis cette époque, les chèvres asiatiques n'ont cessé de multiplier, et se sont répandues sur divers points de la France, de sorte qu'il en existe maintenant dans un grand nombre de départemens. Tels sont jusqu'à présent les principaux traits que présente une carrière dont les arts et l'humanité s'honorent également, et dont notre pays doit s'enorgueillir. Pascal, dit-on, devina les mathématiques; ne pourrait-on pas dire également que M. Ternaux a deviné le commerce par la production, et celle-ci par le commerce? car personne avant lui n'a fait une application plus étendue et plus heureuse des principes d'Adam Smith et de M. J. B. Say, pour la division du travail. Sa vie manufacturière et commerciale bien connue opérera, nous nous plaçons à le penser, une révolution qui se fera sentir chez les générations les plus reculées. Presque exclusivement livré depuis quelque temps à l'exercice paisible de l'industrie manufacturière, et tranquille spectateur des mouvemens du vaisseau de l'état, il laisse aux événemens, bien plus qu'à ses pilotes, le soin de le conduire au port. Honoré de l'estime et de l'attachement des hommes les plus éminens de la France, dans la politique, la magistrature, les sciences, les arts, le commerce, visité avec empressement par tous les étrangers distingués qui viennent visiter la capitale; vivant au sein d'une famille aussi unie que respectable, il s'applique au bonheur de tout ce qui l'entoure, et toujours géné-

reux envers l'humanité souffrante, il fait le plus noble usage d'une fortune acquise par 40 ans d'honorables travaux. En un mot, sa réputation de délicatesse, et son expérience acquise au besoin de la société, est si bien établie, qu'en novembre 1825, un anonyme voulant distribuer en bienfaits une somme de 20 mille francs, le choisit pour en être le dispensateur.

TESSIER (HENRI-ALEXANDRE), célèbre agronome, membre de la légion-d'honneur et de l'institut de France, né en 1744, s'est fait connaître, dès sa jeunesse, par ses savantes recherches pour le perfectionnement de l'agriculture, l'amélioration des races d'animaux domestiques et autres objets d'utilité générale. M. Tessier était, avant la révolution de 1789, membre de l'ancienne académie des sciences, et censeur royal. Il a depuis été nommé professeur d'agriculture et de commerce aux écoles centrales, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, membre de la société d'agriculture, et du conseil des arts et du commerce du département de la Seine, et directeur des bergeries de Rambouillet. Il a publié les ouvrages suivans : 1° *Examen de l'eau fondante du docteur Gilbert de Prével*, 1777, in-4°; 2° *Mémoire sur l'importation du giroflier des Moluques aux îles de France*, 1779, in-4°; 3° *Observations sur plusieurs maladies des bestiaux, avec le plan d'une étable et celui d'une écurie convenable aux chevaux*, 1782, in-8°; 4° *Traité des maladies des grains*, 1785, in-8°; 5° *Résultats des expériences*

faites à Rambouillet, sous les yeux du roi, relativement à la maladie du froment, appelée carie, 1785, in-8°; 6° *Moyens éprouvés pour prévenir les fromens de la carie*, 1786, in-12; 7° *Mémoires sur les plantations des terrains vagues*, 1791, in-8°; 8° *Journal d'Agriculture*, 1791, in-8°; 9° (avec M. Huzard) *Compte rendu à la classe des sciences mathématiques et physiques de l'institut national, de la vente des laines et de cent soixante et une bêtes du troupeau national de Rambouillet*, 1810, in-8°, et 1811, in-8°; 10° *Instructions sur les moyens de détruire les rats des champs et les mulots*, 1802, in-8°; 11° *Observations sur les bêtes à laines*, 1810, in-8°, et 1811, in-8°; 12° (avec M. Bosc) *Annales de l'agriculture française*, journal commencé en 1798 et terminé en 1817, dont la collection se compose de 70 volumes in-8°. Une seconde série a commencé en 1818. M. Tessier a en outre rédigé en partie les *Observations de la société d'agriculture, sur l'usage des domaines congéables*, 1791, in-8°, et fourni plusieurs articles importants insérés dans les *Mémoires de la société d'agriculture*, et dans les *Bulletins de la société philomatique*. Il a coopéré au *Journal des Savans*, à l'*Encyclopédie méthodique*, au *Dictionnaire des Sciences naturelles*, à la nouvelle édition du *Cours complet d'agriculture de l'abbé Rozier*, et à celle du *Théâtre d'agriculture, d'Olivier de Serres*. Il s'est aussi occupé, pendant un grand nombre d'années, d'un travail d'observations suivies, sur les limites et le terme de la gestation des animaux.

TESTE (LE BARON FRANÇOIS), un de nos plus braves militaires, né en 1775, le 9 novembre, entra au service à 17 ans. Il fit les campagnes des Pyrénées-Orientales, en 1792, comme chef de bataillon de volontaires; et après quatre ans passés dans la retraite, reentra au service, en 1798, en qualité de chef de bataillon dans la 87<sup>me</sup> demi-brigade; il montra un grand courage au combat de Vignolo. En 1800, lors du passage des Alpes, il était aide-de-camp du général Chabran; après avoir concouru à faire capituler le fort de Bar, il fut nommé colonel du 5<sup>me</sup> d'infanterie. Au commencement de la campagne de 1804, son intrépidité au passage de l'Adige, lors de l'attaque meurtrière des redoutes de Caliséro, le fit proclamer général de brigade sur le champ de bataille. Le 15 frimaire an 14, il culbuta l'arrière-garde autrichienne dans la Brenta, à San Pietro Ingu'. Il commanda l'arrière-garde de la division Molitor lorsqu'elle prit possession de la Dalmatie; marcha sur Raguse, sous les ordres du général Lauriston, et soutint plusieurs combats contre les Monténégrins, alliés des Russes. Il commanda une brigade en Italie, à l'époque de la bataille de Wagram, fut grièvement blessé à la bataille de Sacile, suivit l'armée avant d'être rétabli, et à peine capable de monter à cheval, la veille de la bataille de Raab, parut le premier à la tête d'un bataillon du 112<sup>me</sup> sur le plateau, dont l'occupation décida le lendemain du gain de la bataille. Employé ensuite dans le corps d'armée, chargé de balayer le Ty-

rol, il obtint successivement les commandemens de Brescia, de Vérone et de Trévis. En 1811, appelé au gouvernement de Custrin, il organisa et instruisit le 5<sup>me</sup> de ligne polonais, rétablit les fortifications de la place, et demanda de l'emploi dans la grande-armée. Il fit la campagne de Russie dans le 1<sup>er</sup> corps et dans la division Compans. A la Moskowa, on le vit, à la tête de 50 hommes de sa brigade, pénétrer dans une redoute et s'y maintenir, sous le feu le plus vif, jusqu'au moment où la perte de son sang, provenant d'une blessure de mitraille, qui lui avait fracassé le bras droit, le mit hors de combat. Transporté à Moskou, il obtint avant son rétablissement le gouvernement de Viasma, y tint au moment de la retraite jusqu'au départ du maréchal Ney, qui prit sur ce point le commandement de l'arrière-garde de l'armée. Promu au grade de général de division en février 1813, il marcha sur Cassel, qu'il dégageda de la cavalerie de Czernicheff, débloqua Magdebourg, en prit le gouvernement, y organisa une division, qui fit partie de l'armée dirigée sur Dresde, se trouva l'un des premiers à cette bataille si glorieuse, livrée sous les murs de cette ville; marcha sur la Bohême avec le comte de Lobau, retourna sur Dresde, où sa division fut laissée jusqu'à la capitulation du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, si impudemment violée par les Autrichiens. Il resta six mois prisonnier dans la Haute-Hongrie, rentra en France en 1814, eut le commandement d'une subdivision

à Arras, fut appelé, par ordre du ministre, au 6<sup>me</sup> corps d'armée en 1815, et fit cette campagne. La nuit qui suivit la bataille de Fleurus, il fut dirigé, par ordre de Napoléon, sur le corps du général Grouchy, eut plusieurs engagements avec les Prussiens, suivit la retraite décidée par le désastre de Waterloo, commanda l'arrière-garde dans la direction de Namur, fut laissé dans cette place, alors entièrement ouverte; y tint vingt-six heures pour protéger la retraite de l'armée, et fit perdre aux Prussiens plus de 6000 hommes. Il rentra sous Paris, au camp de Mont-Rouge, et partit de là avec l'armée, qui fut licenciée sur la Loire.

TESTE (ANTOINE), naquit à Bagnols (Gard), et mourut le 7 juillet 1807. Avocat au parlement de Toulouse, et notaire à Bagnols, il s'était dévoué de bonne heure à la défense de ceux qu'il considérait comme victimes de l'oppression et des abus de pouvoir. Signalé comme auteur de représentations courageuses adressées à l'intendant du Languedoc, il fut frappé de deux lettres de cachet, qui le retinrent assez long-temps en exil à Montpellier (1780), et fugitif à Avignon (1783). Les événemens de 1788 le trouvèrent disposé à seconder le mouvement général des esprits vers un ordre de choses qui présentait de plus amples garanties à la liberté individuelle et aux franchises de la nation. Cependant aucune ambition personnelle ne se mêlant aux inspirations de son zèle, il résista long-temps aux instances populaires, qui l'appelaient aux premières fonctions électives. Il as-

sista aux assemblées formées pour la rédaction des cahiers et pour le choix des députés aux assemblées constituante (1789) et législative (1791). Lors de la convocation d'une convention nationale (1792), il fut désigné pour en faire partie; mais l'esprit de faction, qui se manifestait déjà, lui fit présager que la révolution ne tarderait pas à dévier de son principe. Il détourna les suffrages qui lui étaient offerts, et manifesta l'intention de rester dans une condition conforme à la simplicité de ses goûts et à la défiance qu'il avait de lui-même. L'assemblée électorale qui se forma immédiatement après à Uzès, pour le choix des administrateurs du département, offrit une de ces luttes acharnées qui, par la division du parti populaire, annonçaient les malheurs dont la France était dès-lors menacée. Les suffrages qui l'appelaient aux fonctions de procureur-général-syndic se partagèrent, sur son refus, entre deux autres candidats, dont il était le moyen terme. Le scrutin ayant donné lieu à un ballottage, on lui imputa, de part et d'autre, la nécessité où les électeurs se trouvaient de faire une option difficile, et à laquelle la plupart d'entre eux répugnaient; il parut lui-même affligé de cette extrémité, et quand on se crut assuré de son acceptation, on annula le scrutin précédent, et il fut nommé à la presque unanimité. Il exerçait ces fonctions, dont il avait assumé le fardeau sans le vouloir, quand la révolution du 31 mai 1795 éclata. Il l'avait prévue, et tout en déplorant ces premiers succès de l'anarchie, il pensait que les départe-

temens ne devaient pas rompre le faisceau par une révolte ouverte contre ceux qui étaient restés maîtres du pouvoir. Sa modération, dans cette circonstance critique, lui valut une disgrâce du parti qu'on appelait, dans le Midi, le parti fédéraliste, et qui arracha de l'administration départementale un arrêté d'exclusion contre lui; ce qui prouve que les factions combattent ordinairement avec les mêmes armes, et que le 31 mai était parodié par le parti vaincu dans les pays où il avait conservé de l'influence. Rappelé à son poste après la déroute de la force départementale, il y conserva cet esprit de concorde et de justice si rare dans les grandes commotions politiques, et si dangereux pour ceux qui veulent résister au torrent. Il s'opposa de toutes ses forces à l'établissement et aux progrès du régime de la terreur; ce fut lui qui provoqua l'arrestation du maire de Nîmes, Courbis, et qui retarda, autant qu'il fut en son pouvoir, l'institution du tribunal révolutionnaire. Destitué par le comité de salut-public, il fut obligé de chercher un refuge au quartier-général de l'armée des Alpes. Rentré dans ses foyers après la journée du 9 thermidor an 2, il ne tarda pas à s'y voir exposé de nouveau, pour avoir voulu prévenir la sanglante réaction qui fut, dans le Midi, la suite de cette révolution. Arrêté, mis en liberté, réfugié à l'armée d'Italie, après avoir vu ses enfans, jeunes encore, inscrits sur une liste supplémentaire d'émigrés, il ne reparut qu'après le 15 vendémiaire an 4, et fut alors élu



commissaire du directoire près les tribunaux civil et criminel de Vaucluse. La rectitude et l'inflexibilité de ses opinions ne pouvaient pas convenir long-temps à un gouvernement ombrageux et faible; il fut destitué au milieu de l'an 4; et sous les plus frivoles prétextes (entre autres celui de la prétendue émigration de ses enfans), on lui suscita des persécutions nouvelles. En l'an 6, il fut nommé membre de l'administration centrale, et comme il était unanimement désigné par le vœu de ses concitoyens pour faire partie de l'un des conseils représentatifs, le directoire, qui n'aimait pas ce qu'il savait être au-dessus de toute corruption, inventa une conspiration, qu'il fit éclater la veille du jour où l'assemblée électorale allait se réunir. Cette machination ayant fait manquer son élection, le directoire fut satisfait, et lui offrit toutes les réparations qu'il pouvait désirer. Nommé commissaire civil à Malte, il refusa; résolu de fuir toutes les faveurs d'un pouvoir qu'il n'estimait pas, il refusa encore, peu de temps après, l'emploi de chef de division dans un des ministères. Il reprit paisiblement alors le cours de ses habitudes et l'exercice du notariat. La révolution du 18 brumaire an 8 le trouva à la tête de l'administration de son canton, et quelque mécontent qu'il dût être du système de gouvernement dont il avait si souvent éprouvé les caprices, il ne put se résoudre à applaudir au grand événement qui mettait la France à la disposition d'un seul homme. Son improbation manifestée lui valut une nou-

velle destitution, et, depuis cette époque jusqu'à sa mort, il vécut loin des affaires publiques, occupé de ses enfans et de son état, estimé de ceux-là mêmes dont il avait éprouvé la haine, et que la constance de ses principes semblait avoir réconciliés avec lui, tant il est vrai que, dans les oscillations politiques, rien n'impose plus que la droiture et la fermeté de caractère.

TEULIÉ (PIERRE), général de division italien, naquit en 1763 à Milan, où il exerçait la profession d'avocat, lorsque les premiers symptômes de la révolution française vinrent l'enflammer de l'amour de la gloire. Appelé en qualité d'aide-de-camp à l'immédiation de Serbelloni, qui commandait les milices de Milan, il déploya une intelligence et une activité qui le firent remarquer parmi ses camarades. Il fut, quelque temps après, élevé au grade d'adjudant-général, et chargé de l'organisation de la garde nationale, qui devint ensuite le noyau de l'armée italienne. Le service sédentaire de ce corps ne satisfaisait pas l'humeur guerrière de cet officier, qui demanda et obtint d'être incorporé dans la première légion, qui s'organisait à Milan, sous les ordres de Lahoz. Ce fut à la tête de ces troupes qu'il dispersa les insurgés de la Garfagnana, et qu'il força le pont de Faenza, d'où son colonel s'était retiré blessé du combat. Il conduisit cette légion sur le Tagliamento, où elle avait été appelée pour repousser les Autrichiens, qui menaçaient de déborder en Lombardie. La république de Venise a-

vait réveillé l'insurrection dans toutes les villes sujettes à sa domination, sans prévoir qu'elle favorisait le triomphe d'une puissance ennemie de la liberté des peuples, et qui devait un jour dépouiller l'Italie du droit sacré de son indépendance. Salò et Vérone opposèrent une résistance opiniâtre aux armées républicaines, dont elles ne purent arrêter les progrès. Teulié fut chargé de foriner un gouvernement provisoire à Vérone et à Vicence. Son intégrité, son amour de l'ordre et ses connaissances en droit le rendaient très-propre pour cette commission. Entouré de gens qui paraissaient avoir renoncé à tout sentiment de pudeur et d'humanité, il empêcha qu'on n'abusât de la force pour opprimer les vaincus, qu'il suffisait d'avoir réduits à l'impuissance de nuire. Le général Dombrowski, sous les ordres duquel il avait été placé, le choisit pour attaquer le fort de Saint-Leo, qui dut capituler après quelques jours de siège. Teulié contribua aussi au gain de la bataille de Vérone, qui fut très-disputée, et où l'armée se couvrit de gloire. Mais tous ces prodiges de valeur ne sauvèrent pas la république cisalpine, assaillie par de nombreux ennemis. La victoire abandonna les Français en Italie, et les revers qu'ils éprouvèrent remirent le sort de la Lombardie dans les mains de ses anciens dominateurs. Teulié sentit vivement le malheur de sa patrie, et il chercha toutes les occasions pour se soustraire à la honte de son esclavage. A la bataille de Magnano, où il s'était jeté dans le fort

de l'action, pour s'ensevelir sous les ruines de la république, il eut deux chevaux tués, et ses habits tout criblés de balles. L'armée française se retira derrière l'Adda, et détacha la légion italienne à Bologne, où elle devait renforcer le corps du général Montrichard. Ce fut dans cette ville que Lahoz médita sa défection (*voyez ce nom*), dans laquelle il avait essayé d'entraîner son chef d'état-major, couvrant ce qu'il y avait d'odieux dans cette résolution sous des paroles séduisantes pour un cœur italien. Teulié ne se laissa pas ébranler par ces discours, et immobile dans les principes de l'honneur, il ne trahit aucun de ses devoirs. Le jour où il eut la douleur de voir son chef passer à l'ennemi, suivi d'une partie de ses soldats, il imposa aux autres par son noble exemple, et repoussa les bandes insurgées, qui fondirent sur lui avec un acharnement extraordinaire. Accablé par le nombre, il tomba enfin dans leurs mains, et après avoir couru les plus grands dangers, il lui fut enjoint de suivre ces cannibales dans le fond de la Romagne. En passant devant Pérouse, il saisit un moment favorable pour tromper la vigilance de ses gardiens, et il se jeta dans cette ville, qui était alors au pouvoir des Français. Il se rendit ensuite à Rome, où le général Garnier le nomma son chef d'état-major. La chute de la république napolitaine, produite, en grande partie, par la retraite de l'armée du général Macdonald, avait rendu les soldats de la cour de Sicile assez hardis pour repa-

raitre sur le territoire de Rome. La garnison française de cette ville, cernée de toutes parts et sans espoir de tirer des secours de la Haute-Italie, s'était retirée dans le château Saint-Ange, où elle ne tarda pas à être bloquée. Dans ces extrémités, la résistance était devenue aussi inutile qu'impossible. Teulié préféra de signer une honorable capitulation, et d'embarquer ses soldats à Civitavecchia, pour les ramener en France. Il profita de cette occasion pour sauver la princesse Santacrece et le plus jeune de ses enfans, qu'il recut à bord du vaisseau sur lequel il était monté, pour les soustraire à la vengeance de la cour de Rome. Arrivé à Marseille, il prit le chemin de la capitale, où le premier consul lui donna l'ordre de rejoindre le général Lecchi à Dijon, pour l'aider à réorganiser la légion italienne, qui devait retourner en Italie. Dès que les apprêts de la nouvelle campagne furent terminés, les corps destinés pour cette expédition se mirent en marche pour franchir les Alpes. Teulié fit partie de l'avant-garde; après avoir assisté à la reddition du château de Milan, il poursuivit les Autrichiens jusqu'à Trento, et traversa la rivière sous le feu de l'artillerie ennemie, en présence d'une armée qui en disputait le passage. Ce jour-là, où il venait de recevoir le brevet de général de brigade, il se battit à l'égal d'un soldat, et fut le premier à pénétrer dans la ville. Après cet exploit, il se dirigea sur Mantoue, qui tomba, ainsi que plusieurs autres places, à la suite de la bataille de Marengo.

Envoyé en Toscane, il occupa quelque temps Massa maritime, où il apprit sa nomination de ministre de la guerre de la république cisalpine. Il revint à Milan pour se mettre à la tête de ce département, et relever l'armée de l'abatement dans lequel elle était tombée. Il fallait presque tout recréer, et rétablir l'ordre et l'économie, dans une administration où la plupart des employés étaient intéressés à entretenir la confusion et les abus. Se plaçant au-dessus de toutes les considérations, il fit de nouveaux réglemens, soumit à un contrôle rigoureux les agens comptables du trésor et de l'armée, et poursuivit sans ménagement quiconque se rendait coupable de malversation. Il organisa en même temps un corps de gendarmerie, dota l'hôtel des Invalides, fit surveiller les hôpitaux, et ouvrit, à ses frais, un asile pour les orphelins militaires, que le gouvernement d'alors adopta, et que les Autrichiens n'ont pas osé déshériter. La rigueur qu'il avait fallu employer pour vaincre tant d'obstacles lui fit de puissans ennemis, qui n'auraient pas manqué de lui nuire s'il n'avait pris le parti de donner sa démission. Il fut successivement chargé du commandement de Côme, de Gallarate et de Pavie. Mais les services qu'il avait rendus à l'armée étaient trop importants pour être méconnus. On sentit la nécessité de le placer à la tête d'un conseil, pour achever l'organisation de l'administration militaire. Son retour à Milan réveilla toutes les haines. Profitant de la franchise avec laquelle il s'expri-

maît sur le sort de l'Italie, qui lui paraissait digne de jouir de cette liberté qu'on lui promettait toujours, et qu'on ne lui accordait jamais, ses ennemis l'accusèrent d'avoir suggéré à un certain Ceroni de Brescia des opinions hardies, semées dans quelques vers, sur l'indépendance de l'Italie. Ce soupçon suffit pour déterminer le gouvernement à ordonner l'arrestation d'un général, et à le placer sous la surveillance de la police, après l'avoir réduit à la condition de simple citoyen. Teulié supporta avec dignité cette injustice, et lorsque Napoléon, mieux éclairé sur sa conduite, lui rendit son grade et sa confiance, ce brave militaire s'efforça de les mériter de nouveau, en redoublant de zèle et de dévouement. Il marcha, à la tête d'une brigade, au camp de Boulôgne, où il fut élevé, en 1805, au rang de général de division, et désigné pour s'embarquer avec le premier corps d'armée, qui devait traverser le détroit. En 1807, il fit partie de la division chargée de l'occupation du pays de Hanovre : il s'avança ensuite jusqu'en Poméranie, et mit le siège devant Colberg, sous les ordres du général Loison. Frappé d'un boulet de canon à l'instant où il encourageait les soldats, pour terminer les travaux d'une tranchée, il eut une jambe emportée, et expira, après sept jours de souffrances, en mai 1807. L'empereur Napoléon se chargea lui-même d'apporter quelques consolations à son malheureux père, auquel il assigna une pension de trois mille francs, que le gouvernement autrichien lui a conservée.

TEXIER OLIVIER, chevalier de la légion-d'honneur, ex-législateur et préfet, adopta avec franchise et sagesse les principes de la révolution. D'abord nommé commissaire de l'administration du département d'Indre-et-Loire, il fut ensuite élu membre du conseil des cinq-cents. Peu après son admission, le 5 mai 1798, il démontra, dans un discours fort bien fait, le danger des scissions dans les assemblées électorales, et se plaignit de l'influence que le directoire-exécutif cherchait à y exercer; il y fit sentir tous les avantages que la liberté constitutionnelle retirait constamment des choix libres du peuple. Élu secrétaire le 21 du même mois, il se plaignit fortement de ce que la commission des inspecteurs de la salle avait mis à la disposition du général, depuis maréchal Lefebvre, la garde du corps-législatif, qualifiant cet acte d'attentat à la représentation nationale. M. Texier Olivier défendit, peu de temps après, l'élection au directoire-exécutif de M. Sieyès (voy. ce nom), qu'attaquait une pétition revêtue d'un certain nombre de signatures de citoyens. Admirateur de la belle vie du général Joubert, il vota l'érection d'un monument national à la mémoire de ce brave guerrier. Le 26 septembre, il soumit un projet tendant à déterminer les preuves que les anciens nobles devaient donner de leur attachement à la république, pour être admis à des fonctions dans l'état. L'un des partisans de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il fut nommé préfet du départe-

ment des Basses-Pyrénées, et préfet du département de la Haute-Vienne en 1804. Chevalier de la légion-d'honneur à l'époque de la création de cet ordre, il conserva la faveur du gouvernement pendant toute la durée de l'empire. Les événemens politiques de 1814 lui firent perdre ses fonctions publiques, dont il reprit l'exercice pendant les *cent jours*, en 1815; mais après le second retour du roi, il fut rendu à la vie privée.

THABAUD (GUILLAUME, BARON DE SURINS), né le 27 novembre 1755, à Châteauroux, d'une famille riche et très-considérée. Il était prévôt à la connétablie de France, à l'époque de la révolution, et fut successivement nommé administrateur du district de Châteauroux, membre du directoire du département de l'Indre, et enfin élu, en septembre 1792, député à la convention nationale, où il fut du nombre des votans. Il passa ensuite au conseil des cinq-cents, d'où il sortit le 20 mai 1797; devint alors administrateur de la loterie, fut réélu en 1798 au conseil des anciens, dont il fut nommé secrétaire le 22 novembre, et rentra, après le 18 brumaire, à l'administration de la loterie, où il resta jusqu'au retour du roi en 1814. Rappelé à ses fonctions d'administrateur par Napoléon, le 25 mars 1815, et élu député du département de l'Indre à la chambre des *cent jours*, il perdit ses places au second retour des Bourbons, et quitta la France en 1816, pour obéir à la loi du 12 janvier. Ce fut uniquement aux soins de M. Thabaud, alors député à la convention nationale,

que son département dut la tranquillité dont il a joui à l'époque malheureuse où le deuil et la désolation parcouraient les provinces. La proscription n'a point détruit, dans le cœur des habitans de l'Indre, le souvenir qu'ils conserveront toujours des services éminens qu'ils reçurent alors de leur compatriote, et leurs vœux et leur reconnaissance accompagneront toujours M. Thabaud sur la terre d'exil.

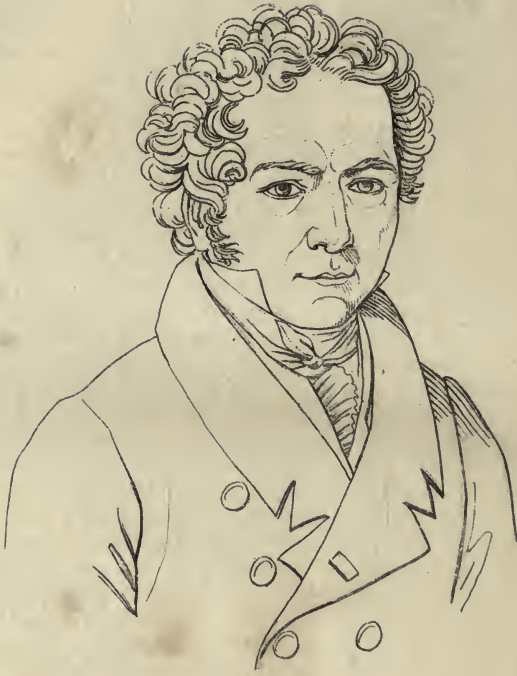
THAREAU (LE BARON JEAN-VICTOR), général de division, commandant de la légion-d'honneur, naquit dans le ci-devant Anjou, vers 1767. Sa famille lui fit faire d'excellentes études, et il entra dans la carrière militaire en 1792, cédant alors au mouvement patriotique qui portait tous les Français à défendre le sol national. Son courage, ses talens, lui procurèrent un avancement rapide, et dès 1794, il était général de brigade. Il se distingua particulièrement à l'armée des Ardennes, où il était chef de l'état-major. Les représentans en mission le destituèrent à cette époque, où il fallait encore joindre au mérite militaire des principes politiques conformes à l'esprit du temps. Le général Thareau était simplement un bon citoyen. La révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), qui délivra la France du régime de la terreur, rendit l'activité à ce brave général, et il partit pour l'armée du Rhin, où il servit avec sa distinction accoutumée. C'est surtout en 1796, lors de la retraite célèbre du général Moreau, qu'il mérita l'admiration de tous ses frères d'armes. Quoique sim-

ple général de brigade, il commandait la division chargée de flanquer la droite de l'armée; il ramena à la France, avec peu de perte, cette division qui avait été constamment livrée à elle-même, et qui avait toujours eu à se défendre contre des forces très-supérieures. Vers la fin de 1797, il passa à l'armée d'Angleterre, retourna à l'armée du Rhin en 1798, et fut envoyé à l'armée du Danube, commandée par le général Jourdan; il y devint, en avril 1799, général de division. L'armée du Danube, réunie à celle d'Helvétie, sous les ordres du général Masséna, le général Thareau eut le commandement de quatre divisions, avec lesquelles il remporta des avantages signalés près de Vinterthur. A la fin de 1799, il alla organiser les troupes dans la 6<sup>e</sup> division militaire, mission après laquelle il fut pourvu du commandement de Strasbourg et de Kehl. Il passa ensuite, au commencement de la campagne de 1800, dans l'armée du général Moreau, qui l'appela au conseil chargé de régler les opérations de cette campagne. Il commanda, en 1801, une division d'élite de l'armée d'observation du Midi, et rentra bientôt en France pour raison de santé. Fidèle à son principe de ne jamais se mêler des affaires publiques, et n'ayant voulu signer ni pour le consulat ni pour l'empire, il resta, de 1802 à 1809, sans activité. Cette année même, il fut appelé à commander la première division du corps de grenadiers du maréchal Oudinot, à la tête de laquelle il fut blessé, lors de l'entrée à Vienne, le 12 mai

1809. Le général Regnier vint pour prendre le commandement de cette division, qui fut cependant laissée au général Thareau sur sa demande et malgré ses blessures, qui exigeaient du repos. Il se signala aux batailles d'Essling et de Wagram, où il courut les plus grands dangers, et où plusieurs de ses officiers furent tués à côté de lui. A sa rentrée en France, il commanda, par intérim, le 2<sup>m</sup>e corps. Dans la campagne de 1812, commandant contre les Russes les troupes d'élite du corps westphalien, et même le corps entier pendant plusieurs semaines, il fut blessé à la bataille de la Moskowa, d'une balle, qui lui traversa la jambe; il resta néanmoins à la tête des troupes, et y fut tué glorieusement d'une balle dans la poitrine. Tous ses compagnons d'armes donnèrent des larmes à sa perte.

THÉNARD (LE BARON LOUIS-JACQUES), professeur de chimie à l'école polytechnique et au collège de France, membre de l'institut (académie des sciences), chevalier de la légion-d'honneur, est né près de Nogent-sur-Seine, département de l'Aube, le 4 mai 1777. Il vint de bonne heure à Paris, et ses études terminées, il se livra avec la plus grande ardeur aux expériences chimiques; il mérita, dès l'âge de 20 ans, d'être répétiteur de chimie à l'école polytechnique et dans les principaux laboratoires de la capitale. Son instruction, sa pratique infatigable lui valurent, six ans après, la chaire de professeur au collège de France. « D'importants travaux relatifs à l'analyse,





*L. J. Thénard.*



dit un de ses biographes, d'utiles découvertes, communiquées à l'institut, lui ouvrirent les portes de cette compagnie, où il prit la place de Fourcroy. Les émules de M. Thénard lui reconnaissent une profonde sagacité, dans l'art de l'expérimentation, et souvent de prétendues découvertes, pompeusement annoncées, se sont évaporées lorsque les expériences en ont été répétées par M. Thénard, dans son beau laboratoire du collège de France. » Les ouvrages de ce savant sont : 1° (en société avec M. Gay-Lussac) *Recherches physico-chimiques*, 2 vol. in-8°, Paris, 1810. Elles offrent un grand nombre d'expériences sur la pile de Volta, sur les nouveaux métaux connus dans les dernières années, sous les noms de *potassium* et de *sodium*, sur l'acide *fluorique* et l'acide *fluo-boracique*, sur l'acide *muratique-oxigéné*, etc. ; 2° (seul) *Traité de chimie élémentaire, théorique et pratique*, 4 vol. in-8°, Paris, 1<sup>er</sup> vol., 1813 ; 2<sup>e</sup> vol., 1814 ; 3<sup>e</sup> vol., 1815, et 4<sup>e</sup> vol., 1816 ; 2<sup>e</sup> édit., 1818, 4 vol. in-8°. 3° On doit encore à M. Thénard différens *Mémoires* dans les *Annales de chimie* et dans la collection de la *société d'Arcueil*. Le *Journal de physique* et celui de l'*École polytechnique* comptent M. Thénard au nombre de leurs collaborateurs. Ce savant a reçu, à l'occasion du sacre de Charles X (1825), des lettres de baron.

**THÉROIGNE - DE - MÉRI-COURT**, amazone célèbre, joignait à une grande beauté une éloquence populaire, dont les chefs de parti se servaient habilement dans les premières années de la ré-

volution. On prétendit qu'elle se trouvait à Versailles le 5 octobre 1789, et qu'elle contribua à corrompre le régiment de Flandre, en distribuant de l'argent aux soldats et en les haranguant. On la vit de même dans tous les événemens qui suivirent, reproduire avec une étonnante facilité l'éloquence des orateurs du peuple les plus acérés, et communiquer son enthousiasme à ses auditeurs. Envoyée, en 1790, dans le pays de Liège, avec des agens secrets pour y soulever le peuple, elle fut arrêtée, en janvier 1791, par les Autrichiens, et conduite à Vienne, accompagnée de deux officiers. On l'enferma d'abord dans une forteresse, puis, sur le rapport des commissaires chargés de l'interroger, l'empereur Léopold ayant désiré la voir, il l'entretint pendant quelques instans, et la fit remettre en liberté dans le mois de décembre, avec défense de reparaitre sur le territoire autrichien. Elle était de retour à Paris dans les premiers jours de 1792 ; elle se montra aussitôt dans les groupes, pour les ramener aux principes constitutionnels, dont ils commençaient à s'écarter alors ; mais bientôt elle prit un autre caractère : elle parut, la pique en main, à la tête d'une armée de femmes, haranguant dans les clubs et dans les places publiques. On l'accusa d'avoir fait massacrer, le 10 août 1792, dans la cour des Feuillans, Suleau et cinq autres personnes, arrêtés entre cinq et six heures du matin, sur la place Vendôme, comme faisant partie d'une fausse patrouille de la garde nationale.

Voici comme Prudhomme parle de cet événement : « La fameuse Théroigne, en habit d'amazone, des pistolets à la ceinture, un sabre nu à la main, était venue réclamer les six victimes, au nom du peuple, pour être immolées. » On a prétendu dans le temps qu'elle avait vengé alors ses propres injures, en portant le premier coup au journaliste qui l'avait souvent outragée dans sa feuille. Quelque temps après, son exaltation naturelle dégénéra en aliénation mentale, et ne tarda pas à devenir une manie complète; on l'a attribuée sans raison à la chute de Robespierre, d'abord parce qu'elle n'a jamais eu aucune espèce de liaison avec lui, et ensuite parce que dans le temps de la terreur même, elle était détenue dans une maison de folles, au faubourg Saint-Marceau. Elle avait écrit à Saint-Just, le 26 juillet 1794, une lettre qu'on trouva dans les papiers de celui-ci, et dans laquelle il était aisé de reconnaître, à l'incohérence des idées, le dérangement d'une tête malade. Transférée plus tard à la Salpêtrière, elle y resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1817, dans un état alternatif d'un morne silence et d'accès de fureur les plus violents. Sa manière de vivre, pendant au-delà de vingt ans, fut celle des animaux les plus immondes; même insensibilité, même abrutissement. Néanmoins, malgré la fange où elle se plaisait à vivre, elle avait conservé des restes de beauté; ses pieds et ses mains étaient surtout d'une rare perfection.

THEVENARD (LE COMTE AN-

TOINE), vice-amiral, grand-officier de la légion-d'honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, etc., naquit le 7 décembre 1733 à Saint-Malo, département d'Ille-et-Vilaine. Son père, officier supérieur de la marine marchande, le fit élever pour le service de mer; et dès 1747, il avait le jeune Antoine Thevenard pour lieutenant sur les bâtimens marchands qu'il commandait. En 1768, Antoine Thevenard devint capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes, au service de laquelle il était entré, et passa dans la marine royale, où, en 1770, ce grade lui fut confirmé par le roi, qui le nomma en même temps chevalier de Saint-Louis; brigadier des armées navales, en 1782, chef d'escadre en 1784, il fut appelé au ministère de la marine, en 1791, à la place de M. de Fleurieu. A la fin de la même année, ses opinions politiques, peu favorables à la révolution, le firent éloigner du ministère. Depuis il devint commandant de la marine dans plusieurs ports, préfet maritime en 1801, grand-officier de la légion-d'honneur en 1804, enfin membre du sénat-conservateur en 1810. L'amiral Thevenard ayant adhéré à la déchéance de l'empereur en 1814, fut nommé par le roi membre de la chambre des pairs. Il était depuis peu commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lorsqu'il mourut le 9 février 1815. La révolution ne dut à M. Thevenard aucun de ces combats glorieux qui ont illustré le pavillon français pendant cette longue et mémorable période.

THEVENEAU (CHARLES), mathématicien et poète, naquit à Pa-

ris vers 1759. Il fit avec une grande facilité ses études au collège Mazarin, et ses progrès dans les mathématiques furent si rapides, que dès l'âge de 15 ans, il était professeur de mathématiques à Brest. M. Theveneau vécut ignoré pendant la révolution, s'occupant exclusivement des sciences et de la littérature. C'était insouciance naturelle et non la crainte de figurer dans la carrière des affaires publiques. Cette insouciance nuisit toujours à sa fortune, et sa vie entière s'est passée dans un état voisin de l'indigence. Il a souvent prêté le secours de ses inspirations poétiques à des hommes travaillés de la manie des vers; ils ont mal récompensé celui qui descendait au triste rôle de couvrir de ses talens leur ambitieuse nullité. Il est vrai que M. Theveneau, qui ne se piquait pas de modestie et encore moins de discrétion, faisait payer un peu cher, en nommant les masques, les services qu'il rendait. L'histoire littéraire pourra révéler un jour quelques-uns de ces noms, que la mort de M. Theveneau, arrivée en 1824, fera effacer du Parnasse français. Il a publié, entre autres ouvrages: 1° *Leçons élémentaires de mathématiques*, par Lacaille, augmentées par Marie, revues et corrigées, 1798, in-8°; 2° *Cours d'arithmétique à l'usage des écoles centrales et du commerce*, 1800, in-8°; 3° *Plan du poème de Charlemagne*, suivi du premier chant en vers et d'un choix de poésies diverses, 1804, in-8°; 4° *Ode sur la dernière campagne*, 1806, in-8°; 5° *l'illusion*, poème, suivi d'autres poésies: on y trouve les deux

premiers chants du poème de Charlemagne, Paris, 1816. La plus grande partie de ce dernier recueil renferme différentes pièces de vers royalistes, entre autres les poèmes du *Règne de la terreur*, du *Voyage à Varennes*, etc. M. Theveneau n'a pas toujours sacrifié au vrai dieu, et les autels de Baal ont plus d'une fois reçu son encens. Nous citerons quelques vers d'un poème que nous croyons inédit, et qui a pour titre: la *Bonapartéide*. Les voici.

Le héros avait cru qu'un sénat éclairé  
Devait rendre au bonheur l'état régénéré;  
Indigné qu'on mentît à sa juste espérance,  
Désolé des fléaux qui dévastaient la France,  
Fatigué des brigands qui profanaient le jour,  
Dans une solitude il fixa son séjour.  
C'était là qu'il créait la tactique savante  
Qui devait à l'Europe inspirer l'épouvante;  
Là que des nations il discutait les droits,  
Et pesait avec soin les intérêts des rois;  
Là, qu'armé du compas de la docte Uranie,  
Il soumettait l'espace aux ordres du génie,  
Et là que de l'histoire, empruntant le flambeau,  
Il consultait les morts dans la nuit du tombeau.  
Sa valeur cependant languissait inactive,  
Quand ces mots ont frappé son oreille attentive:  
"Des perfides Anglais l'odieux pavillon  
Flotte sur les vaisseaux et les murs de Toulon."  
Ces mots qui des Français ont excité la rage,  
Du héros indigné réveillent le courage;  
Il s'élança, et s'armant de la foudre de Mars,  
Il vole de Toulon affranchir les remparts.  
De ce siège fameux je vais tracer l'image;  
Que son premier triomphe ait mon premier hom-  
mage!

THEVENET (LE CHEVALIER LOUIS-MARIE-JOSEPH), maréchal-de-camp, officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né à Dunkerque, département du Nord. Au sortir du collège, il entra dans la carrière des armes; un goût décidé pour l'état militaire et des actions d'éclat, le portèrent successivement en passant par tous les grades à celui de général de brigade: il ne dut son avancement qu'à sa belle conduite. Il fit les campagnes des armées du Nord, d'Angleterre, de l'Ouest, de Sambre-et-Meuse, d'Alle-

magne, d'Italie, de la Gironde, sur la frontière de Portugal en 1801, du camp de Boulogne; s'est trouvé à un grand nombre de batailles et de combats pendant la longue guerre de 1793 à 1815; a été blessé aux batailles de Marengo, Iéna, Eylau et Fuento de Ognoro; aux combats de Cambo, sur les bords de la Nive et à Fère-Champenoise; il fut nommé un des premiers, membre de la légion d'honneur, et reçut la croix d'officier quelques jours après la bataille de Wagram; enfin il fut créé chevalier de Saint-Louis le 13 août 1814. Parmi les nombreuses circonstances où M. Thevenet s'est distingué, nous citerons le combat de Nittenau, sur la Regen, qui eut lieu le 5 avril 1809, alors qu'il était chef de bataillon au 15<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, 1<sup>re</sup> division, 3<sup>e</sup> corps de la grande-armée. Chargé avec son bataillon de s'emparer de cette ville, défendue par une bonne garnison et quelques pièces de campagne, et dont les portes étaient fermées et barricadées, il se précipita avec son bataillon sur la principale porte, qu'il fit enfoncer par les sapeurs, entra dans la ville au pas de charge, culbuta l'ennemi, le chassa de la ville et de deux ponts qu'il occupait; arrivé à un troisième, il fut arrêté par deux bataillons ennemis et cinq pièces de canon qui tiraient à mitraille; malgré leur supériorité, il tenta d'en frayer le passage en s'élançant avec vigueur sur ce pont; mais parvenu au bout, étant à la tête de ses braves, il s'aperçut que les madriers des

dernières travées avaient été enlevés; ce contre-temps le força d'embusquer son bataillon, qui, continuant son feu avec persévérance, contraignit l'ennemi de se retirer, ainsi que son artillerie, de la position qu'il occupait sur la rivière, et fit dans la ville bon nombre de prisonniers. Le 15 mai 1809, chargé avec son bataillon d'une reconnaissance au-delà de Turnitz, en Styrie, il rencontra l'ennemi, fort de 2,000 hommes, occupant une bonne position; l'apercevoir et l'attaquer ne fut que l'affaire d'un moment; il le culbuta et le poursuivit, faisant des prisonniers jusqu'à Annaberg, où l'ennemi se rallia et occupa une forte position. Malgré les obstacles multipliés qu'elle offrait dans cette gorge très-resserrée et malgré la supériorité numérique de l'ennemi, il se décida à l'attaquer de nouveau, et, après une longue et opiniâtre résistance, le mit encore en déroute, lui fit éprouver une perte sensible en tués, blessés et prisonniers, et lui prit une pièce de canon. Lorsque M. Thevenet était colonel du 59<sup>e</sup> de ligne, dont le régiment faisait partie de l'armée de Portugal, 1<sup>re</sup> division, commandée par le comte Foy, général de division, cet habile général, qui s'occupait alors d'une guerre aussi active que savante dans les montagnes des provinces du nord de l'Espagne en 1813, lui confia l'attaque du village crénelé de Marron, situé au pied d'une montagne, au bas de laquelle coule la petite rivière d'Azon. Arrivé au point d'attaque, il s'aperçut que l'un et l'autre étaient défendus par un corps

nombreux d'Espagnols, et que l'accès en était difficile, la rivière paraissant en empêcher le passage; il la fit sonder, et la trouvant guéable, il donna l'ordre à son premier bataillon, de quitter les sacs, de battre la charge, et il se précipita à sa tête avec autant d'intrépidité que de sang-froid dans la rivière, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture; et malgré les vives décharges dont l'ennemi les accablait, ils parvinrent à la franchir et à atteindre le village et la montagne, où ils mirent l'ennemi en déroute; il lui tua bon nombre d'hommes et fit beaucoup de prisonniers. Il fut employé avec son régiment par le comte Foy, au siège et à la prise d'assaut de Castro de Urdiales; constamment à la tête de ses soldats aux avant-postes comme aux combats, il sut toujours maintenir l'ordre et la discipline; aussi il mérita souvent des éloges des généraux qui employaient fréquemment son régiment à des opérations difficiles. Continuant à faire partie de la 1<sup>re</sup> division, sous les ordres du général Foy, à l'armée de Portugal, et lorsque cette division soutint avec tant de fermeté la retraite de l'armée après la perte de la bataille des Arapiles, toutes les charges tentées par la cavalerie anglaise sur son régiment furent repoussées avec perte. M. Thevenet était encore de l'expédition d'Irlande en décembre 1796, sous les ordres du général Hoche; il s'embarqua à bord du *Scévola*, qui coula en pleine mer, et dont partie seulement de l'équipage put être sauvé par le vaisseau la *Révolution*,

commandé par le contre-amiral Dumanoir, qui montra dans ce naufrage tout ce qu'on peut attendre de la marine française dans une circonstance aussi périlleuse. Nous terminerons cette notice, en rappelant le combat de Fère-Champenoise, le 25 mars 1814, dans lequel le général Thevenet, commandant la 1<sup>re</sup> brigade de la 3<sup>e</sup> division du 11<sup>e</sup> corps, déploya le courage et la fermeté qui l'ont toujours distingué. Entouré par une grande partie de la cavalerie de la grande-armée alliée et une nombreuse artillerie, dont il avait repoussé pendant plusieurs heures toutes les attaques tentées sur son carré, sa brigade, épuisée et manquant de cartouches, fut accablée après une résistance des plus honorables, sous le feu de la mitraille de plus de vingt pièces de canon et de toute cette nuée de cavalerie qui, s'élançant sur le carré avec fureur, en fit une horrible boucherie. Le général Thevenet y fut sabré au milieu de ses braves. Retiré à Dunkerque, sa ville natale, il y est maintenant (1825) en disponibilité.

THIARD (CLAUDE, COMTE DE BISSY), lieutenant-général, membre de l'académie-française, et depuis de l'institut national, né en 1721, était de la branche cadette de la famille de Thiard, et neveu du cardinal de Bissy, qui joua un rôle sous la régence du duc d'Orléans. Le comte de Bissy devint possesseur de tous les biens de sa famille par la mort du comte de Thiard, tué à l'âge de 31 ans, au siège de Maëstricht, en 1748. Ce jeune militaire était déjà lieute-

nant-général depuis plusieurs années, mestre-de-camp général de la cavalerie française, et nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, dont il ne portait point la décoration, n'ayant pas les 35 ans exigés par les statuts; mais le roi la lui envoya 24 heures avant sa mort. Son héritier, le comte Thiard de Bissy, fit avec distinction toute la guerre de sept-ans, fut nommé lieutenant-général à la fin de la première campagne, et commanda en cette qualité la gendarmerie française à la bataille de Minden, où ce corps montra une grande valeur, fit plusieurs charges brillantes, mais essuya des pertes considérables. Au retour de la guerre, le comte de Bissy fut élu membre de l'académie-française, qui, à cette époque, se plaisait à admettre en son sein un nombre assez considérable d'hommes de la cour. Quelque réputation d'esprit, assez facilement acquise, quelques connaissances superficielles, et un amour vrai ou feint pour les lettres, étaient des titres suffisans. L'élégance du langage suppléait à la correction du style, l'orthographe même n'était pas de rigueur, et l'on sait que le maréchal de Richelieu, ainsi que d'autres académiciens grands seigneurs, ne s'en imposèrent jamais le joug. Le comte Thiard de Bissy n'était pas de ce nombre; il cultivait les lettres avec un goût constant et véritable. Il était honoré de l'amitié particulière de Voltaire, de Diderot, de d'Alembert, et plus tard de celle de Condorcet. Crébillon et quelques autres hommes de lettres étaient ses commensaux habituels. On n'a cependant de

lui qu'une traduction, assez peu connue, des Nuits d'Young. Le roi Louis XV, pendant les dernières années de son règne, lui témoignait une bienveillance particulière, l'admettait régulièrement à ses chasses et à ses soupers; mais la liberté de ses opinions et la franchise de son caractère ne lui permirent pas de solliciter d'autres faveurs, et lui attirèrent même quelques disgrâces momentanées. Il crut devoir se retirer de la cour après la mort de Louis XV, dont il avait été l'ami plus que le courtisan; mais ayant aussi fait, pendant long-temps, partie de la société intime de la dernière favorite, il pensa que sa présence pourrait ne pas être agréable au nouveau monarque, et ne parut plus à Versailles que lorsque sa charge de lieutenant-général de la province de Languedoc exigeait qu'il se rendît auprès du roi. Il passa depuis la plus grande partie de sa vie en sa terre de Pierre, en Bourgogne, où il eut le bonheur de trouver un asile tranquille pendant les orages de la révolution. L'attachement que les habitans de cette terre lui avaient voué le protégea contre toutes les dénonciations et contre la malveillance de quelques autorités départementales, qui ne parvinrent jamais à le faire arrêter. Lors du passage d'un conventionnel en mission pendant le règne de la terreur, il fut momentanément obligé de se rendre à Louhams, chef-lieu du district, mais il ne fut point incarcéré, et eut seulement la ville pour prison, après avoir donné sa parole de n'en point sortir. Dès que le 9 thermidor de l'an

2 eut amené la chute de Robespierre, tous les membres de la commune de Pierre, avec la garde nationale, se transportèrent à Louhams, où ils se rendirent caution de M. Thiard, et le ramenèrent en son château, qu'il retrouva dans le même état où il l'avait laissé. L'affection que la commune de Pierre portait à son ci-devant seigneur s'était étendue sur toutes ses propriétés, et les avait protégées au point de laisser subsister sur la grille du château les ornemens qui rappelaient les insignes des ordres dont plusieurs des anciens possesseurs avaient été décorés. Lors de la réorganisation de l'institut national par l'empereur, il fut compris dans la seconde classe, dont il se trouva le doyen. Il fit alors de fréquens voyages à Paris, pour revoir des littérateurs plus jeunes que lui, et avec lesquels il avait toujours conservé des relations intimes, tels que l'abbé Morellet, Delille, La Harpe, etc. Le comte Thiard de Bissy mourut à Pierre, le 26 septembre 1810, âgé de 89 ans, emportant les regrets de tous ceux qui l'avaient connu, et ayant conservé jusqu'à ses derniers jours une vigueur de corps et d'esprit extraordinaires. Il n'a laissé qu'un fils, le comte Théodore Thiard, membre actuel de la chambre des députés (voy. l'article plus bas).

**THIARD** (HENRI, COMTE DE), frère du précédent, né en 1726, fut connu dans sa jeunesse sous le nom de chevalier de Bissy, et jouissait dans la société de la réputation d'un homme éminemment spirituel et aimable. Nommé premier écuyer du duc d'Or-

léans, il exerça cette charge jusqu'à l'époque de la révolution de 1789, ce qui ne l'empêcha pas de suivre, ainsi que son frère aîné, la carrière des armes. Quoique tendrement attaché à ce frère, il ne partageait point toutes ses opinions politiques, et paraissait rarement à la cour de Louis XV; il se réunit plus tard au parti du duc de Choiseul, et suivit le ministre disgracié dans son exil à Chanteloup. Après la mort du roi, la fortune du comte de Thiard prit une face nouvelle; il revint à la cour, où la reine Marie-Antoinette l'honora d'une protection particulière. Nommé lieutenant-général et commandant en chef de la Provence, il se fit généralement aimer dans ce gouvernement par les grâces de son esprit et par ses qualités sociales. La France était encore calme alors, et l'on était bien loin de prévoir les orages qui devaient bientôt éclater. Le comte de Thiard cultivait avec succès les lettres, et était lié avec les hommes les plus distingués de son époque. L'abbé Delille venait assez régulièrement passer avec lui tout le temps que les devoirs de la charge du comte obligeaient celui-ci de séjourner en Provence. En 1787, deux ans avant la révolution, il fut nommé commandant-général de la province de Bretagne, charge qui assurait à celui qui en était revêtu le bâton de maréchal de France, mais qui était devenue de plus en plus difficile à exercer. Le nouveau commandant eut de fréquens démêlés, d'abord avec la noblesse, et ensuite avec le tiers-état de cette province; la Bretagne jouissait de

droits et de privilèges étendus ; mais les temps étaient devenus difficiles ; les notables de la France deux fois convoqués, n'avaient pu remédier au désordre de l'administration ; la révolution se préparait enfin , et le comte de Thiard , courtisan aimable , homme du monde , n'avait point assez de force dans le caractère, ni assez de connaissances des hommes en général et des intérêts publics , pour gouverner, en des circonstances aussi graves, un peuple agité et jaloux de ses droits. Le roi lui témoigna sa satisfaction de ses services, en lui envoyant le cordon bleu, mais il fut rappelé de la Bretagne. Après la journée du 14 juillet 1789, M. de Thiard ne quitta plus le roi et la reine, qui l'avaient comblé de bontés. Il pensait qu'en restant auprès des personnes royales, on leur serait plus utile qu'en émigrant, et qu'on les défendrait mieux aux Tuileries qu'à Coblenz. M. de Thiard, blessé dans la journée du 10 août 1792, échappa, par une espèce de miracle, aux massacres du château ; mais contraint de fuir, après avoir erré pendant deux ans, il fut enfin découvert, arrêté, traduit au tribunal révolutionnaire, condamné à mort, et exécuté 48 heures avant la chute de Robespierre. Cadet d'une branche cadette de sa famille, il avait peu de fortune ; pour y suppléer, on lui avait fait épouser, selon l'usage assez généralement reçu de son temps, la fille d'un riche financier, M. Brisard, fermier-général. La comtesse de Thiard mourut en couches d'une fille, qui fut mariée au duc de Fitz-James, et qui devint mère du duc

de ce nom, aujourd'hui (1825) pair de France. On a publié, en 1801, un recueil en deux volumes des ouvrages attribués au comte de Thiard, mais dont la plupart, à ce qu'on assure, sont apocryphes. Il avait cependant composé quelques légers opuscules, entre autres la *Folle de Saint-Joseph*, qui eut du succès.

THIARD (AUXONNE-THÉODORE, COMTE DE), fils et neveu des précédens, membre de la chambre des députés, etc., entra à l'âge de 15 ans dans le régiment du Roi, infanterie, corps à privilèges, espèce d'école dans laquelle se trouvaient deux cents officiers choisis dans les familles les plus illustres de la cour et de la province. Un an après la révolution éclata ; le régiment du Roi se déclara contre elle, et le jeune Thiard fut un de ceux qui se prononcèrent le plus vivement ; il fut même le moteur d'une insurrection partielle, dont M. de Sillery fit un rapport à l'assemblée constituante. Bientôt il émigra et se rendit, non à Coblenz, où il n'y avait que des courtisans, mais à Worms, quartier-général du prince de Condé, où il n'y avait que des soldats. Après la campagne de 1792, le corps du prince de Condé fut envoyé en cantonnement dans les montagnes de la Forêt-Noire. Là, dans les longues soirées d'hiver, M. Thiard s'occupa de refaire son éducation, qui avait été un peu négligée, et un changement complet dans ses idées fut la suite naturelle de ses nouvelles études. Il ne dissimula pas ce changement, même à ses camarades ; mais il resta fidèle au prince qui l'avait engagé à sortir



de sa patrie. Pendant les huit années de guerre auxquelles l'émigration prit part, il ne déposa pas un seul instant les armes. Il se distingua dans différentes occasions, notamment à l'affaire de Constance, comme il l'avait fait antérieurement, le 2 décembre 1795, au combat de Büesheim, où, avec six de ses camarades, il enleva une pièce de canon. Cependant M. de Thiard avait employé tous les moyens possibles pour rentrer en France; il s'y était trouvé le 13 vendémiaire et le 18 fructidor, mais il en avait toujours été repoussé par les lois contre les émigrés. Après l'établissement du gouvernement consulaire, il rentra définitivement dans sa patrie, et fut appelé, en 1801, au conseil-général du département de Saône-et-Loire. Nommé, en 1805, candidat au corps-législatif, par le collège électoral de Châlons-sur-Saône, il eut pour concurrent le général Duhesme, tué depuis à Waterloo. A cette occasion, un officier de l'état-major de ce brave général, pour déterminer le choix des électeurs, leur adressa ces mots : « Voulez-vous nommer un homme dont les bottes sont encore couvertes de la boue de Coblenz ? » Plus tard, en 1824, les partisans du ministère disaient aux mêmes électeurs : « Voulez-vous nommer un homme coiffé du bonnet rouge ? » Le sénat ne ratifia pas le choix des électeurs de Châlons, et le général Duhesme l'emporta dans cette assemblée, à la faible majorité de quatre voix. Cette circonstance néanmoins fit connaître le comte de Thiard à Napo-

léon, qui plaçait alors la couronne impériale sur sa tête, et qui lui fit offrir une place de chambellan. Le comte de Thiard accepta avec empressement, et ne tarda pas à être distingué de l'empereur, qui le désigna pour l'accompagner en Italie, lorsque ce prince s'y rendit pour se faire sacrer à Milan. Depuis long-temps le mariage du prince héréditaire de Bade avec la princesse Auguste, sa cousine, fille aînée du roi de Bavière, était arrêté entre les deux familles. L'empereur désirait obtenir la main de la princesse Auguste pour le prince Eugène Beauharnais, et il avait donné ordre à ses ambassadeurs, à Munich et à Carlsruhe, de rompre les projets des deux cours, et de négocier la nouvelle alliance. Les difficultés qu'éprouvèrent les ministres français déterminèrent Napoléon à charger de cette affaire le comte de Thiard, qui se rendit aussitôt à la cour de Bade, et parvint à obtenir un désistement formel signé du grand-duc régnant aujourd'hui (1825). Muni de cette pièce, il ne lui fut pas difficile de déterminer la cour de Bavière à cesser ses hésitations, et l'affaire allait être terminée, lorsque Napoléon fut obligé de lever le camp de Boulogne pour aller punir l'Autriche de son agression. Alors la mission du comte de Thiard changea de nature. Il dut, suivant les nouvelles instructions qui lui furent données, engager les gouvernemens de Bavière, de Wurtemberg et de Bade, à réunir leurs troupes à l'armée française; il partit aussitôt pour Carlsruhe, et signa, le 18 fructidor an 15, le

premier traité d'alliance offensive et défensive, qui ait été conclu entre la France et les puissances étrangères. Par suite de ce traité, l'électeur de Bade mit à la disposition de l'empereur trois mille hommes, qui formèrent l'avant-garde de l'armée française, lorsqu'elle passa le Rhin pour pénétrer en Allemagne, et cet exemple entraîna les cours de Stuttgart et de Munich. Le comte de Thiard conduisit les princes de la maison de Bade à Strasbourg, et les présenta à l'empereur, qui lui témoigna sa satisfaction, et le plaça dans les chasseurs à cheval de sa garde. Il avait été le premier émigré honoré des suffrages de ses concitoyens pour les représenter au corps-législatif; il avait été le premier revêtu de la dignité de chambellan, et le premier encore il fut admis dans les rangs de l'armée française. Le surlendemain de la bataille d'Austerlitz, le soir même de son entrevue avec l'empereur François, l'empereur Napoléon fit appeler le comte de Thiard, et lui dit : « Partez pour » Carlsruhe : vous avez dé marié le » prince héréditaire, il faut lui » donner une femme. Je n'ai plus » de sœur, mais je peux lui donner » Stéphanie Beauharnais ou M<sup>lle</sup> » Tascher, avec le Brisgaw pour » dot : je les ferai princesses. » Les personnes qui avaient le plus de connaissance dans les affaires diplomatiques doutaient du succès de cette négociation; cependant la cour de Bade accepta. Elle envoya son premier ministre faire la demande de la princesse Stéphanie à l'empereur, et le comte de Thiard, accompagné de l'envoyé

badois, rejoignit ce prince à Schoëneburg, après avoir, en vingt jours, fait quatre cents lieues, et conclut un mariage qui devait avoir des résultats importants pour l'avenir. A peine de retour de cette mission, il suivit Napoléon à Munich, et après le mariage du prince Eugène Beauharnais avec la princesse Auguste, il alla à Stuttgart, où M. de Nordmann, premier ministre alors, lui proposa la main de la princesse Catherine pour le plus jeune frère de l'empereur (voy. JÉRÔME BONAPARTE). Le comte de Thiard fit sur-le-champ part de cette proposition à Napoléon, qui lui répondit : « Qu'ils attendent donc que j'aie » pardonné à mon frère; il n'est » que Jérôme, il n'est que capi- » taine de frégate. » Peu de temps après son retour à Paris, l'empereur voulut donner au comte de Thiard la place de premier maître de la garde-robe, en remplacement de M. de Remusat, dont il était mécontent; mais M. de Thiard la refusa, ainsi que celle de ministre à Florence. Napoléon lui dit alors : « Je vois bien que vous voulez » suivre la carrière militaire; mais » avec moi, on ne gagne pas ses » grades dans la cour de marbre. » Je n'oublie pas les services que » vous m'avez rendus avant et après la bataille d'Austerlitz; je ne vous regarde plus comme de » la nation conquise, mais comme » de la nation conquérante. Allez » gagner vos éperons à Raguse, et » je vous ferai mon aide-de-camp » à votre retour. » Le comte de Thiard partit, chargé en outre d'une mission particulière, relative aux affaires de la Turquie, et

arriva à Raguse le lendemain du jour de l'entrée du général Lauriston dans cette ville; il y fut assiégé avec ce général; délivré ensuite par le général Molitor, il fut rappelé par l'empereur, qu'il rejoignit à Iéna, et six jours après cette bataille, il fut nommé gouverneur de Dresde et d'une partie de la Saxe. Le général de Thiard fut en même temps chargé du commandement des troupes bavaroises et wurtembergeoises, à la tête desquelles il s'avança sur Dresde; mais il avait ordre d'employer tous ses efforts pour déterminer l'électeur à rester dans sa capitale; il devait lui laisser toute sa garde et l'administration de ses états, en un mot détacher les Saxons de l'alliance de la Prusse, en faire des amis de la France, et cependant faire peser sur eux toutes les charges auxquelles les peuples conquis sont assujétis. Le gouverneur mit tant d'habileté dans l'exécution de ses instructions, que, tout en les accomplissant à la rigueur, il sut faire révéler son nom dans la Saxe entière. Ce fut lui qui ratifia le traité de Posen, en vertu duquel l'électeur fut élevé à la dignité royale. Le général de Thiard avait ordre de communiquer directement avec l'empereur, faveur peu commune, qui lui suscita beaucoup d'ennemis. Sa position, qui le mettait en rapport avec les chefs de toutes les différentes administrations, lui attira plusieurs tracasseries; bientôt il crut avoir à se plaindre d'un passe-droit notable, et il envoya sur-le-champ, à l'empereur (février 1807), la démission de toutes ses charges. Deux fois Napoléon la refusa; à

la troisième récidive, il donna l'ordre au général de Thiard de se rendre à l'armée, où néanmoins il le reçut de la manière la plus flatteuse. Quelques jours après cependant l'empereur intercepta plusieurs lettres, dans lesquelles ce général s'exprimait avec une franchise et une liberté qui devaient déplaire à un souverain aussi absolu que l'était Napoléon. Ce prince fit appeler le général de Thiard, et après une scène très-vive, dont les détails ne sont pas connus, il l'envoya en exil dans ses terres de Saône-et-Loire. Malgré les instances de sa famille, le comte de Thiard ne voulut pas demander la révocation de cette mesure, qui lui eût été sans doute accordée sur-le-champ; il resta exilé pendant deux ans et demi, et n'obtint sa liberté qu'à la fin de 1809, sur la demande du roi de Saxe, qui vint à cette époque à Paris, à l'occasion du mariage de l'empereur. Dès-lors il vécut dans la retraite, et ne reparut qu'en 1814, comme simple officier de la garde nationale, dans les rangs de laquelle il combattit à l'affaire de Mousseaux, et dont il fut nommé adjudant-commandant quelques jours après l'établissement du gouvernement provisoire. Le ministère d'alors, qui croyait qu'un général, pour avoir été maltraité de l'empereur, devait renoncer à toute idée d'indépendance, se hâta de le rétablir sur les contrôles de l'armée, et de l'attacher au gouvernement de la ville de Paris; mais le général de Thiard ne tarda pas à déplaire aux dépositaires de l'autorité, et par suite d'une circonstance qui n'est pas encore

connue, il fut, le 25 janvier 1815, privé de son emploi et mis à la demi-solde. Réintégré par suite du débarquement de Napoléon au golfe Juan, il fut nommé, le 10 mars (1815), commandant du département de l'Aisne, et chargé de réunir les gardes nationaux et toutes les troupes de ligne qui se trouvaient sur ce point, pour marcher contre les frères Lallemand (*voy. ces noms*). Le général de Thiard refusa obstinément d'obéir, et s'exposa à être mis en jugement. Les événemens le sauvèrent de cette mesure, mais son refus ne fut pas oublié. Nommé, par le collège électoral de Châlons-sur-Saône, membre de la chambre des représentans, il fut inaccessible à toute espèce de séduction, et resta fidèle à son mandat. Deux mois après eurent lieu les élections pour la chambre depuis dite *introuvable*. Il fut choisi à la presque unanimité par les collèges de Châlons et de Loubans; mais le grand collège le rejeta. Bientôt le ministère passa en d'autres mains. Le comte de Thiard fut averti du danger qui le menaçait, et fortement engagé à s'expatrier, du moins momentanément: il s'y refusa. Le 6 mai 1816, sur l'avis qui lui fut donné, à une heure du matin, qu'il serait arrêté au jour, il alla faire ses adieux à ses amis, et se remit, lui-même, à onze heures, entre les mains de l'autorité. Après six semaines de détention à l'Abbaye, on lui offrit des passe-ports pour l'étranger; mais il les refusa et demanda des juges, dans une lettre qu'il écrivit au roi. Quelque temps après, on lui proposa de se rendre à son

choix, soit à Bordeaux, soit à Toulouse ou à Marseille, et enfin on se borna à exiger de lui qu'il quittât Paris, et ne parût point dans le département de Saône-et-Loire. M. de Thiard fut également sourd à ces différentes propositions. Après six mois de captivité, on lui ouvrit les portes de sa prison, sans lui faire connaître le motif de son élargissement, comme on lui avait tenu cachée la cause de sa détention. Le lendemain matin, le préfet de police, M. Anglès, le fit appeler, et lui intima l'ordre de quitter Paris, et de ne point aller dans le département de Saône-et-Loire. Le général lui répondit qu'il préférerait la prison, monta dans sa voiture, et se rendit à l'Abbaye, où il attendit les gendarmes, qui ne parurent pas. En 1817, le comte de Thiard fut désigné comme candidat à la chambre des députés, par les électeurs constitutionnels du département de la Seine; mais le ministère parvint à empêcher son élection. Nommé, en 1820, par le collège de Saône-et-Loire, à la majorité de 457 voix contre 93, il parla, en 1821, en faveur de l'enseignement mutuel, et contre le projet de loi en vertu de laquelle douze nouveaux évêchés furent érigés. En 1822, il profita de l'abjuration que venait de faire M. Mathieu de Montmorency, pour protester de son attachement inviolable aux principes consacrés par la charte. En 1823, il prononça un discours dans la discussion sur la réduction des rentes. Réélu en 1824, malgré les manœuvres électORALES, il s'éleva avec la glorieuse minorité de l'assemblée contre la loi d'indemnités, loi cependant

en vertu de laquelle il lui revient une somme de onze cent mille francs.

THIBAudeau (ANTOINE) exerçait avec distinction la profession d'avocat à Poitiers, lorsqu'il fut élu par la sénéchaussée du Poitou, député du tiers aux états-généraux en 1789. Il s'y distingua par son patriotisme, et prit part à toutes les discussions importantes de l'assemblée constituante, votant constamment avec les membres qui siégeaient au côté gauche. Après la clôture de la session, il retourna dans son département, et y devint bientôt, avec toute sa famille, l'objet des persécutions des terroristes. Lorsque la journée du 31 mai 1793 eut assuré le triomphe de la faction de Robespierre, le comité de salut public envoya des membres de la convention, munis de pouvoirs illimités, dans tous les départemens, pour y propager les prétendus bienfaits de cette funeste journée, et pour y rechercher les partisans du crime imaginaire de fédéralisme. Thibaudeau fut alors incarcéré par ordre de ces procureurs, et avec lui presque tous ses parens, ainsi que ceux de la femme de son fils, quoique ce dernier fût député à la convention, et eût donné, depuis le commencement de la révolution, des preuves signalées de son patriotisme. (*Voyez* l'article suivant.) Ce fils, malgré tous ses efforts, ne put obtenir la liberté des victimes dévouées à l'échafaud par les agens de la faction sanguinaire qui avait établi le règne de la terreur. Heureusement la journée du 9 thermidor (1795), vint bri-

ser le joug funeste sous lequel gémissait la France. Thibaudeau, ses parens et les autres patriotes incarcérés avec lui à Poitiers, recouvrèrent leur liberté; mais quatre d'entr'eux, dont deux jeunes gens de la plus belle espérance, avaient déjà payé de leurs têtes, leur amour pur et désintéressé de la liberté et de la patrie. Éloigné des affaires publiques, mais environné de l'estime et de l'affection de ses concitoyens, Thibaudeau mourut quelques années après à Poitiers.

THIBAudeau (ANTOINE-CLAIRE, COMTE), fils du précédent, né le 23 mars 1765 à Poitiers, y fut reçu avocat à l'âge de 24 ans. Lorsque son père, peu de temps après, fut député par le tiers-état de sa province aux états-généraux, il l'accompagna à Versailles, et y commença son éducation politique. Témoin des premiers évènements de la révolution et des travaux de l'assemblée nationale, il embrassa les nouveaux principes avec tout l'enthousiasme d'une jeunesse ardente. Il retourna à Poitiers après les funestes journées des 5 et 6 octobre, et y devint, avec quelques amis de son âge, le fondateur d'une société patriotique. Dès qu'il eut atteint l'âge de 25 ans fixé pour exercer les droits politiques, ses concitoyens le portèrent aux fonctions municipales, et il fut successivement élu, substitut du procureur de la commune, procureur-syndic du département de la Vienne, et en 1792, député par le même département à la convention nationale. Il y siégea d'abord parmi les républicains les plus exaltés,

mais ne voulut jamais faire partie de la société des Jacobins, ni même paraître dans ce club désorganisateur. Cette résolution, à laquelle il resta fidèle, le rendit suspect aux chefs du parti, qui, pour le malheur de la France, devint bientôt dominant dans la convention nationale, et dont Thibaudeau serait devenu une des victimes sans la journée du 9 thermidor. Dans le procès de Louis XVI, il avait voté avec la majorité; mais sa conduite pendant la mission que la convention nationale lui confia, le 10 mai 1793, dans les départemens de la Vienne, Mayenne et Loire, Indre-et-Loire, les Deux-Sèvres, et près de l'armée des côtes de La Rochelle, n'était nullement conforme aux vœux sanguinaires de la faction de Robespierre. Loin de se rendre coupable des violences de plusieurs de ses collègues, personne n'eut à reprocher à Thibaudeau d'avoir porté atteinte à sa fortune ou à sa liberté; aussi dès que les journées du 31 mai, 2 et 3 juin, eurent assuré le triomphe de cette faction, il fut rappelé par un décret. Les nouveaux proconsuls envoyés dans le département de la Vienne firent d'abord jeter dans les cachots de Poitiers, son père, son beau-père, tous ses parens et ceux de sa femme. Vainement chercha-t-il plusieurs fois, à la tribune, à obtenir justice des attentats qui se commettaient dans son département, et à justifier ses parens et ses amis, sa voix fut étouffée par les clameurs; on refusa de l'écouter davantage. Renvoyé au comité de surveillance, il y fut de même repoussé, et ou

lui donnait assez clairement à entendre qu'il serait bien heureux s'il pouvait se soustraire lui-même à l'échafaud. La chute de Robespierre le sauva, et dès les premiers jours qui suivirent le 9 thermidor, Thibaudeau eut la satisfaction de faire ouvrir dans le département de la Vienne, les portes des prisons qui renfermaient sa famille entière, et un grand nombre de citoyens recommandables que les terroristes y avaient fait incarcérer. Depuis cette époque jusqu'au 18 fructidor an 5, c'est-à-dire pendant trois ans, il parut souvent à la tribune, tantôt avec des discours écrits, tantôt improvisant, et obtint par ses talens oratoires, ainsi que par l'énergie avec laquelle il s'opposa aux mesures violentes des factions, une grande influence dans l'assemblée. Le 21 vendémiaire an 5 (13 octobre 1794), il fit comprendre Thomas Payne (*voyez ce nom*) dans le décret qui rappelait dans le sein de la convention les députés proscrits à la suite du 31 mai 1793, et qui avaient été mis en arrestation le 3 octobre suivant, sur la motion d'Amar. Le 27 pluviôse (15 janvier 1795), il provoqua la révision des lois ultra-révolutionnaires, comme seul moyen de ramener la paix. Élu président de la convention le 16 ventôse an 5 (6 mars 1795), il continua à prendre la parole dans toutes les discussions importantes; présenta des rapports sur un grand nombre d'objets d'administration, sur la marine, sur l'éducation publique; demanda la suppression de l'odieuse loi du *maximum*, et celle des com-

missions exécutives. Le 12 germinal (1<sup>er</sup> avril 1795), il montra le plus grand courage, repoussa avec fermeté les pétitionnaires turbulens des faubourgs, qui exigeaient la mise en activité de l'inexécutable constitution de 1793; se prononça contre les principés désorganisateur que ce projet de loi renfermait; attaqua avec vigueur les débris encore si puissans de la faction de la *Montagne*, qui voulait rétablir le règne de la terreur; désigna à la France entière cette faction comme une minorité sans cesse conspirante; fit rapporter le décret qui ordonnait la publication de la liste des personnes arrêtées, et réclama la restitution des biens confisqués sur les parens des condamnés. Nommé le 14 germinal membre du comité de sûreté-générale, et un des sept membres chargés de présenter les lois organiques de la constitution, il proposa, peu de temps après, de supprimer le comité de sûreté-générale, et de confier le pouvoir exécutif à un seul comité composé de 24 membres. Lors de la révolte du 1<sup>er</sup> prairial (20 mai 1795), il montra le même courage, fit charger le commandant de la force armée de repousser les factieux des faubourgs, qui demandèrent à grands cris la constitution de 1793, et qui bientôt s'emparèrent momentanément de la salle de la convention, où ils égorgèrent le député Ferrand. Il provoqua ensuite le décret d'accusation contre ceux des conventionnels qui avaient fomenté ces désordres; demanda qu'on se bornât à la déportation déjà ordonnée à l'égard de Collot-

d'Herbois, Billaud-Varennes et Barrère; se réunit à son collègue Lesage d'Eure-et-Loire, pour demander qu'on ne fût juger par une commission militaire que les délits de la compétence militaire, et que les députés Romme, Duquesnoi, Bourbotte, Goujon, Duroi et Soubrani (voyez ces noms), fussent traduits devant le tribunal criminel du département de la Seine. A l'approche des troubles du 13 vendémiaire (5 octobre 1795), Thibaudeau se prononça contre les sections insurgées de Paris, avec la même énergie qu'il avait déployée contre les terroristes et autres ennemis de l'ordre. Lorsque M. Lacrosette le jeune vint à la barre de la convention demander avec menace, au nom de la section des Champs-Élysées, qu'on renvoyât toutes les troupes de Paris, Thibaudeau fit improuver cette caricature de la fameuse adresse de Mirabeau à Versailles en 1789. « Lorsque les décemvirs, répondit-il à l'orateur de la députation, vous présentèrent la constitution de 1793, qu'ils établirent la terreur et les échafauds, vous courbâtes la tête sous la plus détestable tyrannie, et aujourd'hui que la convention a établi le règne des lois, vous attaquez les amis et les défenseurs de la liberté publique, vous voudriez décrier la convention. » M. Lacrosette, plus malheureux encore dans l'emploi qu'il fit depuis des forces sectionnaires que comme orateur à la barre, vit cependant son exemple suivi par plusieurs rédacteurs d'adresses. Dupont, médiocre acteur du Théâtre-Français et orateur de la section de ce

nom, vint aussi présenter une adresse; mais après la lecture d'un préambule virulent d'insultes, Thibaudeau, qui occupait alors le fauteuil du président, interrompit l'orateur pour consulter l'assemblée sur la continuation de la lecture, et elle refusa d'en entendre la suite. Il déclara ensuite qu'à toutes les députations menaçantes, le président de la convention ne devait répondre que ce peu de mots : « Nous respecterons le vœu du peuple, et nous vous y ferons obéir. » A la suite de ces déplorables journées, il fit décréter qu'une cérémonie funèbre serait annuellement célébrée en mémoire des 21 députés assassinés sur l'échafaud le 31 octobre 1793, et de tous les amis de la liberté égorgés pour la même cause. Élu membre du comité de salut-public, Thibaudeau attaqua avec violence, dans plusieurs de ses discours, Tallien, Fréron et autres membres du parti thermidorien, qu'il accusait du projet de s'emparer du pouvoir, et de menées subversives de la constitution, qui venait d'être décrétée en l'an 3, et à la rédaction de laquelle il avait eu une grande part. Le résultat des élections pour les nouveaux conseils législatifs qui succédèrent à la convention, ayant été publié, il se trouva que Thibaudeau avait été élu par trente-deux départemens. Il opta pour le sien, celui de la Vienne, et prit place au conseil des cinquents. Déjà en hostilité ouverte avec le parti thermidorien, et en horreur aux restes du parti de la Montagne, Thibaudeau se fit de nouveaux ennemis dans le con-

seil, en s'opposant avec force à toutes les mesures proposées par le directoire, quand il croyait ces mesures contraires aux libertés publiques. Il combattit le projet de la création d'un ministère de *police générale*, déclarant que ce nouveau pouvoir était inutile et dangereux; il combattit de même avec persévérance l'application de la loi dite du 3 brumaire, qui excluait des conseils et de toutes fonctions publiques les parens d'étrangers. C'était bien assez, disait-il, que la terreur eût eu ses *suspects*; il ne voulait point que le régime constitutionnel eût aussi les siens, ni qu'il y eût des îlots dans la république. Thibaudeau fut élu président le 2 ventôse an 4 (21 février 1796). Dans la séance du 21 prairial (9 juin), succédant à la tribune à Tallien, qui dénonçait les excès commis par les royalistes, la nouvelle réaction qui ensanglantait les départemens et menaçait tous les patriotes, Thibaudeau rappela à son tour les excès des terroristes, et prétendit que les restes de ce parti menaçaient aussi la France de nouveaux dangers. La conspiration de Babeuf venait d'être découverte, et l'attaque du camp de Grenelle avait eu lieu peu de temps après. « Et moi aussi, s'écria Thibaudeau, je vous parlerai de réaction; celle que je désignerai est non moins dangereuse, elle est aussi de notoriété publique; c'est celle de la faction détestable, du sein de laquelle sont sortis les conjurés que l'on vient de saisir avec les preuves matérielles, écrites et signées, de leur exécration projet; c'est celle de la faction du 2 sep-



tembre ; c'est celle de la faction qui a fait le 31 mai, qui a proscrit et décimé la représentation nationale, qui a asservi la France et dressé à Robespierre un trône élevé sur les cadavres des meilleurs citoyens. » Il termina son discours par ces mots : « Non, j'en atteste les maux soufferts et les victimes regrettées ; non, la terreur ne régnera plus sur les Français ; non, les bastilles ne s'ouvriront plus pour l'innocence ; non, les têtes ne rouleront plus sur les échafauds (un mouvement unanime éclate à ces mots dans le conseil, et de toutes parts ce cri : *Non ! non, jamais !* se fit entendre) ; il n'est pas un Français qui ne courût aux armes si le signal du combat était donné, car enfin après les exemples éclatans d'audace et de scélératesse dont ils ont été les témoins, et dont un si grand nombre furent les victimes, il vaut mieux périr en combattant dans les dissensions civiles, que de tendre lâchement la tête à ses bourreaux. (*Oui ! oui !* s'écrie une foule de membres. ) Ce fut à peu près le dernier triomphe que Thibaudeau remporta à la tribune du conseil des cinq-cents. Il proposa depuis d'annuler les élections de Marseille, comme faites par la force et ordonnées par le directoire, et fit plusieurs sorties violentes contre la loi du 3 brumaire, notamment dans la séance du 30 vendémiaire (15 mars 1797). Il s'opposa à ce qu'on obligeât les électeurs à prêter serment de haine à la royauté, et son opinion lui attira alors les violens murmures des tribunes et de la majorité de l'assemblée. Toujours de plus en

plus en hostilité avec le directoire, il provoqua la destitution des commissaires de la trésorerie et la mit en accusation du ministre des finances, relativement aux opérations de la compagnie Dijon, favorisée par eux ; demanda la prompt organisation de la garde nationale comme seul moyen de s'opposer aux *triumvirs directoriaux*, et sollicita enfin des mesures de sûreté publique. Il fut hautement accusé dès-lors de royalisme par les partisans du directoire, et désigné comme un des membres les plus dangereux de la faction dite de *Clichy*. Nommé, le 2 fructidor an 5 (19 août), membre de la commission des inspecteurs avec Pichegru, il fut aussi porté un des premiers par le directoire sur la liste de déportation lors de la révolution du 18 du même mois. Il trouva cependant des amis qui agirent en sa faveur. M. Boulay de la Meurthe, avec lequel il n'avait jamais eu de relations intimes, se joignit à eux, et obtint enfin qu'on rayât son nom du nombre de ceux des proscrits ; mais il ne fut point réélu, et sortit du conseil en mai 1798 ; il reprit alors ses fonctions d'avocat, et se distingua au barreau de Paris. Après la révolution du 18 brumaire, le premier consul, qui estimait le caractère et les talens de Thibaudeau, l'appela au conseil-d'état. Il fut chargé de défendre devant le corps-législatif, le 20 mars 1801, le projet de loi sur la procédure criminelle, et, quelque temps après, de présenter à ce corps le tableau des opérations du gouvernement. Après avoir, pendant quelques années, siégé dans le conseil, Thibaudeau

fut nommé préfet du département de la Gironde, et se fit aimer à Bordeaux par son administration sage et équitable. En 1808, il eut le titre de comte de l'empire. La restauration de 1814 le priva de toutes fonctions; mais au retour de l'île d'Elbe, en 1814, il reprit son rang de conseiller-d'état, et fut nommé commissaire extraordinaire dans le département de la Côte-d'Or. De retour à Paris, il fut nommé, par Napoléon, membre de la chambre des pairs. Après le second retour du roi, Thibaudeau fut compris dans l'ordonnance du 26 juillet 1815, et forcé de s'ex-patrier. Après avoir long-temps parcouru, avec son fils, la Suisse et l'Allemagne, et avoir éprouvé de quelques gouvernemens des persécutions diverses, après avoir même subi plusieurs arrestations, ils obtinrent la permission du cabinet autrichien de fixer leur séjour à Prague. Le comte Thibaudeau mourut, en 1823, dans son exil; son fils est revenu en France. Ce dernier a fait depuis publier les mémoires de son père, 2 vol. in-8°, 1824; ouvrage plein d'intérêt, composé pendant l'exil, mais qui ne retrace que le tableau des événemens depuis 1792 jusqu'en 1800. On doit encore au comte Thibaudeau les ouvrages suivans : 1° *Histoire du terrorisme dans le département de la Vienne*, 1 vol. in-8°, 1795; 2° *Recueil des actes héroïques et civiques des républicains français*, et un grand nombre de discours et de rapports aux différentes assemblées législatives.

THIBAUT (N.), évêque constitutionnel du Cantal, mem-

bre de la convention nationale, du conseil des cinq-cents et du tribunal, était curé de Souppes, lorsqu'il fut élu, par le clergé de Nemours, député aux états-généraux en 1789. L'un des premiers à se réunir à la chambre des communes et à prêter le serment à la nouvelle constitution civile du clergé, il fut nommé, au mois de mars 1791, évêque constitutionnel du Cantal. Il se retira à la fin de la session dans son diocèse, où, au mois de septembre 1792, il fut élu, par le département du Cantal, député à la convention nationale. Dans le procès du roi, il vota la détentation de ce prince. M. Thibault était secrètement attaché au parti de la Gironde : son opinion, néanmoins assez connue, et sa correspondance avec les départemens, le firent successivement dénoncer, en 1793, par Carrier, Couthon et Robespierre. La prudence et la circonspection le sauvèrent des coups de ses redoutables adversaires. Toutefois il signala, au mois de juin 1793, la tyrannie du comité central révolutionnaire, et réclama, au mois de décembre de la même année, la mise en liberté des comédiens du Théâtre-Français. Peu après, il se démit de son évêché. La révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794) le sauva de la persécution. Il demanda avec instance la réintégration dans la convention de La Réveillère-Lépaux, attaqua Carrier avec la plus grande énergie, fit de nombreux rapports sur les finances, les subsistances, les biens nationaux et autres matières d'admini-

nistration. Le 12 germinal, il fit investir le général Pichegru de la confiance et des pouvoirs nécessaires pour sauver la convention; demanda que l'on mît fin aux mesures qui décimaient en quelque sorte l'assemblée, etc. Il fut envoyé en mission en Hollande, et peu après son retour, rentra au conseil des cinq-cents, où il reprit ses travaux sur les matières de finances. M. Thibault sortit du conseil en mai 1797, fut nommé régisseur des octrois, et reporté au même conseil, en 1799, par les suffrages des électeurs du département de Loir-et-Cher. Il s'y occupa encore des finances, et s'étant montré favorable à la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il devint membre de la commission intermédiaire du conseil, et au mois de décembre suivant, membre du tribunal. Les matières de finances l'occupèrent de nouveau. Le système des cautionnemens demandés à ceux qui spéculaient sur les effets publics, lui paraissant prendre une trop grande faveur, il dit : « Jadis on vendait la noblesse, les charges, et jusqu'au droit d'être les valets de la cour; si ce système reprenait, bientôt les riches, qui sont partout insolens et souvent ignorans, posséderaient seuls les places honorables et lucratives, etc. » Il demanda en conséquence et vota le rejet du projet de loi sur ce sujet. On le vit déclarer avec une fierté toute républicaine, lorsque le 30 nivôse on lut au tribunal le traité de paix avec la Russie, où étaient ces mots : « Les sujets des deux puissances, etc., » que « les

Français n'étaient sujets de personne. » S'étant plusieurs fois, dans la suite, opposé aux projets du gouvernement sur les finances, ses matières favorites, il fut compris dans la première élimination qui eut lieu en 1802. On l'a entièrement perdu de vue depuis cette époque.

THIÉBAULT (DIEUDONNÉ), naquit le 26 décembre 1733, à La Roche, bailliage de Remiremont, département des Vosges. Le goût de l'étude se manifesta chez lui dès sa plus tendre enfance : mais les moyens de s'instruire manquaient alors au fond de ces montagnes, et ce ne fut qu'à la suite de longues instances qu'il obtint des leçons de latinité du curé de sa paroisse. Malgré la faiblesse de ce secours, ses progrès furent rapides. Au bout de trois ans, d'un travail continué avec autant de persévérance que de dispositions, il se présenta au collège des jésuites à Colmar, et fut reçu en seconde. Les deux années suivantes, il fit sa logique et sa philosophie à leur collège de Dijon, et termina par la physique ses classes à Épinal. Pressé par ses maîtres et par les chefs de ces derniers, d'entrer dans leur ordre, il s'y décida enfin par des considérations relatives à sa famille et à sa position; fit son noviciat à Nancy, et après l'avoir terminé, professa la 6<sup>e</sup>, la 5<sup>e</sup>, la 4<sup>e</sup>, la 3<sup>e</sup> et la 2<sup>e</sup>, dans leurs collèges de Nancy, de Chaumont, de Chalons-sur-Marne et de Bar-le-Duc. Cependant la ruine des jésuites se consommait. M. Thiébault ne trouvait plus dans cet ordre les avantages sur lesquels il avait compté : il ne pouvait,

d'ailleurs supporter l'étude de la théologie. Il y voyait trop de subtilité dans l'argumentation, trop d'arbitraire dans les interprétations et les décisions, et résolut de rentrer dans le monde. Redevenu son maître, il fit son droit par bénéfice d'âge, et étudia la jurisprudence. Son but était de devenir avocat à Colmar; mais une circonstance particulière le conduisit à Paris. La littérature y devint son refuge. Il composa le *Dictionnaire de l'élocution française*, imprimé sous le nom d'un M. Demandre, auquel il en fit cadeau lorsqu'il quitta la France; trois *Lettres critiques sur Paris*, et un petit ouvrage intitulé : *Apologie des jeunes ex-jésuites*, et destiné à justifier ceux qui avaient prêté le serment qui leur avait été prescrit. Cet ouvrage anonyme fit une grande sensation. M. de Sartines surtout en fut tellement content, qu'il voulut en connaître l'auteur, et combla M. Thiébault de témoignages d'estime. C'est à cette époque que l'abbé d'Olivet, d'Alembert et Cérutti, lui proposèrent la place de professeur de grammaire générale à l'école militaire, que Frédéric II fondait à Berlin, et pour laquelle il s'efforçait de réunir des hommes d'une capacité remarquable. La manière dont cette place lui fut offerte, et l'occasion de voir et de connaître un roi législateur, guerrier, philosophe et littérateur, et dont la gloire remplissait le monde, le décidèrent, et il accepta. Son premier entretien avec Frédéric suffit pour lui assurer la bienveillance de ce monarque, d'autant plus difficile dans ses choix, d'au-

tant plus sévère dans ses jugemens, qu'il se trouvait alors avoir déjà usé, si l'on peut s'exprimer ainsi, les hommes les plus marquans de l'Europe; c'est en effet en terminant cet entretien, que M. Thiébault fut nommé membre de l'académie des sciences et belles-lettres de Prusse, et qu'il reçut une pension. Ces grâces ne furent, au reste, que le prélude des bontés qui, durant 20 ans, c'est-à-dire tout le temps qu'il convint à M. Thiébault de rester à Berlin, furent son partage, et dont aucun de ses collègues, tant à l'école militaire qu'à l'académie, n'a joui au même degré et aussi long-temps que lui. Il fut en effet le seul homme de lettres que, dans ce laps de temps, le roi vit à tous ses voyages à Berlin, le lecteur de tout ce que Frédéric fit lire à son académie, l'éditeur de presque tout ce qu'il fit imprimer, et le correcteur d'un grand nombre de ses ouvrages. Mais s'il se recommanda par son zèle, sa discrétion, autant que par son mérite, il ne se recommanda pas moins par son honorable caractère, par sa véracité, et par le sentiment de ce qu'il se devait à lui-même. Ainsi, et quelque difficile qu'il fût d'échapper aux plaisanteries, qui de la part de Frédéric se changeaient rapidement en bouffonneries ou personnalités, et avilissaient tous ceux qui en devenaient les objets, il ne se prêta à aucune d'elles, et par son respect et son imperturbable silence, commanda des égards, dont ce roi ne conservait même l'apparence pour presque aucune des personnes admises dans son intimité,



*Le G<sup>ral</sup>. Thiébault.*



pendant les 25 dernières années de sa vie. Accueilli, et constamment traité de cette sorte, par ce grand homme, justifiant d'ailleurs cette distinction par sa capacité, ses qualités, ses vertus, et le charme de son entretien, il fut recherché par tous les princes et princesses de la famille royale de Prusse, et plus particulièrement par la reine de Suède, sœur de Frédéric, et par le prince Henri. Sans parler des travaux inhérens à ses devoirs, le temps qu'il passa en Prusse fut marqué par la rédaction d'ouvrages importants, et d'une foule de morceaux détachés, successivement insérés dans les mémoires de l'académie et dans un journal littéraire, qu'il imagina, dont il fit la préface, et qui eut 24 volumes. Ce journal, devenu un ouvrage de bibliothèque, contient 30 morceaux de M. Thiébault; les plus saillans sont les analyses de la théorie des beaux-arts, par M. Secher; du système social, Londres, 1775; de l'essai sur l'art dramatique, Amsterdam, 1775; de la vie d'Apollonius, par Ch. Blount, et de l'histoire des troubadours, Paris, 1774. Les mémoires de l'académie de Berlin en renferment treize: son discours de réception; un discours sur les avantages des académies; deux mémoires sur la question de savoir si les poètes ont précédé les prosateurs; cinq mémoires complétant l'analyse critique de la grammaire de Beauzée; un mémoire sur la prononciation; un sur la science des mots et des choses; des observations sur la grammaire et les langues, et son discours de l'usage considéré com-

me maître absolu des langues, discours justement célèbre, et qui devança de plus de trois ans celui que sur le même sujet, Marmontel lut, en 1787, à l'académie-française. De plus, il écrivit et publia durant son séjour à Berlin: 1° son *Nouveau Plan d'éducation publique*, ouvrage encore neuf aujourd'hui, sous des rapports essentiels, malgré les 55 ans écoulés depuis son impression; 2° les *Adieux du duc de Bourgogne et de l'abbé de Fénélon*, ouvrage fait à la demande d'Ulrique de Prusse, reine de Suède, et qui eut une grande influence sur la révolution que la Suède subit en 1772 ou 1773; 3° son *Traité du style*, ouvrage que le Journal encyclopédique et l'Année littéraire déclarèrent classique, et signalèrent comme une production du premier ordre; 4° un ouvrage très-curieux, et présentant le plan d'un nouveau mode d'administration, appliqué à la France, travail immense par le nombre des tableaux, et qui n'a jamais été imprimé. Sans doute ces ouvrages, ces travaux, qui le classèrent parmi les littérateurs les plus distingués, ne purent que le recommander de plus en plus auprès de Frédéric; mais ce qui rendit invariable la faveur dont il a joui, c'est que, paraissant ne suivre que l'instruction remise par le roi aux professeurs de l'école militaire, il débuta par créer pour cet établissement un nouveau mode d'enseignement, basé sur la pensée de faire marcher de front l'étude de toutes les sciences, et en fit hommage au fondateur; service réel, et délicatesse tout-à-fait propre

à flatter ce monarque, avide de tous les genres de mérite et de gloire. Dans le cours de ces 20 ans (en 1776), il fit un voyage en France, et durant les cinq mois qu'il y passa, il fut nommé membre des académies de Lyon et de Chalons-sur-Marne. De retour en France, à la fin de 1784, il débuta par faire une brochure originale et fort piquante sur le magnétisme, brochure dans laquelle *les vieilles lanternes* et les réverbères devenaient, sous la forme de l'allégorie, les objets de comparaison entre la vieille et la nouvelle médecine. Résolu de ne pas retourner en Prusse, il conçut et rédigea différens projets : l'un sur la formation d'une compagnie d'assurance mutuelle contre les incendies, projet si heureusement exécuté depuis, et qui alors (en 1785) fut jugé inexécutable ; un autre sur la réorganisation de la librairie en France. Ce dernier travail terminé, il le présenta à M. de Vidaud de la Tour, conseiller-d'état ordinaire et directeur-général de cette branche d'administration. Ce magistrat, que M. Thiébauld ne connaissait pas plus qu'il n'en était connu, fut si satisfait de ce travail, et si frappé du talent qu'il attestait, qu'en attendant le moment d'exécuter ses plans, il offrit à M. Thiébauld la place de chef des bureaux de la librairie, avec laquelle il cumula, dès 1785, celle de garde des archives et inventaires du garde-meuble de la couronne, place infiniment agréable par tous les avantages qui s'y rattachaient. Lorsqu'il fut question des assemblées provinciales et nationales, le garde-des-

sceaux jugea qu'un seul journal devait être autorisé à parler des travaux de ces assemblées, et le privilège de ce journal fut offert et donné, pour 50 ans, à M. Thiébauld, disposition aussi honorable par la confiance qu'elle attestait, qu'heureuse sous le rapport de la fortune. Dans le même temps, on arrêta que les projets présentés par lui seraient exécutés, et par eux, il devenait sous-directeur de la librairie et président d'une académie de censure. Cette situation ne lui laissait plus de vœux à former, et elle était d'autant plus honorable pour M. Thiébauld, qu'elle était son ouvrage ; mais la révolution commença, et les projets définitivement adoptés furent abandonnés ; on n'osa pas même parler du privilège du journal. M. de Vidaud de la Tour quitta la librairie, et se retira à Avignon, où la mort la plus horrible l'attendait. M. de Mesmy lui succéda, pour renoncer bientôt lui-même à ce poste périlleux, que le garde-des-sceaux confia alors à M. Thiébauld, qui, avec autant de modération que de fermeté, soutint cet édifice plus d'un an encore, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il s'écroulât de toutes parts. Déjà la place du garde-meuble avait été supprimée, et alors il fut employé d'abord au département de la liquidation, et peu après nommé inspecteur des rôles à Épinal, où il se transporta avec toute sa famille. A peine y était-il établi, que cette place fut encore supprimée. M. Grouvelle, informé de cette circonstance, le nomma commissaire à Tournay, pour la réunion du Tournésis à la



France. Il y arriva à la fin de janvier 1793, et fut obligé de quitter ce pays, lorsque deux mois après nos armées évacuèrent la Belgique. A la formation du directoire, il fut nommé chef de son secrétariat, fonctions qu'il remplit jusqu'au moment où, terminant sa carrière par des fonctions analogues aux premières qu'il avait remplies dans sa vie, il devint président de l'école centrale de la rue Saint-Antoine, placée, par une nouvelle analogie, dans les bâtimens des grands jésuites, et trois ans après, proviseur du lycée de Versailles, où, le 5 décembre 1807, et au désespoir de tous les siens, il termina une carrière toute d'honneur, de zèle, de travaux utiles, de tendres sentimens et de vertus, et mourut sans faiblesse comme il avait vécu sans reproche. Voici la liste des ouvrages qu'il a publiés ou réimprimés depuis son retour de Berlin : 1° la seconde édition de ses *Adieux du duc de Bourgogne et de l'abbé de Fénelon*; 2° plusieurs mémoires sur la librairie; 3° un grand nombre de morceaux insérés dans le *Journal de l'éducation*, entrepris par un de ses anciens collègues nommé Borelly, et dans un autre journal intitulé : *le Vengeur*; 4° la seconde édition de son *Traité du style*, ouvrage considérablement augmenté; 5° son *Traité de lecture et de prononciation*, ouvrage déclaré classique par le jury d'instruction; 6° sa *Grammaire philosophique*, seul ouvrage de ce genre qui existe, et qui forme un cours complet de grammaire générale, de métaphysique et de logique; 7° la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>me</sup> édition de

ses *Souvenirs de 20 ans, ou Frédéric-le-Grand, sa famille, sa cour, ses amis et son gouvernement*, ouvrage qu'à 70 ans, et à la suite d'une maladie dont il ne se releva jamais qu'imparfaitement, il écrivit sans notes et sans brouillon : ouvrage qui seul a fait connaître les hautes qualités de ce monarque, le plus grand roi des temps modernes.

THIÉBAULT (LEBARON), lieutenant-général, fils du précédent, s'éleva, par son courage et ses talens, aux premiers grades de l'armée. Paul-Charles-François-Adrien-Henri-Dieudonné, baron Thiébault, est né à l'école militaire de Berlin, le 14 décembre 1769. Après une enfance très-malade, il vint à Paris avec son père, y fit son droit, et s'enthousiasma bientôt pour cette révolution qui détruisait sa fortune, mais qui s'annonçait pour la France d'une manière bienfaisante. L'un des fondateurs des premières compagnies de grenadiers de la garde nationale, il refusa le grade d'officier qui lui fut offert, et resta sergent. Dans la journée du 5 septembre, il sauva la vie à huit gardes-du-corps, et fut sur le point de périr, le 10 août, en s'efforçant de sauver quelques prisonniers que poursuivait l'amazone Theroigne de Méricourt. En 1792 il partit pour l'armée du Nord comme grenadier, dans le premier bataillon de la Butte-des-Moulins. A l'affaire de Bernissart, en avant de Condé, 16 novembre, il se fit remarquer par le général O'Moran, qui commandait sur ce point de la frontière, et gagna, sur le champ de bataille, le grade de ser-

gent : nommé adjoint à son père, l'un des commissaires envoyés à Tournay, pour la réunion du Tour-nésis à la France, il se lia d'une amitié intime avec l'adjudant-général Jouy (*voy. ce nom*), alors aide-de-camp du général O'Moran, et lui témoigna le désir de rentrer au service ; c'est à ce général que M. Thiébault dut sa première promotion ; il fut nommé lieutenant, puis capitaine. Il devint ensuite l'un des aides-de-camp du général Valence, fut arrêté, et sur le point de perdre la vie, après la défection de Dumouriez ; échappa à une mort presque certaine, par un enchaînement d'événemens incroyables, et partit pour Copenhague, comme secrétaire de légation de M. Grouvelle. Le choisir était lui sauver la vie. Il revint bientôt, rentra au service, et fut nommé, en 1793, adjoint de l'adjudant-général Jouy, sous les ordres duquel il fut chargé de conduire en poste, pour secourir Valenciennes, 25,000 hommes des armées de la Moselle et des Ardennes. A son retour à Paris avec l'adjudant-général auquel il était attaché, un mandat d'arrêt fut lancé contre eux. M. Thiébault l'apprit assez tôt pour s'y soustraire et pour prévenir son ami. Il rejoignit son bataillon, se distingua particulièrement au blocus du Quesnoy, et dans les combats qui suivirent la capitulation de cette ville. Le général Chancel, qui avait pu l'apprécier dans cette affaire, le choisit pour aide-de-camp, la veille du blocus de Maubeuge et de sa propre arrestation. Adjoint de l'adjudant-général Donzelot à l'armée du Rhin, il fit la campagne

pendant laquelle les lignes de Weissebourg furent reprises et Landau débloqué ; suivit le général Pichegru à l'armée du Nord ; fit la campagne d'été en Belgique et celle d'hiver en Hollande. Aux lignes de Bréda, on le vit, avec 15 chasseurs seulement, se défendre contre cent cinquante ennemis, et s'emparer d'une vieille mesure où il se retrancha. Il rejoignit, en 1795, l'adjudant-général Jouy qui revenait d'émigration ; il servit de nouveau sous lui comme adjoint, dans l'armée de l'intérieur, et se trouva à l'affaire du 15 vendémiaire. Lorsque M. Jouy quitta le service, M. Thiébault devint adjoint de l'adjudant-général Solignac, et se rendit avec lui à l'armée d'Italie, où il fit les campagnes de 1796 et 1797. Il se fit remarquer de ses chefs à la seconde bataille de Rivoli, à la Favorite, où Provera fut défait ; à Polpetto, où le général Lusignan fut pris. Sur la demande du général Masséna il fut nommé chef de bataillon. Il servit en l'an 6 dans l'armée de Rome, fut nommé chef d'état-major de la seconde division par le général en chef Gouvion Saint-Cyr. Toutes les expéditions dont il fut chargé réussirent. Championnet, en réorganisant l'armée de Rome, le nomma chef d'état-major de la gauche de cette armée, successivement commandée par Casabianca et Duhesme. Il se distingua dans la campagne des Abruzzes, et particulièrement à l'attaque de Naples ; prit deux fois le faubourg de Capoue, fut obligé de faire sauter les maisons d'où partait une fusillade terrible et continuelle ; commanda jusqu'à six ré-

gimens pendant 54 lieues de feu, et fut, sur le champ de bataille, c'est-à-dire sur la place même de Capoue, nommé adjudant-général. « Voilà, lui dit Duhesme en l'embrassant, ce qui s'appelle arriver aux grades élevés, par une belle porte! » La campagne de la péninsule lui offrit de nouvelles occasions de prouver son habileté et son courage. Il prit une polaque qui devait se rendre à Trieste, et se servit de cette capture, des canons et de l'équipage, pour attaquer les villes de Manfredania jusqu'à Brindisi. Il attaqua la ville d'Isola qui refusait passage au général Duhesme; et, à la tête de ses grenadiers, s'élança sur la seule poutrelle qui restât du pont de Garigliano. Soixante grenadiers périrent, et, quelque fussent les efforts des officiers supérieurs, la garnison fut passée au fil de l'épée. Il revint à Paris pour rétablir sa santé que tant de fatigues avaient délabrée. Au retour d'Égypte, il présenta au premier consul un travail sur la seconde campagne d'Italie, qui ne reçut du chef de l'état qu'une réponse défavorable. Peut-être l'adjudant-général Thiébault avait-il eu le tort de deviner les desseins du maître? Masséna qui commandait à Gênes, l'engagea vivement à venir l'y rejoindre : bientôt après son arrivée, la place fut bloquée. Vers la fin du terrible combat de Varaggio, Masséna qui se trompa de route, et qui allait tomber au milieu des ennemis, fut sauvé par l'adjudant-général Thiébault, à qui il dit ce mot célèbre. « La mort, Thiébault, n'a donc pas voulu de nous ! » La prise du fort de Guezy, après

le combat le plus terrible, fit le plus grand honneur à l'adjudant-général Thiébault, qui fut nommé général de brigade sur le champ de bataille. Pendant les trois derniers mois du commandement de Masséna, le général Thiébault continua à remplir près de lui les mêmes fonctions qu'il avait exercées à Gênes. Nommé, en 1800, à un commandement dans le corps d'observation de la Gironde, destiné à servir d'auxiliaire aux Espagnols pour l'attaque du Portugal; en 1802 et 1805, commandant du département de Seine-et-Oise; commandant de la légion d'honneur en 1804, il servit, en 1805, dans la grande-armée, et fit les campagnes d'Allemagne et d'Autriche. Il se trouva à Memmingen, à Ulm, à Austerlitz. Il commença cette dernière bataille par prendre à la baïonnette le village de Pratzen, et fit partie de cette lutte terrible de 3,500 Français contre 20,000 ennemis. Les Français soutinrent pendant sept heures un combat acharné, enlevèrent 42 pièces de bataille, coupèrent l'armée autrichienne, l'empêchèrent de se reformer, et décidèrent, selon l'expression du général Sauttersheim, chef de l'état-major ennemi, cette grande victoire. Vers le soir, à la tête de 120 hommes, il enlève les 6 dernières pièces du château de Sokolnitz, où les Russes étaient retranchés, et est blessé au bras droit et à l'épaule : blessure terrible, dont la guérison fut regardée comme un miracle. Pendant la campagne d'Iéna, cette blessure n'était pas cicatrisée : nommé gouverneur du pays de Fulde, il échappa par sa sagesse

seule, et par la confiance qu'il avait inspirée, aux dangers de l'insurrection générale de la Hesse. Ce fut lui-même qui arma les habitans, et qui reçut pour prix de sa belle conduite, une épée d'or que lui présentèrent les Fuldois. Rappelé à la grande-armée, il fut nommé chef d'état-major du premier corps d'observation de la Gironde, et fit la campagne de Portugal avec un succès et une habileté rares. Il partagea les honorables souffrances qui signalèrent la marche de l'armée de Salamanque à Lisbonne. Le général Thiébault se trouva à la bataille de Viéméro en Portugal, sous Junot, où l'on fit la même faute qui a été renouvelée si souvent contre les Anglais, d'attaquer l'armée anglaise en position, comme à Aboukir, Sainte-Euphémie, Bunacas Waterloo : bataille de Viéméro, qui fut perdue par Junot, et dont la perte du Portugal fut la conséquence. Il débarqua à Quiberon, après la convention de Lisbonne, avec les trois quarts des troupes, dirigea leur mouvement sur Bayonne, et eut avec l'empereur une longue conversation sur cette guerre, conversation provoquée par une excellente relation du général Thiébault sur l'état de l'armée. Nommé général de division par décret du 17 novembre 1808, il fit les campagnes d'Espagne. Gouverneur de la Biscaye, puis de la Vieille-Castille, il remédia, en moins de deux mois, aux maux épouvantables qui désolaient cette dernière province, se livra avec une activité sans exemple à tous les soins qu'exigeait sa nouvelle position; fit reconstruire le mo-

nument du Cid et de Chimène; battu, devant Logroño, 700 hommes avec 55 chasseurs; fit construire à Burgos le fort où le général Dubreton devait faire une si belle défense; échappa, par son adresse et sa fermeté, au général Ballesteros, aux 1,400 hommes auxquels il pouvait à peine opposer 240 malades, et étonna, par ces actions et cette conduite, les habitans dont il s'était fait chérir par sa justice et sa bonté. Nommé, en 1810, chef d'état-major du 9<sup>e</sup> corps destiné à renforcer l'armée du maréchal Masséna en Portugal, il ne put servir long-temps dans ce grade, par suite des obstacles que cette opération militaire rencontra dans l'exécution; le gouvernement des provinces de Salamanque, Toro, Zamora, Ciudad-Rodrigo, Almeida, fut créé pour lui. La modération du général Thiébault, son administration équitable et régulière, lui firent acquérir l'estime des habitans. Il laissa à Salamanque un monument utile; la *Praça Thiébault*, place qui a pris son nom, et qui met en regard la cathédrale et le palais archiépiscopal. Un rapport général, très-bien fait, sur l'histoire de l'université de Salamanque, lui valut le titre de docteur de cette université. Long-temps il laissa les insurgés se multiplier dans ces provinces, et par une confiance et une apathie simulées, il les jeta hors de leur garde. Une opération combinée avec le plus grand secret, et exécutée avec la plus grande rapidité, écrasa tous les partisans sur tous les points à la fois. Attaqués à l'improviste par 9 colonnes d'infanterie et 1,500

hommes de cavalerie, ils furent détruits en grande partie, et don Julian, leur chef, fut obligé de se soumettre : important résultat produit par l'alliance d'une haute prudence et d'un grand courage. L'arrivée de l'armée anglaise, et le retour de l'armée de Portugal, en détruisirent les effets. Les insurgés reprirent courage. Des actions partielles, des mouvemens sans but servirent l'inconcevable gloire du duc de Wellington. Lorsque les armées de Portugal et du nord de l'Espagne se réunirent, en octobre 1811, pour ravitailler Ciudad-Rodrigo, le baron Thiébault, (ce titre lui avait été donné en juin 1811) fut chargé du commandement de la première division de cette armée, et soutint, à Aldea de Ponte, un combat, où 15,000 hommes formant l'arrière-garde du duc de Wellington, ne purent forcer 3,000 hommes d'infanterie et 1,500 chevaux. En novembre, il exécuta l'opération militaire la plus brillante; au moyen de stratagèmes hardis et d'une grande célérité, il traversa les lignes ennemies, et fit parvenir de Salamanque à Ciudad-Rodrigo, un convoi de vivres. Cette opération pour laquelle deux généraux en chef avaient demandé, au milieu de circonstances sans danger, 50,000 hommes et cent pièces de canon, fut terminée sous les yeux de l'ennemi, sans que le général Thiébault eût un seul bataillon de secours ou de soutien. Forcé de quitter Salamanque, lorsque ce territoire fut cédé à l'armée de Portugal, il reçut à son passage tous les témoignages d'estime et de profond regret que sa conduite

avait fait naître. Il se rendit à Vittoria, et commanda par intérim l'armée du Nord. Lorsque le 29<sup>e</sup> bulletin vint jeter une clarté sinistre sur l'avenir, et que pour la première fois on se félicita d'être en Espagne, le baron Thiébault passa à la grande-armée, organisa à Wesel la 3<sup>e</sup> division, fit absoudre le général Bentinck, que des ordres aussi formels qu'atroces livraient à la mort; établit son quartier-général à Bremen, commanda un moment les provinces à la gauche de l'Elbe; fut nommé ensuite gouverneur de Hambourg, puis gouverneur de Lubeck, et resta dans cette ville jusqu'à la reprise de l'armistice. Dans la campagne du Mecklembourg, qu'il fit ensuite, il livra le combat de Marbourg, où l'ennemi, malgré une grande supériorité de cavalerie, fut repoussé avec perte; rentra ensuite à Hambourg, où le maréchal Davoust commandait en chef, soutint ce blocus célèbre, et, rentré en France en 1814, il fut mis en non activité. Nommé chevalier de Saint-Louis le 31 juillet, et chargé, le 19 mars 1815, du commandement de Charenton, il reçut, le soir même, l'ordre de faire cesser les travaux qu'il avait commencés. Nous ne citerons pas, comme service actif, les ordres qu'il reçut pour ce camp de Mont-Rouge, qui ne fut jamais qu'un projet. Lorsque l'armée se retira sur la rive gauche de la Loire, il resta dans Paris, et fut nommé, le 7 septembre 1815, commandant de la 18<sup>e</sup> division. C'était un poste difficile. Cent dix mille Autrichiens, sous les ordres du prince de Schwarzenberg, étaient réunis autour de

la ville. Il triompha, par une extrême prudence, des difficultés que ce commandement présentait; fut nommé, en 1818, l'un des lieutenans-généraux du corps royal d'état-major, et présida la commission chargée d'examiner les lieutenans et sous-lieutenans qui désiraient faire partie de l'état-major de l'armée. Il fut l'un des deux auteurs de la découverte de cette fameuse mine de sel gemme de Vic, découverte précieuse, dont le résultat est immense sous le rapport de l'utilité publique, et que le gouvernement a récompensée par la grande médaille d'or, accordée aux plus utiles progrès de l'industrie. A de grandes connaissances militaires, le baron Thiébault joint le goût éclairé des lettres. Il a publié : *les Soupers du jeudi*, 1789. En société avec M. Cadet de Gassicourt : *Manuel des adjudans-généraux*, premier ouvrage classique dans ce genre, 1799; *Journal des opérations, et des sièges et blocus de Gênes*, ouvrage déclaré classique par Carnot, 2<sup>e</sup> édition (traduit en anglais, 1809); *Vues sur la réorganisation des quartiers-généraux*, 1800 (tiré à 60 exemplaires); *Discours de réception à l'académie de Tours*, 1802; *Pensées détachées*; *Romances* (non mises en vente); *Rapport général et historique sur l'université de Salamanque*, 1811, (en espagnol); *du Chant et de la romance*, 1813 (anonyme); *Manuel général du service des états-majors*, 1813, ouvrage traduit dans plusieurs langues, et que les militaires de toutes les nations ont adopté comme classique; *Lettre au duc de Wellington*, 1814, (non mise en vente);

*Discours prononcé sur la tombe de Masséna*, 1817; *Relation de l'expédition d'Espagne et de Portugal*, en 1807 et 1808, 1818; *Réflexions sur le corps royal de l'état-major*, 1820. Le baron Thiébault est un des collaborateurs des *Annales militaires*, de l'*Encyclopédie moderne* et du *Spectateur militaire*. Il est membre de la société littéraire de Tours, de la société philotechnique de Paris, et docteur de l'université de Salamanque.

THIELMAN (LE BARON J. A. FRÉDÉRIC DE), né en Saxe, entra jeune encore dans l'état militaire, et se distingua bientôt par sa bravoure et par ses talens, à la tête d'un corps de partisans saxons, tantôt avec la Prusse, tantôt avec la France, suivant les alliances que sa cour avait successivement contractées, et parvint en peu de temps au grade de lieutenant-général. Commandant de Dresde en 1810, il suivit ensuite avec un corps saxon l'armée française dans l'expédition de Russie, et fut souvent cité dans les bulletins impériaux. Pourvu du commandement de Torgau en février 1813, il avait reçu ordre de remettre cette place à un officier français; mais, dans l'intérêt de son souverain, et malgré les ordres du maréchal Davoust et du vice-roi d'Italie, il voulut rester maître de la place. Les troupes françaises ayant quitté à cette époque les bords de l'Elbe, toutes leurs relations avec le commandant de Torgau cessèrent. L'armée russe et prussienne, qui arriva sur ces entrefaites, crut qu'on lui accorderait ce qu'on refusait aux Français; mais le général Thielman, bien qu'il prévît

que la Saxe ne tarderait pas à suivre le mouvement général de l'Allemagne, se refusa à toutes les propositions des puissances alliées tant qu'il n'aurait pas reçu de son souverain l'ordre formel de les accepter. Cet ordre arriva enfin à la suite d'une convention conclue entre l'Autriche et la Saxe, et une nouvelle dépêche encore plus impérieuse que la première, en date du 5 mai, lui recommandait expressément de n'accéder à aucune proposition des Français, dans le cas où ils se rapprocheraient de l'Elbe. Le général Thielman allait mettre à exécution cet ordre, lorsqu'un membre de la commission immédiate vint requérir, au nom de l'empereur Napoléon, la remise de Torgau aux troupes françaises, en même temps qu'arrivait l'ordre du roi de les recevoir dans la place, et de réunir les troupes saxonnes au 7<sup>e</sup> corps d'armée, commandé par le général Reynier. Le général Thielman dut obéir avec d'autant plus de raison que ses troupes commençaient à méconnaître ses ordres. Rien ne l'attachant plus à un parti qu'il servait malgré lui, il prit la résolution de passer à l'ennemi. L'empereur de Russie l'employa à l'instant même pour la coalition. Ce général attaqua Mersebourg le 18 septembre, et força, malgré la plus vive résistance, cette place à capituler; il enleva le lendemain 200 chariots chargés d'effets pour la cavalerie; prit part, le 29, au combat d'Altembourg, où l'hetman Platow commandait les Russes; fut chargé, dans les premiers jours d'octobre, de seconder le prince Maurice de Lichtenstein pour arrêter

la marche du général Augereau sur Léipzick, et attaqua, le 10, la cavalerie française près de Naumbourg. Entré ensuite dans les Pays-Bas, à la tête d'un corps prussien, il contribua à l'évacuation de ce pays. En 1815, il soutint, à la tête du 3<sup>e</sup> corps d'armée prussienne, le combat de Wavre contre le maréchal Grouchy, et par suite de la capitulation de Paris, il prit ses cantonnemens dans le département de Maine-et-Loire; il retourna en Prusse à la paix. On reproche au général Thielman, à qui on accorde les qualités d'un bon chef de partisans, d'avoir, outre la sévérité du régime allemand à l'égard des troupes, constamment exercé un despotisme militaire que repoussent les nations à mesure qu'elles se civilisent.

**THIENNES DE LOMBIZE** (LE COMTE), ex-ministre de la police du royaume des Pays-Bas, commandeur de l'ordre du Lion-Belgique, né dans le Hainaut-Brabant, d'une famille noble, était député aux états de cette province lorsque le soulèvement des Belges contre la domination Autrichienne eut lieu en 1789. M. de Thiennes se montra un des plus zélés partisans de la révolution qui éclata à cette époque, et fut chargé d'une mission secrète en France par les insurgés brabançons. Quand la Belgique fut réunie à la France, il devint membre du conseil-général du département de Jemmappes, et servit avec un grand dévouement le gouvernement impérial français, qui eut le tort de négliger un fonctionnaire aussi zélé, et de ne point

l'élever assez tôt à un poste plus éminent. Aussi, dès l'entrée des troupes coalisées en son pays en 1814, M. de Thiennes changea-t-il de sentimens et de langage. Il se mit alors en avant avec beaucoup de vivacité, pour obtenir de l'emploi dans le nouvel ordre de choses, et réussit enfin, non sans quelque peine, à faire agréer ses services. Le gouvernement provisoire, établi cette année, confia à M. Thiennes le ministère de la justice, et il obtint ensuite du nouveau roi des Pays-Bas, le portefeuille de la police générale, avec le rang de Ministre d'État. Il crut devoir, dans ce poste, déployer une extrême rigueur contre les français, que les malheurs du temps forçaient à chercher un asile en Belgique. Refus de permissions de séjour, arrestations, déportations et vexations de toute espèce, devinrent leur lot sous son ministère. C'était particulièrement contre les réfugiés, frappés par la fameuse ordonnance du 24 juillet, et contre quelques écrivains que le comte de Thiennes se montra inexorable, se rendant ainsi le docile instrument des vengeances d'un certain comité réuni en 1815 à La Haye. Il est vrai que les Français n'avaient jamais eu assez d'égards pour le mérite de cet homme d'État. Sa première négociation avec eux, comme agent des insurgés brabançons, avait complètement échoué; l'Empereur Napoléon n'avait jamais voulu le distinguer, et, eu dernier lieu, un écrivain réfugié avait fait une chanson sur *l'Hyène*, dans laquelle M. de Thiennes crut se re-

connaître; le poète fut comme de raison emprisonné. En 1818, le roi des Pays-Bas supprima le ministère de la police, et M. de Thiennes se trouva sans emploi: l'on crut même un moment que la disgrâce serait complète, et que l'ex-ministre ne remplirait plus de fonctions publiques; mais il a depuis été chargé de présider pendant quelques sessions la première chambre des états-généraux du royaume des Pays-Bas.

THIESSÉ (NICOLAS-FRANÇOIS), né à Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure), le 9 janvier 1759, fut reçu avocat au parlement de Rouen en 1783, et devint bientôt l'un des membres les plus distingués du barreau de cette ville. En 1789, il se réunit aux avocats qui exprimèrent le vœu si général alors d'une réforme dans les procédures et de l'affranchissement de la justice, livrée depuis tant d'années au pouvoir féodal. Notamment ensuite officier municipal, il calma une sédition furieuse en proposant à la multitude insurgée d'envoyer des députés au gouvernement. Trop modéré pour ne pas combattre les excès qui bientôt se multiplièrent, il ne devait pas échapper au ressentiment de leurs auteurs. Le 9 thermidor lui rendit, comme à tant d'autres, la liberté. D'abord procureur-syndic de l'administration du district de Rouen, il fut nommé, peu de temps après, accusateur public près du tribunal criminel du département de la Seine-Inférieure. Le dévouement dont il fit preuve dans l'exercice, alors si périlleux, de ses fonctions lui mérita l'estime des gens de bien. Cinq bandes, com-



posées de plus de 500 brigands, infestaient le département. M. Thiessé ne quitta le palais de justice ni le jour ni la nuit; la sagesse de ses mesures et l'activité de ses poursuites rendirent bientôt aux citoyens leur sécurité. Les suffrages des électeurs le portèrent, en l'an 6, au conseil des cinq-cents. Ami de l'ordre et de la liberté, M. Thiessé, dans sa conduite et ses discours pendant qu'il siégea au conseil des cinq-cents, sut allier la modération à un patriotisme éclairé. Ses talens et ses connaissances profondes le portèrent au tribunal, dont il fut un des membres les plus éloquens. Le gouvernement consulaire marchait rapidement à la ruine de toutes les institutions républicaines; M. Thiessé, qui avait signalé les dangers de la liberté, s'opposa avec courage aux envahissemens du pouvoir exécutif. On le distingua dans les rangs de cette opposition énergique qui s'honorait de posséder les Darnou, les Chénier, les Benjamin-Constant, les Andrieux, etc. Chargé de travaux importans, et spécialement de l'examen des premiers titres du code civil, M. Thiessé, par la franchise avec laquelle il discuta et combattit ces projets du gouvernement, première ébauche d'une complète organisation de despotisme, devint justement suspect au premier consul Bonaparte, qui l'avait aimé jusqu'alors, et qui avait pensé à le nommer ministre de la justice. La disgrâce de M. Thiessé fut décidée lorsqu'il s'opposa à l'établissement des tribunaux criminels spéciaux, triste conception de ce despotisme qui

ne se déguisait plus. Le 16 ventôse an 10, M. Thiessé partagea le sort de l'honorable portion du tribunal, dont il avait adopté les principes, et sortit de l'assemblée par suite d'une élimination qui devait être opérée par le sort, et qui le fut en effet par le gouvernement. « On vient d'épurer le » tribunal, disait à M<sup>re</sup> de Staël » un député ministériel. — Dites, » *écrémer*, reprit cette femme célèbre, » dont le mot piquant fut répété dans tout Paris. Les travaux de M. Thiessé n'avaient pas été stériles. On discuta de nouveau les projets du code civil, repoussés à la suite de ces rapports, et M. Thiessé, qui avait sacrifié à la vérité et au bien public les intérêts de sa position et de sa fortune, vit, pour fruit de ce désintéressement, ses projets revus avec soin et portés à ce degré de perfection que la commission du tribunal avait indiqué. Rentré dans la vie privée, il ne chercha point à rétablir son crédit par des concessions; il reprit son état d'avocat, et l'exerça d'abord à Neuchâtel, puis à Rouen. A l'époque de la restauration, en 1814, il était procureur-impérial au tribunal des douanes. Au mois d'avril de la même année, ce tribunal fut supprimé. Il se livra alors à des spéculations commerciales sans renoncer à sa profession d'avocat, qu'il exerce encore aujourd'hui (1825).

THIESSÉ (LÉON), né à Rouen, le 9 septembre 1793, fils du précédent, s'est fait remarquer parmi les jeunes littérateurs de l'époque, par un style pur et sévère, et un talent varié. Il a fait ses études

au lycée de cette ville. Membre, à 18 ans, de la société libre d'émulation, formée des hommes les plus distingués du département, il vint à Paris en 1811, et travailla depuis 1815 à divers journaux. Il a fourni au *Constitutionnel*, à la *Revue encyclopédique*, au *Mercur*, un grand nombre d'articles. Fondateur de l'ouvrage périodique, intitulé : les *Lettres normandes*, il dut au succès de cet ouvrage le commencement de sa réputation. Quoique la *Minerve* parût en même temps, ces lettres, écrites avec beaucoup de malice, de force et de goût, eurent beaucoup de lecteurs. En 1813, il avait partagé avec M. Casimir Lavigne le prix proposé par M. Tissot, pour la meilleure élogie sur la mort de Delille. En 1815, il publia les *Catacombes de Paris*, poème en un chant; en 1816 et 1817, des *Observations sur le discours prononcé dans la séance solennelle de la rentrée de la cour royale, par M. le premier président baron Séguier, ancien capitaine de dragons*, et un *Examen des principes émis par les membres de la majorité et de l'opposition de la chambre des députés, pendant la session de 1816*. Ce dernier ouvrage, signé L. T., fut attribué à M. de Lalli-Tollendal; il eut beaucoup de succès, et le méritait par la force du style et la clarté de la dialectique. Le même mérite se retrouve dans une brochure intitulée : *Des vices de la législation spéciale, proposée par le gouvernement pour les journaux et brochures semi-périodiques* (1816). Il fit imprimer, en 1820, un petit nombre d'exemplaires d'une *Épître à Julie sur l'utilité de la cam-*

*pagne pour les gens de lettres*, et des *Considérations très-remarquables sur les nouvelles élections de la session de 1820*. En 1821, il a fait paraître les *Constitutions françaises, recueillies par ordre chronologique et précédées d'un discours préliminaire et d'introductions historiques*. Le 11 novembre 1823, on représenta sur le théâtre de l'Odéon une tragédie de M. Thiessé, intitulée : le *Tribunal secret*; elle eut douze représentations. On y trouva de belles tirades, un style constamment simple et constamment pur; le plan fut l'objet de quelques reproches. En 1824, il donna un *Résumé de l'histoire de Pologne*, ouvrage excellent, qui eut bientôt une seconde édition. Ce fut lui qui, le premier, par une traduction de la *Bride of Abydos* de Byron (1816), fit connaître en France ce poète. M. Léon Thiessé a prouvé dans les ouvrages de sa jeunesse la maturité de l'esprit, des connaissances variées, et un talent très-distingué.

THIRION (N.), membre de la convention nationale, était professeur de rhétorique à Metz, à l'époque de la révolution, dont il adopta les principes. Après avoir rempli différentes fonctions municipales, il fut nommé, au mois de septembre 1792, par le département de la Moselle, député à la convention, où, dans le procès du roi, il vota la mort, tout en demandant que cette peine fût abolie. Attaché au parti de la Montagne, M. Thirion défendit Marat, accusé dans la séance du 26 février 1793, et attaqua plus tard le parti de la Gironde, qui refusait d'en-

tendre Robespierre. Il combattit le rapport de la commission des douze, où la commune était accusée de conspirer contre la convention, et déclara à cette occasion, que les contre-révolutionnaires étaient au sein de l'assemblée. Non-seulement il prit la défense de Rossignol, que M. de Biron avait fait arrêter, mais encore il inculpa fortement ce dernier; enfin, étant secrétaire, il justifia M. Garat des reproches qui lui étaient adressés à l'occasion des subsistances. Il fut envoyé en mission dans la Vendée, où bientôt Garnier de Saintes le remplaça. A son retour, il devint un des membres les plus assidus de la société des Jacobins, qu'il présidait encore le 8 thermidor (26 juillet 1794). Effrayé de la marche des événemens, il se joignit, dans la séance de ce jour, aux accusateurs de Robespierre, et après les événemens du 9, il renonça à la société des Jacobins. Le 29 décembre 1794, il signala la marche rétrograde de la convention; demanda, en 1795, la mise en activité des institutions républicaines et d'une éducation nationale. Il défendit Collot-d'Herbois, que l'on accusait ainsi que les anciens membres du comité de salut-public. Secrétaire pendant l'insurrection du 1<sup>er</sup> prairial, il fut arrêté aussitôt que l'ordre eut été rétabli. Il recouvra la liberté lorsque la convention termina ses travaux, au mois d'octobre, par une amnistie de tous les délits révolutionnaires. M. Thirion se rendit à Bruges, en qualité de commissaire du pouvoir exécutif, et devint ensuite professeur de belles-lettres

à Douay. Il a été perdu de vue depuis la restauration, en 1814.

THIROUX DE CROSNE (N.), lieutenant-général de police avant la révolution, né à Paris, d'une famille de robe, fut d'abord intendant de la province de Normandie. Pendant son administration, cette province lui dut différens établissemens d'utilité publique. La ville de Rouen vit particulièrement, par ses soins, s'exécuter la belle avenue du chemin du Hâvre, l'esplanade du Champ-de-Mars, la construction des casernes, l'établissement d'un local propre aux foires, qui précédemment tenues sur le quai, en obstruaient le passage; enfin il fit transporter hors de la ville le magasin à poudre, dont la présence dans les murs faisait naître l'inquiétude générale. La ville reconnaissante, donna le nom de ce magistrat à une rue nouvelle, nom qui, effacé pendant les premières années de la révolution, fut rétabli, en 1801, par délibération du conseil municipal. Le gouvernement, alors que M. Thiroux de Crosne était intendant de Rouen, lui avait accordé une autre récompense; il l'avait appelé à remplir les fonctions de lieutenant-général de police à Paris, et nommé successivement maître des requêtes et conseiller-d'état. La révolution, en privant M. Thiroux de Crosne de ses différens emplois, lui devint plus funeste encore. Ce magistrat, signalé comme ennemi des nouveaux principes, fut traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, et condamné à mort le 29 avril 1793; il était alors dans la 57<sup>e</sup> année de son âge. Une circons-

tance remarquable a attaché au nom de M. Thiroux de Crosne une bien honorable célébrité ; ce fut lui qui, en qualité de maître des requêtes, fit le rapport dans l'affaire de l'infortuné Calas, à la réhabilitation de la mémoire duquel il a puissamment contribué.

THISTLEWOOD (ARTHUR), naquit à Topholme, village situé à quelques milles de Lincoln, en Angleterre. Son père, fermier estimé, le destinait à la profession de régisseur ; mais des milices supplémentaires ayant été levées dans la Grande-Bretagne lors des dernières guerres qu'elle eut à soutenir, Thistlewood obtint une commission de lieutenant dans le 3<sup>e</sup> régiment de Lincolnshire. Admis dans la haute société à la faveur de ses avantages extérieurs et de ce poste honorable, il fixa le choix de mistress Vorsley, dame d'une bonne famille, qui lui apporta en dot un capital d'environ 10,000 liv. sterl. (250,000 fr.). Sa conduite fut régulière et même honorable tant que vécut sa femme, mais l'ayant perdue au bout de dix-huit mois, il retourna dans son pays natal, et s'y ruina en grande partie par une vie dissipée, et surtout par des paris considérables. Après plusieurs voyages en France et en Amérique, il contracta un second mariage, qui lui rendit quelque aisance. Il retomba bientôt dans son état de détresse par des pertes faites au jeu, et se lia avec des hommes connus pour leurs sentimens hostiles contre le gouvernement. Des troubles ayant éclaté à Spafields, il fut arrêté comme l'un des auteurs principaux, détenu pendant quelque

temps et enfin relâché pour défaut de preuves suffisantes à sa charge. Les mauvais traitemens qu'il avait éprouvés pendant sa détention, et qu'il attribuait à lord Sidmouth, l'ayant déterminé à proposer un cartel à ce ministre, en lui laissant le choix des armes, il éprouva de nouvelles poursuites qui ne cessèrent qu'après qu'il se fut engagé à ne point attenter à sa sûreté (*Tokeeppeace*). Il paraissait vivre dans une entière inaction ; mais la police, informée qu'il avait des conférences mystérieuses avec des hommes suspects, envoya, le 23 février 1820, des forces suffisantes pour s'emparer des conjurés qui se réunissaient dans une espèce de masure. Ces forces ne purent arriver si secrètement qu'elles ne fissent du bruit. Les conjurés avertis se mirent en défense ; un combat terrible s'engagea ; Thistlewood, armé d'un long sabre, se voyant saisi par un constable, s'en débarrassa en le frappant d'un coup mortel ; mais voyant la lutte trop inégale, il s'échappa avec quelques-uns de ses compagnons, par une fenêtre de derrière ; les officiers de justice suivirent ses traces, et l'ayant trouvé le lendemain au lit, ils s'emparèrent de lui, sans qu'il opposât la moindre résistance. Conduit à la tour avec ceux de ses complices qu'on avait pu saisir, il y fut sévèrement gardé pendant l'instruction de la procédure. On prétendit ridiculement « que le projet des conspirateurs avait été de se présenter chez lord Harrowby, où tous les ministres du cabinet devaient se trouver réunis à dîner, et de les assassiner,

après avoir eu la précaution de jeter dans divers endroits de l'hôtel des grenades chargées, afin que la confusion causée par l'explosion de ces projectiles empêchât les domestiques de secourir leurs maîtres. On ajouta qu'ils devaient ensuite se répandre dans les rues, appeler le peuple à la révolte, et organiser un gouvernement provisoire. » Un plan aussi vaste ne pouvait s'accorder avec un aussi petit nombre de conjurés et l'exiguïté de leurs moyens. On crut que cette conspiration n'était pas mieux fondée qu'une foule d'autres, dont le machiavélisme ministériel a enrichi le code de la déception politique. On crut bien plutôt que lord Sidmouth, dont le système tendait à restreindre les libertés de son pays, avait trouvé dans une simple affaire de police de nouveaux moyens de leur porter de nouvelles atteintes. Néanmoins il y avait eu résistance à l'autorité légale, et par suite, effusion de sang. Ces faits une fois constatés, la procédure ne fut pas de longue durée; le 28 avril Thistlewood et quatre de ses complices furent condamnés à mort, comme coupables de meurtres et de haute trahison; six autres furent condamnés, par le même arrêt, à une déportation perpétuelle. La mort des cinq premiers fit une impression profonde sur le peuple, qui s'était porté en foule à leur exécution, et qui ne put dissimuler ses sentimens d'horreur, lorsqu'aux termes de l'arrêt, les têtes des suppliciés furent séparées de leurs corps pour être exposées aux regards de la multitude. La certitude qu'on paraît avoir acquise de-

puis, qu'un agent de police avait joué auprès de ces malheureux l'exécrable rôle d'agent provocateur, a étendu cet intérêt particulier à un plus grand nombre de victimes. Ainsi la vieille Angleterre, cette terre classique de la liberté, n'est pas exempte de cette lèpre honteuse qui ronge la plupart des états modernes.

THOMAS (N.), membre de la convention nationale, où il fut nommé, en septembre 1792, par le département de Paris, vota, dans le procès du roi, la détention jusqu'à la paix, et la mort en cas d'invasion du territoire français par les troupes étrangères. M. Thomas se fit encore remarquer l'année suivante (1793), en discutant le traitement que recevraient les officiers de santé de la marine, déclarant que « lorsqu'on voulait être bien servi, il fallait commencer par bien payer. » A la fin de la session conventionnelle, il disparut de la scène politique.

THOMAS (N.) dit THOMAS DE LA MARNE, ex-législateur et magistrat, adopta avec modération les nouveaux principes politiques, et fut élu, en 1789, député suppléant à l'assemblée constituante, où il ne prit point séance; il ne parut qu'en l'an 6 au conseil des cinq-cents, où le nomma le département de la Marne, et en 1804 au corps-législatif, dont il devint vice-président. Partisan de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il fut nommé, dès 1800, juge au tribunal d'appel du département de la Seine, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1815 au même tribunal,

devenu successivement cour impériale, puis cour royale. Il avait été élu, en 1809, candidat au corps-législatif par deux collèges, mais il ne fut point appelé à y siéger. Admis à la retraite, en 1815, après quarante ans de services, il reçut avec sa pension le titre de conseiller honoraire.

**THOMAS (JEAN)**, curé de Mormans, fut nommé député du clergé du bailliage de Melun aux états-généraux en 1789. Ennemi de la révolution, et l'un des derniers de son ordre à se réunir à la chambre des communes, il refusa de prêter le serment exigé par la nouvelle constitution civile du clergé. M. Thomas, rendu à la vie privée, habitait Paris. Il ne crut pas devoir dissimuler ses opinions, et fixa ainsi l'attention de la police. Bientôt il fut arrêté comme suspect dans son domicile. Traduit au tribunal révolutionnaire, il fut condamné, le 12 septembre 1793, à la déportation, « comme prêtre réfractaire, étant resté sur le territoire de la république, quoique tenu d'en sortir, par suite de son refus de se conformer aux lois relatives aux ecclésiastiques insermentés. » Il mourut à l'étranger.

**THOMAS LA PRISE (CHARLES-ETIENNE)**, membre de plusieurs assemblées législatives, habitait le département de l'Orne, lorsqu'il fut nommé, au mois de septembre 1792, par l'assemblée électorale de ce département, membre de la convention nationale. Dans le procès du roi, il vota avec la majorité, et néanmoins exprima la condition du sursis jusqu'à l'envahissement du territoire français par

les troupes étrangères. Du nombre de ceux qui se prononcèrent pour l'appel au peuple, il demanda que les voix fussent données au scrutin. De la convention, il passa, par la réélection des deux tiers, au conseil des cinq-cents, où, comme à la précédente assemblée, il resta étranger à toutes les agitations, et d'où il sortit le 20 mai 1797. Rentré alors dans la vie privée, il ne reparut que pendant les *cent jours*, en 1815, comme membre de la chambre des représentans pour le département de l'Orne. La seconde restauration le rendit de nouveau à ses foyers, que la loi dite d'amnistie, du 12 janvier 1816, portée contre les conventionnels *votans*, le força de quitter. « Il est juste de remarquer, disent les auteurs de la biographie des hommes vivans, que la voix de M. Thomas n'a pas compté pour la mort de Louis XVI; tous les votes auxquels la condition indivisible du sursis a été jointe ont été nuls; mais il n'en est pas de même de la demande des sursis au quatrième appel. Il était d'abord réfugié en Angleterre; mais il fut obligé d'en sortir par ordre du ministère, et s'embarqua pour la Belgique, d'où il lui a été permis de revenir en France, en 1818. »

**THOMASIS (JOSEPH DE)**, ex-ministre de la marine du gouvernement constitutionnel de Naples, est né en 1767 à Montenerodomo, dans les Abruzzes, où ses ancêtres avaient exercé pendant deux siècles la profession d'avocat. Destiné lui-même au barreau, il commença ses études à Chieti et à Sulmone, et à l'âge de seize ans, il fut envoyé à Naples, où l'abbé Galia-

ni, frappé de la facilité avec laquelle ce jeune homme traduisait en vers improvisés quelques odes d'Horace, s'intéressa à ses progrès, et prit soin de son éducation. M. de Thomasis entra au barreau, où il fut moins occupé des débats judiciaires que de l'influence des lois sur le sort et les mœurs des nations. La révolution française attirait déjà les regards des hommes instruits sur les affaires publiques, et les vœux des amis de la justice se confondaient avec les désirs des bons citoyens, qui n'aspiraient qu'à relever leur pays de l'état d'avilissement où l'avait jeté l'incapacité d'un ministre étranger (*voy. Acton.*) M. de Thomasis avait trop d'instruction pour demeurer indifférent à ce grand mouvement social; mais sans ambition et sans intrigue, il obéit volontiers à la voix de sa mère, qui le rappelait en province, pour l'éloigner de la contagion des idées politiques. C'est ainsi qu'il put se soustraire aux malheurs arrivés à Naples après la chute de la république, dont il n'eut qu'à pleurer les victimes. Renfermé dans les devoirs de la vie privée, il attendit au sein de sa famille, le moment favorable pour déployer les vertus du citoyen. Le royaume de Naples ne tarda pas à retomber sous la domination étrangère : le droit de conquête avait fait passer la couronne des Bourbons sur la tête d'un frère de Bonaparte. Le premier soin du nouveau roi fut d'appeler autour de lui ceux qui, par leur réputation et par leurs lumières auraient pu contribuer à opérer les réformes nombreuses qu'il se proposait de faire dans

les différentes branches de l'administration. En 1806, M. de Thomasis fut nommé sous-préfet de Sulmone, et l'année suivante il obtint la préfecture de la Calabre ultérieure, avec le titre de maître des requêtes au conseil-d'état. Il fut ensuite chargé du partage des domaines nationaux dans les Abruzzes, et à son retour de cette importante commission, il se vit élevé au rang de conseiller de la cour de cassation, et enfin à celui de procureur-général de la grande cour des comptes. En 1820 le roi le choisit pour l'envoyer dans la Sicile, à laquelle on voulait donner un nouveau système d'administration. Les événemens survenus dans cette île obligèrent M. de Thomasis de regagner Naples, où il prit successivement les portefeilles de la marine et de l'intérieur. Au retour du roi de Leybach, il crut n'avoir pas mérité de perdre sa place de procureur-général, dont il reprit les fonctions; mais appelé à paraître devant une junte d'état pour rendre compte de sa conduite sous le gouvernement constitutionnel, il préféra plutôt renoncer à ses emplois que de les conserver en subissant un jugement honteux. Ce sentiment de fierté lui était inspiré par la régularité de sa conduite, et par les importants services rendus à l'état. On peut presque dire que depuis 1808 jusqu'à 1820, il n'y a pas eu de commission judiciaire ou administrative à laquelle M. de Thomasis n'ait appartenu. Il a été président du conseil des contributions directes, membre de ceux de l'intendance militaire et de la Mon-

naie; chargé de la formation des budgets de la province de Naples; de l'examen des projets pour le dessèchement de Castel-Volturno et du lac Fucino; de la réforme de l'administration civile, et du système de perception des impôts, etc. Les résultats permanens de tant de travaux sont: 1° un canal d'irrigation rétabli après vingt siècles d'abandon, au travers des campagnes de l'ancienne *Corfinium*, et qui, en servant aux besoins de l'agriculture, a puissamment contribué à améliorer la condition et les mœurs des habitans de ce pays. L'ouvrage fut achevé, en peu de temps, aux frais de quatre capitalistes, qui furent remboursés par le produit du canal même; 2° un nouveau village, nommé *Ateleta*, bâti sur les bords du Sangro, pour ouvrir un asile à 600 misérables, qui depuis un demi-siècle erraient sans patrie et sans loi, dans les forêts voisines; 3° le partage des vastes domaines nationaux et féodaux des trois Abruzzes, qui par cette opération, s'enrichirent de 30,000 nouveaux propriétaires; 4° l'ouverture d'un autre canal d'irrigation pour les campagnes de San Demetrio, dans la province de l'Aquila, que la prépotence de quelques familles avait pendant un siècle privée de ce bienfait; 5° la méthode normale introduite pour la première fois dans les Calabres, et plusieurs établissemens d'éducation primaire, fondés ou encouragés à Tropea, à Catanzaro, à Reggio, etc.; 6° la magnifique route entre Tropea et Monteporo, continuée par ses successeurs, et plusieurs chemins vicinaux en Cala-

bre et dans les Abruzzes; 7° toutes les grandes questions de droit public, élevées depuis 1815 jusqu'en 1820, terminées et résolues par le gouvernement d'après les avis de ce magistrat: telles que les controverses sur la garantie exigée des fonctionnaires publics; sur la responsabilité des chefs d'administration; sur la ligne de démarcation entre le pouvoir judiciaire, et le contentieux administratif, etc.; 8° enfin, l'exemple de sa droiture, de son impartialité et de son amour pour l'ordre et pour le bien public. On a reproché à M. de Thomasis d'avoir été l'auteur du message adressé au parlement de Naples, le 8 décembre 1820, et par lequel le roi désavouait ce qu'il avait exprimé dans celui du jour précédent, en des termes peu convenables pour le chef d'un état. Nous aimons à croire M. de Thomasis innocent de cette inculpation. Il a trop d'instruction pour ne pas sentir que dans les temps d'orages politiques le pouvoir qui s'abaisse est bientôt renversé, et que la seule manière de le fortifier contre les empiétemens populaires, c'est de le placer dans l'impuissance de nuire, et de l'engager à suivre avec fermeté le sentier de la justice et de l'honneur.

THOMASSIN (JEAN-FRANÇOIS), ancien officier de santé de première classe aux armées, correspondant de l'institut (académie royale des Sciences), membre des académies de Besançon, Dijon, etc., officier de la légion-d'honneur, est né à Rochefort près de Dôle, département du Jura, vers 1750. Il a professé long-temps la



chirurgie à Besançon, et est ancien médecin de l'hôpital de cette ville. M. Thomassin est connu à la fois comme excellent praticien et comme écrivain distingué dans son art. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Dissertation sur le charbon de Bourgogne, ou la pustule maligne*, mémoire couronné par l'académie de Dijon in-8°, Besançon, 1782; deuxième édition; 2° *Observations sur quelques points de la structure de l'œil, relatives à l'extraction d'une cataracte membraneuse*, in-8°, Francfort; 3° *Précis sur l'abus de la compression, et l'avantage des contre-ouvertures, dans le traitement des abcès et des ulcères caverneux*, in-8°, Strasbourg, 1786; 4° *Dissertation sur l'extraction des corps étrangers des plaies, et spécialement de celles faites par les armes à feu*, in-8°, fig., Strasbourg, 1788; 5° *Description abrégée des muscles, avec deux nouvelles nomenclatures, rédigée en faveur des élèves*, in-8°, Besançon, an 7 (1800.) Il a publié une édition de l'ouvrage de J. Covillard, intitulé : *Observations iatro-chirurgiques pleines de remarques curieuses*, etc., in-8°, fig., Strasbourg, 1791. M. Thomassin a fourni différens mémoires et observations à l'ancienne académie royale de chirurgie, qui lui décerna successivement quatre médailles en or.

THOMSON (WILLIAM), historien écossais, naquit à Perth-Shire en Ecosse, vers 1746. Sans fortune, il eût été privé des bienfaits de l'éducation, et les lettres auraient été privées d'un historien exact et judicieux, si le comte de Kinnoul, riche seigneur, ami des

lettres, ne se le fût attaché, et ne lui eût fourni les moyens de faire des études qui le portèrent à embrasser l'état ecclésiastique. Il devint par la suite docteur de l'université de Glasgow. Thomson se fixa à Londres et s'y occupa presque exclusivement de travaux littéraires, soit comme journaliste, soit comme correcteur d'une foule d'écrits qui furent publiés sous différens noms, soit enfin comme auteur. Il écrivit dans presque tous les genres : théologie, histoire, métaphysique, droit public, etc., etc. Comme écrivain politique, il rendit compte dans les journaux, des débats du parlement; malheureusement la nécessité où il se trouvait de soutenir une famille nombreuse fit souvent tort à son indépendance. Quoi qu'il en soit, il n'y a généralement qu'une opinion sur son mérite, comme historien, de la continuation de l'*Histoire de Philippe III*, et de la continuation de l'*Histoire de la Grèce*, depuis Alexandre-le-Grand jusqu'à la prise de Constantinople. Le docteur Thompson mourut à Londres en 1819, dans la 71<sup>e</sup> année de son âge.

THOUIN (ANDRÉ), né au Jardin du Roi, en février 1747, était fils du jardinier en chef de cet établissement. De génération en génération, cette place s'était transmise dans sa famille. Une ardeur infatigable pour les travaux de l'agriculture, un zèle étonnant et beaucoup d'intelligence, signalaient déjà le jeune Thouin à l'attention de Buffon et à celle de Bernard de Jussieu. Tous deux présagèrent ses talens,

dirigèrent son éducation, et présidèrent pour ainsi dire à sa destinée. Il perdit son père à dix-sept ans; et comme les ministres hésitaient, à cause de son extrême jeunesse, à le nommer à cette place, Bernard de Jussieu et Buffon répondirent de lui, et obtinrent sa nomination. La sagacité de ces deux hommes célèbres avait deviné l'influence que ce jeune homme pouvait exercer sur l'établissement dont la partie la plus importante allait lui être confiée. En effet, personne ne seconda plus puissamment Buffon dans cette entreprise que ne le fit André Thouin. Il dirigea l'emploi des terres et des plantations, fit niveler le local, bâtir les murs d'enceinte, construire des terrasses, et planta une grande école de botanique, une collection d'arbres fruitiers et un jardin de plantes économiques. Malesherbes et Buffon, de ses protecteurs devinrent ses amis. La société royale d'agriculture de Paris s'empressa de l'admettre dans son sein, et il justifia cet honneur par un grand nombre de mémoires et de dissertations importantes sur diverses espèces de plantes peu connues. A trente-neuf ans, ce simple jardinier fut nommé membre de l'académie royale des sciences. La rédaction de l'instruction donnée à La Pérouse pour l'acclimatement des végétaux sous diverses latitudes fut confiée à Thouin, qui s'occupa de ce travail avec le plus grand soin, et le rendit extrêmement précieux par le nombre de vérités utiles et de connaissances nouvelles qu'il y répandait. C'est à André Thouin

que sont dus les documens les plus précieux sur les moyens d'acclimater les plantes étrangères; cette partie si difficile de l'art de la culture a été poussée par ses recherches aussi loin qu'elle pouvait aller. Il faisait ses expériences dans les serres du Jardin du Roi; et il serait impossible d'énumérer les plantes utiles dont il a enrichi la France et l'Europe: bienfaits inappréciables sortis des mains du plus modeste des savans. Chaque année, quatre-vingt mille sachs de grains étaient distribués aux propriétaires ou cultivateurs français; douze mille étaient envoyés aux colonies, vingt mille aux différens souverains de l'Europe. Aussi le monde entier s'est trouvé tributaire du jardinier français que Buffon avait placé à la tête du Jardin du Roi. Il faisait aussi des envois nombreux de greffes et de végétaux vivans, qui ont peuplé nos forêts d'arbres exotiques. Le sophora du Japon, le robinier d'Amérique, le noyer noir, le mûrier à papier, les laricis, les daturas, se propagèrent ainsi. L'arbre à pain de Cayenne fut porté à la Guyane par les soins d'André Thouin. On vit se naturaliser parmi nous la patate, la bruciade, le lin de la Nouvelle-Guinée. La nomination de Thouin à la place de professeur de culture lui était due depuis longtemps. Elle vint remplir la seule lacune qu'offrit encore l'organisation de ce bel établissement, auquel Buffon a légué le souvenir de sa gloire, et qui contribuera à la perpétuer. Le cours de culture devint l'un des plus utiles et des plus suivis de tous ceux que l'on

eût établis au Jardin du Roi. Le simple jardinier s'y instruisait des pratiques les plus simples de son état; le riche amateur prenait le goût d'une occupation si utile, et le cercle de nos richesses agricoles ne cessait de s'agrandir. Envoyé en 1795 en Hollande, en Flandre et en Italie, pour y choisir les monumens que nos conquêtes devaient faire entrer en France, il se livra peu à ces devoirs étrangers à ses habitudes; mais il étudia les pratiques agricoles de ces différens pays, d'où il rapporta diverses plantes, et fit un utile emploi des connaissances nouvelles que cette mission singulière lui avait donné l'occasion d'acquérir. Il est infiniment à regretter qu'André Thouin n'ait pas publié ses voyages et mis en ordre les notes nombreuses qu'il avait recueillies. Une correspondance étendue, des travaux de toute espèce occupaient tous ses momens. Il avait fourni à l'Encyclopédie méthodique tout ce qui concerne le *jardinage*. On lui doit une excellente *Monographie des greffes*, une *Instruction sur l'établissement des pépinières*, une *Description de l'École des arbres fruitiers*, et un très-grand nombre d'excellens Mémoires sur toutes les parties de l'agriculture. Membre de toutes les sociétés savantes de l'Europe et de la légion d'honneur, il se décorait d'un seul titre, et se nommait avec orgueil à la tête de ses ouvrages, *Professeur de culture*. Ami de Jean-Jacques Rousseau et de Malherbes, il avait conservé toute la simplicité de mœurs que ces grands hommes avaient admirée

chez le simple jardinier, et toutes les vertus secrètes qui s'attachent ordinairement aux mœurs sans faste. Sa bienfaisance et sa générosité furent égalées par sa bonhomie, sa candeur et la facilité de son commerce. Il mourut au Jardin du Roi, où il était né, le 27 octobre 1824 : homme rare, qui vécut pendant une révolution et chez un peuple corrompu, sans soupçonner même la perversité qui l'entourait.

THOURET (JACQUES-GUILLAUME), naquit à Pont-Lévêque, le 30 avril 1746 (et non pas au mois d'août, comme le disent les autres biographies), de Guillaume Thouret, notaire, et de Marie Sainte-Domin. Il montra dès l'enfance les plus heureuses dispositions; un esprit avide de connaissances, un jugement sain, une forte mémoire. Il fit d'excellentes études à l'université de Caen. Après avoir achevé ses humanités, il résolut de chercher dans le barreau le chemin de la gloire et de la fortune. Il étudia sans relâche le droit romain, et conçut le projet d'apprendre par cœur les Pandectes de Pothier, qui forment 5 volumes in-fol.; il apprit tout le premier volume, et ces lois, qu'il avait fait entrer dans sa mémoire par un vigoureux effort, n'en sortirent jamais. Il débuta au bailliage de Pont-Lévêque, à l'âge de 19 ans. Le bailli, charmé de l'éloquence du jeune orateur, lui dit : *M. Thouret, vous ne resterez pas long-temps parmi nous*. Il faut de grands théâtres aux hommes supérieurs; mais Thouret ne voulut quitter sa petite ville qu'après avoir perfectionné son talent par de longues études. Non-seule-

ment il composa sur la coutume de Normandie un commentaire en forme de questions, dans lequel il rapprocha et discuta les sentimens des meilleurs interprètes (ce travail a été conservé; il forme un volume in-fol., qui appartient à M. Thouret, ancien avoué à Pont-Lévêque, cousin de l'auteur), mais il se rendit familières ces maximes d'équité qui renferment toutes les décisions ou qui les préparent; il cultiva cette célèbre méthode analytique qui décompose toutes les pensées pour en reconnaître la justesse, et qui les place dans l'ordre où elles s'enchaînent le plus fortement et se prêtent la plus vive lumière. En 1772 il s'établit à Rouen, et jeta le plus grand éclat sur un barreau déjà brillant. Un exorde simple et modeste, une narration aussi claire qu'élégante, une première proposition de fait ou de principe, dont l'évidence était démontrée par une suite d'argumens irrésistibles, telle était le caractère général de ses discours. Les grands mouvemens de l'art oratoire ne lui étaient pas étrangers; il possédait au même degré l'art d'émouvoir les cœurs et celui d'éclairer les esprits. On conserva à Rouen le souvenir d'un plaidoyer qu'il prononça en 1778. M. Roger, doyen des avocats de cette ville, avait suivi le conseil supérieur; au retour et à l'instigation du parlement, il fut rayé du tableau. Thouret plaida sa cause, et par un discours qui réunissait tous les genres d'éloquence, il triompha de l'inimitié des magistrats, et sauva d'une injuste flétrissure la vieillesse d'un illustre confrère.

Ses consultations se distinguaient par un style net et rapide, par l'emploi d'une érudition bien digérée et bien appliquée; quelques-unes, où les matières les plus difficiles étaient approfondies, firent changer la jurisprudence: nous citerons son mémoire ou plutôt son traité sur la subrogation, rédigé en 1785; les exemplaires en sont devenus rares, et les avocats normands en font encore aujourd'hui tirer des copies. Thouret fut nommé procureur-syndic de l'assemblée provinciale de la généralité de Rouen en 1787; il fit un rapport sur l'état de la province et sur les améliorations dont le commerce, les impôts et les travaux publics étaient susceptibles; ce rapport, imprimé dans le procès-verbal des séances de l'assemblée (Rouen, 1787, in-4°), valut à son auteur les éloges du ministère, et la réputation d'un excellent publiciste. C'est ainsi, qu'en joignant la science de l'administration à celle des lois, il se préparait au rôle si brillant qu'il a rempli dans notre première assemblée nationale. Les états-généraux ayant été convoqués pour 1789, Thouret rédigea le *mémoire présenté au roi par les avocats du parlement de Normandie*, Rouen, 1788, 15 pages in-8°. On y demandait que les députés du tiers-état fussent en nombre égal à ceux des deux ordres privilégiés; qu'ils ne pussent être choisis que parmi les citoyens qui étaient véritablement du tiers-état; que les délibérations ne fussent pas prises par ordres distincts dans l'assemblée des états, mais par tous les députés réunis, et que les suffrages fus-

sent comptés par tête. Peu de temps après, Thouret fit paraître l'*Avis aux bons Normands*, et à quelques jours d'intervalle, la *Suite de l'Avis*, etc., brochures anonymes, où il expose l'esprit qui devait inspirer le cahier des doléances; il y fait voir que l'inutilité des précédens états-généraux doit être attribuée principalement à l'imperfection des cahiers; il exhorte tous les bailliages de Normandie à présenter des cahiers uniformes, au moins sur les objets essentiels, c'est-à-dire sur l'établissement d'une constitution, sur la permanence des états-généraux, sur la forme de leurs délibérations, sur la nécessité de leur consentement pour l'octroi de l'impôt, etc.; enfin, il sollicite des mandats libres et illimités pour les membres des états-généraux, et démontre que la restriction des pouvoirs paralyserait cette assemblée. Un anonyme lui répondit par la *Lettre d'un bon Normand*; Thouret répliqua par la *Réponse du vrai patriote*. Le tiers-état de la ville de Rouen lui confia la rédaction de son cahier de doléances; ce travail est divisé en 95 articles, qui traitent successivement de la constitution nationale, de la constitution particulière des états-généraux, des états provinciaux, de la législation, des finances, du commerce et de l'agriculture, des objets relatifs à la noblesse et au clergé : plusieurs de ces articles ont passé dans la constitution de 1791 avec une rédaction semblable ou peu différente. Thouret, proclamé premier député de la ville de Rouen aux états-généraux, se rendit à Versailles au mois d'a-

vril 1789. Dès les premières séances, le clergé et la noblesse ayant refusé de se joindre aux communes pour la vérification des pouvoirs, Thouret fut nommé l'un des commissaires conciliateurs. Le 16 juin, l'abbé Sieyès représenta que les pouvoirs des députés du tiers-état étant vérifiés, il devenait indispensable de procéder sur-le-champ à l'organisation des communes, et proposa de les constituer en assemblée nationale. Thouret observa que les communes n'étaient qu'une partie de la nation, et qu'on ne pouvait donner à une fraction le titre général qui ne convenait qu'à l'entier. La motion de l'abbé Sieyès fut adoptée. Le 27, les trois ordres se réunirent. On s'occupa d'abord de la déclaration des droits, qui devait précéder l'acte constitutionnel; on vit paraître un grand nombre de projets, rédigés par les membres les plus distingués; Thouret publia au mois de juillet l'*Analyse des idées principales sur la reconnaissance des droits de l'homme en société, et sur les bases de la constitution*, in-8° de 36 pages. Après avoir exposé les droits et les devoirs du citoyen, il applique les principes d'une sage liberté à l'organisation des pouvoirs législatif, exécutif, administratif et judiciaire. Le 1<sup>er</sup> août il fut élu président, et ne l'emporta que de quatre voix sur l'abbé Sieyès. Les partisans de ce dernier éclatèrent en murmures; suivant eux le nouveau président était un ennemi de la révolution; il avait refusé de reconnaître dans les députés du tiers-état la qualité de représentans du peuple. Les groupes du

Palais - Royal s'emportèrent en menaces contre l'*aristocrate normand*; ils l'accusèrent d'*être venu à la cour, et d'avoir des liaisons avec la P\*\*\**. Thouret crut devoir céder à l'orage. Il donna sa démission à l'ouverture de la séance du 3 août, en prononçant ces paroles, dont la sagesse et la convenance furent remarquées: « C'est » en sentant tout le prix de l'honneur que vous m'avez déféré, et » qui ne pourrait pas m'être ravi, » que j'ai le courage de me refuser » à sa jouissance, quand, sous d'autres rapports, il eût peut-être été » excusable de penser que le courage était de l'accepter. J'aurai » encore assez de force en cet instant; je prendrai assez sur moi-même pour sacrifier aux majestueux intérêts de votre séance » des détails dont l'objet me serait » personnel. Je sens bien que l'individu doit disparaître, où les » soins de la cause publique ont » seuls le droit de se montrer et » de dominer. Qu'il me soit seulement permis de dire que je suis » capable et digne de faire à cette » grande cause tous les sacrifices à » la fois, et que c'est à ce double » titre que je viens vous prier de » recevoir mes remerciemens et ma » démission. » La présidence fut donnée à Chapelier; et Bailly, dans ses mémoires, observe que l'assemblée fit un acte de justice en ne nommant pas l'abbé Sieyès. (*Mémoires de Bailly*, tom. II, pag. 198, édition de MM. Barrière et Berville.) Le 1<sup>er</sup> septembre et les jours suivans, on agita deux grandes questions: le corps-législatif serait-il composé d'une seule chambre, ou divisé en deux? Ses

décrets auraient-ils force de loi par eux-mêmes, ou seraient-ils soumis au veto absolu ou suspensif du roi? Thouret, dans la séance du 5, opina contre la division du corps-législatif, et en faveur du veto absolu. Mirabeau fait un grand éloge de la dernière partie de ce discours; il l'a insérée textuellement dans son *Courrier de Provence*, tom. II, n<sup>o</sup> 37. « Voilà, » s'écria-t-il, voilà l'homme que » des folliculaires, hors d'état de » le comprendre, déchirent à l'en» vi, et que l'esprit d'ostracisme, » qui s'efforce de diviser l'assemblée, écarte de tous les comités, » et prive de toute influence! » Cette disgrâce ne fut pas de longue durée, les injustes soupçons se dissipèrent, et le 15 septembre Thouret fut nommé membre du nouveau comité de constitution. (L'ancien comité, composé de MM. Mounier, Lally-Tollendal, etc., se trouvait dissous par la retraite de la plupart de ses membres.) Le 29 du même mois, il présenta un travail sur les bases de la représentation nationale, et de l'administration provinciale et municipale; ces bases étaient en raison composée du territoire, de la population et des impôts. La division de la France en 80 départemens faisait partie de ce nouveau plan, dont la discussion fut ajournée. Le 13 octobre, il fit une motion relative aux biens ecclésiastiques; il établit, à l'égard de la propriété, une distinction entre les individus et les corps: les individus existent avant la loi; ils ont des droits que la loi protège et assure: c'est le but de la société; les corps, au contraire, n'existent

que par la loi; ils ne sont que des abstractions que la loi peut détruire ou modifier à son gré; elle peut examiner s'ils sont utiles ou dangereux, s'ils doivent conserver leurs droits, et jusqu'à quel point : la même raison qui fait que la suppression d'un corps n'est pas un homicide, fait aussi que la révocation du droit de posséder des immeubles n'est pas une spoliation. L'orateur prouve ensuite qu'il est important d'ôter les propriétés foncières aux ecclésiastiques, sauf à pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres. Il agrandit la question, en appliquant ces principes à tous les domaines de la couronne. Ces domaines, dit-il, sont une propriété nationale, puisque le paiement de la liste civile et toutes les dépenses du service public sont à la charge de la nation. L'abbé Maury tâcha de réfuter ce discours; Thouret se défendit d'une manière aussi forte qu'ingénieuse; il prouva que son adversaire n'avait détruit ni ses principes ni leurs conséquences, et le 2 novembre un décret mit tous les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation. Le lendemain, M. Alexandre de Lameth demanda que les vacances des parlemens fussent indéfiniment prolongées; Thouret appuya cette motion; il fit sentir l'incompatibilité absolue de ces corps antiques, monumens de vénalité, d'orgueil et de préjugés, avec les formes simples et pures que devait recevoir le nouvel ordre judiciaire; il proposa d'attribuer la connaissance de toutes les causes aux chambres des

vacations jusqu'à l'établissement des nouveaux tribunaux; et la motion de M. Alexandre de Lameth fut adoptée avec cet amendement. Le même jour, 3 novembre, on commença la discussion du projet relatif à la division du royaume. Ce projet, présenté par Thouret dans la séance du 29 septembre, établissait 80 départemens, subdivisés chacun en neuf districts, qui se partageaient encore chacun en neuf cantons. Par là, Thouret voulait démembrement les anciennes provinces, pour anéantir leur esprit de corps, leurs privilèges, leurs prétentions, leurs jalousies. Il eut à combattre Mirabeau, qui, au lieu de 80 départemens voulait en former 120, et qui regardait les subdivisions en districts et en cantons comme embarrassantes et inutiles; Thouret défendit son projet dans les séances des 5, 9 et 11 novembre. Il fut décidé que le nombre des départemens serait entre 65 et 85; qu'il y aurait plusieurs districts dans chaque département, et une municipalité dans chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne. Le 12 novembre, Thouret fut porté à la présidence, et cette fois, son élection n'éprouva point d'obstacle. L'assemblée lui vota des remerciemens lorsqu'il quitta le fauteuil. Le 1<sup>er</sup> décembre, il présenta un projet en 60 articles sur l'établissement des municipalités, et le 7 janvier 1790, il donna lecture d'une instruction destinée à éclaircir toutes les difficultés que pourrait faire naître la première formation des corps administratifs dans les départemens et les districts. Le 13 février

il provoqua la suppression des ordres religieux, qui fut prononcée le même jour; le 18 mars, il parla sur le plan qui avait été proposé de vendre pour 400 millions de biens ecclésiastiques et domaniaux aux municipalités; il dit qu'il n'y avait que deux modes d'aliénation possibles : la vente par grandes masses aux municipalités, et la vente en détail aux particuliers; que celle-ci entraînerait trop de perte, trop de longueurs, et anéantirait le crédit des assignats; en conséquence, il réclama la préférence pour le premier mode. Thouret, dès son entrée au comité de constitution, avait été chargé de la nouvelle organisation judiciaire; déjà, le 22 décembre 1789, il en avait soumis le projet à l'assemblée; le 24 mars 1790, il développa les principes fondamentaux de son travail, les compara aux erreurs et aux abus de l'ancienne jurisprudence; proposa d'abolir les parlemens, la vénalité, et tous les privilèges en matière de juridiction; d'établir un juge-de-peace par canton, un tribunal par district, et d'attribuer au peuple l'élection des magistrats. En vain Cazalès fit un pompeux éloge des parlemens; l'assemblée décréta que l'ordre judiciaire serait reconstitué en entier. Le 6 avril, Thouret demanda la création d'un tribunal d'appel par département et l'institution du jury, mais seulement au criminel; il alléguait plusieurs raisons pour ne pas l'admettre, au moins actuellement, en matière civile. Son opinion sur le jury fut adoptée, malgré la vive opposition de Dupont. Le 28, il attaqua un plan

judiciaire qui avait été présenté par l'abbé Sieyès; il parvint à le faire rejeter, comme dénaturant le jury, comme trop compliqué et trop dispendieux. Le 4 mai, il parla sur la composition des tribunaux d'appel; il voulait que chaque département eût son tribunal, composé de deux chambres, l'une sédentaire, l'autre ambulante. Le 10, il obtint pour la troisième fois les honneurs de la présidence. Le 28 juin il fit un rapport sur la manière de mettre en activité les nouveaux corps administratifs des départemens et des districts, et sur les premiers travaux auxquels ils devaient se livrer. Cependant l'assemblée s'occupait sans relâche de l'ordre judiciaire; plusieurs titres furent adoptés sans discussion remarquable. Le 3 août, Thouret fit décréter que l'appel ne pourrait être signifié qu'après la huitaine de la sentence, et ne serait plus recevable au-delà de trois mois: sage disposition, conservée dans les lois postérieures. Le 4 août et les jours suivans, le titre *du ministère public* donna lieu à de longs débats. L'assemblée avait décrété, le 8 mai, que les officiers du ministère public seraient nommés à vie par le roi. Thouret exposa, dans les séances du 4 et du 10 août, le danger de remettre à ces officiers l'accusation publique; le second discours renferme cette phrase remarquable : « Dans un système gradué de tyrannie, je ne vois que la décapitation sans forme de procès au-dessus de l'accusation ministérielle. » Il fut décidé que la poursuite des crimes ne serait pas déléguée aux commissaires du roi,



et que la forme en serait déterminée plus tard. Thouret parut rarement à la tribune pendant le reste de l'année; il s'ensevelit dans le comité de constitution, où il prépara de nouvelles lois, et rédigea de nouvelles instructions pour assurer la marche des corps administratifs. Le 14 octobre, il développa les motifs d'un projet de décret sur la procédure dans les justices de paix. Le 2 novembre, il proposa les nouvelles formes de la sanction, de la promulgation, de l'envoi et de la publication des lois. Le 26 décembre on délibéra sur un projet relatif à la police de sûreté et à l'établissement du jury : la discussion devint confuse, plusieurs orateurs embrassèrent à la fois toutes les parties du projet. Thouret en réclama la division; il représenta que la police était un objet préalable, puisque son action précède celle de la justice; il demanda, en conséquence, qu'on examinât d'abord tout ce qui concernait la police avant de discourir sur le jury. L'assemblée adopta cet ordre de travail, et, le 30 décembre, Thouret soutint, contre quelques opinans, la nécessité de déléguer les fonctions de la police judiciaire aux officiers de la gendarmerie, concurremment avec les juges de paix; il fit voir que la police serait débile sans l'intervention militaire, et, en même temps, que cette concurrence n'avait aucun des vices ni des dangers de l'ancienne juridiction prévôtale. On s'occupait ensuite du jury. Tronchet, jurisconsulte célèbre, mais trop attaché aux maximes et aux formes anciennes, ne pouvait concevoir

une procédure criminelle qui ne fût pas écrite; il voulait qu'on écrivit non-seulement toute l'instruction préliminaire, mais encore tous les débats. Thouret, dans les séances des 11 et 12 janvier, traita cette question avec de magnifiques développemens; il prouva que la conviction morale est l'âme du jury; que la preuve orale est le seul élément de cette conviction; que l'écriture ramènerait nécessairement au système absurde de la preuve légale. Néanmoins, comme les opinions étaient fort divisées, il se crut obligé de proposer un moyen terme, qui consistait à faire écrire les dépositions en présence d'un magistrat, et à faire ensuite, devant le jury de jugement, le débat de vive voix, sans écrit, après lecture publique des dépositions. L'assemblée se rangea à cet avis mitoyen. Le 22 mars, Thouret fit un rapport sur la régence; il proposa de la donner au plus proche parent du roi, à l'exclusion des femmes; de la déclarer incompatible avec la garde de la personne et l'éducation; de faire nommer le régent par un corps électoral, distinct du corps législatif, dans le cas où les parens du roi ne seraient pas régnicoles, ou n'auraient point prêté le serment civique, ou se trouveraient héritiers présomptifs d'une autre couronne; enfin, de fixer la majorité des rois à 18 ans accomplis. Pétion, secondé par l'abbé Maury, voulait, dans tous les cas, une régence élective; d'autres orateurs soutinrent que dans le cas prévu par le projet, l'élection du régent devait être déferée au corps législatif. Thouret combattit ces

derniers dans la séance du 24 mars; à cet égard, la discussion fut ajournée; mais, sur tous les autres points, les conclusions du rapport, appuyées par Mirabeau, furent adoptées. Le 28 mars, Thouret présenta un projet de décret sur la résidence des fonctionnaires publics; deux articles portaient que le monarque, premier fonctionnaire public, était obligé de résider dans le royaume, et serait censé avoir abdiqué la couronne, si une fois sorti du royaume, il n'y rentrait pas sur l'invitation qui lui en serait faite par le corps-législatif. D'Esprémesnil, Cazalès, s'écrièrent que délibérer sur de pareils articles, c'était une véritable trahison. Thouret justifia d'abord les expressions du projet, c'est-à-dire, le titre de fonctionnaire public, à l'égard du roi; en second lieu, le fondement du projet même, l'obligation du roi à la résidence, et troisièmement la conséquence de cette obligation, la déchéance du monarque fugitif. Le décret passa, malgré le tumulte affreux du côté droit, qui menaçait de sortir, et refusait de prendre part à la délibération. Au mois de mai, on discuta une des questions les plus importantes, la rééligibilité des députés. Les uns craignant les intrigues, la corruption, auxquelles la réélection indéfinie pourrait donner lieu, d'autres, méditant déjà le renversement de la constitution naissante, et voulant écarter ses plus fermes soutiens, demandèrent qu'on ne pût être réélu qu'après un certain espace de temps. Thouret parla sur cette matière quatre séances con-

sécutives, et notamment les 16 et 17 mai; il sut toujours présenter de nouvelles raisons, ou les mêmes sous de nouvelles faces; il se déclara pour la réélection sans intervalle; il démontra que les fondateurs du nouvel ordre politique en seraient les meilleurs gardiens, et, qu'en principe général, il n'appartenait pas aux représentans de la nation de prescrire des bornes à sa confiance, et de limiter ses choix. Malgré ses efforts, il fut décrété que les membres de l'assemblée constituante ne seraient pas éligibles à la prochaine législature; que ceux d'une législature pourraient être réélus à la suivante, mais qu'ils ne pourraient l'être de nouveau qu'après un intervalle de deux années. L'expérience a prouvé que l'opinion de Thouret était la plus sage. Le 9 juin il fit décréter que tous les brefs, rescrits, ou bulles de la cour de Rome ne pourraient être publiés et mis en exécution, dans l'intérieur du royaume, qu'après avoir été approuvés par le corps-législatif et sanctionnés par le roi: formalité nouvelle, qui remplaçait avec avantage l'enregistrement par les cours souveraines. Nous arrivons à l'un des événemens les plus remarquables de la révolution, au départ du roi et de la reine, dans la nuit du 20 au 21 juin. Le 22 on apprit leur arrestation à Varennes, et le 23, Thouret proposa, au nom du comité de constitution, de déclarer traîtres à la patrie ceux qui avaient conseillé, aidé ou exécuté l'enlèvement du roi, ceux qui mettraient obstacle à son retour, et d'enjoindre aux accusateurs publics de poursuivre, sans délai,

ceux qui attenteraient à la sûreté personnelle du monarque, ou qui manqueraient au respect dû à la dignité royale. Le 25, il fit décréter que le roi et la reine auraient une garde particulière, prise dans la garde nationale ; qu'ils seraient entendus sur toutes les circonstances relatives à leur départ, et qu'il serait nommé un gouverneur au dauphin. C'est alors que l'extrême gauche, dont Robespierre et Pétion étaient les chefs, manifesta ses opinions républicaines, et demanda la déchéance du roi, ou du moins sa mise en jugement pour le fait de son évasion ; mais la majorité de l'assemblée, ayant à sa tête Thouret, Barnave, Dupont, Larochehoucauld-Liancourt, etc., protégea le trône, et se borna à lancer un décret d'accusation contre Bouillé et quelques-uns des officiers de son état-major. Le 5 août commença la révision des décrets constitutionnels. Thouret remplit les fonctions de rapporteur, et pendant un mois entier, il monta tous les jours à la tribune. Les bornes de cet article ne nous permettent pas de le suivre dans tous les détails d'une discussion si longue et si compliquée ; mais nous ne saurions passer sous silence la déclaration qu'il fit dans la séance du 14 août. L'assemblée avait définitivement décrété, comme dispositions constitutionnelles, « qu'un citoyen ne pourrait être élu député que dans son département : que les députés d'une législature pourraient être réélus à la suivante, mais ne pourraient être ensuite qu'après l'intervalle de deux ans ; que les membres de l'assemblée actuelle et

des législatures suivantes, ne pourraient être promus au ministère ni à aucunes places données par le pouvoir exécutif, pendant la durée de leurs fonctions, ni pendant deux ans, après en avoir cessé l'exercice. » Le 14 août, Thouret, au nom des comités de constitution et de révision, déclara que ces décrets détruisaient toute la force du pouvoir exécutif et toutes les bases essentielles pour l'établissement d'un gouvernement actif et durable. « Notre unanimité sur ce point capital, ajouta-t-il, nous a fait regarder comme un devoir impérieux de vous déclarer l'opinion des comités : *que la constitution telle qu'elle existe maintenant ne saurait atteindre le but que nous nous sommes proposé.* »

L'assemblée reçut cette espèce de protestation avec froideur, et passa à l'ordre du jour. On voit que l'esprit démocratique avait fait de grands progrès dans son sein depuis l'évasion de Louis XVI ; cet événement fut, pour un grand nombre de membres, une raison ou un prétexte de révoquer en doute les bonnes intentions de ce prince, et de lui refuser l'autorité qui eût été nécessaire pour le maintien du bon ordre, mais qui leur paraissait une arme dangereuse dans ses mains. Le 1<sup>er</sup> septembre, la rédaction définitive de l'acte constitutionnel fut terminée ; le lendemain, Thouret y fit ajouter l'établissement des fêtes nationales pour perpétuer le souvenir des grandes époques de la révolution, et en même temps il fit décréter qu'il serait rédigé un code civil

uniforme pour tout le royaume. Le 5, il se rendit aux Tuileries, à la tête d'une députation de soixante membres, présenta au roi la constitution, et lui adressa ces paroles : « Sire, les représentans de la nation viennent offrir à l'acceptation de V. M. l'acte constitutionnel qui consacre les droits imprescriptibles du peuple français, qui maintient la véritable dignité du trône, et qui régénère le gouvernement de l'empire. » Le 11, l'assemblée rendit aux talents et à l'infatigable activité de Thouret l'hommage le plus flatteur, en lui décernant la présidence pour la quatrième fois. Il fit la clôture de ses séances le 30 septembre, après avoir reçu le serment du roi d'être fidèle à la constitution. Du rang de législateur il descendit aux fonctions de juge, et devint président du tribunal de cassation. Cette place était loin d'absorber tous ses momens ; il consacra ses loisirs à l'éducation de son fils. Il employa les années 1792 et 1793 à composer des grammaires grecque, latine et française, des traités de métaphysique, de logique et de morale, et des tableaux chronologiques de l'histoire ancienne et moderne, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'en 1763. Il s'occupait aussi de législation ; il rédigea, en 1792, un projet de procédure civile. Mais déjà la constitution de 1791 était détruite, et ses principaux auteurs, poursuivis comme royalistes, languissaient dans les prisons, périssaient sur l'échafaud, ou cherchaient leur salut sur une terre étrangère. Thouret ne voulut ni s'ex-

patrier, ni même se cacher ; en vain on l'avertit que son nom était porté sur les listes du comité de sûreté-générale ; il refusa constamment un asile que lui offrit à plusieurs reprises le médecin Guillotin, ex-constituant (voy. ce nom). Il fut arrêté le 26 brumaire an 2, et conduit au Luxembourg, dans une chambre occupée par M. François (de Neuschâteau). Ce qui parut inquiéter le plus Thouret, ce fut le tort que l'éducation de son fils pouvait recevoir de son absence ; il prescrivit à cet enfant un ordre de travail invariable, où l'emploi de toutes les heures était déterminé, et il chargea sa femme et son frère d'en surveiller rigoureusement l'observation. On lui portait tous les jours les traductions de son fils, qu'il corrigeait avec le plus grand soin, et qu'il renvoyait accompagnées de remarques sur le véritable sens et sur les beautés du texte ; il analysait en même temps les ouvrages de Dubos et de Mably sur l'histoire de France, et à mesure qu'il en avait écrit un cahier, il le faisait passer à son fils. Il venait de terminer cet extrait, lorsqu'il fut dénoncé par Couthon, comme complice d'une prétendue conspiration, dont le but était de délivrer Danton et Camille Desmoulins, d'armer les contre-révolutionnaires, et d'égorger la convention nationale. Il fut mis au secret à la fin de ventôse an 2 (mars 1794) ; il y resta cinq semaines, et le 3 floréal (22 avril), il fut transféré à la Conciergerie, et condamné à mort avec Malesherbes, Chapelier et d'Eprémèsnil. (On assure que le président du tribu-

nal révolutionnaire lui adressa cette étrange question : *N'est-ce pas toi qui remuais la semelle à côté de Louis Capet, lorsque ce dernier vint accepter la constitution de 1791 sous ta présidence ?* Pour comprendre cette question, bien extraordinaire dans la bouche d'un magistrat jacobin, il faut savoir qu'à la séance du 3 septembre 1791, Thouret, président de l'assemblée, était assis à côté du roi, qu'il tint ses jambes croisées, et que pendant sa réponse au discours de Louis XVI, il ne cessa d'agiter la jambe gauche posée sur la droite. Cette attitude et ce mouvement lui furent alors reprochés avec beaucoup d'aigreur, dans plusieurs pamphlets, comme le comble de l'indécence. L'auteur de cet article, qui a vécu dans l'intimité de Thouret, sait combien toute idée de manquer à la dignité royale, et à Louis XVI personnellement, était loin de son esprit et de son cœur.) Aussitôt que les tyrans de la France eurent subi à leur tour le supplice qu'ils avaient si bien mérité, la mémoire de Thouret reçut les hommages de tous les bons citoyens; plus d'une fois la tribune nationale retentit des regrets dus à sa perte; plus d'une fois ses opinions furent citées comme une autorité respectable et presque décisive dans les matières les plus importantes; son nom fut donné par la ville de Rouen à la rue qu'il y avait habitée, et lorsque le sénat conservateur, établi au Luxembourg, érigea des statues dans son palais aux hommes célèbres qui ont péri dans la révolution, après l'avoir honorée par des talens militaires

ou par des vertus civiles, Thouret fut mis au nombre de ces illustres victimes, et l'enceinte même qui lui servit de prison devint le théâtre de sa gloire. Ces images ont disparu après la restauration en 1814. Nous avons deux magnifiques éloges de Thouret, prononcés à Rouen en l'an 8 (1800), l'un par M. Thieullen, président de la cour d'appel; l'autre par M. Beugnot, préfet du département de la Seine-Inférieure. Ce dernier, en procédant le 10 prairial à l'installation des nouveaux maire et adjoints de la ville de Rouen, s'exprimait ainsi : « Je ne peux, citoyens, vous indiquer un code qui vous rappelle mieux vos devoirs, qu'en vous renvoyant à tout ce que l'assemblée constituante nous a laissé sur les municipalités..... Mais comment parler de cette assemblée, et de ses travaux et de sa gloire ? Comment en parler à Rouen, sans provoquer des souvenirs déchirans, sans réveiller d'éternels regrets ? L'assemblée constituante a dû peut-être ce que elle a produit de plus parfait, à cet homme rare, qui, doué d'une riche imagination et d'un esprit étendu, avait obtenu sur lui-même l'immense avantage de réduire toutes ses forces morales aux règles du devoir. Habile à saisir les justes proportions de tous les sujets, il ne les dépassait jamais, mais les remplissait parfaitement; ainsi, Thouret parut orateur sans écarts, métaphysicien sans obscurité, érudit sans pesanteur, et homme d'état sans systèmes. Il s'était rendu naturels le sentiment du vrai, la

» mesure de l'utile, le goût des  
 » convenances. Aussi est-il du très-  
 » petit nombre d'écrivains, des  
 » productions desquels on ne pour-  
 » rait détacher un mot sans les  
 » gêter; aussi, au barreau, dans  
 » l'administration de la Norman-  
 » die, à l'assemblée constituante,  
 » au tribunal de cassation, parais-  
 » sait-il également à sa place, et si  
 » cette place n'était pas toujours la  
 » première, c'est qu'il avait atteint  
 » un degré de perfection qui n'é-  
 » blouit plus, et dont le commun  
 » des hommes est assez mauvais  
 » juge. Semblable à ces statues an-  
 » tiques, dont le mérite consiste  
 » dans l'accord parfait de toutes  
 » les parties, dans le développe-  
 » ment insensible de la ligne du  
 » beau, et qui par cela même  
 » qu'elles ne sont qu'une sage imi-  
 » tation de la belle nature, pro-  
 » duisent moins d'effet sur le vul-  
 » gaire, que ces compositions gi-  
 » gantesques ou forcées, qui le  
 » frappent ou qui l'épouvantent.  
 » Et cet homme, dont la patrie de  
 » Corneille et de Fontenelle atten-  
 » dait encore de la gloire, et la  
 » liberté des services; cet homme,  
 » dont les écrits étaient toujours  
 » des modèles et les paroles d'uti-  
 » les leçons, a été immolé par des  
 » furieux qui ne le connaissaient  
 » seulement pas; ils l'ont envoyé  
 » à la mort sans motif, sans dis-  
 » cernement, et, comme des sau-  
 » vages brutis, détruisaient l'œu-  
 » vre de Zeuxis et de Praxitèle. »  
 A - peu - près à l'époque où M.  
 Beugnot prononçait ces éloquen-  
 tes paroles, Thieullen, ancien  
 avocat de Rouen, et l'un des  
 émules de Thouret, devenu pré-  
 sident de la cour d'appel, inséra

dans un discours de rentrée, les  
 phrases suivantes : « Il n'existe  
 » donc plus que pour l'histoire cet  
 » homme extraordinaire, qui créa  
 » dans cette cité un nouveau bar-  
 »reau, un nouveau genre d'élo-  
 » quence; qui força à l'admirer et  
 » à le proclamer hautement le res-  
 » taurateur du vrai genre de dire,  
 » de peindre et de discuter, ceux  
 » mêmes qui osaient se croire ses  
 » rivaux et disputer à sa toute-  
 » puissance l'empire du barreau;  
 » qui fut législateur dans le sein  
 » même de son cabinet, lorsque le  
 » vulgaire ne voyait en lui que le  
 » juriconsulte; qui prépara, qui  
 » appuya de sa voix éloquente les  
 » premiers efforts de la liberté nais-  
 » sante; qui, dans la première as-  
 »semblée nationale, au milieu de  
 » tous les genres de mérite et de  
 » talent réunis, fixa sur lui les re-  
 » gards de l'Europe entière, et qui,  
 » pour qu'il ne manquât rien à sa  
 » gloire, tomba victime innocente  
 » et pure de la tyrannie. » Nous  
 n'ajouterons rien à ces portraits,  
 qui ont autant de vérité que de  
 force et d'élégance. Si l'union des  
 vertus aux talens les plus distin-  
 gués, si de grands services ren-  
 dus à la patrie, donnent droit à  
 des honneurs funèbres; si le mal-  
 heur rend ce droit encore plus sa-  
 cré, c'est dans la ville de Rouen,  
 dont Thouret fut le premier dé-  
 puté, que son ombre devait sur-  
 tout les attendre. MM. Thieullen  
 et Beugnot ont acquitté la dette  
 nationale. M. Thouret fils a pu-  
 blié les ouvrages suivans de son  
 père : 1° *Abrégé des révolutions de*  
*l'ancien gouvernement français*,  
 ouvrage élémentaire, extrait de  
 l'abbé Dubois et de l'abbé Mably;

édition stéréotype, Paris, Didot aîné, an 9 (1800), in-18; réimprimé en 1819, in-8°; en 1821, in-8°. Il en a paru plusieurs contrefaçons. C'est un chef-d'œuvre d'analyse. L'extrait de Dubos donne une idée très-nette des formes du gouvernement que les Romains avaient établi dans les Gaules; et celui de Mably expose avec autant de précision que d'exactitude les diverses révolutions de notre état politique, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. A la fin de chaque livre, on trouve des rapprochemens avec les principes de la révolution. Chénier, dans son *Tableau de la littérature française depuis 1789*, a beaucoup vanté ce petit ouvrage, qui respire l'amour de la liberté, et même du gouvernement républicain; à cet égard, il faut observer que Thouret l'a composé en prison, sous les yeux de ses bourreaux, et qu'il a été forcé d'exagérer l'expression de ses véritables sentimens; car, s'il avait le despotisme en horreur; il regardait la république comme une chimère ou comme un fléau dans l'état actuel des sociétés européennes, et il voulait une monarchie constitutionnelle. 2° *Projet de Code de procédure civile*, Paris, Rondonneau (sans date, mais en 1801), in-8° de 38 pages. Il est à croire que l'auteur n'y a pas mis la dernière main. 3° *Tableaux chronologiques de l'Histoire ancienne et moderne; première partie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'ère chrétienne*, Paris, Brissot-Thivars, 1821; 110 tableaux in-fol. oblong. Les 36 premiers ta-

bleaux offrent le synchronisme des événemens de l'histoire civile chez les différens peuples, et par conséquent sont divisés en autant de tableaux qu'il y a de peuples contemporains. Les détails de l'histoire romaine sont réservés pour les 23 tableaux suivans. L'histoire scientifique et littéraire, classée par siècle et par nation, comme l'histoire civile, remplit les 51 derniers tableaux. Plusieurs motifs ont empêché jusqu'à ce jour la publication de la seconde partie, que l'auteur a conduite jusqu'en 1763, et que son fils a continuée jusqu'en 1814. Cet ouvrage, supérieur à tous ceux du même genre, a exigé des recherches immenses, et peut tenir lieu d'une multitude de volumes.

THOURET (GUILLAUME-FRANÇOIS-ANTOINE), né à Rouen le 16 juin 1782, fils du précédent, fut élevé par son père avec un soin qui prouvait que le célèbre constituant voulait avoir un fils digne de lui. Destiné au barreau, il fut reçu avocat dès l'ouverture des écoles de droit. Après s'être préparé à l'exercice de cette profession par des études longues et approfondies, il plaida devant la cour de cassation une question difficile, qu'il traita de manière à fixer l'attention et à mériter l'estime de cette cour suprême. L'étendue de ses connaissances et la noblesse de son caractère le firent appeler, en 1810, à la place de substitut du procureur impérial du tribunal de première instance de Paris. Ses travaux dans cette carrière difficile le firent promptement distinguer. Plusieurs de

ses réquisitoires ont été insérés dans les recueils de jurisprudence : on y voit les traces d'une profonde érudition, d'un esprit tout à la fois juste et élevé, et d'un goût littéraire très-épuré. M. Thouret a quitté la magistrature par suite de l'organisation judiciaire qui a suivi la seconde restauration. Il a donné une nouvelle édition de l'*Abrégé des révolutions du gouvernement français*, et il a publié la première partie des *Tableaux chronologiques de l'Histoire ancienne et moderne*, dont il est question dans l'article précédent. Les savans attendent avec impatience la suite de cet ouvrage, dont la publication est un digne hommage rendu par un fils à la mémoire de son illustre père.

THOURET (MICHEL-AUGUSTIN), frère du constituant, naquit à Pont-l'Évêque, le 5 septembre 1749. Il fit ses premières études à l'université de Caen, et se distingua par une heureuse facilité, jointe à l'amour du travail. Il vint suivre à Paris les leçons de la faculté de médecine, et remporta dans un concours, en 1774, le prix fondé par M. de Diest, pour la réception gratuite au doctorat. Il fut un des premiers membres de la société royale de médecine, instituée par un arrêt du conseil du 29 avril 1776; il devint le collègue et l'ami de MM. Hallé, Jussieu, Vicq-d'Azyr, Tessier, Mahon, Fourcroy, etc., etc. Il fit paraître, la même année, des observations sur les vertus de l'aimant dans un cas de tic douloureux; trois ans après, il publia un travail étendu, fait en commun

avec Andry, sous le titre d'*Observations et recherches sur l'aimant en médecine, ou mémoire sur le magnétisme médicinal*. Cet important mémoire est un modèle d'érudition choisie et de saine logique; il peut tenir lieu de tous les écrits publiés jusqu'à cette époque sur l'aimant, et ceux qui ont paru depuis n'y ont rien ajouté d'essentiel. Thouret publia, en 1784, un nouveau travail intitulé : *Recherches et doute sur le magnétisme animal*. On appelle magnétisme animal l'influence réciproque qui s'opère entre deux ou plusieurs individus, d'après une certaine sympathie, soit par la force de l'imagination, soit par la sensibilité physique : influence qui est le plus souvent mise en jeu par des attouchemens, des frottemens, des gestes, etc.; et comme Mesmer, médecin allemand du 18<sup>e</sup> siècle, a prétendu en faire un moyen curatif, on lui a donné aussi le nom de *Mesmérisme*. L'ouvrage de Thouret est divisé en deux parties; la première montre que Paracelse, Van Helmont, le père Kircher, Robert Fludd, Maxwell, Sébastien Wirdig, le chevalier Digby, etc., avaient déjà exposé dans les 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles toute la doctrine de Mesmer; la seconde partie contient des réflexions critiques et des doutes sur les raisonnemens et les faits qui servent de base à cette doctrine. En 1785, la société royale chargea Thouret de rédiger l'extrait de sa correspondance avec les médecins français et étrangers, relativement au magnétisme animal : ce nouveau travail mit au grand jour l'inefficacité, et même le danger des traite-



mens magnétiques. Ces deux ouvrages de Thouret portèrent la conviction dans tous les bons esprits. Aujourd'hui le magnétisme se réveille ; il est vrai que ses partisans, presque tous étrangers aux sciences, sont des hommes qui s'abandonnent à l'enthousiasme d'une imagination romanesque, et l'on a remarqué qu'ils appartiennent à la classe qui forme d'inutiles vœux pour l'anéantissement des lumières. En 1787 parurent deux mémoires de Thouret, qui avaient été communiqués à la société royale dès 1782 et 1785, l'un sur le tic douloureux de la face, l'autre sur les différens degrés de compression dont la tête du fœtus est susceptible, et sur les moyens d'en tirer parti dans les accouchemens laborieux. Thouret fit, en 1786, un rapport relatif à la voirie de Montfaucon en particulier, et aux voiries considérées en général ; mais son plus beau travail d'hygiène publique fut l'exhumation du vaste cimetière des Saints-Innocens. Cette surface de plus de 1700 toises carrées, unique sépulture de la capitale pendant plusieurs siècles, était devenue un foyer d'infection pour les quartiers voisins. En 1785, M. Thiroux-de-Crosne, lieutenant-général de police à Paris, ordonna qu'elle serait convertie en un marché aux herbes et aux légumes. Il invita la société royale à nommer une commission qui considèrerait à l'enlèvement des cadavres et à toutes les mesures de salubrité. Les commissaires furent Lassone, Poullétier de la Salle, Geoffroy, Poissonnier-Desperrières, Colombier, Dehorne, Vicq-

d'Azyr, Fourcroy et Thouret : ces deux derniers prirent la plus grande part aux travaux. L'exhumation, exécutée jour et nuit, dura plus de six mois, et fournit une multitude de faits précieux sur les maladies des os et sur la décomposition de nos parties molles, solides et fluides. On apprit à mieux connaître le gras des cadavres, sorte de savon animal, désigné par le nom d'*adipocire* ; on s'aperçut que la substance du cerveau est la dernière qui se décompose ; que les corps ne se réduisent point en terre, et ne sont point la pâture des vers, qui ne s'y développent que quand ils sont exposés à l'air ; on demeura convaincu qu'ils s'évaporent en gaz ou principes volatils, lesquels reparaisent sous de nouvelles formes, et se mêlent à de nouvelles combinaisons : ainsi rien ne s'anéantit, mais la nature est une métamorphose continue, et se reproduit sans cesse de ses débris. Le cimetière des Innocens est aujourd'hui un immense marché, orné d'une superbe fontaine jaillissante ; et toutes les sources de la vie, comme l'a dit Thouret, se trouvent réunies dans les lieux où naguère étaient ouverts tous les gouffres de la mort. Les circonstances et les résultats de cette exhumation célèbre sont décrits dans le beau rapport qu'il publia en 1789. A cette époque, Colombier conseiller-d'état, le prit pour adjoint en survivance, et en exercice à la place d'inspecteur-général des hôpitaux civils et maisons de force du royaume ; il était aussi membre du conseil de santé des hôpitaux militaires, et médecin au départe-

ment de la police. Pendant la session de l'assemblée constituante, il fut adjoint au comité des secours et de mendicité; c'est à lui principalement qu'on doit les matériaux des excellens rapports présentés par M. Larochehoucauld-Liancourt, au nom de ce comité. Dans l'automne de 1792, la retraite de l'armée prussienne ayant laissé les routes de la Champagne et de la Lorraine couvertes de cadavres d'hommes et d'animaux, ces provinces furent affligées d'une grande mortalité : le conseil exécutif chargea Thouret d'éteindre la contagion; il fit rassembler par monceaux, de distance en distance, et dévorer par le feu ces débris meurtriers. En l'an 3 (1795), Fourcroy, membre de la convention nationale, fit instituer les trois écoles, aujourd'hui facultés de médecine de Paris, de Montpellier et de Strasbourg. Thouret fut nommé directeur de celle de Paris, et les quinze années de son administration portèrent au plus haut degré la prospérité de cet établissement, tandis que les leçons et les ouvrages des savans professeurs en répandaient la gloire dans toute l'Europe. En l'an 9 (1801), il fut appelé par M. Chaptal, ministre de l'intérieur, à l'administration des hôpitaux de Paris et à celle du Mont-de-Piété, si étroitement liées ensemble par les consolations qu'elles versent sur le malheur et l'indigence. A la même époque, il entra dans le conseil de salubrité de la préfecture de police; il fut l'un des fondateurs du comité central de vaccine, et contribua puissamment à propager en France cette

utile découverte; il rédigea en grande partie le rapport de ce comité. Il devint membre du tribunal au mois de ventôse an 10 (mars 1802), et l'année suivante, il fut le rapporteur du projet de loi relatif à l'enseignement et à l'exercice de l'art de guérir. On remarque à la fin de ce discours un éloge de la médecine, dicté par l'esprit le plus philosophique, et tracé par la plume la plus élégante. Il vota contre l'établissement de la légion-d'honneur, et fut du petit nombre de ceux qui gardèrent le silence lorsqu'on proposa de déclarer Napoléon Bonaparte empereur. A la suppression du tribunal, Thouret passa dans le corps-législatif, et au mois de décembre 1809, il fut nommé conseiller ordinaire de l'université impériale. Au milieu des travaux que nécessitaient tant de places, il fut attaqué d'une affection cérébrale, qui l'emporta en peu de jours. Il succomba le 19 juin 1810, dans une modeste maison de campagne qu'il avait au Bas-Meudon. La faculté de médecine en corps, une foule d'élèves, des députations du corps-législatif et de l'université, assistèrent à ses obsèques, bien moins remarquables par leur pompe que par l'affliction des spectateurs. La faculté a fait exécuter en marbre le buste de Thouret. « Sage et estimable mo- » dérateur de nos écoles (dit à cette occasion M. Percy, à la rentrée de 1811), que la mort a si impitoyablement frappé au milieu de nos » plus chères affections, nous a- » vons voulu que votre image, de- » venue impérissable comme votre » nom, attestât à la postérité et

» votre dévouement et notre gratitude. » Voici la liste des ouvrages de Thouret : 1° *Sunt ne habiliores ad artem medicam qui imaginatione præpollent?* négative, Paris, 1774, in-4°; 2° *An retina primum visionis organum*, affirmative, Paris, 1774, in-4°; 3° *An post longas defatigationes, subito instituta vita deses periculosa*, affirmative, Paris, 1775, in-4°; 4° *An affectibus soporosis emeticum*, affirmative, Paris, 1776, in-4°; 5° *An fracto cranio semper admovenda terebra*, négative, Paris, 1776, in-4°; 6° *Observations sur les vertus de l'aimant* (Histoire et Mémoires de la société royale de médecine, année 1776); 7° *Réflexions sur le but de la nature dans la conformation des os du crâne particulière à l'enfant nouveau-né, ou mémoire sur un nouvel avantage attribué à cette conformation* (Histoire et Mémoires de la société royale de médecine, année 1779); 8° *Observations et recherches sur l'usage de l'aimant en médecine, ou mémoire sur le magnétisme médicinal*, (Histoire et Mémoires de la société royale de médecine, année 1779); 9° *Recherches et doutes sur le magnétisme animal*, Paris, 1784, in-12; 10° *Extrait de la correspondance de la société royale de médecine, relativement au magnétisme animal, imprimé par ordre du roi*, Paris, de l'imprimerie royale, 1785, in-8°; 11° *Mémoire sur l'affection particulière de la face, à laquelle on a donné le nom de tic douloureux* (Histoire et Mémoires de la société royale de médecine, pour 1782 et 1783, publiés seulement en 1787); 12° *Recherches sur les différens degrés de compression dont*

*la tête du fœtus est susceptible, ou mémoire sur les moyens de déterminer d'une manière plus précise qu'on ne l'a fait jusqu'ici, les avantages des différentes méthodes fondées sur cette ressource de la nature dans les accouchemens laborieux dépendans de l'état de disproportion* (Histoire et Mémoires de la société royale, pour 1782 et 1783, publiés seulement en 1787); 13° *Rapport sur la voirie de Montfaucon, et supplément à ce rapport* (Histoire et Mémoires de la société royale, pour 1786, publiés seulement en 1790); 14° *Rapports sur les exhumations du cimetière des Saints-Innocens, lu le 5 février 1788, et le 3 mars 1789* (Histoire et Mémoires de la société royale, pour 1789, et à part, même année, format in-12); 15° *Mémoire sur la nature de la substance du cerveau, et sur la propriété qu'il paraît avoir de se conserver après toutes les autres parties, dans les corps qui se décomposent au sein de la terre, lu le 25 février 1790* (Histoire et Mémoires de la société royale pour 1789, et à part, même année, format in-12); 16° *Mémoire sur la compression du cordon ombilical, ou examen de la doctrine des auteurs sur ce point* (Histoire et Mémoires de la société royale, pour 1780, et à part, même année, format in-12); 17° *Recherches sur la structure des symphises postérieures du bassin, et sur le mécanisme de leur séparation dans l'accouchement, lues le 2 mars 1784*; 18° *Rapport fait au tribunal sur le projet de loi relatif à l'exercice de l'art de guérir*; séance du 16 ventôse an 11, Paris, de l'imprimerie nationale, in-8° de 20 pages. Indépen-

damment de ces ouvrages, il a contribué à plusieurs autres sur la rage, l'emploi de l'électricité dans diverses maladies, l'allaitement artificiel et la vaccine.

THOURET (FRANÇOIS), frère du précédent, né à Pont-l'Évêque, le 23 septembre 1752, se destina aux ponts-et-chaussées, et fut nommé, en 1782, sous-ingénieur ordinaire à Sainte-Menehould; de là il passa à Châlons-sur-Marne, en la même qualité. Après huit ans de séjour dans cette ville, il fut envoyé à Reims, et ensuite appelé à Paris, en 1796, comme ingénieur du pavé de la capitale. Vers

1799, on l'employa au canal d'Orléans, et enfin on l'éleva aux fonctions d'ingénieur en chef de deuxième classe; il fut chargé, en 1803, du département de l'Aisne, devint ingénieur en chef de première classe en 1806, et obtint sa retraite le 2 septembre 1815, avec une pension de 3,000 francs, méritée par trente-quatre ans d'honorables services. Il a travaillé au dessèchement des marais de Rochefort, aux écluses de Dieppe et du Tréport; on lui doit l'ouverture de plusieurs routes, et la construction de plusieurs ponts sur la Marne et sur l'Aisne.

Les articles *Rossini*, *Scribe* et *Taunay* n'ayant pu être placés à la fin de ce volume, faute d'espace, ils sont compris au *Supplément* du 20<sup>e</sup> et dernier volume.

FIN DU DIX-NEUVIÈME VOLUME.





